Microfiche n° 1855

NOTICE

DES

HOMMES LES PLUS CÉLEBRES

DE

LA FACULTÉ DE MÉDECINE

EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS,

Depuis 1110, jusqu'en 1750 (inclusivement), &c.

NOTICE
DES
HOMMES LES PLUS CÉLEBRES
DE
LA FACULTÉ DE MÉDECINE
EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS,

DEPUIS 1110, *JUSQU'EN* 1750 (*INCLUSIVEMENT*),

EXTRAITE (en plus grande partie) du Manuſcrit de feu M. Thomas-Bernard BERTRAND, communiqué par M. ſon fils,

RÉDIGÉE par M. JACQUES-ALBERT HAZON, Docteur-Régent de la même Faculté;

Ouvrage que le Rédacteur a partagé en trois temps, ou Époques; ſçavoir, depuis le milieu du XIIme Siecle, juſqu'au milieu du XVme, depuis le milieu du XVme, juſqu'à la fin du XVIme, & depuis le commencement du XVIIme, juſqu'au milieu du XVIIIme; avec un Diſcours ou Tableau de la Faculté à la tête de chaque Epoque... On y fait mention des Ecoles de Médecine les plus anciennes & les plus célebres de l'Europe, Cordoue, Salerne & Montpellier (cette derniere à peu près de même date que celle de Paris).

*POUR ſervir de ſuite & de complément à l'Hiſtoire Abrégée de la Faculté (ſous le nom d'*ÉLOGE HISTORIQUE, *avec des Remarques étendues, imprimée en 1773, chez* Butard).

A PARIS,

Chez BENOÎT MORIN, Imprimeur-Libraire, rue S.-Jacques, à la Vérité.

M. DCC. LXXVIII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

AIDÉS des lumieres des Sçavans de notre Compagnie, si nous avons eu l'heureuse témérité d'entreprendre une Histoire très-abrégée de la Faculté de Médecine de Paris, sous le titre (D'ÉLOGE HISTORIQUE), avec des Remarques étendues, qui remplissent plus abondamment notre objet (1773); nous nous trouvons, en quelque sorte, engagés de donner celle des Hommes les plus Illustres de la même Compagnie; l'histoire d'une mere célebre entraîne celle de ses fils, lorsqu'ils ont mérité de la Nation, & même de l'Europe entiere.

Mais de même qu'il nous a fallu des Mémoires pour assembler les principaux traits de l'Histoire de la Faculté; il nous a en fallu aussi pour celle des Hommes remarquables de cette sçavante Société.

Or, les Manuscrits (dont nous avons déjà donné une Notice dans le premier Ecrit), sont perdus ou égarés par le laps & le malheur des temps.

Nous aurions donc été privés de la Tradition de ces Hommes qui méritoient d'être célébrés, si la Providence qui veille, dans ses desseins, au bien de la République des Lettres, comme à celui de la Religion & des Empires, n'avoit suscité, au commencement de ce siecle, un homme unique, qui, en remontant aux sources primitives, & avec des Recherches infinies, a suppléé à ce qui nous manquoit.

Feu M. Bertrand, Docteur-Régent, en 1710, étoit très-lettré; il possédoit les Auteurs; il aimoit les

Sçavans & les Compagnies ſçavantes, & en particulier celle à laquelle il ſe deſtinoit, parce qu'il étoit aſſuré d'y trouver de l'érudition & de la Littérature : à peine y fut-il entré qu'il s'appliqua en même temps, & preſque également, à l'Hiſtoire de ſa Compagnie, & à la ſcience qui en eſt l'objet : il nous apprend (dans ſa Préface), que, dès 1708, n'étant encore que Bachelier, il commença le travail qui n'a fini qu'avec ſa vie, parce qu'il étoit trop conſidérable.

Son Manuſcrit forme deux gros volumes *in-folio*; dont nous avons déjà extrait le premier, pour *l'Eloge Hiſtorique de la Faculté, avec des Remarques;* nous allons rédiger le ſecond

Son ouvrage eſt intitulé, *Medici Pariſienſes eorumque vitæ, ab anno* 1110, *ad hæc uſque tempora;* année de ſon décès, qui arriva, au grand regret de la Compagnie, le 19 Avril 1751.

A la tête eſt une Préface & une Dédicace à la Faculté, qui n'étoient pas mis au net; le tout écrit en un Latin pur & élégant, qu'il auroit cependant retouché.

Si M. ſon Fils (Bernard-Nicolas) n'a pas donné lui-même au public cet ouvrage important, c'eſt qu'entraîné par le courant d'une grande pratique, il n'en a pas eu le loiſir.

Pour ſuppléer à ce qu'il ne pouvoit faire par lui-même, il avoit eu la générosité de communiquer le Manuſcrit de ſon laborieux pere, à M. Proſper Hériſſant, Bachelier de notre Faculté, jeune homme d'un rare mérite, dont on peut ſe former l'idée la plus avantageuſe, par *l'Eloge de Jean Gontier d'Andernach;* Diſcours qui a remporté le prix, propoſé dans la Faculté, pour l'année 1765.

Une mort prématurée nous ayant enlevé ce digne ſujet, M. Bertrand fils, a bien voulu nous honorer de ſa confiance, & nous tranſmettre ce précieux dépôt, dont nous ne pouvons donner qu'un Abrégé, qui en contiendra l'eſſentiel.

L'ouvrage de cet ancien Docteur eſt proprement une compilation ſçavante de tous les matériaux néceſſaires au ſujet dont il avoit, ſans doute, deſſein de faire un tout parfait. Or, on ſçait que ces compilations ſont ſujettes à de fréquentes répétitions ; nous les avons élaguées ; nous y avons mis de l'ordre, nous avons encore fait de nouvelles recherches ; tel a été notre travail : ſi ces Mémoires méritoient le nom de *Vies* des Médecins de notre Faculté, après qu'ils auroient été mis en état par l'Auteur, notre Extrait ne mérite que celui de *Notice ;* & nous choiſirons ceux qui ſe ſont fait un nom.

Quatre eſpeces d'Hommes Illuſtres paroîtront ſur la ſcène ; les Praticiens célebres, les Sçavans qui ont écrit, les hommes d'une vertu rare, & ceux qui, par leur zèle, ont rendu des ſervices importans à la Faculté, & par elle au public : l'ordre Chronologique eſt celui que nous ſuivrons : notre Compagnie fournit des exemples des uns & des autres, c'eſt-à-dire, des modeles pour le Siecle préſent & la poſtérité la plus reculée.

Nous ne négligerons pas cependant de nommer quelques Médecins, qui, ſans avoir été célebres par leurs Ecrits ou par la pratique, ont été illuſtres par leurs dignités, leurs emplois, & par la confiance dont on les a honorés dans de hauts poſtes ; car il y a pour la gloire des Corps & des particuliers plus d'une eſpece de célébrité ; nous ferons même mention de quelques Médecins Littérateurs qui ſe ſont illuſtrés en ce genre.

Nous avons trouvé dans la perſonne, & ſous le titre des Doyens, l'Hiſtoire des Décanats, qui eſt l'Hiſtoire propre & détaillée de notre Faculté, par le réſultat des aſſemblées: mais outre que ces détails ne ſont pas toujours importans, ils ont fait en gros, & pour les choſes eſſentielles & intéreſſantes, l'objet de notre premier travail.

Preſque tous les Docteurs dont on a pu trouver les noms dans les Regiſtres & ailleurs, depuis Obiſon, en 1110, paſſent en revue dans le manuſcrit de M. Bertrand: lorſqu'il n'a rien trouvé de bien particulier ni de bien remarquable à en dire, il a rapporté, au moins, la date de leur Licence, de leur Doctorat, avec le nom de leurs Préſidens & les titres des Thèſes auxquelles ils ont préſidé, & auſſi leur patrie; nous ne nous ſommes occupé que de ceux qui ont le plus mérité.

Il eſt facile d'entrevoir combien cette Notice des Hommes les plus Illuſtres de l'Ecole de Médecine de Paris, ſi elle étoit bien exécutée, contribueroit à ſon Hiſtoire générale: quoi qu'il en ſoit, c'eſt toujours un pas en avant dans cette carriere, avec ce que l'on a déjà entrepris ſur le même ſujet.

Un Docteur de notre Faculté, M. Andry, travaille actuellement à y mettre la derniere main, par un ouvrage plus étendu & plus complet, qui embraſſera tout ce que M. Bertrand avoit en vue.

Il ne faut pas être étonné ſi nous rapportons peu de choſes des Médecins du premier ſiecle; on écrivoit peu; les Manuſcrits ſe conſervent difficilement, & l'éloignement des temps affoiblit la Tradition: mais ſi nous n'y trouvons pas toujours de grands traits d'érudition, nous y trouvons quelquefois de grands exemples

de

de vertus ; nous y voyons des hommes ſortir de leurs emplois éclatans, abandonner la Cour, deſcendre dans la retraite ; ſe conſacrer à la piété & au culte des Autels, chez les Victorins ou chez les Dominicains, ou au Cloître Epiſcopal.

Parmi les premiers Médecins de nos Rois, dont M. Chomel a donné la liſte (depuis Tranquillinus, premier Médecin de Clovis, juſqu'à M. Senac, Bachelier de notre Faculté), nous choiſirons ces hommes diſtingués qui ſont ſortis de notre Ecole.

Pour donner au lecteur un point de vue qui abrege les ſiecles, les rapproche, & facilite l'intelligence de l'Hiſtoire ; nous donnerons un Tableau de la Faculté, relativement au progrès de l'art ; nous le partagerons en trois temps ou trois *Epoques*.

Le premier la montrera depuis le milieu du douzieme ſiecle, juſqu'au milieu du quinzieme.

Le ſecond, la conduira depuis le milieu du quinzieme, époque de l'Art de l'Imprimerie & de la renaiſſance des Lettres, juſqu'à la fin du ſeizieme.

Enfin, le troiſieme fera connoître ſon émulation, depuis le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, juſqu'au milieu du préſent.

Nous exécuterons ce projet (autant que nous le pourrons), lorſque nous aurons indiqué les Sources où l'on a puiſé pour cette Notice.

M. Bertrand remarque fort bien (dans ſa Préface) qu'un ſi grand projet *non eſt opus unius viri :* auſſi ne prétendons-nous que d'en donner une eſquiſſe.

Nous prions de remarquer que nous avons intitulé notre ouvrage, *Notice des Hommes les plus Célebres de notre Faculté*, pour faire connoître qu'un grand nombre de

Médecins d'un grand mérite n'ont pu entrer dans cet Ecrit qui l'auroient rendu trop volumineux ; &, en effet, il n'y a point de Licence qui ne fourniſſe des Hommes d'un grand ſçavoir, & qui parviennent.

M. Aſtruc, qui a écrit avec tant d'érudition *l'Hiſtoire de la Faculté de Médecine de Montpellier, & la vie de ſes Hommes illuſtres*, nous a ſervi d'aiguillon & de modèle; heureux ſi nous avions pu atteindre à ſa perfection, ou au moins le ſuivre de près.

Lorſque nous ſerons parvenus en *1666*, nous dédommagerons nos Lecteurs de la ſimplicité de nos récits, par les *Eloges* des Médecins de la Faculté, *Académiciens*, écrits par MM. les Secretaires de cette célebre Académie, auxquels nous ajouterons ce qui eſt relatif à la Faculté, & dont ils auroient pu n'avoir pas connoiſſance. Nous eſpérons, pour ces Éloges particuliers, que l'on nous ſçaura bon gré d'avoir préféré à notre compoſition, les élégantes & riches productions de l'Académie.

Si nous nous ſommes déterminés à l'ouvrage que nous donnons au public, c'eſt principalement par le mérite du travail de feu M. Bertrand, & par les regrets que ſon manuſcrit laiſſoient dans l'eſprit de tous ceux qui le connoiſſoient, & dont nous avons l'obligation à M. ſon fils, qui a bien voulu le communiquer : un bon manuſcrit eſt comme une mine précieuſe qui n'a de prix que lorſquelle eſt exploitée, ou comme un lingot d'or ou d'argent, qui a plus de valeur & d'uſage lorſqu'il eſt monnoyé.

SOURCES OÙ L'ON A PUISÉ POUR CETTE NOTICE.

MANUSCRITS.

Les vingt-deux volumes *in-folio* des Regiſtres & Commentaires de la Faculté.

Annales de la Faculté, par feu M. Thomas-Bernard Bertrand; en Latin, un vol. *in-folio.*

Les Médecins de Paris, & leurs Vies, depuis 1110, juſqu'en 1750, en Latin, par le même, un vol. *in-folio.*

Journal des Regiſtres & Commentaires de la Faculté, par M. Pajon, dépoſé à la Bibliotheque, *in*-4°, 1775.

IMPRIMÉS. *LIVRES LATINS.*

Vita Clariſſimi Doctiſſimique viri Joannis Guinterii Andernaci, Medici celeberrimi, heroico carmine conſcripta, per Georgium Calaminum Silvergenſem Sileſium, carmen. Argent. 1575, *in*-4°.

Bibliotheca inſtituta & collecta, primùm à Conrardo Geſnero, recognita & anecta per Joſiam Smilerum & Jacobum Frizium, Tiguri, 1583, *in-folio.*

Paſchalis Galli, Bibliotheca Medica, 1590, *in*-8°.

Epiſtolarum Philoſophicarum, Medicinalium ac Chymicarum, à ſummis noſtræ ætatis Philoſophis ac Medicis exaratarum, volumen à Laurentio Scholzio, M. d. collectum, Hanovria, 1610.

Petri Caſtellani Vitæ illuſtrium Medicorum, qui toto orbe, ad hæc uſque tempora floruerunt, Antuerpiæ, 1618, *in*-8°.

Vander-Linden, ſeu Lindenius renovatus de Merchlin, de ſcriptis Medicorum, *in*-8°.

Gabriel Naudeus, de antiquitate & dignitate Scholæ Medicæ Pariſienſis, 1663, *in*-8°.

Petri Danielis Huetii, de Interpretatione, Libri duo, quorum prior eſt de optimo genere interpretandi; alter de claris Interpretibus. *Pariſiis*, 1680. *in*-4°.

Scripta Theologorum, Juriſconſultorum, Medicorum, Philoſophorum; *Norimbergæ*, 1688, *in-folio.*

Melchioris Adami Vitæ Theologorum, Philoſophorum, Medicorum, præcipuè Germanorum, qui ſæculo ſuperiori & quod excurrit floruerunt... 1706, *in-folio*, 2 vol.

Andræ Ottomari Goëlicke, introductio ad Hiſtoriam Litterariam Anatomes. *Hal. Magd.* 1713, *in*-8°, *& Francofurti*, 1738, *in*-4°.

Ejuſdem Hiſtoria Chirurgiæ recentior, *ibid* 1713, *in*-8°.

Jacobi Douglas Bibliographiæ Anatomicæ ſpecimen ; ſive catalogus omnium penè Auctorum, qui ab Hippocrate ad Harveum rem Anatomicam ex profeſſo vel obiter ſcriptis illuſtrarunt, opera ſingulorum & inventa complectens, *Londini*, 1715, *in*-8°.

Laurentii Heiſteri Compendium Anatomicum, totam rem Anatomicam breviſſimè complectens, *Norimbergæ*, 1727, *in*-8°.

Joannis-Jacobi Mangeti Bibliotheca Scriptorum Medicorum; *Genevæ*, 1731, *in-folio*, 4 vol.

Quæſtionum Medicarum ſeries Chronologica, 1752, *in*-4°. par M. Baron, *Pariſiis*.

Georgii Matthiæ conſpectus Hiſtoriæ Medicorum Chronologicus, *Gottingæ*, 1761, *in*-8°.

Catalogus ſcriptorum de rebus Medicis, per Spachium.

LIVRES FRANÇOIS.

RECHERCHES ſur les Ecoles de Médecine de Paris & de Montpellier, par Jean Riolan. *Paris*, 1651, *in*-8°.

La Bibliotheque Phyſique de Corneil, à *Bughem*.

Eloges des Hommes Sçavans, tirés de l'Hiſtoire de M. de Thou; avec additions, & traduits par Antoine Teſſier, *Leyde*, 1715, *in*-8° 4 vol.

Sainte-Marthe, Eloge des Sçavans.

Dictionnaire Hiſtorique de Moreri, & ſon Supplément.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la République des Lettres, par le P. Niceron. *in*-12, 43 volumes.

Jugemens des Sçavans ſur les principaux ouvrages des Auteurs; par Adrien Baillet; revus, corrigés & augmentés par M. de la Monnoie, de l'Académie Françoiſe, *Paris*, 1722, *in*-4°. 7 volumes.

Mémoires de M. Tarin, Docteur en Médecine, ſur l'Anatomie, article, *Anatomie*, de l'Encyclopédie.

Mémoires de M. Lorry, ſur la Médecine; employés comme ceux de M. Ferrein, dans le tome ſecond de l'Hiſtoire Littéraire de M. Lambert, du regne de Louis XIV. *in*-4°. 3 vol.

Dictionnaire Hiſtorique de la Médecine, avec l'Hiſtoire des plus célebres Médecins; par M. Eloy, *Paris*, 1755, *in*-8°. 2 vol.

Nouveau Dictionnaire Hiſtorique, ou Hiſtoire Abrégée de tous les Hommes qui ſe ſont fait un nom par le génie, les talens, les vertus, les erreurs mêmes, depuis le commencement du monde, juſqu'à nos jours, 1772, 6 vol. *gr. in*-8°.

Mémoires de l'Académie Royale des Sciences.

Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis 1666.

TABLEAU
DE
LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DE PARIS,

DEPUIS le milieu du Douzieme Siecle, jusqu'au milieu du Quinzieme.

AVANT que de tracer les Tableaux de notre Faculté, dans trois Epoques, il est peut-être à propos de dire un mot des Ecoles les plus célebres de la même science, qui s'éleverent avant elle, & dans le même temps.

Lorsque la Providence eût déterminé, dans ses décrets éternels, de faire paroître un peu de lumiere, qui, par accroissement, devoit dissiper les ténebres de l'ignorance qui couvroient la surface de la terre; elle produisit, au commencement du neuvieme siecle de l'Ére Chrétienne, deux hommes d'un génie extraordinaire, & bien supérieurs au temps où ils vivoient; Charles-Magne, au nord de la France, & Aaron, ou (selon d'autres), Harüon, Calife des Arabes, à l'entrée de l'Asie, comme deux phares propres à éclairer l'Univers: l'état où ils mirent les sciences, fut comme une étoile brillante, d'où l'on commença à s'orienter: ces Princes étoient liés d'amitié, & avoient les mêmes vues du bien public.

Charles-Magne jetta les premiers fondemens de cette Compagnie sçavante, qui devoit produire toutes les autres; le Prince Arabe, & ses successeurs, Almamon & Almansor, indépendamment des autres sciences préliminaires, firent cultiver principalement l'art le plus nécessaire à la conservation des hommes.

De cette aurore naissante sortirent, comme autant de rayons, quatre Ecoles célebres en Médecine; l'Ecole de Cordoüe, en Espagne, l'Ecole de Salerne, en Italie, celle de Paris & celle de Montpellier, en France.

Les Ecoles de Salerne & de Montpellier dûrent leur naissance à l'Ecole de Cordoüe, où les Arabes, après leurs incursions en Afrique & en Espagne, au commencement du huitieme siecle, avoient fixé leurs demeures : là, comme à Bagdad, en Perse, les Arabes avoient fait bâtir une belle Mosquée, un grand Hôpital, un College, & la fameuse Bibliotheque de l'Escurial, remplie de manuscrits, du débris sans doute de celle d'Alexandrie, qui avoit été saccagée vers l'an 640. Au commencement du onzieme siecle, les Italiens vinrent y puiser la science de la Médecine, & l'apporterent à Salerne, au Mont-Cassin, où les Moines la cultiverent avec quelque célébrité. Elle s'y éclipsa, parce qu'après la fondation des Universités, il fut défendu aux Monasteres, par tous les Conciles Provinciaux, de la pratiquer, & même de s'y appliquer, sous peine d'excommunication : depuis les Universités, leur étude en Médecine n'étoit plus utile au public : d'ailleurs, les Conciles appercevoient sensiblement combien cet art distrayoit les Moines de l'étude ecclésiastique, combien il les engageoit dans le monde, les faisoit sortir de leurs solitudes, & les portoit à la dissipation.

La science de la Médecine s'établit à Montpellier, par l'occasion du commerce de Cordoüe, la fréquentation des Arabes, après leurs incursions dans la Gothie & la Septimanie ; il s'y forma une Ecole de Médecine, qui commença à avoir des Réglemens & des Statuts, en 1180. (Voyez *l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier, par* M. Astruc, *& la sçavante Préface de* M. Lorry).

L'Ecole de Médecine de Paris se trouva naturellement comprise dans l'association des Sçavans, qui se réunirent chacun dans son objet, sous le nom d'Etude de Paris, après leur émigration des Cloîtres Monastiques & principalement du Cloître Episcopal.

Avant cette heureuse révolution, arrivée vers le milieu du douzieme siecle, la Médecine, en France, n'étoit qu'un Empyrisme aveugle...

Dans cette position, les Physiciens (car c'est ainsi que l'on nommoit les Médecins, la Médecine faisant une partie de la Physique), réunis dans l'étude de Paris, formés en compagnie, commencerent l'enseignement dans la Cité, premieres Ecoles de l'Université ; & le continuerent dans les secondes (en 1300), au Clos Bruneau, rue du Fouarre (*à Fœno*), à cause de la paille & du foin dont on jonchoit la terre sur laquelle on faisoit asseoir les Etudians. Telle étoit la simplicité laborieuse de nos Peres.

Tableau de l'Enseignement.

Pour réussir à former un enseignement solide, & établir une Faculté digne de son objet & de la Capitale, les Médecins associés crurent qu'il n'y avoit que deux moyens principaux ; rappeller l'observation de la nature consignée dans les ouvrages immortels d'Hippocrate, & son sectateur Galien, & profiter des travaux des deux Ecoles plus anciennes qu'elle, Cordoüe & Salerne.

Les textes originaux des Auteurs Grecs manquoient; car saint Benoît en avoit fait transporter ce qu'il en avoit pu trouver, dans ses Monasteres d'Angleterre, au huitieme siecle; & les Princes Arabes en avoient fait venir, à prix d'argent, de toutes les contrées de l'Europe, dans l'Arabie & en Espagne.

La Faculté trouva dans l'Ecole de Cordoüe, & sa Bibliotheque immense de l'Escurial, des traductions d'Hippocrate & Galien, & des Auteurs Grecs du moyen âge; de la Langue Grecque dans l'Arabesque, & de l'Arabesque dans la Latine : elle employa principalement celle de Mésué, Médecin chrétien, qui connoissoit parfaitement le génie des deux Langues.

Elle trouva chez les Arabes, & principalement dans Rhases, des descriptions exactes de nouvelles maladies; la Lepre, la petite-Vérole, la Rougeole, le Spina-Ventosa; un commencement de Chymie, & principalement la distillation, tant en eaux qu'en huiles; une matiere Médicinale plus riche que celle des Grecs; les Purgatifs minoratifs, d'un si grand usage, la Casse, la Manne, le Séné, les Tamarins, la Rhubarbe, les Myrobolans, des Baumes naturels, des Résines, des Aromates précieux, le Macis, la Muscade, le Clou de Gérofle, l'Encens, & les Médicamens & Epices que l'Arabie tiroit, en partie de son territoire, & en partie par le commerce d'Alexandrie.

Elle emprunta de l'Ecole de Salerne, indépendamment de ses connoissances propres, la science Diététique, qui y étoit plus étudiée que toutes les autres parties de la Médecine; car d'ailleurs elle y trouva peu d'observations sur les maladies. Les préceptes de cette Ecole sur la santé, écrits par le Moine Constantin, avoient été apportés d'Italie en France, par Robert de Sicile, Duc de Normandie, reçus par Mollandin, recueillis & rédigés, en six mille vers, par Gilles de Corbeil, premier Médecin de Philippe Auguste.

Nous allons voir, par l'énumération des Auteurs & des Traités que la Faculté faisoit lire & interpréter, le fonds de sa Doctrine, l'état de ses Etudes, & le tableau de ses Ecoles, pendant les trois premiers siecles de son institution. Ce premier Tableau qui commence il y a un peu plus de six cens ans, est, à la vérité, peut-être peu intéressant, dans le siecle éclairé où nous vivons; mais il entre dans notre plan & dans celui de l'Histoire, de considérer le point d'où l'on est parti.

Il falloit une science Anatomique, cette base de la Médecine, & commencer par elle : la Faculté se servit de l'Anatomie de Théophile, sectateur de Galien, qui avoit suivi l'Anatomie de ce premier Auteur, & l'avoit un peu perfectionné. Nous verrons, dans le second Tableau, combien il fallut ajouter à cette science, qui pour lors étoit superficielle; & les Médecins d'à présent le sçavent assez.

Suit la Physiologie : nous ne ferons que nommer cette belle partie de la Médecine, qui depuis Sylvius, Descartes, & Bohërraave, a fait tant de progrès, a éclairé les Médecins, & les a fait entrer dans la

carrieré pénible par les dehors les plus agréables, les plus ſéduiſans & les plus ſûrs. Mais dans ces temps reculés, où la ſtructure des parties étoit à peine connue, où la Phyſique, la Méchanique & les Loix de l'économie animale étoient encore couvertes d'un voile épais, la Phyſiologie des anciens n'avoit preſque rien d'inſtructif ni de brillant. Ariſtote expliquoit tout par le chaud inné, le froid, le ſec, l'humide radical, les élémens, les qualités occultes, la ſympathie, les appétits, les attractions, &c.; & les Maîtres de l'Univerſité ſuivoient ſa Doctrine.

La ſcience du Régime avoit été celle des Médecins de tous les temps; la Faculté connoiſſoit les Traités Diététiques d'Hippocrate & de Galien; elle y ajouta, comme nous l'avons dit, les préceptes de l'Ecole de Salerne, rédigés par Gilles de Corbeil, & les fit enſeigner.

Pour les maladies, la Compagnie ne pouvoit faire lire ni interpréter Hippocrate entier, dans un Cours d'Etudes; elle choiſit ſes Aphoriſmes, les Maladies aiguës, les Prognoſtics, &c.

Galien étoit auſſi trop étendu; elle ſe ſervit de l'extrait qu'en avoit fait Joannitius, ſous le titre *Introductio ad artem Galeni.*

Quant aux moyens Thérapeutiques; les médicamens ſimples de Méſué, dans lequel on trouva la compoſition alkermes & quelques compoſitions anciennes; les Antidotaires d'Albukaſis & d'Avenzoard; la collection des médicamens compoſés, tant grecs que latins, de Nicolas Myrepſe, Auteur grec, fournirent à notre Faculté un arſenal abondant.

Elle ſe ſervit, pour la Botanique, de la traduction de Dioſcoride par les Arabes.

La Chirurgie eſt un moyen curatif pour les maladies qui ont beſoin de l'opération de la main: dès les premiers temps la Faculté ne négligea pas d'en donner des préceptes; indépendamment de ce qu'elle trouva dans Hippocrate & Galien ſur cette partie importante, elle interpréta le Traité des Opérations d'Albukaſis, avec la deſcription des inſtrumens. Albukaſis étoit le ſeul Auteur Arabe, qui eût écrit ſur la Chirurgie.

On ſçait que certains Traités particuliers, épuiſent bien mieux une matiere particuliere, que des Traités généraux: la Faculté fit lire le Traité de Philaréte, ſur le Pouls; ... celui de Théophile, ſur les Urines; ... celui de Gilles de Corbeil ſur les différences du Pouls & ſur les Urines; .. elle eſtimoit auſſi le Traité d'Iſaac, Médecin Arabe, *de Viatico.*

Elle choiſit ce qu'il y avoit de meilleur dans les *continentes*, ou *le totum continens Rhaſis;* ... les canons d'Avicennes .... le *colliget* d'Averrhoës, & les collections d'Avenzoard....

Jacques d'Eſparts, Docteur de notre Faculté, s'appliqua beaucoup à Avicennes, corrigea ſon texte, l'interpréta dans nos Ecoles, & légua ſon manuſcrit à la Faculté.

Elle avoit ſoin de partager ces Traités, cotés & ſignés entre les Maîtres-Régens, & les Maîtres Bacheliers; de maniere que les Maîtres-Bacheliers enſeignoient les élémens, & les Régens, les Traités de pra-

tique les plus importans & les plus difficiles : le nombre des leçons pour chaque matiere étoit fixé ; elle veilloit sur les Professeurs.

On voit par cette esquisse, que dès le milieu du douzieme siecle, l'Ecole de Médecine de Paris avoit un corps de Doctrine, un systême d'enseignement sur toutes les parties de son art, & qu'elle étoit animée d'une noble émulation : on voit d'abord ce qu'elle promettoit, avec le temps, & combien elle contribueroit au progrès de la science qu'elle professoit.

C'est ce que nous prouverons par les Tableaux qui suivront celui-ci, que nous placerons au commencement de leurs siecles, à la tête des hommes qui les ont illustrés.

NOTICE
DES HOMMES LES PLUS ILLUSTRES DE LA FACULTÉ,
DEPUIS 1110, JUSQU'EN 1750, (INCLUSIVEMENT).

OBISON, 1110.

TOUS ceux qui ont écrit sur l'Histoire de notre Faculté, conviennent assez unanimement, que Obison est le premier dont on ait quelque notion; c'est pourquoi nous le plaçons à la tête de nos Mémoires.

Après l'émigration des Sçavans de l'Ecole du Cloître Episcopal, l'Abbaye de Saint Victor, fondée par Louis VI, dit le-Gros, sur le modele de celle de Marseille, étoit déjà considérée par sa régularité & par sa science : mais depuis que le célebre Champeaux y vint ouvrir son Ecole de Philosophie, celle de saint Victor devint en possession d'un grand nom pour la Doctrine; elle fut le berceau de notre Université, comme Compagnie, qui effaça ensuite & engloba toutes les autres Ecoles & Académies particulieres.

Guillaume Champeaux fournit l'idée d'une Compagnie générale des études.

Obison, premier Médecin de Louis VI, dont il avoit mérité la confiance, quitta la Cour, se retira dans la célebre Abbaye de Saint Victor, prit l'habit de l'Ordre, devint Chanoine & se consacra au service des autels.

Il y a beaucoup d'apparence, qu'animé par l'exemple de Champeaux, il y enseigna la Médecine; car la piété n'est pas oisive : après y avoir instruit des disciples & formé des Maîtres, il donna sans doute l'idée d'une Compagnie de Médecine; comme Champeaux, celle d'une Compagnie générale.

Jean de Toulouse, Chanoine & Chambrier de Saint Victor, homme d'une grande érudition, parle d'Obison dans les annales de cette Eglise. Il est inhumé dans le Cloître de ce Monastere, du côté du réfectoire : on y lit son épitaphe, qui est conçue en ces termes :

Respice qui transis, & quid sis disce, vel urde :
Quod fuimus nunc es, quod sumus istud eris;
Pauper Canonicus, de divite, factus Obizo,
Huic dedit Ecclesiæ plurima, seque Deo,

Summus erat Medicus; mors solâ triumphat in illo;
Cujus adhuc legem nemo cavere potest;
Non potuit Medicus sibi met conferre salutem.
Huic igitur Medico sit Medicina Deus.

On fixe sa mort entre 1130 & 1138.

HUGUES, LE PHYSICIEN, *vers* 1150.

Hugues de Saint Victor, & natif de Sienne en Toscane, Sous-Diacre & Chanoine de l'Eglise de Paris, se rendit très-célebre dans toutes les sciences; il possédoit la langue grecque; c'est pourquoi il fut envoyé au Concile de Ferrare, que le Pape avoit assemblé, pour traiter de la réunion des Grecs avec l'Eglise Romaine: il y disputa avec beaucoup d'érudition, sur plusieurs questions agitées dans les Ecrits de Platon & d'Aristote.

Jouvin, Médecin de Paris, lui fit cette épitaphe:

Physicus excellens Hugo, pietate refulgens;
Parisiis mortem non sustulit esse minacem;
Quadravivium docuit, ac totum scire reliquit;
Anno millesimo, bis centum, sed minùs uno.

Le mot *quadravivium*, signifie quatre rues qui aboutissent à un carrefour; &, par allégorie, il veut dire les quatre Sciences qui n'étoient pas l'objet propre de la Faculté des Arts; sçavoir, l'Astrologie, la Géometrie, l'Arithmétique, & la Musique: on rencontre aussi dans les Auteurs de ce temps-là, le mot de *trivium*, qui désigne les trois sciences seules, que l'on enseignoit dans la Faculté des Arts; la Grammaire, la Rhétorique & la Dialectique; mais toutes ces sciences étoient comprises dans cette Faculté, aussi bien que la Théologie & la Physique, parce qu'elle étoit l'unique Académie, (*Ducange, in Glossario mediæ & infimæ Latinitatis.*

Hugues, le Physicien, est un de ceux dont parle Santeuil, dans ses vers immortels, par lesquels il célebre les Sçavans de l'Abbaye de Saint Victor:

Insignes pietate rivos, insignia quorum
Scripta asservantur nostris carissima Musis;
Doctior his surrexit Hugo: se jactet in illis
Gloria, plus uno sese jactabit Hugone.

On voit par son épitaphe, qu'il mourut en 1199.

PIERRE-GILLES DE CORBEIL, 1179.

Philippe II, (dit Auguste), fut le Prince le plus éclairé de son siecle, & qui avoit les plus grandes vues : on sçait ce qu'il a fait en faveur de l'Université de Paris, pour le progrès des Lettres, & le haut degré d'honneur où il les éleva.

Ses grandes qualités sont le titre le plus honorable de ceux qu'il fit approcher de sa personne; telle est la gloire de Gilles de Corbeil, de Rigord, de Gilles de Saint-Quentin ou de Saint-Alban, ses premiers Médecins successivement. Gilles de Corbeil, Chanoine de l'Eglise de Paris, écrivit en prose & en vers élégans, pour son temps; il composa en 6000 vers, ses Traités, *de compositorum Medicamentorum viribus;* .... *de Urinarum judiciis;* .... *de Pulsibus*. ...

Il emprunta beaucoup de la doctrine de l'Ecole de Salerne, qui venoit de s'éteindre, éclipsée par les Ecoles de Paris & de Montpellier, qui, dans ce temps-là parurent avec éclat. Gilles recueillit les manuscrits de cette Ecole, apportés à Paris par Robert de Sicile, Duc de Normandie, & il les reçut de Mollandin.

Si notre Auteur préféra d'écrire en vers, c'est que c'étoit l'usage de ce temps-là, où la réputation du Traité d'Hygiene, de Jean de Milan, connu sous le nom d'*Ecole de Salerne*, & composé environ l'an 1100, avoit introduit cette maniere d'écrire.

Le Traité *de compositorum Medicamentorum viribus*, est adressé à Romuald, Médecin du Pape Clément III; & il entre en matiere par un exorde honorable à notre Faculté;

> *Ipse novo faveat operi, nec Parisiacas*
> *Æstimet in dignum Physicam resonare Camœnas;*
> *Nam Logices ubi fons scaturit, ubi pleniùs artis*
> *Excolitur ratio, sibi Physica figere sedem*
> *Gaudet, & ancillis non dedignatur adesse.*

Quoique ce premier Médecin eût quelque obligation à l'Ecole de Salerne, pour la composition de ses Traités; il la rabaisse cependant en quelques endroits, & éleve celle de Paris; & effectivement elle n'étoit pas si bien composée que la nôtre, ni que celle de Montpellier, parce que ni les Juifs, ni les Arabes n'y étant point admis, elle étoit formée des seuls Moines du Mont-Cassin : ses Traités furent lus pendant long-temps dans nos Ecoles : Gabriel Naudé & Jacques Montel, disent avoir entre leurs mains les ouvrages de Gilles de Corbeil, en manuscrit.

Les deux Traités *de Urinis & de Pulsibus* ont été imprimés plusieurs fois avec les notes *de Gentilis de Fuligineo :* Bernard de Gordon, Médecin de Montpellier, (en 1307), cite souvent le premier de ces Traités, dans

dans le livre *des Urines* qu'il a composé lui-même ; & il le cite, tantôt pour le louer, tantôt pour le critiquer.

L'ouvrage *de la vertu des Médicamens composés*, divisé en quatre parties, a été publié par Polycarpe Leyser, sous le titre *de Antidotis, sive de virtutibus & laudibus Compositorum Medicamentorum.*

Dans son *Historia Poëseos medii ævi*, (p. 105), Ducange dit qu'il y en a un exemplaire dans la Bibliotheque de Saint Victor, (*in Glossario infimæ Latinitatis, in voce* Physica.

Pierre-Gilles survécut à Philippe; & il est vraisemblable que ce ne fut qu'après sa mort qu'il fut fait Chanoine de Notre-Dame : c'étoit dans ces siecles, où les Médecins étoient Clercs, la retraite ordinaire non seulement des Médecins des Princes, mais de presque tous les Médecins distingués par leurs talens & leur réputation.

Ce Médecin d'un grand nom, tant par ses Ecrits, que par la place qu'il occupa à la Cour, nomme, à la fin de son Poëme, trois Médecins de Paris ses contemporains, Urson, Maurus & Musandinus.

JEAN DE SAINT-GILLES, 1198.

Il étoit natif d'Angleterre, près le Monastere de Saint-Alban, dont il fut nommé Saint-Gilles de Saint-Alban, selon l'usage de ces temps-là, de prendre le nom du lieu de sa naissance : il fut aussi appellé de Saint-Quentin, parce qu'il devint Doyen de ce Chapitre, en Picardie.

Il s'attacha aux Arts libéraux; il enseigna d'abord à Oxford, puis à Montpellier & ensuite à Paris, avec un grand concours : sa réputation le fit appeller à la Cour; il acquit l'estime de Philippe II, dont il devint premier Médecin, en 1191.

Après la mort du Roi (en 1213), l'Ordre des Freres Prêcheurs, nouvellement établi à Paris, parut avec éclat; ils n'avoient qu'un petit hospice, près le Cloître Notre-Dame, où ils étoient fort resserrés. Gilles de Saint-Alban acheta des Pélerins de saint Jacques de Compostelle, en Galice, leur hôpital, situé au haut de la rue saint Jacques, & qui tomboit en ruine : en 1218, il y bâtit un Monastere Régulier, qu'il donna en pur don au nouvel Ordre, en 1222.

Ce fut là, qu'un jour, après avoir prêché avec beaucoup de force & d'éloquence, sur le mépris des choses du monde, & le bonheur de se consacrer à Dieu dans la retraite, & après avoir fait l'éloge du nouvel Institut, il descendit de chaire, & reçut des mains du Général l'habit de l'Ordre, au milieu d'une multitude d'auditeurs & de spectateurs étonnés & attendris de ce spectacle.

Il enseigna la Théologie, & contribua par son crédit dans l'Université, à faire accorder aux Dominicains de Paris, deux Chaires, l'une de Philosophie, l'autre de Théologie ; leur établissement à Paris, au haut de la rue saint Jacques, fut si remarquable, qu'il leur fit donner le nom de Jacobins.

Matthieu Paris rapporte que Gilles de Saint-Alban vivoit encore en 1223, & qu'il fut appellé pendant cette année, auprès du célebre Robert Grosse-Tête, Evêque de Lincoln, qui étoit dangereusement malade.

Jean de Saint-Gilles est mort dans un âge fort avancé, en Angleterre; il a laissé des ouvrages sur la Philosophie Péripatéticienne, & sur la Théologie; mais sur la Médecine, on ne lui attribue que les Traités *de Formatione Corporis*, & *partes Prognosticæ & Practicæ Medicinales:* sur quoi l'on peut consulter les RR. PP. Jacques Qucerf & Jacques Echard, Ecrivains de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

On remarquera sans doute, par cet exemple notable, les précédens & les suivans, que la piété consacra les prémices de notre Faculté.

RICHARD, 1200.

Il étoit Anglois, & Médecin de Paris; selon Naudée, il y a apparence qu'il se retira à l'Abbaye de saint Victor, & qu'il est le Richard dont Santeuil fait l'éloge dans ses Œuvres, (Tom. 2):

Illa suos numerat fœtus, magnumque Richardum.

Pitsorus le range au nombre des Chymistes; on a de lui un Traité de Chymie.

RIGORD, 1209.

Il falloit que Rigord fût d'un mérite bien distingué, puisqu'un Prince tel que Philippe Auguste, lui confia non seulement le soin de sa santé (*Physicus Regis*), mais encore le soin de transmettre à la postérité les fastes de son Regne, que cet Historiographe dédia au Prince Louis, fils de Philippe.

Rigord n'oublia rien de ce qu'il y avoit de plus remarquable dans la Ville de Paris; aussi voici ce que l'on y lit sur l'Université:

« In diebus illis studium Litterarum florebat Parisiis, nec legimus tantam aliquando fuisse Scholarum frequentiam, Athenis vel Ægypti, » vel in qualibet parte mundi, quantâ locum prædictum, studendi gratiâ incolebat: quod non solùm fiebat propter loci illius amœnitatem » & bonorum omnium superabondantium affluentia, sed etiam propter » libertatem & specialem prærogativam defensionis quam Philippus Rex, » & Pater ejus ante ipsum, ipsis Scholaribus impendebat: cùm igitur » in eadem nobilissima civitate, non modò de trivio & quadrivio, verùm & de Quæstionibus Juris Canonici & Civilis & de ea Facultate » quæ de sanandis corporibus & sanitatibus conservandis adscripta » est, plena & perfecta inveniebatur doctrinâ, ferventiori tamen studio » sacram Paginam & Theologiam edocebant ».

Après un témoignage ſi authentique, comment M. Aſtruc, dont nous reſpectons l'érudition, (*dans ſon Hiſtoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*), veut-il abſolument ne reconnoître l'origine de la Faculté de Médecine de Paris, qu'en 1278, lorſqu'elle ſe ſépara la derniere, des Nations Académiques, pour vivre ſous des Statuts particuliers, mais ſubordonnés aux loix générales de l'Académie, dont elle continuoit à être membre? Si elle ſe ſépara des Nations Académiques, elle y exiſtoit donc auparavant, au moins comme Ecole: c'eſt que (avant 1278), le mot de *Facultés* ne ſe prenoit pas pour Compagnies, mais pour *Sciences*, qui toutes étoient renfermées dans la Faculté des Arts, ou Etude de Paris.

Mais nous avons hiſtoriquement démontré que l'origine des deux Compagnies de Médecine de Paris, & de Montpellier, eſt la même (quant à l'antiquité), ſous des cauſes, des circonſtances & des ancêtres différens, à quelques années près, dont on ne peut fixer l'Epoque à l'avantage ou au déſavantage ni de l'une ni de l'autre.

Or, ce témoignage de Rigord ne peut être conteſté, puiſque c'eſt M. Aſtruc lui-même qui nous le fournit (article de Rigord).

Rigord, au commencement de ſon Hiſtoire *des Geſtes & actions de Philippe II*, ſe qualifie de Goth de nation (du Bas-Languedoc), Phyſicien de profeſſion, Chronographe du Roi de France, Clerc de ſaint Denis, (Moine) & Chapelain du Roi: il écrivit ſous le Regne ſuivant.

NICOLAS FERVEHAM, 1240.

Il étoit Anglois. Paris étoit la ſource de la ſcience; l'Angleterre & les autres Nations y venoient puiſer: ſoit donc que les Etrangers vinſſent d'eux-mêmes à Paris pour s'inſtruire, ſoit qu'ils y fuſſent envoyés exprès, lorſqu'il ſe préſentoit quelque place à remplir dans les Cours, on jettoit les yeux par préférence ſur un Gradué de Paris.

Henri III, Roi d'Angleterre, l'honora de ſa confiance pour ſa ſanté & celle de la famille Royale; il fut nommé à l'Evêché de Cheſter, & enſuite à celui de Linceſter: il eut même la confiance du Roi & de la Reine, pour le ſpirituel.

On dit qu'il a écrit ſur la Médecine pratique, & ſur les Plantes, dans la connoiſſance deſquelles il étoit très-verſé.

PIERRE D'APPONE, 1250.

Il étoit d'Appone, près Padoüe; il étudia à Paris, & y obtint des Degrés: il jouit d'une grande réputation dans les Villes d'Italie où il étoit appellé fréquemment; il enſeigna la Médecine à Bologne: & s'acquit la confiance du Pape Honorius IV.

La Ville de Padoüe, qui conſidéroit les Médecins célebres, comme les grands hommes de l'antiquité, à fait placer ſon Buſte ſur la porte

du Palais, entre ceux de Tite-Live & de Julius Paulus, avec cette inſcription :

Petrus Aponus, Patavinus, Phyſicâ Medicinâque ſcientiſſimus, ob idque Conciliatoris nomen adeptus. Aſtrologiæ adeò ita peritus, ut in Magiæ ſuſpicionem inciderit, falsòque de Hæreſi poſtulatus, abſolutus fuerit.

PIERRE D'ESPAGNE, ou DE PORTUGAL, 1250, Pape, ſous le nom de JEAN XXI.

On n'eſt pas généralement d'accord ſur le lieu de ſa naiſſance ; il y a apparence qu'il étoit Portugais ; car ſon Ecrit du *Tréſor des Pauvres*, eſt en langue Portugaiſe : ce qui eſt certain, c'eſt qu'il étudia la Philoſophie & la Médecine à Paris ; qu'il y prit des Degrés & qu'il y profeſſa ces ſciences.

Ce fut par ces connoiſſances qu'il acquit de la réputation, qu'il ſe fit un nom, & qu'il ſe fraya un chemin rapide, qui le conduiſit à la premiere dignité de l'Egliſe. Des Degrés obtenus dans l'Univerſité, étoient le moyen le plus ſûr de s'avancer : il fut d'abord nommé à l'Evêché de Freſcati ; il parvint au Cardinalat, & fut élevé ſur la Chaire de Saint Pierre, le 23 Septembre 1276 : il ſucceda à Adrien V, ſous le nom de Jean XXI.

Ce Pontife fut un homme d'eſprit & d'un ſçavoir très diſtingué ; mais malheureuſement pour les Lettres qu'il connoiſſoit & les Etudes qu'il protégeoit, il ne fut pas long-temps en poſſeſſion de l'éminente dignité de Souverain Pontife : après huit mois & huit jours, il fut écraſé à Viterbe, ſous les ruines de ſon plancher : ſon Mauſolée eſt dans l'Egliſe de ſaint Laurent de Viterbe, qui fut élevé le mois de Mai 1277.

On a de lui pluſieurs ouvrage en Médecine, qu'il n'eſt pas bien important de rapporter.

ARNAUD DE VILLENEUVE, 1250.

Arnaud naquit à Villeneuve, Bourg à deux lieues de Montpellier ; il profeſſa la Médecine à Paris & à Montpellier, avec un grand concours ; c'eſt pourquoi les deux Facultés le revendiquent avec raiſon : il parcourut les Villes d'Italie, & pratiqua heureuſement : il devint ſi célebre, que les Royaumes de France & d'Eſpagne ſe le diſputerent long-temps, parce qu'il n'y a pas pour un ſeul Bourg du nom de Villeneuve ; c'eſt par la même raiſon de ſa grande réputation, que le Pape Clément VIII le conſulta (en 1308), avec Jean d'Alais, ſur la Bulle par laquelle il regle la maniere de conférer la Licence dans la Faculté de Montpellier, parce qu'ils y avoient régenté long-temps ; *qui diù olim rexerant in prædicto ſtudio.*

C'étoit un eſprit tranſcendant, qui ne ſe contint pas dans une ſphere

de connoiſſances ordinaires; il étudia les Langues Grecque & Hébraïque; il s'y rendit très-ſçavant, & ſe transporta en Eſpagne exprès pour apprendre la Langue Arabe qui y étoit vulgaire, par la multitude des Maures & des Arabes ſur-tout, que les Colonies y avoient amenés : il embraſſa la Théologie, & s'adonna à l'Alchymie & à l'Aſtrologie judiciaire, écueil des eſprits prétendus forts de ſon ſiecle : ce qu'il a fait de mieux en Chymie, eſt la Diſtillation du vin en eau-de-vie & en eſprit-de-vin, qui, à ce qui paroît, n'étoit pas connue auparavant; diſtillation dont bien des gens ont abuſé depuis, mais dont la Pharmacie a bien profité : ſes livres de pratique furent eſtimés dans ſon temps & encore long-temps après lui : MM. Aſtruc & Lorry (le premier, dans ſon Hiſtoire de la Faculté de Médecine de Montpellier, le ſecond, dans la ſçavante Préface qu'il a miſe à la tête de cette Hiſtoire), prétendent que l'on doit placer Arnaud de Villeneuve au nombre de ceux qui ont produit une heureuſe révolution en Médecine, par les connoiſſances Chymiques & Pratiques qu'il y a ajoutées.

Mais Arnaud ne fut pas conſidéré ſeulement comme un ſçavant; il étoit auſſi habile dans la politique; accueilli par Jacques II, Roi d'Arragon, il l'employa dans ſes négociations, il l'envoya en Ambaſſade auprès du Pape Clément V, réſidant à Avignon, pour concilier ſon différend avec ce Pape, au ſujet du titre de Roi de Jéruſalem que prenoit le Roi d'Arragon; il fut auſſi très-bien venu de Frédéric, Roi de Sicile, qui l'envoya à Innocent V, qui étoit malade de la peſte, & qu'il guérit (dit-on), par une teinture d'or.

Ce fut en Sicile qu'il compoſa ſon Traité du *Gouvernement de la Santé*, & ſon *Commentaire ſur l'Ecole de Salerne*.

Il écrivit auſſi un *Breviarium*, ou *Abrégé de la Médecine Pratique*, dans lequel il inſéra pluſieurs remedes qui ſentent l'empyriſme, auſſi-bien que ſes Ecrits, intitulés, *Flos Florum* ... *Novum Lumen* ...

Il eſt dangereux, en Théologie, de ſortir de la ſimplicité de la foi, & de paſſer les bornes de l'autorité, pour donner un eſſor libre au raiſonnement & à ſes propres opinions.

Quinze propoſitions extraites des livres de Théologie d'Arnaud, furent condamnées à Paris & à Rome par l'Inquiſition, ſous le Pontificat de Boniface VIII : le Pape étoit ſi irrité contre Arnaud, qu'il écrivit au Concile de Vienne, de faire faire par-tout des perquiſitions de ſes Ecrits; parce que dans ſes Prédictions Aſtrologiques, il avoit oſé annoncer le prochain avénement de l'Antechriſt.

Revenant d'Italie pour paſſer en France, il mourut à Genêve, vers 1313; ſon tombeau fut honoré d'une épitaphe revêtue en marbre.

HENRI DE HERMONDAVILLE, 1285.

Il fut premier Médecin du Roi Philippe le-Bel; il étudia à Paris & à Montpellier; il avoit du goût pour la Chirurgie : il vit qu'elle languiſſoit

dans un empyrisme peu éclairé ; il recueillit ce qu'il trouva de meilleur dans les anciens, & sur-tout dans les Œuvres de Lanfranc, auxquelles il ajouta ce que sa propre expérience lui avoit fourni, aidé des connoissances de l'économie animale, puisées dans la Médecine.

Il composa un Cours de Chirurgie en cinq Traités. Gui de Chauliac, Médecin de Montpellier, qui, depuis (en 1363) donna un excellent Traité de Chirurgie, profita de celui de Hermondaville, & le cite en plusieurs endroits.

Le Traité de cet habile Médecin auroit vu le jour dans les premiers temps de l'Art de l'Imprimerie ; mais l'Auteur ayant été enlevé par une mort prématurée, il n'y put mettre la derniere main : il y en a encore plusieurs manuscrits dans la Bibliotheque du Roi & dans celle de Sorbone ; selon Naudée, MM. Gervais & Moreau, Médecins de la Faculté, en ont eu chacun un exemplaire, qui, vraisemblablement, sont passés dans d'autres Bibliotheques.

Riolan, (Recherches curieuses) dit que du temps d'Hermondaville, on n'apprenoit l'Anatomie qu'en peinture ; Hermondaville la démontroit en treize Planches. (Voyez Charles Bouvart, dans son Livre, *Historia hodiernæ Medicinæ.*

JACQUES DESPARTS, 1410

Nous voici arrivés dans un temps où nous avons des dates plus certaines des Licences & du Doctorat, parce que nous suivrons les Registres de la Faculté, dont les deux premiers ont été perdus.

Jacques Desparts, né à Tournai, selon Merchlin, ou à Paris, selon Riolan, se mit sur les bancs en 1408 ; il supplia la Faculté qu'elle voulût bien lui accorder que le temps d'études qu'il avoit employé à Montpellier, & des attestations qu'il en avoit reçues, lui fussent comptés pour le même temps, à Paris : la Faculté ne lui tint compte, selon son usage & sa prééminence, que de la moitié de ce temps : elle ne prévoyoit pas que Desparts devoit lui rendre un jour à venir de grands services. Il prit les leçons de M. Jacques Sacquespée ; il parcourut glorieusement la Licence, & obtint le premier lieu : son mérite fut bientôt connu ; il devint, par degrés, Chanoine & Trésorier de l'Eglise de Tournai, Chanoine de l'Eglise de Paris ; premier Médecin du Roi Charles VII & de Philippe, Duc de Bourgogne.

Après avoir, & par ses emplois à la Cour & sa grande pratique, acquis de grandes richesses, il crut ne pouvoir en faire un meilleur usage que de les faire servir à l'utilité publique, en en mettant une partie entre les mains de la Faculté, qui avoit en vue de bâtir des Ecoles, dont elle manquoit depuis que l'Université avoit abandonné ses anciennes Ecoles de la rue du Fouare, pour enseigner dans les Colleges qu'elle rendit de plein exercice.

En 1454, sous le décanat de M. Denis de Dessous-le-Four, M. Des-

parts, (comme nous l'avons dit dans l'Historique de la Faculté), assembla la Compagnie au bénitier de Notre-Dame, au bas de l'Eglise ; il lui proposa ses vues & son projet pour la bâtisse des nouvelles Ecoles. Comme il étoit en crédit, il avoit parlé au Roi, & il avoit espéré obtenir un hôtel tout bâti, ou un terrein propre à ce dessein.

Mais on étoit dans le feu de la guerre contre les Anglois : après avoir nommé des Commissaires, conjointement avec M. Desparts & le Doyen, on attendit un temps plus opportun.

Le généreux Docteur fit présent à la Faculté de trois cens écus d'or, (trois mille quatre cens cinquante livres de notre monnoie), d'une partie de ses meubles & de ses manuscrits, pour commencer le bâtiment.

Avec ce fonds, on acheta, au Bourg de la Bûcherie, une vieille maison, d'un nommé Guillaume Chanteloup ; & avec des fonds que prêterent d'autres Docteurs, on entreprit le bâtiment, qui eut assez d'étendue, parce qu'on l'unit au terrein d'une maison que l'on avoit acheté en 1369, attenant la rue voisine.

La Faculté pénétrée de reconnoissance pour son bienfaiteur, statua par son décret de 1455, qu'elle feroit célébrer tous les ans, une messe du Saint Esprit pour la conservation de ses jours ; & après son décès, à perpétuité, un obit, vigile & messe, qui tombent les 3 & 4 Janvier.

Le Concile général de Constance soupiroit après les Députés de l'Université, qui étoit dans l'estime générale de la Chrétienté. Desparts y fut envoyé comme Ambassadeur de l'Université, & Député de la Faculté de Physique.

Cet homme célebre dans la pratique, fut un Ecrivain d'un grand nom : les ouvrages des Arabes qui avoient puisé leur doctrine dans Hippocrate, plus modernes que ceux des Grecs, avoient aussi beaucoup plus de manuscrits ; ils partageoient l'enseignement dans nos Ecoles : des descriptions claires de quelques maladies nouvelles, une théorie systématique, des raisonnemens étudiés, une matiere médicinale sur-tout plus riche que celle des Grecs, leur avoient donné dans les Ecoles de la réputation & une sorte de préférence sur celle des Grecs, qui, sans raisonnement ni théorie, n'étoit fondée que sur des faits, l'observation de la nature & la marche des maladies. Desparts étudia les Arabes, approfondit Avicenne, rectifia son texte, & y ajouta de longs commentaires, qui furent long-temps étudiés dans nos Ecoles, & ensuite imprimés à Lyon en 1498 : il donna un Abrégé Alphabétique des Maladies & des Remedes extraits de Mésué.

Il donna une Glose interlignaire sur la pratique d'Alexandre, Médecin Grec.

Il composa un Livre sur le Régime, espece de Traité des Alimens & des Boissons, & principalement de l'eau & du vin.

A l'imitation du Code Pharmaceutique de Nicolas Myrepse, il donna une Collection ou Recette générale de tous les Médicamens, tant simples que composés, internes & externes, mais plus complette.

Il écrivit le premier sur la Fievre pourprée, pour laquelle il adopte la saignée, les vomitifs, & diminue les cordiaux.

Il voulut persuader aux Magistrats de fermer en temps de peste, les bains chauds & les étuves; c'est qu'il craignoit la chaleur, la raréfaction de l'air, l'ouverture des pores de la peau, les assemblées du peuple, par rapport à la contagion: en cela il étoit d'accord avec la Faculté, qui faisoit fermer les spectacles en temps de peste: mais les Etuvistes, animés par la cupidité, voulurent attenter à sa vie.

Desparts, après avoir rempli une carriere glorieuse en tout genre, la termina dans sa maison Canoniale, le 3 Janvier 1457, dans un âge assez avancé, & fut inhumé dans la Chapelle S. Jacques, derriere le chœur de Notre-Dame.

Il légua à la Faculté son *Avicenne & ses Commentaires.*

HENRI THIBOUST, 1412.

Henri Thiboust, de la Nation de Normandie, est plus célebre par ses titres & ses dignités, que par ses ouvrages.

Il fut choisi Recteur de l'Université, en 1419, Doyen de la Faculté en 1430 & 39, nommé Chanoine de la Cathédrale en 1431, & grand Pénitencier en 1436.

En 1414, il fut envoyé au Concile général de Constance, avec Jacques Desparts, en qualité d'Ambassadeur de l'Université & de Député de la Faculté de Physique; mais il n'accepta pas.

De cette Ville Impériale, dont le nom sera toujours fameux par la tenue de cette assemblée œcuménique, les Députés de l'Université lui écrivirent & lui manderent les difficultés qui s'éleverent dans le Concile, au sujet de la promotion des Docteurs de la Faculté de Médecine & de ceux de la Faculté des Arts aux grandes dignités de l'Eglise; mais l'Université assemblée aux Mathurins, récrivit à ses Ambassadeurs qu'ils veillassent, avec le plus grand soin, que ses prérogatives ne fussent point lésées, & qu'ils maintinssent le droit ancien qu'avoient toutes ses Facultés de posséder les grands Bénéfices. Le besoin qu'avoit le Concile des travaux de nos Députés & de leurs correspondances avec l'Université, pour les grandes réformes qu'il méditoit, fit évanouir toutes ces difficultés.

Henri Thiboust fonda une somme assez considérable, pour distribuer douze sols à chaque Docteur présent à la Messe de S. Luc; & il en fournit une autre pour la musique de cette messe patronale.

A l'article d'Henri Thiboust & d'Etienne de Monantheuil, Chanoine de Paris, qui fut depuis Doyen, M. Bertrand cite Guillaume Fichet, Docteur de la Maison de Sorbone, qui, dans la Préface du Livre qu'il composa pour *la Consolation des affligés & des mourans*, dit que les maisons Canoniales de MM. Thiboust & Monantheuil, étoient très-fréquentées par l'affluence des Etudians & des Bacheliers pour les leçons

leçons & disputes : preuve que les exercices se faisoient chez les Professeurs, Doyens ou Présidens de l'acte, avant que la Faculté eût fait bâtir les Ecoles modernes, depuis la cessation de celles de la rue du Fouare.

Ce Docteur mourut, l'ancien des Ecoles, en 1448, dans une maison à lui appartenante, rue du Fouare, comme il paroît par les registres du Chapitre qui vint processionnellement enlever le corps, & célébrer les obseques : peut-être tous les Chanoines ne logeoient-ils pas dans le Cloître. Il eut pour Exécuteur testamentaire, M. Jean Baubignon, selon la note que m'a fourni M. Pajon.

PIERRE BÉCHEBIEN, 1417.

Il paroît qu'il fut aussi-tôt Doyen que promu au Doctorat; car il étoit de la Licence de 1415 : quoique Doyen en 1417, la Faculté l'envoya, cette même année, avec les Députés de la Faculté des Arts, pour porter le Rotule ou Feuille des Bénéfices, avec le nom des Gradués qui y avoient droit, au Pape Martin V, qui avoit été élu unanimement par le Concile de Constance, en place de Jean XIII, de Benoît XIII, qui avoit été déposé, & de Grégoire XII qui avoit abdiqué.

Béchebien fut premier Médecin de la Reine Isabelle de Baviere, femme de Charles VI. Il fut Prévôt du Chapitre de Chartres, en 1441, & mourut en 1449.

ROBERT POITEVIN, 1418.

Doyen de la Faculté en 1419; Chanoine de l'Eglise de Paris, sous-Chantre; premier Médecin de Marie d'Anjou, fille de Louis II, Roi de Naples, femme de Charles VII; Trésorier de Saint Hilaire de Poitiers; Exécuteur testamentaire en 1450, d'Agnès de Sorel, dame de Beauté, favorite de Charles VII; décédé l'ancien des Ecoles en 1475; il avança des sommes pour le bâtiment des Ecoles.

JEAN AVANTAIGE, 1422.

Médecin de Philippe, Duc de Bourgogne, Evêque d'Amiens, en 1437. (*Gallia Christiana*).

TABLEAU DE LA FACULTÉ,

DEPUIS le milieu du Quinzieme Siecle, jusqu'au commencement du Dix-septieme.

NOUS entrons dans les beaux siecles de la Faculté; même émulation, mais plus d'étendue de connoissances.

Nous avons vu, dans le premier Tableau, que deux grands Princes, Aaron, en Orient, suivi de ses Successeurs Almamon & Almansor; & Charles-Magne, en Occident, opérerent la premiere révolution si favorable aux Lettres, & par une suite, si utile à la Médecine.

Nous voyons, dans ce second Tableau, l'invention de l'Art de l'Imprimerie appellée à Paris & favorisée par l'Université, & que la protection d'un grand Prince (François I), opérerent une seconde révolution encore plus utile que la premiere.

Après Charles-Magne, la lumiere s'étoit conservée dans l'Université de Paris; elle avoit même augmenté par la protection & les bienfaits de Philippe-Auguste; la science de la Médecine s'étoit accrue aussi, par l'émulation, dans les deux Facultés de Paris & de Montpellier.

Tout le reste du Royaume étoit resté dans la barbarie, par une espece d'anarchie, les guerres des Normands & des Anglois, & aussi par le goût de la Chevalerie, qui dominoit parmi les Grands, qui ne connoissoient que la gloire des armes.

Vers le milieu du quinzieme siecle, un nouvel horizon reparut avec éclat, par l'invention de l'Art de l'Imprimerie, & reçut un nouveau jour par la protection que François I accorda aux Lettres. Ce Prince ayant appellé des sçavans de toutes les parties de l'Europe, sembla créer une nouvelle Université, dans l'Université même, par l'établissement du College Royal, dans lequel plusieurs Membres de la premiere Académie entrerent.

Alors la Faculté de Médecine de Paris se proposa d'éclairer par degrés, toutes les parties de son art.

Elle se méfia d'abord de la fidélité des traductions des anciens Auteurs Grecs par les Arabes; la Langue Syriaque dont ils s'étoient servis, n'avoit pas de quoi répondre à tous les mots de la Langue Grecque qui étoit plus abondante : la Faculté se procura, autant qu'elle put, les Textes originaux, les revit, corrigea les fautes des copistes, suppléa les mots qui manquoient, remplit les lacunes, compara & confronta les traductions, & restitua le sens des Auteurs : elle se servit principalement, pour la lecture d'Hippocrate, de l'édition de Fabius Calvus, de Ravennes (1549), faite par ordre du Pape Clement VII, sur les manuscrits grecs du Vatican : en un mot, elle fit des traductions beaucoup plus fidelles

des Traités qu'elle voulut enseigner, & les interpréta aux Etudians dans leur pureté : MM. Duruel, Dégorrhis, Brissot, Vassé, Fernel, Cop, Gontier d'Andernach, Hollier, Goupil, l'Allemand, Duret, Baillou, Akakia & ceux qui suivirent, rendirent ce service important à la Littérature & à la Médecine : on en agit avec le même scrupule pour les lectures de Galien, & pour les Auteurs Grecs du moyen âge.

Par ce travail, la Faculté se mit en état de secouer le joug des Arabes, & de ne plus emprunter que d'elle-même, & de planer au dessus des autres Ecoles.

Peut-être quelques Docteurs, glorieux de s'être mis à portée de lire les anciens dans leurs sources, mépriserent-ils les Arabes, & oublierent les obligations qu'ils leur avoient, parce que ces hommes d'un pays chaud, d'un esprit vif, avoient travaillé avec plus de facilité & d'enthousiasme que de goût.

Quoi qu'il en soit, depuis trois siecles, la Doctrine de la Faculté n'avoit pas encore été si brillante, la nature si bien suivie, ni si bien observée dans sa marche, ni si bien interprétée dans ses effets; ni les Etudians si bien enseignés : nos Interpretes éclairés mirent au jour, à l'aide de l'Imprimerie, plusieurs Traités particuliers d'Hippocrate & de Galien.

C'est à ce sujet que M. Lorry (dans la sçavante Préface qu'il a placée à la tête de l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier, par M. Astruc), s'exprime ainsi : « Cette époque est celle de la véritable gloire & » du lustre de la Faculté de Médecine de Paris : aucun Corps de Médecine » n'a produit tant d'habiles Interpretes, tant de Commentateurs illustres » de nos premiers Maîtres, que cette Faculté : le goût de l'observation » suivant la Méthode d'Hippocrate, à fait éclorre dans la Faculté des » ouvrages encore très-précieux aujourd'hui ».

C'est à ce même sujet que Baglivi (dans le premier livre de sa Pratique), rend à la Faculté de Paris un témoignage honorable, « En » effet, dit-il, si on considere les ouvrages des Médecins, depuis le » onzieme siecle jusqu'au quinzieme, on n'y trouvera que des Gloses » & de foibles Commentaires; mais depuis le quinzieme siecle, parmi » les Italiens, *Fabius Calvus*, *Mercurialis*, *Martianus*, *Septalius*, *& quel-* » *ques autres*... & ensuite les Médecins de la Faculté de Paris, ayant » secoué le joug de la Médecine Arabesque, ont puisé dans les bonnes » sources, & ont fait tant de progrès, que s'ils n'ont pas surpassé les » Grecs, ils ont au moins fait valoir leurs préceptes, & suivi les routes » de la nature : la Doctrine établie par les Médecins d'Italie & de Paris, » s'est étendue chez tous les Médecins de l'Europe, à leur exemple.

Après ce premier pas, qui étoit l'essentiel, il fallut penser à l'Anatomie : nous n'avions que l'Anatomie très-imparfaite de Galien & de Théophile; les Arabes n'y avoient fait aucun progrès, parce que la Religion Mahométane s'y opposoit ; les autres nations étoient plus ou moins imbues de préjugés à ce sujet : mais le Regne de François I étant devenu,

par la Littérature, plus éclairé dans toutes les parties, le fantôme du préjugé se dissipa, & la Faculté s'appliqua à la structure des parties avec émulation : elle ouvrit des Cours publics d'Anatomie pour les Etudians en Médecine ; elle enseigna si bien, que les Chirurgiens non Lettrés demanderent avec instance d'être instruits par elle ; elle les accepta pour ses éleves, & passa contrat.

Alors s'éleverent dans la Faculté de grands Anatomistes, Charles Etienne, Gontier d'Andernach, Brissot, Courtin, Sylvius, les deux Riolan, & plusieurs encore, dont les deux derniers appartiennent au Tableau du dix-septieme siecle.

La structure des parties mieux connue & mieux développée, la Physiologie sortit enfin de ses ténebres : elle resta cependant encore couverte de quelques nuages des anciennes opinions & de quelques termes obscurs, dont l'ignorance s'enveloppoit autrefois ; c'est le reproche que faisoient à Fernel quelques Médecins Allemands d'un grand nom, jaloux de la célébrité dont jouissoient sa personne, & plus encore ses Ecrits.

La Chirurgie suivit de près l'Anatomie ; Gui de Chauliac de Montpellier, avoit donné un Traité entier de Chirurgie, d'après Hippocrate, Galien, Albukasis, Lanfranc de Milan, & Hermondaville, premier Médecin de Philippe-le-Bel ; mais depuis elle s'étoit avancée : Marescot, Charpentier, Tagaut, Gourmelin enrichirent cette partie & la perfectionnerent : les deux derniers en donnerent des Traités complets : la Faculté en faisoit aussi des Cours publics, auxquels assistoient assiduement les Chirurgiens non lettrés ; selon les clauses du contrat, honorables aux deux parties.

Les Arabes n'avoient pas peu contribué à augmenter la matiere Médicinale, par la culture d'un pays chaud, fertile & heureux, & le commerce d'Alexandrie.

Bélon, Médecin de Paris, plein d'ardeur pour la Botanique, la matiere Médicinale & l'Histoire Naturelle, entreprit des voyages fort utiles, aidé dans ce louable dessein par la protection de Fernel, & les libéralités d'Henri III.

Du Rénou éclaira la Pharmacie Galénique ; après avoir recueilli, comparé & corrigé les Antidotaires Grecs, Latins & Arabes, & principalement celui de Myrepse.

La Pharmacie Chymique marchoit d'un pas lent ; les Alchymistes travailloient depuis long-temps & sourdement pour la Chymie pratique, qu'ils prévoyoient devoir leur être lucrative ; & ils s'occupoient principalement de l'Antimoine : mais, au lieu de se concerter avec les Médecins & les consulter ; ils voulurent, sans principes de l'économie animale, & sans connoître les maladies, ni les tempéramens, les employer eux-mêmes, à l'instar des Charlatans : leurs mauvais succès discréditerent ces remedes utiles en meilleures mains : ils s'attirerent de la part de la Faculté une espece de persécution. . . . Mais comme au milieu d'un grand nombre

de mauvais succès, il n'est pas possible qu'il ne s'en rencontre quelques heureux; les grands Praticiens les observerent, & sçurent discerner les cas d'une heureuse application; alors la Chymie devint utile entre les mains des Médecins; mais elle ne parvint à un certain degré de perfection qu'avec le temps.

Nous renverrons donc au dernier Tableau les progrès de la Chymie-pratique, lorsque les Médecins de Paris s'y appliquerent sérieusement, & dans leurs laboratoires, pour la composition, & au chevet du lit de leurs malades pour la pratique.

L'Astrologie judiciaire, introduite en France depuis le commencement du neuvieme siecle, sous Louis le Débonnaire, par des gens ignorans & intéressés, infectoit la Médecine; la Faculté éclairée par la Physique & la Religion, appuyée aussi par les Tribunaux, combattit l'Astrologie judiciaire avec succès & avec gloire.

Sur la fin du quinzieme siecle, elle bâtit des Ecoles qui étoient grandes & belles, pour les temps malheureux où l'on étoit, le tout à ses frais & dépens; car cette Compagnie dévouée au bien public, a toujours été abandonnée à elle-même & à sa propre émulation.

Ce fut dans ce même temps qu'elle établit le Cours de Licence, qui dure deux ans; car avant, on nommoit des Examinateurs tous les trois mois, & on admettoit les candidats à mesure qu'ils se présentoient: Réglement admirable qui dédommage abondamment la Faculté de Paris, de quelques autres avantages que peuvent avoir sur elle quelques Facultés de Médecine plus favorisées; & cela par l'émulation que ce Cours de Licence donne aux Gradués, & par la multiplicité des actes & des exercices par lesquels ils sont obligés de passer en commun.

Dans le cours des trois siecles précédens, la Faculté fit des Réglemens de police publique & scholastique (relativement à son art), dont il seroit trop long de faire mention dans ce Tableau, & que nous avons rapportés en détail dans l'*Eloge Historique*, parce qu'il s'agit ici principalement de la doctrine & de l'enseignement.

GUILLAUME COP, 1496.

Cop étoit de Bâle en Suisse: il vint dans le centre de l'Allemagne étudier les Langues Grecque & Latine, sous les grands maîtres Mithridate & Conrad: en France, il prit les leçons de Jean Lascaris & d'Erasme de Rotterdam. Il fut lié avec Budé & avec tous les Sçavans du temps de François I; ce qui le fit bien venir de ce Prince, qui le nomma son premier Médecin: il avoit déjà eu la confiance de Louis XII.

Cop avoit étudié les Auteurs Arabes; mais il n'avoit pas négligé les Grecs: il n'ignoroit pas que les Arabes avoient eu jusqu'à lui une grande réputation dans les Ecoles; mais son bon goût le fit pencher pour les Grecs dont il prit hautement la défense.

Il traduisit le premier; & cent ans avant Foësius, & plusieurs années

avant Chartier, *les Aphoriſmes d'Hippocrate .... Le Livre des Prognoſtics....* Le Traité *de Aëre, Locis & Aquis & de Flatibus*. Il donna auſſi des traductions & des Commentaires ſur les Traités *Pathologiques* de Galien.... *de Cauſis Morborum ... de Differentiis Morborum ... de Symptomatum Cauſis ... de Symptomatum Differentiis .... de Locis affectis* .... Il avoit commencé par le Traité *Diététique* de Paul Æginette, qu'il avoit traduit, commenté & fait imprimer *à Paris* en 1510.

Par ſa grande application aux Auteurs Grecs & ſes excellens Commentaires, il eut la gloire de contribuer plus que perſonne au renouvellement de la Médecine Grecque, fondée ſur l'obſervation de la nature, & de décider le goût de la doctrine, qui ſe répandit enſuite dans toutes les autres Ecoles de la France.

Symphorianus Campégius (dans ſon Catalogue des Médecins illuſtres) loue Guillaume Cop ſur ſon éloquence, la douceur de ſes mœurs & la profondeur de ſa ſcience.

Cop mourut l'ancien des Ecoles, le 2 Décembre 1538, & laiſſa un fils, nommé Nicolas, qui fut reçu Docteur en 1536.

JEAN AVIS, ou LOYSEL, 1496.

Il étoit de Beauvais, d'une famille diſtinguée dans la Robe. La Généalogie de MM. de Loyſel, ſe trouve décrite au long dans les *Mémoires du Beauvoiſis*, par M. Antoine Loyſel, au rang des hommes de nom de cette contrée.

Etant Bachelier, il fut élu Recteur de l'Univerſité; mais la Faculté ne lui permit pas de porter les ornemens du Rectorat dans nos Ecoles.

Il fut choiſi Doyen en 1504, & continué les deux années ſuivantes, ce qui étoit rare dans ce temps-là.

Sous ſon Décanat fut paſſé ce contrat fameux entre la Faculté & les Chirurgiens non lettrés.

Conſidéré du Roi François I, il lui donna l'adminiſtration de la Maladrerie de Saint-Lazare de Beauvais vacante en Régale.

Il mourut en Janvier 1531.

JEAN DU RUEL, 1502.

Jean du Ruel étoit de Soiſſons: M. de Sainte-Marthe (dans ſon premier Livre des Eloges des Sçavans), dit que Soiſſons, cette Ville autrefois ſi renommée & la Capitale de l'un des Royaumes de France, doit ſe glorifier d'avoir produit un ſi grand homme. Il s'appliqua dès ſa jeuneſſe à l'étude des Langues Grecque & Latine: il étoit né avec une ſi grande facilité, que, ſelon l'Auteur que nous venons de citer, il les apprit preſque ſeul & ſans l'aide des Maîtres: de l'étude des Langues il paſſa à celle de la Philoſophie & de la Médecine, qu'il puiſa chez les Grecs, & s'y rendit très-habile.

Avec de tels acquits il se présenta à la Faculté, fut reçu Docteur en 1502, parvint au Décanat dès 1508, qu'il géra deux ans : à la seconde année de son Décanat (21 Novembre) M. de Châtillon, Prévôt de Paris, prêta serment entre les mains du Recteur, dans une assemblée générale de l'Université, en qualité de Conservateur des Privileges Royaux de cette Académie.

A peine reçu Docteur, il fut avec M. Guichard un des premiers Professeurs nommés pour nos nouvelles Ecoles.

Quand il y avoit quelque vérification à faire sur quelque texte grec, il étoit toujours appellé pour un des Commissaires.

M. Baillet (dans son Livre des Jugemens des Sçavans), compare du Ruel à Budé, pour l'érudition; mais il donne la préférence à celui-là pour l'élégance du discours & la pureté du style.

Du Ruel étoit considéré du Roi François I, & de la Reine sa mere, qui l'appelloient quelquefois à la Cour : il auroit pu profiter de cette considération pour avancer sa fortune; mais il préféroit la retraite pour le bien de la Littérature.

Après la mort de sa femme, il entra dans l'état Ecclésiastique, & devint Chanoine de la Cathédrale, sous le Pontificat de M. Ponchet.

Le commencement du seizieme siecle, sous le regne de François I, devint plus éclairé par la protection que ce Prince donnoit aux Sciences, & à l'aide de l'Art de l'Imprimerie. Jean du Ruel, ainsi que Guillaume Cop, sentit combien la traduction des Princes de la Médecine contribueroit au progrès de l'Art. Mais il falloit mettre ces Auteurs anciens en état d'être traduits fidelement; les copies étoient pleines de fautes : il n'épargna rien pour se procurer des manuscrits; il revit les textes, confronta les exemplaires, étudia l'espritt & le sens des premiers Auteurs; & ainsi réforma les copies, & restitua la pureté des textes.

Aussi Foës & Chartier, qui depuis lui, ont donné des traductions complettes d'Hippocrate, profiterent-ils de ses notes sçavantes & de sa critique épurée, & lui rendirent la justice & les actions de graces qui lui étoient dues.

Il est appellé par les Sçavans, ses contemporains, l'aigle des Interpretes : il corrigea de même les textes d'Euclides, de Celse & de Pline.

Cet Ecrivain laborieux ne travailla pas seulement sur les meilleurs Auteurs anciens en Médecine; il traduisit aussi les Auteurs Grecs, qui traitoient de la Médecine vétérinaire & de l'agriculture.

Il étudia la Botanique de Dioscorides, & le traduisit avec une élégance & une exactitude qui mériterent d'être loués par M. Tournefort & les Botanistes les plus habiles.

Il composa de son propre fonds, trois Livres de la *nature des Plantes*, digne émule en ce genre de Théophraste & de Pline.

Du Ruel, d'une taille médiocre, avec un air de santé & un visage coloré, fut attaqué d'apoplexie, & mourut âgé de 63 ans : il fut inhumé dans l'Eglise de Notre-Dame, le 14 Septembre 1537, après avoir rendu de grands services à la Littérature.

LOUIS DE BOURGES, 1504.

Ce nom eſt très-illuſtre dans la Faculté de Paris ; elle a donné des degrés à ſix Médecins de la même famille.

Jean, Pere de Louis, fut premier Médecin de Charles VIII.

Louis eut le rare honneur d'être tenu ſur les fonts-baptiſmaux par le Roi Louis XII ; il en fut ſurnommé Louis : il eut la confiance de François I, dont il ſuivit la fortune en Italie & en Eſpagne, après la funeſte journée de Pavie : il contribua beaucoup à la délivrance de ce Prince de ſa priſon de Madrid, parce qu'il fit entrer adroitement les Médecins de Charles-Quint dans ſon ſentiment apparent ſur l'état dangereux du Roi, s'il n'étoit délivré inceſſamment. Charles-Quint craignit de perdre la rançon du Roi de France ; le Traité fut conclu, & le Roi délivré.... Il ne faut qu'un ſeul trait dans la vie d'un homme pour l'illuſtrer à jamais : Louis de Bourges fut auſſi premier Médecin de Henri II, & mourut l'ancien des Ecoles, en Décembre 1556.

Après celui-ci, il y a encore quatre Médecins de la même famille, dont l'un fut Echevin en 1646, & Doyen de la Faculté en 1654. Ils furent tous célebres dans la pratique, & le dernier décéda en 1714.

PIERRE DÉGORRHIS, 1511.

Dégorrhis, après avoir obtenu des grades à Ferrare, ville d'Italie, vint à Paris, & y exerça la Médecine, ſans qualité ; mais il fut obſervé de près par M. Jean Avis, Doyen : il paroît que l'affaire fut plaidée ou du moins conſultée ; il fut obligé de ſe préſenter à la Faculté ; mais comme il ne voulut pas ſuivre la Licence, on voulut bien lui accorder l'aggrégation, comme on avoit fait à MM. Chapelain & Anſelme en 1508 & 1509 : il ſubit deux examens ; l'un de théorie, l'autre de pratique, en préſence de deux Commiſſaires de la Cour, MM. Doreille & Chatelier. Le jour de la theſe, M. Dégorrhis invita à dîner MM. les Examinateurs & Argumentans : ils accepterent, à condition que le repas ne ſeroit pas ſomptueux, & qu'il ſeroit ſervi chez le Doyen ; c'étoit aſſez l'uſage, dans ce temps-là, de ne pas déplacer le Doyen.

En 1521, notre Aggrégé fut impoſé à la taxe pour les fortifications de la Ville, parce qu'il n'étoit pas Régent ; la Faculté voulut bien venir à ſon ſecours, & il fut déchargé.

Nous avons placé ici M. Dégorrhis dans un rang honorable, parce qu'il eſt Auteur & Editeur de pluſieurs ouvrages aſſez conſidérables.

Il a compoſé, en faveur des Etudians, un *Traité de pratique, & un autre des Urines*, extraits des meilleurs Auteurs.

Il a traduit *les Livres Diététiques de Celſe.*

Une Epître de Dioclès au Roi Antigonus, ſur le Diagnoſtic des maladies & leurs préſervations.

Il

Il a mis au jour un Livre *du Régime, pour tous les temps de l'année; Des Formules de Remedes, avec leurs doses,* tirées des meilleurs Praticiens.

PIERRE BRISSOT, 1514.

Il naquit en 1476 à Fontenai-le-Comte, Ville du Bas-Poitou, d'une famille considérée dans l'endroit, & qui en remplissoit avec dignité les premieres places : son pere étoit un Avocat célebre.

Brissot reçut de l'éducation, & il y répondit par l'application & le zele qu'il joignit à l'étude : comme il avoit de la facilité, il surpassa tous ceux de son âge, & fit concevoir de grandes espérances.

Après les premieres études & s'être exercé suffisamment dans l'art oratoire, il vint à Paris en 1495 : il y étudia la Philosophie sous Villemort, un des plus grands Philosophes de son temps. La Philosophie professée dans l'Université de Paris, conduisoit aux plus hautes sciences, & donnoit la plus grande idée de celui qui y avoit acquis de la célébrité. Brissot & Villemort se lierent d'une étroite amitié, leurs goûts, leurs talens étoient analogues : Brissot enseigna la Philosophie dans l'Université pendant dix ans : le maître & le disciple quitterent la Philosophie pour s'élever à la Médecine, ou plutôt ils firent servir la premiere à la seconde; ils étudierent conjointement les Auteurs Grecs & Arabes. Mais Brissot qui d'abord avoit été disciple de Villemort, fut bientôt son maître en Médecine; c'est qu'il avoit plus le génie de la profession. Je vois effectivement (par le *Quæstionum medicarum Series Chronologica de M. Baron*) que Brissot, sans être fils de maître, obtint le premier lieu de sa Licence, tandis que Villemort n'obtint que le quatrieme.

Comme le siecle devenoit plus éclairé, ils préférerent la Médecine Grecque à l'Arabesque, qui tenoit de la Philosophie d'Aristote, plus fondée sur le raisonnement que sur l'observation de la nature. Les guerres, les incendies, la vétusté, le mauvais goût, avoient rendu les exemplaires & les manuscrits Grecs extrêmement rares : Brissot n'épargna pas la dépense pour s'en procurer ; il travailla principalement sur Galien ; il découvrit la traduction de *Léonicenus* : mais il suspectoit l'exactitude ; il revit les textes & corrigea les fautes : un ancien Auteur Arabe avoit traduit Galien ; Brissot le convainquit par-tout d'infidélité.

Après avoir mis Galien en état, il l'enseigna dans nos Ecoles pendant quatre ans ; mais il commença par les élémens & les tempéramens ; car il disoit que la partie physiologique étoit trop négligée ; effectivement la Physique n'étoit pas avancée. Il fit imprimer à ses dépens, la pratique de cet ancien, *de Arte Curativa ad Glauconem.* Il entretint le goût de la bonne Médecine dans la Faculté, & l'insinua principalement à MM. Guichard & Hellin, & contribua beaucoup au renouvellement de la Médecine sur l'observation. Il confirma par-tout les axiomes de pratique de Galien, & réfuta les systêmes contraires des Arabes.

Il fit des cours particuliers aux Apothicaires, & leur interpréta le Traité

des Médicamens de Mésué. Les Etudians en Pharmacie l'avoient demandé pour Professeur : Amatus Lusitanus dit qu'il avoit appris beaucoup de choses de Brissot sur la connoissance des aromates.

Comme il avoit un desir ardent de perfectionner la matiere médicinale ; en 1518 il quitta la France pour passer en Portugal, & de-là parcourir les Indes Orientales, en commençant par l'Arabie. Pendant son séjour à Lisbonne, le Roi de Portugal fut attaqué d'une vraie pleurésie violente. Brissot fut appellé ; il ordonna plusieurs saignées du côté affecté : le Roi guérit. Il soutint toujours avec fermeté son opinion sur la saignée dérivative ; mais ce ne fut pas sans de grandes contradictions de la part des Médecins Portugais, & principalement de M. Denis, premier Médecin du Roi. Denis écrivit une grande lettre contre le sentiment de Brissot. Le Médecin François répliqua par une apologie qui faisoit bien prévaloir la doctrine des Grecs sur celle des Arabes. Il étoit prêt de mettre au jour cette apologie & à s'embarquer pour l'Arabie, lorsqu'il fut attaqué à Evora d'une dyssenterie, qui l'emporta, & le fit regretter même à Lisbonne, en 1522, âgé seulement de quarante-six ans. Nous aurions été privés de cette production, si un de ses amis, nommé Lucius, ne l'eût fait imprimer, trois ans après la mort de l'Auteur, avec une dédicace à l'illustrissime Alphonse, Cardinal, frere du Roi Jean III, successeur d'Emmanuel.

Après la mort de Brissot, la grande question de la saignée dérivative, pratiquée dans la vraie pleurésie, ne fut pas si-tôt terminée ; le crédit du premier Médecin alloit faire décider la question par l'autorité d'une Ordonnance du Roi, lorsque Charles III, Duc de Savoye, mourut après avoir été traité par la méthode de M. Denis.

Peut-être depuis, une théorie plus éclairée a-t-elle fait préférer la saignée révulsive, dans les premiers instans, dans la crainte de la surcharge des vaisseaux, & a conseillé de finir par la dérivative.

Cependant l'Université de Salamanque consultée, pendant le feu de la dispute, avoit jugé que la doctrine du Médecin François étoit celle des Princes de la Médecine, Hippocrate & Galien.

Charles Bouvart, premier Médecin de Louis XIII (*dans sa Médecine rationnelle, adressée aux Médecins méthodiques*), rend un témoignage authentique au mérite de Brissot, tant sur le goût qui lui avoit fait préférer la doctrine des Grecs à celle des Arabes, que sur sa méthode de saigner du côté affecté d'inflammation, & plus encore sur son zele à ressusciter les Auteurs Grecs & à les tirer du décombre de l'antiquité.

Il est cité par Symphorianus Campégius, dans son *Catalogue des Médecins illustres.*

Nous ne trouvons pas d'autres Ecrits de Brissot que son Apologie de la saignée dérivative contre M. Denis, dont il y a eu trois éditions ; la premiere à Bâle en 1525 ; la seconde à Paris en 1538 ; & la troisieme en 1622, par René Moreau, avec la vie de l'Auteur.

M. Bertrand, dont j'extrait ceci, regrette que Lucius, ami de Brissot,

ne nous ait pas transmis la *Philosophie d'Aristote, de Brissot, ses Commentaires sur Galien*, & ce qu'il a écrit sur Mésué.

Il étoit d'une taille avantageuse, de mœurs austeres & un peu farouches, comme sont quelquefois les Sçavans : il vécut dans le célibat, car il disoit que les Muses sont toujours en discorde avec le mariage ; d'ailleurs, il étoit désintéressé.

GUILLAUME BUDÉ, 1520.

Il étoit considéré de François I, parce qu'il étoit sçavant & très-versé dans les Langues : je crois qu'il étoit parent de Guillaume Budé, ce grand favori de François I, à cause de sa littérature, Maître des Requêtes, Bibliothécaire du Roi, Ambassadeur du Roi auprès de Léon X, & qui, conjointement avec du Bellai, avoit persuadé à ce Prince de fonder le College Royal. Celui dont nous parlons, Docteur de notre Faculté, a écrit sur *les maladies des Articles*, in-8°. Parisiis.

Etant à Orléans en 1553, son nom, son titre, son mérite le firent décharger de tous impôts ; c'est un trait d'illustration.

JEAN DÉHORTIS, 1520.

Il naquit dans le Laonois, d'une famille plus honnête que riche ; il vint à Paris professer les Humanités dans le College du Cardinal-le-Moine, & monta à la Faculté de Médecine : il reçut le Bonnet des mains de Louis de Bourges en 1520 : très-versé dans les Langues Grecques & Latines, il exhortoit beaucoup les Etudians de s'appliquer à l'étude de la Langue Grecque.

Il fut élu Doyen dès 1525 ; & pendant son Décanat, il combattit pour les privileges de l'Université & les droits de la Faculté : il fit présent à la Bibliotheque d'une édition d'un Galien Grec, à l'usage des Etudians.

Jean Vassé lui dédia son *Commentaire sur le livre d'Hippocrate*, de Victûs Ratione in acutis.

Quoiqu'il fût très-sçavant, il n'écrivit point ; mais il dédommagea la Faculté par la célébrité de sa pratique : on lui appliquoit volontiers ce vers de l'Ecole de Salerne, en faisant allusion à son nom :

Contra vim mortis non est medicamen in hortis ;

c'est que l'on désespéroit des malades qu'il avoit condamnés.

Il acquit de gros biens par sa pratique. Il fut marié deux fois, toujours bien allié ; il épousa en secondes noces, une fille de la maison des le Tellier, illustres dans la Robe, dont il y a eu, comme l'on sçait, un Chancelier de France.

Les Sçavans de son temps & ceux qui sont venus après lui, ont parlé d'Hortensis avec éloge : Gilles Ménage, Louis Dorléans, célebre Avocat,

Pierre Ævodius, Jean Bernier, le Cardinal Arnaud d'Oſſat, Jacques Charpentier, René Moreau & Céſar Egaſſe du Boulai l'ont mis au rang des plus célebres Médecins de ſon temps.

Ménage a fait ſa Généalogie, que M. Bertrand rapporte en entier.

Un jour (le jour anniverſaire de ſa naiſſance) qu'il donnoit à manger à toute ſa famille, comme de coutume, étant à table, il fut frappé d'un coup de ſang, & mourut ſubitement, le 31 Janvier 1547, âgé ſeulement de 57 ans.

Les hommes riches & accrédités ne manquent point de Panégyriſtes; les Poëtes Latins & François de ſon temps célébrerent cette mort auſſi triſte qu'imprévue : ils dirent dans leur langage héroïque, par alluſion à ſa profeſſion, que la Parque cruelle le terraſſa pour ſe venger du tort que ce Médecin lui faiſoit journellement, en lui enlevant ſes victimes, & qu'elle le ſurprit au moment qu'il s'y attendoit le moins, pour n'avoir pas à le combattre à force ouverte & riſquer la victoire :

Quippe timens ne ſi ſecum certaret aperto
Marte, daret victas turpiter ipſa manus.

Deſportes, le P. Vaſſeur, Jéſuite.

JEAN VASSÉ, 1520.

Jean Vaſſé étoit de Meaux; il reçut le Bonnet le 3 Décembre 1520; il fut élu Doyen en 1532 & 1533.

Ce fut un Médecin recommandable par ſa pratique & ſes Ecrits.

Il compoſa un *Traité des Urines*, ſur le jugement qu'elles annoncent dans les maladies, & celui que l'on peut porter à leur inſpection : il compoſa ce Traité de ce que les Auteurs les plus approuvés en avoient rapporté, & il en forma une table; il y ajouta une Œthiologie : on a de lui une lettre qui juſtifie la Tiſanne des anciens, contre un nommé Jean Monard : il a fait précéder cette lettre de la traduction *des Commentaires de Galien ſur le Régime dans les maladies aigues*.... Il a donné en Latin, trois Commentaires ſur *le premier Livre du Porrhétique*, attribué à Hippocrate.... & il finit par quatre Commentaires ſur *le Régime dans les maladies aigues, par Hippocrate.*

Sous le Décanat de Jean Vaſſé, la Police demanda à la Faculté de nommer des Médecins pour viſiter les peſtiférés dans les Hôpitaux : elle en nomma quatre qui s'offrirent d'eux-mêmes. Quoique l'on fût convenu avec la Ville d'une récompenſe honnête, ils ne furent dédommagés que par leur charité & l'eſtime de leurs Concitoyens ; cependant la Faculté fit des démarches en leur faveur; mais le Miniſtere ne fut pas en état apparemment de ſatisfaire à toutes les dépenſes.

JEAN TAGAUT, 1520.

Jean Tagaut étoit du Vimeux, contrée de Picardie, voiſine d'Amiens : il fut reçu Docteur ſur la fin de 1524, élu Doyen en 1534, & conti-

nué pendant quatre années de ſuite ; honneur rare dans ce temps-là. Il étoit attaché à ſa Compagnie, & lui rendit de grands ſervices.

Les Médecins de la Faculté avoient travaillé depuis la fin du ſiecle précédent & le commencement de celui-ci, à la Médecine ſelon la nature, obſervée par les Grecs. Tagaut auroit pu ſuivre la route qui avoit été tracée, & entrer dans ce champ d'honneur, dans lequel il y avoit encore à défricher : il aima mieux faire ſervir la Médecine à la Chirurgie, qui avoit encore plus beſoin d'être réformée : il recueillit ce qu'en avoient écrit les Grecs & les Arabes ; il ajouta ce qu'avoient perfectionné Lanfranc de Milan, Hermondaville & Gui de Chauliac ; il y inſéra ſes obſervations particulieres & celles des Médecins contemporains ; il orna le tout d'un beau ſtyle Cicéronien : car celui de la fin du quatorzieme ſiecle commençoit à devenir dégoûtant pour les Etudians du commencement du ſeizieme.

Tagaut avoit enſeigné d'abord la Chirurgie de Gui de Chauliac avec des Commentaires, & (ſelon ce qu'il dit dans ſa Préface), il l'avoit enſeigné pendant près de ſept ans : pendant cette lecture, il avoit eu le loiſir d'en obſerver les défauts ; c'eſt pourquoi il l'avoit enſeigné avec des Commentaires. Il étoit temps d'en faire un ouvrage neuf ; il le partagea en cinq Livres, auxquels Jacques Hollier ajouta un ſixieme ſur la Matiere Chirurgicale : le fonds & les matériaux de ce ſixieme Livre avoient été fournis par Tagaut ; mais comme il ne put y mettre la derniere main, diſtrait par une multitude d'autres affaires, il le remit entre les mains de Jacques Hollier qui y travailla avec ſoin : l'ouvrage fait, Tagaut le relut ; & voyant qu'il étoit écrit d'une maniere neuve & de main de maître, il voulut qu'il portât le nom du rédacteur, pour ne point dérober à ſon ami la gloire qui lui étoit due : ils ſe rendirent mutuellement un témoignage équitable & honorable, tel qu'il doit être entre des Gens de lettres : l'ouvrage ainſi complet, fut dédié au Roi François I, protecteur des lettres, rémunérateur des Sçavans, par une très-belle Epître dédicatoire, qui (ſelon la remarque de feu M. Bertrand), pourroit ſervir dans nos Ecoles, de Diſcours de Rentrée ou de Veſpérie.

Goëlicke (dans ſon Hiſtoire de la Chirurgie) parle avantageuſement de la Chirurgie de Tagaut.

Il interpréta le *Traité des Médicamens de Méſué* & ſa Pharmacie, en retranchant entierement ce qui ne regarde que l'Art des Parfumeurs.

Ce fut après avoir fini cet ouvrage important qu'il mourut, le 28 Avril 1546, regretté des Sçavans.

Sous ſon Décanat, ce Doyen vigilant combattit avec force les Empyriques, & ceux qui ſe ſervoient de l'Aſtrologie judiciaire pour ſéduire le peuple.

Les premiers furent condamnés à une amende de cent marcs d'argent, pour la premiere fois, à la peine de priſon, pour la ſeconde, & à de plus grieves encore, en cas de récidive.

Il fut défendu aux Aſtrologues de faire rien imprimer, vendre ou

diſtribuer, ſans l'approbation expreſſe d'un Théologien & d'un Médecin de la Faculté.

Paſquier (dans ſon Livre des Recherches de la France), met Tagaut au rang des Sçavans de ſon temps.

MARTIN AKAKIA, 1526.

Akaxia (ſans malice). Ce fut une manie des Sçavans, ſous le regne de François I, de latiniſer & même de gréciſer les noms propres; ce qui a jetté de l'obſcurité ſur les vrais noms, & a donné de l'embarras à la poſtérité pour les diſcerner.

Il étoit de Châlons en Champagne: il obtint le premier lieu de ſa Licence: il fut un des principaux Médecins de François I, & un des Ambaſſadeurs de l'Univerſité, au Concile de Trente (en 1545).

Il fut diſciple de Briſſot, qui lui inſpira le goût de la ſaine antiquité: c'eſt pourquoi il donna des Commentaires ſur Galien, ſur la *maniere de guérir ad Glauconem .... ſur les Maladies des Femmes .... ſur les facultés des Médicamens ſimples .... des Conſultations ....*

Antoine le Coq, Praticien célebre, a fait ſon éloge. Nous avons ſon portrait dans nos Ecoles: il fut ami du Poëte Marot.

Ses armes étoient de gueules, à la croix d'or, accompagnées de quatre cubes d'or, avec cette deviſe, *Quæcumque feret fortuna, ferenda eſt.*

Il y a eu cinq Akakia Médecins de la Faculté, ſes deſcendans, dont trois Profeſſeurs Royaux en Chirurgie: Martin Akakia, l'aîné de ſes fils, occupa le premier la Chaire de Chirurgie, fondée en 1574; Jean Akakia fut Doyen en 1618 & 1619; le dernier mourut en 1677, victime des ſtatuts; car ayant été convaincu d'avoir conſulté avec des Médecins étrangers, il fut exclu de la Faculté, & mourut de chagrin. Tous les Hiſtoriens en Médecine ont parlé avec éloge du ſecond Akakia & du premier, qui décéda en 1551.

ANTOINE LE COCQ, 1526.

Antoine le Cocq, Doyen en 1538 & 1539, fut un Praticien célebre. Lorſqu'il fut conſulté pour la maladie de François I avec Fernel, il ouvrit ſon ſentiment avec franchiſe & fermeté; il propoſa (dit-on) le ſpécifique, & rejetta un opiat que Fernel vantoit beaucoup.

Antoine le Cocq écrivit l'éloge de Martin Akakia.

Il mit au jour des conſultations pour la guériſon de la Goutte; il donna un Traité du Gayac, dans lequel il prétendoit que pour la guériſon du mal vénérien, le bois de Gayac devoit être adminiſtré ſeul, ſans mêlange d'aucun autre médicament.

JEAN FERNEL, 1530.

Fernel fut un de ces hommes rares, qui remplit tous les devoirs d'un

parfait Médecin; Théoricien éclairé, Praticien célebre, Professeur assidu, Ecrivain lettré: aussi les circonstances de sa vie fourniront-elles plus de détails que la plupart de celles des hommes illustres qui l'ont précédé ou suivi.

Selon Plantius, son ami, qui a écrit sa vie, Fernel naquit en 1485, à Clermont en Beauvoisis; selon d'autres, plus vraisemblablement, à Montdidier, d'une honnête famille: il se dit par-tout d'Amiens, par respect pour son pere qui y étoit né.

Il paroît qu'il fit ses premieres études dans cette capitale de la Picardie; mais que cette ville ne suffit pas à son zele & à son discernement pour la science: il vint à Paris du consentement de son pere; il s'y livra à l'étude avec une ardeur incroyable, pour réparer le temps qu'il avoit moins bien employé dans la province.

Il passa Maître-ès-Arts avec beaucoup d'applaudissement: le Bonnet de Maître-ès-Arts se donnoit en grandes cérémonies, dans ce temps-là, & donnoit un grand titre.

Il professa un cours de Philosophie au College des Lombards, avec une telle célébrité, que tous les Colleges voulurent l'avoir pour Professeur, & se l'attirerent aux conditions les plus flatteuses. Il y a apparence que ce qui lui procura cette célébrité, c'est qu'il choisit dans toute la Philosophie de son temps, avec jugement, ce qu'il y avoit de meilleur; car, selon Plantius, il régnoit encore dans tous les genres d'Etudes de l'Université une certaine barbarie. Mais comme sa premiere éducation avoit été foible, il sentit qu'il lui manquoit de la Littérature, & qu'il avoit besoin d'un meilleur fonds: il s'enfonça donc dans la retraite pour étudier encore Platon & Aristote: il eut soin de former son style par la lecture des Auteurs de la meilleure Latinité, Cicéron & Celse: il se livra aussi aux Mathématiques: mais trop d'application & de contention d'esprit altérerent sa santé; il fut attaqué de Fievres quartes opiniâtres, qui l'obligerent de reprendre son air natal: lorsqu'il fut rétabli, il revint à Paris, & délibéra quel genre de vie il embrasseroit: ses amis lui proposoient plusieurs états, & entr'autres le Barreau; mais il pancha pour la Médecine. Lorsqu'il étoit encore dans cette perplexité, son pere lui manda de revenir dans sa patrie, parce qu'il lui avoit déjà beaucoup coûté. Il ne fut pas du même sentiment; il avoit éprouvé qu'il y avoit quelque différence entre les Etudes de Paris & celles qui se faisoient à Amiens: mais pour être moins à charge à son pere, il professa un nouveau cours de Philosophie au College des Lombards. On y admira, ce qui étoit rare dans ce temp-là, l'érudition jointe à la plus belle Littérature. Il apprit aux sçavans que l'on pouvoit associer l'une & l'autre: cependant il ne pouvoit se départir des Mathématiques; il en donna un Traité qu'il fit imprimer, & qui prouve combien il y avoit fait de progrès.

Fernel se décida enfin pour la Médecine, dans un âge un peu avancé: il se présenta à la Licence; dix-sept athletes entrerent en lice avec

lui, du nombre desquels étoit Jean Gontier d'Andernach, sous le Décanat de M. Allen.

Le Cours fini avec honneur, il obtint le second lieu, & fut proclamé Docteur par le même Doyen : si-tôt après le Doctorat, il se lia avec un grand homme de Lettres & Rhéteur, nommé Jacques Strébéus, dont il devint Maître & Disciple; Maître en lui enseignant les Mathématiques; Disciple, en recevant de lui des leçons de Littérature. Cet enseignement réciproque dura deux ans; après lesquels il pensa à se marier. Il épousa la fille de M. Barjots, Conseiller au Parlement : son goût pour les sciences abstraites, le replongea dans les Mathématiques: mais il en fut réprimandé vivement par son beau-pere, qui lui représenta que cette science n'étoit pas le but auquel il devoit tendre; qu'il étoit destiné à quelque chose de mieux; & que la dot de sa femme souffriroit d'une telle inaction: effectivement, il avoit fait faire de nouveaux instrumens de Mathématiques qui avoient coûté; les larmes de sa femme se joignirent aux remontrances de son beau-pere : vaincu par des personnes qui avoient plus que lui à cœur un intérêt bien entendu, il se livra uniquement à sa profession : il lut Hippocrate & Galien : il enseigna publiquement avec un si grand concours d'Etudians, que sa réputation se répandit dans toute l'Europe : en 1534, il fut nommé Professeur des Ecoles. La Faculté exhorta ceux qui faisoient des Cours particuliers, à venir enseigner dans ses Classes. Elle les autorisa à percevoir quelques émolumens de leurs Ecoliers : elle fit ce Decret en faveur de Fernel, qui donnoit ses leçons au College de Cornouaille, & de Sylvius, qui donnoit les siennes au College de Tréguier.

Le public crut qu'un Professeur d'un grand nom étoit un grand Médecin; on l'envoya chercher de tous les côtés; & la pratique le forma.

Cependant, soit jalousie, soit différence d'opinions, le nouveau Praticien s'attira des rivaux : M. Philippe de Flesselle, son Compatriote, blâmoit à tout propos son collegue de ne pas saigner dans les maladies. Fernel répondoit qu'il ne s'abstenoit de saigner que dans les maladies chroniques, & sur les sujets cacochymes: il avoit la plume en main, & répondoit plus par écrit que par paroles : il dicta à ses Etudians un Traité de la Saignée, dans lequel il invectivoit un peu Flesselle sans le nommer. Cependant, au rapport de Riolan, Fernel, après avoir bien observé la conduite & réfléchi sur la critique de son adversaire, réforma sa pratique, en quelques occasions, sur celle de son antagoniste : c'est ainsi que la vérité, qui part d'une main ennemie, est souvent très-utile à celui qui sçait en profiter.

Dans le même temps une cure brillante qu'il fit dans la personne d'une Dame de la premiere condition, le fit monter rapidement à la Cour; c'est ce qui lui attira la confiance du Duc d'Orléans, précédemment Duc d'Angoulême, & déjà désigné Roi de France, par la mort de François, Dauphin, en 1536. Ce Prince voulut le prendre à son service

vice, en qualité de ſon premier Médecin, avec ſix cens livres d'appointemens, qui, dans ce temps-là, étoient une ſomme aſſez conſidérable : mais Fernel qui aimoit Paris, ſa liberté, ſon cabinet & l'enſeignement, prétexta ſon inſuffiſance, la crainte de ſe charger de la vie d'un ſi grand Prince, la néceſſité de s'inſtruire encore & de ſe former dans la pratique. Le Prince ne ſe rendit point à ſes raiſons, & le retint : deux ans écoulés, pendant leſquels Fernel éprouva apparemment l'ennui de la Cour, il feignit une maladie, accuſa l'intempérie de l'air de la campagne contraire à ſon tempérament, & revint dans la Capitale : il ſe remit à écrire; car il méditoit depuis long-temps un Traité complet de Médecine qu'il avoit déjà exécuté aux trois quarts : il écrivit ſon Livre *de la Compoſition des Médicamens*. Il vouloit réduire la Pharmacie, & concentrer toute la Thérapeutique dans les Médicamens indigenes : il prétendoit que les Médicamens de chaque Pays ont une certaine affinité, une certaine analogie, & une ſympathie plus marquée avec les corps & les humeurs des Habitans : il ne s'appercevoit pas qu'il s'oppoſoit, ſans le vouloir, aux vues de la Providence, qui lie tous les hommes de l'Univers, comme une ſeule famille, par des beſoins & des emprunts réciproques, ſource du Commerce.

Il étoit dans cette penſée, lorſque le Duc d'Orléans monta ſur le trône (le 31 Mars 1547). Le Prince ordonna à Fernel de venir le trouver & de ſe charger du ſoin de ſa ſanté : la générosité de cet homme, plus eſtimable par les vertus du cœur que par les qualités de l'eſprit, le porta à s'excuſer encore d'accepter cette place éminente, en repréſentant au Monarque que cet honneur étoit dû à Louis de Bourges, premier Médecin du feu Roi; & que pendant ce temps-là il acquerroit plus de pratique & d'expérience. Louis de Bourges mourut, l'ancien des Ecoles, en Octobre 1556 : la fortune qui protégoit toujours, pour ainſi dire, malgré lui, notre Praticien célebre, ne lui permit plus de reculer; il fut ſubſtitué au défunt avec un applaudiſſement général.

Ce premier Médecin avoit toujours cultivé la Faculté, & en avoit bien mérité. M. Antoine du Four, Doyen, alla le complimenter, au nom de la Compagnie, avec une députation : il ajouta qu'il n'avoit pas beſoin de lui recommander les Privileges de l'Univerſité, & les droits de la Faculté; que la dignité avec laquelle il avoit exercé la Profeſſion, étoit un ſûr garant qu'il la protégeroit toujours contre le pernicieux empyriſme.

Fernel répondit que les intérêts du Corps & des Membres lui ſeroient toujours chers.

La compagnie entreprit en même temps quelque réforme ſur elle-même : on employa plus de ſévérité dans la police des Ecoles, les Theſes & les Examens des Bacheliers : on nomma quelques Commiſſaires pour y veiller avec le Doyen, ſçavoir, MM. de Fléſſeles, Dégorrhis, Hollier & du Hamel : MM. les Gens du Roi avoient fait quelques repréſentations à ce ſujet au premier Médecin.

Fernel commençoit à goûter le ſéjour de la Cour, qui lui permettoit

de vaquer aux travaux du cabinet, lorsque le Roi fut obligé de se mettre en campagne, pour s'opposer tantôt aux Anglois & tantôt aux Espagnols. Fernel le suivit; & pendant le voyage même, il écrivit son Traité *de la maniere de guérir les Fievres*.

Après la prise de Calais, sa Majesté revint à Fontainebleau. Fernel y manda sa femme: cette dame, peu contente de quitter Paris & sa famille, en fut affectée; elle tomba malade vivement, & mourut d'une fievre continue au vingtieme jour. La perte de la femme entraîna celle du mari; il conçut un chagrin si vif, que le Roi étant de retour à Paris, Fernel fut obligé de garder le lit. Le Roi avoit une telle confiance dans son premier Médecin, qu'il croyoit ne devoir jamais mourir tant que celui-ci vivroit: il le recommanda à ses Médecins ordinaires: après quelques espérances & quelques jours lucides, la fievre reprit avec plus de force; & il mourut le dix-huitieme jour de sa maladie, le 26 Avril 1558.

Le Roi (Henri II) ne lui survécut que quatorze mois. La paix de Cateau-Cambrésis avoit ramené à la Cour les fêtes & les plaisirs. Le Roi entra en lice dans un Tournois; il y fut bessé mortellement, par Mont-gommeri, d'un coup de lance qui porta dans l'orbite.

Le corps de Fernel ayant été ouvert & embaumé, on trouva la rate tuméfiée & livide; lorsqu'on l'eut entamée avec le scalpet, elle rendit une grande quantité de sanie poisseuse & résineuse. De son vivant, il avoit une taille avantageuse, mais il avoit un teint plombé; il étoit dévoré d'une soif habituelle, qui l'obligeoit de boire continuellement de l'eau rougie; de plus, il étoit sujet à une néphrétique qui le tourmentoit trois ou quatre fois l'année: ses longues études, trop de contention d'esprit donnerent, sans doute avec la disposition de son tempérament, naissance à ces maladies qui abrégerent des jours précieux. Il est des maladies des sçavans, s'ils se livrent à une vie trop sédentaire & contemplative. Il fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Jacques-la-Boucherie, au bas d'un pilier, après celui de Saint Christophe: on y lit son Epitaphe, dont voici la copie:

« Joanni Fernelio, Ambianensi, Henrici secundi, Galliarum Regis,
» Consiliario & primario Medico, nobilissimo, atque optimo recondita-
» rum & penitùs abditarum rerum scrutatori & explicatori subtilissimo;
» multorum salutarium remediorum inventori, veræ Germanæque Medi-
» cinæ restitutori, summo ingenio, exquisitâque doctrinâ mathematico,
» omni in genere Philosophiæ claro, omnibusque ingenuis artibus instructo,
» temperatissimis sanctissimisque moribus prædito, socivo suo piissimo,
» Philibertus Bargotius, supplicum libellorum in Regia Magister, magni-
» que Regis Consilii Præses, affinitate gener, pietate filius, mœrens po-
» suit, anno à salute mortalibus restitutâ 1558. Obiit 26 Aprilis,
» vixit annos 52 ».

L'âge de 52 ans donné à Fernel, dans son Epitaphe, est une erreur du

Copiste ou du Sculpteur Marbrier ; il devoit avoir 72 ans & quelques mois, étant né sur la fin de 1485, selon Plautius, son ami, qui a écrit son histoire.

La circonstance de la vie qui lui a fait le plus d'honneur, a été la guérison de la stérilité de la Reine Catherine de Médicis, femme de Henri II. Cette Princesse, après plusieurs années de mariage, faisoit craindre de ne pas donner au Roi une postérité desirée : Fernel, par des remedes appropriés, mit la Reine en état de donner à la France quatre Princes & deux Princesses : (mais selon les Mémoires particuliers que j'ai sous les yeux), les conseils salutaires que Fernel donna aux deux époux conjointement, contribuerent le plus à l'heureuse fécondité de la Reine. Le Roi honora son Médecin encore plus qu'il ne le récompensa, en lui faisant présent de quarante mille écus d'or. Gui Patin dit, dans ses Lettres, avoir appris de Fernel lui-même, qu'à chaque couche, la Reine lui donnoit dix mille écus, somme considérable dans ce temps-là. Dans le fort de sa pratique, il gagnoit douze mille livres par an ; ce qui, par proportion, pourroit être évalué au gain de la pratique des Médecins de la plus grande réputation de notre temps.

Gui Patin, ami de Fernel, avoit pour lui une si grande vénération, que, de temps à autres, il conduisoit ses fils, Robert & Charles, sur la tombe de ce grand homme, les exhortant à imiter un si grand exemple.

Il n'est pas surprenant que l'homme que nous célébrons, soit parvenu à un si haut degré de réputation, soit pour l'érudition, soit pour la pratique ; avec de grands talens & du génie, cet homme n'étoit distrait par aucun plaisir ; il ne connoissoit que son cabinet & ses malades. Sa femme lui avoit loué une petite maison de campagne, au sortir des Fauxbourgs (à Pantin) ; il s'y laissoit entraîner une fois ou deux par an. Il dormoit peu, se levoit à quatre heures du matin ; & lorsque ses amis l'exhortoient à prendre quelques délassemens, & à mettre quelques interruptions au moins à ses travaux littéraires, sa réponse étoit toute prête : Le temps viendra où nous nous reposerons assez :

Longa quiescendi tempora fata dabunt.

D'ailleurs il étoit humain, secourable, consolant, se faisant tout à tous : Philosophe avec le Philosophe, Mathématicien avec le Mathématicien, camarade avec le soldat ; ses discours étoient presque toujours sur des choses sérieuses ; mais il les assaisonnoit avec tant d'esprit qu'ils plaisoient généralement : ses malades étoient soulagés en l'entendant parler : il avoit soin de ses affaires domestiques, sans faste, sans avarice, sans se dispenser d'être bienfaisant.

En 1673, lorsque la Faculté orna sa Salle d'assemblée d'une belle boiserie, plusieurs Docteurs la couvrirent des tableaux de nos ancêtres : M. de Riant, Procureur du Roi au Châtelet, un des descendans de Fernel en ligne maternelle, fit présent à la Faculté du portrait de cet homme illustre, qu'elle fit encadrer d'une bordure en or.

Fernel, en mourant, laiſſa un Traité de Médecine univerſelle, en vingt-un livres égaux de Phyſiologie, Pathologie & Thérapeutique: mais il regretta de n'avoir pu mettre la derniere main à cette partie qu'il avoit deſſein d'enrichir de ſes dernieres obſervations. C'eſt ainſi que l'homme, en mourant, laiſſe toujours quelques regrets : n'entreprendre que des ouvrages courts, moins entreprendre, c'eſt le moyen de venir à bout de ſes deſſeins.

Il confia ce travail à Guillaume Plancé, (natif du Mans), Médecin de Paris, à qui il ordonna, par les droits de l'amitié, de le revoir & de le finir; ce que Plancé exécuta fidelement, en y ajoutant des ſcholies ſçavantes.

Il laiſſa ſes autres manuſcrits à Julien Paulmier, auſſi Médecin de la Faculté, qui les tranſmit à Pierre Paulmier, ſon neveu, qui les vendit à Mayerne Turquet, Médecin de Montpellier. C'eſt à ce dernier que nous ſommes redevables du *Manuel Chirurgique pratique* de notre Auteur.

Les Médecins de Paris & les étrangers ſe ſont empreſſés d'enſeigner la Médecine de Fernel, & en particulier le célebre Othon Heurnius, Profeſſeur à Leyde, qui tous l'ont interprété à leur maniere.

La derniere édition de ſes œuvres, eſt celle de Geneve, *in-folio*, 1680.

Comme Fernel avoit beaucoup lu les Anciens, il n'étoit pas encore entierement déſabuſé de leur maniere de parler; il n'avoit pas abſolument abandonné les formes, les facultés, les qualités occultes, par leſquelles ils expliquoient bien des choſes dans les maladies & la maniere d'agir des médicamens : c'eſt ce qui donna occaſion à ſes rivaux, Æmilius Pariſianus, Joubert, & principalement à Hoffman, de mépriſer ſa théorie: (*Licèt Fernelius, quæ de Facultatibus congerit, jam ſint refutata à Fouberto*, libro 2, de Thorace, cap. 2); *libebit tamen repetere, propter autoritatem quam apud pleroſque ſibi conciliavit, neſcio quo ſuo merito.*

Citois, Médecin du Poitou, dans ſon Traité *de la Colique endémique à ce pays*, avoit dit, qu'avant Milet, premier Médecin d'Henri IV, cette maladie avoit été inconnue aux Médecins de Paris; Riolan (*curieuſes Recherches*, *p.* 219), releve cette imputation avec force; car Fernel a décrit cette maladie particuliere, ſous le nom de fauſſe Colique bilieuſe, de même que Hollier, dans ſon *traité de Pratique*.

Quoique Fernel n'ait point enſeigné expreſſément l'Anatomie, Riolan prétend que, dans les cahiers qu'il a dictés, il a donné des choſes neuves pour le temps où il vivoit : ce qui eſt certain, c'eſt que toutes les Ecoles le reſpecterent & le reconnurent pour le ſecond en Médecine après Galien. Vézale avoit été diſciple de Fernel & s'en faiſoit gloire.

La Médecine, cet Art libéral, lorſqu'elle eſt opulente, s'allie toujours avec les familles les plus nobles. Fernel, par ſon mariage, étoit entré dans une des meilleures maiſons de la Robe. Il laiſſa deux filles, dont l'aînée épouſa M. Philippe Barjots, Préſident au Grand-Conſeil & Maître des Requêtes; la ſeconde fut mariée à M. Gilles de Riant, Préſident à Mortier: on trouva, après la mort de Fernel, trente mille écus, rangés en ſacs derriere ſes livres; chez ce Médecin, la ſcience & la finance habitoient enſemble.

JEAN GONTIER DANDERNACH, 1530.

Gontier est d'autant plus recommandable dans la Faculté, que, non content de travailler, à l'exemple de ses illustres prédécesseurs, au renouvellement de la Médecine, selon l'observation des Anciens, il pensa aussi au renouvellement de l'Anatomie, qui avoit besoin d'être perfectionnée depuis Galien qui en avoit écrit imparfaitement : il applanit la carriere que la Faculté avoit ouverte & défrichée depuis quarante ans qu'elle avoit commencé à faire des cours publics d'Anatomie aux Etudians en Médecine & aux Chirurgiens non lettrés.

Gontier, de même Licence que Fernel, eut un même amour pour l'étude, une même émulation ; mais il eut un aiguillon de plus, le besoin & le manque de secours.

Il naquit en 1487, à Andernach, ville d'Allemagne, dans l'Archevêché de Cologne, de parens obscurs : ils lui inspirerent la vertu, en dédommagement de la fortune. Gontier fit entrevoir dès l'âge le plus tendre, ce qu'on devoit attendre de lui.

Dès qu'il eut atteint sa douzieme année, il quitta le lieu de sa naissance, où les sources manquoient à son ardeur pour l'étude, & les alla chercher à Utrecht. Lambert Hortensius, qui est devenu célebre dans la Littérature, & dont le pere étoit Jardinier, se lia avec lui d'une étroite amitié ; les travaux communs les unirent encore : ils s'appliquerent avec une émulation égale à l'étude des belles-lettres, & sur-tout à celle de la Langue Grecque, dont ils acquirent les premieres connoissances dans les Comédies d'Aristophane : ils furent bientôt en état de lire Démosthene, Homere & Pindare.

Les foibles secours que le pere de Gontier lui avoit donnés quand il quitta sa patrie, ne suffirent point pour le soutenir dans la ville d'Utrecht : il alla à Déventer, où il ne vécut pendant quelque temps que par l'assistance de ceux que son état pouvoit toucher : mais le travail & l'industrie l'ayant fait triompher des rigueurs de la fortune, il se transporta à Marpurg, dans le dessein de s'appliquer à l'étude de la Philosophie, & principalement de la Physique. Il donna des preuves si marquées de son érudition, que les habitans de Gossar l'engagerent à venir instruire la jeunesse de leur Ville ; ils le nommerent Recteur de leurs Ecoles publiques : place honorable, mais immédiatement au dessous de celle des Professeurs dans quelques Universités étrangeres, & qui conduisoit ordinairement à celles-là. Gontier devint en effet quelques années après Professeur à Louvain, où le desir de perfectionner ses études l'avoit appellé. Les Magistrats le chargerent d'enseigner la Langue Grecque. Il eut une multitude d'auditeurs dignes de lui, entr'autres, le célebre Vézale, & Surmius dont l'éloquence fut admirée de son siecle ; Hortensius, son ancien ami, l'aida de ses lumieres dans ce nouvel emploi.

Gontier, qui s'étoit préparé à la science qu'il aimoit par l'étude de

la Langue Grecque, accourut bientôt à Paris, où la Médecine étoit dès-lors plus floriſſante que dans toutes les autres contrées de l'Europe.

Les ténebres de la barbarie venoient enfin de ſe diſſiper; & les ſciences qui, depuis les beaux jours d'Auguſte, s'étoient éteintes dans notre partie du monde, aujourd'hui ſi éclairée, avoient commencé depuis deux ſiecles, à jetter quelques foibles rayons. Mahomet II avoit été la cauſe involontaire de cette heureuſe révolution: les Sçavans de la Grece, que la chûte du trône de Conſtantin forçoit de fuir loin de leur patrie, chercherent un aſyle en Italie, ſous la protection de Léon X. La France ne tarda pas à les appeller dans ſon ſein; François I les acquit aux lettres & à la gloire de ſon Royaume. On vit alors, par les ſoins de ce Monarque éclairé, s'élever dans la Capitale, un College où l'étude des connoiſſances les plus utiles ſe réunirent: la Médecine n'y fut point oubliée; des Docteurs de la Faculté de Paris furent choiſis pour y donner des leçons publiques; & l'on peut dire, à la gloire des Sçavans dont étoit compoſé le College Royal, que les ſciences dûrent principalement à l'Univerſité, & à cet établiſſement, les progrès qu'elles firent dans ce ſiecle: une partie de ce qu'il y avoit alors d'hommes habiles dans les autres parties du monde ſe rendoit à Paris comme dans un centre commun.

Gontier, qui cherchoit ce climat favorable qu'Hippocrate deſire à ſes Eleves, le trouva dans cette Capitale: les Ecrits des anciens Médecins s'offrirent à lui. Il s'arrêta d'abord à ceux de la Grece, & en traduiſit pluſieurs: le goût pour l'étude des Anciens ſe fortifioit de jour en jour, par les exemples des Sçavans de la Faculté que Gontier avoit ſous les yeux.

Le fondateur de la Bibliotheque de Florence, Jean Laſcaris, & Budé qui ſervit ſi bien les lettres par ſes connoiſſances & ſon crédit, ne furent pas long-temps à s'appercevoir des talens de Gontier: il étoit beaucoup plus jeune que ces illuſtres Littérateurs; mais la conformité de goût, qui rapproche les âges, leur fit contracter avec lui une liaiſon cimentée par l'eſtime.

Si ſon mérite eut dans ces deux grands hommes de ſinceres admirateurs, il trouva auſſi un protecteur zélé dans le Cardinal du Bellay, le chef des favoris lettrés. Gontier n'oublia jamais les ſervices importans qu'il en avoit reçus; il le reconnoît comme le ſoutien de ſa jeuneſſe, lui fait honneur de ſes Etudes, & lui attribue le ſuccès de ſes ouvrages.

Notre Candidat étoit venu à Paris vers 1525: ſon premier ſoin fut de ſuivre les leçons des Profeſſeurs: il fut reçu Bachelier en 1528, ſous le Décanat de M. Pierre Allen: Fernel, un des premiers Créateurs de la Médecine moderne, ſur l'obſervation des Anciens, couroit alors la même Licence. Si Gontier obtint un lieu moins avantageux, c'eſt qu'il étoit un peu moins lettré; la facilité & la maniere de s'exprimer, contribue au lieu de la Licence. Animé par l'exemple de ſon Collegue, Gontier

ſe diſtingua d'une maniere particuliere : l'étendue de ſes connoiſſances lui concilia l'eſtime de la Faculté ; elle le compara tacitement à Guillaume Cop, qui s'étoit rendu recommandable par ſes Traductions & ſes Commentaires : notre Bachelier reçut le Bonnet de Docteur en 1530 ; & la Faculté, en conſidération de ſon mérite, lui remit les frais du Doctorat, qu'il reſtitua par la ſuite.

François I n'examina pas non plus ſi Gontier étoit né dans ſon Royaume, mais s'il étoit digne de ſes graces ; cinq ans après ſon Doctorat, il lui donna une place parmi ſes Médecins ordinaires.

Notre nouveau Docteur ayant réfléchi ſur l'état de la Médecine en France, conçut que, ſi la Faculté avoit eu raiſon de commencer le renouvellement de la Médecine par l'obſervation & l'étude des Anciens, pour la plus grande utilité de la pratique, elle ne s'en tiendroit pas aux anciennes démonſtrations anatomiques de Galien & de Théophile, qui n'étoient ni aſſez exactes, ni aſſez détaillées : effectivement, depuis quarante ans, la Faculté faiſoit des cours d'Anatomie publics, en faveur des Etudians en Médecine & des Chirurgiens non lettrés : mais il falloit un homme qui s'y livrât tout entier ; car des Profeſſeurs d'un cours paſſager & Praticiens, ne ſuffiſoient pas pour amener l'Anatomie à une certaine perfection.

Il ſe livra à cette ſcience, & entreprit de l'enſeigner aux autres : il en fit des cours particuliers qui furent très-ſuivis, dans leſquels il montroit à ſes diſciples, dans le livre même de la nature, ce qu'il leur expliquoit de vive voix. Une foule d'auditeurs accourut à ſes leçons ; c'eſt à ſon école que Rondelet apprit à découvrir la valvule du colon & les véſicules ſéminales. On a tenté, mais en vain, d'enlever à Gontier, d'avoir formé Vézale : cet homme dont le nom fait époque dans l'hiſtoire de l'Anatomie, ne diſconvenoit pas d'avoir beaucoup profité des leçons de Gontier dans l'étude de la pratique ; mais il ne convenoit pas lui devoir beaucoup en Anatomie.

C'eſt aux inſtructions de Gontier & à celles de Sylvius, ſon contemporain & ſon ami, que ſont dûs les progrès que l'on fit en ſi peu de temps dans la connoiſſance du corps humain.

Il crut devoir perpétuer ſes leçons dans des ouvrages qui puſſent inſtruire lorſqu'il ne ſeroit plus. Vers l'an 1536, il compoſa, en faveur de ſes Eleves, un *Traité Elémentaire*, qui préſente, quoiqu'en raccourci, un tableau fidele des connoiſſances des anciens & de celles qu'il y avoit ajoutées. Ce Livre, que Vézale eſtimoit aſſez pour en avoir été l'Editeur, a concouru avec ceux des Anatomiſtes du ſeizieme ſiecle à reſſuſciter une ſcience, que le ſcrupule & le faux reſpect de nos Ancêtres pour les morts, avoit enſevelie dans une longue ſuite de ſiecles.

Notre nouvel Anatomiſte, après l'Oſtéologie, s'appliqua particulierement à la Myologie : il donna une deſcription des muſcles plus exacte que celle de Galien & de tous ceux qui l'avoient précédé ; il découvrit les muſcles du métacarpe ; il démontra avec plus de préciſion les glandes

mésentériques, & assigna leur office. On ne connoissoit pas bien avant lui les arteres & les veines spermatiques; il les développa : il fit voir qu'elles s'entrelassent avant que d'entrer dans les testicules; que les arteres spermatiques prennent leur origine de la partie antérieure de l'aorte, sous les arteres émulgentes; & que la veine spermatique droite va se rendre dans la veine cave inférieure, tandis que la gauche va se décharger dans l'émulgente du même côté.

Il donna le premier le nom de Pancréas à cette glande conglomérée qui est assise sur le duodénum & couchée derriere l'estomac.

Il a eu quelques opinions particulieres, & ses découvertes n'ont pas eu d'abord toutes leurs perfections : quoi qu'il en soit, il a mérité le titre de Restaurateur de l'Anatomie dans l'Université de Paris; & c'est M. Winslow qui lui donne ce titre honorable . . . *Primus Anatomes in Academia Parisiensi, Restaurator Quinterius Andernacus* (Theses 1717, 1743) *an ex Anatome subtiliori, ars Medica certior?* sous les Présidences de MM. Winslow & Astruc.

Gontier, en donnant naissance, pour ainsi dire, à l'Anatomie, commença à faire sortir de son enfance la Chirurgie; & la Faculté, en cessant d'être Ecclésiastique, vaqua avec plus de facilité & d'émulation à ces deux parties.

Quoique ce Médecin, qui avoit de si grandes vues, s'appliquât particulierement à l'Anatomie, il ne négligea pas les autres parties de la Médecine; il adopta ce que la Botanique & la Chymie présenterent alors de plus efficace pour la guérison des maladies.

Sa réputation s'étendit jusque dans le Nord : Christiern III, Roi de Danemarck, Prince ami des Lettres, lui fit faire des offres avantageuses pour l'attirer dans ses Etats; mais ses sollicitations furent inutiles, & ne purent enlever Gontier à un Royaume qu'il regardoit comme sa patrie : il ne prévoyoit pas qu'il seroit bientôt forcé de rompre les liens qui l'y attachoient. Il étoit né Catholique; mais il n'avoit pas eu assez de soin d'affermir ses sentimens au sujet de la Religion, sur ceux de l'Université de Paris, dans laquelle il avoit pris des Degrés, & où il auroit pu puiser des lumieres : il se retira en Allemagne, centre de la discorde; il n'y trouva ni la paix de l'ame, ni la sûreté du corps : il revint à Metz, & de Metz à Strasbourg: les Magistrats lui firent un accueil honorable, & lui donnerent un rang parmi les premiers Citoyens; ils lui conferent même une chaire de Professeur dans l'Ecole de cette Ville, qui ne devint Université qu'en 1621 : il y enseigna la Langue Grecque & la Médecine qu'il y pratiquoit. Son titre de Docteur de Paris lui suffit pour la pratique, mais ne lui suffit pas pour l'enseignement; l'envie le força de quitter l'emploi de Maître : il se livra tout entier à l'exercice de son art; on le recherch a avec cet empressement qui a quelquefois sa cause dans la nouveauté & le préjugé; mais qui cesse d'être équivoque dès qu'il ne se dément pas. Gontier donna près de deux cens Consultations aux personnes les plus distinguées : ses visites s'étendoient jusqu'aux extrêmités de la province; il ne se refusoit, autant qu'il le pouvoit, à personne.

L'esprit

L'esprit d'observation rendoit ses voyages aussi utiles à lui-même, pour la Botanique, qu'à ses malades.

Quand on ne connoît qu'un pays, on ne connoît, pour ainsi dire, qu'un homme, une maniere de penser: il parcourut l'Alsace, l'Allemagne & différentes Villes d'Italie. On doit à ses Voyages une partie considérable des Observations qu'il a rassemblées dans son *Traité sur les Bains*.

Quoiqu'il ne connût pas assez la Religion Catholique, il possédoit les principes de la Religion naturelle; par-tout il voyoit l'Auteur de la nature, & principalement dans le traitement des Maladies, & l'effet des Remedes: ses mœurs répondoient à ses principes; & dans le portrait du Médecin qu'il fait dans un de ses Ouvrages, il s'est représenté lui-même sans le vouloir. La modestie, qui lui étoit comme naturelle, l'empêchoit de s'enfler de ses connoissances: lorsque, dans ses ouvrages, il employoit les observations de quelques Auteurs, il ne manquoit jamais de leur en faire honneur; c'est qu'il possédoit aussi les qualités du cœur, qui se répandent toujours sur le commerce de la vie.

Sur la fin de sa carriere, les honneurs vinrent le chercher: Gontier reçut gratuitement de l'Empereur Ferdinand I des Lettres de Noblesse. Il n'en jouit pas long-temps; la mort le surprit quelque temps après, au milieu des fonctions de son état; une fievre ardente vint l'attaquer chez un Seigneur qu'il étoit allé visiter, & l'obligea de se faire transporter dans sa maison, où il mourut le 4 Octobre 1574, âgé de 87 ans: il fut inhumé dans le Cimetiere de Saint Gal, hors les murs de Strasbourg: sa santé avoit toujours été vigoureuse; les fatigues qu'il avoit essuyées dans sa jeunesse lui avoient formé de bonne heure un tempérament robuste, qu'aucun excès n'affoiblit jamais: il fut marié trois fois à des femmes de bonne famille, dont il n'eut point de postérité.

La mort de Gontier fut pleurée; on s'empressa de célébrer le mérite qui ne pouvoit plus inspirer d'autres sentimens que des regrets; les Arts même essayerent de conserver, par la gravure, les traits de ce Médecin célebre: le Portrait de Gontier est à la tête du Poëme de Calaminus, & dans les Recueils Iconographiques des Médecins, publiés par Reusner, Schenkius & Sambucus... Malgré ces hommages, les Habitans d'Andernach ne soupçonnent pas seulement aujourd'hui que leur Ville ait produit un homme d'un si grand nom; les François dont il est devenu le Concitoyen, par choix, de l'aveu même des Allemands, ne cesseront d'honorer sa mémoire, & de le placer au rang de leurs hommes illustres.

Gontier a parcouru la carriere de la Médecine, avec le double mérite de Praticien & d'Auteur: sous le premier rapport, il n'a été utile qu'à ses contemporains; par ses Ecrits, il l'est encore à la postérité: le nombre de ses ouvrages est assez considérable: ils doivent être rangés en deux classes; les uns sont des Traductions des plus habiles Médecins

de l'antiquité; dans les autres qui appartiennent à lui seul, il a eu pour but de présenter les observations des anciens, enrichies de vérités nouvelles, & de corriger les erreurs de son siecle par la lumiere qui commençoit à luire de son temps : nous en allons donner le Catalogue :

Syntaxis Græca, nunc recens & nata & edita Lutetiæ, 1527, *in*-8°.

La peste s'étant répandue, vers le milieu du seizieme siecle, sur les bords du Rhein; Gontier, en bon Citoyen, de son propre mouvement, & avec l'encouragement des Magistrats, en donna un Traité avec le régime, le traitement & les préservatifs... *de Victûs & Medendi ratione, tum alio, tum Pestilentiæ maximè tempore, observandâ : Argentinæ*, 1542, *in*-8°. Ce Traité latin étoit pour les Médecins; mais il le traduisit en langue vulgaire (en Allemand), & le mit a la portée des Citoyens, sous différens titres... *Instructions... Cours Abrégé... Avis... Strasbourg*, 1547, 1564, *in*-8°.

Commentarius de Balneis & Aquis Medicatis, in tres Dialogos distinctus, Argentorati, 1565, *in*-8°.

De Medecina veteri & novâ tum cognoscendâ tum faciendâ, Commentarii duo; Bazileæ, 1571, *in-folio*.

Quant aux Médecins de l'antiquité, Gontier a traduit Galien presque tout entier, & principalement ses *Institutions Anatomiques... les Livres Diététiques de Polybe... Paul Eginette... Oribaze.... les Aphorismes d'Hippocrate.. Cælius Aurelianus de Acutis Passionibus....Rhases de Pestilentiâ... Alexandri Tralliani libri Medicinales XII.*

Si on veut avoir une connoissance plus détaillée de la vie & des ouvrages de notre Auteur, il faut lire *l'Eloge Historique de J. Gontier d'Andernach, avec le Catalogue raisonné de ses Ouvrages*... Discours qui a remporté le prix pour l'année 1765, dans notre Faculté, par Louis-Antoine-Prosper Hérissant, Etudiant en Médecine à Paris, qui avoit alors dix-neuf ans.

La lecture de cet excellent ouvrage, fera regretter la mémoire de cet Etudiant, qui auroit fait honneur à nos Bancs, s'il n'eût pas été enlevé par une mort prématurée, de la petite-vérole.

JACQUES SYLVIUS, 1530.

Sylvius eut une si grande célébrité, que les Facultés de Paris & de Montpellier le revendiquent avec raison; la premiere, comme son Bachelier qu'elle instruisit long-temps, & dans laquelle il enseigna toute sa vie; la seconde, comme son Docteur Ubi-quiste.

Sylvius n'étoit point son vrai nom : c'étoit une manie dans ces temps-là de se nommer différemment de ses pere & mere, par vanité, soit pour faire méconnoître des parens de basse extraction dont on rougissoit quand on vouloit exercer une profession plus noble, soit pour se procurer un plus beau nom : quelquefois on transposoit les lettres pour en tirer un prétendu horoscope avantageux; le siecle tenoit encore à l'Astrologie & au merveilleux.

Selon Lacroix du Maine (en sa Bibliotheque Françoise), le pere de Sylvius se nommoit Boës ou Dubois, artisan de la ville d'Amiens, espece de Tisseran ouvrier en camelot.

Sylvius naquit en 1478, dans un village du Diocese d'Amiens, nommé Louvilli : son pere eut quinze enfans, dont il étoit le septieme, onze garçons & quatre filles : le troisieme des garçons (François), vint à Paris, fit de bonnes Humanités, devint Professeur d'Eloquence, & ensuite Principal du College de Tournai : il contribua plus que personne à rétablir dans l'Université le goût des Belles-Lettres : il fit venir à Paris ses deux freres, (Jean & Jacques) : Jean devint Chanoine d'Amiens ; mais pour celui dont il est ici question, il l'éleva avec soin ; & lorsqu'il fut en état d'enseigner les autres, il le chargea d'instruire une partie des Ecoliers de son College, ce qui lui rendit familier l'usage des bons Auteurs, tant Grecs que Latins.

Après ses Humanités, Sylvius se lia avec les Sçavans que François I avoit fait venir à Paris, François Vatable, George Jérôme & Janus Lascaris, & apprit d'eux les Lettres Grecques & Hébraïques : à l'exemple des sçavans de son temps, il cultiva les Mathématiques, qu'il étudia sous Jacques le Févre, qui étoit de son pays, & qui y excelloit : il y fit tant de progrès qu'il inventa des Machines Géométriques utiles au commerce des rivieres, qu'il présenta aux Prévôt des Marchands & Echevins.

Mais il avoit en vue un art plus excellent, la connoissance du corps humain ; il se déroba donc à toutes les sciences préliminaires, pour se livrer tout entier à cette derniere : il se retira dans la solitude du cabinet, & lut les Auteurs de la saine antiquité, qu'il traduisit : pendant cette lecture il s'apperçut que l'on avoit trop négligé l'Anatomie : il étudia principalement les livres de Galien qui en traitent, & s'appliqua à la dissection des animaux & des cadavres humains : il y devint si habile que les Anatomistes lui demandoient la maniere dont il s'y prenoit pour bien préparer les sujets & bien disséquer.

Il découvrit le premier les valvules des veines principales : il observa le premier le muscle quarré de la cuisse ; il sçut le premier faire des injections colorées qui faciliterent l'étude de l'Angiologie.

Après l'Anatomie, il s'appliqua à la Matiere Médicinale & la Pharmacie ; il parcourut les boutiques des Apothicaires, & fit même quelques voyages pour voir les différentes manipulations.

De retour à Paris, il s'adonna à écrire & à enseigner ; il le faisoit avec ordre : la premiere année, il enseignoit l'Anatomie, la Physiologie & l'Hygiene ; & la seconde, la Pathologie & la Thérapeutique.

Mais la Faculté lui demanda à quel titre il prétendoit donner des leçons publiques dans Paris. Il quitta la Capitale, & courut à Montpellier, parce qu'il croyoit qu'il y seroit plus libre, ou qu'il en imposeroit davantage.

Mais la Faculté de Montpellier, aussi jalouse de ses droits, que celle

de Paris, lui demanda aussi ses titres : à quoi il répondit qu'il se nommoit Sylvius; que son nom & sa science devoient leur suffire ; que la Faculté n'avoit qu'à le recevoir Docteur ou l'agréger gratuitement ; & qu'en échange, il attireroit dans leur ville, par ses leçons, tous les Etudians en Médecine de la France. Cette réponse hautaine & présomptueuse ne satisfit pas ; il fut obligé de prendre des grades ; il professa, & revint à Lyon, où il consulta avec Symphorien Compégius, Jérôme Montuo, & deux autres Médecins de Lyon, tous très-versés dans la doctrine des anciens : peut-être ne fut-il pas accueilli dans cette grande ville ; car il quitta Lyon, & revint à Paris dans l'intention d'y faire imprimer une Grammaire Françoise, & d'y prendre enfin un titre pour avoir droit d'enseignement.

Après avoir prouvé son temps d'Etudes, il fut reçu Bachelier, le 28 Juin 1532. Il proposa ensuite à la Faculté de soutenir une Cardinale & une Quodlibétaire, & d'être ainsi agrégé : il paroît que la Faculté n'accepta pas sa proposition, quoique, selon nos Registres, elle fût bien disposée en sa faveur, à cause de sa doctrine : il resta donc dans le grade inférieur de Bachelier.

Par le décret du 27 Janvier 1535, il étoit permis à ceux qui faisoient des cours particuliers, de les faire dans nos Ecoles, & de recevoir de leurs Etudians quelques émolumens. Ce décret avoit été formé en faveur de Fernel, qui donnoit ses leçons au College de Cornouailles, & de Sylvius qui les donnoit au College de Tréguier.

Sylvius employa toute sa vie à enseigner ; mais il ne faisoit grace volontiers à qui que ce fût, de la rétribution qu'il avoit fixé, & qui n'étoit pas considérable : sur quoi René Moreau remarque que les hommes d'un grand mérite sont quelquefois sujets à de grands défauts.

Selon le même Auteur, Sylvius avoit un très-grand concours d'auditeurs, qui se montoit à quatre ou cinq cens, qui payoient tous les mois, entre lesquels on comptoit des hommes d'un grand mérite, & entr'autres Michel Servot, qui le premier entrevit plus clairement la circulation du sang.

Dans le même temps Fernel tenoit son Ecole au College de Cornouailles : l'un & l'autre étoient des hommes sçavans, de même âge, de même pays, de même profession, éloquens tous les deux ; & cependant Fernel avoit, sans comparaison, moins d'auditeurs ; c'est qu'il y avoit une grande différence dans la maniere d'enseigner : Fernel avoit toujours un style plein, élevé, orné, nombreux & Cicéronien : Sylvius étoit plus simple, plus coulant, plus clair : le premier ne faisoit qu'expliquer ; le second joignoit toujours la démonstration à l'explication, soit qu'il s'agît de l'Anatomie, de la Matiere Médicinale, ou de la Botanique : l'un étoit seulement Professeur ; l'autre Professeur & Démonstrateur en même temps, intéressant, familier, plus à la portée des Etudians de toute classe : d'ailleurs, Sylvius avoit un jardin de Botanique au Fauxbourg Saint-Marcel, dans lequel il démontroit les Plantes, & en faisoit connoître les vertus.

Par cette maniere d'enseigner, dont il tiroit tous les jours émolumens, Sylvius amassa beaucoup de biens; car on dit qu'il avoit caché, dans sa maison du Fauxbourg Saint-Marcel, cent ducats d'or, qui ne se trouverent pas après sa mort; il possédoit aussi au Fauxbourg Saint-Jacques, deux maisons, qui furent démolies en 1616, dans lesquelles on trouva quelque argent; & on soupçonna que des hommes plus adroits que lui, en avoient soustrait une bonne partie : quoi qu'il en soit, il laissa, en mourant, son bien à son frere Jean, Chanoine d'Amiens : quoiqu'il fût épargnant & avide d'argent, il vécut toujours en homme de probité.

Personne ne soutint plus long-temps que lui le pénible emploi de l'enseignement : il écrivit aussi pour les Apothicaires, pour lesquels il donna un Mésué corrigé.

Vézale suivit assiduement le cours de Sylvius & de Gontier d'Andernach, qui les mirent en état de dessiner & de faire apprendre l'Anatomie hors des cadavres. L'Anatomie de Sylvius fut étudiée dans les Ecoles par préférence, & il contribua à faire revivre la doctrine de Galien. Les Médecins ont admiré dans notre Anatomiste, ce que Galien avoit admiré dans Hérophile, qui, par ses dissections, avoit donné à l'Ecole d'Alexandrie une si grande célébrité.

Les Médecins de Paris firent usage dans leurs leçons de ses Ecrits : Louis Duret expliqua à ses Ecoliers *le Traité sur les Evacuations périodiques des femmes :* Guillaume Chrétien, premier Médecin de Henri II, traduisit en François le même sujet, *& la Génération de l'Homme.*

Sylvius étoit reconnoissant de la protection que la Faculté lui accordoit; c'est pourquoi jamais il ne mit au jour aucune de ses productions sans son approbation.

Content du titre de Professeur & de Démonstrateur dans nos Ecoles, il n'en rechercha jamais d'autres; ils vinrent d'eux-mêmes au devant de lui. Après la mort de François I, cet illustre Restaurateur des Lettres, Vidus-Vidius, le premier des Professeurs Royaux s'étant retiré en Italie en 1547, Sylvius reçut en 1550, des Patentes qui l'établissoient en la place de Vidus-Vidius; & ses Lettres furent registrées en la Chambre des Comptes.

Pierre Ramus, cet homme si fameux dans l'Université, & qui fit tant parler de lui, cite avantageusement Sylvius, dans sa Préface de la Réforme de l'Université : « Personne, dit-il, ne suivit sa profession avec plus » d'application ; & je me suis toujours fait un plaisir de l'entendre ».

Lorsqu'il monta dans la Chaire du College Royal, sa Classe fut encore plus fréquentée.

André Vézale, dont le nom fait époque parmi les Anatomistes des Pays-Bas, avoit suivi, pendant trois ans, les Leçons de Sylvius; mais exerçant une même profession, il devint, comme il arrive ordinairement, son rival.

Sylvius ſe propoſoit de mettre au jour ſon Anatomie; il fut prévenu par ſon antagoniſte, qui fit paroître la ſienne en 1542.

Vézale, en homme éclairé & impartial, ne croyoit pas devoir porter aveuglément le joug des Anciens : il fit remarquer de vive voix, & par écrit, ce qu'il trouvoit de défectueux dans Galien. Sylvius, au contraire, étoit adorateur de l'Antiquité; c'étoit ſon idole : la critique de Vézale anima notre Auteur au point de changer ſon nom de Vezalius en celui de Vezanus. A cette critique ſe joignirent celles de pluſieurs Médecins étrangers & d'une grande réputation; Nicolas Floreinus, Cornelius Bacsdorpius, Sancta-Angelus, premier Médecin du Roi des Romains, & quelques Médecins de la Cour de France, qui tous traitoient Vézale de jeune homme aſſez téméraire pour contrarier un des premiers Princes de la Médecine: dans ce temps du renouvellement des Lettres, où on avoit reſſuſcité ou rajeuni les Anciens, on les regardoit comme des Divinités.

Vézale ne fut pas le ſeul diſciple de grand nom qui ſuivit Sylvius; il eut pluſieurs Médecins de Paris plus jeunes que lui, & qui ſont nommés par l'Auteur de nos Mémoires (feu M. Bertrand).

Parmi les étrangers, on cite Conrad Geſner, René Hénérus, Gaſpard Volphius, Jean Coryltarius, Jacques Bordingius, François Saguierus; & parmi les Médecins de Montpellier, Laurent Joubert & Rondelet.

Sylvius, de ſon côté, reconnoît pour ſes maîtres pluſieurs Médecins de la Faculté, & Tagaut entre les autres : il met au même rang les Profeſſeurs du College Royal dans toutes les Langues.

Des hommes du premier ordre le rechercherent pour ami; Etienne Ponchet, Evêque de Bayeux, Pierre Caſtellanus, Evêque de Toul, Guillaume Poyet, Chancelier de France, Pierre Lizet, Premier-Préſident au Parlement de Paris, & M. de Barra, Prévôt des Marchands; il fut en relation avec les Sçavans de la France & des autres nations.

C'étoit un eſprit prompt, pénétrant, capable de répondre à tout, d'une mémoire très-heureuſe, d'un jugement mûr : il fut, dit-on, un peu colérique, aimant l'argent; mais de bonnes mœurs, chaſte, ennemi des femmes, oppoſé aux Charlatans : il vécut toujours dans le célibat : il parloit bien pour ſon temps; ſes diſcours étoient ſi polis, qu'il paſſa pour un parfait Grammairien, un grand Orateur, un Poëte, un Médecin éloquent, un Mathématicien profond : il y a apparence qu'il pratiqua peu : il étoit grave, ſérieux, auſtere : il diſoit cependant quelquefois, en badinant, qu'il avoit ſçu écarter de ſa maiſon trois bêtes, le chien, le chat & la ſervante : il eut pour domeſtique unique, un garçon, qui, avec le titre de diſciple de Sylvius & avec quelques définitions qu'il avoit retenues à force d'entendre ſon maître parler Médecine, paſſa Docteur dans une Univerſité de Province; d'ailleurs il n'en hérita que cette humeur ſombre, compagne de l'avarice, toujours mécontente, & toujours indigente au milieu de l'abondance.

Sylvius n'étoit pas d'une grande taille, mais il étoit robuſte; il avoit une grande voix, flexible, mais rauque, avec une groſſe chevelure : la force de

ſon tempérament, jointe à une grande ſobriété, le garantit toujours des maladies les plus légeres : nous avons ſon tableau dans notre ſalle d'aſſemblée.

Après avoir régenté quarante-cinq ans dans nos Ecoles, & ſix ans au College Royal, il mourut âgé de 77 ans, le 13 Janvier 1555 ; il fut inhumé dans le cimetiere des pauvres Ecoliers, ainſi qu'il l'avoit demandé par teſtament, à côté d'Adrien Turnebe. Jacques Goupyl, de notre Faculté, ſuccéda à Sylvius dans la place de Profeſſeur Royal.

Sylvius, Profeſſeur célebre, fut auſſi un grand Ecrivain : il commença par un Poëme *ſur l'entrevue du Roi François I avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, à Ardres :* il en compoſa encore un autre *ſur le Régime ou Maniere de vivre du Roi de France.*

D'ailleurs il a traduit & commenté preſque tous les ouvrages de Galien, & principalement ſes *ouvrages* Anatomiques .... quelques Traités d'Hippocrate ... Il a écrit *ſur l'ordre & la maniere de lire un Auteur ... ſur la Maniere de la Diſſection.* ... Il a donné un *Méſué réformé ſur la Pharmacie & les Médicamens ſimples* ... Il a fait un petit ouvrage *ſur la Maniere de nourrir à bon marché les Ecoliers pauvres ;* car ſon attention s'étendoit à tout ... *une Thérapeutique*, plus étendue qu'aucune de celles des Auteurs contemporains ... *des Scholies ſur les Commentaires de Gontier*, & de quelques autres Auteurs ... Il a écrit *ſur la Peſte, la Fievre Peſtilentielle, & la Sueur Anglicane ... des Conſultations ſur la Goutte ... une Conſultation ſur la naiſſance d'une petite fille d'Agen, (ſçavoir ſi ſa naiſſance avoit été au ſeptieme, ou au neuvieme mois)*, conjointement avec Jules-Céſar Scaliger, Jean Bergius, Jean Fernel, Jacques Goupyl, & Guillaume Plancé.

Il y a eu deux éditions completes de ſes ouvrages ; la premiere à Cologne, 1630 : la ſeconde, par René Moreau, Médecin de Paris, Auteur de ſa vie, à Geneve, *in-folio*, 1635 ; c'eſt la meilleure ... Un grand nombre de ces Traités ont été imprimés ſéparément.

Tous les Hiſtoriens Littéraires ont parlé avec éloge de Sylvius ; ils n'ont pas cependant approuvé ſes emportemens contre Vézale.

JACQUES HOLLIER, 1566.

Il étoit d'Etampes, dans la Beauce ; je ne vois pas ce qu'étoient ſes parens : il vint à Paris ; étudia & reçut le Bonnet de Docteur, le 7 Novembre 1536, ſous la préſidence de M. Jean Tagaut, lors Doyen.

On avoit déjà une grande idée de la ſcience de notre nouveau Docteur ; car avant 1566, l'uſage étant que ceux qui vouloient être Profeſſeurs, ſuppliaſſent, & perſonne ne ſe préſentant pour remplir cette fonction plus honorable que lucrative ; M. Lamy, zélé pour la Faculté, & bon connoiſſeur en mérite, ſupplia, de ſon propre mouvement, pour faire nommer MM. Hollier & Muſtel, qui accepterent : (ce dernier avoit été élu Recteur de l'Univerſité, le 5 Novembre 1535, pendant la premiere année de ſon Baccalauréat).

M. de Sainte-Marthe dit (dans ses Eloges des Sçavans, livre II), que M. Hollier devint en peu de temps, consommé dans la théorie & la pratique; c'est pourquoi, dès 1546, il fut choisi Doyen. Il paroît que, de son temps, le Doyen avoit voix délibérative pour le choix des Professeurs, car son suffrage ayant formé parité de nombre entre deux Contendans, (MM. Nicolas Legrand & Jean Dumont), le Doyen ne voulut pas débarrer; mais il les nomma tous les deux pour la même Chaire, à condition de partager les honoraires.

A l'occasion de M. Legrand, & en passant seulement, nous rapporterons une anecdote remarquable; ce Candidat s'étant présenté à la Licence de 1543, avec un indult du Pape, qui le dispensoit du temps requis pour les Etudes & Certificats avant le Baccalauréat; la Faculté voulut bien l'admettre, & avoir égard à son indult, pour cette fois seulement; mais elle statua qu'elle n'en accepteroit plus par la suite.

Nous revenons à M. Hollier: à la seconde année de son Décanat, le Royaume étant déjà fatigué par la longueur des guerres précédentes; alarmé de nouveau par la perte de la bataille de Saint-Quentin, & l'irruption des Espagnols dans la Flandre Françoise; le Gouvernement fut obligé de mettre de nouvelles impositions. M. Hollier fit si bien valoir les Privileges & Immunités de l'Université, que la Faculté en fut déchargée.

Sous le même Décanat, à l'occasion d'un Apothicaire qui avoit administré, sans ordonnance, des Pilules, dont le malade mourut quatre heures après, M. Hollier, à la tête de la Faculté, présenta Requête au Roi, par laquelle elle demandoit que tous ceux qui pratiqueroient la Médecine, sans un titre formé par nos Statuts, seroient mis en prison sans autre formalité.

M. Hollier, sçavant & estimé en tout genre de Littérature, se rendoit tous les Dimanches, à dix heures, dans le Cloître des Cordeliers, avec MM. Pithou, Dupuis, le Fevre, Hotman, Servin, Scaliger & de Thou; les jours de Fêtes cette Compagnie sçavante se rendoit chez lui, à midi: ce Docteur convenoit que dans ces conversations littéraires, il avoit beaucoup appris & profité.

Il se maria, & eut deux enfans, garçon & fille; le fils entra dans la Cour des Aides; la fille épousa un Conseiller au Parlement: tel est l'honneur de la Médecine opulente, d'entrer, sans difficulté dans la Magistrature des Cours Souveraines, & de s'être toujours bien alliée.

M. Hollier employa à la composition tout le temps qui lui restoit après la pratique: il ne mit rien au jour de son vivant: après sa mort, ses manuscrits passerent entre les mains de son gendre, qui les confia à MM. Didier, Jacot, Louis Duret, & Antoine Valésius, tous hommes sçavans, ses Disciples, pénétrés de son esprit & de sa Doctrine, qui, après avoir rédigé & mis en ordre ces précieux Manuscrits, les donnerent au public; en quoi ils rendirent un grand service à la Médecine, parce

que

que Valésius se plaint que plusieurs de ses Disciples avoient déjà donné plusieurs Fragmens incorrects de ses ouvrages.

M. Hollier, cet homme qui avoit excellé dans la Théorie & la Pratique, qui avoit enseigné toute sa vie, mourut en 1562, peu de temps après le premier Edit de pacification.

M. Chomel (Essai Historique sur la Médecine en France, Liste des Doyens) dit que Jacques Hollier est le plus sçavant Commentateur d'Hippocrate, après Galien : mais ce qui doit lui faire le plus d'honneur, c'est d'avoir formé, comme Disciple, le célebre Louis Duret, de l'Ecole duquel sont sortis Anutius Foësius, Lacuna, Huernius, Ballonius, Maurice de la Corde, &c.

M. Hollier à interprété aussi quelques livres de Galien, *sur la Fievre... sur la Peste... sur les Lieux affectés... sur les Médicamens.*

Tagaut, trop occupé d'ailleurs, n'avoit pu finir entiérement ses Instituts de Chirurgie, dont il avoit déjà donné cinq Livres, comme nous l'avons dit dans son Eloge : il donna sa Matiere Chirurgicale à achever à Hollier, son ami, en lui remettant ses matériaux. Hollier y mit la derniere main, en trois Livres, & vouloit la faire imprimer, sous le nom de Tagaut; mais cet Auteur ayant reconnu que cet ouvrage étoit refondu à neuf, & de main de maître, en fit entierement l'honneur à Hollier : ces traits sont bons à répéter. Tous les Historiens Littéraires ont rendu à ce célebre Médecin toute la justice due à sa mémoire.

JEAN CHAPELAIN, 1542.

Il étoit fils d'un Docteur de même nom, qui fut agrégé à la Faculté avec M. Anselme, en 1509.

En Mai 1538, il fut admis au Baccalauréat : son Doctorat fut différé par la contestation qui survint dans la Licence de 1540, entre M. le Chancelier de l'Université (Jacques Spifame) & la Faculté, pour la présentation & le Rotule : cependant les droits de la Faculté avoient été bien jugés & décidés en dernier ressort, par Sentence de l'Évêque de Paris, commis & délégué du Saint-Siege, avec l'avis de la Faculté des Décrets dans le grand procès de 1330.

Le Roi & les Magistrats ne voyoient pas avec indifférence que la présentation à la Licence de 1540, eût été différée; & ils craignoient que les Licences suivantes ne fussent interrompues : c'est pourquoi le 26 Mars 1541, le Roi envoya une Lettre à M. Claude Roger, Doyen, avec ordre de faire sa présentation, &, apparemment, une injonction à M. le Chancelier Spifame d'admettre la Licence, & de procéder à la Bénédiction Apostolique, (sauf le droit des parties) : en conséquence de ces ordres, les Bacheliers furent présentés, admis, & reçurent la Bénédiction Apostolique, mais sans cérémonies, Paranymphes, ni convocations de part ni d'autre. M. Chapelain avoit obtenu le pre-

mier lieu; il fut couronné le 18 Avril 1541, par M. de Fleſſelles, Préſident de l'Acte.

En 1542, il devint Médecin ordinaire du Roi; & le 26 Avril 1548, il fut nommé premier Médecin du Roi Henri II, après la mort de Fernel; les Rois François II & Charles IX l'honorerent de leur confiance, avec le même titre.

Mais voici une occaſion où le Roi Charles IX témoigna la plus grande confiance envers celui que ſes ennemis avoient voulu rendre ſuſpect de la plus haute trahiſon; ce Prince, à l'exemple de Trajan, alla dîner chez ſon Médecin, reçut la coupe de ſa main, & but d'un trait. (*Nancelius*, *in Opuſculis*, *p.* 102).

Sylvius fait l'éloge de ce premier Médecin, dans la Préface de ſon Livre ſur *les Médicamens de Méſué.*

Chapelain mourut en 1569, au ſiege d'Angély, dans la Saintonge, de la maladie épidémique qui faiſoit beaucoup de ravage dans l'armée: au même jour, de la même maladie, & dans la même maiſon, mourut auſſi M. Capel, Médecin de la Reine, tous deux unis de la plus étroite amitié. Michel de l'Hôpital, Chancelier de France, a fait de très-beaux vers élégiaques ſur la perte de ces deux Médecins célebres.

Gui-Patin dit (dans ſes Lettres), que M. Chapelain avoit fait des Commentaires ſur Celſe; mais que malheureuſement cet Ecrit s'eſt trouvé perdu.

M. Laffilée, Médecin de Paris, dans ſon Epître à Foëſius, ſur ſon Edition d'Hippocrate, (Francfort 1595), fait une mention honorable de MM. Chapelain, Hautin, Ruel & Goupyl, qui ont travaillé utilement ſur les ouvrages de ce Prince de la Médecine; & il ne doute point que le Traducteur n'ait profité de leurs ſçavantes Diſſertations.

M. Chapelain a écrit des Conſultations *ſur la Peſte*, qui ont été inſérées dans les ouvrages de Fernel, avec les Conſultations de ce contemporain, ſur le même ſujet.

JACQUES GOUPYL, 1548.

Il étoit du Dioceſe de Luçon, en Poitou: & très-lettré; il paroît qu'il s'employa d'abord à former des éducations des enfans des perſonnes les plus qualifiées dans la province; & qu'ayant amaſſé quelque petit pécule dans cette profeſſion, qui ne dégrade point lorſqu'on s'en acquitte avec diſtinction, il vint à Paris, & fut reçu Docteur, en 1548, ſous la préſidence de M. Hollier, lors Doyen, après avoir obtenu le ſecond lieu.

Dès 1551, il fut élu Profeſſeur: ayant appris qu'une femme étoit morte en couches, de convulſions, à l'Hôtel-Dieu, il demanda ſon corps, qui ſervit pour les leçons d'Anatomie dans l'Amphithéatre, avec un grand concours, à cauſe de la rareté du ſujet.

Dans le même temps, la Faculté préſenta Requête à M. le Lieutenant-Criminel, tendante à renouveller les défenſes déjà faites aux Hô-

pitaux de ne délivrer aucun cadavre que sur la permission du Doyen; parce que peu de jours avant les leçons de M. Goupyl, on avoit trouvé dans la rue, devant la porte des Ecoles, des membres épars de cadavres humains, au grand scandale du Public.

En 1554, M. Goupyl fut nommé Professeur au College Royal, après la mort de Sylvius, à qui il succéda, avec le même concours d'auditeurs, selon le témoignage de Ramus, (Réforme de l'Université).

Tous les Auteurs Littéraires contemporains, rendent la justice à M. Goupyl, de dire qu'il étoit très-versé dans les Langues Grecque Latine & Syriaque.

Il écrivit beaucoup; & sans entrer dans un trop long détail de ses ouvrages, il suffit de dire qu'il revit, réforma, rétablit & interpréta les Manuscrits des principaux Auteurs en Médecine, Rhases, Arétée, Alexander Trallianus, Actuarius, Paul Æginette, Dioscoride; qu'il travailla sur Hippocrate, qu'il enrichit de notes & de scholies.

M. de Jussieu, dans le Discours qu'il prononça en 1718, à l'ouverture du Jardin Royal, parla avec éloge des Remarques de M. Goupyl sur Dioscoride.

Il fut consulté avec MM. Sylvius & Fernel, & les plus célebres Anatomistes & Praticiens de son temps, sur la naissance d'une petite fille d'Agen, pour sçavoir si elle étoit née au septieme ou au neuvieme mois.

Dans les derniers temps de sa vie, il se logea dans nos Ecoles, & prit un appartement assez grand, qu'il louoit trente livres, avec la caution de M. Miron. Il se retira de Paris, dans le temps des querelles de Religion, & s'absenta pendant quinze mois. Le Doyen lui écrivit de revenir, dans la crainte que pendant une si longue absence, l'appartement ne se dégradât: il revint effectivement, lors du premier Edit de pacification, en 1562.

Pasquier, (dans son livre neuvieme des Recherches de la France, chap. 18), après avoir parlé honorablement des Professeurs Royaux, entre lesquels il nomme M. Goupyl, rapporte qu'un parti de Huguenots de la lie du peuple, après avoir fait irruption dans nos Ecoles, entrerent dans l'appartement de M. Goupyl qui étoit moins bien fermé, & que n'y ayant rien trouvé qui pût assouvir leurs rapines, de dépit, ils pillerent sa bibliotheque, & firent main-basse sur les manuscrits; dont il conçut tant de chagrin, qu'il mourut le 4 Janvier 1564: les livres, & les manuscrits sur-tout, sont la passion des Sçavans. Il paroît qu'il mourut pauvre, car il devoit des loyers à la Faculté, dont elle fit remise à sa Veuve. Perdulcis, qui a donné un Traité de Médecine complet, vint occuper le même appartement.

GÉRARD DENIZOT, 1548.

Il étoit né dans le Diocese de Chartres, & étoit fils de Nicolas Denizot, Poëte & Peintre fameux, originaire du Mans.

Denizot pratiqua pendant plus de cinquante ans, avec une grande réputation, & mourut en 1595, plus qu'octogénaire, reçu Docteur le 26 Novembre 1548.

Je trouve, dans nos Mémoires, à son occasion, une anecdote fort remarquable.

Après la mort de ce Médecin, M. Guillaume Joli, illustre dans la robe, avoit acheté toute la Bibliotheque de M. Denizot ; il trouva dans ses papiers, un *Poëme sur les Aphorismes d'Hippocrate, rédigé en vers Grecs & Latins*, fort beaux : ce Magistrat en fit présent à la Faculté, en le lui envoyant avec une belle Lettre écrite en grec. Jacques Denizot, petit-fils de notre Médecin célebre, & Secretaire de M. le Chancelier, a fait imprimer ce Poëme Grec & Latin, à Paris, en 1634, avec quelques Epigrammes du même Auteur : Gui-Patin a traduit en latin la Lettre Grecque du Magistrat, qui étoit un sçavant du premier ordre : les grands Sçavans ne se contentent pas d'un genre de Littérature, ils donnent quelquefois dans une espece éloignée de leur état. M. Joli lut tout Hippocrate & Galien, dans leur langue originale ; ces noms respectables attirerent sa curiosité.

Gérard Denizot a très-bien établi sa famille ; leurs armes sont à trois épis d'or, soutenus d'un croissant d'argent.

JACQUES DE SAINTE-MARTHE, 1548.

Il étoit de la noble famille de MM. de Sainte-Marthe, Sieurs de Chaudoiseau, fils de Scævola, premier du nom, l'Esculape de son temps, & Médecin ordinaire de François I, & frere de Louis, René & Joseph, qui étoient des hommes très-lettrés.

Déjà Médecin de Poitiers, sa patrie, il vint recevoir à Paris le Bonnet de Docteur des mains de M. Duhamel, le 17 Novembre 1548 ; il monta ensuite à la Cour, en qualité de Médecin ordinaire.

Scævola de Sainte-Marthe, son descendant en ligne paternelle, (Auteur des Eloges des Hommes illustres, en cinq livres), donne un rang dans la république des Lettres, parmi ses Eloges, à Charles, Avocat, & Jacques, Médecin de la Faculté, parce que l'un & l'autre étoient très-habiles dans les langues sçavantes, dans les Mathématiques, & qu'ils se firent un nom dans leur Profession.

Scævola, pere de notre Docteur, avoit été long-temps Médecin des Dames Religieuses de l'Abbaye de Fontevrault. Celui-ci, après la mort de son pere, fut honoré de la même confiance, & en particulier, de Mesdames de Bourbon, qui ne le consultoient pas seulement pour leur santé, mais encore dans les autres affaires les plus importantes.

Il écrivit, étant encore jeune, la vie de Budée, favori de François I, un des Sçavans que ce Prince avoit appellé d'Italie pour son College Royal.

Théophraste Renaudot, Médecin du Roi, & Docteur de notre Faculté,

dans l'Oraison Funebre de Scævola de Sainte-Marthe, qu'il prononça au Palais de Loudon, le 5 Avril 1623, cinq jours après la mort du défunt, s'exprime ainsi :

« Qui pourroit ignorer, en cette province, combien la célebre » Abbaye de Fontevrault cultive encore aujourd'hui le beau nom de » Scævola, pour lui avoir donné deux excellens Médecins, sous l'heu- » reuse main desquels plusieurs Princesses du sang de France, ont gri- » sonné. C'est-là où Gaucher, & Jacques de Sainte-Marthe, celui-ci, » oncle, celui-là grand-pere du nôtre, ont acquis cette grande répu- » tation, auprès de René, de Louise, & d'Eléonore de Bourbon, qui en » étoient Abbesses ».

SIMON PIÉTRE, 1550.

La Faculté a possédé cinq Docteurs du même nom, & de la même famille, depuis 1550, jusqu'à la fin du dernier siecle, qui tous ont illustré & la Médecine & la Faculté de Paris.

Celui-ci étoit natif du village de Vérade, à deux lieues de Meaux, fils d'un gros Laboureur de ce lieu : il y a eu aussi de cette famille des Avocats & des Chirurgiens renommés.

Simon Piétre passa Docteur, le 30 Septembre 1550, sous la Présidence de M. Jean de Froideval.

Il fut nommé Professeur en Novembre 1554, & Doyen en 1564, par les Intrans des quatre Nations Académiques : il fut le dernier élu, selon l'ancien usage, parce que la Faculté n'avoit pas toujours des Docteurs des quatre Nations. Alors on imagina la voie des Electeurs qui subsiste encore aujourd'hui.

Sous son Décanat, on forma des Décrets contre les Empyriques, & on décerna des peines contre ceux qui consulteroient avec eux.

A la seconde année de ce Décanat, (le 30 Août) la Faculté condamna l'Antimoine, & ses préparations pour l'usage interne, parce que l'on n'en voyoit que de mauvais effets entre les mains des Charlatans. En conséquence de cette décision, il fut proscrit par Arrêt de la Cour : par le Décret de la Faculté, l'Antimoine fut jugé d'une qualité vénéneuse, & incapable d'être corrigé ; c'est que la Chymie étoit encore dans son enfance.

Simon Piétre a donné des *Consultations sur les Accouchemens ... les Affections Hystériques ... la Mélancolie Hypocondriaque ... la Fluxion de Poitrine ... l'Abçès des Reins ... & les Tumeurs Scrophuleuses*, qui ont été imprimées avec celles de Fernel.

Il fut appellé à la derniere maladie de Charles IX, avec M. Legrand, étant alors les deux Médecins de Paris de la plus grande réputation. La Reine fut irritée contre M. Mazille, premier Médecin, de ce qu'il n'avoit pas demandé du secours plutôt.

Simon Piétre mourut le 25 Juin 1584.

ADRIEN L'ALLEMAND, 1550.

Il fut reçu Docteur par M. Antoine le Cocq, le 4 Mars 1550.

Selon le témoignage des Auteurs Littéraires contemporains, il étudia avec application les anciens Médecins Grecs; il restitua les Textes, & commenta les Traités d'Hippocrate d'après Galien, *sur l'Air... les Eaux... les Lieux... les Habitations & les Vents.* Il mit à la tête de ses ouvrages, une Préface Dédicatoire très-bien faite à Charles, Duc de Lorraine. Il composa aussi un Traité *sur la Peste, sa cause, ses signes, la maniere de s'en préserver, & la curation.*

LOUIS DURET, 1552.

Au milieu de tant de grands hommes que la Faculté produisoit tous les jours, en voici un qui parut les surpasser par la beauté de son génie, la célébrité de sa pratique, la persévérance de l'enseignement & les circonstances honorables de sa vie; il ne peut être comparé qu'à Fernel.

Il naquit à Bugé-la-Ville, en 1527, second fils de Jean Duret, Gentil-homme & Seigneur de Montanet, en Piedmont : ainsi Duret étoit Piedmontois; quoique la petite ville de Bugé soit de la Province de Bugey en Bresse, maintenant partie de la haute Bourgogne & du Royaume de France, parce que ce territoire appartenoit autrefois aux Ducs de Savoye; à présent sous la domination de la France, depuis qu'il fut échangé par Henri IV contre le Marquisat de Saluces, par le Traité de Lyon, en 1601.

La maison du pere de Duret étant dérangée & accablée de procès, Louis quitta de bonne-heure cette maison noble, mais pauvre, & vint à Paris. Sa jeunesse se passa à apprendre les langues sçavantes dans les meilleures sources.

Il possédoit le Grec si parfaitement, qu'il a corrigé & rétabli un grand nombre de passages d'Hippocrate, altérés par les copistes, & mal-entendus par les Traducteurs : il parloit latin élégamment & avec facilité, laissant échapper, dans l'occasion, des phrases entieres des Auteurs de la meilleure latinité : l'Arabe même ne lui étoit pas inconnu; il lisoit Avicenne dans sa langue naturelle.

Son siecle étoit celui de François I. Il étoit lié avec les Sçavans qui travailloient alors avec tant de succès au renouvellement des Lettres.

Ses talens le firent connoître bientôt, & lui mériterent l'honneur de former pour l'Etat l'homme de son temps qui eût le plus d'esprit, d'éloquence, & qui fût le plus estimable à tous égards; qui devint le Chef du premier Corps de la Magistrature, & dans les temps les plus orageux, Duret fut chargé de l'éducation d'Achilles de Harlay. C'est à l'occasion de cette éducation qui lui fit tant d'honneur, que Henri III s'écrioit souvent: « *Durete, si filium haberem, tuæ curæ ejus educatio & » institutio esset* ». Il est vraisemblable que ce fut peu de temps après cette

éducation, qu'il obtint de la Cour une pension de cent écus d'or, à la recommandation de MM. de Harlay, Pomponne de Bellievre, & Faure de Pibrac.

S'étant destiné, à l'âge de dix-neuf ans, à l'étude de la Médecine, Hollier fut le maître que se choisit prudemment Duret, & dont il prit long-temps les leçons : lorsque par la suite, il devint Professeur au College Royal, il crut ne pouvoir mieux faire que de dicter à ses Etudians les cahiers qu'il en avoit reçus; mais le style d'Hollier étant trop serré, trop concis & peu à la portée des Etudians; Duret accompagna le Texte de son maître de Commentaires fort amples, où on trouve beaucoup d'érudition, une grande connoissance des maladies, & une singuliere habileté dans le traitement.

Elevé le dernier Juin 1552, au grade de Licencié, & le 12 Octobre suivant, à celui de Docteur, par les mains de M. Vigoureux, Président de l'Acte; Duret commença presque aussi-tôt, à l'exemple d'Hollier, son maître, de Fernel, de Sylvius, & de ce qu'il y avoit alors de Médecins celebres, à enseigner : la pratique la plus étendue & la plus assujettissante ne put jamais l'en détourner; persuadé que l'étude assidue qu'il étoit forcé de cultiver, pour être excellent Professeur, lui étoit aussi nécessaire pour être habile Praticien, & l'empêcher de tomber dans l'empyrisme.

Simon de Malmedi, Médecin de la Faculté, Professeur d'Eloquence au College Royal, qui le connoissoit particulierement, en faisant son éloge, assure qu'il avoit professé vingt-neuf ans, onze ans dans nos Ecoles, & dix-huit au College Royal.

On a sans doute de la peine à concevoir comment Duret pouvoit fournir tout à la fois à l'éducation de ses enfans, qui sont tous devenus sçavans & habiles dans les différentes professions qu'ils ont embrassées; au devoir de Professeur Royal, dont il a rempli la place depuis 1568, qu'il a succédé à Goupyl, jusqu'en 1586 qu'il mourut; à ses emplois à la Cour, en qualité de premier Médecin ordinaire des Rois Charles IX & Henri III; & enfin à une grande pratique.

Dans son Commentaire *sur le Traité des Maladies par Hollier*, il paroît qu'il étoit Médecin du Cardinal de Bourbon, du Maréchal de Brissac, du Maréchal de Tresmes, du Prince de la Roche-sur-Yon, du Chancelier de l'Hôpital & de ses enfans; il cite des observations faites au lit des malades dans la Magistrature & la Finance.

Duret avoit une pratique réfléchie, variée & heureuse.

Le Prince de la Roche-sur-Yon, affligé depuis long-temps d'une Céphalalgie que rien ne pouvoit calmer, Duret est appellé; il ordonne à Ambroise Paré de faire l'Artériotomie à la temporale; & le malade fut bientôt soulagé & guéri.

Une autre personne de distinction, travaillée aussi depuis long-temps d'une douleur de tête, pour laquelle tous les remedes avoient été employés sans succès; Duret, guidé par cette maxime d'Hollier, que le fer guérit

ce que les Médicamens ordinaires ne guériſſent pas, ordonne le trépan; & le mal diſparoît.

Il ſe comporta de la même maniere, & peut-être plus conſéquente encore, envers un jeune homme qui, à l'âge de douze ans avoit fait une chûte qui avoit déprimé un os du crâne: le jeune homme grandit; & à l'âge de dix-huit ans il fut attaqué d'épilepſie : ſur le récit de ce qui avoit précédé, Duret jugea que l'os enfoncé comprimoit le cerveau, gênoit la circulation dans cette partie, & occaſionnoit les mouvemens épileptiques; il ordonna en conſéquence l'application du trépan, qui guérit le malade en enlevant l'os qui formoit un corps étranger.

Une grande diſpute s'étoit élevée de ſon temps; ſi dans la vraie Pleuréſie, il falloit ſaigner du côté malade ou du côté oppoſé. Duret fut pour la ſaignée du côté affecté, excepté dans le cas de pléthore, où il conſeilloit d'en pratiquer, au commencement quelques-unes au côté oppoſé.

Ce Praticien employoit plus que nous les cauteres & les ventouſes. « J'ai vu, dit-il, la fille de M. le Chancelier de l'Hôpital devenir tout-» à-coup aveugle, après une chûte; je lui fis appliquer une ventouſe » à la nuque; & ſur le champ elle recouvra la vue ».

Il avoit recours au cautere dans la phtiſie commencante; il en agiſſoit de même dans l'aſthme humide, excepté que, dans cette derniere maladie, il faiſoit appliquer le cautere dans le milieu de la poitrine.

Il blâmoit les amulettes auxquelles les Arabes avoient confiance; telles que la pierre de jadde, le jaſpe, les coraux, la teinture d'or, la corne de la licorne, &c.

L'heureuſe pratique de Duret lui avoit donné la plus haute conſidération dans les Cours des Rois Charles IX & Henri III : en voici la preuve; & c'eſt la circonſtance de ſa vie la plus brillante.

Lorſqu'il fut queſtion de marier Jeanne Duret, ſa fille, à Arnaud de l'Iſle, Profeſſeur en Langue Arabeſque, Gentil-homme du pays de Clêves, & Docteur de notre Faculté, en 1585; Henri III eſtimoit Duret au point qu'il voulut faire les honneurs de ce mariage : il conduiſit cette fille privilégiée à l'Egliſe; ſa Majeſté tenoit la droite, & le pere la gauche; de plus, le Roi honora les noces de ſa préſence, & il fit préſent à la mariée de toute la vaiſſelle d'or & d'argent qui avoit ſervi au feſtin.

C'eſt avec la même conſidération pour les Médecins de la Faculté, que Louis XII voulut tenir ſur les Fonts-Baptiſmaux le fils de Jean de Bourges, ſon premier Médecin, & qu'il le ſurnomma Louis.

Après tant de marques de diſtinctions, il n'eſt pas étonnant que Duret ait ſi bien établi ſa famille : de ſon mariage avec Jeanne Rochin, ſa femme, ſont ſortis trois garçons & une fille: nous venons de voir les honneurs que reçut la fille en épouſant Arnaud de l'Iſle : Jean Duret, le premier de ſes fils, fut Editeur des œuvres de ſon pere, & fut reçu Docteur de la Faculté en 1584; il épouſa la fille de M. l'Huillier, Premier-Préſident de la Chambre des Comptes. Louis, fut Subſtitut de M. le

Procureur-

Procureur-Général, lors de la retraite du Parlement à Tours, pendant les Guerres Civiles, depuis 1589 jusqu'en 1616; le troisieme (Charles) Seigneur de Chevri & de la Grange, fut Président de la Chambre des Comptes, Intendant des Finances, Conseiller d'Etat, & envoyé par le Roi vers les Princes d'Italie, à cause de son éloquence & de son intelligence dans le maniement des affaires.

Faut-il, après tant d'honneurs & d'illustrations, entrevoir des funérailles?

La vie appliquée, active & laborieuse de Duret, affoiblit son tempérament & avança ses jours; selon le rapport des Médecins de son temps, il termina sa glorieuse carriere par une maladie de poitrine & de langueur: il avoit prévu & même annoncé sa fin: il mourut au milieu des larmes de sa famille, le 22 Janvier 1586, âgé de cinquante-neuf ans: il est inhumé dans l'Eglise de Saint Nicolas-des-Champs, sans épitaphe.

Il étoit d'une belle figure, éloquent, avec une mémoire prodigieuse. Il sçavoit tout Hippocrate par cœur, & ne manquoit jamais de le citer, en rapprochant ses observations de celles de ce Prince de la Médecine, avec lequel il aimoit de se trouver d'accord.

Quoique l'Astrologie fût fort accréditée de son temps, il avoit l'esprit trop solide pour en adopter ni les principes, ni les conséquences: il étoit attentif à précautionner les malades contre les surprises de la mort, relativement au spirituel.

Maurice de Brescieu, dans le Discours qu'il prononça au College Royal, après la mort de Duret, le compare à Démosthene pour l'éloquence.

Sa Famille avoit pour armoirie, un haut tourne-sol, surmonté d'une Couronne Ducale, & soutenue par des lions, avec cette devise, *Duro, dum sydera cerno.*

Nous ne connoissons que trois ouvrages sortis de la plume de Duret, & donnés au public après sa mort:

Le Commentaire sur les Coaques d'Hippocrate, mis au jour par Jean Duret, son fils, & dédié à Henri III, avec une très-belle Epître Dédicatoire;

Un Traité sur les Maladies, par Hollier, mis sous presse par René Chartier; ce laborieux Editeur d'Hippocrate & Galien, à la fin duquel on trouve l'esprit de Duret, sous le titre de *Théorêmes.*

Enfin un troisieme, imprimé par les soins de Pierre Girardet, Médecin de la Faculté: dans ce dernier, on trouve une Traduction du livre sur *la Purgation . . . trois livres de la Diete, ou du Régime dans les Maladies aiguës*, auxquels le même Auteur a ajouté *une Traduction & une Explication du second livre des Epidémies d'Hippocrate, premiere Constitution.*

Outre ces imprimés, Duret avoit fait un Commentaire sur les six

premieres Sections des Aphorismes d'Hippocrate, & il avoit dicté un Traité des Maladies des Femmes, qui sont perdus.

Celui de tous ses ouvrages qui a fait le plus d'honneur à Duret, & qu'il a le plus travaillé, est son *Commentaire sur les Coaques* : l'édition de Leyden de 1737, est la neuvieme, la meilleure & la derniere.

Si on veut avoir une connoissance plus approfondie de Louis Duret, & de ses Œuvres, il faut lire *son Eloge*, par M. Jean-Baptiste-Louis Chomel, Médecin Vétéran ordinaire du Roi, ancien Doyen de la Faculté, *Paris*, Augustin Martin *Lottin*, l'ainé; ouvrage, qui, au jugement de la Faculté, a remporté le prix en 1765; & *Eloge de Louis Duret*, dans le second volume, d'Antoine Teissier, p. 320.

GUILLAUME PLANCÉ, 1554.

Il étoit du Mans, exerçoit la Médecine à Lyon, lorsque Fernel l'appella à Paris, lui fit épouser une de ses parentes, & le fit recevoir Docteur, le 25 Septembre 1554, sous la Présidence de M. Granger.

Fernel l'honora de sa confiance, jusqu'à lui remettre ses manuscrits, avec ordre de mettre la derniere main aux Traités qui n'étoient pas encore achevés. Plancé répondit aux intentions de Fernel, & donna une édition complette de ses ouvrages, avec la vie de l'Auteur (Utrecht, 1567).

Il écrivit lui-même quelques *Paraphrases sur les Aphorismes d'Hippocrate* ; il interpréta *les Commentaires de Galien sur le même sujet*, qu'il dédia à son protecteur, & fit des *Remarques sur la Méthode de guérir par Fernel.*

MARC MIRON, 1558.

Il est des hommes que les circonstances de leur vie rendent encore plus illustres que leurs talens ou leur habileté dans leur profession, lorsqu'ils sont attachés à des Grands dont ils suivent la fortune; alors, s'ils partagent leurs malheurs par la sensibilité, ils participent encore plus à leur gloire, dans la splendeur : tel fut Marc Miron, sous Henri III; tel avoit été Louis de Bourges, sous François I.

Marc Miron avoit obtenu le premier lieu de sa Licence, & fut reçu Docteur, le 12 Juillet 1558, par M. le Jay.

Il étoit fils de François Miron, natif de Perpignan, & premier Médecin de Charles VIII. Il y a quelques traits de ressemblance dans la vie politique de ces deux premiers Médecins de nos Rois : le premier accompagna le Roi Charles VIII, dans ses expéditions, pour la conquête du Royaume de Naples, & revint avec lui, après avoir partagé ses dangers; le second accompagna le Duc d'Anjou, lorsqu'en 1573, il partit pour la Pologne, dont il avoit été proclamé Roi : la seconde année, il le ramena en France, lorsque ce Prince vint prendre possession de la Couronne, après la mort de Charles IX : mais les Polonois qui n'avoient appellé le Duc d'Anjou que par l'opinion qu'ils s'étoient

formée de ses hautes qualités & du nom qu'il s'étoit fait en France, dans la guerre contre les Huguenots, & principalement dans les journées de Jarnac & de Moncontour, en 1569, ne voulurent pas permettre au nouveau Roi de les quitter, & éclairoient ses démarches. Marc Miron publia & fit publier par-tout que le Roi n'étoit pas dans l'intention de retourner en France, & que, quand même il auroit un tel projet, il en étoit bien empêché par la maladie. Toutes les démonstrations de maladie observées, il fit partir le Roi au milieu de la nuit, sans suite; lui fit gagner une journée ou deux sur les Polonois, qui ne purent atteindre leur Roi fugitif, que lorsqu'il eut passé les frontieres de la République.

Miron n'avoit pas la confiance du Roi son Maître, seulement & uniquement pour sa santé; le Prince prenoit aussi ses conseils dans les occasions les plus importantes.

Ce Médecin habile, également versé dans les affaires, fut chargé du Cahier de la Faculté, pour le présenter aux Etats de Blois, assemblés en 1576 & 1579. Par un des ces articles, elle s'engageoit à composer un Codex Pharmaceutique, desiré depuis long-temps.

Plusieurs Médecins de Paris lui dédierent leurs ouvrages.

En 1597, Miron écrivit à M. Nicolas Hellain, Doyen, pour le prier de supplier la Faculté de le dispenser de présider, parce qu'il étoit retenu à la Cour par des affaires qui regardoient le Roi: la Faculté nomma à sa place Riolan le pere, pour cette fois seulement, & à condition que cet exemple ne tireroit point à conséquence.

Miron, avec du mérite & un grand nom, n'écrivit point, parce que sa vie avoit été trop agitée, dans des regnes & des circonstances trop souvent critiques.

Il mourut, l'ancien des Ecoles, le premier Novembre 1608.

M. Chomel (Essai Historique sur la Médecine en France, p. 23), pense que ce Médecin fut le premier revêtu du titre *Archiatrorum comes, a sanctioribus consiliis*.

Il avoit épousé Genevieve de Morvilliers, de la maison du Chancelier de Chyverni.

Charles, un de ses fils, fut Archevêque de Lyon; un autre fut Lieutenant-Civil & Prévôt des Marchands: un troisieme parvint à être Président du Parlement; sa fille épousa M. le Garde des Sceaux, Louis le Fevre de Caumartin.

François Miron, le pere de celui-ci, mourut à Nancy, au retour de la conquête de Naples.

De la même famille étoit Gabriel Miron de Tours, premier Médecin & Chancelier d'Anne de Bretagne, & de la Reine Claude, femme de François I; il avoit signé le contrat de mariage de la Reine, le premier Janvier 1499. Il y a dans l'Eglise des Cordeliers de Tours une Chapelle fondée par Gabriel Miron.

Les Armoiries de la Famille étoient de gueules, à un Miroir rond

d'argent; la bordure, une pointe d'or, perlée d'argent... timbre; un Dragon ailé d'or armé & compaſſé de gueules.

L'Auteur de Corbeil (p. 207), fait une mention honorable de cette famille illuſtre.

PIERRE BÉLON, 1559.

Pierre Bélon (du Mans) n'étoit que Licencié dans notre Faculté; il fut un Botaniſte, Naturaliſte & Voyageur célebre du milieu du ſeizieme ſiecle. Il contribua infiniment par ſon zele ardent, ſes travaux, ſes voyages & ſes Ecrits au progrès de l'Hiſtoire Naturelle, qui n'étoit pas bien avancée dans ce temps-là; il perfectionna principalement la Botanique.

Fernel, qui avoit en vue la gloire du regne d'Henri III, & le progrès de la Médecine, obtint de ce Prince une penſion de ſix mille livres pour Bélon. Aidé de ces ſecours néceſſaires à la plupart des Amateurs, il entreprit des voyages; il parcourut la Grece, l'Arabie, l'Aſie & l'Afrique, pour voir par lui-même & pouvoir décrire les plantes précieuſes de ces pays, & les raretés de l'Hiſtoire Naturelle.

Selon le témoignage des Hiſtoriens Littéraires, il étoit lettré & en état d'écrire également bien en latin & en françois.

De retour à Paris, il rédigea ſes voyages, & en donna la relation, en trois livres. Il écrivit auſſi ſur l'Hiſtoire Naturelle connue des anciens; mais en même temps il fait obſerver combien il reſtoit à découvrir: il décrit l'art des embaumemens, & les drogues qui ont la propriété de conſerver les corps.

Il donne la deſcription des arbres à figure pyramidale, qu'il avoit rencontrés dans ſes voyages, de ceux qui ſont toujours verds, & ſurtout de ceux qui fourniſſent & qui diſtillent des gommes, des baumes & des réſines, & les fit deſſiner.

Dans le livre *de la Connoiſſance des Plantes*, il apprend la maniere de cultiver, dans les jardins, les arbres des forêts, & comment on pourroit, pour ainſi dire, les apprivoiſer & les rendre domeſtiques.

Il avoit traduit tous les ouvrages de Dioſcorides & de Théophraſte; mais cette Traduction n'a pas vu le jour: Charles Cluſius a fait réimprimer, à Anvers, en 1605, les ouvrages de Botanique de Bélon, auxquels il a ajouté des remarques étendues.

Bélon à écrit *des Oiſeaux & des Poiſſons*, dont il donne la deſcription qu'il a fait graver & repréſenter ſur des planches de forme oblongue.

Les célebres Profeſſeurs de Botanique au Jardin du Roi, MM. de Tournefort & Juſſieu, ont rendu un témoignage honorable à Bélon; le premier, *dans ſes Inſtituts*, & le ſecond dans le Diſcours qu'il prononça, en 1718, à l'ouverture de ſes Leçons.

Les grands hommes ne ſont jamais oiſifs; ſoit dans le Mans, ſoit à Paris, ſoit dans ſes voyages, il donnoit des conſeils utiles aux malades.

Il a fait imprimer à Paris, deux volumes *in-folio de ses Consultations*

Bélon, cet homme d'un grand mérite, qui avoit traversé les terres & les mers, couru tant de dangers, échappé aux naufrages, franchi tant d'obstacles, en rencontra de plus grands encore dans sa patrie, aux portes de Paris, où il fut surpris & assassiné, par des voleurs, en 1564; peut-être ses herborisations trop atardées, sans précaution, dans un temps de discorde, occasionnerent son malheur: c'est ainsi que l'on trouve quelquefois son tombeau au milieu de ce que l'on chérit le plus.

JACQUES CHARPENTIER, 1560.

Avant la fin du dernier siecle, toutes les Facultés participoient encore à la dignité Rectorale, dans la personne de leurs Bacheliers, qui appartenoit, comme aujourd'hui, à la Faculté des Arts.

Jacques Charpentier, du Diocèse de Beauvais, vint régenter la Philosophie dans l'Université : il y acquit un grand nom; il étoit déjà Procureur de la Nation de Picardie; ce fut un acheminement pour parvenir au Rectorat, pendant le Baccalauréat de Médecine & la Licence, dont il obtint le premier lieu. Il fut élu Recteur, & géra cette premiere Magistrature avec beaucoup de dignité.

Il fut aussi élu Doyen, en 1568 : zélé Catholique, il poursuivit les Hérétiques de son temps, peut-être avec trop de chaleur. Après le Décanat, ayant été créé Censeur, il requit que l'on privât de toute fonction Académique, les Hétérodoxes. La Faculté fit droit sur sa requisition; elle fit plus, car elle raya du Catalogue dix Docteurs, qui rentrerent cependant dans tous leurs droits après les Edits de pacification.

La Chaire de Professeur des Mathématiques, au College Royal, ayant vaqué par la démission de Dampierre Cozelle, Sicilien, & par sa résignation en faveur de Jacques Charpentier, en 1566, Ramus, célebre Professeur de Philosophie au College de Navarre, & très-versé dans les Mathématiques, contesta à Charpentier le droit de succéder au sçavant Dampierre. Il prétendoit qu'une telle profession ne pouvoit ni ne devoit être résignée; qu'il falloit un examen préalable; que cet exemple seroit contagieux dans l'Université, & d'une dangereuse conséquence pour les sciences : il soutenoit d'ailleurs que Charpentier étoit inepte dans les Mathématiques.

L'affaire fut portée au Parlement, & plaidée avec beaucoup de force & d'éloquence par les deux contendans, pendant une Audience entiere. Charpentier sçut bien faire valoir les services qu'il avoit rendus à l'Université & aux Etudes, & combien il méritoit d'être préféré à son compétiteur.

Le procès fut appointé au Parlement, & jugé par autorité, en faveur de Charpentier, au Conseil d'Etat du Roi Charles IX. La dignité d'ancien Recteur de l'Université, ne contribua pas peu au gain de son procès.

Comme Charpentier avoit régenté la Philoſophie dans l'Univerſité avec éclat, & que c'étoit ſon premier état, il ne s'appliqua qu'à cette partie.

Il commenta *Alcinoüs*, Philoſophe Platonicien, Auteur d'un Abrégé de la Philoſophie de ſon Maître; il traduiſit de l'Arabe *le quatorzieme livre de la Partie la plus ſecrete de la Sageſſe Divine, ſelon les Egyptiens*, qu'il dédia à Paul de Foix, Conſeiller au Parlement de Pau.

Quelques Hiſtoriens contemporains ont attribué à Charpentier les excès commis contre Ramus, dans la cruelle journée de la ſaint-Barthelemi, & cela ſur la préſomption des diſcuſſions perſonnelles entre ces deux rivaux; mais ils ne s'appuient, ſans preuve, que ſur des oui-dire.

Après trois mois de maladie, Charpentier mourut de conſomption, que ſes travaux littéraires lui occaſionnerent, le premier Février 1574; âgé de 49 ans, regretté de ſes auditeurs.

On lit dans la vie de M. de Thou, que ce grand Hiſtorien s'inſtruiſit plus avec ſes amis, qu'avec ſes Maîtres. Charpentier fut un de ceux dont la converſation lui plut & lui profita davantage.

JACQUES PELLETIER, 1560.

Pluſieurs hommes de mérite ſont entrés dans notre Faculté, plutôt pour y prendre des degrés, & y acquérir un titre, que pour exercer la Profeſſion, pour laquelle ils n'avoient pas un goût décidé. Jacques Pelletier fut de ce nombre; il étoit de la Province du Maine, & reſta dans le degré de Licencié: il ne vouloit être que lettré; il penſa, avec raiſon, que le titre de Médecin, membre de notre Compagnie, ſeroit un préjugé en ſa faveur dans la République des Lettres. Nous ne faiſons ici mention de cet homme renommé dans ſon temps, que parce qu'il fut célébré par tous les Hiſtoriens Littéraires contemporains avec leſquels il étoit en grande liaiſon; il réſulte de ſon éloge, une variété de tableaux.

Il fréquenta beaucoup MM. Billy, Paſquier l'Hiſtorien, Hamel, Novion, Cardan, Fernel, Sêve, Belleau, & Ronſard, qui fit des vers en ſon honneur.

Ils le louent tous comme un homme lettré, Poëte, Grammairien, d'un ſtyle élégant, verſé dans tous les genres de Littérature, & ſurtout dans les Mathématiques qu'il cultiva toute ſa vie; ils l'appellent l'ornement de la Province du Maine, à cauſe de ſon eſprit.

Sainte-Marthe dit que le génie de Pelletier, flexible à tous les goûts, ne s'arrêta à aucuns, mais qu'il les embraſſa tous.

Il voyagea; & Sainte-Marthe le félicite de ce que, au milieu de l'agitation de ſes voyages, il travailla auſſi-bien qu'il auroit fait à l'ombre du cabinet; mais il avoue que Pelletier eut plus d'égard à une certaine célébrité qu'à ſa fortune.

Il composa des Dialogues sur l'orthographe des anciens, & réforma la moderne.

Les Sçavans de son temps relevent principalement la méthode facile avec laquelle il sçut applanir ce que les Mathématiques ont de plus difficile & de plus épineux.

Il donna des *Commentaires latins sur Euclide*, qui ont été mis au jour.

Il corrigea les Textes des copistes de Cicéron, de Virgile, & d'Horace. Dans les premiers temps de notre Littérature, la correction des Auteurs anciens étoit importante; mais les sçavans regretterent que ces corrections ne furent point publiées avant sa mort, qui arriva, au retour de ses voyages, en 1582, âge de 65 ans.

Pelletier vécut dans le célibat, & mourut au College du Mans, dont il étoit Principal: plusieurs personnes de sa famille ont tenu un rang distingué dans l'Eglise & dans la Robe.

Il écrivit cependant quelque chose en Médecine; il donna *un Traité de la Peste*, (imprimé à Basle, en 1557); il écrivit *de la Conciliation de Locis* de Galien, en deux Sections; (Paris, 1560, *in*-4°). Il donna aussi quelques autres Traités, qui furent insérés avec les Œuvres de Jérôme Cardan (Tessier, Eloge des Sçavans).

ETIENNE GOURMELIN, 1561.

Etienne Gourmelin, de Cornouailles, en Bretagne, reçut le Bonnet de Docteur des mains de M. Robinet, le 5 Mars 1561.

Il fut élu Doyen en 1574 & 1575; à la seconde année de son Décanat, la Faculté présenta Requête au Parlement, à l'effet d'empêcher la vente des ouvrages d'Ambroise Paré, jusqu'a ce qu'ils eussent été approuvés par elle, selon la teneur de l'Arrêt du 2 Mai 1535, qui fut confirmé dans cette nouvelle circonstance.

Il traduisit le livre *des Alimens* d'Hippocrate, & y ajouta des scholies.

Le goût & le renouvellement de l'Anatomie avoit aussi rappellé celui de la Chirurgie, dans la Faculté, comme nous l'avons vu à l'article de Tagaut.

L'ouvrage qui a rendu Gourmelin le plus célebre & en même temps le plus utile à la patrie, est sa Chirurgie complette, dont il y a eu deux Editions.

La premiere, sous le titre, *Synopseos Chirurgicæ, Libri VI, Lutetiæ, apud Orgidium Corbinum*, 1566, *in*-8°.

La seconde, *Chirurgicæ artis, ex Hippocratis & aliorum veterum Medicorum decretis, ad rationis normam redactæ, Libri tres; apud Gillium*, 1580, *in*-8°.

Ces Traités out été traduits, d'abord sous ce titre, *Le Guide des Chirurgiens, translaté par M. Germain Courtin, Médecin de Paris.*

Le Sommaire de toute la Chirurgie, contenant les six Livres traduits par André Malésieu, Chirurgien à Paris, avec sa Replique à quelques Critiques,

à laquelle il a ajouté un Avertissement sur la propreté que l'on doit observer dans les Villes, en temps de Peste, chez Gaspard Méthuras, 1647.

Jacques Mentel, qui étoit curieux de tout ce qui concerne la Faculté, avoit un Manuscrit de la Chirurgie de Gourmelin; & Barthelemi Perdulcis l'avoit inséré dans son Traité complet de Médecine, comme partie de la Thérapeutique.

La Chirurgie de Gourmelin fut long-temps enseignée dans nos Ecoles: elle dérivoit, avec quelques degrés de perfection, de celle de Gui de Chauliac, & de celle de Tagaut.

En 1606, la Faculté avoit deux Médecins Professeurs en Chirurgie, dont l'un enseignoit *ultra Pontes*, l'autre *citra*.

Un de ces Professeurs, nommé Robert le Sec, s'étant ingéré d'enseigner à ses Etudians la Physiologie; la Faculté le trouva mauvais, & lui enjoignit de se conformer aux Statuts, car il faisoit soutenir aussi, dans son Ecole, des Theses Physiologiques.

Ce fut matiere à procès. Le Parlement ordonna que la Faculté assemblée spécifieroit, *Quæ sint Chirurgica.* Elle détermina, pour les Auteurs anciens, les Traités Chirurgicaux d'Hippocrate, Galien, Celse, Albukasis, Oribase, Paul Æginette; & pour les Modernes, Gui de Chauliac, Tagaut & Gourmelin entier.

Il avoit dessein d'écrire aussi sur la Pharmacie, ainsi que le témoigne du Renou, dans son Epître Dédicatoire à la Faculté, à la tête de son Dispensaire; mais son âge trop avancé ne lui permit pas d'exécuter ce projet.

Il mourut en Août 1593.

JACQUES GREVIN, 1563.

Jacques Grevin étoit de Clermont en Beauvoisis; il fut couronné des lauriers Académiques, qu'il méritoit, le 16 Mars 1563, par M. Gillet, à l'âge de 22 ans.

C'étoit un de ces génies rares que la nature fait éclorre prématurément, & qu'elle présente quelquefois en spectacle, pour montrer son pouvoir. Heureux ces génies rares, si les organes du corps répondoient pour la bonté, à l'activité de l'esprit; mais l'esprit quelquefois est avancé aux dépens du corps. Il mourut à 29 ans. C'est ainsi que le Tasse ne fournit pas une carriere longue; c'est ainsi que Pascal s'éclypsa dans sa jeunesse; ils étoient de tempérament très-délicat.

A treize ou quatorze ans, Grevin possédoit supérieurement les Lettres Grecques & Latines, & fut en état de composer une Tragédie & deux Comédies: la Tragédie avoit pour sujet, *César*: les Comédies avoient pour titre *la Trésoriere* ..., *les Hebaïs* ...

A la lecture de ces trois ouvrages sortis d'une plume si jeune, les Historiens Littéraires du temps s'épuiserent en éloges.

M. Baillet, qui, (dans ses jugemens des Sçavans), avoit fait une Histoire

histoire & une énumération des enfans célebres, le met du nombre, & fait mention de ses productions.

Il avoit écrit nombre de Sonnets, Chansons, Vaudevilles, Odes, Hymnes, &c. à l'imitation des Italiens & des Espagnols.

Il ne se faisoit point de mariages de Rois, Princes & Princesses qu'ils ne fussent célébrés par Grevin, avec des Hymnes, des Pastorales, des Epithalames ingénieux.

Il chanta avec toute la pompe poétique le mariage de François, Dauphin de France, avec Marie Stuart, & ceux d'Elizabeth de France, & de Marguerite, sœur unique du Roi.

Il n'oublia pas, pour se consoler, de donner essor, d'une maniere lugubre, à ses regrets, à l'occasion du mariage qu'il avoit manqué avec Mademoiselle Estienne, Fille du Médecin de la famille des Libraires, parce que M. Liébaut, aussi Médecin de la Faculté, lui avoit été préféré.

Il composa un Poëme sur l'Histoire de France, & sur les personnages illustres de la Maison de Médicis.

Il écrivit aussi-bien en prose qu'en vers, dans un âge où les jeunes gens ne sont qu'étudians dans les Colleges.

Ronsard, le Prince des Poëtes (en France), qui dans la suite devint rival de Grevin, dans une Stance, l'apostrophe en ces termes:

> Grevin . . . .
> A qui vingt-deux ans n'ont pas clos les années;
> Tu nous as parmi nous les Muses amenées,
> Et nous as surmonté . . . .

Marguerite, femme de Philibert Emmanuel, Duc de Savoie, éprise de la beauté de son génie, voulut l'avoir pour Médecin, & le fit Conseiller d'Etat: elle le perdit bientôt, puisqu'il mourut à vingt-neuf ans: elle le pleura; & par reconnoissance, & pour conserver sa mémoire, elle retint auprès d'elle, à Turin, sa femme, & sa fille qu'elle nomma Marguerite Emmanuel.

Grevin, qui avoit aussi un esprit solide, ne s'amusa pas seulement à la poésie, dans laquelle on trouve, en lui, une érudition Grecque & Romaine, par l'invention & la finesse; il s'occupa encore de Médecine.

Il écrivit deux Livres des *Poissons*.

Il traduisit les Ouvrages de Jérémie Augustanus, auxquels il ajouta le *Traité de l'Antimoine*.

Il donna un *Abrégé de l'Anatomie de Vézale, avec des figures.*

Il fut Auteur de l'*Apologie de la Faculté contre Louis de Launay, Médecin à la Rochelle, sur les vertus de l'Antimoine.*

Il rendit *les Œuvres de Nicandre, ancien Médecin & Poëte Grec, en vers françois aussi beaux que l'original.*

Grevin fit honneur à notre Faculté, par sa littérature & son érudition; mais cette fleur fut trop tôt moissonnée.

On n'a pu profiter que des ouvrages qu'il communiqua de son vivant, ses manuscrits ayant été dissipés après sa mort.

SIMON DE MALMEDI, 1564.

Simon de Malmedi (du Diocese de Rheims), fut reçu Docteur le 11 Juillet 1564, par M. de Lor, après avoir obtenu le premier lieu de sa Licence.

En 1574, il fut nommé Professeur d'Eloquence au College Royal, & succéda à Charpentier.

Je trouve dans nos Commentaires de l'année 1580, sous le Décanat de M. Guillaume Baillou, une anecdote très-honorable pour Malmedi, & qui a suffi pour lui faire un grand nom.

Les mois de Juillet, Août, Septembre & Octobre de cette année 1580, furent très-funestes à Paris, par la peste qui ravagea cette grande ville; les Ecoles, les Tribunaux, les spectacles furent fermés; un nombre des Ministres de la santé avoient abandonné Paris par crainte pour leur propre personne: Malmedi s'employa avec d'autant plus de zele & d'activité qu'il avoit moins de coopérateurs : il se dévoua à la Patrie & à l'utilité publique; visita les Hôpitaux, & n'épargna pas son propre bien. Selon nos Registres, sa pratique réussit, & guérit un très-grand nombre de malades; il ranima l'espérance & le courage abattus, de maniere qu'il se fit une grande réputation à la ville & à la Cour.

Il écrivit un Manuel de Médecine, qu'il fit imprimer.

Guillaume Duval le fait Auteur de l'inscription qui se lit au mausolée de Charles IX.

Malmedi mourut le 18 Avril 1584.

MICHEL MARESCOT, 1566.

Michel Marescot étoit de l'ancienne famille des Marescoti, originaires d'Italie. Dès 1388, cette famille qui avoit été attachée aux Guelphes contre les Gibelins, passa les Alpes & vint s'établir en France : une partie resta dans la Gaule Narbonnoise, vers Carcassonne; une autre s'établit dans la haute Normandie.

Celui dont nous traçons l'histoire, naquit à Vimontier, dans le Diocèse de Lizieux, le 10 Août, 1539.

La splendeur de cette famille ancienne étant éclipsée par ses infortunes, son pere fut obligé de faire le commerce: Marescot resta orphelin en bas âge, & passa sous la tutelle de son frere ainé, qui l'envoya étudier à Paris, à l'âge de neuf ans. On le destinoit à l'état Ecclésiastique; mais comme il connoissoit le peu d'émulation de son frere, son Tuteur, il s'avança de lui-même : il étudia beaucoup, fit en peu de temps des progrès dans les Lettres, & embrassa la Philosophie, qu'il enseigna avec applaudissement, à l'âge de dix-huit ans.

M. de Thou, célebre Hiſtorien, ſe félicite & ſe glorifie d'avoir eu pour Maîtres, MM. Mareſcot & Duval, nobles Philoſophes, dit-il, de la Province de Neuſtrie, qui par la ſuite, ſont devenus de grands Médecins.

Après avoir profeſſé quelque temps la Philoſophie, Mareſcot ſuivit les cours de Sylvius; entra à la Faculté, prit des Degrés, & reçut le Bonnet, ſous la préſidence de M. André Perdulcis, le 17 Octobre 1566.

A la premiere année de ſon Baccalauréat, il fut élu Recteur de l'Univerſité: il y étoit déjà connu comme Philoſophe; c'étoit dans le commencement du regne de Charles IX, temps de troubles & du feu des guerres de Religion. Dans les temps critiques & difficiles, la Faculté des Arts ambitionnoit beaucoup moins la ſuprême Magiſtrature; elle l'abandonnoit volontiers aux Nations à elles appartenantes dans les autres Facultés; c'eſt la raiſon qui a élevé à cette premiere dignité, tant de nos Bacheliers, depuis le regne de Philippe de Valois, juſqu'à la fin de celui d'Henri IV. Avant cette époque, l'équité partageoit les honneurs. Joignons à cette raiſon, que dans ces temps orageux, il s'eſt heureuſement rencontré dans notre Faculté, parmi nos Bacheliers, des hommes d'un mérite diſtingué, habiles en affaires, d'un caractere ferme & capable d'en impoſer: tels furent Henri Thibouſt, Odon de Creil, Jean Loyſel, Jacques Charpentier, Michel Mareſcot, & depuis, Jacques d'Amboiſe & pluſieurs autres.

Sous ſon Rectorat, les Jéſuites ſe préſenterent à l'Univerſité, deſirant y être incorporés, & préſenterent en même temps Requête à M. Mareſcot.

Le Recteur aſſembla le Tribunal; & avec le conſeil de Ramus, célebre Profeſſeur de Navarre, & de Charpentier, Docteur de la Faculté, qui avoit été Recteur en 1556, Mareſcot répondit aux Jéſuites, que par délibération du Tribunal & Décret de l'Univerſité, ils ne pouvoient être admis, parce que, ſelon l'eſprit & les Statuts de notre Académie, les Réguliers étoient inadmiſſibles, & que d'ailleurs leurs Statuts contraſtoient nos loix & nos uſages; & leur quatrieme vœu, les principes & les loix du Royaume.... En vain repliquerent-ils (comme depuis), qu'ils n'étoient ni Réguliers ni Séculiers, mais tels qu'ils avoient été érigés par Paul V, en 1540; ils ne gagnerent pas plus au Parlement, qui étoit dans les mêmes principes que l'Univerſité: ils conſerverent ſeulement l'enſeignement, dont ils étoient en poſſeſſion par la libéralité des Princes prédéceſſeurs de Charles IX.

Après le Rectorat géré avec beaucoup de dignité, & après qu'il fut paſſé Docteur, il profeſſa dans nos Ecoles, démontra dans l'Amphithéatre. Il s'appliqua d'une maniere particuliere à former les Chirurgiens non-lettrés; il leur apprit la diſſection, l'art des opérations, & la maniere de la démonſtration: ils ſe ſont ſouvenus pendant long-temps, avec reconnoiſſance, de ſes bons offices à leur égard.

A l'exemple de Sylvius, il démontra la Myologie la moins connue; celle du larynx, du pharynx, de la langue, & de l'os hyoïde. Pluſieurs

Médecins de la Faculté furent ses Disciples, comme plusieurs l'avoient été de Sylvius.

En 1588 il fut choisi Doyen de la Faculté: sous son Décanat, les Chirurgiens non-lettrés ayant suivi depuis long-temps, avec assiduité & docilité les leçons de l'Amphithéatre, & en ayant bien profité, obtinrent, sur leur Requête, un témoignage & un certificat honorable de leur capacité dans toutes les parties manuelles de la Chirurgie.

Mais il s'opposa fortement aux prétentions d'un certain Empyrique, nommé Rochon-Bailli, qui exerçoit la Médecine audacieusement à Paris, sous le titre de Médecin empyrique, disciple de Paracelse, avec la connoissance des simples & de l'Astrologie. Le Parlement ordonna qu'il seroit examiné par cinq Docteurs de la Faculté: il comparut; on commença par la Botanique; on lui présenta les plantes les plus communes, dont il ne put nommer une seule; il ne put pas même discerner les Chardons les uns des autres: mais comme il se vantoit d'être Anatomiste & avoir découvert un os triangulaire dans le crâne; on lui présenta deux crânes, dont l'un étoit frais, l'autre sec; il ne put faire preuve de sa prétendue découverte. Après quelques autres examens, où il fut trouvé aussi inepte, il fut rejetté par la Faculté, & condamné par le Parlement.

Mais si Marescot fut illustre par les emplois qu'il exerça dans l'Université & dans la Faculté, il le devint encore plus par la science la plus utile; au sortir des Ecoles, il se livra à la pratique, devint bientôt un Médecin d'une grande réputation, monta à la Cour, & fut nommé premier Médecin d'Henri IV.

Ce Prince sorti des montagnes de la Navarre, qui y avoit reçu une éducation mâle, nourri dans les camps, fortifié par les armes, Conquérant de son Royaume, avoit une santé robuste: il n'avoit pas besoin auprès de sa personne, d'un Médecin assidu: dans ces temps de faction & de Guerres Civiles de Religion, il le renvoyoit souvent à Paris, se répandre dans la Capitale, écouter les discours, observer les mouvemens des Parisiens, & lui en rendre compte pendant la nuit: un Médecin qui paroît occupé de sa profession, qui va d'un endroit à un autre pour maladie, n'est guere suspect. C'est ainsi que Marescot servoit le public, son Prince & sa patrie.

Pour le récompenser de sa fidélité & de son zele, le Roi lui accorda des Lettres de Noblesse qui furent expediées en Mars 1596, & registrées en la Cour des Aides, le 22 Avril 1597.

Les circonstances du temps avoient prodigué ces Lettres, qui tenoient lieu de récompense, & leur grand nombre les avoit avili. Lorsque l'autorité du Roi fut affermie, il révoqua toutes celles qui avoient été accordées depuis vingt ans; celles du premier Médecin, & sans doute de quelques autres qui avoient mérité, furent exceptées & confirmées de nouveau, par Lettres du 19 Juillet 1602, vérifiées en Février & Avril 1603. Cette Noblesse n'en devint que plus honorable & meilleure, par exception.

En 1599, Marescot fut nommé Commissaire par M. Henri de Gondi, Eevêque de Paris, avec MM. Duret, Rioland, Hautin, & un autre, dans une affaire qui fit beaucoup de bruit dans Paris.

Une fille du Village de Romorantin, nommée Marthe Brossier, âgée de 22 ans, agitée depuis long-temps de mouvemens extraordinaires, se prétendoit possédée du démon; je ne sçais quel étoit son but dans cette possession déshonorante; son imagination échauffée étoit encore fortifiée par l'opinion du vulgaire qui se plaît au merveilleux : le P. Séraphin, Capucin, avoit déjà répandu sur l'énergumene des eaux lustrales, & avoit de sa propre autorité prononcé des exorcismes, qui n'avoient fait qu'irriter les contorsions effrayantes, & autoriser l'opinion du peuple. Marescot fut plus heureux, car ayant saisi par les bras la prétendue démoniaque, au milieu de ses plus fortes agitations, il sçut les fixer; & le démon docile à la voix du Médecin, intimidé aussi par la présence des autres, fut mis en fuite pour toujours : le Prince des ténebres n'aime pas la lumiere; il s'accommode mieux de l'ignorante crédulité du vulgaire.

Les Médecins donnerent leur rapport à M. l'Archevêque, par lequel ils déclarerent qu'il y avoit peu de maladie, & beaucoup de feinte & de supercheries.

Le Parlement ordonna que Marthe Brossier s'en retourneroit dans son pays avec ses sœurs & son pere; qu'ils la tiendroient enfermée dans sa maison, & qu'il ne lui seroit pas permis de sortir du Village sans la permission du Juge; le tout sous peine afflictive : l'Arrêt est du 9 Mai 1599.

Marescot publia à ce sujet, un petit Ecrit intitulé : *Discours véritable, sur le fait de Marthe Brossier, de Romorantin, prétendue Démoniaque.*

On fit à ce sujet l'Epigramme suivante :

Quis Marescotto Medicâ non cedat in arte,
Cedere cui Demon visus & ipse fuit?

Marescot avoit toujours joui d'une bonne santé; tous les ans cependant, au mois de Juillet, il étoit retenu par une humeur de goutte, qui duroit une quinzaine de jours : peut-être voulut-il résoudre & dissiper cette humeur plutôt que la nature ne le demandoit, car il fut attaqué d'un dévoiement opiniâtre qui dura deux mois, & dont il craignit ce qui lui arriva.

Il ne cessa pas cependant de voir ses malades; & il leur disoit qu'il espéroit de les guérir; mais qu'il n'espéroit pas si favorablement pour lui-même.

Le 16 Octobre il ne sortit plus; il mit ordre à ses affaires temporelles & spirituelles; il parla à ses enfans, & les exhorta à faire un bon usage des grands biens qui leur avoit acquis par son travail : il

mourut le 20 du même mois, âgé de 66 ans, & fut inhumé dans l'Eglise de Saint Méry, sa Paroisse.

M. Antoine Loysel, célebre Avocat, qui avoit marié sa fille au fils de Marescot, lui érigea ce monument funebre:

Sævior in plures Phæbus, cùm sæpè parasset
Arcumque & pharetram, telà, trucesque manus,
Docta Marescotti divum pia cura fefellit,
Pluraque sunt Medicâ tela retusa manu;
Tum Deus... an nostras ridebit homuncio vires!
Atque meas artes luserit arte meâ!
Dixit, & immitis, nervo stridente, sagitta
Hæsit in immeriti pectore fixa viri:
Obice sic rupto, tota furit impius urbe;
Crebraque succrescunt funera funeribus:
Christe parens, orbi placidus succurre ruenti;
Lethifer ille fuit; tu, via, vita, salus.

Calendas Octobris 1605; in Opusculis de Loysel. p. 600.

Marescot, comme la plupart des grands Praticiens, a été trop occupé, & dans des temps trop critiques, pour avoir transmis des ouvrages à la postérité; on a même attribué à Simon Piétre, son gendre, la Relation de la prétendue Démoniaque de Romorantin, qui est sous son nom.

Il a cependant travaillé à la *Dialectique de François Titilleman*, qu'il a mise dans un meilleur style, & y a ajouté des notes.

Il laissa quatre fils & deux filles, qui ont tous été très-bien pourvus dans la Robe & ailleurs.

Ses Armoiries étoient les mêmes que celles des Marescotti de Boulogne en Italie... de gueules à trois faces d'argent, au Lion léopardé, brochant sur le tout, au chef de même chargé d'un Aigle couronné de sable; & pour cimier, un Léopard surmonté d'un Aigle couronné.

Sa vie a été écrite par Papyrius Masson.

HENRI DE MONANTHEUIL, 1568.

Il étoit du Diocèse de Rheims, & fut élevé au College de Presles: il devint, par son application, bon Humaniste, profond Mathématicien, grand Philosophe, attaché à Ramus.

Son mérite le fit connoître de MM. de Thou, ces Magistrats illustres: il enseigna les Mathématiques à M. Auguste de Thou, & parvint à être Précepteur de M. de Lamoignon, qui fut depuis Premier-Président: il étoit dans une grande intimité avec M. Du Vair, Garde des Sceaux; il étoit très-éloquent; ses talens, ses premiers emplois l'annoncerent, & le firent agréer par la Faculté: il fut admis au Doctorat par M. le Comte, le 11 Octobre 1568; & en 1595, il fut nommé Professeur au College Royal.

Etienne Pasquier (dans ses Recherches de la France, Liv. 9, Chap. 18), parle de notre Professeur d'une maniere qui fait connoître l'origine & les commencemens de ce College, plus célebre par les hommes qui furent appellés pour en remplir les places, que par ses premiers dehors. « En l'an 1595, Monantheuil, Professeur ès Mathématiques, ouvrant » le pas à ses leçons, fit une Harangue en l'honneur de tous les Pro- » fesseurs du Roi, qui avoient toujours été diversement épars par la Ville : » ains, d'un commun concours, fut choisi le College de Cambrai, nom- » bril de l'Université, pour y faire gratuitement leurs leçons publiques, » College caduc & antique : cela fut cause que cet honnête homme, » en sa Harangue, souhaite que nos Rois voulussent honorer cette » Compagnie d'un nouveau College; souhait, qui depuis, à sorti effet, » parce que le docte Cardinal du Perron moyenna cet ouvrage en- » vers notre Henri IV, duquel il étoit grand Aumônier; & par son » conseil fut arrêté que des deux Colleges de Cambrai & de Treguier, » qui s'attouchoient, en seroit fait un, lequel, sous la conduite de lui » a été encommencé d'un si superbe arroi, qu'étant parachevé, il ne » trouvera son pareil en toute l'Europe ».

En 1578, Monantheuil fut élu Doyen; il commença par un Discours très-éloquent sur la nécessité de pourvoir à la dignité des Ecoles au dedans & au dehors; il requit que l'on nommât un Conseil pour travailler au rétablissement des finances, au renouvellement de la discipline, & à la construction d'un Amphithéatre, qui servît à l'Anatomie & à la Chymie.

Sous son Décanat, il termina le grand Procès contre M. de Varades, qui, en sa qualité d'ancien des Ecoles, prétendoit avoir le titre & les fonctions du Doyen de Charge ou d'Election.

La Peste s'étant répandue avec force & rapidité sur tout Paris, en 1580; la Faculté fut consultée par la grande Police. On nomma des Commissaires; & Monantheuil dressa un grand Mémoire, dans lequel il représenta qu'il falloit établir pour les Pestiférés, un Hôpital différent de l'Hôtel-Dieu. Cet Hôpital devoit être placé au nord & à l'orient de Paris, avec des puits & de bonnes eaux, bien fourni de Médicamens, sous la Direction de quatre Médecins, six Chirurgiens, & deux Apothicaires: les Médecins à la nomination de la Faculté, devoient avoir quatre cens livres d'appointement; les Chirurgiens deux cens; & les Apothicaires deux cens cinquante; avec les mêmes honoraires continués un an par-delà l'épidémie. Il ne faut pas oublier qu'il y a deux cens ans; par proportion des monnoies, une somme de quatre cens livres étoit plus considérable qu'à présent.

Le Mémoire recommandoit la propreté des rues & des maisons, le nettoiement des égoûts, de tenir les fenêtres des maisons fermées au midi, & ouvertes au nord.

Selon le préjugé du temps, opinion que l'on attribue à Hippocrate, on devoit allumer des feux dans les rues, dans lesquels on jetteroit des

herbes aromatiques, dans l'intention de purifier l'athmosphere. On ne faisoit pas réflexion que cette pratique étoit contradictoire avec l'attention de tenir les fenêtres fermées au midi, & ouvertes au nord.

On devoit aussi éloigner les animaux non nécessaires, & visiter les Marchandises.

Les cimetieres devoient êtres écartés de Paris, les fosses profondes, bientôt comblées.

Les Gardes-malades devoient avoir à leurs habits une marque distinctive.

Monantheuil, après avoir pratiqué avec réputation, mourut dans un âge avancé, le 19 Novembre 1606.

Il écrivit sur les Mathématiques; il traduisit *les Méchaniques d'Aristote*, & prononça *le Panégyrique d'Henri IV, en 1594*.

Il laissa deux enfans, fille & garçon; la fille épousa M. Goulu, Médecin de la Faculté; le fils (Théodore) fut Avocat célebre par ses talens & sa charité envers les pauvres de sa Paroisse, dont il fut trésorier.

GUILLAUME BAILLOU, 1570.

En suivant René Moreau, qui a écrit la vie de notre Auteur, Baillou naquit à Paris, en 1538; son pere, qui étoit Géometre & habile Architecte, étoit originaire de Nogent-le-Rotrou, dans le Perche, où il possédoit un Fief. Il quitta ce lieu trop étroit pour ses talens, & vint s'établir à Paris, attiré par des gens de la premiere distinction.

M. Guilliers, un des Présidens du Parlement, prit en affection le jeune Baillou, & le fit élever avec ses enfans, comme s'il avoit été le sien propre. Guillaume, qui avoit des dispositions, fit des progrès rapides dans les Lettres Grecques & Latines; il étoit vertueux, ennemi du jeu, & n'avoit pas les défauts de la jeunesse.

Au sortir des Humanités, il s'appliqua à la Philosophie, & se mit à enseigner dans l'Université; c'étoit une profession très-noble dans ce temps-là: il instruisit d'illustres disciples, & pour la science & pour les mœurs: mais comme l'émulation est une espece de ressort qui nous pousse & nous éleve toujours, la Philosophie lui servit de degrés pour monter à la Médecine. Il suivit les célebres Professeurs, Duret, Hollier, Brissot, Fernel, l'Affilé, Tagaut, Gontier d'Aandernach.

Il se présenta au Baccalauréat, en 1568, & fut couronné par les mains de M. Legrand, en 1570.

Quoique la Licence fût composée de quatorze Bacheliers sçavans, il obtint le second lieu: comme il avoit déjà professé, il étoit au fait de la dispute & de l'argumentation; il étoit si subtil ergotiste, qu'il désarçonnoit aisément ses compagnons de Licence; d'où il fut appellé le fléau des Bacheliers.

C'est ainsi qu'il se préparoit à l'enseignement, qu'il ne quitta pas pendant tout le cours de sa vie, & qu'il suivit pendant quarante-six ans.

Il

Il fut élu Doyen en 1580 : il ne put pendant son Décanat, faire fleurir les Etudes, autant qu'il le desiroit ; c'étoit un temps de calamités ; la Peste qui désoloit Paris, avoit fait déserter les Ecoles . . . Mais il poursuivit les Charlatans, qui alloient profiter du malheur des peuples : les principaux étoient Cyprien, Gabien, Grandis, & Pina ; les deux premiers étoient Italiens. La Faculté ordonna à ses Docteurs de ne pas consulter avec eux : d'ailleurs elle prit des arrangemens avec la Police.

Baillou avoit assez de renommée pour monter à la Cour : mais il préféroit la vie privée ; il craignoit les Grands, qui, à ce qu'il disoit, tiennent les Médecins enchaînés à leurs chars . . . son nom l'avoit devancé : en effet, il fût très-bien reçu d'Henri IV, lorsqu'avant la Réduction de Paris, il alla à Saint-Denis, assurer ce Prince de la fidélité de la Faculté : mais lorsqu'il fut appellé par le Roi & Madame de Monglas, Gouvernante des Enfans de France, pour prendre soin de la santé du Dauphin, il remercia de façon à faire comprendre que cet emploi ne convenoit pas à son caractere. Ainsi, libre de tout engagement, & rendu à lui-même, il exerça la Médecine pour les Citoyens. Comme sa maniere de traiter étoit douce, il fut consulté principalement pour les enfans, & appellé le Médecins des enfans.

Il employoit tout le temps qui lui restoit après la pratique, à lire, confronter & interpréter les anciens ; Hippocrate & Galien furent ses Auteurs & ses modeles ; c'est pourquoi Baglivi (dans le premier Livre de sa Pratique), rend à la Faculté de Paris, & à Baillou, un témoignage honorable.

Le même témoignage lui a été rendu par André Goëlicke (dans son Histoire de l'Anatomie, à Magdebourg 1713).

Les Mémoires que j'ai sous les yeux, représentent Baillou comme un homme de mœurs, pieux & charitable.

Il avoit épousé Gervaise Honoré, fille d'un Apothicaire de Paris, dont il eut deux filles & deux garçons. Aucun de ses fils n'embrassa la pratique de la Médecine, comme il est assez ordinaire : l'aîné suivit la profession des armes ; le second, qu'il destinoit à la Médecine, entra sans consulter son pere, dans le Monastere d'un Ordre dont il fut l'ornement.

Mais au lieu de ses fils, il fit entrer dans la Faculté deux de ses neveux ; celui qui étoit du côté de sa femme, & qui se nommoit Thévart, fut l'éditeur de ses ouvrages.

Baillou n'étoit pas grand, mais d'une taille quarrée, avec de l'embonpoint ; il avoit un beau son de voix, de l'esprit, de la facilité à s'exprimer, & infatigable au travail : son style étoit fleuri, limé, clair, également bon en prose & en vers ; sa diction plutôt concise que diffuse : l'épigramme élégante lui coûtoit peu.

Il fut Médecin ordinaire d'Henri IV, en 1601 ; il mourut l'ancien des Ecoles, en 1616, après quarante-six ans de Doctorat, & d'enseignement, âgé de 78 ans ; il fut inhumé dans l'Eglise de Saint Paul.

Son portrait est aux Ecoles, & fut donné par M. Thévart son neveu,

l'héritier de ses Livres & de ses Manuscrits. Il écrivit beaucoup, & toujours selon l'esprit d'Hippocrate & de Galien, dont il avoit en vue d'établir la doctrine.

Nous avons de lui, *Consiliorum Medicinalium Libri duo, Parisiis*, 1635, *in*-4°. Ce recueil renferme un Traité *de Calculo*, que l'on consulte encore : le catalogue complet de ses ouvrages est dans le *Lindenius renovatus de Merchlin.*

NICOLAS ELLAIN, 1572.

Il est plus d'une espece de gloire & de célébrité; les uns l'acquerent par des recherches d'une érudition approfondie, les autres par une pratique utile & multipliée; & c'est la plus pénible, mais la plus brillante; d'autres enfin, à la tête d'une Compagnie célebre, se font un nom par leur zele & leurs talens dans le maniement des affaires; alors cent bouches ouvertes par la reconnoissance, publient les louanges de ces derniers; & les Ministres & les Magistrats, qui connoissent mieux cette espece de mérite, applaudissent aux éloges qu'on leur donne : telle est la gloire de nos Doyens illustres; telle fut celle de Nicolas Ellain : d'ailleurs le zele d'un particulier qui se dévoue pour la chose commune, est apparemment une vertu précieuse, puisqu'elle a souvent suffi seule pour l'illustrer.

Nicolas Ellain étoit Parisien; il reçut le Bonnet de Docteur des mains de M. Denizot, le 16 Janvier 1571.

Il fut élu deux fois Doyen; la premiere en 1584; la seconde en 1597. Il géra cinq années, dans ses deux Décanats.

Il prit un soin si vigilant des affaires de la Compagnie, que René Moreau (dans la Vie de Baillou), l'appelle l'Atlas des Ecoles.

En vain la Faculté voulut reconnoître & récompenser en partie ses travaux, par un honoraire plus considérable que celui que l'on donne ordinairement à la fin de chaque Décanat; le modeste Doyen ne voulut accepter que l'honoraire ordinaire.

Il conçut d'abord que des Archives & des Registres sont comme l'arsenal des Compagnies; il rechercha, il recouvra, autant qu'il put, les titres, les pieces, & les monumens égarés, & il mit les autres en bon ordre.

Pour mieux connoître l'Histoire de la Faculté, il fit un relevé de ses Registres, jusqu'à la fin de ses deux Décanats. (Ce Relevé a eu sa suite, & a été continué par MM. Dieuxevoye, Bertrand, & Pajon.

Il étoit attaché à la discipline des Ecoles : il n'exempta pas les premiers Médecins de nos Rois, de présider à leur tour; il falloit que des raisons attachées à la personne du Roi, les en dispensassent : nous avons vu dans nos Registres, les Lettres qu'il écrivit à Marc Miron, à ce sujet, & les réponses qu'il en reçut.

En 1585, la Faculté ayant jugé à propos de faire une nouvelle

édition de ses Statuts, & de les faire homologuer avec quelques additions & corrections; M. Ellain, avec une députation choisie, présenta à M. Barnabé Brisson, qui d'Avocat-Général, étoit devenu Premier-Président, un exemplaire de ces Statuts, magnifiquement relié: il lui rappella ces éloquens Discours que lui, Avocat-Général, maintenant Premier-Président, avoit prononcés en 1578, en faveur de la Faculté, en plein Parlement, & le Decret honorable qu'elle avoit porté pour lui témoigner sa reconnoissance: il le lui présenta de nouveau, gravé en or, sur le marbre; afin qu'il demeurât inaltérable, & se perpétuât dans sa famille... Le Magistrat répondit qu'il en étoit aussi honoré, & qu'il en faisoit autant de cas qu'en avoit dû faire Audebert, du Decret & des Lettres de Noblesse qui lui avoient été donnés par le Sénat de Venise, à cause du Poëme héroïque par lequel il avoit célébré la République.

Sur la fin du seizieme siecle, les Privileges & les immunités de l'Université s'affoiblissoient beaucoup, parce que la science devenoit plus commune, & aussi parce que les Guerres Civiles de Religion avoient introduit des besoins extraordinaires.

En 1585, on voulut imposer & soumettre à la taxe, les biens de l'Université. M. Ellain, en qualité de Doyen, s'opposa avec fermeté à celles que l'on mit sur la Faculté; il fit valoir les anciens Privileges, les motifs des Rois prédécesseurs, les services de notre Compagnie; il représenta que ce n'étoit pas le moment de décourager les talens, dans le temps où l'on en avoit le plus de besoin pour la Religion... Il obtint l'exemption.

Il poursuivit ceux qui exerçoient la Médecine illicitement; & contint dans le devoir les Ministres inférieurs: il fit condamner au Conseil d'Etat du Roi, en 1586, un Apothicaire qui s'étoit écarté des regles... « Et ayant égard aux Conclusions du Procureur Général du Roi, ledit » Conseil a fait défense à tous Apothicaires, sous peine de prison & » punition corporelle, de faire ni bailler aucunes compositions ni mé» decines aux malades, sans l'ordonnance du Médecin, écrite & para» phée de sa main; & ledit Conseil condamne ledit Chatelain ès dé» pens desdites instances ».

Les entreprises contre la Médecine & les droits des Facultés se multiplioient, & devenoient de jour en jour plus audacieuses; la Faculté avoit besoin d'un homme tel que Nicolas Ellain, pour les réprimer: c'est pourquoi, en 1597, elle jetta une seconde fois la vue sur lui pour le mettre à sa tête & l'opposer à ses ennemis.

M. Riviere, un des premiers Médecins d'Henri IV, obtint, par surprise, un Arrêt du Conseil, qui lui accordoit une Surintendance générale sur toute la Chirurgie & la Pharmacie du Royaume; de sorte que ces Arts devoient ressortir à son tribunal, & tous les Aspirans être examinés par lui, ou par ses députés, sous son nom & sous sous autorité.

Notre Doyen, après en avoir référé à la Faculté, écrivit à toutes les

Facultés & à tous les Colleges de Médecine du Royaume, de se joindre dans cet intérêt commun, à la Faculté de Paris; de lui envoyer leur procuration pour plaider dans cette affaire : il faisoit observer que les prédécesseurs de M. Riviere, MM. Miron, Mazille, Chapelain, Fernel, de Bourges & les autres, quoiqu'avec plus de mérite, n'avoient jamais eu l'idée de renverser l'ordre public, d'enlever le droit des Compagnies, ni l'ambition de se l'attribuer privativement. Les Facultés & les Colleges de Médecine récrivirent à notre Doyen, donnerent leur adjonction; & l'affaire finit par un désistement, en bonne forme, de M. de la Riviere, dont l'Arrêt du Parlement, du 2 Avril 1601, donna acte à la Faculté, & à toutes les Parties intéressées.

En Juin 1598, M. Ellain, conjointement avec MM. l'Affilé, Marescot, Blacuod & Riolan le pere, qui avoient chacun une clef des coffres de la Faculté, comme anciens des Nations, dressa un nouvel inventaire des biens, titres & meubles, avec une description des papiers & parchemins, le tout écrit & rédigé par Jacques Fardeau, grand Appariteur. On y trouva un acte, en original, qui constatoit, que le 24 Mai 1369, la Faculté avoit fait acquisition d'un terrein & d'un emplacement pour la construction de nos Ecoles; ensorte qu'en 1472, on n'eut plus qu'à agrandir ce terrein, par l'achat des maisons voisines.

Sous son Décanat, il rétablit nos murailles; il réforma le *Codex* usité, & fit un Réglement pour l'Archidiacre des Ecoles.

En 1600, la Faculté approuva l'Ordre & les Réglemens qu'il fit pour les examens, la réception des Chirurgiens, & des Apothicaires, & la visite des Laboratoires. Ce réglement pour les Chirurgiens, a été suivi constamment jusqu'en 1743.

Nicolas Ellain étoit lettré; il avoit une grande mémoire & une présence d'esprit qu'il conserva jusqu'à l'âge le plus avancé.

Il fit une Epigramme élégante en faveur d'Etienne de Valois, Médecin de la Faculté, nouvel Editeur des Œuvres d'Hollier, contre le Libraire Wolphius, & son édition furtive des mêmes Œuvres.

Il eut un fils, surnommé François, qui fut Docteur de la Faculté, & qui mourut sept ans après son Doctorat, au grand regret de son pere, qui ne lui survécut que de deux ans. Ellain subit deux fois l'opération de la taille, & mourut d'une pleurésie, a 87 ans, le 30 Avril 1621.

Son Oraison funebre fut prononcée, avec un grand concours d'auditeurs, par M. Antoine Charpentier, le 11 Mai suivant, dans les Ecoles inférieures; son portrait orne notre Salle d'Assemblée.

Selon Merchlin, il écrivit un *Traité de la Peste, avec la maniere de s'en préserver* : il y a joint une *Censure de quelques remedes & antidotes vantés par les Empyriques* : son ouvrage a été annexé avec ceux de Philibert Guibert, imprimés en 1649, chez la veuve Pépingué.

JEAN MARTIN, 1572.

Jean Martin étoit de Paris, d'une bonne famille : il reçut l'honneur

du Doctorat le 15 Juillet 1572, présidé par M. Brigard, après avoir obtenu le premier lieu de sa Licence.

Dès son enfance, il montra de la sagesse, & se fit aimer par sa candeur & sa vertu : il professa, pendant quelques années, au College de Bourgogne, avec célébrité.

L'Education de la jeunesse étoit, dans ce temps-là, comme nous l'avons déjà insinué, une fonction honorable, sur-tout lorsqu'on avoit entre les mains un disciple de grand nom, qui devoit un jour monter à de hautes dignités. Jean Martin fut un de ces Instituteurs, dont Messire Jacques Auguste de Thou se félicite d'avoir reçu les instructions, qui dévolopperent ses talens & les perfectionnerent : Martin y contribua, ainsi que Henri de Monantheuil, & Michel Marescot, qui devinrent des Praticiens célebres.

Après le cours de Licence de Sorbone, Jean Martin fut choisi pour en célébrer les Paranymphes, quoiqu'il ne fût pas de leurs membres : on choisissoit assez ordinairement, dans ce temps-là, des hommes de mérite d'un autre ordre.

Il se consacra ensuite à l'étude de la Médecine, & devint disciple de Duret. Parvenu au Doctorat, il fit des cours particuliers aux Chirurgiens, & des cours publics aux Ecoles. Il s'en acquitta si bien, & avec un si grand concours, que Duret étant tombé malade, se fit suppléer par lui : alors il interpréta & expliqua le livre d'Hippocrate si estimé, *des Lésions de la tête :* il entreprit, à cette occasion, de relever & de corriger les erreurs de Joseph Scaliger sur le texte d'Hippocrate ; ce qui lui attira de la part de ce Grammairien une pluie de critiques, auxquelles il répondit sans aigreur.

En 1578, Martin Akakia, (second du nom, fils de Simon), céda sa place de Professeur Royal à Jean Martin. Ce fut dans cet auditoire célebre qu'il interpréta les Livres d'Hippocrate *sur les Maladies internes*, *les Aphorismes*, & *les Traités de Aëre, Locis & Aquis*, avec une belle Préface sur la Doctrine générale & la Méthode de ce Prince de la Médecine. Il fit observer à ses Auditeurs, à l'occasion des Traités *Diététiques* d'Hippocrate, combien ce premier Auteur Méthodique étoit versé dans l'Astronomie, la Cosmographie, la Morale, la Politique, l'Histoire Naturelle, & que les voyages avoient perfectionné ses observations ; mais il développa avec beaucoup d'érudition & d'étendue, ce que ce premier Législateur n'avoit dit qu'avec précision.

Au milieu de cette foule d'Auditeurs qui environnoit la chaire de notre Professeur Royal, il faut distinguer Jean le Moine, qui fut depuis Docteur de la Faculté, & Marin Pigné, qui depuis fut Médecin, & Archidiacre de l'Eglise de Rouen. Ces deux hommes recueillirent attentivement les dictées & la doctrine de Jean Martin, sur les Traités que je viens d'indiquer; ils communiquerent leurs manuscrits, le premier à Pierre Seguin, le second à René Moreau : celui-ci les fit imprimer, & dédia le Traité *des Maladies internes*, à Pierre Seguin, premier Mé-

decin de la Reine, & le *Traité de Aëre, Locis & Aquis*, à M. Cousinot, premier Médecin de Louis XIV, au commencement de son regne.

En 1588, Jean Martin, délivré des douleurs de la gravelle par l'opération de la taille, qu'il fit faire par MM. Giraut & Collot, fit nommer Pierre Seguin son ami intime, à la place de Professeur Royal, pour vaquer plus librement à la pratique.

En 1600, les esprits étoient encore occupés des disputes de religion, sur la prétendue Réforme imaginée par Luther & Calvin : dans le même temps, Philippe Duplessis Mornay, Gouverneur de Saumur, répandit par-tout, avec affectation, son Livre contre l'Eucharistie, comme Sacrement & comme Sacrifice. Le célebre Cardinal Dany du Perron, plein de zele pour la véritable Religion, craignit l'impression que ce Livre séduisant pourroit faire, principalement parmi les hommes du premier ordre, qui n'avoient que trop de penchant pour le parti de la nouveauté; il publia que le Livre de Duplessis Mornay renfermoit un très-grand nombre de faussetés, & offrit de le prouver. Duplessis l'en défia; Duperron accepta le défi : la conférence fut resolue, par la permission & sous l'autorité du Roi, qui nomma pour Commissaires en cette Conférence, le Président de Thou, Pithou, Avocat au Parlement, Martin, Lecteur Royal, & Médecin de la Faculté, Dufresne Canaye, Président mi-partie du Languedoc, & Casaubon, Professeur des Lettres-Grecques. La Conférence se tint en présence du Roi (Henri IV), du Chancelier, & des principaux Seigneurs de la Cour. (Journal du regne d'Henri IV, tome 2, p. 503).

Jean Martin fut nommé par le Roi, à la sollicitation du Cardinal du Perron, parmi les Controversistes, & préféré à bien d'autres, parce que le Cardinal sçavoit que Martin, Docteur en Médecine, étoit très-versé dans les Langues Orientales, & principalement dans l'Hébraïque, & qu'il avoit étudié l'Ecriture-Sainte dans les sources primordiales; & qu'en cas de difficultés sur les Textes, il pourroit être d'un grand secours.

En 1601, Jean Martin présida à Romain Dufeu, Bachelier de notre Faculté, & Recteur de l'Université (*an malignis morbis, ignis & ferrum*).

Sur la fin de sa vie, il fut appellé à la Cour, en qualité de premier Médecin de la Reine; il étoit aussi quelquefois consulté par le Roi avec Marescot.

De retour de Fontainebleau à Paris, il eut un grand concours d'amis & de consultans; mais il fut pris d'une fievre ardente, qui l'emporta à l'âge de 70 ans.

Pierre Seguin, Professeur Royal, son ami intime, & qui fut depuis premier Médecin de la Reine mere, a écrit sa vie, qui est à la tête du Livre de Jean Martin, *des Maladies Internes*, d'Hippocrate, & mis au jour par René Moreau, *in*-4°. 1637.

BARTHELEMI PERDULCIS, 1572.

Il naquit d'une famille obscure, dans une petite ville du Vivarais, de

l'Archevêché de Vienne : son oncle, André Perdulcis, Médecin de la Faculté, le fit venir à Paris : comme il étoit sans biens, il le plaça parmi les pauvres Ecoliers du College de Montaigu, d'autant plus facilement qu'il étoit Médecin de cette maison. Il y fut élevé gratuitement : il eut à souffrir de la vie dure que l'on y menoit. Il fut dédommagé par les Lettres dans lesquelles il fit du progrès : dans ces Maisons pauvres & laborieuses, on étudie plus que dans les paternelles.

Au sortir du College, son protecteur lui fit entreprendre une éducation : il entra à la Faculté ; & sa science fut couronnée par les mains de M. Duret.

Il épousa sa propre niece ; & il préféra la vertu & la faveur d'un parent à qui il avoit des obligations, à une meilleure alliance. Il n'eut point d'enfans : son oncle le fit son légataire universel ; & il répandit sur ses neveux & nieces, qu'il retira chez lui, les biens qu'il avoit reçus : c'est dans ces occasions que l'on distingue les vertus du cœur.

Il fut plus célebre par l'enseignement & les écrits, que par la pratique : il étoit timide & indécis ; grand défaut dans un Praticien, qui ne concilie pas la confiance : il étoit consulté pour les enfans. L'Auteur de sa vie (René Moreau) observe que cette timidité pouvoit venir de l'éducation trop asservie qu'il avoit reçue à Montaigu ; mais il n'étoit pas timide dans la dispute des Ecoles : il parloit facilement & bien ; son style étoit pur, clair, élégant ; & ses cahiers si estimés des Etudians, qu'il eut un concours d'Auditeurs : l'on écrivoit volontiers sous sa dictée, & ses cahiers passoient de main en main. MM. Jacques Cousinot, René Moreau, & Gui-Patin ont dit du bien de ses ouvrages.

Il étoit appliqué, laborieux ; c'étoit un de ces hommes qui ne connoissent que le cabinet, les livres & les devoirs de l'état ; de mœurs douces, honnêtes & affables : il avoit de la piété, & son assiduité aux Offices de la Paroisse le fit remarquer comme un homme de bien.

Dès 1564, 18 Mars, il devint locataire de nos Ecoles ; & sa femme entra pour quelque chose dans le bail : le Doyen (Simon Piétre) l'avertit d'occuper lui-même, ou s'il avoit des sous-locataires, de prendre garde que ce fussent des Catholiques Romains : (c'étoit un temps critique de Religion).

En 1605, il fut créé Censeur. Il mourut dans nos Ecoles, le 10 Août 1612, d'une attaque d'apoplexie, âgé de 57 ans. Sa femme ne lui survécut que douze jours. Les pauvres, à qui il fit du bien, & par ses conseils & ses legs pieux, le regretterent.

Il écrivit un Traité complet sur toute la Médecine : il y en a eu deux éditions ; la premiere par René Chartier, en 1630, avec la vie de l'Auteur, & une Dédicace à M. Charles Bouvard, premier Médecin du Roi ; & la seconde en 1639, par M. Gaspard Sauvageon, Médecin du Nivernois, avec un *Traité des Passions de l'Ame :* les deux éditions *in*-4°.

Il donna aussi des Commentaires sur le Traité d'Hippocrate, *de Natura Humana, & sur l'Anatomie de Sylvius*, qui furent mis au jour par Gabriel Naudé, en 1643, *in*-4°.

JEAN HAUTIN, 1574.

Il avoit obtenu le premier lieu de sa Licence; & sa Licence, sous le Décanat de M. le Comte, étoit nombreuse.

Il suffit, pour avoir place dans cette notice, d'avoir été célebre par la pratique ou par les écrits: or, selon Gui-Patin, qui l'avoit connu, Hautin étoit le Médecin le plus en réputation après MM. Duret & Simon Piétre.

D'ailleurs il donna de *Nouveaux Commentaires & de Nouvelles Observations sur les Ouvrages d'Hollier*: je dis de Nouveaux Commentaires & de Nouvelles Observations; car Hollier avoit ajouté des Scholies à son texte, & Duret & Valois avoient aussi interprété ses Ouvrages.

Selon le même Gui-Patin, Jean Hautin avoit été consulté par Ambroise Paré, sur son Livre de Chirurgie; & c'est un relief pour le Livre & un mérite pour l'Auteur, d'avoir sçu consulter un Médecin praticien.

Il étoit Médecin ordinaire de Henri IV, qui l'honora d'une estime particuliere. Il mourut dans un âge avancé, le 14 Juin 1615: il laissa plusieurs fils, qui soutinrent dans la robe, dans l'épée & dans la finance, l'honneur que le pere s'étoit acquis dans la Médecine.

JEAN RIOLAN, premier du nom, 1574.

Jean Riolan, natif d'Amiens, reçut l'honneur du Doctorat, le 26 Août 1574; il avoit obtenu le second lieu de sa Licence le premier après Jean Hautin; il s'étoit déjà présenté en 1568; mais comme il n'étoit pas tout-à-fait en regle, on le pria de différer. On voit par la suite de nos Registres, qu'il eut cette obligation forcée à Martin Akakia, second du nom, de lui faire différer sa Licence, & de laisser mûrir ses études, pour reparoître avec plus d'éclat.

Selon Gui-Patin, il travailloit, au milieu de l'été, en plein jour, les portes & les fenêtres fermées, à la lumiere de la bougie.

En 1586, il fut élu Doyen. La ville de Paris avoit été imposée à soixante mille écus d'or, & la Faculté avoit été taxée à douze écus. Il commença par combattre pour nos privileges: il fit si bien auprès du Prévôt des Marchands & des Echevins, qu'il obtint encore une exemption entiere; car le Gouvernement revenoit toujours à la charge: exemption, au reste, d'une plus grande conséquence pour les immunités de l'Université, que pour la somme elle-même.

Il paroît que la Faculté avoit une grande confiance dans son habileté; car elle l'employa dans les affaires de doctrine & de discussion de la plus grande importance.

En 1603, elle eut à combattre les Alchymistes, non pas sous ce titre, mais parce qu'ils se prétendoient *Médecins Alchymistes*, avec des principes différens de ceux d'Hippocrate & de la Faculté: ils préten-doient

doient appliquer au corps humain les principes de la Chymie & de la Métallurgie, & faire une secte de *Médecins* à part, sous le nom de *Paracelsistes*.

La Faculté nomma Commissaires, pour examiner les Ecrits de Quercétan, d'André Libanius, & de Pierre Paulmier, MM. Duret, & Riolan, avec les Doyens, Gilles Heron, & François Duport.

L'Ecrit de Quercétan étoit intitulé : *de Priscâ Philosophorum veræ Medicinæ Materiâ præparatione, modo, atque in curandis Morbis præstantiâ.*

Celui de Libanius étoit son *Alchymie.*

Pierre Paulmier, Médecin de Paris, levoit un étendard encore plus audacieux... *Lapis Philosophicus dogmaticorum, contra Hippocratis, Galeni & veterum Medicorum doctrinam.*

A ces Paracelsistes se joignirent Israël Harvet, & Guillaume Baucinet, tous deux de la Ville d'Orléans.

MM. les Commissaires, après avoir souvent conféré entre eux, chargerent Riolan de la rédaction de la censure, qui fut adoptée par la Faculté, avec une Apologie de sa doctrine, (sous le titre de Anti-Harvet) par le même, & qui fut continuée par Riolan le fils, parce que le pere mourut sur la fin de ce travail, le 20 Octobre 1606.

On peut voir dans M. Baillet, (Jugement des Sçavans, p. 300), toutes ces critiques, & leurs réponses.

L'affaire de la censure terminée à l'honneur de la Faculté; Nicolas Ellain, Censeur, représenta à la Faculté le mérite & le travail de Riolan.

Elle lui témoigna sa reconnoissance, en lui faisant présent d'une salliere d'argent, d'un bon poids, pleine de sel, symbole de la sagesse de ses remarques, avec une inscription, gravée sur l'endroit le plus apparent.... *Facultas saluberrima hoc me munere donavit.*

Elle transmit jusqu'a son fils, la reconnoissance qu'elle avoit pour les services du pere, comme nous le dirons en son lieu.

La liste des ouvrages de Riolan est si nombreuse, qu'elle occuperoit plus de deux pages.

Il suffit de dire qu'il composa un ouvrage de Médecine complet... qu'il commenta les meilleurs Traités de Fernel.... qu'à la suite de la Physiologie de cet Auteur célebre, il ajouta une *Anatomie* la plus estimée de son temps : qu'il fut un Anatomiste d'un grand nom; qu'il égala les Anatomistes qui l'avoient précédé, Gontier d'Andernach, Sylvius, Marescot, Tagaut, Gourmelin, &c; & qu'il ne céda le pas qu'à son fils, qui enseigna cette partie, après lui, & avec plus de célébrité.. Il écrivit aussi sur la *Philosophie & la Métaphysique* . . . il donna sur-tout *une Chirurgie complette*, qui a été imprimée à Léypsick, en 1601.

Son fils a été l'Editeur de tous ses ouvrages, en 1610, & 1620. Beaucoup de ses Traités ont été imprimés séparément, en différentes Villes de France & d'Allemagne.

Presque tous les Historiens Littéraires de son temps ont fait une

mention honorable de ſa perſonne & de ſes Ecrits .... ils l'appellent le plus parfait des Anatomiſtes ... le défenſeur zélé d'Hippocrate .... la lumiere & l'ornement de l'Ecole de Paris .... Gui-Patin dit qu'il fut un homme ſçavant & affable.

GERMAIN COURTIN, 1576.

Il étoit Pariſien, proclamé Docteur le 16 Juillet 1576, par M. Etienne Gourmelin, lors Doyen, après avoir mérité le premier lieu de ſa Licence.

Riolan, (dans *ſa Deſcription de l'Homme*), le loue comme celui à qui l'Anatomie avoit le plus d'obligation après Sylvius & Mareſcot: il contribua après ces deux célebres Anatomiſtes, à la tirer des ténebres de l'ignorance dans laquelle cette ſcience étoit enſevelie depuis Galien.

L'Hiſtoire de l'Anatomie, par Goëlick, lui rend un témoignage avantageux.

Il travailla ſur la Chirurgie de Guillemeau, qu'il augmenta & perfectionna; elle parut en 1649.

Selon Merchlin, il écrivit contre les Paracelſiſtes; il combattit leurs principes, & découvrit l'illuſion de leur or potable: il eut deux freres Conſeillers au Parlement.

Ses Armes étoient d'argent, au chevron de gueules, accompagnées en chef de deux glands de ſynoples, & en pointe d'une Hure de Sanglier de ſable, écartelé d'Azur, à trois Croiſſans d'or.

JEAN DURET, *ſecond du nom*, 1584.

Il étoit fils de Louis Duret, premier Médecin ordinaire des Rois Charles IX & Henri III.

Jean ne dégénera pas; il avoit eu dans ſon pere une école domeſtique, dont il ſçut profiter: ſon pere l'eſtima, ce qui n'arrive pas toujours; il mérita ſa confiance au point de lui confier ſes ouvrages, & de lui recommander de finir ce qui n'étoit point achevé, & d'en être l'Editeur; ce qu'il exécuta avec l'applaudiſſement des ſçavans.

Il reçut le Bonnet de Docteur des mains de M. d'Arragon, le 4 Septembre 1584.

Jean Duret, étant encore jeune Médecin, fit une cure brillante dans la perſonne de Mademoiſelle l'Huillier, fille d'un Préſident de la Chambre des Comptes: la fille reconnoiſſante donna ſa main à ſon Médecin, avec le conſentement de ſes parens.

Le Journal d'Henri IV raconte naïvement une anecdote qui fait honneur à Duret.

« Au commencement du mois de Mai 1604, coururent à Paris des » chiens enragés, qui effrayerent le peuple & en mordirent tout plein; » entr'autres le Banquier de Sauſay, qui ſortant de ſa maiſon, près du » cimetiere Saint-Jean, pour aller à la Meſſe, en fut mordu d'un à

» la jambe, laquelle M. Duret le Médecin, lui fit cerner, inciser, & » acoutrer tout à l'heure, puis l'envoya à la mer, qu'on tient être le » souverain remede à cette maladie; comme aussi ledit Sausay en gué- » rit. On fit faire défenses par la ville, sous peine de cent écus d'amende, » de laisser sortir aucun chien des maisons, & qu'on eût à tuer incon- » tinent ceux qu'on trouveroit dans les rues; ce qui fut observé & en- » tretenu à la mode de Paris. (Journal d'Henri IV, tom 3, p. 221 ».

Dans le même temps, il fut chargé par la Faculté de faire l'examen du dernier Livre de Quercétan, *ad veritatem Hermeticæ Medicinæ, ex Hippocratis veterumque Medicorum decreto stabiliendam;* & d'en faire le rapport avec Riolan, le fils, à la place du pere, dont la santé étoit chancelante.

En 1610, il fut nommé premier Médecin de la Reine Marie de Médicis, mere de Louis XIII : il dédia à Henri III l'édition des *Coaques*, de son pere, auxquelles il avoit mis la derniere main.

Comme les maladies contagieuses ravageoient assez souvent Paris, il composa un petit ouvrage sur les préservatifs & la guérison de la peste, afin d'être utile à ses concitoyens.

Pour lui, en visitant un malade au bâtiment des pompes, sur le Pont-neuf, il tomba d'apoplexie, qui dégénera en une paralysie, dont il mourut, le 30 Août 1629, âgé de soixante-six ans; & fut inhumé dans l'Eglise des Saints-Innocens.

Il étoit d'une petite taille, mais grand d'esprit; il laissa trois enfans. Il y avoit déjà du temps que Pierre Seguin lui avoit succédé dans la place de Professeur Royal.

SIMON PIÉTRE, second du nom, 1586.

Simon Piétre, fils de Simon, Docteur en 1550, reçut le Doctorat le 8 Juin 1586, des mains de M. Duval, après avoir obtenu le premier lieu de sa Licence.

Il eut la premiere réputation dans la pratique: cette réputation étoit si bien établie, que l'on craignoit son prognostic, s'il n'étoit pas favorable; on pensoit de lui ce que l'on disoit d'Eustache Rhodius, Médecin & Professeur à Padoue: malheur à celui qui en est condamné, car il n'y avoit pas d'appel.

Il est qualifié par René Moreau, d'homme qui possédoit les connoissances de son art, autant que l'esprit humain pouvoit les atteindre, de son temps. Il suivoit la doctrine d'Hippocrate, qu'il avoit lue plusieurs fois, & de Brissot: il est caractérisé de premier génie d'Hippocrate après Galien.

Il possédoit aussi les qualités du cœur; généreux & modeste, il étoit aussi soigneux de relever la gloire des autres qu'il étoit attentif à cacher la sienne propre.

Après avoir travaillé à corriger, réformer & augmenter les Ecrits

qu'on lui apportoit à lire, il ne vouloit jamais être nommé ni cité en aucune maniere; s'il donnoit le dernier coup de pinceau qui perfectionnoit les ouvrages, il rejettoit bien loin de lui ce même pinceau, qui avoit imprimé la beauté des traits, & l'éclat du coloris.

C'est à ces conditions généreuses qu'il revit l'ouvrage de d'Aléchamps, & ses Commentaires sur la Chirurgie de Paul Æginette : c'est avec ces précautions délicates, qu'il lut avec Gourmelin sa Chirurgie complette, la meilleure de son temps; c'est avec ce scrupule littéraire qu'il fit revivre les manuscrits de Brissot, oubliés depuis quatre-vingts ans; qu'il les confia ensuite à René Moreau, pour être mis sous presse. On peut s'assurer de ce que nous avançons, par la vie de Brissot, écrite par Moreau, Editeur de ses Œuvres.

Simon Piétre devint Professeur Royal en Chirurgie, après Gourmelin, en 1594, & il céda sa place à M. Charles, son gendre, en 1607.

Il étoit Médecin d'Etienne Pasquier, célebre par ses Recherches sur la France; il en reçut une Epigramme honorable.

Au rapport de Gui-Patin, Simon Piétre disoit que depuis la conquête du Royaume de Naples, par Charles VIII, la lépre n'étoit qu'une maladie vénérienne déguisée.

Selon Merchlin, il donna une description nouvelle du cœur du fœtus, & l'anastomose de ses vaisseaux, avec une réponse modérée à la critique sévere de Dulaurens, imprimée l'une & l'autre à Turin, en 1593 : il donna aussi quelques Consultations de Simon, son pere. Notre Praticien célebre mourut regretté & digne d'une plus longue vie, le 24 Juin 1618, âgé de 53 ans.

Il laissa deux fils & une fille : les fils furent Conseillers au Châtelet; la fille épousa M. Charles, Médecin de Paris, en réputation. Il eut un frere (Nicolas) aussi de la Faculté, qui soutint le nom.

Simon Piétre fut inhumé, ainsi qu'il l'avoit demandé, dans le cimetiere de saint Etienne-du-Mont, avec cette Epitaphe :

Simon Pietre, Doctor Medicus Parisiensis,
vir pius & probus.
Hic, sub dio sepeliri voluit,
Ut ne, mortuus, cuiquam noceret,
Qui, vivus, omnibus profuerat.

Description de Paris, par Germain Brice, tom 2.

JEAN DU RENOU, 1588.

Jean du Rénou, de Normandie, fut proclamé Docteur le 30 Octobre 1588, par M. Blacuod, après avoir obtenu le second lieu.

C'est l'Auteur de son siecle le plus célebre sur la Pharmacie : il composa un *Dispensaire Galénique & Chymique, partagé en deux parties.....: trois Livres de la Matiere Médicinale..... & cinq des Institutions Pharma-*

ceutiques ; ... formant l'Antidotaire le plus complet ; (à Paris, chez la veuve de la Noue, 1608 & 1623, *in*-4°). Il profita sans doute de l'Antidotaire de Nicolas Myrepse, écrit il y avoit près de trois cens ans, revu, corrigé & augmenté par la Faculté.

A la tête de sa Pharmacopée, du Renou a mis une belle Préface dédicatoire à la Faculté. Il nous apprend que soixante & dix ans avant lui, elle avoit chargé MM. Antoine le Cocq & Jean Tagaut de travailler à un Dispensaire ; mais que cet ouvrage avoit été interrompu par la mort prématurée de ces deux sçavans. (Le Cocq étoit un grand Praticien ; Tagaut avoit beaucoup écrit sur la Chirurgie : un homme ne peut pas tout entreprendre, il vaut mieux employer chacun dans son genre).

Gourmelin s'étoit aussi proposé le même objet, selon du Renou ; & ainsi que nous l'avons vu dans son Eloge, il étoit dans le même cas que Tagaut ; il avoit embrassé toute la Chirurgie : sa carriere ne put fournir à ces deux sciences si différentes.

Il y a eu plusieurs éditions de cette Pharmacopée, en Allemagne, à chacune desquelles les Editeurs ont ajouté des Recettes des plus célebres Médecins de leurs pays ; la plus considérable est celle qui a paru à Genêve, en 1645, parce qu'on y a mêlé ou ajouté les secrets des Médecins soi-disant dogmatiques, & ceux de Quercétan, qui étoit de la même secte.

Le Libraire qui a rédigé l'édition de 1623, dit, dans son Avertissement : « Que ce Traité de Pharmacie, composé sous un ciel, dans une terre, » sur un sol favorable, avoit été promptement transporté en Allemagne, » lieu moins naturel ; qu'ayant remarqué par la lecture & comparaison, » que cet Ouvrage y avoit été beaucoup défiguré, il avoit été trouver » la veuve de M. du Renou ; qu'elle lui avoit communiqué un exem- » plaire manuscrit auquel l'Auteur avoit mis la derniere main ; il ajoute, » que pour mettre cette édition en état, il n'avoit pas épargné la dépense ».

Au commencement de son Ouvrage, l'Auteur s'éleve contre les Charlatans de son temps ; il n'épargne pas même M. de la Riviere, premier Médecin de Henri IV, parce qu'il avoit voulu envahir le domaine sur la Pharmacie & la Chirurgie du Royaume.

Du Renou, Médecin ordinaire du Roi, regretté des Sçavans & de la Faculté, mourut au mois d'Août 1616, dans un âge, à ce que je pense, peu avancé.

PIERRE SEGUIN, 1590.

Les Mémoires que j'ai sous les yeux, nous annoncent que depuis 1590, nous n'avons pas la date fixe ni bien certaine de l'admission des Licenciés au Doctorat, non plus que le nom des Présidens, parce que le commencement du regne de Henri IV, disputé par les Ligueurs, fut un temps de discorde & de guerres civiles qui troublerent l'Eglise & l'Etat, interrompirent les Tribunaux, le Commerce & les exercices des Ecoles ;

auſſi les Licences furent-elles très-peu nombreuſes, les Ecoles vuides, les Aſſemblées rares, & les Regiſtres négligés; mais nous aurons toujours la date du degré de Licencié.

En 1598, le Roi Catholique, victorieux, pacifia tout, réforma tout, rétablit le Commerce, la Juſtice, & ranima les Etudes.

Il y a lieu de croire que Pierre Seguin étoit fils de Simon Seguin, reçu Docteur en 1557: il régenta dans nos Ecoles; il remplit au College Royal la Chaire de Chirurgie, ayant ſuccédé à Jean Martin en 1588. Il devint très-célebre dans la pratique, & acheta la charge de premier Médecin ordinaire du Roi, cinquante mille livres.

En 1623, ayant été nommé premier Médecin de la Reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, il vendit ſa charge à M. de la Chambre, vingt-deux mille livres: la Cour ſe félicita alors d'avoir pour Médecins deux hommes d'un rare mérite, Bouvard & Seguin.

Ayant recueilli les Manuſcrits de Jean Martin, ſon ami, & grand Praticien, ſur *les Maladies internes*, commentés d'après Hippocrate, il les confia à René Moreau, qui les mit au jour, & les lui dédia par une belle Préface.

Pierre Seguin & Martin Akakia, ſon ami, aimoient apparemment la Chymie; car Gui-Patin leur fait un crime à tous les deux, d'avoir parlé en bien de Mayenne Turquet, grand Chymiſte de ce temps-là, (Lettres, *Tome I, pag.* 21).

Après la mort de ſa femme, l'illuſtre Médecin de la Reine, dégoûté du ſiecle, & peut-être de la Cour encore plus, élevant ſes idées plus haut, entra dans l'état Eccléſiaſtique, fut ordonné Prêtre, & ſe retira chez les Victorins, où il demeura long-temps. Il revint ſur la Paroiſſe de Saint Germain-l'Auxerrois, où il mourut d'une fievre continue avec paralyſie, l'Ancien des Ecoles, le 28 Janvier 1648, âgé de 84 ans; il laiſſa un fils Conſeiller au Parlement.

CHARLES PISON, 1590.

Charles Piſon, de Nancy en Lorraine, étoit fils de Nicolas Piſon, Médecin en réputation dans ſa patrie.

Le 16 Avril 1590, il ſupplia la Faculté de lui avancer le temps du degré de Licence, à cauſe des circonſtances. La Faculté lui accorda ſa demande: il revint en 1598, dans les temps de pacification; & le 14 Mars de la même année il reçut le Bonnet de Docteur des mains de M. de Beaucheſne: il ne préſida pas, parce qu'il retourna à Pont-à-Mouſſon, devint Profeſſeur & Doyen du College de Médecine dans cette Univerſité, & enſuite premier Médecin de Henri II, Duc de Lorraine & de Bar.

Il ne faut qu'un bon livre pour illuſtrer un homme à jamais: il en compoſa un, qui lui fit un grand nom, dont voici le titre: *Selectiorum obſervationum & conſiliorum de prætermiſſis hactenùs morbis, affectibuſque præter*

naturam, ab aqua seu serosa colluvie & diluvie ortis, liber singularis.... Opus novitate & varietate Doctrinæ utile juxta & jucundum...... Ponte ad Monticulam, apud Carolum Mercatorem, 1618, in-4°.

Il y a eu plusieurs éditions de cet excellent Ouvrage, à Leyden, à Francfort, à Léypsick; la derniere a été faite par l'illustre Boerhaave, à Leyden, 1714, *in-4°.*; il y a ajouté une Préface pour en recommander la lecture : cet Ouvrage, selon lui, est recommandable, par les observations de l'Auteur même, & de celles qui ont été recueillies des autres Médecins, & sur-tout par le rapport des ouvertures de cadavres qui viennent à l'appui de sa doctrine.

Pison dédia son Ouvrage au Duc de Lorraine, dont il étoit premier Médecin; il l'avoit communiqué à MM. Duret, Simon Piétre & Pierre Seguin, pour en recevoir des lumieres.

Selon Merchlin & Vander-Linden, il traduisit de l'Espagnol en Latin, le Livre de Louis Mercatus, *sur les Maladies des Os.*

Le Journal des Sçavans, de 1715, a donné l'Extrait du Traité *de Serosâ Colluvie*, de l'édition de Boerhaave.

JACQUES D'AMBOISE, 1594.

Jacques d'Amboise étoit fils du célebre d'Amboise, Chirurgien au Châtelet, sous les regnes de Charles IX & Henri III. Ce grand Chirurgien avoit sçu par son crédit & ses richesses, avancer ses enfans dans l'Eglise, dans la Robe, dans la Médecine & dans la Chirurgie. André fut Evêque de Tréguier; François devint Conseiller d'Etat; Jacques, après avoir exercé la Chirurgie avec le même titre que son pere, étudia en Médecine : il sentit qu'il étoit d'une famille trop distinguée; qu'il avoit des talens trop éminens pour se borner au manuel; il monta à la Faculté.

Dès le Baccalauréat, on sçavoit qu'il avoit un grand nom & un mérite égal.

On étoit dans un temps critique, où la valeur de Henri IV avoit conquis son propre Royaume. Mais l'opinion n'étoit pas encore subjuguée : une abjuration dont on suspectoit (mal-à-propos) la sincérité, n'avoit que diminué la fermentation des esprits ; l'Université avoit encore dans ce temps-là, un grand pouvoir; les yeux étoient attentifs sur sa décision.

C'est dans ces circonstances difficiles que l'on mit à sa tête le fidele d'Amboise, Licencié en Médecine.

Il n'eut pas de peine à faire déclarer, en faveur du Prince légitime, une Académie toujours attachée à ses Rois ; le prétexte de Religion n'existoit plus ; & l'exemple & les lumieres de cette premiere Académie mirent, en quelque sorte, le sceau de la réconciliation entre les sujets & le Prince Catholique.

Il étoit sans doute de l'intérêt de notre Licencié Recteur, d'être

incorporé promptement dans notre Compagnie, en qualité de Docteur, pour pouvoir se livrer à la pratique avec un plus grand titre. Il aima mieux éloigner le Doctorat que d'abdiquer le Rectorat, où il pouvoit être plus utile à la Patrie.

Dans le même temps l'Université avoit à combattre des Rivaux formidables, les plus puissans qu'elle ait jamais eus : d'Amboise possédoit les armes de l'Eloquence ; il s'en servit utilement en plein Parlement, contre les Jésuites.

Après avoir servi glorieusement, & la Patrie, & l'Université, pendant le temps d'un Rectorat si critique, il fut proclamé Docteur en Médecine, en *1594*, par M. Barthelemi Perdulcis, après les éloges dûs à sa dignité passée.

En *1606*, régnoit à Paris une maladie pestilentielle; il paroît que d'Amboise mourut de cette maladie épidémique, le *30* Août de la même année, après avoir perdu son fils. (*Journal de Henri IV, tome III, pag. 376*).

Sans doute qu'ayant commencé par le manuel de la Chirurgie, étant venu tard à la Faculté, ayant été aussi-tôt placé à la tête de l'Université, dans des temps orageux, il n'eut pas le loisir ni la tranquillité nécessaires pour écrire sur les préceptes de l'art.

NICOLAS PIÈTRE, 1598.

Il étoit fils de Simon Piétre, premier du nom, & frere puis-né de Simon : il fut reçu Docteur par M. de Lusson, le *6* Octobre *1598*.

On ne peut rien dire de mieux en son honneur, sinon qu'il eut dans la pratique une réputation aussi brillante que son pere & son frere. Gui-Patin se glorifie de l'avoir eu pour maître. C'étoit un homme grave, prudent, affable, d'une grande probité, en un mot, un second Socrate, pour me servir de l'expression des Mémoires que j'ai en main. Il se faisoit un plaisir d'instruire les jeunes gens, & de leur donner de bons conseils.

Il possédoit cinq grands Auteurs, Hippocrate, Galien, Cicéron, Séneque & Fernel : Gui-Patin disoit qu'il avoit peu de Livres, & sçavoit beaucoup.

Elu Doyen, en *1626*, à sa seconde année, il écouta les propositions des Apothicaires, qui vouloient rentrer en grace avec la Faculté.

Après sa mort, le *27* Février *1649*, âgé de quatre-vingts ans, étant l'Ancien des Ecoles, il laissa plusieurs enfans, deux Avocats & un Médecin : un des Avocats ayant quitté la Robe pour entrer dans l'état Ecclésiastique, fut présenté par la Faculté, & nommé par l'Université, Curé de la Paroisse de S. Germain-le-vieux (l'une des Cures à la nomination de l'Université, qui lui fut concédée en échange de la Chapelle de S. Martin, enclavée dans son Pré-aux-Clercs, & qui fut démolie en *1368*). Ce Curé gouverna pendant *22* ans, avec édification, & mourut en *1674*; on y voit son Epitaphe.

Nicolas

Nicolas Piétre eut auſſi une fille qui épouſa M. d'Aubigné, dont eſt ſorti une Ducheſſe de Noailles.

Selon Merchlin, Nicolas Piétre traduiſit du Grec, en latin, *Méleſſe ſur la ſtructure & la nature de l'Homme.... l'Interprétation des Signes de la Nature, par Polæmon.... Hippocrate ſur la Structure de l'Homme.... l'Hygienne de Dioclès.... la Névrologie de Mélampus.*

On a fait, ſelon le goût du ſiecle, pluſieurs épigrammes en ſon honneur.

TABLEAU DE LA FACULTÉ,

DEPUIS *le commencement du Dix-ſeptieme Siecle, jusqu'au milieu du Dix-huitieme.*

PENDANT le ſiécle & demi qui nous reſte à parcourir, la Faculté eſt occupée à perfectionner toutes les connoiſſances acquiſes dans les ſiecles antérieurs; & elle l'a fait d'une maniere ſenſible, indépendamment de pluſieurs établiſſemens nouveaux à ſes dépens, fort utiles, relatifs à la même fin, auxquels elle a concouru.

L'obſervation pure & ſimple de la nature, avoit fait des progrès rapides chez les anciens Grecs, parce qu'avec peu de remedes, & la plupart trop actifs dans les maladies aiguës, & encore moins de reſſources dans les chroniques, ils n'avoient pu guere qu'obſerver les maladies, & les abandonner à elles-mêmes & à leurs criſes favorables ou défavorables: la ſaignée pratiquée en un ſeul endroit du corps, ou équivalent, n'étoit pas capable de remédier aux différens ſieges des maladies.

La Faculté, plus riche par ſa Matiere Médicinale & ſa Pharmacie, ne ſe contenta pas d'obſerver ni de contempler l'humanité ſouffrante; elle l'aida & lui procura des ſecours plus abondans & plus appropriés; elle fit plus; elle obſerva les propriétés & les effets d'un grand nombre de remedes ſimples, & de compoſitions Galéniques & chymiques, inconnus à l'antiquité. La circulation du ſang miſe dans un beaucoup plus grand jour par ſes connoiſſances Anatomiques, lui indiqua la ſaignée révulſive & dérivative ſi efficace.

Juſqu'ici elle n'avoit publié qu'un certain nombre de Traités d'Hippocrate & de Galien, revus & corrigés ſur les Textes originaux; vers le tiers & ſur la fin du dernier ſiecle, elle entreprit les Editions complettes Grecques & Latines de ces Princes de la Médecine... René Chartier, aidé par MM. Blondel & le Moine, & Anuce Foës rendirent ce ſervice important à la Littérature & à la Médecine; le premier en treize volumes *in-folio;* le ſecond, qui n'entreprit que l'Hippocrate, en un volume auſſi *in-folio.* (*Voyez la Lettre de M. de Villiers, Docteur-Régent de notre Faculté (en forme d'éclairciſſement), ſur l'édition Grecque & Latine des Œuvres d'Hippocrate & de Galien, publiée par René Chartier.* Lettre, du 29 Août 1776.

Nous avons vu, dans le ſecond Tableau, & dans les Hommes illuſtres qui l'ont ſuivi, les Anatomiſtes de la Compagnie, qui, les premiers, cultiverent cette ſcience avec un ſuccès & des progrès marqués.

Le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, préſente les deux Riolan, pere & fils, qui marcherent ſur les traces de nos premiers Anatomiſtes, & enrichirent cette partie de précieuſes découvertes.

Il est vrai que dans le même temps à peu près, l'Anatomie fut enseignée à Padoue, par Jacques Carpus, & à Montpellier, par une fondation Royale; mais elle le fut avec plus d'émulation dans cette Capitale, que par-tout ailleurs. Les deux Riolan ont été suivis jusqu'à présent, de MM. Littre, Duverney, Winslow, Hunaud, Ferrein, Hérissant, Petit, Vic-d'Azir, & plusieurs autres, qui ont ajouté aux découvertes de leurs illustres Prédécesseurs.

Depuis long-temps, & principalement depuis Sylvius (1530), la Faculté méditoit de bâtir un Amphithéatre pour les Démonstrations d'Anatomie, de Chirurgie, & de Pharmacie; les circonstances malheureuses des Regnes précédens, s'étoient opposées à une entreprise si coûteuse, réunie aux essais des compositions Pharmaceutiques, que la Faculté devoit faire aussi à ses frais : Charles IX avoit eu des vues du bien public à ce sujet.

Les deux Riolan, dont l'Anatomie & la Chirurgie étoient la passion dominante, unis avec M. Charles, presserent fortement la bâtisse de l'Amphithéatre. La Faculté l'entreprit dans ce temps-là (1617), à ses dépens, comme à l'ordinaire: & elle aima mieux emprunter, à rente, de l'Université, que de la retarder; les trois parties que l'on y démontra plus commodément & plus exactement, en devinrent plus célebres.

La Physiologie qui, dans le second Tableau, avoit commencé à s'éclairer de la structure mieux connue, emprunta, sur la fin du dernier siecle, les secours de la Physique générale & expérimentale, & des loix de la Méchanique dans toutes ses branches. La Faculté profita, comme elle avoit fait précédemment, des lumieres des Etrangers, & elle leur en fournit à son tour; elle n'épargna aucune étude pour la faire parvenir au point où nous la voyons.

Après tout ce qui avoit été écrit sur la Chirurgie par Hermondaville, Gui de Chauliac, Tagaut, Gourmelin, & enseigné par MM. Saillembien, Bertoul, le Mazurier, Marescot, Courtin, Gontier d'Andernach, Charpentier, & d'autres, dans les cours publics & particuliers; la Chirurgie avoit plus besoin d'être simplifiée, que sa Matiere Chirurgicale n'avoit besoin d'être augmentée, ni ses opérations multipliées: cette simplicité proposée en différens temps, par d'habiles Chirurgiens, fut aisément adoptée par la Faculté, qui n'avoit pas des idées moins justes ni moins précises.

La matiere Médicinale & l'Histoire Naturelle, entre les mains de notre Compagnie, avoit profité des richesses de l'Arabie & du commerce d'Alexandrie : la découverte du nouveau Monde, le commerce de la mer, avoient apporté dans l'Europe de nouveaux Médicamens. Nos célebres Botanistes & Voyageurs, Bélon, Barrelier, Fagon, Tournefort, Jussieu, Vaillant, & d'autres Naturalistes associés, recueillirent ce que les quatre parties du monde nous offroient de plus curieux pour l'Histoire Naturelle, & de plus salutaire en Médecine.

L'établissement du Jardin Royal par MM. de la Brosse & Fagon,

eſt une époque glorieuſe des Regnes de Louis XIII & de Louis XIV ; parce que cet enclos raſſemble, dans un eſpace médiocre, quoiqu'étendu, & comme dans un magaſin général, toutes les richeſſes de l'Univers. Alors la Faculté fournit à cette école naiſſante, des Profeſſeurs ſçavans, qui ſçurent mettre en uſage & expliquer la vertu, la force & les propriétés de cette rare collection. L'Anatomie & la Chirurgie vinrent prendre leur place dans cette nouvelle Académie, & ſe réunirent, comme dans un centre, pour le bien de l'humanité : alors les Poëmes publierent les bienfaits de la Providence, & les éloges des deux Rois qui avoient veillé à la conſervation de la ſanté & de la vie de leurs ſujets.

Les Jardins que cultivoient hors des barrieres, pluſieurs Médecins de la Faculté, MM. Blondel, Joncquet & Chomel, faciliterent aux Eleves l'étude de la Botanique pratique, par la réunion des plantes dont la vertu étoit plus connue & plus d'uſage.

La Pharmacie Galénique avoit bien beſoin d'être rectifiée ; nous n'avions que des collections de Médicamens compoſés par des Grecs, des Latins & des Arabes : il falloit approprier ces compoſitions à des maladies d'un caractere, ſinon oppoſé, du moins diſſemblable, & ſur-tout à des tempéramens qui reſſembloient peu à celui de ces anciens qui habitoient dans un air d'une température bien différente... La Faculté avoit déjà fait un pas en avant en corrigeant, rectifiant & augmentant le Myrepſe, ou ſa Pharmacopée univerſelle. Il falloit un Code Pharmaceutique preſque entierement nouveau.

Mais pour y parvenir, que de difficultés ! Nous en jugerons par le temps qu'elle fut à ſe déterminer, par la ſollicitation des Magiſtrats, par le nombre des Commiſſaires qu'elle nomma pour ce grand ouvrage, par la maniere laborieuſe & diſpendieuſe avec laquelle elle l'exécuta, & ſur-tout par la ſatisfaction & l'applaudiſſement avec leſquels il fut reçu dans le public, & autoriſé par le Parlement.

Voyez, dans l'Eloge Hiſtorique de la Faculté, le Code Pharmacien de Nicolas Myrepſe ; le premier Codex, & le rapport entre les deux, p. 55 & ſuivantes, dans les Notes.

Il ne reſtoit plus que la partie Chymique. Si elle ne fit pas des progrès ni plus anciens ni plus rapides, dans cette Capitale, ce ne fut pas la faute de la Faculté ; ce fut la faute du temps où l'on vivoit, & du préjugé contre la Chymie ; en voici la preuve.

Le commencement du dix-ſeptieme ſiecle fut aſſez éclairé pour concevoir de l'horreur de l'Aſtrologie judiciaire, & de la Magie, qui dominoient encore dans le ſiecle précédent ; mais il n'étoit pas aſſez inſtruit pour diſtinguer la Magie de la Chymie, parce que la Chymie, cette nouvelle ſcience, opéroit des choſes extraordinaires. Sur ce préjugé trop accrédité, il étoit défendu par les Tribunaux, d'inſérer dans les Thèſes des Diſſertations Chymiques, & par conſéquent, & à plus forte raiſon, d'en ouvrir des Cours, ſoit publics, ſoit particuliers : ce n'étoit pas le moyen d'exciter l'émulation ; c'étoit au contraire en-

rayer les talens, & mettre des entraves à une ſcience déjà obſcure & difficile. L'eſtime pour Ariſtote qui dominoit encore ſur la fin du dernier ſiecle, le préjugé contre la nouvelle Phyſique de Deſcartes, s'oppoſoient auſſi à la Chymie, lorſqu'elle commença à ſe montrer : d'ailleurs, ceux qui avoient travaillé juſqu'alors ſur l'Alchymie, avoient indiſpoſé les eſprits, peut-être ſans le vouloir, contre la vraie Chymie, par l'obſcurité affectée dont ils avoient voilé leur art, & par l'eſprit d'intérêt qui les animoit.

Mais l'aurore de la Phyſique croiſſant ſur notre horizon littéraire & devenant de jour en jour plus lumineux, la défenſe de cultiver la Chymie fut levée, & le préjugé contre cette ſcience ſe diſſipa : alors la Faculté s'y livra ſans obſtacle & avec émulation.

Mais elle eut encore à combattre les Alchymiſtes : ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que des Gens gradués & titrés, qui n'étoient pas ſans étude, ni ſans mérite, prirent la défenſe de l'Alchymie, dans un goût peu conforme à l'économie animale, tels que Quercetan, Angelus-Sala, Delaunai, Médecin à la Rochelle, Pierre Paulmier, Médecin de Paris, & pluſieurs autres. Ce furent de tels hommes que la Faculté combattit, parce qu'ils étoient plus capables de faire impreſſion, & de donner mauvaiſe opinion de la vraie Chymie.

La Faculté ne s'oppoſa donc point à cette ſcience, encore moins à la Chymie Médicinale, mais aux expériences funeſtes qu'en firent pendant tout le cours du ſeizieme ſiecle & une bonne partie du dix-ſeptieme, les Alchymiſtes, qui croyoient que tout ſe paſſoit dans le corps humain comme dans leurs Laboratoires.

Telles furent les cauſes générales qui retarderent, pendant quelque temps, les progrès de la Chymie dans cette Capitale c'eſt pourquoi M. Contugi, dans le Diſcours qu'il prononça dans nos Ecoles, en 1698, réfuta l'opinion d'Ettmuler, qui, dans ſes Ecrits, n'avoit pas parlé avec aſſez d'eſtime de notre émulation pour la Chymie, parce que ce Médecin étranger ignoroit, ou vouloit ignorer le préjugé de notre pays, & ce qui s'étoit paſſé dans nos Tribunaux à ce ſujet.

La Faculté de Montpellier, plus voiſine des Arabes Eſpagnols que nous, s'appliqua plutôt à la Chymie Médicinale; elle contribua à répandre cette ſcience dans le Royaume : elle forma de grands Maîtres, Vénel, les Mattes, pere & fils, du Laboratoire deſquels ſortit Lémeri le Pharmacien, qui fit auſſi des cours ſous Glazer, Démonſtrateur au Jardin Royal.

La Chymie, entre ſes mains, tira le rideau qui la couvroit; alors ſe diſſiperent les ténebres myſtérieuſes qui l'avoient enveloppé juſqu'alors. Il écrivit un Traité Elémentaire méthodique, avec des deſcriptions & des formules claires : ſous un tel Maître étudia Lémeri fils, qui entra tout formé dans la Faculté, & parut comme un grand Chymiſte.

Vers le milieu du dernier ſiecle, lorſque l'Amphithéatre du Jardin Royal fut ouvert auſſi à cette Science, la Faculté y envoya, à la nomination du Roi, ſes ſçavans Profeſſeurs : après M. de la Broſſe, M. Fa-

gon fournit cette carriere honorable, dans laquelle se succéderent MM. de Saint-Yon, Geoffroi, Lémeri, Bourdelin & Macquer : ces noms suffisent pour indiquer les progrès de la Chymie dans la Capitale.

Vers le même temps, la Faculté recommanda l'étude de cette Science, par l'organe de ses Professeurs en Pharmacie, qui prononcerent, à ce sujet, des Discours éloquens, à la rentrée de leurs Classes. (*Eloge Historique, pag. 50, dans les Notes*).

Elle ouvrit aussi, dans ses Ecoles, des cours de l'une & l'autre Pharmacie, qu'elle a continués tous les ans. Elle regrette, en particulier, l'illustre M. Roux, qu'une mort trop prompte lui a enlevé, & qu'elle a remplacé heureusement par M. Bucquet, qui s'accquitte dignement de cette fonction importante.

Vers la fin du quinzieme siecle, la Faculté avoit entrepris l'enseignement des Chirurgiens non Lettrés : on sçait qu'il est sorti de cette Ecole de grands Chirurgiens : dans le milieu de celui-ci, elle a commencé aussi l'instruction des Sages-Femmes, d'après leurs Requêtes : établissement d'une utilité marquée pour la Capitale & les Provinces.

Le milieu du dernier siecle est mémorable par les Consultations de charité que la Faculté établit, dans ses Ecoles, tous les samedis de chaque semaine ; Consultations qui existoient déjà ; mais auxquelles elle donna plus de consistance & une meilleure forme, par ses décrets du 26 Mars 1634 & 7 Mars 1644 ; décrets qu'elle a renouvellés depuis, & perfectionnés.

Sur la fin du même siecle (1675), elle établit aussi le *Prima Mensis*, pour délibérer sur les maladies épidémiques. Il y a donc déjà un siecle qu'elle s'en occupe, sans compter les occasions où elle a été consultée par le Gouvernement ; mais ce *Prima Mensis* a reçu ce degré de perfection dont il étoit susceptible, par le décret du 8 Mars 1777 ; décret auquel notre illustre Doyen a eu beaucoup de part : il est bon de le transcrire pour les Etrangers.

DOCTOR SAPIENTISSIME.

Aderis, si placet, menstruis Comitiis, primâ mensis dictis, horâ quintâ pomeridianâ, cum Decano, duodecim Doctoribus, pro more solito vocatis, Censore Academiæ, Scribâ, & quatuor Deputatis Examinatoribus, non tantùm de Morbis epidemicè grassantibus, verùm etiam de sporadicis, de casibus notatu dignis, de cadaverum sectionibus, de remediis jam notis meliùs noscendis, aut ignotis, examine chimico, vel usu prudenti tentandis, uno verbo, de iis omnibus quæ ad artis Medicæ incrementum pertinere possunt disserturus ac deliberaturus.

Joannes Carolus des Essartz, *Decanus rogandum voluit saluberrima Facultas, suo decreto, die octavâ Mensis Martii anni* 1777 *lato, unumquemque doctorem, ut suas Dissertationes & Observationes scriptas afferat.*

VOILA le troisieme & le dernier Tableau de la Faculté, depuis le commencement du dix-septieme siecle, jusqu'au milieu de celui-ci; Tableau dans lequel le Lecteur attentif, a sans doute apperçu un avancement & des progrès considérables dans toutes les parties de l'Art, aidé par des établissemens utiles, formés par la Faculté, à grands frais : car la Science animée par l'émulation va toujours avec des proportions multipliées.

Note Historique, au sujet de la Chymie, pour les Etudians en Médecine.

SELON les Historiens, la Chymie commença à travailler secretement, dès le quatrieme siecle de l'Ere Chrétienne; d'abord en Egypte, cette partie du monde fut le berceau de cette Science profonde. Treize siecles d'une étude & d'une application animée par l'intérêt, & à peine un siecle de perfection : il n'y a que l'Observation de la Nature & des Maladies qui soit plus ancienne.

Deux especes de Chymistes s'adonnerent d'abord à cette science, par une cupidité plus ou moins vive; les uns pour la Médecine, & pour y trouver des secrets; les autres, (& c'est bien le plus grand nombre) pour la transmutation des métaux en or & en argent. Les uns & les autres furent utiles (accidentellement) à la Chymie médicinale; parce qu'à force de décomposer & de composer, à grand feu, & en associant des substances végétales & animales aux substances minérales, ils découvroient (par occasion) & de loin en loin, des huiles de différente nature, des terres absorbantes, des esprits, des souffres, des sels de toute espece, &c. & enfin la vertu diaphorétique purgative & émétique de l'Antimoine. Ils crurent donner du crédit à leur art, en intéressant, en quelque sorte, les Astres, & en attribuant aux Planetes quelques influences sur les corps qu'ils fouilloient dans les entrailles de la terre : si cette opinion imaginaire ne donna pas naissance à l'Astrologie judiciaire, au moins elle la fortifia.

Après bien des travaux, Rhases & l'Ecole de Cordoue introduisirent la Chymie en Espagne, vers le milieu du huitieme siecle.

Albert le Grand, en Allemagne, dans le milieu du douzieme.

Dans le même temps, Roger Bacon, Franciscain, en Angleterre.

Basile Valentin, dans la Thuringe, à Erfort.

Arnaud de Villeneuve & Gordon, à Montpellier & en France.

Raymond Lulle, Espagnol, dans les Isles de la Méditerranée.

Au commencement du seizieme siecle, Paracelse, en Suisse.

Dans le même temps, Matthiole, en Italie.

Sur la fin du seizieme, Vanhelmont, dans les Pays-Bas.

Olaus Borrichius, en Danemarck & à Copenhague, au commencement du dix-septieme siecle.

Boyle, d'un mérite diſtingué, en Irlande, dans le milieu du dernier.

Ces hommes étoient comme les chefs d'autant de ſectes ſéparées par les opinions.

Les premiers Chymiſtes ne furent, à proprement parler, que des Métallurgiſtes : ce fut en travaillant ſur les métaux, que Glauber découvrit ſon ſel admirable.

Arnaud de Villeneuve, Gordon, Bazile-Valentin, Vanhelmont, Boyle, Bohnius, furent les premiers qui introduiſirent la Chymie dans la Médecine, & firent ſervir cette ſcience plus utilement qu'à la tranſmutation.

Nous avons donné cette Note hiſtorique tirée des Hiſtoriens de la Chymie, pour que les Etudians en Médecine viſſent, d'un coup-d'œil, en raccourci, & ſans travail de leur part, l'origine de la Chymie, ſon antiquité, ſa deſcendance juſqu'à nous, la filiation de ſes premiers Maîtres; d'où ils pourront appercevoir ſes progrès, & en dernier lieu ce qu'ils doivent à la Faculté & à la Capitale.

Il faut à préſent montrer, en détail, les Perſonnages illuſtres, dont nous n'avons que crayonné la reſſemblance, pendant la durée du Siecle & demi que nous venons de parcourir.

JEAN RIOLAN, ſecond du nom, 1604.

Nous arrivons au dix-ſeptieme ſiecle; & le plus grand Anatomiſte de ſon temps, s'éleve de Paris, & ſe montre à la France & à l'Europe, pour perfectionner cette partie de la Médecine, qui avoit commencé à éclorre avec Sylvius, cinquante ans auparavant & un peu plus.

Jean Riolan, fils du premier, qui mourut avec un grand nom, en 1606, étoit Pariſien : après avoir obtenu le premier lieu de ſa Licence, il fut proclamé Docteur, le premier Juillet 1604, par Simon Piétre, ſon oncle.

Dès ſon Baccalauréat il ſe fit eſtimer par la Compagnie ; elle le nomma Archidiacre des Ecoles, c'eſt-à-dire, Démonſtrateur; fonction honorable, dont il s'acquitta d'une maniere diſtinguée. Elle eut égard dans cette nomination, à ſon deſir, au titre de Bachelier, à la qualité de fils de Docteur, & à ſon nom; elle dérogea, pour cette fois, au droit des Etudians, à qui elle avoit laiſſé la liberté d'élire l'Archidiacre.

Son Doctorat lui coûta moins qu'à un autre, parce, qu'en conſidération de ſon mérite & plus encore des ſervices de ſon pere, la Faculté lui remit 180 livres qui devoient entrer dans ſes coffres.

Il fut Médecin ordinaire des Rois Henri IV & Louis XIII; il devint premier Médecin de la Reine-Mere, qu'il ſuivit dans ſa retraite & ſa diſgrace.

M. André du Laurens, Médecin de Montpellier, & premier Médecin du Roi Henri IV, animé de l'amour du bien public & du progrès des ſciences, obtint du Roi une nouvelle Chaire Royale pour l'Anatomie, la

a Botanique & la Pharmacie, qu'il confia auſſi-tôt à notre nouveau Docteur; peut-être la créa-t-il exprès à cauſe de l'habileté du Profeſſeur.

Il étoit d'un caractere ardent, d'un eſprit vif: ces ſortes de perſonnes ne voient qu'un objet, qu'ils ſaiſiſſent quelquefois avec enthouſiaſme. En 1614, le zele qu'il avoit pour l'Anatomie le conduiſit trop loin: il deſiroit faire des cours publics, placer commodément & avantageuſement ſes Auditeurs, & donner du relief à ſa profeſſion; il deſiroit, en un mot, un amphithéatre élevé en bonne forme, pour faire briller ſes talens & faire honneur à la Faculté: il ſçavoit que le Roi Charles IX avoit affecté ſur les Licences qu'il avoit permis d'enchérir, des fonds capables de remplir des objets d'utilité publique. Riolan ſçavoit toutes ces choſes; mais il ne faiſoit pas attention que les regnes de Charles IX, de Henri III, & de Henri IV, avoient toujours été agités par des Guerres Civiles; que les Licences avoient toujours été peu nombreuſes & preſque ſuſpendues; que les fonds deſtinés par Charles IX, n'avoient point été fournis; ou que quand même ils l'auroient été, ils auroient été détournés à des objets de néceſſité bien plus indiſpenſables que des Amphithéatres d'Anatomie, & des Laboratoires de Chymie: un temps de calamités n'eſt pas un temps d'émulation pour la ſcience. Riolan avoit oſé préſenter à la Faculté, conjointement avec M. Charles, deux Requêtes avec aſſignation, par leſquelles il ſembloit demander compte des fonds dont je viens de parler. La Compagnie, pour éviter l'éclat devant les Magiſtrats, fit avertir ſourdement ces Docteurs trop zélés, que leurs Requêtes lui déplaiſoient; elle les fit inſtruire par M. Levignon, ſon Doyen, des circonſtances dures où elle s'étoit trouvée avec tous les Ordres de l'Etat, & qu'ils vouloient ignorer. S'étant bientôt déſiſté de ſes pourſuites & réconcilié avec la Faculté, Riolan ne penſa plus qu'à ſe conſacrer à la Compagnie, & à ſe livrer à l'Anatomie. Dès 1614, il avoit fait des cours particuliers dans leſquels il exerçoit les Etudians à la diſſection.

En 1622, il fut nommé pour faire un cours public dans le nouvel Amphithéatre, qui avoit été élevé avec appareil, en 1617, ſelon le vœu de la Faculté: mais ſa premiere leçon fut troublée par la jalouſie de quelques Chirurgiens; une troupe de gens armés vint fondre ſur l'Amphithéatre, frapperent l'un, bleſſerent l'autre, & enleverent le cadavre qu'il traînerent par les rues. Le Parlement prit connoiſſance de cette violence ſcandaleuſe, & punit les promoteurs de cette eſpece de ſédition ſcholaſtique.

Riolan parloit avec clarté, une facilité & une érudition ſans égale; c'étoit, ſelon René Moreau, une bibliotheque vivante. Il fit pluſieurs cours de ſuite, aux Ecoles, toujours avec célébrité; de deux cours, l'un étoit Phyſiologique, l'autre Pathologique.

M. Bouvard, dans ſon *Traité de la Médecine rationel*, M. Winſlow, dans ſa Theſe du 23 Décembre 1717, *an ex Anatome ſubtiliori ars Medica certior?* Goëlick, dans ſon *Hiſtoire de l'Anatomie*, Freind & les autres Hiſtoriens Littéraires rendent un témoignage éclatant aux deux Riolan,

pere & fils; celui-ci proteste n'avoir rien enseigné ni écrit, que d'après le sujet.

Il découvrit le premier le muscle *Angoné*, & les muscles du Pharynx: il démontra aussi le premier que les cartilages des os pubis étoient susceptibles de dilatation dans la jeunesse & dans l'accouchement: il apperçut le premier les valvules de la veine Azygos, & il expliqua le méchanisme de ces valvules, qui facilitent la circulation du sang dans le thorax, & préviennent les engorgemens pleurétiques; mais s'il arrive que la veine azygos n'ait qu'une seule valvule, comme il dit l'avoir observé une fois, il en conclut que ces sortes de sujets seroient plus exposés à la pleurésie, que d'autres.

Il découvrit aussi la membrane valvulaire qui couvre les caroncules de l'uretre, & empêche, selon lui, le retour de la liqueur séminale.

Il développa mieux toutes les tuniques, tant internes qu'externes des testicules, qui, avant lui, n'étoient pas bien connues: en un mot, il donna une Anatomie plus exacte & plus détaillée que tous ceux qui l'avoient précédé. Il avoit ouvert un plus grand nombre de sujets, & il s'appliqua à cette étude pendant plus de quarante-cinq ans.

Dans certains cas de suppression d'urine, il conseilloit la ponction au pubis.

Il lut tous les Anatomistes de son siecle, tant de la France, que des pays étrangers, Sylvius, Gontier d'Andernach, André du Laurens, Gaspard Bauhin, Adrien Spigel, Gaspard Bertholin, Gaspard Hoffman, & l'Abregé de Veslingius: il prit la défense de Sylvius & de Gontier, contre Hoffman; il ne manqua pas de faire des Remarques sur tous ces Auteurs modernes de son temps; Remarques critiques, qu'il qualifia de scholies & d'interprétations, pour ne pas irriter, ni même échauffer les esprits; aussi furent-elles reçues favorablement, & lues avec plaisir.

Il n'oublia point l'Anatomie des anciens, fit valoir tout ce qu'elle avoit de bon, même l'Ostéologie.

Il entra dans toutes les discussions Anatomiques & critiques qui s'éleverent de son temps en Europe.

Harvée & Higmorre, Anglois, avoient approfondi la circulation du sang dans le cœur & dans le Poumon; il examina de près leurs dissertations.

Pecquet avoit fait des expériences sur les veines lactées: Riolan les répéta, & les perfectionna.

La nature transporte quelquefois des parties, tant naturelles que vitales, d'un côté à l'autre, ou elle en augmente, ou elle en diminue le nombre, si elles sont doubles; ou elle se joue de nos connoissances, en faisant suppléer les fonctions d'un viscere par un autre: Riolan fit des Recherches sur ces variations, que l'on veut nommer des *monstruosités*; il en fit voir la Physiologie.

Il donna, à ce sujet, la description d'un monstre, né à Paris en 1648.

Il rapporte des consultations relatives à l'Anatomie, entr'autres, (en 1633), si un Fœtus a pu sortir par ses propres efforts, de sa prison, trente-six heures après la mort de sa mere : la réponse est affirmative, & signée par lui, & MM. André du Chemin, premier Médecin de la Reine-Mere, Nicolas Piétre, & Abel Brunier, premier Médecin du Duc d'Orléans, Frere unique du Roi : M. Brunier signa le dernier, parce qu'il n'étoit pas de la Faculté.

On voit, dans les ouvrages de Riolan, une réponse à Simon Pauli, sur le cas rare d'une blessure entre la sixieme & la septieme vraie côte; (je ne vois pas, dans mes Mémoires, de quel côté), qui étoit pénétrante dans l'abdomen, avec les symptômes les plus graves, dont le malade guérit.

Il décrivit l'Ostéologie du Singe, qu'il trouva semblable à celle de l'homme.

Il adopta, ou plutôt, il conserva plusieurs opinions des anciens, sur la chilification, qu'il adjuge au foie, & sur la sanguification, qu'il attribue uniquement au cœur.

Ces opinions ont été rectifiées depuis par les Physiologistes modernes; mais il avoit déjà été réfuté, de son temps, par Sancta-Angelus, premier Médecin du Roi des Romains.

Il crut que la ligne blanche, qui s'étend depuis le Cartilage xiphoïde jusqu'au pubis, étoit la réunion des tendons des muscles abdominaux : il fut réfuté par Diamerbroëch, qui pensoit que cette ligne blanche n'étoit que la réunion des gaînes membraneuses & aponévrotiques de ces mêmes muscles, & principalement des muscles droits.

Il fit une Dissertation, en forme de digression, sur la véritable cause des fievres malignes & pétéchiales; car il eut soin d'insérer des choses de pratique avec celles d'Anatomie.

Mais ses sçavans ouvrages ne s'exercerent pas seulement sur l'Anatomie & la Physiologie; il en fit aussi de Polémiques : il vengea la saine antiquité contre les Ecrits des Alchymistes, qui vouloient ramener la pratique de Médecine, aux principes de la Métallurgie, sous le titre de Doctrine *Dogmatique*, *Hermétique & Spagyrique*.

Il vengea aussi la Faculté qui étoit dans la même cause, qui les avoit censuré, & soutenu l'ancienne Médecine, fondée sur l'observation de la nature.

Il fut le bouclier de notre Compagnie, contre les entreprises de Renaudot, & de sa Chambre Royale. C'est pour sa défense qu'il mit au jour son Livre des *Curieuses Recherches sur les Ecoles en Médecine de Paris & de Montpellier*, & qu'il composa, conjointement avec René Moreau, plusieurs Mémoires qu'il ne lui fut pas permis de rendre publics, à cause de la protection que M. le Cardinal de Richelieu accordoit à Renaudot.

Riolan, pour être plus utile aux Etudians, & qu'ils eussent le livre en main, en même temps qu'ils avoient le sujet sous les yeux, fit

imprimer ſon Anatomie; il y a eu ſix éditions de ce Livre, recherché par les François & les Etrangers.

La premiere eſt de 1608, *in*-8°, dédiée à Louis XIII; la ſeconde eſt de 1610, à la ſuite de celle de ſon pere.

La troiſieme parut en 1618.

La quatrieme, en 1625.

La cinquieme, en 1628; toutes les quatre *in*-4°. C'eſt cette édition *in*-4° que M. Conſtant, Médecin de Montpellier, & enſuite de Paris, à traduit du latin en françois.

Enfin Riolan a rédigé une ſixieme édition, qu'il a dédiée à Gui-Patin, & dont ce dernier eſt Editeur; (à Paris, *in-folio*, aux dépens de Maturas, 1650).

L'Auteur avoue cette derniere édition, revue, corrigée, augmentée, comme la meilleure de toutes, & il rejette les précédentes.

Gui-Patin appelle cette derniere édition, le Teſtament de Riolan. A la tête du Livre, l'Auteur eſt qualifié de premier Médecin de la Reine-Mere.

Riolan étoit d'une grande taille, avec une groſſe tête; c'étoit un travailleur infatigable: deux fois il fut gravé, comme un perſonnage ſingulier. Son portrait eſt dans nos Ecoles.

Il fut marié, & eut cinq enfans, dont trois garçons, & deux filles; des trois garçons, deux furent Avocats, & l'autre Eccléſiaſtique; mais il ne fut point heureux en famille; les garçons ne répondirent ni à leur éducation, ni au nom de leur pere: des deux filles, l'une ſe maria hors de Paris; & celle ſur laquelle il comptoit le plus pour ſa conſolation, mourut ſubitement: ſa femme, dit-on, étoit avare.

Il étoit travaillé de la pierre; en 1641, il ſubit une premiere opération; la pierre ayant été rompue dans la veſſie, il en reſta une portion qui groſſit, & obligea de revenir à une ſeconde taille, en 1642.

En 1654, il eut une ophtalmie conſidérable, qui l'obligea de quitter ſa Chaire Royale, qu'il céda à Gui-Patin, ſon ami.

En 1649, après la mort de M. Toutain, il devint l'ancien des Ecoles, & décéda, le 19 Février 1657, âgé de 77 ans, de rétention d'urine, avec la réputation du plus grand Anatomiſte qui eût paru juſqu'alors; il fut inhumé dans l'Egliſe de Saint Germain-l'Auxerrois.

Il avoit projetté de faire Gui Patin ſon Exécuteur Teſtamentaire; on éloigna l'idée de la mort, & il ne fit point de Teſtament. Ses manuſcrits que Gui Patin s'étoit promis de recueillir, furent diſſipés, & les enfans plaiderent entre eux.

CLAUDE CHARLES, 1606.

M. Claude Charles étoit Pariſien; il avoit commencé par le Droit, & avoit ſuivi le Barreau; Philoſophe, Orateur, Poëte, il avoit de grands talens: il ſe ſentit plus de goût pour la Médecine, & entra dans la Fa-

culté. Le Barreau & la Médecine sont des professions analogues par la Littérature : il obtint le premier lieu de sa Licence, & fut couronné par M. de Monantheuil, le 12 Juillet 1606.

Si-tôt après le Doctorat, il fut nommé Professeur Royal en Chirurgie, & succéda, en 1607, à M. Simon Piétre, dont il avoit épousé la fille.

Il devint bientôt un Praticien célebre ; & c'est ce qui l'a illustré : gendre d'un grand Praticien, il fut avancé dans la pratique, & devint Médecin du Cardinal Mazarin.

Lié intimement avec Riolan, second du nom, il aima aussi l'Anatomie ; l'union des goûts & l'amitié nous font quelquefois épouser avec chaleur les querelles de nos amis ; c'est ce qui l'engagea dans la démarche imprudente dont nous avons parlé dans l'article de Riolan, (du 9 Novembre 1614), par laquelle ils vouloient faire rendre compte à la Faculté, des fonds destinés par Charles IX, pour des établissemens utiles, & principalement pour la construction d'un Amphithéatre ; démarche hazardée, dont il se désista bientôt.

Il étoit estimé de la Faculté ; son écart passager ne l'empêcha pas d'être élu Doyen en 1610.

Sous son Décanat (1611), M. Heroard, premier Médecin de Louis XIII, renouvella les prétentions sous lesquelles M. de la Riviere, premier Médecin d'Henri IV, avoit succombé en 1598. M. Heroard, oubliant les droits des premieres Compagnies de Médecine, voulut, comme son prédécesseur, s'arroger l'intendance générale sur toute la Médecine, la Pharmacie & la Chirurgie du Royaume, par lui & ses préposés ; lettres, visites, épreuves, examens, maîtrises, chef-d'œuvres, réformes ; il vouloit que tout lui fût subordonné : il n'exceptoit que la Faculté de Paris, dont il respectoit l'autorité, par l'expérience du passé.

Mais la Faculté, qui vouloit se précautionner elle-même, à l'avenir, contre de pareilles attaques, en soutenant les droits des autres Compagnies, écrivit à tous les Colleges de Médecine, qui lui envoyerent leur Procuration.

Les Médecins du Roi, par quartier, entroient pour leur part, (à l'insçu de la Faculté & sans la consulter) dans les entreprises du premier Médecin, en voulant s'assujettir la Chirurgie & la Pharmacie privilégiée de la Maison du Roi & des Princes.

L'Edit qu'avoit obtenu M. Heroard, fut porté au Grand-Conseil ; & l'opposition y fut formée, le 5 Juin 1611, par le concours des Facultés, & même par les Chirurgiens & les Apothicaires Privilégiés, qui ne vouloient pas être assujettis à des particuliers, & qui aimoient mieux dépendre des Corps de Médecine, moins variables & moins despotiques.

Nous avons, dans nos Registres, la Lettre de la Faculté, les Réponses & les Adjonctions.

L'affaire fut plaidée en Juillet 1611. M. Claude Charles, notre Doyen,

parla comme Médecin & comme Avocat, de maniere à se faire écouter. M. Philippe Piétre, célebre Avocat, frere de Simon Piétre, notre Collegue, vint à l'appui, avec son éloquence ordinaire; & M. l'Avocat-Général ayant pris des Conclusions en faveur des bonnes regles, intervinrent le Jugement & l'Arrêt, lequel, après l'énoncé des prétentions & qualités des parties, prononce ainsi:

« Le Conseil, faisant droit sur l'Opposition des Défendeurs, a débouté » ledit Demandeur de l'effet de l'entérinement desdites Lettres, sans dé» pens; & enjoint aux Parties & Gardes d'entretenir les Edits, Ordonnances » & Réglemens faits tant sur la Médecine, que Pharmacie & Chirurgie: » ce 21 Juillet 1611; collationné, Thielement ».

L'ambition ne cede pas; quoique ce Jugement fût authentique, & l'Arrêt solemnel, ils n'empêcherent pas que M. Bouvard, en 1635, M. Vallot, en 1664, & M. Daquin én 1675, ne renouvellassent les mêmes prétentions: mais les Loix prévalurent.

M. Charles, après avoir cédé sa Chaire de Professeur Royal à M. Blacuod, qui lui succéda en 1623, mourut, avec un grand nom, le 21 Juin 1631, âgé de 57 ans, en laissant un fils aîné Chanoine de Notre-Dame. Il y eut quelques contestations aux obseques de M. Charles, entre le Curé de S. Méry & la Faculté; le Curé prétendoit précéder le corps immédiatement; MM. Marescot, Maître des Requêtes, Tardieu, Conseiller au Parlement & Piétre Avocat, déciderent la contestation, selon l'usage ordinaire.

Son Epitaphe est à l'entrée, à droite, du côté du petit portail, & de la rue de la Verrerie.

Son Oraison Funebre fut prononcée, aux Ecoles, par M. Antoine Charpentier, & imprimée à Tours, en 1642, sous la direction de M. Victor Pallu, Médecin des Religieuses de Port-Royal-des-Champs.

ANDRÉ DU CHEMIN, 1608.

Reçu Docteur le 10 Janvier 1608, élu Doyen le 19 Avril 1623, en place de M. Michel Seguin, qui étoit décédé au commencement de sa Magistrature: il eut beaucoup de peine à accepter le Décanat, à cause de ses propres affaires, & de celles de la Faculté. La liaison qu'il avoit eue avec son prédécesseur, dont il étoit l'ami & le conseil, les instances de la Faculté, & celles de M. de Beau-chêne, l'ancien des Ecoles, le firent céder enfin.

Doyen vigilant, il commença le grand ouvrage du Dispensaire, qui étoit nécessaire, & requis depuis long-temps par les Magistrats: la Faculté lui eut cette obligation.

Souvent il fut consulté par la Police, parce que, sous son Décanat, régnoit à Paris une épidémie pestilentielle.

Après la mort de Jean Duret, il fut nommé premier Médecin de la Reine-Mere de Louis XIII: il suivit la fortune de cette Reine, qui

ſe retira à Bruxelles, à cauſe des brouilleries de la Cour; car les Médecins ſont plus attachés à la confiance qu'à la fortune.

Il mourut le 27 Novembre 1633, & eut la conſolation de voir achevée la compoſition du Codex qu'il avoit commencé.

C'étoit, au jugement de Gui Patin, un homme ſçavant; & il le compare à Nicolas Piétre, dont nous avons parlé plus haut.

FRANCOIS PLACET, 1608.

M. François Placet ayant obtenu le premier lieu de ſa Licence, fut reçu Docteur par M. Hautin, le 15 Juillet 1608.

Pendant la premiere année de ſon Baccalauréat, il fut proclamé Recteur de l'Univerſité: cette éminente dignité, méritée ſans doute par des talens proportionnés, a ſuffi pour l'illuſtrer.

RENÉ CHARTIER, 1608.

René Chartier, du Vendômois, naquit en 1574; il fut préſidé pour ſon Doctorat, le 14 Août 1608, par M. de Beau-chêne.

Au commencement de ſon Baccalauréat, il fit les Paranymphes de la Licence précédente; il fut Profeſſeur de Pharmacie, en 1610, & devint Profeſſeur Royal en Chirurgie, en 1617, après M. de la Font. La Reine d'Angleterre, qui étoit à Paris, le choiſit pour ſon Médecin.

Ce fut un laborieux & célebre Ecrivain: il commença par l'Edition de la Médecine complette de Barthelemi Perdulcis: il donna enſuite les Scholies de Louis Duret, ſur les Livres des *Maladies Internes*, par Jacques Hollier, qu'il mit au jour.

Mais le plus grand ouvrage qu'il entreprit, fut ſon Hippocrate Grec & Latin, qu'il rédigea en treize Volumes *in-folio*, avec des Notes & des Variantes à l'infini, & une grande Table des Matieres.

Avant l'Art de l'Imprimerie, & la renaiſſance des Lettres, ſous François I, Hippocrate & Galien, ces anciens Obſervateurs, étoient moins connus, par la rareté & le défaut des manuſcrits.

Depuis 1526, il y avoit eu un aſſez grand nombre d'éditions & de traductions de ces Auteurs, ſéparément, ſur-tout à Rome & en Italie.

Anuce Foës, un de nos Bacheliers, en 1556, avoit dédié à la Faculté, en 1594, le Texte Grec d'Hippocrate, avec la traduction Latine, plus fidelle que les précédentes, qu'il fit imprimer, dans le même temps, à Francfort.

On n'avoit pas encore réuni ces deux Auteurs en un ſeul corps d'ouvrage.

René Chartier eut le courage de l'entreprendre, avec le texte & la traduction, revus, corrigés ſur tous les manuſcrits, les imprimés &

les variantes, & principalement ſur le manuſcrit du Vatican, & l'édition *in-folio* de 1549, à Veniſe.

1633, il propoſa à la Faculté ſon projet, & demanda des Commiſſaires, par un fort beau diſcours.

1637, elle lui donna ſon approbation, par un ample & honorable Décret qu'elle mit à la tête de ſon ouvrage.

1677, les Libraires Aſſociés, Aubouyn, Pralard & Villery préſenterent Requête à la Compagnie, pour lui demander des Docteurs qui préſidaſſent à ce nouveau travail d'impreſſion, qui devoit achever les volumes qui avoient été interrompus, à cauſe de la longueur & des frais de l'édition commencée, & déjà avancée. La Faculté fit droit ſur leur Requête, & leur laiſſa le choix des Commiſſaires; MM. le Moine & Blondel y donnerent leurs ſoins, leurs veilles & leurs travaux.

1678, la Faculté, ſous le Décanat de M. le Moine, renouvella ſon approbation & ſon décret, pour ce qui reſtoit à imprimer.

1679, l'édition complette de l'Hippocrate & Galien, Grecque & Latine, ſortit de la Preſſe, & fut publiée en 13 tomes *in-folio*.

L'ouvrage de ce ſçavant fut peu demandé, de ſon vivant, comme il arrive ſouvent; il fut recherché par la ſuite, & eſt devenu rare.

Les groſſes avances qu'il avoit fallu faire d'abord, nuiſirent à la fortune de l'Auteur: d'ailleurs, il ſe maria deux fois, & eut ſix enfans, dont deux furent Docteurs de la Faculté; Jean, en 1634, & Philipppe, en 1656.

René Chartier tomba d'apoplexie, de deſſus ſa mule, & mourut, le 28 ou 29 Octobre 1654, âgé de 82 ans, & fut inhumé à Saint Germain-l'Auxerrois: Gui-Patin en fait l'éloge.

Si l'on veut avoir des détails plus recherchés ſur la grande Edition de Chartier, il faut lire la Lettre que M. de Villiers, Docteur-Régent de notre Faculté, a diſtribuée généreuſement à ce ſujet, en date du 29 Août 1776.

GUILLAUME DUVAL, 1612.

Il étoit de Pontoiſe; avant que d'entrer à la Faculté, il avoit profeſſé trois ans la Philoſophie, dans la petite Sorbone, & au College de Lizieux: ayant obtenu le ſecond lieu de ſa Licence, il fut reçu Docteur, ſous la Préſidence de M. Jacques Couſinot, le 21 Août 1612: ſon acte fut honoré de la préſence du premier Médecin du Roi d'Eſpagne, & de pluſieurs Grands de ce Royaume.

Dès 1606, il avoit été nommé Profeſſeur Royal en Philoſophie, ayant ſuccédé à M. Vincent Raffard; & en 1611, il fut choiſi pour la Philoſophie Grecque & Latine, après la mort de M. Jacques d'Amboiſe. Il étoit parent de M. André Duval, Docteur de Sorbone, Lecteur Royal, & grand Prédicateur.

Il aimoit la Faculté, & en étoit aimé; il y parut en 1640. Lorſque les

les Electeurs l'eurent proclamé Doyen, avec MM. Perreau & Moriſſet; la Faculté le nomma, par acclamation; honneur qui n'avoit encore été accordé à perſonne : les deux autres, par reſpect pour la Compagnie, & par eſtime pour lui, voulurent bien lui céder leurs droits.

A la fin de ſon Décanat, par reconnoiſſance de la bienveillance ſinguliere qu'on lui avoit témoignée, il diſtribua à tous les Docteurs, des jetons d'argent, ſur leſquels il avoit fait graver, d'un côté, les Armes de la Faculté, & de l'autre les ſiennes : l'armoirie étoit un hibou, avec deux branches de laurier, aux deux parois latéraux, & un croiſſant au deſſus de la tête, & au deſſous des pieds, avec cette deviſe: *Lauri plus quàm auri.*

Il paroît qu'il eſt le premier qui ait fait graver des jetons; par la ſuite (dix ans après), à ſon imitation, les Doyens ont diſtribué des jetons; mais ils ont fait graver leurs buſtes; & au revers, ils ont marqué l'événement le plus important de leur Décanat.

La piété guidoit ſes démarches; ce fut ce motif qui lui fit propoſer à la Faculté, de placer à la tête de toutes les Thèſes, cette conſécration religieuſe, que l'on y voit depuis ce temps-là, c'eſt-à-dire, depuis 1640: *Deo Optimo, Maximo, Uni & Trino, Virgini Dei-Paræ, & Sancto Lucæ, Orthodoxorum Medicorum Patrono.*

En 1642, la même piété lui inſpira d'établir, aux Ecoles, des Conſultations gratuites, tous les Samedis, en faveur des pauvres : ſon projet fut accepté d'autant plus facilement, que précédemment la Faculté en avoit formé la réſolution & le décret; depuis ce Décanat, ces Conſultations charitables ont été ſuivies & obſervées exactement.

Il voulut être ſolidement utile à la Compagnie, en lui mettant ſous les yeux des exemples de vertu, pris dans la profeſſion même : il fit imprimer un Catalogue des Docteurs; & à la ſuite, il fit ajouter les Vies des *Saints* Médecins, qu'il avoit recueillies des Martyrologes, & Auteurs des Vies des Saints: eſpece de prédication qui lui fut particuliere. Nous ne pouvons pas dire ſi de ces Vies des Saints Médecins, il en forma un volume conſidérable.

Il écrivit ſur les *Plantes*, ſur la *Phyſique, & la Métaphyſique d'Ariſtote*; avec une Analyſe & des Commentaires, dont il y a eu trois éditions: la premiere fut dédiée à Louis XIII : ce Prince, en conſidération de cette Dédicace, lui fit préſent d'une Charge de Médecin ordinaire. Au lieu du Traité des *Animaux d'Ariſtote*, il donna l'Anatomie de l'Homme extraite des meilleurs Auteurs de ſon temps.

Mais l'ouvrage le plus important, & qui lui a fait le plus d'honneur, c'eſt ſon *Hiſtoire du College Royal, & de ſes Profeſſeurs, depuis ſon origine.* M. Duval, regretté de la Faculté & des Gens de Lettres, mourut le 20 Septembre 1646, âgé de 67 ans.

MICHEL DE LA VIGNE, 1614.

Il étoit de Vernon ſur-Seine, d'une honnête famille : on l'envoya étudier à Paris ; il s'appliqua à la Médecine, & ſuivit les leçons de MM. Piétre & Seguin, dont il profita : trop jeune encore pour entrer en Licence, il retourna dans ſa patrie ; après avoir perdu ſes pere & mere, il revint dans la Capitale, fit ſa Licence, obtint le ſecond lieu, & paſſa Docteur ſous la Préſidence de M. l'Eſcaillou, le premier Octobre 1614.

Il ſe fit bientôt une réputation dans la Pratique, qui s'accrut de plus en plus, & devint en peu de temps célebre : il fut appellé dans toutes les Conſultations où il s'agit de la ſanté de Louis XIII, & principalement dans ſa derniere maladie, où il fut mandé avec M. Moreau ; ils ne quitterent point ce Prince pendant 26 jours.

A l'ouverture du corps, on trouva le fond de l'eſtomac, le mézocolon, le rein droit, & le poumon gauche en ſuppuration, avec adhérence à la plevre.

Peut-être le ſiege de la Rochelle, où le Roi s'étoit trouvé en perſonne, au milieu des mauvaiſes eaux, du mauvais air, de l'air de la Mer, joints à l'inquiétude d'une telle entrepriſe, fit-il ſur ce Prince une impreſſion trop durable : ſelon les Hiſtoriens, le Roi s'étoit placé dans une redoute d'où il obſervoit tous les mouvemens du ſiege ; mais il avoit vu en même temps plus de trois cens boulets de canon, paſſer de part & d'autre, pardeſſus ſa tête ; & quelques boulets de l'ennemi auroient pu être plus mal-adroits que les nôtres.

Si M. de la Vigne fut eſtimé du public, il ne le fut pas moins de la Faculté, qui le rechercha pour ſon Doyen, en 1642. Ce fut au milieu de ſa Magiſtrature que la France perdit Louis le Juſte.

Pendant ſon Décanat, notre Doyen ſoutint avec fermeté les droits de la Faculté, contre M. Renaudot, & les Médecins des Univerſités Provinciales : il plaida avec éloquence au Châtelet & au Parlement ; & ſes Plaidoyers furent imprimés.

Il alla en députation avec le Comité remercier le Prince de Condé, de la protection que Son Alteſſe avoit accordée à la Faculté au Conſeil du Roi.

A la fin de ſon Décanat, la Compagnie lui accorda un Honoraire beaucoup plus conſidérable qu'à l'ordinaire, pour reconnoître ſa geſtion & les ſervices qu'il lui avoit rendus, principalement pendant le cours du procès important qu'il gagna contre Renaudot : diſtinction au reſte plus flatteuſe que lucrative.

Il mourut, le 13 Juin 1648, de fievre lente & de flux hépatique.

On a de lui un Traité d'*Hygienne*, *Diæta ſanorum ſive ars ſanitatis*, que M. de la Vigne, ſon fils, Sieur de Frecheville, Médecin de Paris, en 1650, mit au jour en 1671 ; ce même fils lui fit dreſſer une Epitaphe honorable.

FRANÇOIS GUENAUT, 1615.

Il naquit à Gien, sur la Loire, à dix-huit lieues d'Orléans; il étoit fils de Thomas Guenaut, Apothicaire & Distillateur du Roi: il y a eu plusieurs Médecins de Paris de ce nom & de la même famille ; Pierre Guenaut, Docteur en 1628 ; & Antoine-Nicolas, Médecin du Duc de Penthievre; ce dernier mort à l'Hôtel il y a quelques années.

François Guenaut obtint le cinquieme lieu de sa Licence, & reçut le bonnet de Docteur le 21 Janvier 1615.

Nous n'avons point de lumieres sur sa premiere éducation : il y a tout lieu de croire qu'appartenant à une famille aisée & honnête, son éducation fut cultivée.

Nous ne sçavons pas non plus quels maîtres il écouta, quelles furent ses vues, son plan d'Etude, pour quelle partie de la Médecine il inclina particulierement : il y a apparence, qu'ayant eu une bonne institution, après avoir tout vu, tout considéré, il ne s'arrêta nulle part, & qu'il embrassa uniquement la Médecine-Pratique.

Ce que nous sçavons positivement, c'est que par son mérite & son génie, il s'éleva promptement à la premiere réputation.

Il fut Médecin de Henri de Bourbon, premier Prince du Sang, & ensuite de Marie-Thérese d'Autriche, femme de Louis XIV.

La monture de M. Guenaut, avec laquelle il parcouroit tous les quartiers de Paris, étoit le cheval; les carrosses n'étoient pas d'un usage commun, & étoient réservés aux personnes de la premiere distinction ; c'est de lui dont parle Boileau:

> Guenaut, sur son cheval, en passant m'éclabousse :

Paris n'étoit pas non plus d'une si vaste étendue qu'il est à présent ; ayant encore ses portes.

En 1657, M. Guenaut fut obligé de suivre le Prince de Conti, qui partoit infirme pour son Gouvernement de Guyenne : il fit une ordonnance détaillée à tous ses malades; & à son retour, qui ne fut pas long, il les trouva tous guéris.

Le 2 Novembre 1658, la Faculté voulut placer cet homme célebre à la tête de ses affaires; mais il remercia, & s'excusa d'accepter cet honneur à cause de sa Pratique.

Il possédoit les qualités du cœur. Les Disputes Littéraires sont souvent portées jusqu'à l'aigreur, & un certain excès : l'antimoine avoit partagé les esprits ; & M. Guenaut avoit observé ce minéral; c'est que les remedes des Empyriques, lorsqu'ils sont chers & qu'ils gagnent du crédit, sont d'abord portés chez les Grands. Ce Praticien, le plus en vogue, pouvoit avoir eu plus d'occasion de voir & d'étudier les effets de l'antimoine que les autres Médecins; il l'avoit adopté. Il n'en fallut pas davantage pour lui susciter beaucoup d'adversaires : mais il n'avoit pas de fiel ; il laissa la liberté de penser & de suivre des systêmes; pour lui, il s'en tenoit à l'expérience.

Il aimoit la Faculté & tous ses Membres ; il rendoit volontiers service à tout le monde, même à ses antagonistes : souvent il quittoit le séjour de la Cour Saint-Germain-en-Laie, en hiver, pour assister aux Thèses de nos Ecoles : c'est le témoignage que lui rendent nos Registres. Gui-Patin, qui n'étoit ni si pacifique ni si modéré, le raille souvent dans ses Lettres, au sujet de l'opium & de l'antimoine.

Mais l'événement de sa vie qui lui fit le plus d'honneur, fut la guérison du Roi : ce Prince étoit tombé dangereusement malade à Calais, qu'il étoit allé secourir en personne, parce que cette Ville frontiere étoit menacée par les Anglois : vraisemblablement le changement d'air & l'inquiétude des circonstances avoient contribué à sa maladie. Paris étoit, dans le même temps, dans le feu de la discorde & de la guerre civile. C'est ainsi que le siege de la Rochelle avoit été funeste à la santé de Louis XIII.

Louis XIV avoit pour premier Médecin, M. Vallot, & pour Consultans MM. Seguin, premier Médecin de la Reine-Mere, Ivelin, Bodineau, Esprit, & Daquin, le pere : on fit encore venir de Paris M. Guenaut, & d'Abbeville, M. Dusausoi, ancien Médecin de cette Ville, qui arriverent assez tôt pour proposer le vin émétique qui étoit peu connu, contre lequel on avoit beaucoup de préjugés, & qui étoit contrarié par M. Vallot, & peut-être par quelques autres. MM. Guenaut & Dusausoi l'emporterent : le Roi prit le vin émétique, qui eut tout l'effet desiré, que l'on soutint encore par trois saignées : tout l'honneur de cette cure brillante resta aux deux derniers Médecins consultés.

De même que la France chanta les louanges de M. Bouvard, après la guérison de Louis XIII, qui étoit tombé malade à Lyon, vers la fin du siege de la Rochelle ; on chanta les louanges de M. Guenaut ; on composa des Poëmes en son honneur.

MM. Moine, Tardy, la Grive, Gervaise, lui firent la dédicace de leurs Ouvrages avec des éloges : M. Tardy, dans son Traité *du Mouvement circulaire du sang & des esprits*, s'exprime ainsi :

« Nous reconnoissons que c'est de vous que nous tenons l'industrie » de dompter avec l'antimoine les maladies les plus rebelles, où les » remedes doux sont inutiles ».

Il mourut d'apoplexie, l'ancien des Ecoles, le 16 Mai 1667, à Saint-Germain-en-Laie ; son corps fut transporté quelques jours après à Paris, & inhumé dans l'Eglise de la Bénite Trinité (vulgairement dite, Saint Benoît) en grande pompe ; la Faculté accompagna ses funérailles.

M. Guenaut, en cela semblable à la plus grande partie des Praticiens qui l'ont suivi, ne laissa après lui aucun Ouvrage.

En 1692, sous le Décanat de M. Henri Mahieu, temps où notre salle d'assemblée fut boisée & ornée, le portrait de M. Guenaut fut apporté par M. Matthieu Thuillier, Médecin de la Faculté, & gendre de M. Eusebe Renaudot.

RÊNÉ MOREAU, 1618.

Il naquit, pour le bien de la république des Lettres & de la Faculté, à Montreuil-Belay, en Anjou; il étoit fils de Matthieu Moreau, Médecin du Duc d'Alençon, fils de Henri II, & frere de François II, Charles IX, & Henri III.

Il faisoit des vers élégamment : dès son entrée au Baccalauréat on eut une si grande idée de sa Littérature, que les Bacheliers en Théologie & ceux de Médecine le choisirent pour leurs paranymphes ; il célébra celles de Sorbone, au College de Navarre, & celles de la Faculté dans nos Ecoles, avec un égal applaudissement, quoique notre cours de Licence fût composé de dix-huit Bacheliers. Après avoir obtenu le troisieme lieu, il fut présidé par M. Denis Guérin, & couronné le 27 Novembre 1618.

A peine reçu Docteur, il fut nommé Médecin de l'Hôtel-Dieu, & quelques années après Professeur Royal.

En 1630, la Faculté voulut avoir à sa tête un homme de ce mérite, & zélé pour ses intérêts : comme Doyen, il fut mandé à la Police pour l'aider de ses conseils, parce que le fléau de la peste menaçoit Paris : il donna un Mémoire instructif à ce sujet : sur ses avis, on balaya les rues, on nettoya les égoûts, on multiplia les Médecins des Hôpitaux, on forma sur-tout des retraites pour les convalescens; car il fit observer que les malades, sortant des Maisons de santé, sans être entierement guéris, communiquoient encore, & propageoient la contagion.

On fit des Réglemens de police au sujet des Mendians, & on interdit la vente des mauvais fruits, & des remedes des Empyriques : alors sortit une Sentence de Police qui ordonnoit à tous les Ministres de la Santé de faire leur rapport chez le Commissaire du quartier, si-tôt qu'ils seroient appellés pour quelques pestiférés nouveaux.

Sous son Décanat, il fit remettre en vigueur les Arrêts qui défendoient la délivrance des cadavres sans la permission par écrit du Doyen : armé de ces Arrêts, il fit enlever de l'amphithéatre de Saint-Côme un corps qui y avoit été apporté sans sa permission, & le fit transporter dans nos Ecoles : il mit aussi son scellé ou son cachet sur un corps qui fut trouvé chez un Etudiant en Chirurgie, & en fit présent à Saint-Côme : un nommé Pardesne, Chirurgien, ayant été trouvé saisi d'un sujet anatomique frais, fut conduit en prison, & y resta dix jours.

L'autorité de la Faculté fut si bien rétablie par ces actes de Jurisdiction, que M. Nanchin, Médecin du Duc d'Orléans, présenta Requête à M. Moreau, & lui demanda une permission signée, pour un corps dont il avoit besoin.

Dans le même temps, M. Théophraste Renaudot, Médecin de Montpellier, Directeur de la Gazette de France, poursuivoit son projet d'Association des Médecins des Universités Provinciales, contre les droits

de la Faculté : notre Doyen s'y opposa avec vigueur. Lorsque cette affaire fut terminée à l'avantage de la Faculté ; après tous les Plaidoyers qui furent faits, & tous les Jugemens qui furent prononcés dans les différens Tribunaux, M. Moreau réunit toutes les différentes pieces du Procès en un corps d'apologie, & eut le courage de le dédier à M. le Cardinal de Richelieu, Protecteur de M. Renaudot.

En sa qualité de Doyen & de Membre du Tribunal, il s'intéressa pour l'Université, & écrivit à M. Bouvard, premier Medecin, contre les Jésuites qui vouloient acquérir le College du Mans.

Le jour de Saint Luc, après la Messe, il parla avec fermeté & dignité aux Députés des deux Corps qui venoient prêter serment.

Mais M. Moreau ne fut pas seulement un Doyen vigilant, il fut aussi un Praticien célebre, répandu dans Paris, recherché des Grands, appellé dans les Consultations les plus importantes.

En 1638, il fut mandé avec M. de la Vigne & M. Basin, Doyen de la Faculté, pour délibérer en présence de la Cour, sur le choix de la Nourrice du Dauphin, & le régime de l'un & de l'autre.

Mais l'occasion la plus importante & la plus critique, fut la derniere maladie du Roi.

Le 14 Mai 1638, il fut requis, par M. Bouvard, de se rendre à Saint-Germain-en-Laie, avec M. de la Vigne, lors Doyen : ils resterent auprès du Roi pendant 26 jours & 26 nuits ; & si une gangrene interne n'avoit pas attaqué les principaux visceres, ils auroient rendu à la France ce Prince juste & chéri.

M. Moreau réunit en sa personne les qualités d'homme politique, de Praticien célebre, de Professeur, & d'Ecrivain infatigable & sçavant ; il composa, & fut Editeur.

C'est un mérite de faire valoir les Ecrits des autres, & de les ressusciter lorsqu'ils sont bons : il rajeunit l'*Ecole de Salerne*, dont il recueillit les préceptes d'après Mollandin & Gilles de Corbeil, auxquels il ajouta les Commentaires de *Villa-novus*, de *Crellius*, & les siens ; & comme le texte étoit en vers, il en ajouta de sa composition plus élégans que les premiers.

Ce premier Ouvrage parut en 1640 ; & en 1651 il en donna une seconde édition.

On connoissoit M. Moreau pour un homme laborieux. M. Seguin, Médecin de la Reine-Mere, & le Moine, Médecin de la Faculté, lui remirent en main les manuscrits, assez mal en ordre, de Pierre Martin, qui avoit été un grand Praticien : notre Editeur ne voulut point qu'ils fussent perdus pour la république des Lettres : il dédia le Traité *des Maladies internes*, à M. Seguin ; & le Traité *de Aëre, Locis & Aquis*, à M. Cousinot, Médecin du Dauphin.

Il mit à la tête des Œuvres de Brissot, de Sylvius & de Perdulcis, les Vies de ces Hommes célebres ; & nous lui en avons l'obligation, principalement pour les deux premiers. Brissot fut un Praticien de grand

nom ; Sylvius, le plus grand Anatomiste de son siecle ; & Perdulcis, un Scholastique méthodique, dont il fit imprimer la Médecine complette en faveur des Etudians. Il dédia la Vie de Brissot à MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, dont il étoit Médecin.

Il traduisit ce que MM. Barthelemi, Marrandon & Colménéro, Médecins Espagnols, ont écrit sur le Chocolat.

Non content d'être Éditeur, il fut Auteur ; il écrivit sur la *Saignée dans la pleurésie ;* & il prouva, par une érudition recherchée dans tous les Auteurs Latins, Grecs & Arabes, qu'elle avoit toujours été pratiquée du côté malade : il adressa une Lettre imprimée à M. Baldus, sur *le lieu affecté dans la pleurésie ;* il en écrivit une autre sur la *Laryngotomie*, que l'on a nommée depuis, avec plus de justesse, Bronchotomie, avec des Dissertations sur l'*Angine des Enfans de la Campanie & de la Sicile.* Venderlinden & Merchlin font mention de tous ces Ecrits.

Mais l'Ouvrage le plus important (pour la Faculté) & dont il parle dans la Vie de Brissot, comme prêt à voir le jour, est, *les Vies des Hommes illustres de la Faculté de Paris.* MM. Naudée, Gui-Patin, Bertrand, Baron, Chomel, témoignent la même chose, sur la foi de Naudée, qui en avoit conservé une mémoire si fraîche, qu'il le dépeint comme s'il l'avoit vu :

Illustres Medica proavos dum pingis in arte ;
Gestaque tot procerum nobiliora doces,
Sic tibi, pro meritis, reddatur gratia ; vitæ
Tot tibi debentur, quot tua penna dabit.

Or, ce Manuscrit, si intéressant pour la Compagnie, n'a point vu le jour ; & en voici la raison : ce Sçavant ne l'a point mis sous presse : après sa mort, M. Fouquet, qui fut depuis Surintendant des Finances, & qui pour lors étoit Procureur-Général du Parlement, acheta tous les Manuscrits de M. Moreau, pour la somme de dix mille livres. On voit par-là combien la Bibliotheque de M. Moreau étoit riche : celle de M. Fouquet fut confiée à un Jésuite de ses parens, qui ne la communiquoit point. M. Fouquet tomba dans la disgrace : les Biens, la Bibliotheque, tout fut dispersé par la vente, ou autrement.

En vain Gui-Patin fit des recherches pour sçavoir ce que pouvoit être devenu le Manuscrit en question, il ne put le découvrir : feu M. Bertrand, dont je tiens ces faits, fait des vœux pour que ce trésor, caché dans quelque coin, voie enfin la lumiere.

Naudée dit avoir vu, dans la Bibliotheque de cet Homme illustre, un exemplaire manuscrit de la Chirurgie de Hermondaville, premier Médecin de Philippe-le-Bel.

Gui-Patin regrette aussi des Manuscrits qui devoient enrichir une édition de celle que projettoit celui dont je fais l'éloge.

René Moreau avoit épousé, en premieres noces, une niece de Simon Piétre.

Après tant de travaux passés dans l'Etude, dans la Pratique, dans la Composition, dans l'Enseignement, il fut attaqué de fievre lente, de mal de gorge & de consomption, qui le conduisirent au tombeau, le 17 Octobre 1656, âgé de 72 ans. Il fut inhumé dans l'Eglise de Saint Jean, à côté de MM. Guillemeau, & Simon Piétre, son beau-pere; il laissa plusieurs enfans, & entr'autres, Jean-Baptiste Moreau, qui fut Doyen en 1672.

René Moreau avoit été maître & ami de Gui-Patin: il fut gravé; & nous avons son tableau dans nos Ecoles; on lit, au bas de ce Portrait, l'Epigramme qui a été faite par Gui-Patin:

Exprimit ars, Morelle, tuam sub imagine frontem:
Exhibet ingenium Bibliotheca tuum.

Les Libraires Editeurs de ses Ouvrages le louent comme une bibliotheque vivante, & un arsenal littéraire.

Ils lui dédierent les Ouvrages de Sennert & de Durénou; il avoit, par ses voyages, des traits de ressemblance avec ce dernier.

GUI-PATIN, 1627.

Nous allons décrire la vie d'un homme d'une rigide probité, le Censeur de son siecle, d'une grande Littérature, célebre parmi les Sçavans de son temps, dont le nom ne s'effacera pas dans la postérité, sans cependant avoir beaucoup figuré dans la Pratique de Médecine.

Gui-Patin naquit le 31 Août 1601, dans le Bourg-Oudan, en Bray, du Diocese de Beauvais: son pere étoit Avocat au Parlement de Paris, & son frere Jean, Avocat du Roi, & Conseiller au Présidial de Beauvais. Jean Patin se distingua par sa fidélité envers le Roi Henri IV, dans le temps de la Ligue, jusqu'à courir des risques pour la bonne cause, dans ces temps critiques, & souffrir le pillage de sa maison: anecdote glorieuse à cette famille, consignée dans les Œuvres d'Antoine Loysel, avec les notes de Claude Joli.

Gui-Patin, après avoir fait ses Humanités dans la Ville de Beauvais, vint à Paris, en 1617, pour la Philosophie; il retourna dans sa patrie, & revint dans cette Capitale, contre la volonté de ses parens, qui le destinoient à l'état Ecclésiastique: à la persuasion de Riolan, second du nom, il se livra à la Médecine, & entra en Licence.

Peut-être ses Etudes n'étoient-elles pas assez mûres; peut-être son génie n'étoit-il pas encore assez développé: on lui persuada de se représenter à la Licence suivante.

Pendant son Baccalauréat, il fut fait Archidiacre des Ecoles; ce qui ne supposoit pas, dans ce temps-là, des connoissances médiocres, tant en Anatomie qu'en Chirurgie.

Enfin, il parvint au Doctorat le 17 Décembre 1622, sous la Présidence

dence de M. Philibert Guibert. Il eſt vrai qu'il n'obtint que le dernier lieu de la Licence, compoſé de onze Bacheliers; mais chez nous un dernier lieu n'eſt pas la marque d'un mérite médiocre, à raiſon de la ſupériorité des talens de ceux qui précedent, & de la force de la Licence; en voici la preuve.

Dès 1632, il fut nommé Profeſſeur de Chirurgie dans nos Ecoles, & quelques années après, Profeſſeur au College Royal, & choiſi pour ſuccéder à Riolan, ſecond du nom : or, il ne falloit pas peu de capacité pour remplacer un tel homme.

A l'ouverture de cette Chaire, il prononça le Diſcours public à la gloire de François I, Fondateur de ce College, en 1529 : il fit une Hiſtoire abrégée de cette nouvelle Académie, & l'éloge de ſes Profeſſeurs, Danes, Turnébe, Charpentier, les deux Duret, Simon Piétre & Riolan. Le nouveau Profeſſeur, déjà connu dans la république des Lettres, eut un nombreux & brillant auditoire, & fut écouté avec admiration. En 1628 il épouſa une Demoiſelle Miron, de cette famille noble deſcendante de Marc Miron, premier Médecin de Henri III, dont nous avons parlé en ſon lieu.

Peu de temps avant ſon mariage, il fut nommé par la Faculté, pour tenir un des cordons du dais, à la Proceſſion du Saint-Sacrement de Saint Etienne-du-Mont, avec les plus notables de la Paroiſſe. Il connoiſſoit la dignité de ſa profeſſion, & les privileges de l'Univerſité; il déclara qu'il ne céderoit le pas qu'à Meſſieurs des Cours Souveraines : alors des Secretaires du Roi, & autres plus notables encore, voulurent le devancer : il diſputa le terrein; & la marche de la Proceſſion en fut retardée. Les perſonnes les plus conſidérables, préſentes, jugerent en faveur de la Faculté, de tous ſes Docteurs en général, & de M. Patin, en particulier; & ce jugement fut confirmé par M. de Bellievre, fils du Chancelier de France, Doyen des Conſeillers d'Etat, & ancien Procureur-Général.

En 1642, il fut créé Cenſeur, & en 1650, élu Doyen, après avoir déjà été mis pluſieurs fois dans le Bonnet, pour cette premiere Magiſtrature. Un Doyen ne manque jamais d'occaſions d'armer ſa vigilance contre tant d'ennemis de la Faculté qui l'environnent, l'attaquent à force ouverte, la minent ſourdement, & lui dreſſent des pieges & des embûches de toutes eſpeces.

Le plus fort adverſaire de la Faculté que M. Gui-Patin eut à combattre, fut M. Renaudot, qui vouloit, depuis long-temps, établir une Faculté nouvelle de Médecine.

M. Patin avoit déjà plaidé, en 1642, avec tant de force & d'éloquence, dans la même cauſe, que Renaudot avoit paru vouloir abandonner la partie. Il eſt dit de Gui-Patin, dans une Epigramme de ce temps-là :

Orantem ſummo quem ſtupuêre foro.

Cependant Renaudot, ce nouveau Légiſlateur en Médecine, avoit encore de l'exiſtence & du crédit ; & pour le prouver, & ſe faire craindre, il ſe montra & devint agreſſeur ; il profita de quelques termes, de quelques expreſſions que Gui-Patin avoit inſérés dans une Préface élégante, à la tête des Œuvres de Sennert, qui lui avoient été dédiées par les Libraires de Lyon, Editeurs. Renaudot avoit cru ſe reconnoître dans les caracteres qu'avoit peints Gui-Patin avec certaines couleurs ; en conſéquence, aſſignation pour comparoire devant M. d'Aubrai, Maître des Requêtes de l'Hôtel, en réparation d'honneur, dommages, intérêts, &c. Gui-Patin avoit été trop prudent pour nommer les perſonnages ; il n'avoit fait que les déſigner ; il plaida avec tant d'eſprit, qu'il détourna preſque l'attention des Juges du point de la queſtion, qu'ils eurent de la peine à contenir leur gravité, & que les Parties furent miſes hors de Cour & de Procès ; mais il gagna par l'eſtime des talens. La défaite entiere de Renaudot, & de tout ſon parti, ne devoit être due qu'à la Faculté, & à l'illuſtre M. Fagon, longues années après : Gui-Patin n'avoit fait qu'affoiblir l'Adverſaire de la Compagnie, & prendre d'avance tous les avantages.

Il eut encore quelques conteſtations à démêler.

Le 11 Mars 1647, les Gardes Apothicaires apprirent que le 14 du mois de Mai ſuivant, M. Patin devoit préſider à une Thèſe, dont il étoit Auteur ; que dans cette Thèſe il dépriſoit le Bézoard, & pluſieurs grandes compoſitions cordiales, parce qu'elles venoient en partie des Arabes : ils craignoient en conſéquence, que le débit de ces compoſitions, étiquetées avec oſtentation dans leurs laboratoires, n'en ſouffrît. Ils porterent d'abord leurs plaintes à M. Jacques Perreau, lors Doyen. Ce premier Juge, qui devoit être l'unique, leur conſeilla, en ami, de s'en rapporter ſur l'article de nos Thèſes, à la prudence de la Faculté & à la ſienne : il ajouta que cette Thèſe ſeroit ſuffiſamment combattue dans les Ecoles, par l'argumentation. Non contents de cette déciſion, ils porterent l'affaire devant des Juges qu'ils croyoient ſupérieurs : MM. les Gens du Roi, après avoir écouté M. le Doyen & M. Patin avec toutes ſortes de conſidérations & de diſtinctions, firent occuper par un autre Préſident, au choix de la Faculté, & aſſignerent l'Audience au jour même de la Thèſe. Gui-Patin plaida comme Médecin, & comme Avocat : il dit que la Queſtion étoit problématique ; & faiſant paſſer en revue les grandes Compoſitions, il expoſa qu'il ne condamnoit que l'abus qu'en faiſoient ceux qui les vendoient, ſans les connoître & ſans ordonnance de Médecins, & non les vertus en elles-mêmes : d'ailleurs, il parut compâtir au léger détriment qu'en ſouffriroit la Pharmacie.... M. Talon, l'ancien des Avocats-Généraux, après avoir réſumé, & fait l'éloge de MM. Perreau & Patin, avertit MM. les Gardes Apothicaires d'être plus circonſpects à l'avenir, & de reſpecter les Médecins comme leurs inſtituteurs.

Gui-Patin fut un Doyen vigilant, & un rigide obſervateur des

Statuts : il cita devant la Faculté, plusieurs Docteurs qui avoient consulté avec M. Vallot, Docteur; de Rheims, qui fut depuis premier Médecin du Roi. Ces Docteurs, trop complaisans, furent privés pendant quelque temps de leurs émolumens : sa sévérité pour l'observance des Statuts, lui fit sans doute des ennemis, même dans la Compagnie ; mais il oublioit aisément les torts que l'on avoit à son égard.

Comme Gui-Patin étoit zélé pour la Faculté, il arriva, dans le temps de son Décanat, un événement qui lui donna, & dût lui donner une satisfaction & une joie infinie : un honnête particulier vint le trouver, & lui dit qu'il venoit faire à la Faculté une restitution de deux gros Regiltres manuscrits *in-folio*, qui étoient restés dans sa famille, depuis le regne de Louis XII ; c'est-à-dire, depuis environ cent cinquante ans. Cette restitution fut faite pendant le Jubilé demi-séculaire, & vraisemblablement à son occasion. Le premier de ces Volumes commençoit au 6 Novembre 1395, sous le Décanat de Pierre Desvallées, & indiquoit deux autres gros volumes *in-folio*, qui l'avoient précédé. Notre Doyen se mit aussi-tôt à en faire le relevé; & son Extrait à passé jusqu'à nous.

Long-temps avant ce Doyen, la Compagnie faisoit frapper des Médailles : l'usage étoit de marquer, d'un côté les Armes de la Faculté, & au revers celles du Doyen. Gui-Patin changea cette coutume : il conserva d'un côté les Armes de notre Académie, & de l'autre fit représenter son portrait : ce changement fut trouvé bon, & s'est perpétué jusqu'à nous.

Les Armes de sa famille étoient de gueules au chevron d'or, accompagnées de deux étoiles d'argent en chef, & d'une main de même en pointe.

Au milieu de tant de travaux Académiques, Gui-Patin n'abandonna point l'étude de la Pratique; il s'appliqua principalement à Hippocrate, Galien, Fernel, Duret, Hollier, Baillou & Huernius. Il prétendoit que les autres ouvrages n'étoient que des réchauffés de ces bons Auteurs. Sa pratique étoit très-simple : il saignoit beaucoup dans les maladies aiguës, & n'employoit que les purgatifs minoratifs ; il préféroit les gelées aux syrops béchiques : il étoit trop servilement attaché aux anciens, pour ne point condamner l'Antimoine, qui étoit un remede nouveau qu'il ne connoissoit pas assez, parce qu'il ne l'avoit vu opérer qu'entre les mains des Empyriques. Il n'écouta pas les grands Praticiens de son temps, qui en avoient mieux étudié la nature, & mieux observé les effets, parce qu'ils voyoient plus de malades : une des grandes sciences de l'homme, est de sçavoir se méfier de soi-même.

Il seroit trop long de raconter toutes les contradictions qu'éprouva l'Antimoine, & les procès qu'il occasionna sous son Décanat ; on ne pouvoit pas seulement prononcer, dans les Ecoles, le nom redouté de ce minéral que de suite on ne fût tansé par le Doyen trop prévenu.

Il ne courut point après la fortune; il ne se soucioit pas des Grands, & refusa les places qu'on lui offrit chez l'Etranger.

Mais ce qui le rendit célebre, ce fut la Littérature & la Bibliographie qu'il embrassa dans tous les genres. Il avoit une bibliotheque composée de dix mille volumes, tant manuscrits qu'imprimés, qu'il appelloit, *Lumen oculorum meorum, & laborum solatium.* Il étoit en correspondance avec tous les Sçavans de l'Europe : je nommerois, indépendamment des Médecins de Paris, André du Laurens, Gassendi, Salmazius, Heinsius, Grotius, Muret, Buchanan, Scaliger, Lypsius, de Thou, Crassot, Passerat, Campanelle, Fra-Paolo-Sarpi, Casaubon, Michel de Montagne, l'Auteur François autrement nommé Rabelais, le Chancelier de l'Hôpital, Erasme, & en particulier MM. Spon & Falconet, Médecins de Lyon, à qui il adressa ses Lettres, recueillies en sept Volumes *in*-8°.

L'illustre M. Baillet, (Jugement des Sçavans, dans la vie de M. Hermant, Chanoine de Beauvais), « raconte que M. de Lamoignon, » Premier-Président du Parlement, avoit soin d'environner sa table de » quelques Sçavans, pour ne pas dérober, même le temps du repas, à » l'étude : ceux des Sçavans qu'il s'étoit le plus étroitement unis, avec » M. Hermant, étoient MM. Florent, le plus habile Canoniste de son » temps, Samson, que l'on regardoit alors comme le premier des » Géographes, anciens & modernes, de Saint-Amour, & Patin, Docteur » de la Faculté de Médecine : ce dernier étoit le Nouvelliste de la Compagnie, & avoit soin de l'informer de tout ce qui se passoit dans la ré- » publique des Lettres où il entretenoit de grandes relations avec toutes » sortes de Sçavans ».

» M. de Lamoignon l'estimoit particulierement par sa franchise, la » naïveté de ses reparties, & par la rencontre heureuse de ses bons » mots ».

Sa réputation parmi les hommes de Lettres étoit telle, qu'un certain nombre d'Auteurs voulurent placer son nom à la tête de leurs Livres, & lui dédierent leurs Ouvrages au point, qu'en lui faisant tous présent de leurs écrits, ils augmenterent sa Bibliotheque.

L'énumération de ses Ouvrages, à présent peu connus ou peu importans, seroit trop longue ; nous nous contenterons d'en rapporter les plus considérables.

En 1650, les Libraires de Lyon, Editeurs de l'Ouvrage de Sennert, crurent lui donner du mérite auprès du public, en le lui proposant avec le nom de Gui-Patin.

En 1651, l'Ecole de Salerne de M. Martin, Médecin de Paris, s'appuya du suffrage & du nom de notre célebre Littérateur.

En 1657, Vander-Linden lui dédia sa nouvelle édition de Celse.... Dans la Préface, il lui témoigne la plus vive reconnoissance, & comme à son ami & comme à son bienfaiteur, à cause des fréquens supplémens que Gui-Patin lui avoit fournis, pour sa grande entreprise *de Scriptis Medicorum*. Il lui adresse les vœux les plus obligeans.

En 1658, Riolan, second du nom, voulut relever son Ouvrage

Anatomique, en lui consacrant la derniere édition de ce travail immense, en six Volumes *in-folio*.

Simon Pauli, Savot, Foutenette, Merchlin, lui firent les honneurs Littéraires de leurs productions.

Il fut sçavant & modeste : lorsqu'il parloit de MM. Gassendi & Naudée, il disoit qu'il n'étoit digne que de jetter la poudre sur l'écriture de ces grands Hommes.

Il fit supprimer son éloge à la tête d'une édition de Valésius, & de ses *Commentaires sur les Epidémies d'Hippocrate*.

Gui-Patin, dans une relation continuelle de Lettres actives & passives avec tous les Sçavans, n'eut pas le loisir de composer, par lui-même, aucun ouvrage solide ; ses Lettres & ses Réponses, dont il tenoit apparemment un double, & qui ont été recueillies, & imprimées à Rotterdam, en 1665 (*in*-8°. 7 Volumes) sont, à proprement parler, son seul Ouvrage ; encore le style négligé qui y domine du commencement à la fin, marque-t-il bien qu'elles n'ont été écrites qu'en courant : elles contiennent aussi en partie l'Histoire Politique du temps : la tête remplie d'une multitude d'idées, il eut plus de projets que d'exécution : il voulut faire l'Histoire de notre Faculté : il fit un recueil de Thèses, & il composa presque toutes celles auxquelles il présida ; & plusieurs furent réimprimées, & principalement celle qui a pour titre, *An totus Homo à naturâ morbus*.

D'ailleurs, il fut plutôt Traducteur & Editeur, que Compositeur ou Auteur ; semblable à ces Académiciens beaucoup consultés, il travailloit plus pour les particuliers que pour le public ; il jettoit beaucoup sur le papier, & rédigeoit peu.

En 1628, il traduisit du François en Latin l'*Anatomie* de du Laurens, *in*-4°. ; travail utile pour les Etrangers.

Selon Merchlin, il fut Auteur d'une *Hygienne ;* il donna une seconde édition du *Médecin charitable*, par M. Philibert Guibert, Médecin de Paris, avec des notes.

Il fit réimprimer le *Traité de la Peste*, par M. Nicolas Ellain, *avec des Commentaires*.

Le *Traité de la Saignée*, par Galien, aussi avec des Commentaires.

Question de la Sobriété.

L'Apologie de Galien, par Gaspard Hoffman.

Les Exercices de Béronicius, sur l'Aphorisme d'Hippocrate, sur la Pierre.

Il traduisit du Grec en Latin, *le Discours, ou la Lettre à la Faculté de M. Joly de Fleuri*, tiré des Œuvres de Loysel.

De tant de Vies, d'Histoires & de Manuscrits, il ne nous reste que ces Ouvrages que je viens de rapporter, cités par Merchlin.

Il nous reste son Portrait, empreint sur le jeton de son Décanat, & peint sur le tableau qui est dans notre salle d'assemblée.

Quoique Gui-Patin travaillât opiniâtrément, il se porta toujours bien, parce qu'il faisoit un grand régime.

Il fut un bon mari & un bon pere : il écrivoit à M. Spon, son ami, qu'il avoit six enfans, & que cependant il lui sembloit qu'il n'en avoit pas encore assez.

De six enfans, il ne lui en resta que deux, Robert & Charles, qu'il fit Docteurs ; le premier, sous son Décanat ; le second, en 1656 : il les instruisit, les combla de biens, les maria : mais s'il fut un bon pere, il fut un pere malheureux : ses deux fils lui causerent de vifs chagrins ; Robert lui surprit, en 1669, une signature, par laquelle il se faisoit avantager de la Bibliotheque, & d'une bonne partie de ses biens.

Charles, son second fils, s'étant mêlé avec les Elzévires d'Hollande, dans la contrebande des Livres de Religion, qu'il vendoit pour son compte, fut saisi, & obligé de se cacher ; après avoir couru différens pays, il se retira à Padoue, où la Médecine étoit en honneur ; là, sous le grand nom de Patin & de Docteur de la Faculté de Paris, il fut nommé premier Professeur de Médecine-Pratique.

Le pere malheureux, dépouillé de ses biens, de ses enfans (car Robert mourut en 1670, & Charles étoit expatrié) & de sa Bibliotheque, fut attaqué d'une pleurésie, qui l'emporta en peu de jours, en 1672, âgé de 72 ans & quelques mois ; il fut inhumé à Saint Germain-l'Auxerrois, avec un grand concours.

Germain Brice (dans sa Description de Paris) parle honorablement de Gui-Patin : il fut regretté de toute la république des Lettres.

Sa Bibliotheque, ses précieux Manuscrits, en procès, par l'écrit qu'il avoit signé imprudemment, furent vendus & dissipés.

En recueillant les principales circonstances de la Vie de Gui-Patin, il paroît qu'il fut plutôt un Académicien, un Littérateur & un Bibliographe célebre, qu'un Médecin d'un grand nom.

NICOLAS BRAYER, 1628.

Il étoit de Château-Thierri, & fils de Gaspard Brayer, Médecin de la Faculté : après avoir obtenu le premier lieu de sa Licence, il fut couronné par son pere, le premier Août 1628.

Gabriel Naudée, dans son Discours des Paranymphes, s'étend beaucoup sur l'éloge du pere & du fils.

M. Etienne Bachot, Professeur de Physiologie, dans le Discours de Rentrée qu'il prononça en 1677, en fait une mention honorable.

Il falloit que celui dont j'écris la Vie, fût d'un grand mérite, car quoiqu'il ne fût point opposé à l'antimoine, Gui-Patin, dans différentes Lettres, le loue comme un grand Praticien : en effet, il parvint à la premiere réputation, généralement estimé à la Cour & à la Ville ; il devint puissamment riche.

Il aimoit la Faculté, fréquentoit les Actes, & assistoit aux Thèses ; honnête envers ses Collegues, il consultoit volontiers avec eux ; charitable envers les pauvres, il donnoit mille francs par mois à sa Paroisse,

& distribuoit beaucoup par lui-même : s'il recevoit un écu d'or par visites, il ne donnoit pas moins lorsqu'il visitoit les pauvres.

En *1663*, M. de Longueville, Prince du Sang, étant tombé malade à Rouen, M. Brayer y fut mandé, & s'y transporta.

Gui-Patin, dans ses Lettres, dit qu'après la mort de M. Vallot, qui arriva en 1671, M. Brayer fut appellé auprès du Roi, pour remplir la place de premier Médecin; mais cet homme, ami de sa liberté, se défendit d'accepter cet honneur : si cette anecdote est vraie, comme semble l'assurer positivement Gui-Patin, M. Antoine Daquin le remplaça.

Il eut trois enfans, & maria une de ses filles à M. le Chassier, Conseiller de la Cour, neveu de M. le Président Miron, à laquelle il donna quatre-vingts mille écus d'argent comptant : il eut un fils, Conseiller de Grand'Chambre; l'autre fille ne se maria pas, mais s'occupa de bonnes œuvres.

Pour lui, après avoir mis ordre à ses affaires temporelles & spirituelles, il mourut âgé de soixante & douze ans, & fut inhumé à Saint Eustache.

CLAUDE SEGUIN, 1629.

Il fut présidé par M. Perreau, & reçut de ses mains le Bonnet de Docteur, le 27 Mars *1629*.

En 1630, il succéda, dans la Chaire Royale de Chirurgie, à MM. Pierre & Michel Seguin, ses parens.

En 1641, il fut le second du nom de cette famille illustre qui donna des premiers Médecins à la Reine Anne d'Autriche, Mere de Louis XIV.

Sur la fin de sa vie, ayant perdu sa femme, dont il eut un fils unique, il vendit sa Charge de Médecin ordinaire perpétuel du Roi, vingt-deux mille livres, entra dans l'état Ecclésiastique, & par une dévotion, peut-être peu éclairée, fut ordonné Prêtre.

La Reine-Mere le récompensa d'un bon Bénéfice : il quitta la Médecine & la Faculté; & ne voulant plus présider, on raya son nom de dessus le Tableau.

Il mourut fort âgé & fort riche, en *1681* : la Faculté fut invitée à ses funérailles qu'elle honora de sa présence, & fit célébrer une Messe pour le repos de son ame.

VICTOR PALLU, 1630.

Il étoit du Diocese de Tours, & fut reçu Docteur, le 27 Août *1630*, sous la Présidence de M. Perreau.

En 1628, il manqua d'être assassiné dans les Ecoles, par un Bachelier de sa Licence, nommé Martin, que l'on trouva armé d'un poignard sous sa robe; je ne sçais pour quelle querelle, ni pour quelle raison : il paroît que M. Pallu n'avoit point de tort; car la Faculté ne lui fit

aucun reproche : elle chassa des Ecoles celui qui méditoit d'être agresseur; & elle porta un Decret par lequel elle l'excluoit pour toujours de ses bancs.

M. Pallu resta dans le célibat; il alla à Sedan, où M. le Comte de Soissons l'honora de sa confiance.

Après la mort de ce Seigneur, qui fut tué à Sedan, au siege de cette Ville, M. Pallu se retira, en 1641, chez les Religieuses de Port-Royal-des-Champs, où il vécut avec piété, & mourut saintement, d'une fievre pourprée, âgé de 46 ans.

Quoique Gui-Patin, dans ses Lettres, parle avec quelque mépris de ce Médecin, il paroît, par les Mémoires du temps, qu'il fut estimé des Religieuses du Monastere, & qu'il consacra son ministere au service des pauvres des environs. Gui-Patin n'auroit pas voulu sans doute traiter la piété de petitesse d'esprit; il le qualifie de domestique des Religieuses; dans ce cas, MM. Hamon, Dodart, Hecquet, Antoine-Nicolas Guenaut, & bien d'autres, auroient été aussi domestiques de Couvent.

M. Pallu composa un *Ritus*, ou *Cours de Baccalauréat*, avec les Thèses, les Discours, & la maniere d'étudier & d'employer le temps de la Licence, jusqu'au Doctorat inclusivement : il le dédia à la Faculté, & le fit imprimer, en 1630. Cet écrit, dont Merchlin fait mention, fut goûté généralement, & approuvé par la Faculté, avec l'éloge de l'Auteur.

JEAN PIÈTRE, 1598.

Il est le cinquieme & le dernier du nom de cette famille illustre en Médecine : il fut présidé, pour son Doctorat, par M. Jean de Bourges, le 29 Août 1634, & avoit obtenu le premier lieu de sa Licence.

Il fut élu Doyen, le 7 Septembre 1648 : trois de ses parens l'avoient déjà précédé dans le Décanat.

Il s'opposa aux Lettres de Privilege d'un certain Orviétan Italien, qui avoit obtenu, pour son antidote, des Certificats de onze Docteurs de la Faculté. Elle arrêta, par son Decret du 3 Décembre 1648, qu'à l'avenir, il ne seroit permis à aucuns de ses Membres d'approuver un Remede ou un Livre sans consulter la Compagnie.

Elle ordonna, sous le même Décanat, que l'on ne nommeroit pour Doyen ou Professeur, aucun Docteur attaché à la Famille Royale, parce que M. Yvelen, Professeur des deux ans, avoit été obligé d'interrompre sa profession pour suivre la Cour.

Le 15 Juillet 1649, M. Piètre étant encore Doyen, plaida, en plein Parlement, contre les Chirurgiens de Robe longue, & gagna la cause de la Faculté. Etant Censeur en 1654, il s'opposa aux entreprises du Chancelier de Notre-Dame, lors de la Licence des Bacheliers.

Il mourut, le 18 Juillet 1666, d'un catharre suffocant; & après avoir été présenté à l'Eglise de Saint Méry, sa Paroisse, il fut transporté à Saint Nicolas-des-Champs, dans le tombeau de Nicolas son pere.

Gui-

Gui-Patin ne peut parler d'aucun des Médecins de ce nom, & de cette famille, ſans éloge & ſans attendriſſement, parce que la probité & la ſcience caractériſoient cette famille. Nicolas Piétre, pere de celui-ci, avoit été Profeſſeur & Maître de Gui-Patin.

Dans le même temps le frere de celui dont je fais l'éloge, & qui étoit notre Avocat; ayant quitté le Barreau pour entrer dans l'état Eccléſiaſtique, fut préſenté par la Faculté, & nommé par l'Univerſité, à la Cure de Saint Germain-le-Vieil.

La Faculté eut égard, dans cette occaſion importante, aux obligations qu'elle avoit à cette famille illuſtre, depuis 1549, mais beaucoup plus encore aux talens & aux mœurs de celui qu'elle préſentoit.

JACQUES BARRELIER, 1634.

Il étoit de Paris; fut reçu Licencié en 1634: au ſortir de ſa Licence, il entra chez les Dominicains. Après avoir employé les années de ſon noviciat dans les exercices Monaſtiques, il fut nommé, ſucceſſivement, Aſſiſtant des Généraux de l'Ordre, qu'il accompagna dans leurs voyages, pendant 25 ans: mais il avoit conſervé le goût de la Botanique qu'il avoit pris dans la Faculté.

Tandis que le Général viſitoit les Monaſteres, Barrelier viſitoit les campagnes, & ramaſſoit les plantes; tant il eſt difficile de ſortir de ſon génie.

Après que le Général avoit fait ſa ronde, en France, en Eſpagne, en Italie, & étoit arrivé à Rome, le P. Barrelier examinoit ſon gros porte-feuille, mettoit les plantes en état, & les faiſoit deſſiner & graver.

De retour à Paris, il faiſoit ſa réſidence à la Maiſon de S. Honoré: il y mourut aſthmatique, en 1673, âgé de 68 ans. Il avoit confié ſon porte-feuille, ſes deſſins & ſes gravures, au Bibliothécaire de la maiſon, qu'il avoit fait ſon héritier.

Quarante ans après, feu M. de Juſſieu, dont on connoît le zele pour cette ſcience, fut averti de ce précieux dépôt: le nombre de ces plantes les plus rares, bien deſſinées & gravées, avec les deſcriptions & ſynonymes ſe montoit à quatorze cens, en ſept cens planches; & M. de Juſſieu les mit en état de voir le jour, en 1714. Ce recueil avoit été intitulé par l'Auteur, *Orbis Botanicus*.

M. de Tournefort, dans *ſon Introduction*, dans *ſes Inſtituts*, & dans ſon *Voyage du Levant*;

Germain Brice, dans *ſa Deſcription de Paris*, font une mention honorable de *l'Orbis Botanicus* du P. Barrelier, & de l'activité avec laquelle M. de Juſſieu alla le chercher pour le donner au public.

DENIS JONQUET, 1639.

Denis Jonquet, d'Aquitaine, fut initié au Doctorat, par M. Gui-Patin, le 22 Septembre *1639*.

A la supplique des Candidats pour le Baccalauréat, lorsque l'on fait à chacun une interrogation, pour la forme, on demanda à M. Jonquet, qu'est-ce que la Lassitude ? il répondit, en latin, la lassitude est l'état où je me trouve actuellement, depuis le temps que j'étudie pour mériter le *principium*, & l'honneur de vos suffrages : on ne put s'empêcher de sourire à cette réponse naïve.

Il fut un grand Botaniste, & mérita d'être nommé Professeur dans cette partie, & de succéder à M. Vespasien Robin, au Jardin Royal.

Il donnna, en *1658*, un Catalogue des Plantes de ce Jardin, sous le nom de *Hortus*, & à la fin l'explication de celles qui étoient mal nommées par les Arabes, par les Herboristes, & dans les boutiques, & dont Gaspard Bauhin avoit déjà rectifié la nomenclature.

Il fit aussi une liste raisonnée des Auteurs qui avoient traité de cette science ; & il la rapporte dans son Histoire des Plantes de Provence.

M. Bernard de Jussieu a donné, en *1725*, une seconde édition, revue & augmentée de l'ouvrage de M. Denis Jonquet : M. de Tournefort en parle aussi dans *ses Instituts*, & dans *ses Environs de Paris*.

Il avoit un jardin, dans le Fauxbourg Saint-Jacques, dans lequel il démontroit la Botanique.

CLAUDE PERRAULT, 1641.

Il étoit de Paris, & reçut le Bonnet de Docteur le *19* Décembre *1641*, sous la Présidence de M. Charpentier.

La qualité de Docteur-Régent, fut pour M. Perrault, plutôt un titre de plus, qu'il n'en exerça les fonctions : son génie, cette disposition de l'ame avec laquelle on est né, & à laquelle on ne peut guere résister, l'entraîna dans des sciences d'un caractere, sinon incompatible, du moins bien différent de la Médecine.

M. Perrault fut connu & estimé de M. Colbert, qui s'en servit utilement pour l'établissement de l'Académie des Sciences, qui commença à s'élever en *1666*.

M. de Fontenelle, (dans son Eloge de M. Denis Dodart, en *1678*), « dit que M. Dodart entra dans l'Académie des Sciences, par le moyen » de MM. Perrault, qui avoient bien du crédit auprès de M. Colbert, » & qui en faisoient un usage assez extraordinaire, parce qu'ils s'en » servoient à faire connoître au Ministre ceux qui avoient de grands » talens aussi-bien qu'eux, & à leur attirer ses graces ».

Comme je ne pourrois pas donner une idée aussi juste du caractere

& du mérite de M. Claude Perrault, que l'a fait le Journal des Sçavans de *1689*, je vais copier ici cet article en entier:

« Claude Perrault, de l'Académie des Sciences, & Médecin de la Fa- » culté de Paris, peint par Vercelin, & gravé par Edélinck, étoit né » pour les Sciences & pour tous les Beaux-Arts, sans cependant avoir » jamais eu de Maîtres pour les apprendre : il excella dans l'Architec- » ture; M. Colbert ayant demandé aux plus habiles Architectes des » dessins pour la façade du Louvre, ayant même fait venir d'Italie, » pour ce sujet, le Chevalier Bernin, le dessein de Perrault fut préféré » & exécuté comme nous le voyons ».

» On admire dans cette seule façade du Louvre, autant de beautés » que dans aucuns des édifices des anciens : quand on présenta le des- » sin de cette façade, il plut beaucoup : ce péristile, ces portiques » majestueux, dont les colonnes portent des architraves de douze pieds » de long, & des plafonds quarrés de la même largeur, surprirent » tout le monde : mais on crut que ce dessin étoit plus propre pour » être peint que pour être exécuté ; ce qui a cependant parfaitement » réussi.

» C'est sur les dessins de M. Perrault, qu'on a bâti l'Observatoire; » ouvrage irrégulier en apparence, pour sa construction & sa majestueuse » solidité, & sur-tout pour sa forme, qui facilite les Observations Astro- » nomiques.

» C'est aussi sur ses dessins, que le modele de l'Arc de triomphe » a été formé, & qu'une partie a été levée.

» M. Colbert voulant procurer aux Architectes le moyen de se per- » fectionner, engagea M. Perrault de traduire Vitruve : & il a réussi au- » delà de ceux qui l'ont précédé dans ce travail, étant ou des Sçavans » qui n'étoient pas Architectes, ou des Architectes qui n'étoient pas » Sçavans ; Perrault au contraire, étoit l'un & l'autre, & joignoit au » dessin, la peinture, la sculpture & la musique, dont parle Vitruve : » il dessinoit en perfection l'Architecture, ayant tracé toutes les plan- » ches de son Vitruve; il fit *l'Abrégé du même Auteur*.

» Il a fait aussi un Livre intitulé, *Ordonnance des cinq especes de Co- » lonnes, selon la Méthode des anciens* ».

L'Académie des Sciences ne fut pas plutôt établie en *1666*, qu'il fut nommé pour travailler à la Physique : ça été sur les dissections faites dans cette Académie, qu'il a dressé les Mémoires pour servir à l'Histoire Naturelle des Animaux, qui ont été imprimés au Louvre en *1676*, & dont le second volume resta, après sa mort, à l'Académie pour le revoir.

Il a composé aussi quatre volumes *d'Essais de Physique*, qui sont parfaitement beaux.

Dans le temps qu'il mourut, il travailloit à donner un Recueil de différentes machines de son invention.

Il n'a guere exercé la Médecine que pour sa famille, ses amis, &

les pauvres: il mourut de l'infection d'un Chameau sur lequel il travailloit au Jardin du Roi, avec M. Duverney & plusieurs autres Académiciens, qui en furent fort incommodés.

La louange particuliere que méritoit M. Perrault, est que, par l'étendue de son esprit & la beauté de son génie, il avoit réuni quantité de riches talens, qui, pour l'ordinaire, ne se trouvent que séparés dans les autres:

> . . . . . . *Sparguntur in omnes,*
> *In te mixta fluunt, & quæ divisa, beatos*
> *Efficiunt, collecta tenes* . . . .

Il décéda âgé de 75 ans, le 9 Octobre 1688, & fut inhumé à S. Benoît.

MM. Perrault, les deux freres, eurent cependant pour adversaire le célebre Boileau Despréaux, comme il paroît, dans le quatrieme Livre de l'*Art Poétique*, dans différentes Epigrammes, & sur-tout dans la Lettre qu'il écrivit à M. Arnaud, Docteur de Sorbone, en Juin 1694.

Si on veut avoir une connoissance détaillée des Mémoires de Physique, d'Histoire Naturelle, de dessins d'Architecture, & des nouvelles machines, présentés par M. Claude Perrault, il faut consulter l'Histoire de l'Académie des Sciences, celle des Inscriptions, depuis leur institution, jusqu'en 1689 ... la Description de Paris, par Germain Brice; septieme édition, tom. 1.... Moreri... Jugement des Sçavans, par M. Baillet, augmenté par M. de la Monnoye, de l'Académie Françoise, 1722, tom. 3.

PIERRE BOURDELOT, *Abbé de Macé*, 1642.

Pierre Bourdelot est un de ces hommes qui sont parvenus promptement par leur mérite & la protection : lorsque les Grands nous annoncent, ils font sensation & entraînent beaucoup de monde; ce sont des occasions heureuses dont il faut profiter; mais il faut du mérite pour les soutenir. Celui dont nous entreprenons l'éloge, étoit fils de Maximilien Michon, Chirurgien établi à Sens, & d'Anne Bourdelot, petite-fille de Marie Bourdelot, mere du célebre Théodore de Beze.

Il naquit à Sens, le 2 Février 1610; fit ses premieres Etudes dans sa patrie, & s'appliqua à la Chirurgie, à la Pharmacie, & à la Chymie: ses deux oncles, dont l'un étoit Avocat, Maître des Requêtes de la Maison de la Reine Marie de Médicis, & l'autre, Médecin ordinaire de Louis XIII, firent venir le jeune Michon: mais il falloit un nom moins commun & qui sonnât mieux : ses oncles maternels eurent assez de crédit pour lui obtenir un Arrêt du Conseil qui l'autorisoit à porter le nom de sa mere qui étoit aussi le leur : sous de tels guides & avec de telles protections, le nouveau Bourdelot fit de grands progrès dans les Lettres & s'avança ; il vint à la Faculté, fit sa Licence, & reçut le

bonnet de Docteur, ſous la Préſidence de M. Charles, le 12 Mai 1642, étant âgé de trente-deux ans.

Avant ſon Doctorat, dès 1635, il avoit accompagné M. le Comte de Noailles à ſon Ambaſſade à Rome: arrivé à Paris, il acquit la confiance de Henri II, Prince de Condé, & devint ſon premier Médecin.

En 1638, il ſuivit le Prince au ſiege de Fontarabie, & aux Campagnes ſuivantes : il voyoit les malades & les bleſſés dans les Hôpitaux. Lorſque le Prince de retour de ſes Campagnes glorieuſes, paſſoit ſon quartier d'hiver dans la Capitale, M. Bourdelot habitoit le Palais Bourbon, y tenoit des aſſemblées de Sçavans que le Prince honoroit ſouvent de ſa préſence. M. Gallois à recueilli, en trois Volumes, les Mémoires, l'Hiſtoire, & le réſultat de ces ſçavantes Conférences.

Après la mort du Prince de Condé, ſes deux fils, Louis de Bourbon, & le Duc d'Anguien lui continuerent une confiance méritée.

En 1651, ſa renommée étoit ſi bien établie, que M. Saumaiſe, confident de la célebre Chriſtine, Reine de Suede, l'appella auprès de cette Princeſſe qui étoit dangereuſement malade : M. Bourdelot la guérit parfaitement. La Reine de Suede avoit du goût pour les Sciences, elle aimoit les Sçavans. M. Bourdelot étoit un ſçavant & un Médecin : la Reine eut une reconnoiſſance proportionnée à ſes deux titres.

Son enthouſiaſme, digne d'une Reine, la porta d'abord à écrire à la Faculté de Médecine de Paris (c'étoit la ſource du bien de la ſanté qu'elle avoit reçu) une Lettre très-honorable pour la Compagnie, & pleine d'éloges de ſon Médecin : quoique cette Lettre ſoit déjà dépoſée dans nos Regiſtres, qu'elle ait été tranſmiſe dans l'Hiſtoire abrégée de la Faculté, ſous le titre d'*Eloge hiſtorique* (*p.* 43); nous allons la tranſcrire de nouveau, comme un monument de la gloire du grand Homme que nous célébrons.

Lettre de CHRISTINE, *Reine de Suede, à la Faculté.*

MESSIEURS,

« JE n'ai pas voulu manquer, en cette occaſion, de vous témoigner » l'eſtime que je fais de votre illuſtre Faculté; & je n'ai pas voulu laiſſer » partir mon premier Médecin ſans l'accompagner du témoignage que » je ſuis obligée de donner à la ſatisfaction du ſignalé ſervice qu'il m'a » rendu : je crois devoir cette marque de reconnoiſſance à ſon mérite » & à votre gloire, puiſque c'eſt celle-ci ſeulement qui pourroit récompenſer dignement l'obligation que je lui ai de m'avoir donné la ſanté. » Ce ſont les obligations que j'ai à une perſonne qui a l'honneur d'être » reçue parmi ceux qui compoſent votre Corps, qui depuis tant de ſiecles » s'eſt rendu ſi célebre. L'expérience m'a confirmé dans l'opinion que » j'avois déjà conçue de l'excellence de votre méthode; & mon propre » exemple auroit perſuadé un eſprit moins ſceptique que le mien de

» l'infaillibilité de vos dogmes : je les suivrai toujours comme des oracles » de la mort & de la vie ; & la probabilité que j'y trouve me fera tou» jours estimer infiniment vos décrets. Le sieur Bourdelot vous entre» tiendra plus au long sur ce sujet. Je vous prie de lui ajouter foi, lors» qu'il vous dira que je considere votre illustre Faculté, comme celle » à qui je dois le rétablissement de ma santé. Je confesserai cette vé» rité toujours, & je vous en demeurerai redevable toute ma vie ».

De Stockolm, le 5 Juin 1653. CHRISTINE.

Cette Lettre honorable fut remise, par M. Pierre Bourdelot, à son retour de Suede, à M. Paul Courtois, Doyen, qui la lut à la Faculté assemblée.

La Reine de Suede étoit en relation avec quelques Sçavans de l'Europe : elle faisoit l'honneur à M. Gassendi, de lui écrire quelquefois : dans sa Lettre du 25 Septembre 1652, elle faisoit mention de M. Bourdelot dans les termes les plus distingués.

Sa reconnoissance ne se borna pas à des éloges ; indépendamment de ce quelle put faire par elle-même avec une magnificence royale, elle demanda à la Reine de France, pour M. Bourdelot, un bon Bénéfice : la Reine lui accorda l'Abbaye de Macé, qu'avoit possédée M. de Châteauneuf, Garde des Sceaux.

A la sollicitation des deux Cours, le Pape Urbain VIII donna en même temps, les Bulles de dispenses nécessaires ; mais à condition que M. Bourdelot exerceroit la Médecine gratuitement ; condition que le Bénéficier-Médecin remplit exactement toute sa vie.

Si la Reine de Suede, la Mécene de son temps, fut reconnoissante envers son Médecin ; le Médecin, de son côté, rendoit à sa bienfaitrice la justice qui lui étoit due : dans la Lettre qu'il écrivoit à M. Gassendi, le 17 Octobre 1652, il s'exprimoit ainsi : « MM. Bochart, Naudée, » Dufresne, Méibomius & moi, nous étudions fort, & nous tâchons de » plaire, par nos Etudes, à cette Reine qui est l'honneur de l'Univers ; » jamais rien n'a été si éclairé ni si judicieux »... C'est que cette Dame profitoit souvent de la compagnie & de la conversation de ces Hommes illustres. (Vie de Gassendi, chez Vincent, 1737).

Quelques Sçavans de ce temps-là, M. le Duc de Nevers, Balzac, de Saint-Evremond, & l'Abbé de Châtillon écrivirent des Epigrammes en l'honneur de M. l'Abbé Bourdelot ; & le Médecin Lettré leur répondoit par d'autres Epigrammes aussi élégantes ;

Ta main sçait renouer d'une vie ébranlée
Dans les mains de Cloton la trame défilée ;
Et de l'ame aux abois ranimant les ressorts ;
Des bords de l'Achéron tu rappelles les morts.

Legi versiculos tuos, Metelle,
Urbanos, faciles & elegantes;
Hinc sordet mihi Catullus,
Versu difficili & laborioso.

Bourdelot, Abbas de Mace, 1659.

Il se rencontroit souvent en consultation avec M. Guenaut, le plus grand Praticien de son temps.

Selon Merchlin, il composa une *Dissertation sur la Vipere;* il donna une édition d'*Aquapendente*, avec le *Traité d'Amelius Campalongus.*

En 1680, il écrivit deux Lettres à M. Fagon, pour lors Médecin de la Reine, sur la maladie & l'ouverture du corps de M. le Duc de la Rochefoucault, avec des remarques pratiques. Heureux s'il avoit sçu se garantir lui-même de la mort qui le menaçoit, & qu'il auroit pu éviter par la prudence!

Il étoit dans l'habitude de prendre de temps à autres des roses muscates, pour se lâcher le ventre; je ne sçais par quel accident elles se trouverent mêlées avec de l'opium: quoiqu'il en eût rejetté une bonne partie par haut, il tomba dans une affection léthargique avec un froid de glace: en voulant le réchauffer, on lui brûla le talon; la douleur l'éveilla; mais la plaie dégénéra bientôt en gangrene: ainsi il mourut, attaqué, en même temps, par l'opium, le feu & la gangrene, le tout favorisé par un âge avancé, le 19 Février 1685, dans sa soixante & seizieme année.

Il transmit le nom de Bourdelot au fils de sa sœur, qui fut nommé Bonnet Bourdelot, & qui fut Docteur en 1676, à qui il laissa ses Manuscrits: il desiroit que la Faculté profitât de sa riche Bibliotheque, & il avoit pris des arrangemens en conséquence; mais les circonstances où l'on se trouva pour lors, ne permirent pas de l'accepter; son Portrait se voit dans notre salle d'assemblées.

JEAN HAMON, 1646.

La Providence suscite de temps à autres, mais éloignés, dans toutes les Compagnies, des hommes d'une vertu rare, sans doute pour servir d'exemple; ce sont des Astres qui éclairent dans la suite de tous les siecles, plus encore le cœur que l'esprit; & c'est l'objet le plus utile de la tradition qui en reste.

Jean Hamon étoit de Cherbourg, petite ville maritime de la Basse-Normandie, dans le Cotentin: il y a apparence qu'il fut amené à Paris dès sa premiere jeunesse, car il fit tant de progrès dans les Lettres Grecques & Latines, qu'il fut choisi pour former l'éducation de Messire Achilles de Harlai, qui, par la suite, devint Premier-Président du Parlement de Paris. Ce fut après ce premier essai de ses talens; déjà sans doute

apperçus par des personnes de mérite, qu'il se présenta à la Faculté.

A peine Bachelier, en 1644, on le nomma Paranymphe de la précédente Licence : il s'en acquitta avec une facilité & une élégance qui lui attirerent l'admiration, & lui concilierent l'amitié de tous les Docteurs : nos Registres en font une mention expresse. Sa Licence finie avec honneur, il fut présidé par M. Jean Piétre, le 10 Décembre 1646, & reçut le Bonnet.

Il ne contribua pas peu à entretenir, & même augmenter ce goût de la belle Littérature que Fernel avoit introduit dans nos Ecoles, pour servir d'ornement à la Science.

Déjà connu dans l'Université par sa latinité & son éloquence, elle le chargea, étant encore sur les bancs, en 1645, de prononcer l'Oraison funebre de M. Amelot, Président de l'une des Chambres des Enquêtes, qui avoit acquis des droits sur la reconnoissance de toute notre Académie par les services qu'il lui avoit rendus dans une affaire du Pré-aux-Clercs.

En 1652, sa piété l'entraîna dans la retraite ; après avoir vendu tous ses biens & distribué le prix aux pauvres, il se consacra à ce Monastere si célebre par sa piété & ses lumieres, Port-Royal-des-Champs, & il y rendit son ministere utile aux Religieuses & à tous les Habitans voisins de ce Monastere : ce fut là qu'il enfouit ses talens brillans, & qu'il donna l'exemple des plus solides vertus.

C'est avec raison que M. Bernier (dans ses Essais de Médecine) releve, avec quelque indignation, ce sonnet indécent d'un nommé Bachot, au sujet de M. Hamon ;

Pauperibus gratis Medicinam exercuit unus,
Inter tot Medicos, res nova ; sanctus obit.

Parce qu'ajoute M. Bernier, après la Théologie, il n'est aucune profession qui puisse conduire si directement à la piété que la Médecine... Quoi qu'il en soit, ce sonnet même étoit un témoignage rendu à la vertu de M. Hamon.

Il n'est donc pas surprenant que des Peintres, des Graveurs, des Poëtes célebres aient travaillé à l'envi à perpétuer la mémoire de ce grand homme.

Il fut gravé (sans son consentement) par M. Lochon ; & au dessous de de sa gravure, on y lit ces vers :

Du monde & de la Chaire le trompeur artifice
Ne put l'engager dans le vice ;
Il vécut dans l'austérité ;
Il secourut le misérable :
Et pour prix de sa charité,
Il jouit dans le Ciel d'un bien toujours durable.

Le

Le célebre Boileau Despréaux ajouta au bas du Portrait de M. Hamon, peint par Scenapen, ces vers :

Tout brillant de sçavoir, d'esprit & d'éloquence ;
Il courut au désert chercher l'obscurité ;
Aux pauvres consacra ses biens & sa science ;
Et trente ans dans l'obscurité,
Fit son unique volupté
Des travaux de la pénitence.

Réuni dans le noble office d'ami avec M. le Maître de Saci, ils donnerent l'un & l'autre des leçons de vertu au célebre Poëte Racine, premier du nom, qui voulut être inhumé aux pieds de ce pieux instituteur.

Nous voyons encore, avec vénération, dans nos Ecoles supérieures, son Tableau, placé dans un lieu éminent ; il n'est pas représenté revêtu des ornemens du Doctorat, mais habillé pauvrement, à la maniere des gens de la campagne, tel qu'il visitoit les pauvres des environs de son Monastere.

Le Nécrologe de Port-Royal ; ce Monastere, témoin oculaire & digne de foi, nous instruira encore de quelques particularités intéressantes ; voici comment il s'exprime :

« M. de Harlai, depuis Procureur-Général, dont il avoit été Précepteur, ayant appris le dessein de retraite & de pénitence qu'avoit M. Hamon, & ne pouvant souffrir son éloignement, le pressa d'accepter un Bénéfice dont il pouvoit disposer, à une de ses terres à la campagne, où il lui auroit été libre de vivre seul & aussi retiré qu'ailleurs ; mais cette sorte de retraite ne parut pas, à M. Hamon, convenir aux mouvemens que Dieu lui inspiroit, parce qu'elle ne l'éloignoit pas assez du monde ni des prétentions qu'il pouvoit y avoir : il chercha donc un conseil ; il en trouva un, tel qu'il le desiroit, dans la personne de M. de Singlin, qu'il prit pour son Directeur. Jusque-là il avoit hésité sur un engagement qui lui avoit été proposé par un Médecin de Paris, qui lui offroit sa fille en mariage ; mais la vue d'une plus grande perfection lui fit rompre ses liens. Il vint, âgé de trente-trois ans, dans la solitude de Port-Royal-des-Champs, pour y vivre inconnu au monde : sur le champ il vendit son patrimoine, & en distribua le prix aux pauvres, sans se rien réserver : d'abord il s'occupa au travail de la campagne, labourant la terre, & s'employant à d'autres travaux pénibles. Dans la suite il se trouva obligé de rentrer dans la pratique de la Médecine : il évitoit de l'exercer sur des malades de considération & du grand monde : il attiroit la bénédiction de Dieu sur son ministere par beaucoup de prieres : il faisoit toutes ses visites à pied, & souvent des quatre & cinq lieues à jeun, & il leur portoit une partie de sa nourriture. Il ne se chauffoit presque jamais : il couchoit

» sur un ais, dormoit très-peu : il assistoit toutes les nuits à Matines ; » qu'il sonna tout le temps que les cloches furent au dehors ; il ne se » recouchoit point, c'étoit le temps qu'il employoit à écrire ».

Comme il ne faut rien perdre dans la vie d'un homme, plus grand encore aux yeux de Dieu qu'aux yeux des hommes ; nous allons transcrire l'Epitaphe qui est au dessus de son tombeau, & qui donnera de nouvelles idées de sa vie privée, ou confimera celles que nous avons déjà données.

TUMULUS.

Hic jacet Magister Joannes Hamon, qui numquàm jacuit ; sed qui ab adolescentiâ ad annum usque nonum supra sexagesimum, in viâ mandatorum Domini indefesso gradu, & sine ullâ intermissione cucurrit ; qui Litteris humanioribus strenuè instructus, trilinguis Sermonis, Latini, Græci & Vernaculi callentissimus, emenso feliciter Philosophiæ cursu & adepto, cum laude, Parisiis, Medicinæ Doctoratûs gradu, inter Collegas suos eximius, spretis arridentis fortunæ blanditiis, auræ popularis securus, & dispersis omnibus bonis suis Pauperibus, in hanc solitudinem (Gallicè Port-Royal*) & laboriosum otium nudus secessit.*

Inibi virtutum omnium encyclopediam professus, totum se dedit Lectioni & Meditationi Scripturæ sacræ quam apprimè callebat & colebat plurimùm ; sanctorum quoque Patrum Libros ità evolverat, ut ipse, vicissim, suis scriptis & vitæ sanctimoniâ, posset illis annumerari : reliquum vitæ tempus eâ austeritate transegit, quæ vix fidem inveniat : Christi Sponsarum sanitati incumbens, assiduus, invigilans ; in quotidianis etiam peregrinationibus ad visitandos, ruri, ægros pauperes versabatur, quos non solùm Medicamentis, sed & alimentis juvabat : animum quoque piis exhortationibus erigebat ad cælum, ut eos, omni arte, Christo lucrifaceret.

Inter tot labores, & ærumnas, sudores, vigilias, detritum vix se refovebat ; sed omnibus bonus, sibi verò crudelis & nequam, vel levissima vitæ fatigatæ subsidia denegabat, ut ipsas quoque edendi dormiendique necessitates calcaret ; voluptatum contemptor acerrimus : hæc inter, quis crederet ? hilarem se præbebat omnibus, ut in illius læta quædam viri gravitas & frontis amabile pondus legeretur.

Tandem, post tot vigilias, orationes, jejunia, eleemosinas, vir Dei acutâ febre perustus, cum summâ animi tranquillitate spiritum emisit, sub hoc marmore filiorum Dei revelationem expectans. Obiit, annos natus 69, mensem unum, dies 22, VII Calendas Martis anni 1687.

Ce Docteur si fameux par ses rares vertus,
A bien moins appliqué sa science profonde
A prolonger notre vie en ce monde,
Qu'à nous montrer pourquoi nous y sommes venus.

Ce fut au sortir de la Thèse, à laquelle il vint présider aux Ecoles, le 30 Janvier 1687, ayant pour Bachelier M. Jean-Baptiste Dodart,

qu'il tomba malade de fluxion de poitrine & de pleuréſie, dont il mourut; il étoit parti de nuit de Port-Royal-des-Champs, par un froid exceſſif, pour arriver avant ſix heures du matin: la vigilance de nos Peres a donc coûté la vie à un grand Homme.

Le titre de la Thèſe étoit, *An in tantâ multitudine Medentium, pauci Medici?* Thèſe réimprimée pluſieurs fois, & qui contient les idées ſublimes de la profeſſion du Médecin.

Il écrivit des Livres de Morale, *Recueil de divers Traités de Piété*, 2 *vol. in-12.*

Divers Traités de Pénitence, in-12, 1734.

Pratique de la Priere continuelle, ou Sentimens d'une ame vivement touchée de Dieu, chez Guillaume Deſprés, 1702.

Le Journal des Sçavans de la même année en fait mention.

JEAN-BAPTISTE MOREAU, 1648.

Jean-Baptiſte Moreau, fils de René Moreau, Médecin de la Faculté, & Pariſien, obtint le premier lieu de ſa Licence par ſon mérite perſonnel, & par la conſidération des ſervices importans que ſon pere avoit rendus à la Compagnie. Jean-Baptiſte fut reçu Docteur, le 19 Août 1648.

Il fut, comme ſon pere, un Praticien célebre, Profeſſeur Royal, & premier Médecin de Madame la Dauphine.

René Moreau, Doyen en 1630, avoit déjà apperçu les dangereux deſſeins de M. Renaudot, Médecin de Montpellier, qui vouloit établir une Faculté rivale de la nôtre, avec les mêmes privileges & beaucoup moins d'épreuves; & il s'y étoit oppoſé fortement.

M. Jean-Baptiſte Moreau, ſon fils, Doyen en 1672, trouva, ſous ſon Décanat, le projet de MM. de l'Aſſociation bien avancé; ils avoient obtenu une Déclaration, en date du 11 Avril 1673, qui autoriſoit cet établiſſement avec des Statuts & des Réglemens de Police Académique, le tout regiſtré au Grand-Conſeil; heureuſement tous les Miniſtres ne goûtoient pas cette innovation, qui tendoit au détriment des Etudes & de l'émulation, & à la ruine de notre ancienne Faculté; M. Colbert, en particulier, voyoit que cette Déclaration, préjudiciable à notre Compagnie, avoit été obtenue ſans les formalités requiſes, & n'avoit point été ſignée par le Miniſtre du Département; or, il étoit ce Miniſtre dont on avoit uſurpé les droits. M, notre Doyen qui avoit du crédit en Cour, & qui étoit bien venu auprès de M. d'Aligre, Garde des Sceaux, de M. Colbert & de M. de la Reynie, obtint un Arrêt du Conſeil, du 17 Juin de la même année, qui annulloit la Déclaration du 11 Avril précédent, & en ordonnoit le rapport. L'Arrêt fut ſignifié à M. le Procureur-Général du Grand-Conſeil, à un nommé Michard, qui tenoit lieu de Doyen de la Chambre Royale, & à un nommé Arcot qui en étoit Cenſeur, & enſuite envoyé à tous les Docteurs de notre Faculté.

Nous allons transcrire cet Arrêt important, d'autant plus volontiers que, dans notre *Eloge Historique de la Faculté*, nous ne l'avons pas rapporté, parce que ce monument manquoit dans nos Mémoires, & que nous l'avons trouvé depuis.

Extrait des Registres du Conseil d'État du Roi.

« Le Roi ayant été informé de l'entreprise de certains particuliers, » soi-disans Médecins, de différentes Universités, & que, de leur auto- » rité privée, ils ont prétendu s'ériger à Paris en Corps & Communauté, » d'y établir une Chambre ou College pour s'y assembler, & pour y » soutenir des Actes publics; qu'ils ont fait imprimer le Catalogue des » noms de ceux dont ils prétendent que cette prétendue Chambre ou » Communauté doit être composée, & même dressé, à cet effet, des » Statuts & des Réglemens, soit pour la discipline qu'ils prétendent y » devoir être gardée, ou pour différentes cérémonies publiques qu'ils » ont instituées, & pour lesquelles, entr'autres choses, ils ont établi des » Procureurs, Syndics, & des Receveurs; ordonné des Messes solem- » nelles, des Processions en habits de Docteurs; réglé le temps des » assemblées ordinaires & extraordinaires; celui des disputes publiques, » & la maniere en laquelle ceux qui voudroient être reçus en ladite » Chambre & Communauté, devroient s'y présenter & être examinés, » & reçus avec prestation de serment: & bien qu'il n'appartienne qu'à » Sa Majesté seule de pouvoir ériger des Corps & Communautés, d'éta- » blir des Colleges, & de donner des Statuts & Réglemens; & qu'il » ait été défendu expressément auxdits particuliers, prétendus Méde- » cins, de faire entr'eux aucune assemblée; ils ont non seulement osé » contrevenir aux défenses qui leur ont été faites, mais encore osé » composer & publier lesdits prétendus Réglemens & Statuts, sans » qu'ils aient jamais été présentés à Sa Majesté, vus, ni examinés dans » les formes ordinaires; & tout au contraire, lesdits Médecins pré- » tendus ont encore eu la témérité, contre tout ordre, de les présenter » au Grand-Conseil; & même dans la pensée de couvrir une conduite » si extraordinaire & si éloignée du respect dû à Sa Majesté, & si op- » posée aux Loix du Royaume; ils ont surpris des Lettres-Patentes, en » forme de Déclaration, au mois d'Avril 1673 dernier, par lesquelles » ils prétendent avoir fait autoriser cet établissement de Chambre, » aussi-bien que lesdits Statuts & Réglemens, & ensuite poursuivi l'en- » registrement desdites Lettres-Patentes audit Grand-Conseil: & d'autant » qu'il est important d'empêcher de semblables entreprises, qui seroient » capables de causer un renversement général de tous les Ordres publics; » Sa Majesté, en son Conseil, sans avoir égard aux prétendus Statuts, » Arrêts d'enregistremens d'iceux, ni aux Lettres-Patentes du mois » d'Avril dernier, lesquels seront rapportés, a fait très-expresses défenses à » toutes sortes de personnes, de s'en aider ni servir; en conséquence, de faire

» aucunes assemblées ou établissement de Chambre, sous le nom de
» Médecins étrangers, ou autrement, pour quelque cause ou prétexte
» que ce puisse être; sous peine qu'il appartiendra, en cas de contra-
» vention... Fait au Conseil d'Etat du Roi, le 17 Juin 1673... Co-
» pie certifiée conforme à l'original... Moreau, *Doyen* ».

Nous avons été bien-aises de rapporter cette piece authentique, ce monument, qui peut servir dans un cas pareil, s'il pouvoit jamais avoir lieu.

M. Moreau fut un Doyen vigilant; il combattit avec succès l'association des Médecins des Universités Provinciales : l'Arrêt du Conseil qu'il venoit d'obtenir, le rapport de la déclaration en faveur de la Chambre Royale, l'avoit affoibli; mais la victoire complette, & la défaite entiere du parti, étoit réservée à M. Fagon.

Notre Doyen fit sentir le poids de sa vigilance contre plusieurs Empyriques, qui avoient vendu & distribué des pilules pernicieuses; il les fit condamner à 300 liv. d'amende, & chasser de Paris.

Sous son Décanat, la Faculté perfectionna la Police des examens des Chirurgiens, & des Apothicaires.

En combattant les ennemis du dehors, la Providence le préserva des mauvais desseins d'un assassin, qui étant venu trois fois chez lui, & ne l'ayant pas rencontré, exécuta son funeste projet, contre M. Gilbert Puylon, qu'il poignarda, en lui demandant une Consultation simulée, & tandis qu'il l'écrivoit.

M. Moreau étoit Lettré : M. Portail, Chirurgien, gagnant Maîtrise à l'Hôtel-Dieu, y ayant beaucoup pratiqué les accouchemens, recueillit, au sortir de cet Hôpital, ses Observations, sous le titre de *Pratique des Accouchemens*; les communiqua à M. Moreau, & le pria de les rédiger avec un style & des corrections convenables. L'Auteur, par reconnoissance, ne manqua pas de dédier son Traité à M. Moreau, qui avoit contribué à la perfection du Livre.

Goëlick, Auteur de l'Histoire de la Chirurgie (1713, à Magdebourg), rend aussi à ce sçavant Médecin la justice qui lui est due, (p. 169).

Cet homme célebre, après avoir couru une carriere glorieuse, par sa pratique, ses titres & son zele pour sa Compagnie, mourut attaqué subitement d'une maladie aiguë, à Fontainebleau, à la suite de la Cour, âgé de 72 ans, le 25 Septembre 1693.

ETIENNE BACHOT, 1648.

Il obtint le second lieu, & prit le rang de Docteur, en Octobre 1648.

Il fut Orateur & Poëte, estimé par ses talens Littéraires, puisqu'il fut célébré par deux Académiciens, MM. Benserade & Charpentier.

M. Benserade lui adressa cette Epigramme :

> Grand Poëte & grand Médecin,
> Quel génie est égal au vôtre?

Lorsque vous ne pouvez aller à votre fin
Par l'un de vos talens, vous y allez par l'autre;
Et l'immortalité que nous imaginons
Comme le vrai bonheur de tous tant que nous sommes,
Au moins la donnez-vous aux noms.

M. Charpentier, aussi de l'Académie Françoise, l'honora par ces deux vers :

Felix cui geminas concessit Delius artes;
Æternaque dedit cingere fronde comam.

Indépendamment des Poëmes par lesquels il immortalisa de grands noms, il donna à la Faculté quelques ouvrages bien écrits, mais peu importans.

BERTIN DIEUXEVOYE, 1648.

Il fut présidé pour son Doctorat, par M. Durandion, le 23 Décembre 1648.

Lettré & Praticien, son plus grand éloge est d'avoir aimé la Faculté, & travaillé à son Histoire; il fit un relevé de ses Registres, & des Recherches sur les vies de ses Hommes illustres : son manuscrit, qui étoit un gros *in-folio*, a passé entre les mains de M. Simon Bertin Dieuxevoye, son fils, qui l'a transmis à M. Urbain Léaulté. M. Bertrand avoue avoir tiré de grandes lumieres pour l'ouvrage que nous rédigeons.

M. Dieuxevoye fut élu Doyen, en 1682. L'estime & l'amitié que la Compagnie avoit pour lui, fit qu'elle passa en sa faveur, par-dessus les regles ordinaires; il étoit Electeur; les Intrans avoient choisi : le sort étoit tombé sur M. Nicolas Richard; mais ce Docteur, âgé & infirme, ayant abdiqué sur le champ le Décanat, M. Dieuxevoye, (quoiqu'Electeur), fut nommé Doyen, de vive voix, d'un consentement unanime, & par acclamation; sentimens qui honorent le plus un homme dans sa Compagnie.

Sous son Décanat, il présida à la Thériaque, qui se fit avec une grande célébrité, en présence de M. de la Reynie, Lieutenant-Général de Police, & de M. Robert, Procureur du Roi. De son temps, on disputoit; sçavoir, si les Trochisques de Vipere devoient être préparés avec la mie de pain; & il prouva, dans son Discours public, qui étoit le dernier, & couronnoit l'œuvre, que la mie de pain devoit entrer dans les Trochisques de Vipere, à la maniere d'Andromaque, parce que le levain qui entre dans le pain, ne devoit pas être indifférent pour la fermentation de la pâte des Trochisques, qui sont un des principaux ingrédiens de la Thériaque.

Il refusa constamment l'entrée de la Faculté à quelques Médecins étrangers, qui, avec de grandes protections, desiroient y être aggrégés,

Il fut huit ans l'ancien des Ecoles, & décéda le 2 Mai 1710, âgé de plus de 90 ans, & fut inhumé dans l'Eglise de Saint Paul : son Portrait est dans nos Ecoles supérieures.

FRANÇOIS CUREAU DE LA CHAMBRE, 1656.

Il étoit du Mans, obtint le premier lieu de sa Licence, & reçut le Bonnet le 3 Août 1656.

Il étoit de l'une de ces familles recommandables, dont le nom passe, par l'éducation & les talens, des peres aux enfans. Bayle (Nouvelles de la République des Lettres, Janvier 1687), dit que la famille de M M. de la Chambre, est de celles où l'éloquence est tellement annexée, que jusqu'au sexe, tous participent à ce rare mérite : Moreri en parle aussi honorablement.

Il étoit fils de M. Marin Cureau de la Chambre, Médecin perpétuel ordinaire du Roi, & Conseiller d'Etat. Pour lui, après être entré dans la Charge de son pere, en 1665, il devint premier Médecin de la Reine, en 1672 : il eut la confiance de M. Charles de l'Aubespine de Chateauneuf, Chancelier, & Garde des Sceaux, avec le titre de Médecin des Bâtimens du Roi : il fut aussi Professeur en Chirurgie, au Jardin Royal ; titre, qui, quand il auroit été seul, étoit capable de l'illustrer.

M. Louis le Vasseur, Médecin de la Faculté, lui dédia, en 1673, un ouvrage qui a pour titre, *Sylvius confutatus*, avec une Epître & un Eloge pompeux.

Il décéda, en Cour, le 22 Mars 1680 : l'on fit son transport à S. Eustache, où l'on voit l'Epitaphe de son pere, avec le portrait en relief, soutenu par un Ange, & attaché à un pilier, au bas de la Chapelle de la Vierge, & au dessus de l'escalier qui descend à la Chapelle basse.

L'inhumation de M. François Cureau de la Chambre se fit avec un grand cortege, accompagnée d'un grand nombre de Docteurs.

DENIS DODART, 1660.

Il étoit fils d'un honnête Bourgeois de Paris, & naquit en 1634 : dès ses plus tendres années, on remarqua en lui un de ces génies heureux qui annoncent les qualités de l'esprit & du cœur, de maniere à donner les plus grandes espérances.

Après avoir fait ses Humanités, & suivi quelque temps le Barreau, il prit le parti de la Médecine : ce qui le détermina le plus puissamment, c'est qu'il vit dans cette profession, une infinité d'occasions d'exercer la charité ; car il étoit touché dès-lors, de ces mêmes sentimens de Religion dans lesquels il a fini sa vie.

Il fit sa Licence avec tant de succès, que Gui-Patin, plus disposé à la critique qu'à la louange, parle de lui (dans sa Lettre 86), en ces termes :

« M. Dodart, âgé de 25 ans, est un des plus sages & des plus sçavans » hommes de ce siecle : ce jeune homme est un prodige de sagesse & » de science, *monstrum sine vitio* ; tel qu'Adrien Tournebe avoit coutume » de désigner Joseph Scaliger : il possede Hippocrate, Galien, Aris- » tote, Seneque & Fernel : il fut reçu, le 18 Octobre 1660, après » avoir obtenu le second lieu de sa Licence ».

Le P. Deschamps, Jésuite, ayant un jour entendu, par hazard, le jeune Docteur aux Ecoles de Médecine, fut si charmé de sa belle latinité, que sur le rapport qu'il en fit à M. le Comte de Brienne, lors Secretaire d'Etat pour les Affaires Etrangeres, ce Ministre commença à penser à lui ; & s'en étant informé d'ailleurs, il eut une extrême envie de se l'attacher & le produire : mais M. Dodart craignit d'être détourné dans le cours de ses études : cependant, quelque temps après, il devint Médecin de Madame la Duchesse de Longueville, & de Madame la Princesse de Conti, Douairiere ; & après la mort de cette Princesse, il fut attaché aux Princes, ses fils, autant comme ami que comme Médecin.

En 1673, il fut admis à l'Académie des Sciences, pour la partie Botanique, & composa la sçavante Préface du Livre que l'Académie fit imprimer en 1676, sous le titre *de Mémoires pour servir à l'Histoire des Plantes.*

Il étudia, pendant 33 ans, la Transpiration insensible, suivant les Observations du célebre Sanctorius, Médecin de Padoue, le premier qui ait sçu réduire cette évacuation en calcul, par des expériences, & en comparer la quantité à celle des déjections grossieres : il fit sur ce sujet une expérience pour laquelle il falloit (ce qui semblera peut-être surprenant) une grande piété : il trouva, en se plaçant dans une balance, le premier jour de Carême 1677, qu'il pesoit 116 livres, une once : il fit ensuite le Carême, comme il a été fait dans l'Eglise jusqu'au douzieme siecle, ne buvant ni ne mangeant que sur les 6 ou 7 heures du soir, n'usant, la plupart du temps, que des légumes, & sur la fin du Carême, de pain & d'eau... Le Samedi, veille de Pâque, il ne pesoit plus que 107 livres, 12 onces : il reprit sa vie ordinaire ; & au bout de quatre jours, il avoit regagné quatre livres : ce qui marque qu'en 8 ou 9 jours il auroit repris son premier poids, & qu'on répare facilement ce que le jeûne a dissipé. En donnant cette expérience à l'Académie, il prit toutes les précautions possibles pour se cacher. Mais quand on est soupçonné, on est bientôt découvert : il est assez rare, non qu'un Philosophe soit Chrétien, mais que la même action soit une observation curieuse de Physique, & une austérité Chrétienne, & serve en même temps, pour le Ciel & pour l'Académie. M. Dodart avoit fait de pareilles observations sur la Saignée ; que seize onces de sang, par exemple, se réparoient en moins de cinq jours, sur un sujet qui n'étoit point d'ailleurs affoibli.

Les plaisirs & les amusemens de M. Dodart étoient des travaux moins pénibles,

pénibles, tels que de ſimples lectures, mais toujours inſtructives & ſolides; il liſoit beaucoup ſur des Matieres de Religion; car ſa piété étoit éclairée; & il accompagnoit, de toutes les lumieres de la raiſon, la reſpectable obſcurité de la Foi.

Son caractere étoit naturellement ſérieux; & l'attention Chrétienne avec laquelle il veilloit perpétuellement ſur lui-même, n'étoit pas propre à l'en faire ſortir: mais ce ſérieux n'avoit rien d'auſtere ni de ſombre: une affabilité honnête & ouverte, fruit d'une raiſon épurée & d'une conſcience tranquille, un air de dignité qui n'appartient qu'à la vertu, donnoient un nouvel éclat à ſon mérite.

M. Hamon porta, dans le déſert de Port-Royal, l'eſprit des Anachoretes avec les bonnes œuvres annexées à ſon état. M. Dodart porta à la la Faculté, à l'Académie, à la Ville & à la Cour, l'eſprit de M. Hamon, avec les talens propres à ces différentes ſituations; par-tout il fut un homme vertueux & conſidéré.

Il poſſédoit ſouverainement la qualité d'Académicien, c'eſt-à-dire, d'un homme d'eſprit qui doit vivre avec ſes pareils en correſpondance de lumieres: falloit-il propoſer ſes vues ſur une matiere? c'étoit avec une modeſtie qui faiſoit en leur faveur l'effet d'une nouvelle preuve; & il entroit dans ce qui étoit propoſé par les autres, comme s'il n'eût ſçu que ce qu'il apprenoit d'eux: dans ce moment il aimoit à emprunter & faire valoir leurs idées; & il auroit plutôt affecté que manqué l'occaſion de leur en faire une eſpece d'hommage.

Avoir beſoin de ſon crédit, c'étoit être en droit de l'employer; chez lui tout partoit d'un ſeul principe; un cœur naturellement droit & noble avoit été continuellement cultivé & perfectionné par la Religion.

Cet illuſtre Médecin perdit la vie de la maniere du monde la plus heureuſe, par une action de charité: s'étant un jour excédé de fatigue pour des pauvres qu'il traitoit, ſelon ſa louable coutume; il prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun à cinq heures du ſoir: la fievre, qui ſe déclara auſſi-tôt, & une fluxion de poitrine, l'emporterent en dix jours; il mourut, le 5 Novembre 1707, âgé de 73 ans, univerſellement regretté, tant à cauſe de ſon éminente piété, que de ſon profond ſçavoir, & fut inhumé à Saint Germain-l'Auxerrois.

Il laiſſa un fils (Claude Dodart) qui fut depuis premier Médecin du Roi, & qui marcha ſur les traces de ſon pere.

Feu M. Bertrand, Auteur de ces Mémoires (en manuſcrits) connoiſſoit particulierement M. Denis Dodart; ils étoient en relation; & M. Bertrand lui rendit, dans ſon Diſcours du Doctorat, le tribut de louange & de reconnoiſſance qu'il lui devoit: « Ecrivez, lui diſoit M. Do» dart, tout ce que vous ſçavez & que vous apprenez de remarquable ». Depuis ce temps-là M. Bertrand eut toujours la plume à la main; & cette maxime, qu'il a fidelement miſe en pratique, a été utile à la Faculté; puiſque c'eſt de lui & de ceux qui l'ont imité que nous tenons l'Hiſtoire de notre Compagnie, & celle de ſes Hommes illuſtres.

Les Ouvrages de M. Dodart ſont très-nombreux.

Il eſt Auteur de pluſieurs Eloges que l'on a inſérés dans le Nécrologe de Port-Royal.

Il paroît, qu'en 1687, la Faculté fut conſultée ſur une luxation difficile de la cuiſſe; que l'avis de M. Dodart fut fort goûté, & paſſa à la pluralité.

Il revit & corrigea *la Médecine des Pauvres*, imprimée en 1692, dont il donna une nouvelle édition en 1694.

Il fit auſſi réimprimer la *Médecine ſtatique* de Sanctorius, avec ſes Aphoriſmes, en ſept ſections, qu'il enrichit de ſes notes & de celles de l'illuſtre Keil, Anglois.

Le Programme de M. Heiſter, qui a paru en 1720, *ſur les Nouvelles découvertes en Médecine*, fait une mention honorable des recherches de M. Dodart *ſur la Formation de la Voix*; toutes contenues dans les Mémoires de l'Académie.

Indépendamment de ces Ouvrages, ſi on veut avoir un état détaillé de ſes autres Ecrits, il faut conſulter l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences depuis 1673, qu'il y fut admis, juſqu'en 1707, qu'il décéda; il ne ſe paſſa pas une ſeule année qu'il ne donnât de très-beaux Mémoires.

On y verroit qu'il travailla aſſiduement avec MM. Marchand & Bourdelin, ſur la deſcription des Plantes, leur ſtructure, obſervée avec le microſcope, leurs vertus médicinales, leurs propriétés alimentaires, leur analyſe, leurs principes Chymiques, &c.

On y verroit en particulier la deſcription d'un *Monſtre, âgé de 25 ans, de la partie inférieure du ſternum, duquel ſortoit une tête renverſée & mal conformée ... ſes Obſervations ſur le Seigle cornu ... ſur un homme que l'on appelloit le Mangeur de Feu, qui mâchoit des charbons ardens, parce qu'il s'étoit endurci la bouche à force d'eſprit de vitriol ... l'Hydrocéphale des enfans ... une eau douce dans un puits ſur le bord de la Mer, près Calais ... l'Hypecacuanha qui étoit dans ſa naiſſance ... la Ponction de la Veſſie au deſſus du pubis ... la Morſure du Chien enragé, dont la plaie doit être lavée avec de l'eau ſalée ... le Limaçon hermaphrodite ... la Multiplication des Corps vivans ... la Fécondité des Plantes ... l'Embrion ... le Régime des Sains & des Malades ... la Nature du froid & du chaud, à raiſon de la tranſpiration, &c.*

Il avoit eu la penſée de faire une Hiſtoire de la Médecine; & l'on a trouvé, dans ſes papiers, pluſieurs Mémoires qui y avoient rapport.

M. Tournefort raconte (*dans ſon Voyage du Levant, tome 3*), qu'après avoir gravi contre les rochers eſcarpés du Mont-Ararat, dans l'Arménie Perſienne, avec bien des fatigues & des dangers, & qu'y ayant rencontré un nouveau genre de Plantes; il avoit cru ne pouvoir pas faire un plus grand honneur à la Botanique & à cette Plante, que de la nommer du nom de M. Dodart: *Dodartia Orientalis, flore purpuraſcente; Corollior. Inſtitutionis Rei Herbariæ.*

Tous les Auteurs Littéraires du temps ont parlé à l'envi de cet Académicien célebre, & ont tranſmis ſon nom à la poſtérité.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, Eloge, année 1707.

PIERRE LÉGIER, 1664.

Il étoit Parisien, obtint le premier lieu de sa Licence, & fut admis au Doctorat en Septembre 1667.

Les Mémoires que nous avons sous les yeux, nous le représentent comme un homme très-Lettré, versé dans les Langues Grecque & Latine, habile dans les Mathématiques, Théologien, Médecin, Praticien célebre, & Professeur Royal.

Nous trouvons sur sa personne une anecdote honorable : appellé par un homme de grande condition, & prié de se trouver en consultation avec un Médecin étranger qui figuroit à la Cour : M. Légier accepta, à condition que l'on conviendroit d'un troisieme, qui, sans dire son avis sur la maladie, seroit arbitre de la capacité entre lui & le Médecin étranger : celui-ci ouvrit la consultation comme il put ; M. Légier repliqua avec tant de netteté, d'érudition, & proposa des remedes si appropriés, que le prétendu Médecin étranger qui n'avoit que du faste, fut jugé par l'arbitre tout-à-fait inepte & incapable d'exercer.

M. Bertrand fait à ce sujet cette remarque, que si on produisoit au jour, & que l'on mît en parallele l'ineptie de ces hommes qui n'ont que de l'étalage, avec la science des vrais Sçavans, ceux-là seroient bientôt confondus, & l'illusion disparoîtroit. Le bruit de cette extraordinaire consultation s'étant bientôt répandu, le prétendu Médecin fut éloigné de la Cour, & exclus de la Capitale.

M. Légier, considéré de la Faculté, fut élu Doyen en Novembre 1688.

Il soutint au Parlement la cause de M. Littre, Bachelier, à qui le Doyen avoit accordé un sujet Anatomique, que les Chirurgiens firent enlever par la Police, sur un faux exposé.

Indépendamment de la science & de la réputation, M. Légier avoit un caractere généreux.

Au lieu du repas que le nouveau Doyen donnoit aux Electeurs ; M. Légier fit présent à la Faculté de cent pistoles : elle reconnut cette générosité, en faisant faire son portrait par M. le Vignon, Peintre célebre, & le plaça dans le lieu éminent de ses assemblées : il étoit juste que la vue de ce grand homme retraçât après lui la mémoire de ses bienfaits ; il mourut le 15 Octobre, deux ans après son Décanat.

JACQUES DE BOURGES, 1664.

Il étoit de Paris ; après avoir obtenu le second lieu de sa Licence, il prit le rang de Docteur, le 30 Octobre 1664.

Il est le dernier de cette famille illustre qui avoit donné les premiers Médecins à nos Rois Charles VIII, Louis XII, François I, Henri II.

Il ne dégénéra point de la gloire de ses ancêtres ; célebre dans la Pratique, il fut Médecin de l'Hôtel-Dieu ; & mourut dans le célibat, le 20 Avril 1714, & eut sa sépulture dans l'Eglise de Saint Louis-en-l'Isle.

GUI GRESCENT FAGON, 1664.

Lorſque la Providence veut faire de grands biens, elle ſuſcite des hommes capables de les opérer : c'eſt ainſi qu'un Prince choiſit des Miniſtres propres à répondre à ſes intentions bienfaiſantes.

Il falloit conſerver les jours d'un grand Roi; il falloit ſoutenir la premiere Faculté de Médecine du Royaume, qui étoit ſur le penchant de ſa ruine, par le nouvel établiſſement d'une Chambre Royale, qui admettoit des ſujets, & répandoit dans le public des Médecins inconnus & étrangers, avec beaucoup moins d'épreuves que la Faculté n'exigeoit, & avec les mêmes droits : il falloit enfin multiplier les ſecours en faveur d'un art, à la perfection duquel notre Compagnie travailloit depuis pluſieurs ſiecles, avec beaucoup d'émulation.

Dans ce point de vue, la Providence fit naître un homme avec toutes les qualités de l'eſprit & du cœur propres à remplir tous ces objets : elle le plaça au milieu de ces circonſtances, & en même temps l'environna des moyens & des ſecours appropriés à ces ſituations; moyens auxquels il ajouta par la bonté de ſon cœur.

M. Fagon naquit à Paris, le 11 Mai 1638, de Henri Fagon, Commiſſaire ordinaire des Guerres, & de Louiſe de la Broſſe, niece de Gui de la Broſſe, Médecin ordinaire de Louis XIII, & petit-fils d'un Médecin ordinaire d'Henri IV.

Dès le temps d'Henri IV, on s'étoit apperçu que la Botanique, ſi néceſſaire à la Médecine, devoit être étudiée, non dans les Livres des anciens, où elle eſt fort confuſe, fort défigurée & fort imparfaite, mais dans les campagnes; réflexion, qui, quoique très-ſimple, & très-naturelle, fut aſſez tardive : on avoit vu auſſi que le travail d'aller chercher les plantes dans les campagnes étoit immenſe, & qu'il feroit d'une extrême commodité d'en raſſembler le plus grand nombre qu'il ſeroit poſſible, dans quelque Jardin, qui deviendroit le livre commun de tous les Etudians, & le ſeul infaillible : ce fut dans cette vue qu'Henri IV fit établir, à Montpellier, en 1698, le Jardin des Plantes, dont l'utilité ſe rendit bientôt très-ſenſible, & qui donna un nouveau luſtre à la Faculté de Médecine de cette ville.

M. de la Broſſe, piqué d'une louable jalouſie pour les intérêts de la Capitale, obtint du Roi Louis XIII, par un Edit de 1626, que Paris auroit le même avantage : il fut fait Intendant de ce Jardin, dont il étoit proprement le fondateur; il paſſa enſuite dix ans à diſpoſer le lieu tel, à peu près qu'il eſt préſentement, à en faire les bâtimens, à y raſſembler des Plantes au nombre de 2000 : il y logeoit; & il avoit chez lui Madame Fagon, ſa niece, lorſqu'elle mit au monde M. Fagon. Deux ans après, c'eſt-à-dire, en 1640, M. de la Broſſe fit l'ouverture du Jardin Royal pour la démonſtration publique des Plantes.

Ainſi M. Fagon naquit, & dans le Jardin Royal, & preſque en même

temps que lui, dans le centre de la Botanique & de la Chymie : les distillations les plus odoriférantes, les fleurs les plus éclatantes environnerent son berceau ; & les sciences subordonnées à la Médecine, semblerent reconnoître leur maître futur, & célébrer son avénement ; les premiers objets qui s'offrirent à ses yeux, furent des plantes, les premiers mots qu'il bégaya furent des noms de plantes, la langue de la Botanique fut sa langue maternelle ; à cette premiere habitude, se joignoit un goût naturel & vif ; sans quoi le jardin eût été inutile.

Après la mort de son pere, qui perdit la vie sous les murs de Barcelone, assiégée par le Comte de Marsin, en 1649 ; M. Fagon fut placé dans les anciennes maisons du College de Sainte-Barbe, institué pour des pauvres Ecoliers, par M. Gillot, auquel succéda M. Durieux, Principal du College du Plessis. Ce fut là qu'il fit ses Humanités avec beaucoup de succès : l'éducation y étoit laborieuse ; & elle l'étoit encore en 1724, & les années suivantes, lorsque j'y étudiois en Humanités & en Théologie, peu de temps avant sa destruction ; c'est que (ce qui est bien rare), cette Maison avoit conservé jusqu'à sa fin, la ferveur de son institut.

Au sortir d'une si bonne éducation, & pour la science & pour la religion, M. Fagon, décidé par son goût, par l'exemple & les conseils de M. de la Brosse, entra en Licence, en 1662, & fut couronné par M. Germain Préaux, le 9 Décembre 1664, après avoir obtenu le troisieme lieu.

Dans une de ses Thèses du Baccalauréat, il soutint, d'une maniere neuve, la Circulation du sang ; ce qui lui fit beaucoup d'honneur.

Comme la Surintendance du Jardin du Roi étoit attachée à la place de premier Médecin, & que ce qui dépend d'un seul homme, dépend aussi de ses goûts & a une destinée fort changeante ; un premier Médecin, peu touché de la Botanique, avoit négligé cette science, & heureusement l'avoit assez négligé, pour laisser tomber le jardin dans un état où l'on ne pouvoit plus le souffrir ; il étoit si dénué de Plantes, que ce n'étoit presque plus un jardin. M. Vallot, devenu premier Médecin, entreprit de relever ce bel établissement ; & M. Fagon ne manqua pas de lui offrir tous ses soins, qui furent acceptés avec joie : il alla en Auvergne, en Languedoc, en Provence ; il parcourut la Suisse, les Alpes, les Pyrénées, les Cevenes, les bords de la Mer ; & n'en revint qu'avec de nombreuses colonies de Plantes, destinées à repeupler le désert du Jardin Royal.

Il possédoit la Botanique & la Chymie : à peine reçu Docteur, il fut nommé Professeur de ces deux sciences : ses Cours finis, il recommençoit ses voyages, & rapportoit au Jardin du Roi, & à ses Etudians, ce qu'il avoit découvert de nouveau.

Dès 1665, il dressa le Catalogue des Plantes qu'il démontroit, & le dédia à M. Vallot, premier Médecin, avec des vers élégans, & un Poëme dans lequel il ne manqua pas d'exalter la bonté du Roi, qui,

en établissant ce Jardin, pourvoyoit à la guérison des maladies de ses sujets.

Notre illustre Professeur, qui connoissoit si bien la Botanique de la France, & des contrées voisines, auroit desiré parcourir les quatre parties du monde, pour l'approfondir encore plus, & la connoître dans son universalité ; mais sa présence étoit nécessaire à la ville & à la Cour ; & ce qu'il ne put faire par lui-même, il le fit par d'illustres Commissionnaires. Il se multiplia, pour ainsi dire, lui-même, par les sçavans qu'il envoya dans toutes les parties du monde connu, comme nous le dirons par la suite : comment, en effet, auroit-il pu s'expatrier ? il étoit retenu par les liens de sa propre renommée.

Dès 1668, il fut appellé à la Cour : il en connoissoit les manieres ; étant né d'un pere considéré dans les armées, dont les ayeux avoient été, depuis le commencement du siecle, des premiers Officiers des Princes, comme il paroît par sa Généalogie, que nous avons sous les yeux.

En 1680, il devint premier Médecin de Madame la Dauphine, & quelques mois après premier Médecin de la Reine.

En 1687, il accompagna le Roi à son voyage de Luxembourg : pendant ce voyage, ce Prince fut attaqué de la fistule à l'anus. Les Médecins présiderent à son traitement ; & M. Félix, premier Chirurgien, opéra. Le Roi, qui étoit grand en tout, récompensa magnifiquement les Ministres de la santé ; il donna cent mille francs à M. d'Aquin, premier Médecin, quatre-vingt mille à M. Fagon, & cinquante mille écus à M. Félix.

La Reine mourut, le 30 Juillet 1683, à Versailles, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait avec le Roi, en Bourgogne & en Alsace ; âgée de quarante-cinq ans : peut-être les avis que M. Fagon ouvrit dans les Consultations ne furent-ils pas suivis ; car M. Fléchier, Evêque de Nîmes, dans la Lettre qu'il écrivoit à Madame de Richemond, s'exprime ainsi : « Depuis que je suis arrivé, je n'ai oui parler que de la » mort de la Reine : tout le monde est déchaîné contre les Médecins ; » *& notre ami M. Fagon triomphe.* Le Roi lui a commandé de demeurer » auprès de M. le Duc de Bourgogne durant la maladie de M. Petit, » & de le venir trouver après cela à Fontainebleau ». (Lettres choisies de M. Fléchier, édition de 1715).

Il paroît que depuis la mort de la Reine, le crédit de M. d'Aquin, Médecin de Montpellier, premier Médecin du Roi, diminua d'année en année, & que celui de M. Fagon s'accrut à proportion ; car le 2 Novembre 1693, du vivant de M. d'Aquin, & sans que ce premier Médecin eût donné sa démission, M. Fagon fut tout-à-coup élevé par le Roi au premier degré de sa confiance. Nous ne recherchons point quelle fut la cause de la disgrace de M. d'Aquin ; il en fut sans doute affecté, car il mourut deux ans après : ce qui est certain, c'est que le même coup qui éloigna de la Cour le premier Médecin, fut favorable

à la Faculté de Médecine, & funeste à la Chambre Royale, que M. d'Aquin protégeoit de tout son pouvoir.

Le 15 Février 1694, la Faculté, de concert avec M. Fagon, avoit dressé une Requête motivée, & un Mémoire détaillé contre l'établissement de la Chambre Royale. M. Berger, parent de M. Fagon, étoit, par une circonstance favorable, lors Doyen. La Faculté, avec une députation choisie, à la tête de laquelle étoit, après le Doyen, M. Bonnet Bourdelot, Médecin de M. le Chancelier (le Tellier), présenta cette Requête au premier Magistrat, qui la reçut favorablement: il promit de la remettre au Roi incessamment. M. Fagon, de son côté, se chargea de la présenter aussi à Sa Majesté. Le Roi aimoit & estimoit M. Fagon, & vouloit le favoriser: son titre de Professeur de deux Chaires au Jardin Royal, l'avoit annoncé depuis long-temps à la Cour & à la ville comme un grand Théoricien & un sçavant : l'affaire fut suivie au Conseil avec tant de diligence, que dès le 23 Avril suivant, M. Berger apprit de M. Fagon que la Faculté recevroit bientôt une Déclaration qui termineroit tout à son avantage.

De ces bonnes dispositions de la Cour, sortirent plusieurs Déclarations soutenues des Arrêts du Conseil tendans aux mêmes fins.

Déclaration du Roi (du 3 Mai 1694), portant suppression de la Chambre Royale des Universités Provinciales.

Déclaration (du 29 Mars 1696), portant, qu'aucune personne ne pourra faire la fonction de Médecin, ni pratiquer la Médecine dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, encore qu'il ait obtenu des Degrés dans les autres Universités du Royaume; qu'il ne se soit présenté en ladite Faculté de Paris, pour y prendre de nouveaux Degrés de Bachelier, Licencié ou Docteur, après avoir fait les Actes nécessaires, & subi les examens.

Déclaration (du 19 Juillet 1696), en interprétation des Déclarations des mois de Mai 1694, & Mars 1696, concernant l'aggrégation dans la Faculté de Médecine de Paris.

Arrêt du Conseil d'Etat (du 6 Juillet 1694), qui ordonne l'enregistrement de la suppression de la Chambre Royale.

Arrêt du Conseil d'État (du 12 Mars 1695), portant défense aux Médecins des Universités Provinciales, soi-disant de la Chambre Royale, de faire imprimer ou présenter aucune Requête contre la Déclaration du 3 Mai 1694.... Le tout signifié à Me Denis, soi-disant Syndic des Médecins de la prétendue Chambre Royale.

Selon l'intention de Sa Majesté, qui n'étoit point contraire à nos usages, la Faculté eut la générosité d'ouvrir à *la Chambre Royale* une porte honorable, & d'admettre ses Médecins à une nouvelle Licence, sous le nom de *Jubilé;* & ceux d'entr'eux qui furent bien conseillés, profiterent de l'indulgence de la Compagnie, & se réfugierent sous ses aîles.

Après les députations convenables de remercîmens à M. le Chancelier, aux Ministres & aux premiers Magistrats, la Faculté ne pensa plus qu'à faire éclater sa reconnoissance envers son illustre bienfaiteur.

Pour perpétuer la mémoire du bienfait & de son Auteur, elle ordonna que son Portrait seroit peint; & elle le fit faire, assis, de grandeur naturelle, par M. Rigaud, célebre Peintre; & le plaça dans le lieu le plus éminent de ses assemblées.

Elle ne se contenta pas de ce monument; de concert avec elle, M. Joseph Piton de Tournefort, sorti de la Chambre Royale, & admis au *Jubilé* Académique, dédia à M. Fagon sa premiere Thèse, sous la Présidence de M. André Anguehard, (*An ab ex lege Sanguinis circuitu, Morbi*)? La conclusion affirmative.

Elle fut soutenue d'une maniere digne de celui à qui elle étoit dédiée: les Ecoles étoient superbement décorées; la Thèse magnifiquement encadrée étoit couverte d'un verre de Bohême, & ornée de sculpture & de dorure: au frontispice paroissoit le portrait de l'illustre premier Médecin, très-bien gravé; & au bas on lisoit les vers suivans, composés par le Poëte Santeuil:

Quem sibi Rex legit Medicis ex omnibus unum,
Jam per vota diù publica lectus erat:
Quæ sortes! quæ fata viro concredita! Regni;
Dùm venit à salvo Principe tuta salus.

M. l'Abbé Bosquillon traduisit en vers François, les vers Latins de Santeuil:

Louis cachoit encore son choix;
Que le public tout d'une voix,
Pour premier Médecin te nommoit par avance:
Quel destin est commis à ta vaste science!
C'est à toi d'assurer le salut de la France;
En conservant les jours du plus puissant des Rois.

M. Fagon répondit d'une maniere digne de lui, aux triomphes que lui avoit décerné la Faculté; il invita toute la Compagnie, au sortir de l'Acte, à un repas splendide, qui fut servi au Jardin Royal.

Santeuil, qui avoit composé les vers en l'honneur de l'illustre Protecteur de la Médecine, y fut invité avec le Grand-Maître du College de Navarre; ce Poëte fut le second ornement de la table.

Santeuil ne fut pas le seul Poëte du temps qui célébra M. Fagon; plusieurs employerent leurs talens & leurs plumes en son honneur. MM. de la Croix & Trante, dans le Poëme intitulé, *Connubia florum*, pour l'éloge de M. Vaillant, Botaniste, Académicien & Secretaire de M. Fagon, en parlant du premier, disent:

Hinc adeò longos habuit Fagonis amores;
Regum qui Medicos tantùm superaverat omnes
Laurigero quantùm Lodoïcus vertice Reges.

M.

M. François-Philippe la Louette, Docteur de Sorbone, & le P. du Cerceau, Jésuite, composerent aussi, en l'honneur de ce premier Médecin, des vers qu'il seroit trop long de rapporter.

Après un applaudissement si général & si bien mérité, il n'est pas étonnant que l'Académie des Sciences ait recherché, en 1699, M. Fagon, en qualité d'Académicien Honoraire; c'étoit l'éloge de l'une & de l'autre.

Il donna à cette Compagnie plusieurs Mémoires, & un entr'autres, sur le *Bled cornu* ou *ergot*, dont l'usage trop fréquent fait tomber les membres en gangrene

Si M. Fagon étoit né pour conserver les jours d'un grand Roi & de la Famille Royale; s'il étoit destiné à relever la premiere Faculté du Royaume, qui n'étoit menacée de sa ruine que par l'établissement d'une Chambre qui admettoit des sujets avec beaucoup moins d'exercices & d'épreuves que n'en exigeoit la Faculté : il contribua aussi à la perfection de cet art salutaire, pour laquelle la Faculté, dont il étoit Membre, travailloit depuis long-temps avec beaucoup d'émulation : il cultiva la Botanique & la Chymie; & après avoir augmenté les connoissances de l'une & de l'autre, par ses Etudes & ses Voyages, il engagea le Roi à entretenir, à grand frais, des Correspondans dans toutes les parties du monde, pour envoyer des plantes vivaces & des graines au Jardin du Roi, qui devint, par ce moyen, le trésor universel de la Botanique : il envoya le P. Plumier & MM. Surian & Lignon dans les Isles de l'Amérique Françoise; M. Sarrazin, dans la Nouvelle-France; M. Lippi, en Egypte; le P. Feuillet, au Pérou; & M. de Tournefort, en Asie.

Sous son gouvernement, le Jardin du Roi devint beaucoup plus célebre.

MM. les premiers Médecins avoient d'abord été les premiers Surintendans de ce Jardin; mais après la mort de M. Vallot, qui arriva en 1671, la Surintendance de cet établissement consacré au progrès de la Médecine, passa entre les mains de M. Colbert, Ministre, Secretaire d'Etat & Contrôleur-Général des Finances; de M. de Louvois, Ministre de la Guerre, & de M. le Marquis de Villacerf : après le décès de celui-ci, l'administration fut dévolue de plein droit à M. Fagon, premier Médecin.

M. Robin, Médecin de la Faculté, avoit été le premier Professeur de Botanique, auquel succéda M. Denis Joncquet, après lequel, M. Fagon fut nommé, qui transmit cette profession successivement à MM. Armand de Mauvillain, Piton de Tournefort, & de Jussieu; les Professeurs d'Anatomie, de Chirurgie & de Chymie, ne furent ni moins bien choisis, ni moins célebres.

Dans le même temps que M. Fagon fut élevé à ce poste éminent, d'où il éclairoit & encourageoit toutes les parties de la Médecine; la Faculté, à son imitation, & par une émulation réciproque, indépen-

damment de ses Professeurs & de ses Cours publics, d'Anatomie & de Chirurgie, créa des Cours de l'une & l'autre Pharmacie, qui n'avoient point encore été institués ; & la Médecine Théorique & Pratique est parvenue au point de perfection où nous la voyons, sans prétendre borner ses limites.

Un homme du mérite de M. Fagon devoit être immortel, c'étoit le vœu commun.

En 1702, il fut attaqué de la pierre : la Faculté lui communiqua, pour sa guérison, ses soins & ses lumieres ; M. Mareschal opéra habilement & heureusement, & la célébrité que ce Chirurgien acquit par cette opération, lui mérita le poste de premier Chirurgien de Sa Majesté.

En 1715, après la mort du Roi, auquel M. Fagon étoit vivement attaché & par devoir & par reconnoissance, il se retira au Jardin Royal, à l'ombre de ces sciences utiles avec lesquelles il avoit été élevé, & qu'il avoit perfectionnées : le Jardin Royal fut son berceau ; le même fut un tombeau qui publiera à jamais son nom & ses bienfaits : il fut inhumé à Saint Médard, étant décédé le 11 Mars 1718, l'ancien de nos Ecoles, âgé de quatre-vingts ans ; sa mort répandit sur la Faculté un deuil général.

Il laissa deux fils ; Antoine, que la Compagnie avoit présenté au nom de l'Université, Curé de Saint André-des-Arcs, qui fut depuis sacré Evêque de Lombez (5 Avril 1711) & ensuite transféré au Siege de Vannes (Novembre 1719).

Louis, qui fut successivement Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat & au Conseil Royal, Intendant des Finances, mort dans le célibat, après l'opération de la taille, en 1714.

M. Fagon fut d'un tempérament délicat, naturellement asthmatique ; sa vie, & sa vieillesse sur-tout, fut le fruit de son exacte tempérance, & l'éloge de la Médecine & de sa science diététique.

Il ne se montroit point aux Fêtes, ni ne participoit aux plaisirs de la Cour, quelques dignes qu'ils fussent de la curiosité : après la visite des malades, il travailloit dans son cabinet.

Cet homme célebre fut trop occupé pendant sa jeunesse par ses voyages pour la Botanique ; & lorsqu'il fut monté à la Cour, par l'exercice de sa profession, pour pouvoir vaquer à des ouvrages particuliers.

Le Jardin du Roi qu'il mit en bon état, fut le grand Livre qu'il laissa à la postérité.

Il composa la plus grande partie des Thèses qu'il soutint, ou auxquelles il présida.

Il donna plusieurs consultations par écrit ; il fut consulté par la Cour d'Espagne sur la maladie de Charles II, qui étoit travaillé d'une fievre intermittente, opiniâtre & toujours renaissante : sa consultation, sous le titre de *Réflexions*, fut ajoutée à la fin du Livre sur les qualités du Kinkina, par Talbot, Anglois.

Il répondit à l'illustre Abbé Bonnet Bourdelot, premier Médecin de la Reine de Suede & de M. le Prince, qui lui avoit écrit sur la maladie & la mort de M. le Duc de la Rochefoucault.

Les amis de l'illuſtre Bayle s'intéreſſerent auprès de M. Fagon, pour la maladie de ce Sçavant ; il ſe contenta de lui preſcrire un régime ; & il témoigna honorablement qu'il deſireroit qu'il fût poſſible de trouver un remede auſſi particulier que le mérite de celui pour lequel il étoit conſulté ; il ajouta des regrets ſur ce que l'amour des Lettres avoit entraîné l'illuſtre Auteur dans une négligence pernicieuſe à ſa ſanté.

Les Sçavans de ſon temps s'empreſſerent de lui dédier leurs Ouvrages : il n'étoit pas poſſible d'offrir à un homme auſſi célebre des Ouvrages médiocres.

M. Le Clerc lui dédia ſa *Chirurgie complette.*

M. Lémeri, *ſa Pharmacopée Univerſelle.*

M. Andri, *ſa Génération des Vers.*

M. Rainſand, *ſes Diſcours choiſis des Veſpéries & du Doctorat.*

Tout ce qu'il y avoit d'illuſtres amateurs de la Botanique ſe mettoit ſous la direction du plus illuſtre Botaniſte.

Gaſton d'Orléans, Oncle de Louis XIV, voulant connoître toutes les plantes, & herboriſer, pour ainſi dire, en tout temps, ſans ſortir de ſon cabinet, les fit deſſiner par Nicolas Robert, le plus grand Peintre de ſon temps, en miniature ; l'ouvrage ne put cependant pas être achevé du vivant du Prince : Louis XIV le fit continuer par MM. Jean Joubert, du Poitou, & Claude Aubriet, de Châlons en Champagne.

M. Vernage, Doyen en 1703, fit frapper, pour jeton de ſon Décanat, le Buſte de M. Fagon avec cette inſcription : *Scholæ tutela preſens.*

Cet homme zélé pour les ſciences, & pour ſa Compagnie en particulier, avoit deſſein de nous bâtir des Ecoles ; les groſſes dépenſes qu'il avoit faites au Jardin du Roi de ſes deniers, & les guerres continuelles du Regne de Louis XIV, éloignerent l'exécution de ce projet.

Mais nous n'avons point encore caractériſé M. Fagon, & nous ne l'avons point montré par le plus bel endroit, ce ſont les qualités du cœur ; il poſſédoit éminemment cette grandeur d'ame qu'accompagne toujours le déſintéreſſement.

Dès qu'il fut premier Médecin, il donna à la Cour un ſpectacle rare & ſingulier ; un exemple qui non ſeulement n'y a pas été ſuivi, mais peut-être y a été blâmé : il diminua beaucoup les revenus de ſa Charge ; il ſe retrancha ce que les autres Médecins de la Cour, ſes inférieurs payoient pour leurs ſermens ; il abolit des tributs qu'il trouvoit établis ſur les nominations aux Chaires Royales de Profeſſeur en Médecine dans les différentes Univerſités, & ſur les Intendances des Eaux Minérales du Royaume.

Il ſe fruſtra lui-même de tout ce que lui avoit préparé, avant qu'il fût en place, une avarice ingénieuſe & inventive, dont il pouvoit aſſez innocemment recueillir le fruit ; & il ne voulut point que ce qui appartenoit au mérite lui pût être diſputé par l'argent, rival dangereux & trop accoutumé à vaincre.

Le Roi, en faiſant la Maiſon de feu Monſeigneur le Duc de Berri,

donna à M. Fagon la Charge de premier Médecin de ce Prince, pour la vendre à qui il voudroit : ce n'étoit point une ſomme à mépriſer. M. Fagon ne ſe démentit pas : il repréſenta qu'une place auſſi importante ne devoit point être vénale, & la fit tomber à M. de la Carliere qu'il en jugea le plus digne.

C'eſt par le même eſprit de déſintéreſſement qu'il abandonna au Surintendant des Bâtimens, les fonds deſtinés à l'entretien du Jardin du Roi, quoique par la réunion qui avoit été faite de ce Jardin à la Charge de premier Médecin, il fût maître d'en diſpoſer.

Il réſulte de tous les faits précédens, que M. Fagon, Membre & ornement de la Faculté de Paris, a donné à la Cour l'exemple de la vertu la plus rare; qu'il a beaucoup contribué à l'avancement de ſon art; & qu'il ouvrît dans le ſiecle dernier, & a terminé au commencement de celui-ci une des plus glorieuſes carrieres qu'il ait jamais été donné à un Médecin de parcourir.

MATTHIEU THUILLIER, 1666.

Il étoit d'Amiens; après avoir obtenu le premier lieu de ſa Licence, il parvint au Doctorat, ſous la Préſidence de M. Mathurin Déniau, le 9 Novembre 1666.

A peine reçu Docteur, il accompagna le Duc de Beaufort dans ſon voyage de l'Iſle de Candie.

C'étoit un homme d'une probité antique, affable, d'un eſprit gai, aimant à rendre ſervice; aimé & eſtimé de la Faculté : pluſieurs fois il fut nommé de vive voix & par acclamation, Doyen; (cette maniere d'élire eſt le plus grand honneur qu'un Membre de la Compagnie puiſſe recevoir dans nos Ecoles) : autant de fois il s'excuſa d'accepter cette premiere Magiſtrature, à cauſe de ſes occupations : c'étoit effectivement un des plus grands Praticiens de ſon temps; & c'eſt dans cette claſſe, la plus utile au Public, que nous le plaçons au rang des Hommes illuſtres.

Un Charlatan, contemporain, nommé auſſi Thuillier, à la faveur de la reſſemblance de ce nom célebre, s'introduiſoit chez les malades. Mais la Faculté fit diſparoître ce geai qui vouloit ſe parer des plumes du paon, en même temps que par ſon audace il prouvoit la célébrité & le mérite du vrai Médecin. M. de la Reynie, Lieutenant-Général de Police, qui s'eſt acquis un grand nom par ſa probité, ſon amour pour le bien public, & ſa capacité dans l'art politique, favoriſoit la Faculté, & faiſoit mettre en priſon ces hommes qui abuſoient de la crédulité publique.

M. Thuillier, gendre de M. Euſebe Renaudot, fit préſent à la Faculté du Tableau de M. François Guenaut, premier Médecin de la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche, Femme de Louis XIV.

Après avoir été l'ancien des Ecoles pendant huit ans, il mourut, âgé

de 90 ans, & fut inhumé à S. Roch, le 6 Décembre 1725.

Lorſqu'on l'interrogeoit, comment il avoit conſervé une ſanté ſi floriſſante, juſqu'à un âge ſi avancé, il recommandoit la diete, l'exercice, l'exemption du chagrin, & de toutes les grandes paſſions.

Il laiſſa pluſieurs enfans, & un entre les autres, qui fut reçu Docteur, le 20 Octobre 1700.

RAIMOND FINOT, 1667.

Il étoit de Beziers, en Languedoc; déjà Docteur de Montpellier, il obtint le troiſieme lieu de la Licence & le degré du Doctorat à Paris, ſous la Préſidence de M. Claude Guerin, le 3 Février 1667.

Quoique cet homme fût un Praticien d'une grande réputation, & Médecin de l'Hôpital de la Pitié, depuis 25 ans, il fut ſupplanté par un Charlatan, nommé Rochebrune, à la recommandation, ou plutôt aux importunités de M. Hévard, Avocat célebre, qui avoit fait entendre à M. le Premier-Préſident de Harlai, que ce Rochebrune, homme incomparable, réuniſſoit en ſa perſonne toutes les qualités du Médecin, du Chirurgien & du Pharmacien.

Peu de temps après (le 15 Décembre 1691) M. Mahieu, Doyen de la Faculté, ſe tranſporta chez M. le Premier-Préſident, & lui repréſenta que tout réclamoit contre l'injuſtice faite à M. Finot, & l'eſpece d'outrage fait à la Compagnie en la perſonne de l'un de ſes Membres: il oppoſa au Magiſtrat en particulier les Réglemens faits pour les Hôpitaux, qui ne permettent pas d'y nommer d'autres Médecins que ceux de la Faculté, & encore moins d'y introduire des Charlatans; Réglemens, ajouta-t-il, qui font partie des Loix du Royaume, ſous la protection du Parlement. M. le Premier-Préſident s'étant fait repréſenter ces Réglemens, & les ayant vérifié, Rochebrune fut exclus, & M. Finot rétabli.

C'eſt ainſi que les grands hommes ſont expoſés à être ſurpris par de faux expoſés; ils n'ont beſoin que d'être éclairés pour revenir ſur leurs pas: d'ailleurs, falloit-il des Réglemens vis-à-vis d'un homme qui n'avoit ni les titres, ni la réputation, ni la poſſeſſion qu'avoit M. Finot, ni les épreuves dans la premiere Faculté?

Ce dernier mourut, le 28 Septembre 1709, & fut inhumé à Saint Germain l'Auxerrois: il laiſſa un fils, fort riche, qui fut Docteur de la Faculté en 1700, & qui fut auſſi grand Praticien: nous avons le Tableau du Pere dans notre Salle d'aſſemblée.

LOUIS MORIN, 1667.

Il étoit du Mans ; il fit ses études à Paris ; entra dans la Faculté, & fut reçu Docteur, le 8 Octobre 1662, par M. Nicolas Capon.

Voici un homme sçavant & vertueux ; & c'est sous ce double titre qu'il entre dans le rang de nos Hommes illustres.

Dès sa jeunesse, il eut un goût décidé pour la Botanique ; & ce goût parut être né avec lui ; aussi s'y appliqua-t-il dans sa patrie avant que de venir à Paris ; Paris, ce grand arsenal de toutes les sciences, où il trouva toutes les facilités possibles de se perfectionner : en peu de temps il fut en état de travailler au Catalogue des Plantes du Jardin Royal, conjointement avec les sçavans Botanistes MM. Joncquet, Gallois, Vaillant & Fagon : de-là son intimité avec ce dernier, qui lui conserva toujours une estime & une amitié particulieres.

Peu de temps après son Doctorat, il fut nommé Médecin de l'Hôtel-Dieu ; & il s'acquitta de cette fonction importante avec une attention scrupuleuse.

M. Denis Dodart, son ami, lui procura la connoissance de Madame la Duchesse de Guise, dont il devint Médecin, avec une pension de deux mille livres, qu'elle lui continua par testament.

Après le décès de cette Dame, à l'imitation de quelques Médecins vertueux qui l'avoient précédés, il se retira à l'Abbaye de Saint Victor, partageant son temps entre les exercices de piété, l'étude des maladies, la botanique, les visites ou consultations pour les pauvres, l'Hôtel-Dieu, & l'Académie.

Selon M. de Fontenelle (Eloge des Académiciens) M. Morin se levoit à deux heures de nuit, se trouvoit à l'Office avec les Chanoines jusqu'à cinq, alloit à l'Hôtel-Dieu ; dînoit à onze heures, buvoit très-peu de vin : après le dîner visitoit les plantes de son Jardin, ou celles du Jardin du Roi, jusqu'à deux heures ; donnoit audience aux pauvres, ou les alloit voir ; rentroit dans son cabinet ; étudioit les maladies dans les Auteurs anciens, & sur-tout dans Hippocrate, dont il forma un *Index*, en un gros volume ; il soupoit légerement à sept heures, se couchoit ensuite, pour se lever au milieu de la nuit, comme nous l'avons dit ci-dessus. Une vie exemplaire se trouve donc aussi parmi des Médecins ; & l'Abbaye Saint Victor en particulier, en est un témoin subsistant.

La protection de M. le Marquis de Pontchartrain, & celle de M. Denis Dodart, Académicien, jointes à son mérite, le firent monter à l'Académie. Il ne donna pas beaucoup de Mémoires sur la Botanique, parce que ses illustres prédécesseurs, MM. Bourdelin, Marchand, Dodart, Vaillant & Fagon, en avoient déjà beaucoup fournis, & comme épuisé le sujet. Il donna en échange plusieurs Mémoires très-bien faits, sur l'Histoire Naturelle, & les Minéraux, qu'il faut lire dans l'Histoire même de l'Académie.

Il y rapporte le traitement d'une hydrophobe, qu'il guérit à l'Hôtel-Dieu, en la faisant plonger dans le bain d'eau salée.

Il traite aussi dans ses Mémoires, du passage de l'eau par les pores & les vaisseaux absorbans de la peau & de l'estomac dans la vessie, sans l'intermede des voies urinaires.

Il fit pendant quarante ans des Observations Météorologiques, dont il donnoit le Journal à l'Académie, qu'il cessa de fréquenter en 1708, à cause de l'éloignement & de ses infirmités.

Enfin il composa un *Index* sur Hippocrate, dont il confia, dit-on, le manuscrit à M. de Jussieu, & qui n'a point été imprimé.

Il étoit lié avec MM. de Port-Royal. Il rencontra chez M. Nicole, Boileau Despréaux, qui étoit affecté depuis long-temps d'une extinction de voix; il le soulagea, en lui conseillant une infusion forte d'éréfimum, dont la vertu pectorale & tonique n'étoit pas encore bien connue.

Il avoit une très-belle Bibliotheque, estimée soixante mille livres. C'étoit, sans doute, après l'exemple de ses vertus, le plus fort héritage qu'il laissa à sa famille; car, selon les Mémoires que nous avons sous les yeux, il avoit, de son vivant, beaucoup donné aux pauvres de sa Paroisse, & principalement ce qu'il recevoit de l'Hôtel-Dieu.

Il mourut, regretté de tous ceux qui le connoissoient, le premier Mars 1715, âgé de quatre-vingts ans, & fut inhumé dans le Cloître des Chanoines.

GUICHARD-JOSEPH DUVERNEY, 1667.

Quoique nous nous soyons imposé l'obligation étroite de n'insérer dans notre Notice, que les vies des Hommes illustres de la Faculté de Paris; cependant (par exception), nous transcrirons ici celle de M. Duverney, par M. de Fontenelle; parce qu'il fut un des plus grands Anatomistes du siecle dernier; qu'il fut Maître du célebre Winslow, & pere de l'un de nos Docteurs, distingué aussi par son mérite & par ses titres.

Guichard-Joseph Duverney naquit à Feurs, en Forêt, le 5 Août 1648, de Jacques Duverney, Médecin de la même Ville, & d'Antoinette Pittre : ses classes faites, il étudia en Médecine à Avignon, pendant cinq ans, & en partit en 1667, pour venir à Paris, où il se sentoit appellé par ses talens.

A peine arrivé dans cette grande Ville, il alla chez le fameux Abbé Bourdelot, qui tenoit des Conférences de Gens de Lettres de toutes les especes. Il leur fit une anatomie du cerveau, & d'autres ensuite chez M. Denis, sçavant Médecin, où l'on s'assembloit aussi. Il démontroit ce qui avoit été découvert par Sténon, Swammerdam, Graaf, & les autres grands Anatomistes; & il eut bientôt une réputation.

Outre ses connoissances déjà grandes & rares, par rapport à son âge, ce qui contribua beaucoup à le mettre promptement en vogue, ce fut

l'éloquence avec laquelle il parloit sur ces matieres. Cette éloquence n'étoit pas seulement de la clarté, de l'ordre, de la justesse; toutes les perfections froides que demandent les sujets dogmatiques ; c'étoit un feu dans les expressions, dans les tours, & jusque dans sa prononciation, qui auroient presque suffi à un Orateur. Il n'eut pas pu annoncer indifféremment la découverte d'un vaisseau, ou un nouvel usage d'une partie; ses yeux en brilloient de joie, & toute sa personne s'animoit: cette chaleur ou se communique aux auditeurs, ou du moins les préserve d'une langueur involontaire, qui auroit pu les gagner. On peut ajouter qu'il étoit jeune, & d'une figure assez agréable ; ces petites circonstances n'auront lieu, si l'on veut, qu'à l'égard d'un certain nombre de Dames, qui furent elles-mêmes curieuses de l'entendre.

A mesure qu'il parvenoit à être plus à la mode, il y mettoit l'Anatomie, qui, renfermée jusque-là dans les Ecoles de Médecine, ou à Saint-Côme, osa se produire dans le beau monde, présentée de sa main.

Je me souviens d'avoir vu des gens de ce monde-là, qui portoient sur eux des pieces seches préparées par lui, pour avoir le plaisir de les montrer dans les compagnies, sur-tout celles qui appartenoient aux sujets les plus intéressans : les Sciences ne demandent pas à conquérir l'Univers, elles ne le peuvent ni le doivent; elles sont à leur plus haut point de gloire, quand ceux qui ne s'y attachent pas, les connoissent assez pour en sentir le prix & l'importance.

Il entra en 1676, dans l'Académie, qui ne comptoit encore que dix années depuis son établissement. On crut réparer par lui la perte que la Compagnie avoit faite de MM. Gayent & Pecquet, tous deux habiles Anatomistes; mais le dernier plus fameux, par la découverte du réservoir du chile & du canal thorachique. Du caractere dont étoit M. Duverney, il n'avoit pas besoin de grands motifs pour prendre beaucoup d'ardeur; il se mit à travailler à l'Histoire Naturelle des Animaux, qui faisoit alors une partie des occupations de l'Académie; & il tient beaucoup de place dans l'Histoire Latine de M. Duhamel.

Quand ceux qui étoient chargés de l'éducation de M. le Dauphin, songerent à lui donner des connoissances de Physique, on fit l'honneur à l'Académie de tirer de son corps ceux qui auroient cette fonction, & ce furent M. Roëmer pour les Expériences générales, & M. Duverney pour l'Anatomie: celui-ci préparoit les parties à Paris, les transportoit à Saint-Germain ou à Versailles. Là il trouvoit un auditoire redoutable, le Dauphin, environné de M. le Duc de Montausier, de M. l'Evêque de Meaux, de M. Huet, depuis Evêque d'Avranches, de M. de Cordemoi, qui tous, en ne comptant pour rien les titres, quoiqu'ils fassent toujours leur impression, étoient fort sçavans, & fort capables de juger même de ce qui leur eût été nouveau. Les démonstrations d'Anatomie réussirent si bien auprès du jeune Prince, qu'il offrit quelquefois de ne point aller à la chasse, si on pouvoit les lui continuer après son dîner.

Ce qui avoit été fait chez lui, se recommençoit chez M. de Meaux avec

plus

plus d'étendue & de détail. Il s'y assembloit de nouveaux Auditeurs, tels que M. le Duc de Chevreuse, le P. de la Chaise, M. Dodart, tous ceux que leur goût y attiroit, & qui se sentoient dignes d'y paroître. M. Duverney fut de cette sorte pendant près d'un an, l'Anatomiste des Courtisans; connu de tous, & presque ami de ceux qui avoient le plus de mérite : ses succès de Paris l'avoient porté à la Cour; & il arriva à Paris avec ce je ne sçais quoi de plus brillant, que donnent les succès de la Cour.

Les fatigues de son métier, très-pénible par lui-même, & plus pénible pour lui que pour tout autre, lui causerent un mal de poitrine si violent, qu'on lui crut un ulcere au poumon; il en revint cependant, bien résolu à se ménager davantage à l'avenir: mais comment exécuter cette résolution? comment résister à mille choses qui s'offroient, & qui fixoient ses regards & ses recherches, à se tourner de leur côté? comment leur refuser les nuits même, après les jours entiers? souvent l'Anatomie ne souffre pas de délais; mais quand elle en eût souffert, en pouvoit-il prendre?

En 1679, il fut nommé Professeur d'Anatomie au Jardin Royal, & il alla en basse-Bretagne, pour y faire des dissections de Poissons; parti dans cette vue, avec M. de la Hire, qui devoit avoir d'autres occupations. Ils furent envoyés tous deux l'année suivante à Bayonne, pour les mêmes desseins. Il entra dans une Anatomie toute nouvelle; mais il ne put qu'ébaucher la matiere; & depuis son retour, la seule structure des ouies de la carpe, lui coûta plus de temps que tous les poissons qu'il avoit étudiés dans ses deux voyages.

Il mit les exercices Anatomiques du Jardin Royal, sur un pied où ils n'avoient pas encore été. On vit avec étonnement la foule d'écoliers qui s'y rendoit, & on compta en une année jusqu'à 140 Etrangers. Plusieurs d'entre eux, retournés dans leurs pays, ont été de grands Médecins, & de grands Chirurgiens; & ils ont semé dans toute l'Europe, le nom & les louanges de leur Maître; sans doute ils ont souvent fait valoir son autorité, & se sont servis du fameux, *il l'a dit.*

Dans le même temps, M. Lémery faisoit au Jardin du Roi des Cours de Chymie avec le même éclat. Une Nation qui auroit pris sur les autres une certaine supériorité dans les Sciences, s'appercevroit bientôt que cette gloire ne seroit pas stérile, & qu'il lui en reviendroit des avantages aussi réels que d'une marchandise nécessaire & précieuse, dont elle feroit seule le commerce.

Il publia, en 1683, son Traité de *l'Organe de l'Ouie*, qui fut traduit en Latin, & imprimé à Nuremberg. Cette Traduction à été insérée dans la bibliotheque de Manget : on sera surpris que ce soit-là le seul Livre qu'ait donné M. Duverney, vû le long temps qu'il a vécu depuis; mais quand on le connoîtra bien, on sera surpris au contraire qu'il l'ait donné. Jamais il ne se contentoit pleinement sur un sujet; & ceux qui ont quelque idée de la nature, le lui pardonneront. Il fai-

ſoit d'une partie qu'il examinoit, toutes les coupes différentes qu'il pouvoit imaginer, pour la voir de tous les ſens; il employoit toutes les injections; & cela demande déjà un temps infini, ne fût-ce qu'en tentatives inutiles. Mais il arrivoit ce qui arrive preſque toujours des diſcuſſions pouſſées dans un grand détail; elles ne levent guere une difficulté ſans en faire naître une autre; cette nouvelle difficulté qu'on veut ſuivre, produit auſſi ſa difficulté incidente; & on ſe trouve engagé dans un labyrinthe. De plus, un premier travail, qui auroit voulu être continué, eſt interrompu par un autre, que quelques circonſtances, ou, ſi l'on veut, la ſimple curioſité rendent indiſpenſable. Une connoiſſance acquiſe comme par hazard, aura une eſpece d'effet rétroactif, qui détruira ou modifiera beaucoup des connoiſſances précédentes, qu'on croira abſolument ſûres. Ajoutez à ce fond d'embarras, que produit la nature de l'Anatomie, une peur de ſe méprendre, une frayeur des jugemens du public, qui ne peut guere être exceſſive; & l'on concevra ſans peine, qu'un très-habile Anatomiſte n'ait pas imprimé. Il faut pourtant avouer qu'un trop grand amour de la perfection, ou une trop grande délicateſſe de gloire, feront perdre au public une infinité de vues & d'idées, qui pour être d'une certaine utilité, n'auroient pas eu beſoin d'une entiere certitude, ou d'une préciſion parfaite.

M. Duverney fut aſſez long-temps le ſeul Anatomiſte de l'Académie; & ce ne fut qu'en 1685, qu'on lui joignit M. Méry; ils n'avoient rien de commun qu'une extrême paſſion pour la même ſcience, & beaucoup de capacité; du reſte preſque entierement oppoſés, ſur-tout à l'égard des talens extérieurs. Si l'on pouvoit quelquefois craindre que par le don de la parole, M. Duverney n'eût la facilité de tourner les faits ſelon ſes idées, on étoit ſûr que M. Méry ne pouvoit que ſe renfermer dans une ſévere exactitude des faits; & que l'un eût tenu en reſpect l'éloquence de l'autre: le grand avantage des Compagnies réſulte de cet équilibre des caracteres. On remarqua que M. Duverney prit un nouveau feu par cette eſpece de rivalité: elle n'éclata jamais davantage que dans la fameuſe Queſtion de la Circulation du Sang dans le fœtus: elle le conduiſit à examiner d'autres ſujets qui pouvoient y avoir rapport; la circulation dans les amphibies, tels que la grenouille, car le fœtus qui vit d'abord ſans reſpirer l'air, & enſuite en le reſpirant, eſt une eſpece d'amphibie; ceux-là le conduiſoient à d'autres animaux approchans, ſans être amphibies, comme le crapaud, & enfin aux inſectes, qui ſont un genre à part, & offrent un ſpectacle tout nouveau.

Auſſi excelloit-il dans l'Anatomie comparée, qui eſt l'Anatomie priſe le plus en grand qu'il ſoit poſſible, & dans une étendue où peu de gens la peuvent embraſſer. Il eſt vrai que pour nous & pour nos beſoins, la ſtructure du corps humain paroîtroit ſuffire; mais on le connoît mieux quand on connoît auſſi toutes les autres machines faites à peu près ſur le même deſſein. Après celles-là il s'en préſente d'autres d'un deſſein fort différent; il y aura moins d'utilité à les étudier, à cauſe de

la grande différence ; mais par cette raison-là même la curiosité sera plus piquée ; & la curiosité n'a-t-elle pas ses besoins ?

Dans les premiers temps de ses exercices du Jardin Royal, il faisoit & les démonstrations des parties qu'il avoit préparées, & les Discours qui expliquoient les usages, les maladies, la curation, & résolvoient les difficultés. Mais sa foiblesse de poitrine, qui se faisoit toujours sentir, ne lui permit pas de conserver les deux fonctions à la fois ; un habile Chirurgien choisi par lui, faisoit sous lui les démonstrations ; & il ne lui restoit plus que les Discours, dans lesquels il avoit de la peine à se renfermer. C'est lui qui a le premier enseigné, en ce lieu-là, l'Ostéologie & les maladies des Os.

De son cabinet, où il avoit étudié des cadavres ou des squélettes ; il alloit dans les Hôpitaux de Paris, où il étudioit ceux dont les maux avoient rapport à l'Anatomie. Si la machine du corps disséquée & démontée, présente encore tant d'énigmes très-difficiles & très-obscures ; à plus forte raison la machine vivante, où tout est sans comparaison moins exposé à la vue, plus enveloppé, plus équivoque. C'étoit-là qu'il appliquoit sa Théorie aux faits, & qu'il apprenoit même ce que la seule Théorie ne lui eût pas appris : en même temps il étoit d'un grand secours & aux malades, & à ceux qui en étoient chargés. Quoiqu'il fût Docteur en Médecine, il évitoit de s'engager dans aucune pratique de Médecine ordinaire, quelque honorable, quelque utile qu'elle pût être ; il prévoyoit qu'un cas rare de Chirurgie, une opération singuliere, lui auroit causé une distraction indispensable ; & il s'acquittoit assez envers le public de son devoir de Médecin, non seulement par les instructions générales qu'il donnoit sur toute l'Anatomie, mais pas l'utilité dont il étoit dans les occasions particulieres dans lesquelles il étoit consulté.

Loin d'avoir rien à se reprocher sur cet article, il ne se reprochoit que d'être trop occupé de sa profession. Il craignoit que la Religion, dont il avoit un sentiment très-vif, ne lui permît pas un si violent attachement qui s'emparoit de toutes ses pensées & de tout son temps. L'Auteur de la nature, qu'il admiroit & révéroit sans cesse dans ses Ouvrages si bien connus de lui, ne lui paroissoit pas suffisamment honoré par ce culte sçavant, toujours cependant accompagné du culte ordinaire le plus régulier : l'âge qui s'avançoit, les infirmités qui augmentoient, contribuoient peut-être à ce scrupule, sans lui donner pourtant le pouvoir de s'y livrer entierement.

Les mêmes raisons l'empêcherent pendant plusieurs années de paroître à l'Académie. Il demanda à être vétéran ; & sa place fut remplie par M. Petit, Docteur en Médecine. Il paroissoit avoir oublié l'Académie, lorsque tout d'un coup il se réveilla à l'occasion de la réimpression de l'Histoire Naturelle des Animaux, à laquelle il avoit eu anciennement beaucoup de part. Il reprit, à 80 ans, des forces, de la jeunesse, un nouveau feu, pour revenir dans nos assemblées, où il parla avec toute la vivacité qu'on lui avoit connue, & qu'on n'attendoit plus. Une grande

passion est une espece d'ame immortelle à sa maniere, & presque indépendante des organes.

Il ne perdoit aucun des intervalles que lui laissoient des souffrances qui redoubloient toujours, & qui le mirent plusieurs fois au bord du tombeau. Il revoyoit, avec M. Winslow, son Traité de l'Oreille, dont il vouloit donner une seconde édition, qui se seroit bien sentie des acquisitions postérieures. Il avoit entrepris un Ouvrage sur les Insectes, qui l'obligeoit à des soins très-pénibles, malgré son grand âge; par exemple, il passoit des nuits dans les endroits les plus humides du jardin, couché sur le ventre, sans oser faire aucun mouvement, pour découvrir les allures, la conduite des limaçons qui semblent en vouloir faire un secret impénétrable. Sa santé en souffroit; mais il auroit encore plus souffert de rien négliger. Il mourut, le 10 Septembre 1730, âgé de 82 ans.

Il étoit en commerce avec les plus grands Anatomistes de son temps, Malpighi, Ruysch, Pitcarne, Bidloo, Boërhaave. J'ai vu les Lettres qu'il en avoit reçues; & je ne puis m'empêcher d'en traduire ici une de Pitcarne, écrite en Latin, datée de l'an 1712, à cause de son caractere singulier:

Très-illustre Duverney, voici ce que t'écrit un homme qui te doit beaucoup, & qui te rend graces de ces discours divins qu'il a entendus de toi à Paris, il y a 30 ans. Je te recommande Thompson mon ami, & Ecossois: je t'enverrai bientôt mes Dissertations, ou je résoudrai ce Problême: une maladie étant donnée, trouver le remede. *A Edimbourg*, &c.

Celui qui s'élevoit à de pareils problêmes, & dont effectivement le nom est devenu si célebre, se faisoit honneur de se reconnoître pour disciple de M. Duverney. On voit de plus, par des Lettres de 1698, que lui qui auroit pu instruire parfaitement dans l'Anatomie un frere qu'il avoit, il l'envoyoit d'Angleterre à Paris pour y étudier sous le plus grand Maître.

En général, il paroît, par toutes ces Lettres, que la réputation de M. Duverney étoit très-brillante chez les étrangers, non seulement par la haute idée qu'ils remportoient de sa capacité, mais par la reconnoissance qu'ils lui devoient de ses manieres obligeantes, de l'intérêt qu'il prenoit à leurs progrès, de l'affection dont il animoit ses leçons. Ceux qui lui adressoient de nouveaux disciples, ne lui demandoient pour eux que ce qu'ils avoient éprouvés eux-mêmes: ils disent tous que son Traité de l'Ouie leur a donné une envie extrême de voir les Traités des quatre autres Sens qu'il avoit promis dans celui-là; ils l'exhortent souvent à faire part à tout le public de ses richesses, qu'il ne peut plus tenir cachées après les avoir laissé appercevoir dans ses discours du Jardin Royal; ils le menacent du péril de se les voir enlever par des gens peu scrupuleux, & on lui cite même un exemple où l'on croit déjà le cas arrivé: mais il a toujours été ou peu sensible à ce malheur, ou trop irrésolu à force de sçavoir.

On lui donne assez souvent dans ces Lettres une premiere place entre tous les Anatomistes. Il est vrai que dans ce qu'on écrit à un homme illustre, il y entre d'ordinaire du compliment; on peut mettre à un haut rang celui qui n'est pas à un rang fort haut; mais on n'ose pas mettre au premier rang celui qui n'y est pas : la louange est trop déterminée, & on ne pourroit sauver l'honneur de son jugement.

Il est du devoir de l'Académie de publier un bienfait qu'elle a reçu de lui : il lui a légué, par son testament, toutes ses préparations Anatomiques, qui sont & en grand nombre, & de la perfection qu'on peut imaginer. Cela joint à tous les squélettes d'animaux rares que la Compagnie a depuis long-temps dans une salle du Jardin Royal, composera un grand cabinet d'Anatomie, moins estimable encore par la curiosité, que par l'utilité dont il sera dans les recherches de ce genre.

Il laissa un fils (Maurice-Emmanuel Duverney) héritier de sa science, de ses vertus & de ses titres, qui lui succéda dans la place de Professeur d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin Royal : il eut un titre plus grand; son pere étoit Docteur d'Avignon; pour lui il fut reçu Docteur de Paris, en 1718, sous la Présidence de M. Vergne : ce digne fils auroit perpétué la mémoire de son pere, si sa santé lui eût permis d'exercer plus long-temps. Il se retira à l'Hôtel des Gentilshommes, où il a vécu dans le célibat & la piété, & est mort il y a quelques années : il a donné une Anatomie, qui est en même temps l'Ouvrage de son Pere & le sien.

PIERRE BONNET BOURDELOT, 1676.

Il étoit Parisien, né en 1638, fils de Pierre Bonnet, Bourgeois de Paris, & neveu de l'illustre Pierre Bourdelot, Abbé de Massay, premier Médecin de la célebre Christine, Reine de Suede. Il hérita des Biens & de la Bibliotheque de l'illustre Abbé, à condition qu'il prendroit le nom de Bourdelot, nom maternel, comme l'Abbé avoit reçu le nom & les biens de Jean Bourdelot, son oncle : les grands Hommes ne pensent peut-être pas toujours assez que ce n'est pas le nom qui illustre les personnes, mais le mérite qui illustre les noms; que la vanité des noms empruntés que l'on veut faire servir à relever le mérite, en diminue au contraire peut-être un peu la splendeur, & que l'obscurité qui sort du néant, par le mérite seul, a quelque chose de plus éclatant.

Celui que nous célébrons se présenta à la Licence, obtint le troisieme lieu & le Doctorat, en Novembre 1676.

Il fut un homme titré, Praticien, & sçavant Ecrivain : c'est dommage qu'il n'ait laissé que des Manuscrits.

En 1680, il monta à la Cour, & fut Médecin de la Famille Royale.

En 1685, Médecin de M. le Chancelier le Tellier, ensuite Médecin perpétuel ordinaire du Roi, & premier Médecin de Madame la Duchesse de Bourgogne.

Il étoit généreux; il auroit voulu enrichir la Faculté de sa grande

Bibliotheque, & en même temps être utile à tout le monde, en la rendant publique le Jeudi de chaque ſemaine.

En 1692, il offrit donc, en pur don, à la Faculté aſſemblée, cette Bibliotheque; & elle fut acceptée : on nomma même, à cet effet, huit Commiſſaires, pour examiner le Catalogue des Livres & les Editions; mais les circonſtances très-critiques de ces temps-là s'oppoſerent à l'exécution de cette générosité; c'eſt ſur ce pied-là qu'il faut corriger ce que nous en avons rapporté dans l'*Eloge Hiſtorique de la Faculté*, (pag. 65).

La Compagnie, auſſi reconnoiſſante de l'intention marquée de M. Bourdelot, lui députa le Doyen & le Cenſeur pour le remercier; & comme il avoit employé ſon crédit auprès de M. le Chancelier, & fait des démarches utiles en faveur de la Faculté, contre l'établiſſement de la Chambre Royale, elle ordonna que ſon tableau ſeroit peint par un grand Maître, & placé ſur les lambris de la ſalle d'aſſemblée.

M. Bourdelot étoit un ſçavant; & quoiqu'il n'ait rien mis au jour, il a laiſſé des Manuſcrits précieux que la poſtérité regrettera, s'ils ne ſortent pas des cabinets; il a ajouté des notes ſçavantes au *Lindenius renovatus*, de Merchlin, Médecin de Nuremberg (*de Scriptis Medicorum*). Ces notes augmentent le Catalogue des Médecins, & ajoutent de nouvelles vies & des anecdotes aux vies de ceux dont il y avoit quelque choſe d'écrit dans Vanderlinden & Merchlin.

Daniel le Clerc (dans *ſon Hiſtoire de la Médecine*) qu'il a dédiée à M. Bourdelot, rend un témoignage très-avantageux au Manuſcrit de M. Bourdelot, qu'il dit devoir être inceſſamment imprimé : le Manuſcrit en queſtion eſt dépoſé, ſelon M. Chomel, dans la Bibliotheque du Roi; & ſelon M. Bertrand, il a paſſé entre les mains de MM. Geoffroy.

Ce Sçavant avoit feuilleté, pour ſon Ouvrage, ſeize Volumes *in-folio* de nos Regiſtres & Commentaires, qu'il rendit à M. Vernage, Doyen, en 1703.

Paul Colomiés, fils d'un Médecin de la Rochelle, indépendamment de pluſieurs autres Ouvrages de Littérature très-ſçavans, avoit compoſé une Bibliotheque choiſie (réimprimée à Paris, en 1731) avec des remarques de M. de la Monnoye; mais M. Bourdelot y avoit ajouté, avant M. de la Monnoye, des notes qui avoient enrichi l'Ecrit de M. Colomiés.

L'opinion que les Sçavans avoient de l'érudition de M. Bourdelot, leur ont fait conjecturer & même préſumer que l'Hiſtoire de la Muſique & de la Danſe, qui eſt ſous le nom de M. Bonnet, ſon frere, appartient à celui dont nous parlons, ou du moins qu'il y a eu une grande part.

Il mourut à Verſailles, âgé de 54 ans, le 19 Décembre 1708, regretté des Sçavans & de la Faculté.

LOUIS POIRIER, 1676.

Il étoit de Richelieu, & fut promu au Doctorat, le 29 Décembre 1676, élu Doyen en Novembre 1706.

En 1708, régna à Paris une toux épidémique des plus violentes : M. Poirier, jugeant que cette maladie ne pouvoit venir que de quelque qualité vicieuse de l'athmosphere, fit exposer à l'air, pendant plusieurs nuits, des serviettes blanches bien lessivées; le lendemain, en tordant ces linges, on exprimoit une eau claire, chargée de parties nitreuses, très-acides & très-piquantes. M. Poirier remarqua que cette toux continua autant de temps que l'air fut chargé de ces particules acides (*Journal des Sçavans, année* 1727). Cette expérience, qui démontroit le caractere de l'épidémie, prouvoit en même temps la sagacité de son Auteur.

Mais il ne suffit pas toujours pour s'avancer, d'avoir du mérite, & d'être estimé de sa Compagnie; il est bon d'avoir un Protecteur accrédité & zélé qui nous annonce. M. Poirier étoit parent de M. Bontemps, Gouverneur du Palais des Tuileries; ce Seigneur étoit très-bien venu à la Cour de Louis XIV : en 1708, il produisit son parent en qualité de Médecin des Enfans de France; en Septembre 1715, il le fit nommer premier Médecin du Roi, à son avénement à la Couronne : mais il ne jouit pas long-temps de cette place éminente; il mourut le 30 Mars 1718, âgé de 58 ans, & fut inhumé à Saint Eustache : il laissa un fils très-peu riche : les grands emplois, les hautes dignités entraînent d'abord beaucoup de dépenses, & il faut du temps pour les réparer : il succéda à M. Fagon dans la place de Surintendant du Jardin du Roi, Charge annexée à celle de premier Médecin.

ANDRÉ ANGUEHARD, 1678.

Il étoit de Constance, Ville Impériale; après ses Humanités, sa premiere occupation fut l'Enseignement, & de former la Jeunesse dans la Littérature qu'il possédoit : il se présenta ensuite à la Faculté, obtint le second lieu, & reçut le Doctorat, le 4 Novembre 1678.

Il présida à cette Thèse célebre que M. Piton de Tournefort, sorti de la Chambre Royale, de concert avec la Faculté, dédia à M. Fagon.

Il fut Professeur-Royal, & Médecin de l'Hôtel-Dieu; c'étoit un homme fort appliqué à l'étude, d'une vie austere, sans ambition, éloigné de la Cour, & grand Praticien.

Il mourut le premier Février 1710, & fut inhumé à Saint Nicolas-des-Champs.

JEAN BOUDIN, 1683.

Jean Boudin, de Paris, & fils de M. Boudin, Apothicaire du Roi, reçut les honneurs du Doctorat le 16 Février 1683, sous la Présidence de M. Antoine, de Caen.

Il fut élu Doyen, d'une voix unanime & par acclamation, en Novembre 1696, & continué quatre ans; honneur rare dans ce temps-là.

Agréable à la Cour, & aimé de M. Fagon, il monta par tous les degrés de la confiance : d'abord, Médecin ordinaire du Roi; ensuite, Médecin de Madame la Dauphine & de M. le Dauphin, jusqu'à leur mort il devint Médecin perpétuel ordinaire du Roi, & Conseiller d'Etat : il finit par être premier Médecin de la Reine, en 1725, jusqu'à ce qu'une attaque d'apoplexie l'emportât, & qu'il mourût à Versailles, le 24 Octobre 1728, sous le Décanat de M. Geoffroy.

Tant de titres accumulés, joints à la confiance dont la Faculté l'honnora, sont sans doute de sûrs garans des qualités de l'esprit & du cœur dont il étoit orné.

L'estime que l'on avoit pour lui, engagea quelques Sçavans à lui dédier leurs ouvrages.

M. Vieussens, Docteur de Montpellier, lui adressa *ses Lettres, l'une sur la Structure du Cœur, l'autre sur l'Analyse du Sang.*

M. Tauvry, aussi Docteur de Montpellier, lui dédia son ouvrage, *sur les Maladies aiguës.*

M. Palaprat autorisa du nom de M. Boudin, *sa Comédie, en trois actes, sur les Charlatans, en 1698, avec une Epître Dédicatoire.*

Le Poëte Rousseau, son ami, se chargea de faire son Epitaphe, en deux vers :

Hippocrates jacet hic Gallus, quo sospite, nusquàm
Mors falcem gestari ausa est aut ausa fuisset.

NICOLAS BRUNELLE DE LA CARLIERE, 1686.

Docteur en Décembre 1686, Médecin ordinaire du Roi en 1702; premier Médecin de M. le Duc de Berri en 1708, par le bienfait de M. Fagon, à qui le Roi avoit confié cette nomination : ce fut dans cette occasion que M. Fagon montra la grandeur & la noblesse de ses sentimens; car le Roi ayant érigé cette premiere nomination en Charge, & l'ayant donné à M. Fagon, avec permission de la vendre à son profit: ce premier Médecin jugea qu'une telle Charge ne pouvoit être vénale, & ne pouvoit être donnée qu'au mérite. M. de la Carliere fut un Praticien célebre. La Charge qui lui fut donnée généreusement par M. Fagon, pouvoit être une affaire de vingt mille écus, dont ce dernier se privoit,

AMAND DOUTÉ, 1688.

Amand Douté, de Paris, admis au Doctorat, en Septembre 1688, fut d'abord Médecin de la Paroiſſe de Verſailles, par la protection de M. Boudin.

Ce fut un de ces hommes qui ſçut gagner les cœurs; agréable à la Cour & à la Ville, il devint Médecin de Madame la Ducheſſe de Berri: aimé de la Faculté, il fut élu Doyen en Novembre 1716; dans la crainte qu'il n'échappât au Décanat par la voie du ſort, il fut nommé par acclamation: les Médecins de la Cour avoient ſouhaité ſa promotion. Le premier Décanat fini, il fut continué: comme il s'étoit très-bien conduit pendant ſes deux Magiſtratures, (c'étoit le temps de la Régence), le Tribunal de l'Univerſité demanda à la Faculté, qu'on le lui conſervât encore pendant deux ans, par un troiſieme Décanat. La Faculté étoit très-diſpoſée à accorder cette faveur, & le vœu du Tribunal avoit entraîné les ſuffrages; mais quelques particuliers, comme il arrive ordinairement, s'y oppoſerent: l'affaire fut plaidée au Parlement; la Faculté ſuccomba; M. Emmerez fut élu à ſa place.

Les deux Décanats ſuivis de M. Douté, furent fertiles en grands événemens.... les affaires de Religion.... l'Inſtitution gratuite.... la célebre Proceſſion de l'Univerſité à Saint Roch, à laquelle M. le Cardinal de Noailles officia.... les Remercîmens à ſon Alteſſe Royale... le Diſcours de l'Univerſité par le célebre Rollin.... l'Honoraire des Profeſſeurs, augmenté de moitié, & aſſis ſur les Poſtes.... l'Etabliſſement de la Chaire de Chirurgie en Langue Françoiſe.... &c.

A la fin de ſon ſecond Décanat (Décembre 1721), cet homme illuſtre mourut d'un dépôt dans les entrailles, âgé de 55 ans.

CLAUDE-JEAN-BAPTISTE DODART, 1688.

Il étoit fils de Denis Dodart, Médecin des Princes de Conti & des Princeſſes de Conti & de Longueville, & illuſtre Académicien, dont nous avons fait mention plus haut.

Il prit rang parmi les Docteurs de Paris, le 13 Décembre 1688.

La célébrité de ſon pere l'avoit déjà devancé: ſon nom étoit connu; & il le ſoutint par le mérite.

A peine reçu Docteur, il fut choiſi pour être Médecin des Dames de Saint-Cyr.

En 1701, 1707, & 1714, il devint Médecin des Ducs d'Orléans, de Bourgogne & de Berri, & de Madame la Princeſſe de Conti.

La confiance de ces Princes & de la Princeſſe le conduiſit au comble de l'élévation: le 2 Avril 1718, il fut nommé premier Médecin de Sa Majeſté.

Il marcha ſur les traces de ſon pere ; il eut de la piété comme lui ; ſes titres furent mérités : c'eſt tout ſon éloge.

Il mourut d'apoplexie, le 25 Novembre 1700, âgé de 66 ans : ſes enfans ne ſuivirent pas ſa profeſſion, mais furent élevés à d'autres poſtes éminens.

FRANÇOIS VERNAGE, 1688.

Sa famille étoit du Berri ; il fut reçu Docteur le 31 Décembre 1688 ; élu Doyen en Novembre 1702.

La reconnoiſſance de la Faculté envers M. Fagon, porta M. Vernage à faire frapper pour le jeton de ſon Décanat, le portrait de ce premier Médecin, qui avoit ſi bien mérité de la Compagnie, avec cette inſcription, *Scholæ tutela præſens.*

Il ſe réunit avec cet homme qui avoit un ſi grand crédit à la Cour, pour s'oppoſer à un nouvel impôt que l'on vouloit mettre (indépendamment de la Capitation) ſur tous les Etudians qui voudroient prendre des degrés dans toutes les Univerſités du Royaume : & ce fut une obligation que la république des Lettres, ordinairement pauvre, eut à MM. Fagon & Vernage.

En 1699, il fit faire la ponction à une fille hydropique ; mais quelle fut ſa ſurpriſe, quand au lieu d'eau, il vit ſortir, par la canulle, une liqueur blanche comme du lait, qui en avoit toutes les qualités, excepté qu'elle étoit plus légere, un peu ſalée, & qu'elle ne ſe coaguloit pas par les acides, mais par le mêlange du ſel de tartre : il y avoit eu apparemment crevaſſe des vaiſſeaux lactés.

M. Vernage fut nommé premier Médecin du Roi d'Eſpagne : mais cet homme, attaché à ſon cabinet & à ſes livres, plus qu'à ſa fortune, ſans ambition, refuſa cette dignité, au détriment de ſa famille, qui avoit beſoin de ce poſte lucratif, en attendant que ſon fils, qui parvint au Doctorat le 20 Octobre 1718, eût acquis cette réputation brillante qui dédommagea ſon frere & ſes ſœurs de la fortune que le pere avoit négligée. M. Vernage avoit épouſé Marie-Anne Hazon, fille d'un Négociant de Paris. Il mourut le 24 Janvier 1720, & fut inhumé dans l'Egliſe de Saint Nicolas-des-Champs : il fut Profeſſeur des Ecoles, & parloit éloquemment.

PIERRE-JEAN BURETTE, 1690.

Pierre-Jean Burette naquit à Paris, le 21 Novembre 1665, de Claude Burette, & de Marie Fortet.

Claude Burette, ſon pere, étoit originaire de Nuits, & fils d'un Chirurgien très-employé ; mais il fut obligé d'abandonner la Médecine à laquelle il ſe deſtinoit, & de chercher une reſſource dans la muſique.

L'enfance de Pierre-Jean Burette fut ſi valétudinaire, & ſa ſanté

demandoit tant de ménagemens, que ses parens n'osant l'exposer aux hazards d'une éducation étrangere, le garderent auprès d'eux : Claude, son pere, lui apprit la musique & à jouer de l'épinette, presque en lui montrant à lire ; & le jeune écolier fit tant de progrès sur ce petit instrument, proportionné à sa taille, que dès l'âge de huit ans, il fut produit à la Cour, pour y jouer en concert avec son pere, qui l'accompagnoit de sa harpe. Deux ans après, le pere & le fils concerterent encore ensemble devant le Roi, sur deux harpes égales : alors on n'étoit pas accoutumé, comme on l'est aujourd'hui, à voir de jeunes enfans déjà Musiciens : le jeune Burette commença de bonne heure à soulager son pere dans l'exercice de sa profession ; & dès l'âge de dix à onze ans, il montroit à jouer du clavesin, à de jeunes enfans de condition, de l'un & l'autre sexe : mais comme l'éducation qu'il avoit reçue pour la musique, n'avoit pas étouffé le goût dominant avec lequel il étoit né pour les Lettres & pour les Livres ; c'étoit à cette dépense qu'il consacroit dès-lors tout ce qu'il pouvoit ménager sur l'honoraire que lui produisoient ses leçons. Son pere, & deux Ecclésiastiques, amis de la famille, qui lui enseignerent les premiers élémens de la Langue Latine, lui avoient épargné les longueurs & les dégoûts des méthodes scholastiques : mais son application & sa disposition naturelle suppléerent à ce qui pouvoit lui manquer du côté des instructions : ce fut de lui-même, & sans Maître, qu'il apprit le Grec ; les Méthodes & les Racines de Dom Lancelot, jointes à un travail assidu, le mirent en état de lire & d'entendre, en assez peu de temps, les meilleurs Ecrivains Grecs, & de pouvoir comparer les Textes originaux avec les Traductions Latines & Françoises les plus estimées : la lecture attentive & réfléchie qu'il faisoit de ces dernieres, lui procura un avantage considérable, celui d'apprendre de bonne-heure à connoître & à sentir le vrai tour & la pureté de la Langue Françoise.

L'éducation toute grecque & toute latine, que nous recevons, nous rend ordinairement comme étrangers dans notre propre Langue ; & nous aurions besoin d'en faire une nouvelle étude, dans un âge auquel d'autres objets plus importans ou plus agréables, commencent à nous occuper, & où il n'est pas toujours facile de se défaire des premieres impressions : la méthode qu'avoit suivi M. Burette, l'avoit garanti de cet inconvénient ; & nous avons peu d'Ecrivains, sur-tout parmi les Gens de Lettres, dont le style allie autant de facilité & d'aisance, avec la plus parfaite correction, & l'observation la plus scrupuleuse des regles de la Langue.

Son application à l'étude, effrayoit des parens toujours inquiets sur sa santé ; & leurs attentions le mettoient dans la nécessité de les tromper, en consacrant à cette étude, le temps qu'il paroissoit donner au sommeil. La profession de Musicien dans laquelle il sembloit être né, & dont l'exercice lui emportoit un temps considérable, avoit trop peu de rapports avec les Lettres, pour être de son goût ; & il obtint enfin

de ses parens la permission de la quitter, pour se destiner à celle de Médecin. Comme il n'avoit fait que des études domestiques, & que pour devenir Médecin de la Faculté, (car il ne le vouloit point être autrement), il falloit prendre des degrés, & avoir fait au moins un Cours de Philosophie dans l'Université; il se vit obligé d'entrer, à l'âge de dix-huit ans, dans une nouvelle carriere, & de mettre, pour la premiere fois, le pied dans les Ecoles publiques: ayant achevé son cours de Philosophie, il alla prendre des leçons aux Ecoles de Médecine: se trouvant pendant ces quatre années dans le voisinage du College Royal, il employoit les heures où il étoit libre, à écouter les leçons des Professeurs d'Hébreu, de Syriaque, & d'Arabe. Ces leçons jointes au travail particulier qu'il faisoit dans son cabinet, lui donnerent une teinture des Langues Orientales, suffisante pour un homme qui n'en vouloit point faire son capital, & dont l'objet étoit moins de les sçavoir parfaitement, que de ne les pas ignorer. Il étudia ensuite les Langues vivantes de l'Europe, l'Italien, l'Espagnol, l'Anglois, & l'Allemand, & les apprit assez, sinon pour les parler, du moins assez pour les entendre couramment dans les Livres.

Le temps de se présenter devant la Faculté, étant arrivé, il fut reçu Bachelier avec applaudissement, & subit avec le même succès, toutes les preuves qui devoient lui mériter les titres de Licencié, & de Docteur-Régent, qu'il obtint, en 1690, n'étant âgé que de vingt-cinq ans.

A peine avoit-il deux années de Doctorat, qu'il se vit chargé du soin des malades de plusieurs Paroisses de Paris, & même de celui de la Charité des hommes; emploi très-propre à former un Praticien, qu'il a rempli pendant trente-quatre ans, & où il s'est vu pour Disciples presque tous ceux de ses confreres qui ont le plus brillé dans Paris.

En 1698, il fut nommé Professeur de Matiere Médicale; & il en dicta un Traité complet, qu'il accompagna de la Démonstration de toutes les Drogues simples; & il le fit avec une étendue dont on n'avoit point encore vu d'exemple.

En 1701, ayant été chargé de professer la Chirurgie Latine, il s'en acquitta avec un tel succès, que les Professeurs qui vinrent après lui, au nombre de neuf ou dix, adopterent, sans balancer, le Cours d'Opérations qu'il avoit dicté.

M. Couture l'ayant lié avec M. l'Abbé Bignon; celui-ci n'eut pas plutôt été à portée de connoître son mérite Littéraire, dont il voulut s'assurer par différentes épreuves, qu'il le mit au nombre des Censeurs Royaux, lui fit accorder l'honoraire attaché à cet emploi, & pensa à le faire entrer dans l'Académie: il y fut reçu, en 1705, en qualité d'éleve de M. d'Acier; monta, en 1711, au rang d'Associé, & fut fait pensionnaire en 1718.

En 1706, M. l'Abbé Bignon l'associa au petit nombre de Gens de Lettres qui travailloient, sous sa direction, au Journal des Sçavans, & lui donna pour département, non seulement les Livres de Physique &

de Médecine, mais encore ceux de Littérature & d'Histoire. M. Burette a travaillé au Journal, sans interruption, pendant trente-trois ans; & les extraits qu'il a fournis, étant réunis en un seul corps, formeroient au moins huit gros volumes *in*-4°. Il n'a quitté ce travail, que quand son âge & ses infirmités ne lui ont plus permis d'y vaquer.

En 1710, il fut choisi pour remplir une Chaire de Médecine vacante au College Royal.

M. l'Abbé Bignon étant devenu Bibliothécaire du Roi, en 1718, obtint de M. le Duc d'Orléans, alors Régent du Royaume, qu'il y eût un certain nombre d'Hommes de Lettres attaché à la Bibliotheque, soit comme Interpretes des Langues vivantes, soit comme chargés de la recherche des Livres qu'on y pourroit ajouter dans les différentes Facultés. M. Burette fut nommé, sans l'avoir demandé, & même sans le sçavoir, pour la recherche des Livres de Médecine. Aux treize cens articles d'Histoire Naturelle, qu'il trouva inscrits dans les Catalogues, il en ajouta un pareil nombre qui manquoient, & dont il indiqua l'acquisition.

Jusqu'ici nous avons envisagé M. Burette par rapport à sa Profession, ou tout au plus par rapport à son goût pour la Littérature en général; & l'on a dû être surpris de voir que, malgré son application à la pratique de la Médecine, & les différens emplois, dont il remplissoit les devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude, il lui soit resté assez de temps pour entretenir quelque commerce avec les Lettres.

Cette surprise augmentera, lorsque nous le considérerons en qualité d'Académicien, parce qu'il en a rempli tous les engagemens, comme si l'Académie avoit été son unique occupation.

Depuis l'année 1705, qu'il y entra en qualité d'éleve, jusqu'à sa derniere attaque de paralysie, en 1745, personne ne l'a surpassé; & il faut avouer que très-peu l'ont égalé, soit pour l'assiduité aux assemblées, soit pour l'exactitude à concourir au travail commun. Il n'a laissé passer aucun semestre, sans y lire un Mémoire travaillé avec soin pour la forme, & dont le fonds étoit de quelque importance pour la Littérature : il se proposoit toujours un objet d'une certaine étendue, & ne le quittoit que lorsqu'il l'avoit épuisé.

Une vie égale & méthodique, dont tous les instans étoient réglés suivant un ordre qu'il s'étoit prescrit jusque dans les plus petites choses, & qu'il observoit avec une sorte de religion, le rendoit toujours le maître de remplir son temps suivant la destination qu'il en avoit faite; par-là il se trouvoit toujours en état de suffire à tout, & de n'être jamais au hazard de s'épuiser par un travail forcé & précipité.

Le premier soin de M. Burette, à son entrée dans l'Académie, fut de chercher une matiere qui, conservant quelque rapport avec une profession que son amour pour les Lettres ne lui a jamais fait négliger,

pût fournir une ſuite de diſſertations utiles pour la connoiſſance de l'antiquité, dont l'étude doit faire notre principal objet.

La Gymnaſtique des anciens lui parut propre à remplir ces deux vues.

Ses recherches ſur la Gymnaſtique lui fournirent la matiere de treize Diſſertations différentes.

Dans les onze Mémoires ſuivans, il examine en détail & ſéparément les différentes eſpeces d'exercices auxquels les Grecs s'appliquoient, les orcheſtriques, la ſphériſtique, la lutte, le pugilat, le pancrace ou combat à outrance, le diſque, enfin la courſe à pied, à cheval, & la courſe des chars : nous avions déjà quelques Ouvrages ſur cette matiere; mais M. Burette les a approfondi.

Cet Auteur ayant achevé ſon travail ſur la Gymnaſtique, en 1715, du moins par rapport à l'objet principal de l'Académie, fut conduit, comme par hazard, dans une nouvelle carriere, que perſonne n'étoit guere en état de fournir que lui, & qui s'eſt trouvée d'une très-vaſte étendue; nous voulons parler de ſes recherches ſur l'*Ancienne Muſique*, auxquelles il fut engagé par M. l'Abbé Fraguier. Ce travail lui fournit la matiere de quatorze Diſſertations différentes, ſans y comprendre une traduction littérale du *Traité de Platon ſur la Muſique*, & près de trois cens notes hiſtoriques, critiques, & dogmatiques ſur ce Traité.

M. Burette lut, dans l'Eté de 1745, le dernier des quatre Mémoires, ſur le rapport de la Muſique ancienne avec la moderne, par leſquels il comptoit terminer ſon travail : & ce fut à la fin de cette même année qu'il fut frappé, le 17 Décembre, d'une attaque de paralyſie, dont les ſuites l'ont retenu chez lui juſqu'à ſa mort, arrivée le 19 Mai 1747, dans la quatre-vingt-deuxieme année de ſon âge.

Il avoit eu une premiere attaque en 1726, qui n'eut guere d'autres ſuites qu'une dureté d'oreille, dont il fut preſque le ſeul à s'appercevoir : à ces deux accidens près, il avoit joui d'une ſanté très-égale, malgré la délicateſſe de ſon tempérament, & malgré ſon application continuelle à l'étude.

Une vie ſimple, unie & toujours réglée, la variété de ſes occupations, & la néceſſité où elles le mettoient de ſortir de ſon cabinet, y ont ſans doute beaucoup contribué, & l'ont garanti des inconvéniens auxquels une vie trop ſédentaire expoſe les Gens de Lettres. Il avoit aſſez de gaieté dans l'humeur; mais c'étoit une gaieté douce & tranquille, qui, ſans le porter à ſe répandre au dehors, lui faiſoit trouver en lui-même des reſſources contre l'humeur ſérieuſe & ſombre, où jette ordinairement une application trop continuée.

Les Diſſertations de M. Burette, & les Extraits qu'il fourniſſoit au Journal des Sçavans, portent le caractere de ſon eſprit exact & méthodique : dans ces Extraits, qui doivent paſſer pour un ouvrage conſidérable, puiſqu'ils formeroient huit gros Volumes *in*-4°, il ne s'attachoit qu'à donner une idée juſte, & même une analyſe des Livres dont il

parloit, lorſqu'ils étoient ſuſceptibles d'analyſe, ſans ſe permettre jamais aucune de ces libertés dont les Auteurs ſe ſont plaints plus d'une fois; car il étoit bien éloigné de regarder le titre de Journaliſte, comme une Magiſtrature Littéraire. Dans ſes Diſſertations, il étoit volontiers en garde contre ſes conjectures, & ſe refuſoit à toutes celles qui ne lui ſembloient pas appuyées ſur les preuves les plus fortes, quelque ingénieuſes qu'elles fuſſent.

Il ne ſe maria point; mais il a eu le bonheur de trouver dans ſa famille, une ſociété qui le délivroit des ſoins domeſtiques, qui s'accordent ſi peu avec l'amour des Lettres. Il perdit, trois mois ſeulement avant ſa mort, une ſœur, avec laquelle il vivoit depuis ſoixante ans; mais il retrouva dans une niece, fille de ſon frere, qui étoit auprès de lui depuis pluſieurs années, tout l'attachement & tous les ſoins que l'état de ſa ſanté lui rendoit néceſſaires.

Il a laiſſé un cabinet compoſé d'environ quinze mille volumes, qui renferme tout ce qu'il y a de meilleur pour la Médecine, l'Hiſtoire Naturelle, la Critique, la Littérature, & l'Hiſtoire Politique des différens ſiecles, & des différens pays.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres; Eloge de M. Burette, par M. Freret, année 1747; lue à l'Aſſemblée publique d'après la Saint-Martin, tome 21, page 217, rédigée en Extrait, dans lequel nous avons copié tout ce qui regarde la perſonne de M. Burette; mais dans lequel nous n'avons fait qu'indiquer les Mémoires ſur leſquels M. Freret s'étend en Académicien.

ALEXIS LITTRE, 1691.

Il naquit le 21 Juillet 1658, à Cordes, en Albigeois; ſon pere, Marchand de cette petite Ville, eut doûze enfans, qui vécurent tous: aucun d'eux n'entra dans l'état Eccléſiaſtique.

Rien ne donne une meilleure éducation, qu'une petite fortune, pourvu qu'elle ſoit aidée de quelque talent: la force de l'inclination, le beſoin de parvenir, le peu de ſecours même, aiguiſent le deſir & l'induſtrie, & mettent en œuvre tout ce qui eſt en nous: M. Littre joignit à ces avantages un caractere très-ſérieux, très-appliqué, & qui n'avoit rien de jeune que le pouvoir de ſoutenir beaucoup de travail: ſans tout cela, il n'eût pas ſubſiſté dans ſes études, qu'il fit à Villefranche, en Rouergue, chez les P P. de la Doctrine. Une grande économie n'eut pas ſuffi; il fallut qu'il répétât à d'autres Ecoliers plus riches & plus pareſſeux, ce qu'on venoit, preſque dans l'inſtant, de leur enſeigner à tous; & il en tiroit la double utilité de vivre plus commodément, & de ſçavoir mieux. La promenade eût été une débauche pour lui; dans les temps où il étoit libre, il ſuivoit un Médecin chez ſes malades; & au retour, il s'enfermoit pour écrire les raiſonnemens qu'il avoit entendus.

Ses études de Villefranche finies, il se trouva un petit fonds pour aller à Montpellier, où l'attiroit la grande réputation des Ecoles de Médecine; & il fit si bien qu'il fut encore en état de venir à Paris, où il fut reçu Docteur, le 23 Janvier 1691, sous la Présidence de M. Véson.

Sa plus forte inclination étoit pour l'Anatomie; mais de toutes les inclinations qui ont une science pour objet, c'est la plus difficile à satisfaire: les Livres Anatomiques étoient de gros *in-folio*, qu'il falloit payer cherement.

Un certain sentiment, confus à la vérité, mais très-fort, & si général, qu'il peut passer pour naturel, fait respecter les cadavres humains; & la France n'est pas à cet égard autant au dessus de la superstition Chinoise, que les Anatomistes le desireroient: chaque famille veut que son mort n'ait plus qu'à jouir de ses obseques, & ne souffre point qu'il soit sacrifié à l'instruction publique; seulement permettra-t-elle, en quelques occasions, qu'il le soit à son intérêt particulier.

La Police restreint extrêmement la permission de disséquer des morts; & ceux à qui elle l'accorde, pour l'utilité commune, en usent avec plus de réserve que cette utilité ne demanderoit. Quand on n'est pas de leur nombre, on ne fait guere de grands progrès en Anatomie, qui ne soient, en quelque sorte illégitimes; on est réduit à frauder les Loix, & à ne s'instruire que par artifice, par surprise, à force de larcins, toujours un peu dangereux, & qui ne sont pas assez fréquens.

M. Littre, étant à Paris, éprouva les inconvéniens de son amour pour l'Anatomie. Il est vrai qu'il fut un temps où il fut plus à son aise & plus tranquille, grace à la liaison qu'il fit avec un Chirurgien de la Salpétriere, qui avoit tous les cadavres de l'Hôpital à sa disposition; il s'enferma avec lui pendant l'hiver de 1684, qui heureusement fut fort long & fort froid; & ils disséquerent ensemble plus de 200 cadavres. Mais le sçavoir qu'il acquit par-là, le grand nombre d'Etudians qui coururent à lui, exciterent des envieux qui le traverserent: il se réfugia dans le Temple, où de plus grands criminels se mettent quelquefois à l'abri du lieu; il crut y pouvoir travailler en sûreté, avec la permission de M. le Grand-Prieur de Vendôme: mais un Officier subalterne avec qui il n'avoit pas songé à prendre les mesures toujours nécessaires d'intérêt, permit qu'on lui enlevât le trésor qu'il tenoit caché dans cet asyle: cet enlevement se fit avec une pompe insultante; on triomphoit d'avoir arrêté le progrès d'un jeune homme qui n'avoit pas droit de devenir si habile.

D'un autre côté, les droits de la Faculté étoient lésés, parce qu'il n'étoit permis d'enlever un sujet Anatomique, qu'avec la permission par écrit du Doyen.

Il essuya encore, en vertu d'une Sentence de M. de la Reynie, Lieutenant de Police, obtenue par ses rivaux, un second affront, si s'en étoit un, du moins une seconde perte aussi douloureuse. Il fut souvent réduit

réduit à se rabattre sur les animaux, & principalement sur les chiens, qui sont les plus exposés au scalpel, lorsqu'on n'a rien de mieux à faire.

Malgré ses malheurs & peut-être par ses malheurs mêmes, sa réputation croissoit, & les Ecoliers se multiplioient.

Le célebre M. Petit, Chirurgien, fut d'abord disciple de M. Littre; il devint ensuite son aide d'Anatomie; sans doute que ces bons commencemens, cette excellente Ecole, contribuerent à la célébrité qu'il acquit par la suite.

Les Etudians n'attendoient point de M. Littre les graces du discours, ni une agréable facilité de débiter son sçavoir, mais une exactitude scrupuleuse à démontrer, une extrême timidité à conjecturer, de simples faits bien vus : de plus ils s'attachoient à lui, par la part qu'il leur donnoit à la gloire de ses découvertes, dès qu'ils le méritoient, ou pour avoir apperçu quelque chose de nouveau, ou pour avoir eu quelque idée singuliere & juste.

Ce n'étoit point qu'il affectât de mettre leur vanité dans ses intérêts; il n'étoit pas si fin ni si adroit; il ne songeoit qu'à leur rendre loyalement ce qui leur étoit dû.

Content de Paris & de sa fortune, il y avoit plus de quinze ans qu'il n'avoit donné de ses nouvelles à sa famille : ceux qui l'ont connu croiront aisément que les affections communes, le sang, le nom, n'avoient pas beaucoup de pouvoir sur lui, & qu'il se tenoit isolé de tout sans se faire violence : ses parens le presserent fort de retourner s'établir à Cordes : mais quelle proposition pour quelqu'un qui pouvoit demeurer à Paris, & qui sur-tout avoit peu besoin de Parenté! Il continua donc sa forme de vie ordinaire. Pour s'instruire toujours de plus en plus, il assistoit à toutes les Conférences qu'on tenoit sur les Matieres qui l'intéressoient; il se trouvoit aux pansemens des Hôpitaux; il suivoit les Médecins dans leurs visites; enfin il fut reçu Docteur-Régent de la Faculté, le 23 Janvier 1691, sous la Présidence de M. Véson. Nos Registes remarquent, qu'avant d'être admis au Baccalauréat, il fit preuve de catholicité, peut-être à cause qu'il étoit d'un pays qui fut long-temps suspect d'erreur ou d'hérésie.

L'éloquence lui manquoit absolument : un simple Anatomiste peut s'en passer, mais un Médecin ne le peut guere; l'un n'a que des faits à exposer aux yeux; mais l'autre a des principes à faire valoir, & quelquefois des conjectures à faire passer pour des principes : & s'il n'a pas le don de la parole, il faut presque, en récompense, qu'il ait celui des miracles : aussi ne fût-ce qu'à force d'habileté que M. Littre réussit dans cette profession, encore ne réussit-il que parmi ceux qui se contentoient de l'art de la Médecine, dénué de celui du Médecin : sa vogue ne s'étendit point jusqu'à la Cour, ni jusqu'aux femmes du monde : son laconisme, peu consolant, n'étoit d'ailleurs réparé ni par sa figure ni par ses manieres.

Feu M. Duhamel, qui ne jugeoit pas des hommes par la superficie,

ayant passé dans la classe des Anatomistes, au renouvellement de 1699, nomma M. Littre, Docteur en Médecine, pour son éleve ; titre qui se donnoit alors, & qu'on a eu la délicatesse d'abolir, quoique personne ne le dédaignât. On connut bientôt M. Littre dans la Compagnie, non par son empressement à se faire connoître, à dire son sentiment, à combattre celui des autres, à étaler son sçavoir ; mais par sa circonspection à proposer ses pensées, par son respect pour celles d'autrui, par la justesse & la précision des ouvrages qu'il donnoit, par son silence même.

Pour avoir une idée juste de l'habileté théorique & pratique de M. Littre, il faudroit se donner le plaisir de lire les Mémoires qu'il a donnés à l'Académie, depuis 1700, jusqu'en 1720, ou 21 ; on se convaincroit que presque aucun Anatomiste n'a fourni autant de faits aussi rares, aussi curieux & aussi instructifs.

En 1702, n'étant encore monté qu'au grade d'Associé, il lui passa par les mains une maladie, où l'on peut dire, sans sortir de la plus exacte vérité, qu'il fit un chef-d'œuvre de Médecine, & de Chirurgie: nous n'en pouvons donner qu'une idée très-légere, & éloignée de ce que demanderoit la justice due à M. Littre ; la merveille grossiroit par les détails que nous serons obligés de supprimer à cause de la longueur.

Une femme qui n'avoit nuls signes de grossesse, accablée d'ailleurs d'un grand nombre d'infirmités très-cruelles, réduite à un état déplorable, & presque entierement désespérée, jettoit par les selles du pus, du sang, des chairs pourries, des cheveux, & enfin il vint un os que l'on reconnut pour être celui du bras d'un fœtus d'environ six mois : ce fut alors que M. Littre la vit, appellé par la curiosité : il trouva, en introduisant son doigt *index* dans l'anus, qu'à la plus grande distance où ce doigt put aller, l'intestin rectum étoit percé d'un trou, par où sortoient les matieres extraordinaires ; que ce trou étoit large d'environ un pouce & demi, & que l'ouverture en étoit alors exactement bouchée en dehors, par la tête d'un fœtus qui y appliquoit sa face ; aussi ne sortoit-il rien que de naturel. Il conçut qu'un fœtus s'étoit formé dans la trompe ou dans l'ovaire de ce côté-là ; qu'il avoit, en grossissant, rompu la poche qui le renfermoit ; qu'il étoit tombé dans la cavité du ventre, y étoit mort, s'y étoit pourri ; qu'un des bras dépouillé de chairs & détaché du reste du squélete par la corruption, avoit percé l'intestin, & étoit sorti par la plaie : quelques autres os eussent pu sortir de même, supposé que la mere eût pu vivre, & attendre tout le temps nécessaire : mais les quatre grands os du crâne ne pouvoient jamais sortir par une ouverture beaucoup trop petite : tout condamnoit donc la mere à la mort ; elle ne pouvoit nullement soutenir une incision au ventre, très-dangereuse pour la personne la plus saine. M. Littre imagina comme possible, de faire passer les quatre gros os du crâne par la petite plaie de l'intestin ; il inventa des ciseaux d'une construction nouvelle ; car aucun instrument de Chirurgie n'étoit convenable : avec ces ciseaux introduits par le fondement jusqu'à la plaie de l'intestin, il alloit

couper le crâne en parties assez petites pour passer par l'ouverture ; & il les tiroit avec des pinces inventées aussi par lui : on juge bien que cette opération se devoit répéter bien des fois, & dans certains intervalles, pour ménager les forces presque éteintes de la malade ; que de plus il falloit s'y conduire avec une extrême dextérité, pour n'adresser qu'au fœtus des instrumens tranchans qui eussent pu blesser mortellement : M. Littre disposoit sur une table les morceaux du crâne déjà tirés, afin de voir ce qui lui manquoit encore, & ce qui lui restoit à faire ; enfin il eut la joie de voir tout heureusement tiré, sans que sa main se fût jamais égaré, ni eût porté le moindre coup aux parties de la mere.

Cependant il s'en falloit beaucoup que tout ne fût fait ; l'intestin étoit percé d'une plaie très-considérable ; le long séjour d'un fœtus pourri dans la cavité du ventre, ce qui y restoit encore de ses chairs fondues, y avoit produit une corruption capable elle seule de causer la mort : il vint à bout de la corruption, par des injections qu'il fit encore d'une maniere particuliere ; il lava, il nettoya, ou plutôt il ranima tout, il referma même la plaie ; & la malade, qui, après avoir été fort grasse, n'avoit plus que des os absolument décharnés, reprit jusqu'à son premier embonpoint ; on a dit même qu'elle étoit redevenue grosse.

Cette cure coûta à M. Littre quatre mois de soins les plus assidus & les plus fatigans, d'une attention la plus pénible, & d'une patience la plus opiniâtre ; il n'étoit pourtant pas animé par l'espoir de la récompense ; tout le bien de la malade, tout le bien de son mari qui n'étoit qu'un simple ouvrier en instrumens de Mathématiques, n'y auroient pas suffi : l'extrême singularité du cas avoit piqué sa curiosité ; de plus, la confiance que la malade avoit prise en lui, l'attachoit à elle ; il croyoit avoir contracté avec elle un engagement indispensable de la secourir, parce qu'elle n'espéroit qu'en son secours.

Lorsqu'il a récité cette observation, en 1702, il ne s'y est donné simplement que la gloire d'avoir marché sans guide, & usé de beaucoup de précautions & de ménagemens ; du reste, loin de vouloir s'emparer de toute notre admiration, il la tourne lui-même sur les ressources imprévues de la nature ; un autre auroit bien pu éloigner cette idée, même sans penser trop à l'éloigner.

Il fut choisi pour être Médecin du Châtelet ; le grand agrément de cette place pour lui, étoit de lui fournir des accidens rares, & plus d'occasions de disséquer.

Il a toujours été d'une assiduité exemplaire à l'Académie, fort exact à s'acquitter des travaux qu'il lui devoit ; si ce n'est qu'il s'en affranchit les trois ou quatre dernieres années de sa vie, parce qu'il perdoit la vue de jour en jour ; mais il ne se relâcha point sur l'assiduité : alors il se mit à garder dans les assemblées un silence dont il n'est jamais sorti : il paroissoit un disciple de Pythagore, quoiqu'il pût toujours parler en maître sur les matieres qui l'avoient occupé : on le voyoit plongé

dans une mélancolie profonde, & dont on ne pouvoit que le plaindre.

Le premier Février 1725, il fut frappé d'apoplexie, & mourut le 3, ſans avoir eu aucune connoiſſance dans tout cet eſpace de temps; cependant cette mort ſubite ne l'avoit pas ſurpris : quinze jours auparavant, de ſon propre mouvement, il avoit pourvu dans ſa Paroiſſe à tout ce qui regarde le ſpirituel.

Ceux d'entre les gens de bien qui condamnent les ſpectacles, l'auroient trouvé bien net ſur cet article; il n'en avoit vu aucun; il n'y a pas de mémoire qu'il ſe ſoit diverti. Il n'avoit de ſa vie ſongé au mariage: preſque tous les hommes ne penſent qu'à étendre leur ſphere, & à y faire entrer tout ce qu'ils peuvent d'étranger; pour lui il avoit réduit la ſienne à n'être guere que lui ſeul.

Il avoit fait des préparations Anatomiques, que des Médecins ou Chirurgiens Anglois & Hollandois vinrent acheter de lui quelque temps avant ſa mort, lorſqu'il n'en pouvoit plus faire d'uſage.

Les Etrangers le connoiſſoient mieux que ne faiſoit une partie d'entre nous; il arrive quelquefois qu'ils nous apprennent le mérite de nos propres concitoyens, que nous négligeons peut-être, parce que leur modeſtie leur nuiſoit de près.

Il a laiſſé ſon Légataire-Univerſel, M. Littre, ſon neveu, Lieutenant-Général de Cordes.

M. Héiſter, dans le Programme *du Progrès de l'Anatomie, depuis le commencement du dix-huitieme ſiecle*, attribue à M. Littre la découverte du Muſcle dilatatoire du col de la veſſie, & lui rend la juſtice qu'il lui devoit ſur toutes les obſervations rares & curieuſes qu'il a données à l'Académie.

M. Winſlow, dans la Thèſe à laquelle il préſida, en 1717, *An ex Anatome ſubtiliori, ars Medica certior?* appuie ſon aſſertion par une Obſervation pratique de M. Littre : cet homme éclairé par l'Anatomie, conſeilla, dans un grand Hôpital, la ponction de la veſſie à l'hypogaſtre, pour un homme qui étoit à la derniere extrêmité, faute de pouvoir être ſondé, & le guérit. *Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1725, Eloge de M. Littre.*

CLAUDE BOURDELIN, 1692.

Claude Bourdelin naquit le 20 Juin 1667, de Claude Bourdelin, Chymiſte, penſionnaire de l'Académie, dont elle a écrit l'éloge, dans ſon Hiſtoire, année 1699, p. 122.

Il fut élevé avec beaucoup de ſoin dans la maiſon paternelle; feu M. Duhamel, Secretaire de l'Académie, lui choiſit tous ſes maîtres, & préſida à ſon éducation.

A 16 ou 17 ans, il avoit traduit tout Pindare, & tout Licophron, les plus difficiles des Poëtes Grecs; & d'un autre côté, il entendoit, ſans ſecours, le grand ouvrage de M. de la Hire, ſur *les Sections Co-*

niques, plus difficiles, par ſa matiere, que Licophron & Pindare, par leur ſtyle : il y a loin de Pindare aux *Sections Coniques*.

La diverſité de ſes connoiſſances le mettoit en état de choiſir entre différentes profeſſions ; mais ſon inclination naturelle le détermina à la Médecine, pour laquelle il avoit déjà de grands ſecours domeſtiques : il étoit né au milieu de toute la Matiere Médicinale, dans le ſein de la Botanique & de la Chymie ; il s'adonna donc avec ardeur aux études néceſſaires, & fut reçu Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, en 1692, ſous la préſidence de M. Robert.

Il aimoit dans cette profeſſion, & les connoiſſances qu'elle demande, pour leſquelles il avoit une diſpoſition très-heureuſe, & encore plus, ſans comparaiſon, l'utilité dont elle peut être aux hommes : cette utilité, qui devroit toujours être l'objet principal du Médecin, auſſi-bien que de la Médecine, étoit l'unique objet de M. Bourdelin : il eſt vrai qu'il étoit né avec un bien fort honnête, & qu'il pouvoit vivre commodément ſans l'exercer ; mais ſon déſintéreſſement ne venoit pas de ſa fortune, il venoit de ſon caractere ; car il n'eſt pas rare qu'un homme riche veuille s'enrichir.

Les malades de M. Bourdelin lui étoient aſſez inutiles, ſi ce n'eſt qu'ils lui procuroient le plaiſir de les aſſiſter : il voyoit autant de pauvres qu'il pouvoit, & les voyoit par préférence ; il payoit leurs remedes, & même leur fourniſſoit aſſez ſouvent les autres ſecours dont ils avoient beſoin ; & quant aux gens riches, il évitoit avec art de recevoir d'eux ce qui lui étoit dû ; il ſouffroit viſiblement en le recevant ; & ſans doute la plupart épargnoient volontiers ſa pudeur, ou s'accommodoient à ſa générosité.

Dès que la paix de Riſwick fut faite, il en profita pour aller en Angleterre, voir les ſçavans de ce pays-là : la récompenſe de ſon voyage fut une place dans la Société Royale de Londres ; il ne l'avoit point ſollicitée, & on crut qu'elle lui en étoit mieux due.

Il n'eut pas le malheur d'être traité moins favorablement dans ſa patrie : l'Académie des Sciences à qui il appartenoit par pluſieurs titres, le prit pour un de ſes aſſociés Anatomiſtes, au renouvellement qui ſe fit en 1699 : il avoit en partage non pas tant l'Anatomie elle-même, que ſon Hiſtoire ou l'érudition Anatomique qu'il poſſédoit.

On a vu par l'Hiſtoire de 1700 (p. 29), que dans une queſtion aſſez épineuſe qui partageoit les Anatomiſtes de la Compagnie, & où il entroit quelques points de fait & des difficultés ſur le choix des opérations néceſſaires, on eut recours à M. Bourdelin, & qu'il travailla utilement à des préliminaires d'éclairciſſemens.

En 1703, il acheta une charge de Médecin ordinaire de Madame la Ducheſſe de Bourgogne : on aſſure qu'un de ſes principaux motifs fut l'envie de donner au public des ſoins entierement déſintéreſſés, & de ſe dérober à des reconnoiſſances incommodes qu'il ne pouvoit pas tout-à-fait éviter à Paris : nous n'avancerions pas un fait ſi peu vraiſemblable, s'il ne l'avoit pas prouvé par toute ſa conduite.

Avant que de se transporter à Versailles, il fut quatre ou cinq mois à se rafraîchir la Botanique, avec M. Marchand son ami, & son confrere : il prévoyoit bien qu'il n'herboriseroit pas beaucoup dans son nouveau séjour ; & il vouloit y arriver muni de toutes les connoissances qu'il n'y pourroit plus fortifier.

Quand il partit, ce fut une désolation générale dans tout le petit peuple de son quartier ; la plus grande qualité des hommes, est celle dont ce petit peuple est le juge.

Il vécut à Versailles comme il avoit fait à Paris, aussi appliqué, sans aucun intérêt, aussi infatigable, ou du moins aussi prodigue de ses peines, que le Médecin du monde qui auroit le plus de besoin & d'impatience d'amasser du bien. Son goût pour les pauvres le dominoit toujours ; au retour de ses visites, où il en avoit vu plusieurs dans leurs misérables lits, il en trouvoit encore une troupe chez lui, qui l'attendoit. On dit qu'un jour, comme il passoit dans une rue de Versailles, quelques gens du peuple dirent entr'eux, ce n'est pas un Médecin, c'est le Messie ; exagération excitée par une vive reconnoissance.

Il est assez singulier que dans un pays où toutes les professions, telles qu'elles soient, se changent en celle de Courtisan, il n'ait été que Médecin, & qu'il n'ait fait que son métier, au hazard de ne pas faire sa cour ; il la fit cependant à force de bonne réputation : M. Bourdelot, premier Médecin de Madame la Duchesse de Bourgogne, étant mort, en 1708 ; cette Princesse proposa elle-même M. Bourdelin au Roi, pour une si importante place, & obtint aussi-tôt son agrément : elle eut la gloire & le plaisir de rendre justice au mérite qui ne sollicitoit point : les Courtisans sçurent son élévation avant lui, & il ne l'apprit que par leurs complimens.

Ses mœurs se trouverent assez fermes pour n'être point ébranlées par sa nouvelle dignité ; il fut toujours le même ; seulement il donna de plus grands secours aux pauvres, parce que sa fortune étoit augmentée.

Cependant les fatigues affoiblissoient sa santé ; une toux fâcheuse & menaçante ne lui laissoit presque plus de repos : soit indifférence pour la vie, soit intempérance de bonnes actions, défaut assez rare, on l'accuse de ne s'être pas conduit comme il conduisoit les autres.

Les Sçavans qui ont l'amour de l'étude, regardent le sommeil comme un temps perdu ; ils combattent le besoin de dormir par le café ; quand ils ont perdu le sommeil, ils éprouvent les inconvéniens d'une veille involontaire & trop longue, ils ont recours à l'opium : M. Bourdelin éprouva les tristes effets des deux remedes opposés ; il vit, trop tard, qu'il ne faut pas combattre la nature quand elle est dans l'ordre ; il maigrit, & mourut desséché, d'une hydropisie de poitrine, à Versailles, le 20 Avril 1711, âgé de 44 ans : ses dernieres paroles furent... *In te, Domine, speravi ; non confundar....* Il n'acheva pas les deux mots qui restoient : une vie telle que la sienne étoit digne de finir par ce sentiment de confiance.

Il fut regretté, & laiſſa pour conſolation quatre enfans : il ſurvécut dans la Faculté dans la perſonne de deux de ſes fils, dont l'aîné M. Louis-Claude Bourdelin, élevé au Doctorat le 21 Octobre 1718, eſt connu par ſa ſcience & bien des titres ; lettré Praticien, premier Médecin des Dames de France, de l'Académie Royale, Profeſſeur de Chymie au Jardin du Roi, ancien Profeſſeur des Ecoles ; eſtimé & chéri de la Faculté, par ſon affabilité & la douceur de ſes mœurs : il fut élu Doyen, en 1736 ; ſous ſon Décanat, il propoſa des Réglemens utiles pour la Bibliotheque, qui furent adoptés.

Son frere, Henri Bourdelin, parvenu au Doctorat, en 1734, ſous la préſidence de ſon aîné, eſt mort trop jeune, eſtimé par ſa Littérature, après avoir été Profeſſeur du Cours, & avec les plus belles eſpérances.

Nous avions encore dans nos Ecoles, Louis-Henri Bourdelin, fils de celui dont nous venons de parler, & qui auroit ſoutenu l'honneur de cette famille illuſtre en Médecine.

CLAUDE BURLET, 1692.

Né dans le Berri, il fut occupé dans ſes premieres années, à former une éducation : à la fin de ſa Licence, il fut Paranymphe ; commiſſion dont il s'acquitta avec applaudiſſement. Après avoir obtenu le troiſieme lieu, il fut couronné par M. Ion, en Novembre 1692.

Admis à l'Académie Royale des Sciences en 1699, il lut pluſieurs Mémoires, dont nous ferons mention ci-deſſous.

L'Eſpagne demandoit à la Faculté, un premier Médecin pour le Roi Philippe V ; ſur le refus de M. François Vernage, M. Burlet partit, en 1708.

Ami de MM. Dodart, pere & fils, il épouſa la fille du dernier, (Jean-Baptiſte).

De retour à Paris, en 1718, M. Jean-Baptiſte Dodart, ayant été nommé premier Médecin du Roi, par la protection de Madame la Princeſſe de Conti, dont il avoit la confiance ; M. Burlet devint Médecin de cette Princeſſe ; & en 1727, elle le donna à M. le Dauphin & à la Famille Royale : il exerça ces fonctions importantes, juſqu'au 10 Août 1731, qu'il décéda, âgé de 67 ans.

Nous avons dit que M. Burlet donna pluſieurs Mémoires à l'Académie ... *ſur le Bain dans les maladies des Eſpagnols* ... *l'uſage de l'Eau de Chaux en Médecine* .... *la vertu du Camphorata* ... *la propriété des Eaux de Bourbon* .... & ſur un *Sel Cathartique*, analogue au ſel d'Ebſom, qui ſe dépoſe en cryſtaux, d'une ſource qui coule à trois lieues de Madrid, dont l'eau eſt claire comme le cryſtal, & froide comme la neige : ce ſel eſt plus doux, & cependant plus purgatif que celui d'Ebſom.

JEAN GELLY, 1694.

Sa patrie étoit Saint-Paul de Fenouillade (Diocèse de Lectoure): il obtint le second lieu, & fut promu au Doctorat par M. Afforti le pere, le 22 Novembre 1694.

Voici un homme d'autant plus grand, qu'il fut sans ambition, & que même il écarta les honneurs.

C'étoit un très-grand Praticien, Médecin du Prince de Conti, agréable à la Cour, & pensionné de Louis XIV : ce Prince, sur la fin de son regne, & Louis XV, au commencement du sien, desiroient l'avoir auprès de leurs personnes. M. Gelly aimoit mieux la ville : c'est qu'il avoit de la piété ; & peut-être la piété craint-elle le grand monde, les hauts emplois, comme un écueil où elle se brise quelquefois, sans s'en appercevoir ; elle aime mieux la médiocrité comme plus sûre & plus analogue à ses sentimens. M. Gelly s'éloigna de la Cour ; mais il cultiva la Faculté & ses collegues.

Il mourut d'apoplexie, le 5 Septembre 1725, le jour même du mariage du feu Roi.

JOSEPH PITTON DE TOURNEFORT, 1696.

La Chambre Royale avoit facilité l'entrée de la pratique à Paris, à bien des Médecins des Provinces & à des Etrangers, par le peu d'épreuves qu'elle demandoit, en comparaison des épreuves & du temps qu'exigeoit la Faculté ; la même raison y avoit aussi attiré des hommes d'un mérite distingué. M. Pitton de Tournefort, étoit dans sa partie, un de ces hommes rares, formé par le génie.

Après la suppression entiere de la Chambre Royale, en 1694, il se réfugia avec plusieurs Médecins de mérite comme lui, & de la même Chambre, sous les ailes de la Faculté ; ce fut là qu'il trouva pour protecteurs, ceux mêmes qui avoient sollicité la suppression de cette Chambre Royale ; c'est que la Faculté & M. Fagon n'en vouloient ni au mérite, ni aux personnes, mais à des prétentions illégitimes & entierement contraires aux droits de notre Compagnie, aussi ancienne que l'Université.

M. de Tournefort étant donc entré en Licence, par le Jubilé généreux qui fut ouvert exprès ; de concert avec la Faculté, il dédia sa troisieme Thèse à M. Fagon, le protecteur des Sçavans ; & cette Thèse fut célébrée avec la plus grande magnificence, comme nous l'avons dit ailleurs.

Le cours de cette Licence, qui fut une recrue de gens choisis, étant fini, M. de Tournefort fut couronné par M. Anguéhard, son oncle, le 7 Décembre 1696, avec un applaudissement général.

Il naquit à Aix, en Provence, le 5 Juin 1656, de Pierre Pitton, Ecuyer, Seigneur de Tournefort, & d'Aimarre de Fagoue, d'une famille noble de Paris.

Dès sa premiere jeunesse, on le mit au College des Jésuites d'Aix; mais quoiqu'on l'appliquât uniquement, comme tous les autres Ecoliers, à l'étude du Latin, dès qu'il vit des Plantes, il se sentit Botaniste: il vouloit sçavoir leurs noms, il remarquoit soigneusement leurs différences; & quelquefois il manquoit à sa Classe, pour aller herboriser à la Campagne, & pour étudier la nature au lieu de la Langue des anciens Romains.

La plupart de ceux qui ont excellé en quelque genre, n'y ont point eu de maîtres; il apprit, de lui-même, en peu de temps, à connoître les Plantes des environs de sa Ville.

Quand il fut en Philosophie, il prit peu de goût pour celle qu'on lui enseignoit; il n'y trouvoit point la nature qu'il se plaisoit tant à observer; mais des idées vagues & abstraites qui se jettent, pour ainsi dire, à côté des choses, & n'y touchent point: il découvrit, dans le cabinet de son pere, la Philosophie de Descartes, peu fameuse alors en Provence, & la reconnut alors pour celle qu'il cherchoit: il ne pouvoit jouir de cette lecture que par surprise & à la dérobée; mais c'étoit avec d'autant plus d'ardeur; & ce pere qui s'opposoit à une étude si utile, lui donnoit, sans y penser, une excellente éducation.

Comme il le destinoit à l'Eglise, il le fit étudier en Théologie, & le mit même dans un Séminaire; mais la destination naturelle prévalut: il falloit qu'il vît des plantes; il alloit faire ses études chéries ou dans un jardin assez curieux qu'avoit un Apothicaire d'Aix, ou dans les campagnes voisines, ou sur la cime des rochers; il pénétroit, par adresse ou par présent, dans tous les lieux fermés, où il pouvoit croire qu'il y avoit des plantes qui n'étoient pas ailleurs: si ces sortes de moyens ne réussissoient pas, il se résolvoit plutôt à y entrer furtivement; & un jour il pensa être accablé de pierres par des paysans qui le prenoient pour un voleur.

Il n'avoit guere moins de passion pour l'Anatomie & la Chymie, que pour la Botanique: enfin, la Physique & la Médecine le revendiquerent avec tant de force sur la Théologie, qui s'en étoit mise injustement en possession, qu'il fallut qu'elle le leur abandonnât. Il étoit encouragé par l'exemple d'un oncle paternel qu'il avoit, Médecin fort habile & fort estimé; & la mort de son pere, arrivée en 1677, le laissa entiérement maître de suivre son inclination.

Il profita aussi-tôt de sa liberté, & parcourut, en 1678, les montagnes du Dauphiné & de Savoie, d'où il rapporta quantité de belles plantes seches qui commencerent son herbier.

La Botanique n'est pas une science sédentaire & paresseuse, qui se puisse acquérir dans le repos & dans l'ombre d'un cabinet, comme la Géométrie & l'Histoire, ou qui tout au plus, comme la Chymie, l'Anatomie & l'Astronomie ne demandent que des opérations d'assez peu de mouvement; elle veut que l'on coure les montagnes & les forêts; que l'on gravisse contre les rochers escarpés, que l'on s'expose aux

bords des précipices : les ſeuls livres qui peuvent nous inſtruire à fond dans cette matiere ont été jettés au hazard ſur toute la ſurface de la terre ; & il faut ſe réſoudre à la fatigue & au péril de les chercher & de les ramaſſer : de-là vient auſſi qu'il eſt ſi rare d'exceller dans cette ſcience ; le degré de paſſion qui ſuffit pour faire un ſçavant d'une autre eſpece, ne ſuffit pas pour faire un grand Botaniſte ; & avec cette paſſion même il faut encore une ſanté qui puiſſe la ſuivre, une force de corps qui y réponde. M. de Tournefort étoit d'un tempérament vif, laborieux, robuſte ; un grand fonds de gaieté naturelle le ſoutenoit dans le travail, & ſon corps auſſi-bien que ſon eſprit avoient été faits pour la Botanique.

En *1679*, il partit d'Aix pour Montpellier, où il ſe perfectionna beaucoup dans l'Anatomie & dans la Médecine : un Jardin des Plantes, établi en cette Ville par Henri IV, ne pouvoit pas, quelque riche qu'il fut, ſatisfaire à ſa curioſité ; il courut tous les environs de Montpellier à plus de dix lieues, & en rapporta des plantes inconnues aux gens même du pays.

Mais les courſes étoient encore trop bornées ; il partit de Montpellier pour Barcelone, au mois d'Avril 1681. Il paſſa, juſqu'à la Saint-Jean, dans les montagnes de Catalogne, où il étoit ſuivi par les Médecins du pays, & par les Etudians en Médecine, à qui il démontroit les plantes : on eût dit preſque qu'il imitoit les anciens Gymnoſophiſtes qui menoient leurs Diſciples dans les déſerts, où ils tenoient leurs Ecoles.

Les hautes montagnes des Pyrénées étoient trop proches pour ne pas tenter le voyage : cependant il ſçavoit qu'il ne trouveroit dans ces vaſtes ſolitudes qu'une ſubſiſtance pareille à celle des plus auſteres anachoretes, & que les malheureux habitans qui pourroient la lui fournir, n'étoient pas en plus grand nombre que les voleurs qu'il avoit à craindre : auſſi fut-il pluſieurs fois dépouillé par les Miquelets Eſpagnols : il avoit imaginé un ſtratagême pour dérober à leur rapine, un peu d'argent dans ces ſortes d'occaſions ; il enfermoit des réaux dans du pain qu'il portoit ſur lui, & qui étoit ſi noir & ſi dur que quoiqu'ils le volaſſent fort exactement, & ne fuſſent pas gens à rien dédaigner, ils le lui laiſſoient avec mépris. Son inclination dominante lui faiſoit tout ſurmonter ; ces rochers affreux & preſque inacceſſibles qui l'environnoient de toutes parts, s'étoient changés pour lui en une magnifique Bibliotheque, où il avoit le plaiſir de trouver tout ce que ſa curioſité demandoit, & où il paſſoit des journées délicieuſes : un jour une méchante cabane où il couchoit vint à écrouler tout-à-coup ; il fut deux heures enſeveli, & y auroit péri, avec toute la Botanique, ſi l'on eût tardé quelque temps à le ſecourir.

Il revint à Montpellier à la fin de 1681 ; & de-là il alla chez lui à Aix, où il rangea dans ſon herbier toutes les plantes qu'il avoit ramaſſées de Provence, de Languedoc, de Dauphiné, de Catalogne, des Alpes, & des Pyrénées. Il n'appartient pas à tout le monde de comprendre

que le plaiſir de les voir, en grand nombre, bien entieres, bien conſervées, diſpoſées, ſelon un bel ordre, dans de grands livres de papier blanc, le payoit ſuffiſamment de tout ce qu'elles lui avoient coûté.

Heureuſement pour la Botanique, M. Fagon, alors premier Médecin de la Reine, s'y étoit toujours attaché comme à une partie des plus curieuſes de la Phyſique, & des plus eſſentielles de la Médecine; & il favoriſoit cette ſcience de tout le pouvoir que lui donnoient ſa place & ſon mérite. Le nom de M. de Tournefort vint à lui de tant d'endroits différens, & toujours avec tant d'uniformité, qu'il eut envie de l'attirer à Paris, rendez-vous général de preſque tous les grands talens répandus dans les Provinces: il s'adreſſa à Madame de Venelle, Sous-Gouvernante des Enfans de France, qui connoiſſoit beaucoup toute la famille de M. Tournefort; elle lui perſuada donc de venir à Paris; & en 1683, elle le préſenta à M. Fagon, qui, dès la même année, lui procura la place de Profeſſeur en Botanique, au Jardin Royal des Plantes, établi à Paris par Louis XIII, pour l'inſtruction des Etudians en Médecine.

Cet emploi ne l'empêcha pas de voyager encore en Eſpagne, en Portugal, en Angleterre & en Hollande, où il vit des plantes & pluſieurs grands Botaniſtes, dont il gagna facilement l'eſtime & l'amitié: il n'en faut pas d'autre preuve que l'envie qu'eut M. Hermant, célebre Profeſſeur en Botanique à Leyde, de lui réſigner ſa place, parce qu'il étoit déjà fort âgé; il lui en écrivit au commencement de la derniere guerre avec beaucoup d'inſtance; & le zele qu'il avoit pour la ſcience qu'il profeſſoit, lui faiſoit choiſir un ſucceſſeur non ſeulement étranger, mais d'une nation ennemie: il promettoit à M. de Tournefort une penſion de 4000 livres de MM. des Etats-Généraux, & lui faiſoit eſpérer une augmentation quand il ſeroit encore mieux connu. La penſion attachée à ſa place du Jardin Royal, étoit fort modique; cependant l'amour de ſon pays lui fit refuſer des offres & ſi utiles & ſi flatteuſes; il s'y joignoit encore une autre raiſon qu'il diſoit à ſes amis, c'eſt qu'il trouvoit que les ſciences étoient ici, pour le moins, à un auſſi haut degré de perfection qu'en aucun autre pays: la patrie des Sçavans ne ſeroit pas ſa véritable patrie ſi les ſciences n'y étoient pas floriſſantes.

La ſienne ne fut pas ingrate; l'Académie des Sciences ayant été miſe, en 1691, ſous l'inſpection de M. l'Abbé Bignon; un des premiers uſages qu'il fit de ſon autorité, deux mois après qu'il en fut revêtu, fut de faire entrer dans cette Compagnie M. de Tournefort & M. Hombert, qu'il ne connoiſſoit ni l'un ni l'autre que par le nom qu'ils s'étoient fait: après qu'ils eurent été agréés par le Roi ſur ſon témoignage, il les préſenta tous deux enſemble à l'Académie; deux premiers-nés, pour ainſi dire, d'un tel pere.

En 1694, parut le premier ouvrage de M. de Tournefort, intitulé, *Elémens de Botanique; ou Méthode pour connoître les Plantes*, imprimé au Louvre en 3 volumes: il eſt fait pour mettre de l'ordre dans ce nombre

prodigieux de plantes, semées si confusément sur la Terre, & même sous les eaux de la Mer; & pour les distribuer en genres & en especes qui en facilitent la connoissance, & empêchent que la mémoire des Botanistes ne soit accablée sous le poids d'une infinité de noms différens. Cet ordre si nécessaire n'a point été établi par la nature, qui a préféré une confusion magnifique à la commodité des Physiciens; & c'est à eux à mettre, presque malgré elle, de l'arrangement & un systême dans les plantes, puisque ce ne peut être qu'un ouvrage de leur esprit; & il est aisé de prévoir qu'ils se partageront, & que même quelques-uns ne voudront point de systême : celui que M. de Tournefort a préféré, après une longue & sçavante discussion, consiste à régler les genres des plantes par les fleurs & par les fruits pris ensemble; c'est-à-dire, que toutes les plantes semblables par ces deux parties, seront de même genre ; après quoi les différences ou de la racine ou de la tige & des feuilles, seront leurs différentes especes. M. de Tournefort a été même plus loin; au dessus des genres il a mis des classes, qui ne se reglent que par les fleurs; & il est le premier qui ait eu cette pensée, beaucoup plus utile qu'on ne se l'imagineroit d'abord; car il ne trouve jusqu'ici que quatorze figures différentes de fleurs qu'il faille s'imprimer dans la mémoire : ainsi, quand on a entre les mains une plante en fleurs dont on ignore le nom, on voit aussi-tôt à quelle classe elle appartient, dans le Livre *des Elémens de Botanique ;* quelques jours après la fleur paroît le fruit, qui détermine le genre dans le même Livre; & les autres parties donnent l'espece : de sorte que l'on trouve en un moment, & le nom que M. de Tournefort lui donne par rapport à son systême, & ceux que d'autres Botanistes des plus fameux lui ont donné, ou par rapport à leurs systêmes particuliers, ou sans aucun systême.

Par-là on est en état d'étudier cette plante dans les Auteurs qui en ont parlé, sans craindre de lui attribuer ce qu'ils en auront dit d'une autre, ou d'attribuer à une autre ce qu'ils auront dit de celle-là.

C'est un prodigieux soulagement pour la mémoire, que tout se réduise à retenir quatorze figures de fleurs par le moyen desquelles on descend à 673 genres, qui comprennent sous eux 8846 especes de plantes, soit de terre, soit de mer, connues jusqu'au temps de ce Livre : que seroit-ce s'il falloit connoître immédiatement ces 8846 especes, & cela sous tous les noms différens qu'il a plu aux Botanistes de leur imposer? Ce que nous venons de dire ici, demanderoit encore quelques restrictions ou quelques éclaircissemens; mais nous les avons donnés dans *l'Histoire* de 1700, où le systême de M. de Tournefort a été traité plus à fond & avec plus d'étendue.

Il parut être fort approuvé des Physiciens, c'est-à-dire, & cela ne doit jamais s'entendre autrement, du plus grand nombre des Physiciens. Il fut attaqué, sur quelques points, par M. Ray, célebre Botaniste & Physicien Anglois, auquel M. de Tournefort répondit, en 1697, par une Dissertation Latine adressée à M. Shérard, autre Anglois habile

dans la même ſcience : la diſpute fut ſans aigreur, & même aſſez polie de part & d'autre, ce qui eſt aſſez à remarquer : M. de Tournefort, dans un ouvrage poſtérieur à la diſpute, a donné de grands éloges à M. Ray, & même ſur ſon Syſtême des Plantes.

En 1698, il publia un Livre intitulé, *Hiſtoire des Plantes qui croiſſent aux environs de Paris, avec leur uſage dans la Médecine.*

Il eſt facile de juger que celui qui avoit été chercher des plantes ſur les ſommets des Alpes & des Pyrénées, avoit diligemment herboriſé dans tous les environs de Paris, depuis qu'il y faiſoit ſon ſéjour.

La Botanique ne ſeroit qu'une ſimple curioſité, ſi elle ne ſe rapportoit à la Médecine ; & quand on veut qu'elle ſoit utile, c'eſt la Botanique de ſon pays qu'on doit le plus étudier ; non que la nature ait été auſſi ſoigneuſe qu'on le dit quelquefois, de mettre dans chaque pays, les plantes qui devoient convenir aux maladies des habitans ; mais parce qu'il eſt plus commode d'employer ce qu'on a ſous la main, & que ſouvent ce qui vient de loin n'en vaut pas mieux.

Dans cette Hiſtoire des Plantes des environs de Paris, M. de Tournefort raſſemble, outre leurs différens noms & leurs deſcriptions, les Analyſes Chymiques que l'Académie en avoit faites, & leurs vertus les mieux prouvées : ce Livre ſeul répondroit ſuffiſamment aux reproches que l'on fait quelquefois aux Médecins, de n'aimer pas les remedes tirés des Simples.

Comme les élémens de Botanique avoient eu tout le ſuccès que l'Auteur même pouvoit deſirer ; il en donna, en 1700, une Traduction Latine, en faveur des Etrangers, & plus ample, ſous le titre de *Inſtitutiones Rei Herbariæ*, en 3 volumes *in*-4°, dont le premier contient les noms des plantes, diſtribuées ſelon le ſyſtême de l'Auteur ; & les deux autres, leurs figures très-bien gravées : à la tête de cette Traduction eſt une grande Préface, ou *Introduction à la Botanique*, qui contient avec les principes du Syſtême de M. de Tournefort ingénieuſement & ſolidement établis, une Hiſtoire de la Botanique & des Botaniſtes, recueillie avec beaucoup de ſoin, & agréablement écrite. On n'aura pas de peine à s'imaginer qu'il s'occupoit avec plaiſir, de tout ce qui avoit rapport à l'objet de ſon amour.

Cet amour cependant n'étoit pas ſi fidele aux plantes, qu'il ne ſe portât preſque avec la même ardeur à toutes les autres curioſités de la Phyſique ; pierres figurées, marcaſſites rares, pétrifications, & cryſtalliſations extraordinaires ; coquillages de toutes les eſpeces : il eſt vrai que du nombre de ces ſortes d'infidélités, on en pourroit excepter les pierres ; car il croyoit que c'étoit des plantes qui végétoient, & qui avoient des graines ; il étoit même aſſez diſpoſé à étendre ce ſyſtême juſqu'aux métaux ; & il ſemble, qu'autant qu'il pouvoit, il tranſportoit tout en ce qu'il aimoit le mieux : il ramaſſoit auſſi des habillemens, des armes, des inſtrumens de Nations éloignées ; autres ſortes de curioſités, qui, quoiqu'elles ne ſoient pas ſorties immédiatement des mains

de la nature, ne laissent pas de devenir Philosophiques pour qui sçait philosopher. De tout cela ensemble, il s'étoit fait un cabinet superbe pour un particulier, & fameux dans Paris : les curieux l'estimoient 45 à 50000 livres; ce seroit une tache dans la vie d'un Philosophe qu'une si grande dépense, si elle avoit eu tout autre objet : elle prouve que M. de Tournefort, dans une fortune aussi bornée que la sienne, n'avoit pu guere donner à des plaisirs plus frivoles, & cependant beaucoup plus recherchés.

Avec toutes les qualités qu'il avoit, on peut juger aisément combien il étoit propre à être un excellent Voyageur; car j'entends par ce terme, non ceux qui voyagent simplement, mais ceux en qui se trouve & une curiosité fort étendue, qui est assez rare, & un certain don de bien voir, plus rare encore : les Philosophes ne courent guere le monde; & ceux qui le courent, ne sont ordinairement guere Philosophes; & par-là un voyage de Philosophie est extrêmement précieux ; aussi nous comptons que ce fut un bonheur pour les sciences, que l'ordre que M. de Tournefort reçut du Roi, en 1700, d'aller en Grece, en Asie, & en Afrique, non seulement pour y reconnoître les plantes des anciens, & peut-être aussi celles qui leur ont échappé, mais encore pour y faire des observations sur toute l'Histoire Naturelle, sur la Géographie ancienne & moderne, & même sur les mœurs, la religion & le commerce des peuples. Il eut ordre d'écrire le plus souvent qu'il pourroit à M. de Pont-Chartrain, qui lui procuroit tous les agrémens possibles dans son voyage, & de l'informer en détail de ses découvertes & de ses aventures.

M. de Tournefort, accompagné de M. Gundelshéimer, Allemand, excellent Médecin, & de M. Aubriet, habile Peintre, alla jusqu'à la frontiere de Perse, toujours herborisant & observant. Les autres voyageurs vont par mer le plus qu'ils peuvent, parce que la mer est plus commode, & abrege le chemin; & sur terre ils prennent les chemins les plus battus; ceux-ci n'alloient par mer que le moins qu'il étoit possible; ils étoient toujours hors des chemins, & s'en faisoient de nouveaux dans des lieux impraticables : on lira bien tôt avec un plaisir mêlé d'horreur, le récit de leur descente dans la grotte d'*Anti-paros*, c'est-à-dire, dans trois ou quatre abymes affreux, qui semblent se précipiter les uns dans les autres. M. de Tournefort eut la sensible joie d'y voir une espece de jardin, dont toutes les plantes étoient différentes pieces de marbre, encore naissantes ou jeunes, & qui, selon toutes les circonstances dont leur formation étoit accompagnée, n'avoient pu que végéter. En vain la nature s'étoit cachée dans ces lieux si profonds & si inaccessibles, pour travailler à la végétation des pierres; elle fut, pour ainsi dire, prise sur le fait, par des curieux si hardis.

L'Afrique étoit comprise dans le dessein du voyage de M. de Tournefort; mais la peste qui étoit en Egypte, le fit revenir de Smyrne, en France, en 1702; ce fut-là le premier obstacle qui arrêta ses courses.

Il arriva chargé des dépouilles de l'Orient : il rapportoit, outre une infinité d'obſervations différentes, 1356 nouvelles eſpeces de plantes, dont une grande partie venoit ſe ranger d'elle-même ſous quelqu'un des 673 genres qu'il avoit établis : il ne fut obligé de créer pour tout le reſte, que 25 nouveaux genres, ſans aucune augmentation des claſſes; ce qui prouve la commodité d'un ſyſtême, où tant de plantes étrangeres, & que l'on n'attendoit point, entroient ſi facilement. Il en fit ſon *Corollarium inſtitutionum Rei Herbariæ*, imprimé en 1703.

Quand il fut revenu à Paris, il ſongea à reprendre la pratique de la Médecine, qu'il avoit ſacrifiée à ſon voyage du Levant, dans le temps qu'elle commençoit à lui réuſſir beaucoup. L'expérience fit voir qu'en tout ce qui dépend d'un certain goût du public, & ſur-tout en ce genre-là, les interruptions ſont dangereuſes; l'approbation des hommes ne demande que trop tôt à finir.

M. de Tournefort eut donc quelque peine à renouer le fil de ce qu'il avoit quitté. D'ailleurs, il falloit qu'il s'acquittât de ſes anciens exercices du Jardin Royal; il s'y joignit encore ceux du College Royal, où il eut une place de Profeſſeur en Médecine : les fonctions de l'Académie lui demandoient auſſi du temps; nous liſons dans les Mémoires que nous avons ſous les yeux, qu'il fut Médecin de l'Hôtel-Dieu : enfin il voulut travailler à la relation de ſon grand voyage, dont il n'avoit rapporté que de ſimples Mémoires, informes & intelligibles pour lui ſeul. Les courſes & les occupations du jour qui lui rendoient le repos de la nuit plus néceſſaire, l'obligeoient au contraire à paſſer la nuit dans d'autres travaux; & malheuſement il étoit d'une forte conſtitution, qui lui permettoit de prendre beaucoup ſur lui, & pendant un aſſez long temps, ſans en être ſenſiblement incommodé : mais à la fin ſa ſanté vint à s'altérer, & cependant il ne la ménagea pas davantage.

Lorſqu'il étoit dans cette mauvaiſe diſpoſition, revenant de l'Académie, & paſſant par la rue des Poulies, il fut preſſé dans la poitrine, par l'eſſieu d'une charrette, qui lui fit cracher le ſang; accident dont il jugea bien tôt qu'il mourroit; il ne fit plus que languir pendant quelques mois; il mourut le 28 Décembre 1708, & fut inhumé dans le petit cimetiere de Saint Etienne-du-Mont.

Il avoit fait un teſtament, par lequel il a laiſſé ſon cabinet de curioſités au Roi, pour l'uſage des Sçavans, & ſes livres de Botanique, à M. l'Abbé Bignon : ce ſecond article ne marque pas moins que le premier, ſon amour pour les Sciences; c'étoit leur faire un préſent, que d'en faire un à celui qui veilloit pour elles, dans ce Royaume, avec tant d'application. Ses ouvrages, qui n'étoient pas d'un ordre commun, ont été imprimés au Louvre.

Hiſtoire de l'Académie, Eloge, année 1708, *page* 143.

PHILIPPE HECQUET, 1697.

Il étoit d'Abbeville, en Picardie, né le 11 Février 1661; il fut élevé par des parens honnêtes marchands, & dans les bons principes qu'il conserva toute sa vie : ces principes dérivoient de la piété de ses pere & mere, qui s'étendirent sur ses sœurs & sur ses freres, dont deux ont été successivement Chanoines & Doyens du Chapitre Royal de Saint Wul-Franc; recommandables par leur science & leur zèle pour le salut des ames. Nous connoissons la piété de ses pere & mere, par un témoignage honorable, & par écrit qu'en a donné ce digne fils.

Philippe, à l'âge de dix-sept-ans, vint à Paris, & fit son cours de Philosophie au College des Grassins : le goût pour la science Ecclésiastique le fit pencher d'abord du côté de la Théologie, dont il prit des leçons en Sorbone & à Navarre; mais les conseils d'un oncle aussi sçavant Théologien qu'habile Médecin, le tournerent enfin vers la Médecine.

Il en commença l'étude, en 1682, sous les Professeurs de la Faculté MM. Afforti, Douté, & Saint-Yon; il alla ensuite prendre des degrés à Rheims; en 1684, & le 6 Août suivant, il se fit agréger au College des Médecins d'Abbeville : il avoit résolu de se fixer pour toujours dans sa patrie, tant par l'amour que l'on a naturellement pour le lieu de sa naissance, que par le desir de s'y perfectionner dans l'étude & la pratique, sous les yeux & par les conseils de son oncle : c'étoit M. Clément Hecquet, lors Doyen des Médecins d'Abbeville. Ce Médecin jouissoit d'une réputation très-étendue; & ce ne fut pas une petite satisfaction pour lui de voir, en même temps, Clément, son fils, & Philippe, son neveu, travailler à l'envi, à se rendre dignes l'un & l'autre de lui succéder dans l'estime qu'on avoit de sa personne.

Philippe Hecquet sentit cependant qu'il lui manquoit quelque chose dans sa province, & vint à Paris; il pensa à se faire des amis qui joignissent une piété solide à beaucoup de lumieres, & dont les avis pussent servir de regle à sa conduite. Il pensoit dès-lors, ce qu'il a répété plusieurs fois depuis, que s'il est utile pour la république d'être bon Médecin, il est nécessaire, pour soi-même, d'être encore meilleur Chrétien.

M. Hecquet pratiquoit à Paris; mais il fut observé par la Faculté : ses amis lui conseillerent de s'associer à la Chambre Royale, comme plus commode; mais sa probité lui faisant voir, dans l'exercice qu'il faisoit de son art, l'usurpation d'un droit que n'avoit pas ou ne devoit pas avoir cette Chambre; il balança s'il ne retourneroit pas dans sa patrie : pour un sçavant, la compagnie des sçavans est un attrait : il se réfugia dans la Faculté, dont il augmenta la Licence, qui fut de dix-neuf Bacheliers, presque tous composés de MM. de la Chambre Royale; il y trouva,

dans

dans la Faculté, des amis; parmi MM. de la Chambre Royale, des Collegues! ce ne fut qu'un changement de Chambre devenu légitime ou légale, plus honorable, membre de la premiere Université.

Après avoir obtenu le ſeptieme lieu, il reçut les honneurs du Doctorat, le 15 Janvier 1697, ſous la préſidence de M. Pierre-Paul Guiart.

Comme il avoit déjà la réputation d'un Médecin vertueux & éclairé, il fut demandé à Port-Royal-des-Champs, par Mademoiſelle des Vertus, fille d'une grande piété & d'une grande condition; il s'y conduiſit comme avoient fait MM. Pallu & Hamon, anciens Médecins de ce Monaſtere, pour l'utilité des pauvres habitans des environs; il voulut imiter leur auſtérité, & prendre les mêmes fatigues: il ne put y réſiſter, tomba malade, & reçut les derniers Sacremens, à l'âge de 28 ans.

Après la mort de Mademoiſelle des Vertus, en 1693, il revint à Paris, à cauſe de l'air mal-ſain & de la ſituation de Port-Royal-des-Champs; il fut choiſi pour Médecin de la Charité, & de l'Hôtel-Dieu: il ne voulut pas ſe charger de ce dernier Hôpital, à cauſe de la multitude des malades, & dans la crainte de ne pouvoir pas y donner aſſez d'attention.

Il fut auſſi Médecin de Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, dit ordinairement M. le Prince, à qui il fut préſenté par M. Raimond Finot, comme un ſujet digne de toute ſa confiance. Lorſque le Prince tomba dangereuſement malade, M. Hecquet l'avertit du danger de ſa maladie, qui l'emporta le premier Avril 1709.

Madame la Princeſſe, Grand-Ducheſſe de Toſcane, lui continua la même confiance.

Ce Médecin s'étant trouvé un ſoir au ſouper de cette Princeſſe (en Carême), prit la généreuſe liberté de trouver à redire aux mets que l'on ſervoit, parce qu'ils n'étoient pas aſſez conformes au jeûne & à l'abſtinence preſcrits par l'Egliſe; & réforma la table.

Cette rigueur n'empêcha pas Madame la Ducheſſe de Vendôme de le prendre pour Médecin.

Sa réputation s'étendoit de plus en plus: malgré ſon goût pour la ſimplicité, il fut obligé de prendre chaiſe à porteur, chaiſe roulante, & enfin un carroſſe, qui lui tint lieu de cabinet, & dans lequel il ſe livroit à l'étude avec autant d'application que s'il eût été chez lui.

Indépendamment de ſa grande pratique, il étoit attaché à ſa Compagnie; & fut élu Doyen, malgré lui, ſur la fin de 1712.

Dès la premiere année de ſon Décanat, il travailla aſſiduement & conjointement avec les Commiſſaires, à une nouvelle édition du *Codex*, qui cependant, par le malheur des temps, ne fut imprimé & diſtribué qu'en 1732; quoiqu'il eût été achevé ſous ſon Décanat.

Pendant ſon adminiſtration, il propoſa pluſieurs réglemens utiles pour la diſcipline des Ecoles, qui furent adoptés ſur le champ, & ſubſiſtent encore aujourd'hui, & notamment les ſuffrages ſur la Doctrine des Bacheliers par la voie du Scrutin.

Il fit auſſi une nouvelle édition de nos Statuts, à laquelle il ajouta le Diſcours des Paranymphes, prononcé, le 2 Juillet 1628, par M. Gabriel Naudé, *De antiquitate & dignitate Scholæ Medicæ Pariſienſis*, avec les témoignages honorables qu'ont rendu à l'Ecole de Paris les Sçavans de pluſieurs Nations.

Il porta à la Police le Jugement de la Faculté ſur les cauſes des maladies contagieuſes qui régnoient parmi les Beſtiaux, & rejetta les ouvrages de ceux qui en avoient écrit ſans connoiſſance.

De ſon temps, on prit auſſi des arrangemens pour que douze Docteurs tirés des deux bancs, ſe trouvaſſent, à tour de rôle, aux Meſſes pour le repos de l'ame des défunts.

Il fit graver pour le monument de ſon Décanat, des jetons, avec les armes de la Faculté, & ſon portrait; & dans une exergue, Eſculape qui va entrer dans ſon temple, traverſant des chemins difficiles, raboteux, hériſſés d'une infinité de ronces & d'épines, avec cette inſcription . . . . . *Monſtrat iter.*

Dans le même temps un événement particulier fit honneur à ſa modération : il eſt difficile qu'entre les grands hommes, il ne ſe rencontre quelque rivalité; un de nos Docteurs qui occupoit, dans ce temps-là, un rang dans la Littérature, & un nom dans la république des Lettres, n'aimoit pas, je ne ſçais pourquoi, M. Hecquet, qui étoit aimé de la Faculté; ce Docteur s'aviſa, dans une diſpute de Thèſe, d'entreprendre notre Doyen, & de ne le pas ménager aſſez: la Faculté aſſemblée, le Doyen ſe plaignit des termes dont le Docteur s'étoit ſervi, dans les Ecoles inférieures, au milieu d'un Acte public, contre lui Doyen, aſſis à ſa place d'honneur: la moitié des ſuffrages condamnoit l'agreſſeur à être rayé du Tableau; l'autre puniſſoit moins ſéverement; on en vint *ad æqualia*. Le Doyen, partie intéreſſée, à qui, dans cette occaſion rare, on laiſſa, par confiance, voix délibérative, débarra en faveur de ſon adverſaire, & forma la concluſion de maniere qu'il fut conſervé dans tous ſes droits: le décret fit honneur à la modération de M. Hecquet; mais cette généroſité ne rapprocha pas les ſentimens ſur la Doctrine.

M. Hecquet avoit beaucoup lu les anciens, & principalement *Eraſiſtrate*, & avoit adopté l'opinion de cet antique Médecin, ſur la force des ſolides, & leur énergie ſur les fluides, de maniere qu'il fondoit ſur cette baſe toute ſa Théorie & ſa Pratique : ſes Partiſans lui adreſſerent cette Epigramme :

> *Vim tribuit totam ſolidis Eraſiſtratus ille,*
> *Naturæque ducis nobile monſtrat iter.*

Peut-être M. Hecquet, en adoptant un ſyſtême auquel il ramenoit toute ſa pratique, s'écarta-t-il de la voie de l'obſervation que lui avoient montré, & ou avoient marché conſtamment ſes Prédéceſſeurs dans la

Faculté; peut-être ce ſyſtême favori, l'empêcha-t-il de voir & de profiter des nouvelles découvertes que les grands Praticiens de ſon temps mettoient en uſage avec ſuccès.

C'eſt cette même opinion d'Eraſiſtrate qui donna occaſion à M. Hecquet, dès 1710 & 1712, d'écrire ſon *Traité de la Digeſtion, & des maladies de l'Eſtomac, ſuivant le ſyſtême de la trituration & du broiement, ſans l'aide des levains & de la fermentation, dont on fait voir l'impoſſibilité en ſanté & en maladie.*

Il a paru pluſieurs éditions de cet ouvrage, dont la derniere eſt de 1729, chez Cavelier.

Mais il a eu pour adverſaire de ce ſyſtême favori, MM. Vieuſſens, Andri, Aſtruc, & Fracmelet, Docteur de Louvain, qui l'ont réfuté par des critiques qui ne ſont pas inférieures.

Son ſyſtême des ſolides avoit entraîné M. Hecquet dans une pratique bien différente de celle des plus grands Praticiens de ſon temps : il n'admettoit preſque pour la cure des plus grandes maladies, que la ſaignée, les délayans & les remedes d'un uſage commun. Il blâmoit la ſaignée révulſive de la tête, le Kermès minéral & l'Emétique, au commencement de ces maladies, & de la petite-vérole ſur-tout.

En 1724, il arma donc ſa plume, & écrivit ſes *Obſervations ſur la ſaignée du pied & ſur la purgation, au commencement de la petite-vérole, des fievres malignes & des maladies aiguës ; preuves de la décadence de la Pratique dans la Médecine, confirmées de juſtes raiſons de doute contre l'inoculation.*

M. Sylva entreprit la défenſe de ſa propre cauſe, & de celle de ſes illuſtres Collegues, & répondit d'une maniere non ſeulement pratique, mais même démonſtrative & géométrique; car M. Sylva étoit lié avec les Académiciens les plus célebres; (*2 vol. *in-12*, 1727).

L'Auteur que nous célébrons, a compoſé toutes les Thèſes qu'il a ſoutenues & auxquelles il a préſidé, qui ſont toutes intéreſſantes; il y en a eu même quelques-unes qui ont été traduites en François, & en particulier celles-ci, *An Morbi à ſolidorum tritu...* (Janvier 1712); *An ut Virginitatis, ſic Virilitatis certa indicia?* préſidée par M. André Creſſé (Janvier 1713), que l'Auteur avoit écrite à l'occaſion du fameux procès de M. de Gêvres, dans lequel il avoit été nommé un des Experts & arbitres, inſérée dans les pieces du procès. (Roterdam 1714).

En 1704, le même Auteur a mis une Préface élégante à la tête des ouvrages de Baglivi ; il a relevé davantage le Traité *de Syſtematis utilitate à fibra motrice-commodis & præſtantiâ.*

En 1709, *Diſpenſe du Carême* (1715) *ſeconde édition, revue, corrigée & augmentée de deux Diſſertations, l'une ſur la Macreuſe, & l'autre ſur le Tabac.* Cet écrit a eu encore pour antagoniſte, M. Andri, qui a publié un ouvrage ſur le même ſujet.

En 1714, *Tractatus de purgandâ Medicinâ à curarum ſordibus*, approuvé par M. Andri.

En 1722, *Observations sur la Peste, à l'occasion de celle de Marseille.*

En 1722, *Novus Medicinæ conspectus, pars prima, quæ Physiologica est, pars secunda, quæ Pathologica.*

En 1724, *Hippocratis Aphorismi, ad mentem ipsius artis usum, & corporis Méchanismi rationem expositi;* 2 vol. *in*-12, traduits par M. Louis de Vaux, Mtre Chirurgien.

En 1725, *Deux Lettres* in-4°, *d'un Médecin de Paris à un Médecin de Province, sur un miracle arrivé sur une femme du Fauxbourg Saint Antoine, nommée Madame la Fosse.*

En 1726, *Réflexions sur l'usage de l'Opium, des Calmans, & des Narcotiques pour la guérison des maladies*, en forme de Lettres; 1 vol. *in*-12. Cet écrit a été composé pour réponse au problême de M. Pitcarne, qui demandoit le remede le plus généralement utile.

En 1729, *Remarques sur l'abus des Purgatifs & des Amers, au commencement & à la fin des maladies.*

En 1742, *la Médecine, la Chirurgie & la Pharmacie des Pauvres,* ouvrage posthume, derniere édition, avec la vie de l'Auteur, par M. de Saint-Marc.

On attribue à notre Auteur plusieurs autres ouvrages qui sont anonymes: mais comme le feu de l'imagination & l'enthousiasme paroissent dominer un peu, soit dans les titres, soit dans le style, soit dans le fonds des choses mêmes, & qu'ils n'ont pas été approuvés généralement, nous ne les rapporterons pas; quelques défauts se rencontrent quelquefois dans les grands Hommes, à côté des grandes vertus, pour faire voir que la perfection n'appartient pas, dans ce monde, à l'humanité.

Si M. Hecquet a eu des partisans dans la Faculté, il a eu aussi, comme nous l'avons dit, des contradicteurs; M. Fagon s'excusoit d'accepter la Dédicace de ses ouvrages, qu'il appelloit de sçavans *Paradoxes.*

Il n'en étoit pas de même chez l'Etranger, où il étoit généralement estimé; ils l'appelloient, assez communément, l'Hippocrate François; il étoit en relation avec les Médecins les plus sçavans, & les premiers Médecins des Cours, MM. Baglivi, Torti, Bianchi, Valisneri, Michelloti, Morgagni, Richard, en Italie; dans les Pays-Bas, avec MM. Van-Rossum, & Réga, Professeur dans l'Université de Louvain; en Espagne, avec M. Séguer, Professeur dans l'Université de Valence; en Hollande, avec MM. Bohërhaave & Rhuysch; en Allemagne, avec MM. Féderic Hoffman, Léxner, premier Médecin de l'Empereur, & M. le Chevalier Garelli, Bibliothécaire de sa Majesté Impériale, & qui devint aussi premier Médecin; en Savoie, avec M. de Bere, Médecin du Roi de Sardaigne; en Ecosse, avec M. Pitcarne; à Trente, avec M. Festager.

Il fut consulté par les Médecins de Turin, pour Madame Royale: sa consultation suivie, contribua beaucoup à la guérison.

L'illustre M. Freind pensoit aussi avantageusement de M. Hecquet;

car une Dame de Paris très-connue & de diſtinction, s'étant adreſſée à M. Freind pour une maladie que l'on croyoit incurable; M. Freind répondit à la conſultation, & lui dit, en même temps : « De quoi » vous aviſez-vous, Madame, de conſulter un Etranger, pendant que » vous avez, à Paris, l'illuſtre M. Hecquet, qui, lui ſeul, en ſçait plus » que tous les Médecins enſemble » ; exagération qui marquoit ſa profonde eſtime.

Il étoit conſulté de pluſieurs Prélats du Royaume d'un grand mérite; & lorſque les Aſſemblées du Clergé ou les affaires de leurs Diocèſes les amenoient à Paris, ils le mandoient, ou l'alloient trouver aux Carmélites, lorſqu'il ne fut plus en état de ſortir : j'ajouterai même (comme une anecdote particuliere), que quelques-uns lui faiſoient part des affaires de l'Egliſe les plus importantes.

Il fut conſulté par une femme qui avoit une tumeur à l'eſtomac, (apparemment inflammatoire) : il ne conſeilla que le cataplaſme de mauve, le régime, & la ſaignée tous les huit jours, & la guérit.

Il prolongea les jours d'une pulmonique, par la ſaignée pratiquée de loin en loin.

M. Hecquet étoit généreux & charitable; généreux envers ſes Collegues; à peine Doyen, il fit préſent à notre Bureau de deux grandes écritoires en tabletterie & marqueterie, & à la Salle d'aſſemblée, d'une pendule ornée.

Il forma le projet de bâtir de nouvelles Ecoles, & en fit dreſſer le plan par M. Ballet de Chamblin, célebre Architecte; plan qu'il communiqua à M. Fagon. Ce premier Médecin, qui étoit en crédit, ſollicita une loterie qui n'eut pas lieu, parce qu'il étoit plus propre à donner qu'à demander : M. Fagon & M. Hecquet étoient fort reſſemblants par le caractere de générosité, & par conſéquent peu propres à obtenir.

Ce dernier augmenta notre Bibliotheque de plus de treize cens volumes, la plus grande partie de ſon vivant; & après ſa mort, par le moyen du ſieur Lacherie, ſon Exécuteur-Teſtamentaire.

Il formoit de jeunes Médecins, & leur prêtoit des Auteurs appropriés à leur degré d'avancement.

Il avoit établi une correſpondance avec les Médecins des Colonies, & leur envoyoit des livres; c'eſt ainſi qu'il en agiſſoit avec MM. Bordegaraie, Ledran, Carrel, Médecins à la Martinique; Alliot, & Noguez, Médecins à Saint-Domingue.

Charitable envers les pauvres, il donna des métiers à de pauvres garçons, & même des dots à de pauvres filles.

En 1709, ayant été obligé d'aller à Bourbon, y prendre les eaux & les douches, à cauſe d'un Rhumatiſme opiniâtre dont il étoit tourmenté, il penſa à rendre ſon voyage utile aux habitans de la campagne; il fit proviſion d'une bonne quantité de bons Livres, & les diſtribua à Bourbon & aux environs.

Chaque Pays, chaque province, chaque région plus ou moins étendue, imprime dans le corps un tempérament, & dans l'ame un caractere particulier, à raison, sans doute, de la différente température de l'air, à raison des mœurs & de l'éducation, & peut-être des alimens & de la boisson.

M. Hecquet tenoit de son pays une vivacité, un feu, une opiniâtreté, sur-tout dans ses opinions, & la maniere de les défendre, qu'il se reprochoit quelquefois à lui-même; mais c'étoit conviction & sans fiel: plein de ses matieres, il écrivoit beaucoup & vîte; il relisoit peu, avoit peu de méthode, & limoit encore moins ses Ecrits, sur-tout en françois; il se laissoit emporter par le feu, le génie, l'enthousiasme, qui ne réfléchissent pas toujours assez.

Comme son mérite l'emportoit beaucoup sur ses défauts, ils n'empêcherent pas que son éloge ne fût inséré dans le tome 41 *des Mémoires du P. Niceron*, & dans la premiere partie du 28me tome *de la Bibliotheque de M. l'Abbé Goujet.*

On voulut aussi avoir le portrait d'un homme qui n'étoit pas ordinaire: M. Hecquet étoit sans prétention, & pourvu que la vérité perçât, il s'occupoit peu de lui-même; on auroit eu de la peine à le fixer devant un Peintre: MM. Finot & Reneaume employerent un stratagême innocent; ils connoissoient la femme d'un Peintre (Madame le Bel), qui possédoit parfaitement le dessin, & qui, de plus, avoit le talent de peindre de mémoire; on le fit donc paroître devant cette dame, sous le prétexte d'une consultation; mais elle consulta encore plus les traits de son visage; après les avoir dérobé tous de mémoire, & rédigé sur la toile, il fallut que M. Hecquet se représentât devant Madame le Bel pour confronter les traits avec le tableau, & rectifier ce qui manquoit, & il ne put se refuser; c'est, je crois, le tableau que nous avons, aux Ecoles, dans notre Salle d'Assemblée, & qui est très-ressemblant, car j'ai vu M. Hecquet aux Carmélites.

Il étoit grand chrétien; il ne passoit pas un seul jour sans méditer l'Ecriture-Sainte qu'il lisoit toute entiere, dans l'année, selon la distribution qu'en avoit faite un de ses freres, Chanoine, & sans dire une partie de l'Office Divin.

Il avoit une vaste érudition; & pour pouvoir l'acquérir, écrire & citer autant qu'il faisoit, il passoit les nuits.

Consulté par les Etudians, il conseilloit Bergerus & Baglivi pour la Physiologie; Heister, Manget & Morgagny, pour l'Anatomie; Boheraave & Sthal, pour la Pathologie; Barchnysen, pour la Chymie; Sydenham & Ettmuller pour la Pratique.

M. Hecquet avoit toujours été d'un tempérament foible & d'une santé délicate; & cependant en s'abstenant de vin & de viande, & travaillant beaucoup, même la nuit, il poussa sa carriere jusqu'à soixante & seize ans.

En 1726, il perdit l'usage des jambes & du bras droit; le 25 Fé-

vrier 1727, il se retira au Fauxbourg Saint-Jacques, dans un appartement situé dans la premiere cour extérieure de l'enclos des Dames Religieuses Carmélites, dont il étoit Médecin depuis 42 ans : il les chargea de sa nourriture & de celle de ses deux domestiques, en leur payant une pension honnête ; & leur laissa trois cens livres, une fois payées, après sa mort.

Ainsi retiré, il se livra à l'étude, à la priere, & aux bonnes œuvres de son état : il décéda le 11 Avril 1737, & fut inhumé dans le Monastere : on a mis sur son tombeau une épitaphe composée par le célebre Rollin. Après sa mort, M. Chycoineau, premier Médecin du Roi, *écrivit* de Versailles au sieur Lacherie, Exécuteur-Testamentaire, une Lettre par laquelle *il témoignoit* prendre part à la perte d'un homme de ce mérite.

DANIEL TAUVRY, 1697.

Il étoit fils d'Ambroise Tauvry, Médecin de Laval, dans le Bas-Maine : son pere fut son précepteur; il naquit en 1669, avec un génie précoce, car à l'âge de dix ans, il fut en état de soutenir une Thèse sur toute la Philosophie ; à quinze, il fut reçu Docteur en Médecine de la Faculté d'Angers ; à dix-huit, il écrivit son *Anatomie raisonnée* qui fut estimée des étrangers, & traduite en Anglois.

Il composa une *Nouvelle pratique des Maladies aiguës, & de celles qui dépendent de la fermentation des Liqueurs*, qui fut revue & augmentée en 1706 & 1712 : il publia aussi un *Traité des Medicamens.*

Promptement admis à la Chambre Royale ; après le désastre de cette Chambre, il fut recueilli par la Faculté, qui le couronna, par les mains de M. Quiquebeuf, le 11 Mars 1697.

A peine reçu Docteur, au renouvellement de l'Académie des Sciences, le 15 ou 20 Août 1699, M. le Marquis de Pont-Chartrain le présenta à cette célebre Compagnie : il y lut un Mémoire *sur les Gommes & les Résines, & sur une Liqueur tirée de la chaux.*

Il donna aussi un Mémoire sur *l'Ouverture du Corps d'un jeune homme, mort d'hydrophobie* : il observa comme tous ceux qui avoient fait des ouvertures de corps morts de la même maladie, que le dedans de l'œsophage étoit enflammé ; la trachée artere l'étoit même un peu : il y avoit, au fond de l'estomac, environ trois cuillerées d'une matiere épaisse, d'un brun assez foncé, semblable à ce que le malade rendoit par haut assez souvent : la vésicule du fiel étoit pleine d'une bile presque noire : le péricarde avoit très-peu d'eau : les arteres étoient fort remplies d'un sang très-fluide, qui ne se trouva caillé en aucun endroit : ce même sang, après la mort, ne se coaguloit point à l'air froid, au lieu que celui d'une saignée qu'on avoit faite au malade, quelques jours auparavant, s'étoit facilement coagulé : le cerveau & presque toutes ses parties étoient beaucoup plus seches qu'à l'ordinaire, aussi-bien que le commence-

ment de la moëlle de l'épine, & tous les muſcles du corps. (*Hiſtoire de l'Académie, année 1699*).

Mais ce qui a rendu M. Tauvry plus célebre, c'eſt ſa diſpute Littéraire avec M. Méry, premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, *ſur le trou ovale, & la circulation du ſang dans le fœtus :* ce fut à cette occaſion qu'il fit paroître, en 1700, ſon Traité *de la Génération & de la Nourriture du Fœtus, avec une Replique aux réponſes de ſon Adverſaire.* Cette diſpute, également honorable aux deux contendans, occaſionna bien des éclaircissemens ſur une matiere qui étoit encore obſcure.

Si les combats militaires fatiguent le corps, les combats Littéraires fatiguent l'eſprit & minent la ſanté : nous avons déjà remarqué plus haut que M. Tauvry étoit né avec une délicateſſe d'organes, qui avoit développé ſon eſprit prématurément ; mais ce fut aux dépens de ſon tempérament, comme il arrive quelquefois aux plus grands génies : l'application trop ſoutenue que demandoit la critique, augmenta la diſpoſition qu'il avoit aux maladies de poitrine, & le jetta dans une phtyſie, dont il mourut le 18 Mars 1701 ; il fut inhumé à Saint Severin, dans ſa trente-deuxieme année, après avoir vécu dans le célibat.

C'étoit un homme d'un eſprit vif & pénétrant, capable de ſyſtêmes ingénieux qui le firent goûter : c'eſt ainſi qu'il remplit, dans l'eſpace d'une courte carriere, le travail d'une longue vie.

NICOLAS-ANDRY DE BOISREGARD, 1697.

Il étoit de Lyon ; avec des talens naturels, de l'étude & du travail, joints à ce que le climat peut avoir de ſubtil & d'influence ſur l'eſprit, il fit des progrès rapides dans les Lettres ; il paroît qu'il fit d'excellentes Humanités ; car arrivé à Paris, il fut en état d'inſtruire & d'être nommé Profeſſeur au College des Graſſins : d'ailleurs, il eut l'aiguillon des bons eſprits, un manque de fortune : ſes talens aſpiroient à de plus hauts titres ; & il commença par ſe faire recevoir Docteur à Rheims.

Peut-être que ce fut pour ſe faire un nom par d'illuſtres adverſaires, qu'il écrivit contre le P. Bouhours, Jéſuite, & mit au jour ſon Livre, *Réflexions, ou Remarques critiques ſur l'uſage préſent de la Langue Françoiſe*, dont il y eut deux éditions de ſuite (1692 & 1693) qui furent ſuivies des *Réflexions Critiques*, avec ſix Lettres, *Sentimens de Cléarque ſur les Dialogues d'Eudoxe & de Philante.*

Mais il paſſa à quelque choſe de plus ſolide : au ſortir de la Chambre Royale, il entra à la Faculté : comme il étoit venu de Lyon ſans bien, il ſupplia la Compagnie d'avoir égard à ſa ſituation ; il ſuivit la grande Licence de 1694, fut choiſi pour célébrer les Paranymphes ; fonction qui ſuppoſe du mérite, & enſuite admis au Doctorat ſans Régence, par M. Hodencq, le 18 Novembre 1697, après avoir obtenu le douzieme lieu.

Il étoit déjà connu par ſa Littérature ; bientôt après ſon Doctorat, il fut nommé Cenſeur Royal, Profeſſeur Royal, à la place de M. Déniau,

qu'il suppléa & remplaça en 1712 : associé à la Compagnie du Journal des Sçavans, commission dont il s'acquitta avec applaudissement, principalement de la part de ceux qui aimoient le sel de la critique, il eut des démêlés vifs avec MM. Hecquet, Lémery, & beaucoup d'autres Auteurs.

Après s'être acquitté avec la Faculté, il présida le 4 Janvier 1703 : on connoissoit son éloquence & sa capacité dans les affaires, & on le croyoit affectionné à la Compagnie ; il fut élu Doyen, le 4 Novembre 1724 : il répondit à l'opinion qu'on avoit de lui ; car il arriva au Décanat dans des temps de crises & de procès : il soutint avec beaucoup de vigilance & de fermeté les droits de la Faculté ; & il vint à bout de faire expliquer, en notre faveur, le Conseil du Roi qui avoit créé cinq Démonstrateurs Royaux à Saint-Côme.

Il proposa plusieurs Réglemens utiles pour la discipline des Ecoles ; & entr'autres, les nouveaux Examens & les Thèses sur la Chirurgie en particulier ; Examens qui devinrent manuels, sous le Décanat de M. Baron, quelques années après.

Sous le Décanat de M. Andri, la Faculté eut l'honneur d'écrire à M. le Cardinal de Noailles pour lui représenter l'abus des dispenses du carême, données par d'autres que les Médecins de la Faculté & les Médecins du Roi registrés, qui ont le droit de pratiquer ; abus capables d'énerver la discipline Ecclésiastique. Son Eminence fit droit sur les représentations de la Faculté ; & donna en conséquence, un Mandement qui fut publié aux Prônes des Paroisses. M. Andri avoit dressé la Lettre de la Faculté.

Dans le même temps, on prit en considération les terribles inconvéniens qui résultoient d'abandonner, entre les mains des Chirurgiens seuls, les malades qui étoient dans le cas des grandes opérations, & on fit des représentations sur cet objet à M. le Procureur-Général. Le Parlement ordonna que les Médecins des Hôpitaux présideroient aux Traitemens ; décideroient la meilleure maniere d'opérer, en cas de nécessité ; prescriroient la préparation, les médicamens, la diete, le régime, &c.

Sous un Doyen si zélé & si attentif, la Faculté renouvella & fit valoir les anciens Réglemens de la Librairie (1535) qui ordonnoient que les Ouvrages de Médecine, de Chirurgie, & de Pharmacie, ne seroient mis sous presse que lorsqu'ils auroient été munis de l'Approbation de la Faculté.

Avec une telle vigueur de conduite, la Police réprima quelques entreprises sur la profession de la Médecine.

Notre Doyen avoit beaucoup de crédit en Cour, auprès de M. le Cardinal Ministre, M. le Garde des Sceaux (Fleurian d'Armenonville), & auprès de MM. les premiers Médecins de la Cour ; & il avoit laissé appercevoir ce grand crédit. Mais les Compagnies sont jalouses de leur liberté légitime ; elles craignent la domination appuyée de l'autorité : il avoit voulu s'ingérer jusqu'à réformer les Jugemens de Doctrine de la

Faculté. On craignit... On pensa même, pour de bonnes raisons, qu'il avoit pris des arrangemens pour faire nommer par autorité, un Médecin de la Cour, dont il auroit suppléé les fonctions en qualité d'ex-Doyen; ainsi c'auroit été une espece de Décanat forcé: mais il fut mal servi: les intérêts des particuliers sont aisément oubliés dans cette région élevée, agitée d'un tourbillon d'affaires plus importantes : c'est pourquoi les deux années du Décanat de M. Andry finies; quoiqu'à cause de ses talens il méritât d'être continué, on fit passer sa Magistrature en d'autres mains; les Electeurs nommerent d'une voix unanime M. Geoffroy, qui heureusement se trouva à l'assemblée; & ce choix fut applaudi unanimement: après l'élection de M. Geoffroy, sous le Rectorat de M. de Laval, on eut soin de prévenir le Tribunal de l'Université, pour faire agréer le nouveau Doyen.

L'office de Censeur souffrit beaucoup plus de difficultés : depuis 1675, cet office est de droit dévolu à l'ex-Doyen; & cependant on nomma pour Censeur M. Afforti, pere; voici pourquoi : le jour de l'élection du Doyen & des Professeurs, arrivée, selon les statuts, M. Andry, Doyen, n'avoit point envoyé les Billets de convocation, selon le devoir de sa charge; peut-être pensoit-il que, faute d'assemblée & d'élection, le Décanat resteroit attaché à sa personne; mais ce jour-là même, beaucoup de Docteurs s'étoient assemblés d'eux-mêmes, en vertu des Statuts; la Loi leur avoit tenu lieu de Doyen : présidés par le plus ancien Doyen, qui convoqua pour le soir du même jour; la Faculté procéda aux élections accoutumées, toujours en l'absence du Doyen en exercice; absence dont la cause n'étoit ni connue, ni n'avoit été notifiée: elle élut un nouveau Doyen (M. Geoffroy); elle se crut de même en droit de nommer un Censeur à la place de celui qui, par son éloignement des assemblées, & par le manquement au devoir le plus essentiel de sa charge, sembloit refuser ce titre : elle nomma donc, comme nous l'avons dit ci-dessus, M. Afforti, pere, pour Censeur: mais M. Andry avoit du crédit en Cour; & il fallut (par autorité) restituer cet office à l'ex-Doyen... Nous ne sommes entrés dans ce détail abrégé, tiré des registres, que pour l'instruction des Décanats à venir.

Indépendamment des Ouvrages de critique sur la Langue Françoise, contre le P. Bouhours, & tous les autres de même genre qu'il seroit trop long de rapporter, les plus estimées des Œuvres de M. Andry, sont:

Traité de la génération des vers dans le corps humain, qui avoit été dédié à M. Fagon en 1699 & 1700, & dont la derniere édition est de 1718.

Orthopédie, ou l'Art de prévenir & de corriger dans les Enfans les difformités, 1741, 2 vol. *in-12.*

Il a traduit en François la Thèse dont il étoit Auteur, & à laquelle il a présidé en 1705, *An hominis primordia vermis ?* avec les réponses à M. Tauvry.

M. Andry, fameux dans la république des Lettres, est mort, le 13

Mai 1742, au commencement de sa quatre-vingt-neuvieme année, sur la Paroisse de Saint Roch; il a laissé une fille unique, mariée à M. Dionis, Médecin de la Faculté.

LOUIS LÉMERY, 1698.

Nicolas Lémery, l'un des anciens Membres de l'Académie des Sciences, Pharmacien, & pere de celui dont nous avons à parler, fut un de ces hommes rares que les préjugés de leur siecle n'ont pu séduire, qui portent la lumiere dans tout ce qui devient l'objet de leurs recherches, le Descartes de la Chymie : il tira cette science des ténebres mystérieuses où elle demeuroit ensevelie depuis tant de siecles; il l'affranchit de cette superstition cabalistique, qui en faisoit les prétendus fondemens, & qui en cachoit les véritables; & il la soumit le premier aux principes clairs & certains de la méchanique.

Louis Lémery, son fils, n'a pas été seulement le plus fidele disciple de ce grand maître; mais, par son goût déterminé pour la saine philosophie, & par les principes lumineux qu'il puisoit dans son propre fonds, il a souvent donné lieu de penser qu'il auroit été capable de faire ce que son pere avoit fait, s'il eût trouvé les mêmes erreurs à combattre & les mêmes obstacles à surmonter, en un mot, s'il n'eût pas été précédé par un tel pere.

Il naquit à Paris, le 25 Janvier 1677, de ce célebre Chymiste, & de Madeleine Bélanger : il fit ses études au College d'Harcourt, & il s'y distingua parmi ses pareils : quelques heureux essais d'éloquence le porterent d'abord vers le Barreau; un de ses oncles, Louis Lémery, célebre Avocat, l'y attiroit encore : mais son pere & un goût plus décidé le ramenerent à la Chymie, & lui firent embrasser la profession de Médecin.

A l'avantage inestimable de se trouver tout-à-coup initié dans les mysteres de la Chymie, ou plutôt dans une Chymie qui faisoit gloire de bannir les secrets, il joignit mille connoissances infiniment propres à étendre cette science, quoique déjà si étendue : il saisit avec ardeur la Philosophie moderne, qui n'étoit autre, en ce temps-là, que celle de Descartes; & son pere, loin de dédaigner des secours qu'il n'avoit pas eus, ou de les lui envier, ne négligea rien pour les lui procurer.

M. Lémery, après avoir obtenu le second lieu de sa Licence, fut admis au nombre des Docteurs, le 16 Novembre 1698, sous la Présidence de M. Michel Pichonat, dès l'âge de vingt-un an; & il n'en avoit que vingt-trois lorsqu'il entra à l'Académie en qualité d'éleve, d'abord de M. de Tournefort, & ensuite de son pere.

Deux années après, c'est-à-dire en 1702, il fit paroître son *Traité des Alimens;* Ouvrage enrichi d'analyses chymiques, & où brille beaucoup d'ordre & de clarté : il ne se dissimula pas cependant par la suite, que c'est l'arrangement des principes qui fait les propriétés des Mixtes, & que c'est l'expérience qui les décide.

En 1708, M. Fagon, premier Médecin du Roi, chargea M. Lémery de faire le cours de Chymie, au Jardin Royal, à la place de M. Berger qui étoit tombé dangereusement malade. Quoique Lémery n'eût que huit jours pour s'y préparer, il s'en acquitta avec le plus grand succès ; car il avoit une facilité merveilleuse à débiter & à mettre en œuvre son sçavoir, qu'il animoit d'ailleurs par un son de voix éclatant, & par tout ce qui est capable de se concilier l'attention d'une grande assemblée : cependant M. Berger étant mort quelques années après, la Chaire de Chymie fut donnée à feu M. Geoffroy ; & c'est à lui que M. Lémery succéda en 1731.

Il étoit monté à la place d'associé de l'Académie des Sciences, en 1712, & il eut, en 1715, celle de Pensionnaire Chymiste, vacante par la vétérance de son pere, qui mourut la même année.

En 1722, il acheta une Charge de Médecin du Roi ; c'est en cette qualité qu'il fut nommé pour accompagner l'Infante Marie-Anne-Victoire d'Espagne, aujourd'hui Princesse du Brésil, lorsqu'elle retourna à Madrid.

En passant par Amboise, il voulut sçavoir ce que c'étoit que ce prétendu & immense bois de cerf que l'on y garde suspendu à la voûte du Château : il profita apparemment de la curiosité de la jeune Princesse, ou il la fit naître, pour se procurer la faculté de voir de près le prodige, & de le voir avec des yeux de Physicien : on le descendit ; il en fit scier un morceau ; espece d'attentat qu'il n'eût osé proposer de son chef, & qu'on n'auroit peut-être pas même souffert alors, si l'on s'étoit un peu plus défié du succès. Après un court examen, il démontra que ce n'étoit que du bois ordinaire : merveille de moins pour la France, à qui l'Académie ne manque guere d'en enlever de semblables toutes les fois que l'occasion s'en présente.

M. Lémery ne fut pas plutôt à Paris, que la Reine d'Espagne l'honora d'un Brevet de Médecin Consultant de Sa Majesté.

Il a été trente-trois ans Médecin de l'Hôtel-Dieu ; il y étoit toujours suivi d'Etudians en Médecine, qu'il instruisoit avec plaisir, en s'instruisant lui-même : l'habitude qu'il avoit contractée dans cette grande Ecole, d'observer & de traiter en un même jour un grand nombre de maladies, lui avoit acquis ce prognostic sûr, & cette connoissance délicate du pouls qui font tant d'honneur à ceux qui les possedent, & qu'on ne remarque, en effet, que dans un petit nombre de Médecins du premier ordre.

M. Lémery fut particulierement attaché à Madame la Duchesse de Brunswick, qu'il visitoit souvent dans le Palais du Luxembourg ; Médecin de S. A. S. Madame la Princesse de Conti, seconde Douairiere, il en avoit toute la confiance, & s'il est permis de le dire, toute l'amitié : il passoit régulierement toutes les nuits à l'Hôtel de cette Princesse, depuis neuf heures du soir, jusqu'à neuf heures du matin ; & c'est-là, comme dans un asyle favorable aux Sciences, qu'il a composé plusieurs de ses Mémoires ; car il retrouvoit par-tout son sçavoir, son cabinet, & presque son laboratoire.

Sans cette extrême facilité dans le travail, & sans un grand fonds de connoissances qu'on ne pouvoit lui refuser, il seroit difficile de comprendre comment il auroit pu fournir aux engagemens de la pratique, & avec cela trouver du temps pour faire des expériences pour méditer & pour écrire ; eh ! sur quelles matieres ? avec quelles discussions ? en un mot, pour être Académicien de l'Académie des Sciences, & Académicien assidu & laborieux. Nous avons quarante Mémoires de M. Lémery, la plupart d'une étendue considérable, sans compter les morceaux qu'on ne trouve que dans l'Histoire & par extrait ; ceux qui regardent la Chymie, & qui sont le plus grand nombre, roulent principalement sur *la Nature du Fer & sur sa production*, *sur le Nitre*, & quelques autres *Sels*, *sur les Analyses Végétales & Animales* ; trois sujets où M. Lémery s'est montré un Chymiste de la premiere force.

La matiere du fer occasionna des discussions Chymiques très-sçavantes, entre M. Lémery & M. Geoffroy : c'est apparemment à cette dispute sur le fer, que nous devons cette Végétation singuliere, cet *Arbre de Mars*, que M. Lémery donna dans le même temps à l'Académie, & qui fut une des principales curiosités dont cette Compagnie prit soin de se parer, quand le Czar Pierre-le-Grand, lui fit l'honneur de venir assister à une de ses Assemblées. Cet arbre de Mars se fait avec la limaille de fer par la dissolution de l'esprit de Nitre.

Il sembloit que M. Lémery fût destiné à briller dans ces fêtes de l'Académie, où les plus grands Monarques sont venus illustrer ses travaux par leur présence. Ce fut lui encore qui fournit, ou qui exécuta les Détonations Chymiques, & quelques-unes des autres expériences merveilleuses de cette espece qui furent faites devant le Roi, dans l'Assemblée du 22 Juillet 1719.

M. Duverney d'abord, & ensuite M. Winslow s'étoient occupés sur l'origine, la cause, & la formation des Monstres : le systême général, reçu de part & d'autre, est que toutes les générations se font par des œufs ou des germes aussi anciens que le monde : il s'agissoit seulement de sçavoir si le fœtus monstrueux n'est tel que par les accidens qui lui arrivent dans le sein de sa mere, ou si le monstre étoit contenu dans l'oeuf : dans ce dernier cas, c'est-à-dire selon MM. Duverney & Winslow, un enfant, par exemple, qui naît avec deux têtes, viendra d'un germe à deux têtes ; au lieu que, selon M. Lémery, & la plus grande partie des Anatomistes & des Physiciens modernes, ces deux têtes ne seront que celles des deux embrions parfaits, mais jumeaux, qui, par les divers accidens du choc & de la pression, se seront ajustés sur le reste du corps de l'un des deux.

La Dispute en étoit là ; & cette matiere avoit déjà fourni à M. Lémery sept à huit grands Mémoires, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut, le 9 Juin 1743 ; il étoit sujet à de fréquentes hémorragies, qui demandoient des saignées révulsives au pied ; la gangrene survint à la jambe, & il étoit âgé de près de soixante & dix ans : il fut inhumé à Saint Sulpice.

Il s'étoit marié en 1706, avec Catherine Chapelot; de trois enfans qu'il eut de ce mariage, il n'est resté qu'une fille, l'objet de ses complaisances; il avoit pris un soin extrême de son éducation, & il paroît qu'il n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit assortir l'esprit & les graces dont elle a été pourvue par la nature.

Il étoit doux & poli dans le commerce, capable d'amitié, généreux & libéral : tout ce qui souffroit avoit droit sur son cœur & sur ses biens, & il a quelquefois donné aux pauvres des sommes considérables pour un particulier d'une fortune si modique. (*Eloge*, *Histoire de l'Académie des Sciences*, *année* 1743).

ETIENNE-FRANÇOIS GEOFFROY, 1704.

Il naquit à Paris le 13 Février 1672, de Matthieu-François Geoffroy, Pharmacien, ancien Echevin, & ancien Consul, & de Louise de Vaux, fille d'un Chirurgien célebre en son temps : le bisaïeul paternel de M. Geoffroy avoit été aussi premier Echevin de Paris; & alors on ne choisissoit que des Bourgeois d'ancienne famille, & d'une réputation bien nette; espece de noblesse qui devroit bien valoir celle dont la preuve ne consiste que dans des filiations.

Si nous disions que l'éducation d'un jeune homme a été telle, que quand il fut en Physique, il se tenoit chez son pere des conférences réglées, où M. Cassini apportoit ses planispheres, le P. Sébastien, ses machines, M. Joblot, ses pierres d'aimant; où M. Duverney faisoit des dissections, & M. Homberg des opérations de Chymie; où se rendoient, du moins par curiosité, plusieurs autres Sçavans célebres, & des jeunes gens qui portoient un grand nom; qu'enfin ces conférences parurent si bien entendues & si utiles, qu'elles furent le modèle & l'époque de l'établissement des expériences de Physique dans les Colleges: sans doute, on croiroit qu'il s'agissoit de l'éducation du fils d'un Ministre, destiné aux grandes dignités de l'Etat ou de l'Eglise. Cependant tout cela fut fait pour le jeune Geoffroy, que son pere ne destinoit qu'à lui succéder dans sa profession: mais il sçavoit combien de connoissances demande la Pharmacie embrassée dans toute son étendue : il l'aimoit & par goût, & parce qu'elle lui réussissoit; & il croyoit ne pouvoir mieux faire que de fournir à son fils les moyens de poursuivre avec plus d'avantage la carriere où lui-même auroit vieilli.

Après cette premiere étude de Physique générale, M. Geoffroy fit des Cours particuliers de Botanique & de Chymie, & même d'Anatomie, quoique cette science ne fût pas son objet principal.

En 1692, son pere l'envoya à Montpellier, pour y apprendre la Pharmacie, chez un habile Apothicaire, qui, de son côté, envoya son fils à Paris chez M. Geoffroy; échange bien entendu, puisque l'un & l'autre de ces jeunes gens, en laissant dans la maison paternelle ce qu'il étoit bien sûr d'y retrouver toujours, alloit trouver dans une maison étrangere, ce qu'il n'eût pas trouvé chez lui.

M. Geoffroy ſuivit les plus habiles Profeſſeurs de la fameuſe Ecole de Montpellier : avant que de revenir à Paris, il voyagea dans les Provinces méridionales du Royaume, & alla voir les Ports de l'océan ; car il embraſſoit auſſi ce qui n'étoit que de pure curioſité : il en eût peut-être été bien puni, à Saint-Malo, où il ſe trouva enfermé, en 1693, dans le temps du bombardement de cette place par les Anglois, ſi la terrible machine infernale, qui menaçoit d'abymer tout, n'eût manqué ſon effet.

M. le Comte de Tallard, depuis Duc, Pair & Maréchal de France, ayant été nommé, au commencement de 1698, à l'Ambaſſade extraordinaire d'Angleterre, il choiſit M. Geoffroy, qui n'étoit point Médecin, pour avoir ſoin de ſa ſanté; & il ne crut point que cette confiance donnée au mérite dépourvu de titres, fût trop hardie.

M. Geoffroy, qui ſçavoit voyager, ne manqua pas de profiter du voyage de Londres : il gagna l'amitié de la plupart des illuſtres d'un pays qui en produit tant, & principalement celle de M. le Chevalier Sloanne; & en moins de ſix mois, il devint leur confrere, par une place qu'ils lui donnerent dans la Société Royale.

De-là, il paſſa en Hollande, où il vit d'autres obſervations, acquit de nouvelles connoiſſances : il ſe préſenta encore à lui l'occaſion de faire un voyage agréable, celui d'Italie, où il alla en 1700, avec M. l'Abbé de Louvois, en qualité de ſon Médecin, ſelon le langage de M. Geoffroy, & en qualité d'ami, ſelon le langage de cet Abbé; car ils avoient tous les deux le mérite de ne pas parler de même.

Le grand objet de M. Geoffroy étoit toujours l'Hiſtoire Naturelle, & la matiere Médicale ; & il étoit d'autant plus obligé de porter ſes vues de ce côté-là, que ſon pere avoit deſſein de lui laiſſer ſa place & ſon établiſſement. Dès 1693, il avoit ſubi l'examen pour la Pharmacie, & fait ſon chef-d'œuvre : cependant ce n'étoit point le fonds de ſon intention; il vouloit être Médecin, & n'oſoit le déclarer : il faiſoit des études équivoques, qui convenoient également au plan de ſon pere & au ſien ; telle étoit la Matiere Médicinale, qu'un Médecin & un Pharmacien ne peuvent trop connoître.

Enfin quand le temps fut venu de ne pouvoir plus ſoutenir la diſſimulation, & de prendre un parti déciſif, il ſe déclara; & le pere ſe rendit : il avoit deſtiné à la Médecine ſon ſecond fils, qui eſt devenu depuis l'un des Chymiſtes de l'Académie : celui-ci prit la Pharmacie au lieu de ſon aîné : cette légere tranſpoſition dût être aſſez indifférente au pere : mais enfin ce n'étoit pas là ſon premier projet, & il apprit combien la nature, qu'il n'avoit pas aſſez conſultée ſur ſes enfans, eſt jalouſe de ſes droits.

M. Geoffroy ſe mit donc ſur les bancs de Médecine, & fut reçu Bachelier, en 1702; ſa premiere Thèſe fut extrêmement retardée; parce que M. Fagon, premier Médecin, qui devoit y préſider, & qui pouvoit commettre, à cauſe de ſon emploi auprès de la perſonne du

Roi, vouloit présider en personne; honneur qui se fit acheter par des délais : M. Geoffroy qui avoit fait sa Thèse lui-même, avoit choisi cette question, *An Medicus Philosophus, Mechanico-Chymicus ?* (31 Mai 1703). On sent assez qu'il avoit intérêt de conclure pour l'affirmative : il composa pareillement ses deux autres Thèse de Bachelier, & à plus forte raison celle dont il fut Président, après avoir été reçu Docteur, en 1704, le 26 Août, par les mains de M. Devaux, son oncle, & après avoir obtenu le premier lieu de sa Licence. Il prenoit toujours des sujets utiles ou intéressans : celle où il demandoit *si l'homme a commencé par être ver ?* piqua tellement la curiosité des dames, & des dames du plus haut rang, qu'il fallut la traduire en françois, pour les initier dans des mysteres dont elles n'avoient pas la théorie : selon le manuscrit que nous avons sous les yeux, M. Andry se chargea volontiers de la traduction.

M. Geoffroy ne se pressa point de se jetter dans la Pratique dès qu'il en eut le droit; il s'enferma pendant dix ans dans son cabinet, & il voulut être sûr d'un grand fonds de connoissances, avant que de s'en permettre l'usage.

Son caractere doux, circonspect, modéré, & peut-être un peu timide, le rendoit fort attentif à écouter la nature, à ne pas la troubler par des remedes, sous prétexte de l'aider, & à ne l'aider qu'à propos, & autant qu'elle le demandoit: une chose singuliere lui fit tort, dit-on, dans les commencemens; il s'affectionnoit trop pour ses malades, & leur état lui donnoit un air triste & affligé qui les alarmoit; on en reconnut enfin le principe, & on lui sçut gré d'une tendresse si chere à ceux qui souffrent.

Persuadé qu'un Médecin appartient à tous les malades également, il ne faisoit nulle différence entre les bonnes pratiques & les mauvaises, entre les brillantes & les obscures; il ne recherchoit rien & ne rejettoit rien: de-là il est aisé de conclure que ce qui dominoit dans le nombre de ses pratiques, c'étoient les obscures, ou les mauvaises; & d'autant plus, que les premiers engagemens lui étoient sacrés, & qu'il n'eût pas voulu les rompre, ou s'en acquitter légerement, pour courir aux occasions plus flatteuses qui seroient survenues : d'ailleurs, souverainement éloigné de tout faste, il n'étoit point de ceux qui sçavent aider à leur propre réputation, & qui ont l'art de suggérer, tout bas, à la renommée, ce qu'ils veulent qu'elle répete, tout haut, avec ses cent bouches: cependant le vrai avoit percé à la longue, & M. Geoffroy étoit bien connu.

Dans les grandes affaires de Médecine, ceux qui s'étoient saisis des premiers postes, l'appelloient presque toujours en consultation; il étoit celui dont tous les autres vouloient emprunter les lumieres, & chacun le plaçoit le second dans son esprit.

En 1709, le Roi lui donna la place de Professeur en Médecine au College Royal, vacante par la mort de M. de Tournefort : il en-

treprit

treprit de dicter à ses Auditeurs toute l'histoire de la Matiere Médicinale, sur laquelle il avoit amassé depuis long-temps de grandes provisions. Tout le Regne Minéral a été expédié; c'est-à-dire, tous les minéraux qui sont en usage dans la Médecine; & c'est ce qu'on a, jusqu'à présent, sur ce sujet de plus recherché, de plus certain, & de plus complet : il en étoit au Regne Végétal; & comme il suivoit l'ordre alphabétique, il en est resté à la *Mélisse*, qui quoiqu'assez avancée dans l'alphabet, laisse après elle un grand vuide, & beaucoup de regret aux curieux de ces sortes de matieres; il n'avoit point touché au Regne Animal; mais du moins tout ce qu'il a dicté s'est trouvé en bon ordre, dans ses papiers; & sa famille l'a donné au public.

M. Fagon, qui étoit toujours demeuré titulaire de la charge de Professeur en Chymie au Jardin Royal, la faisoit exercer par quelqu'un qu'il choisissoit : M. de Saint-Yon, à qui il avoit donné cet emploi, n'ayant pu le remplir, en 1707, à cause de ses infirmités; M. Geoffroy eut sa place, & s'en acquitta si bien, que, dans la suite, M. Fagon se démit absolument de sa charge en sa faveur; cela arriva en 1712 : M. Fagon, pour mettre en œuvre M. Geoffroy tout entier, lui demanda qu'aux leçons de Chymie ordinaires, il en joignît sur la matiere médicinale; ce qui, dans une même séance, ajoutoit deux heures, & quelquefois trois à deux autres heures déjà employées : M. Geoffroy y consentit, emporté par son zèle, & aussi par un certain sentiment de gloire qui agit, & qui doit agir sur les ames les plus éloignées de la vanité : il étoit toujours soutenu par le plaisir de voir que de si longues séances, loin de rebuter les Auditeurs, ne les rendoient que plus assidus & plus attentifs. Mais enfin il consulta trop peu les intérêts de sa santé, qui étoit naturellement foible, & qui en souffrit.

La Faculté, en 1726, se trouva dans des circonstances où il lui falloit un Doyen, qui, quoique digne de l'être, ne fît aucun ombrage à sa liberté, & qui aimât mieux sa Compagnie que sa place. M. Geoffroy fut élu : mais comme tous les membres d'une république ne sont pas également républicains, quelques-uns attaquerent son élection par des irrégularités prétendues; & lui-même auroit été volontiers de leur parti; mais l'élection fut confirmée par le jugement de la Cour.

Sous son premier Décanat, il repoussa la calomnie que des esprits mal intentionnés avoient répandue sur la catholicité de la Faculté : le calomniateur, qui avoit du crédit en Cour, ne fut puni que par la confusion.

Sous le même Décanat, la Faculté fut consultée par le Parlement sur les Questions que l'on donnoit aux Criminels, dans la crainte qu'elles ne procurassent la mort.

Ses deux années de Décanat finies, il fut continué, & cela par les suffrages mêmes qui auparavant lui avoient été contraires : on sentit un nouveau besoin qu'on avoit de lui : sous le Décanat précédent, il s'étoit élevé un procès entre la Faculté & la Communauté de Saint-Côme.

Pendant la Magiſtrature de M. Geoffroy, le procès fut appointé; & le zélé Doyen fut affecté de cet événement : à ſon ſecond Décanat on lui fit un honneur ſingulier; pendant le premier, le Cenſeur l'avoit été par autorité de la Cour; mais pour le ſecond, la Faculté le laiſſa libre du choix.

Ces témoignages d'eſtime de la part de ſa Compagnie, qu'il n'auroit pas recherchés par ambition, il les ſentit vivement par un principe de reconnoiſſance d'autant plus fort qu'on eſt plus dégagé de paſſions tumultueuſes; il ſe livra ſans ménagement aux travaux extraordinaires du ſecond Décanat, qui joints à ceux qu'exigeoient ſa profeſſion & ſes différentes places, ruinerent abſolument ſa ſanté : il mourut phtiſique, âgé de 59 ans, le 6 Janvier 1731, & fut inhumé à Saint Paul : il a laiſſé une veuve, deux filles, & un fils, qui, reçu Docteur en Septembre 1748, ſoutient avec honneur la réputation de ſon pere dans la Pratique.

Les Mémoires de l'Académie, les Thèſes, les Ouvrages imprimés, les Décanats, la Pratique de feu M. Geoffroy, ſeront un témoignage toujours ſubſiſtant de ſa profonde érudition, de l'eſtime de la Faculté, & qu'il mérite une place diſtinguée parmi nos Hommes illuſtres.

JEAN HERMENT, 1704.

Il étoit de Paris; ſon pere étoit Médecin ordinaire du Roi : après avoir obtenu le ſecond lieu de ſa Licence, il fut préſidé, pour le Doctorat, par M. Pierre-Jean Burette, le 10 Septembre 1704.

Il eut une grande réputation dans la Pratique; c'eſt tout ſon éloge : il fut long-temps Médecin de l'Hôtel-Dieu, & beaucoup ſuivi des Etudians; Médecin ordinaire du Roi, de ſes Châteaux de la Baſtille & de Vincennes; premier Médecin de ſon Alteſſe Séréniſſime Madame la Ducheſſe du Maine, Médecin-Major du Régiment des Gardes Suiſſes : il mourut l'ancien des Ecoles, fort riche, après avoir épouſé deux femmes, dont il eut deux enfans, garçon & fille; le fils fut Conſeiller au Parlement, & la fille épouſa auſſi un Conſeiller dans l'une des Chambres.

PIERRE AZÉVEDO, 1724.

Il étoit Eſpagnol : il eut apparemment de grandes protections en Cour, car il fut recommandé à la Faculté par les Lettres qu'écrivirent, en ſa faveur, MM. Fagon, premier Médecin du Roi, & Boudin, premier Médecin de M. le Dauphin.

Il fut préſidé, pour ſon Doctorat, par M. Alexis Littre, le 25 Septembre 1704.

Après avoir été Profeſſeur des Ecoles, il brilla par ſa réputation dans la Pratique; il mourut, le 10 Février 1739, âgé de 75 ans, & fut inhumé à Saint Euſtache; il laiſſa une femme & un fils avec une fortune peu avancée; peut-être n'avoit-il apporté de l'Eſpagne que des recommandations.

JACQUES-BENIGNE WINSLOW, 1705.

Jacques-Benigne Winſlow, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine, Interprete de la Langue Teutonique à la Bibliotheque du Roi, ancien Profeſſeur d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin Royal, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, naquit à Odenſée, dans la Fionie, Province de Danemarck, le 2 Avril *1669*, de Pierre Winſlow, Curé d'Odenſée, & de Marthe Brun; ſa famille, originairement Suédoiſe, étoit noble, & depuis long-temps dans le Miniſtere Eccléſiaſtique; & le nom de Winſlow qu'il portoit, au lieu de celui de Manſem, qui eſt le véritable nom de famille, leur venoit du Village de Scanie, dont le grand-pere de M. Winſlow avoit été Curé : il fut deſtiné à la même profeſſion, à laquelle il ſe prêta de bonne foi, dès qu'il eut atteint l'âge de raiſon : il s'appliqua à l'étude de la Théologie, & compoſa même pluſieurs ſermons qui eurent aſſez de ſuccès pour engager, ſur la ſeule réputation de M. Winſlow, un Curé vieux & infirme à lui propoſer de venir partager ſes fonctions, en lui aſſurant ſon Bénéfice après ſa mort.

Malgré ces premiers ſuccès de M. Winſlow, ce n'étoit pas à cet état qu'il étoit deſtiné ; & bientôt une circonſtance ſinguliere le mit à portée d'écouter, & de reconnoître la voix de la nature.

Un de ſes Compatriotes, avec lequel il s'étoit lié d'amitié, avoit été deſtiné par ſes parens à la Médecine : les deux amis ne purent ſe voir long-temps ſans ſe faire part réciproquement des objets de leurs Etudes; c'en fut aſſez pour développer, chez le jeune Winſlow, le goût qu'il avoit apporté en naiſſant pour l'Anatomie, & pour le déterminer à ſuivre les conſeils de M. Roëmer de cette Académie, & de M. Molh, Conſeiller-Privé du Roi de Danemarck, qui le ſollicitoient vivement de ſe livrer à cette étude : d'un autre côté, ſon compagnon fut auſſi ſatisfait de l'étude de la Théologie, que M. Winſlow l'avoit été de la Médecine ; & les deux amis, après un peu d'oppoſition de la part de leurs parens, obtinrent la liberté de ſuivre leur goût naturel, & de changer de deſtination.

La nouvelle carriere dans laquelle entroit M. Winſlow, lui impoſa bientôt la néceſſité de voyager. Après un an d'études dans le College de Borrichius, le Roi de Danemarck daigna l'honorer de ſa protection & de ſes bienfaits, & lui enjoignit, en même temps, de parcourir les plus fameuſes Ecoles de Médecine, d'y voir les plus habiles Maîtres, & de profiter de leurs lumieres pour ſe perfectionner dans ſon art.

Malgré l'eſpece d'infidélité que M. Winſlow avoit faite à la Théologie, en l'abandonnant pour ſe livrer à l'étude de la Médecine, elle fit cependant un dernier effort pour le rappeller ; étant ſur le point de partir, il reçut une Lettre de ſon pere, par laquelle il l'invitoit de venir en Fionie prendre poſſeſſion d'une Cure qu'on lui offroit : mais cet appas, tout ſéduiſant qu'il étoit, ne l'ébranla pas ; il fut fidele à ſa

nouvelle destination, & partit, le 7 Février 1697, âgé de vingt-huit ans, accompagné de M. Backweld, depuis Médecin du Roi de Danemarck, & Professeur à Copenhague.

Leur premier séjour fut en Hollande, où ils resterent environ un an; & le même M. Molh, qui avoit eu tant de part à son changement d'état, eut la générosité de contribuer à ce long séjour, par les secours qu'il lui fit tenir: pourquoi faut-il que des traits semblables, qui devroient être si naturels à l'homme, passent pour des phénomenes, & méritent des éloges?

Au commencement de 1698, M. Winslow quitta la Hollande, après avoir tiré, de la conversation des grands Hommes qui y vivoient alors, tous les secours qu'il en pouvoit attendre, & vint en France en chercher de nouveaux: c'étoit-là en effet qu'il devoit trouver à la fois, & ceux qui pouvoient lui ouvrir la route à la gloire de ce monde, & ceux qui pouvoient lui donner droit à celle qui fait l'heureuse espérance des Chrétiens.

M. Winslow étoit, comme nous l'avons dit, né dans le sein du Luthéranisme, & avoit été soigneusement instruit des principes de cette Religion par son pere: mais il étoit Luthérien de bonne foi; bien éloigné de regarder la Religion comme une chose indifférente, il ne pensoit pas que la probité, qui n'est que la pratique constante de l'équité naturelle, pût permettre de se dispenser du devoir le plus essentiel qu'elle impose, en refusant à l'Être suprême de lui rendre un culte & un hommage publics & reconnus pour tels: nous ne pouvons même omettre un fait qui montre bien avec quelle exactitude il suivoit la Religion qu'il professoit alors.

A son arrivée en France, il conçut un violent desir de voir le Roi Louis XIV, & se transporta, dans cette vue, à Versailles, avec deux jeunes Médecins Allemands, Luthériens comme lui: leur curiosité ne put être satisfaite qu'à la Messe; la vue de ce grand Prince, la pompe & l'éclat qui l'environnoient, firent oublier à ses deux compagnons que, suivant les principes de leur Religion, ils ne devoient pas rester à la Chapelle pendant le Canon de la Messe: M. Winslow seul s'en ressouvint, & se retira, sacrifiant à sa délicatesse la plus grande partie du plaisir qu'il étoit venu chercher.

De retour à Paris, il y rencontra M. Vorm, son compatriote, fils du Président de Ripen-Jutlan, avec lequel il eut bientôt fait une étroite liaison; tous deux également persuadés de la vérité de leur Religion, entreprirent, pour se fortifier dans leurs principes, de faire entr'eux des conférences sur les points principaux de controverses; & il fut arrêté que ce seroit M. Winslow qui seroit l'agresseur dans cette espece de dispute.

Les Conférences se tinrent effectivement; mais avec un succès bien différent que celui que M. Winslow en avoit espéré: il ne les avoit entreprises que pour se fortifier dans le Luthéranisme; & elles le ren-

dirent Catholique : un jour qu'il étoit allé chercher, chez M. Desprez, Libraire, *la Physique de Rohaut*, il trouva dans le même endroit *l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise*, de l'illustre M. Bossuet : il crut, avec raison, y trouver des armes pour soutenir le combat dans lequel il s'étoit engagé : M. Desprez lui prêta obligeamment le Livre : M. Winslow le lut avec attention, & il en fit de même de tous les Ouvrages du sçavant Prélat. Il se présenta à la dispute muni de bonnes objections, auxquelles cependant il s'attendoit de trouver des réponses satisfaisantes dans celles de son adversaire : il en arriva tout autrement ; & comme les deux acteurs étoient de bonne foi, il réduisit son antagoniste au silence, quoique l'adversaire eût puisé dans les meilleures sources, les réponses qu'il avoit employées jusqu'alors.

Ce succès inespéré étonna également nos deux Controversistes : mais M. Winslow en fut plus qu'étonné ; il en fut ébranlé, & retourna chez lui, priant Dieu de l'éclairer dans une occasion si importante : il lui vint alors dans la pensée de conférer avec le Prélat, dont les seuls Ecrits l'avoient si sensiblement touché : M. Desprez lui rendit encore ce service ; un Chanoine de Meaux, auquel il l'adressa, le présenta au sçavant Evêque, qui le mena à sa maison de campagne de Germigny, où neuf ans auparavant il avoit déjà converti feu M. Saurin, de cette Académie.

Après plusieurs conférences, il dissipa tous ses doutes, & le détermina à faire abjuration entre ses mains, le 8 Octobre *1699* : l'Oracle de l'Eglise Gallicane étoit digne de compter, au nombre de ses conquêtes, deux hommes qui ont fait tant d'honneur à l'Académie & à la Nation.

Dès que le changement de Religion de M. Winslow fut sçu en Danemarck, on peut juger quel orage s'éleva contre lui ; les reproches les plus vifs & les plus ameres, & les menaces les plus fortes ne lui furent point épargnés : il cessa, dès ce moment, de recevoir les secours qu'on lui avoit envoyés jusques-là de Copenhague ; & il se trouva dans une situation fâcheuse, dont le témoignage de sa conscience pouvoit seul adoucir l'amertume. M. Bossuet fit agir inutilement l'Ambassadeur de France, pour engager le Roi de Danemarck à appaiser la colere de ses parens : ils furent inexorables ; & M. Winslow ne trouva de ressources que dans sa parfaite résignation à la volonté de Dieu.

Il étoit question d'embrasser un état : instruit comme il l'étoit, il pouvoit choisir chez les Catholiques comme chez les Protestans, entre la Théologie & la Médecine ; il fit même une retraite aux PP. de l'Oratoire, pour demander à Dieu d'être éclairé sur sa vocation : le P. Sainte-Palaye, alors Supérieur, examina ses talens pour l'un & l'autre état (car il n'étoit question ni de ses mœurs ni de sa piété) ; & après un mûr examen, il crut devoir lui conseiller de se tourner du côté de la Médecine, & en écrivit à M. de Meaux.

Dans cette circonstance, on lui proposa d'aller en Hollande où il avoit des amis, & où la Religion Catholique est tolérée, ou bien d'al-

ler à Florence, avec une recommandation auprès du Grand-Duc : il avoit d'autant plus lieu d'espérer la protection de ce Prince, qu'il l'avoit déjà accordée à l'illustre Stenon, grand oncle de M. Winslow, qui, après avoir été en Danemarck l'oracle de l'Anatomie, avoit, comme son petit-neveu, tout abandonné, pour rentrer dans le sein de l'Eglise, où il parvint à l'Episcopat & à la dignité de Légat Apostolique dans le Nord : mais malgré toutes ces convenances, M. Bossuet qui l'aimoit, osa lui conseiller de demeurer en France, l'assurant des secours de la Providence, sur lesquels, en effet, personne n'avoit plus lieu que lui de compter.

M. Winslow, déterminé à prendre le parti de la Médecine, se présenta, en 1702, à la Faculté : M. Bossuet lui procura dans ce Corps illustre des protecteurs en la personne de M. de Tournefort & de M. Dodart.

Il soutint, en 1703, une Thèse, qu'il dédia à ce Prélat, qui tout infirme qu'il étoit alors, s'y fit porter & l'honora de sa présence : cette Thèse, dont l'Auteur étoit M. Vernage, pere du célebre Vernage, décédé le 11 Avril 1773, tendoit à prouver que les graines & les légumes des environs de Paris, étoient une nourriture aussi saine que tout autre aliment : c'étoit adroitement faire sa cour au religieux Prélat, que de détruire le prétexte si souvent allégué pour se dispenser de l'observation de l'abstinence imposée par l'Eglise : il revint encore sur cette question, dans une Thèse qui fut soutenue sous sa présidence, en 1749, *An legitimus quadragesimalis victus salubris ?* (27 Mars).

Dans la situation où étoit alors M. Winslow, privé de ses biens, de ses parens, & de sa patrie, on ne soupçonneroit pas qu'il eût pu avoir de nouveaux malheurs à redouter; il en essuya cependant un bien sensible, en 1704, par la perte qu'il fit de M. Bossuet : à la premiere nouvelle qu'il reçut du danger où se trouvoit l'illustre Prélat, sa reconnoissance le fit voler à Meaux ; mais il le trouva à toute extrêmité, & déjà si foible qu'à peine put-il lui donner sa bénédiction qu'il lui demanda, & mourut presque aussi-tôt après la lui avoir donnée.

Privé de son protecteur, M. Winslow ne pensa plus qu'à fournir la carriere dans laquelle il s'étoit engagé : mais il s'y rencontroit une difficulté considérable ; les différens actes pour parvenir au Doctorat exigent des frais ; il en avoit payé déjà une grande partie ; mais ceux qui restoient à payer excédoient de beaucoup ce qu'il étoit en état de donner : ce fut dans une circonstance si critique, qu'il prit le parti de s'adresser à la Faculté même, par un discours qu'il prononça, en suppliant pour l'examen de pratique.

Ce Discours (transcrit dans les Registres), qui respire par-tout la candeur, la modestie, & la religion, fit sur cette célebre Compagnie tout l'effet qu'il devoit faire : M. Winslow fut admis à l'examen, & dispensé de tous les frais qui restoient à faire. On reconnut qu'il avoit déjà payé d'avance, par ses qualités personnelles, par son mérite & l'honneur qu'il devoit faire par la suite à la Compagnie.

Il fut reçu Docteur, le 4 Octobre 1705, sous la présidence de M. Gelli : la Faculté même poussa plus loin sa générosité à son égard; car douze ans après, M. Winslow ayant offert, suivant l'usage, de satisfaire à tout ce qu'il devoit, pour être admis à présider & au titre de Docteur-Régent, elle lui en fit une entiere remise; grace contre les Statuts; distinction qui n'avoit pas encore eu d'exemple, & qui n'en aura peut-être jamais.

Un génie tel que M. Winslow, ne pouvoit être long-temps caché à un Anatomiste aussi zélé pour le progrès de sa science que l'étoit feu M. Duverney; il pressentit d'abord ce que le jeune Médecin pouvoit être un jour, & se hâta de s'en emparer : bientôt il en fit son pensionnaire, & plus encore son ami : ce fut sous la conduite de cet excellent Anatomiste, qu'il apprit à le devenir lui-même; & il profita si bien de ses leçons, que, dès 1707, l'Académie le jugea digne d'être admis au nombre de ses membres, & lui conféra, le 12 Mai, la place d'éleve de M. Duverney, vacante par la promotion de M. Duverney le jeune, à celle d'Associé. Il ne fut pas long-temps sans justifier le choix de l'Académie, par les excellens ouvrages qu'il donna dans les Assemblées, & que l'Académie a publiés dans ses Recueils : le nombre en est trop grand pour que nous puissions faire mention de tous dans cet éloge : nous rapporterons seulement, d'après lui, une observation très-rare dans la pratique.

En 1712, un homme de trente-cinq ans, tombé en apoplexie, ayant pris un vomitif, rendit par haut, à plusieurs fois, la membrane interne de l'œsophage; la déglutition devint fort douloureuse, même en avalant les choses les plus douces : il guérit enfin, mais la voix resta rauque.

Indépendamment des Mémoires de l'Académie sur les sujets les plus importans, il a donné quelques Ecrits particuliers:

Lettre à M. Morand sur son *Traité de la Taille au haut appareil.*

Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort : il étoit particulierement intéressé à ce sujet; car il rapporte que deux fois il fut tenu pour mort, & enseveli comme tel; la premiere fois dans son enfance, & la seconde dans sa jeunesse : c'est pourquoi dans la Thèse qu'il composa sur ce sujet, il insiste sur les épreuves que l'on doit tenir pour s'assurer de la mort.

Lettre sur un Traité des Maladies des Os.

Mais l'ouvrage le plus considérable qui soit sorti de sa plume, est son *Exposition Anatomique du Corps Humain*, dédiée à M. Helvétius, (3 vol. *in*-12). Par cet ouvrage immortel, il a survécu à lui-même. Mais de son vivant il avoit beaucoup enseigné; car indépendamment des cours publics dans les amphithéatres, il faisoit tous les ans, chez lui, un cours particulier fort étendu.

Lorsque la Faculté eut fait bâtir, en 1744, son nouvel amphithéatre, elle choisit M. Winslow pour en faire l'inauguration : il étoit juste que

le nouvel amphithéatre fût célébré par le plus grand Anatomiste, comme l'ancien l'avoit été par Rioland.

M. Winslow joignoit aux qualités de l'esprit, les vertus du cœur dans un degré éminent : tout le monde connoissoit sa modestie, sa candeur, son désintéressement, & combien il étoit dépouillé d'amour propre. Dans l'Académie, on le faisoit volontiers parler le premier; car il ne sçavoit que descendre dans les sentimens & dans les opinions des autres : croyant avoir découvert le premier les muscles interosseux du Métacarpe & du Métatarse; lorsqu'il eut appris qu'ils étoient décrits dans un Livre intitulé, *Semaine Anatomique, par Nicolas Habicot;* il restitua bien vîte à cet Auteur l'honneur qu'il lui avoit dérobé sans le vouloir.

Son désintéressement étoit tel, que ses amis s'étant remués auprès de M. le Comte d'Argenson pour lui obtenir une pension plus considérable, il ne voulut jamais faire le dernier pas pour parvenir à cette fin.

Il n'étoit pas plus ambitieux pour les titres littéraires; il étoit de l'Académie des Sciences de Berlin : mais la renommée seule avoit sollicité pour lui; & jamais il n'eût obtenu cette place s'il avoit fallu la demander : modestie rare dans un sujet ordinaire, incroyable dans un homme d'un mérite aussi universellement reconnu, si une longue expérience n'avoit appris que le vrai mérite & la modestie ne marchent guere l'un sans l'autre.

Après ce que nous venons de dire, il est inutile d'ajouter que personne n'étoit plus doux que lui dans le commerce de la vie : quand on est parvenu à si bien étouffer l'amour propre, on n'a guere à craindre de choquer celui des autres.

La sagesse de son régime, sa vie exempte des grandes passions, le conduisirent à une vieillesse très-avancée; il mourut le 3 Avril 1760, âgé de 91 ans, & fut inhumé dans l'Église de Saint Benoît.

Nous avons omis de dire que M. Winslow ne refusoit point ses conseils ni aux riches ni aux pauvres; mais il étoit sur-tout appellé dans les occasions où il s'agissoit de déterminer le siege de la maladie inconnue. La parfaite connoissance qu'il avoit de la machine du corps humain, lui faisoit deviner des choses qui avoient échappé aux yeux les plus exercés en ce genre.

Sa veuve & ses enfans lui ont fait dresser une Epitaphe, qui, jointe à l'idée de sa science & de ses vertus, lui sert de Mausolée :

D. O. M.

Hîc Jacet,

in spem beatæ immortalitatis;

JACOBUS-BENIGNUS WINSLOW,

Patriâ Danus, commoratione Gallus,

ortu & genere nobilis, nobilior virtute & doctrinâ :

Parentibus

Parentibus Lutheranis natus,
hæresim quam infans ebiberat, vir ejuravit;
& adnitente illustrissimo Episcopo Meldensi,
Jacobo - Benigno Bossuetio,
cujus nomen Benigni in confirmatione suscepit,
ad Ecclesiam Catholicam evocatus,
stetit in ejus fide, vixit sub ejus lege,
obiit in ejus sinu;
Vir æquè verax & pius.
In pauperes summè misericors;
nullâque erroris aut vitii pravitate afflatus:
Regis linguarum Teutonicarum Interpres,
salub. Facultatis Parisiensis Doctor Regens,
illum Medicæ artis, & præsertim Anatomicæ,
Doctorem ac Professorem peritissimum,
Regia eruditorum Societas Berlini,
Regia Scientiarum Academia Lutetiæ,
Socium communi suffragio elegêre,
& utrâque dignissimum.
Ejus scientiâ illustratus orbis
publico judicio comprobavit.
Vitâ excessit 5 non. Apr. Anno sal. M. DCC. LX, Ætatis 91.
Pio Conjugi & Parenti
Uxor & Liberi hoc Monumentum
mærentes posuêre.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1760.
Voyez aussi l'Eloge Historique de M. Winslow, par M. Coquerot, Docteur-Régent de notre Faculté; Eloge très-bien écrit, & qui contient plusieurs traits littéraires qui ne sont pas dans celui de l'Académie.

JEAN-CLAUDE-ADRIEN HELVÉTIUS, 1708.

Conseiller d'Etat, premier Médecin de la Reine, Inspecteur général des Hôpitaux Militaires, Membre des Académies des Sciences de France, d'Angleterre, de Prusse, de Florence, & de l'Institut de Bologne, naquit à Paris, le 12 Juillet 1685, d'Adrien Helvétius, Médecin de S. A. R. Monsieur, Frere de Louis XIV, & de Jeanne Desgranges.
Son aïeul, Jean-Fréderic Helvétius, issu d'une famille noble d'Alle-

magne, étoit premier Médecin des Etats-Généraux des Provinces Unies, & fut dans une si grande considération en Hollande, que la reconnoissance publique lui consacra un monument, ce fut une Médaille frappée en son honneur ; le type est un Apollon entouré de figures Chymiques des métaux : dans l'exergue sont ces mots, *Citò tutò & jucundè ;* au revers, on lit, en Langue Flamande, *A la mémoire heureuse de M. Jean-Fréderic Helvétius, Médecin de ce Pays, décédé le 29 Août 1709* : témoignage flatteur & non suspect.

Le jeune Helvétius fut élevé à la maison paternelle, sous les yeux & sous la conduite de son pere : il fit ses études au College des Quatre-Nations, & s'y distingua par la vivacité de son esprit, & par l'extrême facilité avec laquelle il saisissoit tout ce que l'on proposoit pour objet à son attention : jusque-là, son goût & ses talens s'accordoient avec les vues que son pere avoit sur lui ; mais lorsqu'après le cours ordinaire de ses Etudes, il fallut se déterminer à un parti ; le pere & le fils ne se trouverent plus si parfaitement d'accord : le goût du dernier, jeune, vif, & cherchant à se distinguer, le portoit à entrer dans le service ; & l'intention du pere étoit qu'il embrassât la Médecine : la circonstance étoit embarrassante : cependant M. Helvétius, âgé pour lors de seize ou dix-sept ans, fit le généreux sacrifice d'une inclination vive, & qui n'avoit rien que d'honorable pour lui, à la volonté, disons mieux, à la satisfaction d'un pere qu'il aimoit tendrement, & commença son cours d'Etudes dans les Ecoles de la Faculté de Paris.

Tant que M. Helvétius s'étoit proposé d'entrer dans le service, il avoit pris beaucoup d'attachement pour les exercices Militaires ; dès qu'il eût changé d'idée, ce même attachement & cette même ardeur se tournerent du côté du nouvel état qu'il avoit embrassé : il avoit hésité sur le choix d'une profession ; mais il étoit incapable de balancer sur la maniere d'en remplir les devoirs.

En effet, il prit tant de goût pour ce travail commencé par pure complaisance, que ce goût devint une véritable passion : il s'occupa pendant trois années de l'Anatomie & de la Chymie ; il ne sortoit de chez lui que pour remplir les devoirs de son état ; & la rigueur de l'hiver de 1709, qui interrompit par-tout les occupations les plus importantes, ne diminua rien de l'exactitude des siennes, sur-tout pour suivre les Médecins de l'Hôtel-Dieu & de la Charité : sa famille alarmée voulut en vain modérer cet excès d'ardeur ; il n'en rabattit rien : ce n'étoit qu'au prix d'un pareil travail qu'il croyoit pouvoir mériter la confiance du public : exemple bien propre à exciter le zèle & l'émulation de ceux qui courent la même carriere.

Il fut admis au Doctorat à l'âge de 22 ans, le premier Octobre 1708, sous la Présidence de M. Vernage le pere ; & presque aussi-tôt il se mit dans la Pratique : malgré sa grande jeunesse, son sçavoir & sa prudence lui firent, en très-peu de temps, une réputation brillante ; le public, ce juge si integre & si éclairé, n'eut pas besoin d'un long examen pour prononcer en sa faveur.

Le dessein de M. Helvétius le pere, étoit de produire son fils à la Cour, où ses talens pouvoient paroître avec plus d'avantage qu'à la Ville; dans cette vue il lui fit acheter une charge de Médecin de quartier du Roi. M. Helvétius avoit certainement tout ce qu'il falloit pour être un excellent Médecin; mais, pour tirer parti de ce nouveau poste, il falloit que l'excellent Médecin eût assez de prudence & de circonspection pour ne donner d'ombrage à personne, pas même par son mérite, pour se faire des amis & des protecteurs, & ce qui n'est peut-être pas le plus aisé, pour se garantir des pieges dont toute cette carriere est souvent semée; en un mot, ce n'étoit pas assez d'être habile Médecin, il falloit encore devenir habile courtisan; qualité qui ne s'acquiert point par l'étude, & qui exige des dispositions naturelles qui souvent ne se trouvent pas avec le sçavoir: M. Helvétius en avoit apparemment de si favorables, qu'aidées d'une modestie à toute épreuve, il ne compta presque que des amis; & qu'un an après sa réception, ayant été appellé pour Louis XIV, dans la maladie dont il mourut, la capacité que fit paroître le jeune Médecin ne choqua personne, & qu'on lui pardonna ses talens.

L'étude profonde qu'il avoit faite de l'Anatomie & de la Chymie, ne lui avoit pas seulement donné de grandes lumieres pour sa profession, mais en même temps elle l'avoit rendu très-propre à devenir Membre de cette Académie; il y fut reçu en 1716, & fut un des premiers Adjoints nommés par le nouveau Réglement: il ne garda pas même long-temps ce titre, & passa assez rapidement au grade d'Associé.

La premiere piece par laquelle il justifia le choix de l'Académie, fut *sa Dissertation sur la Circulation du Sang;* cette liqueur échauffée, selon lui, par le trajet qu'il fait dans tous les vaisseaux, se gonfle, & a par conséquent besoin que les veines lui présentent une plus grande capacité; au lieu que s'étant rafraîchi dans le poumon, par le contact d'un air toujours nouveau, il diminue de volume, & n'exige plus que le canal artériel soit aussi large que celui des veines: cette explication fut attaquée par M. Michelloti, célebre Médecin de Venise, & encore plus grand Mathématicien.

L'année 1719 fut marquée par une époque bien glorieuse pour M. Helvétius: le Roi tomba dangereusement malade, & il fut, tout jeune qu'il étoit encore, appellé à la consultation qui se fit: il osa opiner pour la saignée du pied; & quoique d'abord seul de son avis, il l'appuya sur des raisons si fortes, qu'il y ramena tous les Consultans. La saignée se fit, & produisit effectivement tout l'effet qu'on en attendoit: il falloit autant de courage que d'habileté, pour se charger, en quelque maniere, de l'événement, dans une occasion si importante.

Après ce succès, feu M. le Régent ne voulut plus que M. Helvétius s'éloignât du Roi; & lorsque la Cour se transporta à Versailles, ce Prince l'engagea à s'y venir établir, lui offrant une pension de dix mille livres, & les plus grands avantages: ces offres de la part d'un Prince si éclairé, étoient assez flatteuses pour être acceptées sur le champ;

cependant il ne voulut rien décider ſans l'aveu de ſon pere, & demanda du temps pour le conſulter : le Prince Régent ſentit tout le prix de cette glorieuſe incertitude; & en lui accordant le temps qu'il demandoit, lui fit connoître combien il en étoit touché.

Cette même année, il paya ſon tribut Académique par un Mémoire *ſur la Maniere dont ſe fait la Digeſtion;* il ſe déclare pour les diſſolvans, même ſans en excepter entierement les oiſeaux; il y examine auſſi les pores des vaiſſeaux lactés, ſur leſquels il donne des choſes neuves.

Au mois d'Octobre 1720, M. Helvétius fut nommé Inſpecteur des Hôpitaux Militaires; ſurcroît d'occupation qui fut bientôt augmenté par la place de Médecin Conſultant du Roi; & quoiqu'il n'ait été nommé premier Médecin de la Reine qu'en 1728, l'eſtime qu'il s'étoit acquiſe, fit qu'on lui confia une ſanté ſi précieuſe, lorſqu'il fut queſtion d'aller recevoir cette Princeſſe ſur la frontiere avec les principaux Officiers de ſa Maiſon; le Roi l'avoit, peu de temps auparavant, honoré d'un Brevet de Conſeiller d'Etat.

Au milieu des occupations que donnoient à M. Helvétius les places qu'il occupoit, on ne s'imagineroit pas qu'il compoſât un Livre; il y travailloit cependant, & cet Ouvrage fixa bientôt l'attention de tout le public Médecin : ce fut ſon *Traité de l'Economie Animale*, auquel il avoit joint *quelques Obſervations ſur le Traitement de la Petite-Vérole.* Cet Ouvrage fut critiqué par M. Beſſe, Médecin ordinaire de la Reine, & depuis premier Médecin du Roi d'Eſpagne.

On a auſſi de lui une Lettre Latine à M. Winſlow, *ſur la ſtructure des Glandes.*

En 1752 parut un Ouvrage Latin de M. Helvétius, intitulé : *Principia Phyſico-Medica, in gratiam Medicinæ tyronum inſcripta.*

Cet Ecrit a été le dernier de M. Helvétius.

Il avoit été attaqué, en 1746, d'une paralyſie qui ne l'empêchoit pas cependant de faire les fonctions de ſa Charge : voyant, en 1751, que cette incommodité alloit plutôt en augmentant qu'en diminuant; il propoſa lui-même M. de la Vigne, ſon éleve pour ſon ſucceſſeur : alors plus renfermé chez lui, il s'occupoit à compoſer divers Ouvrages, & à répondre aux conſultations ſans nombre que ſa réputation lui attiroit tant au dedans du Royaume que des pays étrangers.

Vers le mois de Décembre 1754, il tomba dans une eſpece de dépériſſement & de défaillance de toute la machine : il étoit trop bon Médecin pour ne pas former de lui-même un pronoſtique juſte de ſon état : il mit ordre à toutes ſes affaires; fit un teſtament, par lequel il legue, entr'autres choſes, à la Faculté de Paris, tous les Livres de ſa Bibliotheque que cette Compagnie n'auroit pas dans la ſienne.

Il employa utilement le temps qui lui reſtoit, à ſe préparer à la mort en véritable Chrétien; après quoi il l'attendit avec une ſi grande tranquillité, que quatre jours avant ſon décès, il travailloit encore à un Ouvrage important de Phyſique qu'il a laiſſé imparfait : il mourut le 17 Juillet 1760, âgé de 70 ans.

M. Helvétius étoit d'un caractere extrêmement aimable ; la douceur de ses mœurs & la tranquillité de son ame étoient peintes sur son visage ; il vivoit noblement, & a toujours été servi dans l'intérieur de sa maison avec une affection peu commune, parce qu'il aimoit véritablement ceux de ses domestiques qui s'attachoient à lui : ennemi de toute intrigue, il ne voulut jamais que son nom pût être cité dans toutes les affaires qui partagent si souvent les Politiques de la Cour : il usoit volontiers de son sçavoir, & même des revenus dont il jouissoit pour soulager ceux qu'il croyoit pouvoir en avoir besoin ; & il employoit avec plaisir son crédit pour obliger ceux qui y avoient recours, même au risque de faire des ingrats. Jamais mœurs ne furent plus pures & plus régulieres que les siennes, au milieu de la Cour : la vertu n'avoit cependant chez lui rien de farouche ; & il sçavoit si bien l'assaisonner de douceur, & même de toutes les graces dont elle est susceptible, qu'il a mérité d'avoir la plupart des Grands pour amis ; & que la Reine, qui lui avoit accordé son estime & sa confiance, a daigné honorer sa mort de ses larmes.

Après la mort de M. Dodart (en 1730) le public l'avoit nommé premier Médecin du Roi : le suffrage de ce même public le dédommagea toutes les fois que l'oubli lui fit un passe-droit. *Histoire de l'Académie, Eloge, année 1760.*

HYACINTE-THÉODORE BARON, 1710.

Il naquit au mois d'Avril 1686, dans le centre de la Pharmacie de l'Arsenal ; mais son goût & ses talens le firent monter plus haut : il fut proclamé Docteur le 30 Octobre 1710, par M. Claude Guérin.

Il ne se contenta pas d'être Praticien ; il fut affectionné à la Faculté ; deux qualités qui ne se rencontrent pas toujours dans le même sujet : par un retour naturel il fut estimé & aimé de la Compagnie : avec des talens connus pour le gouvernement, il fut élu Doyen à la fin de 1730, & continué en 1732 & 1733 ; ainsi il a géré un Décanat double ; honneur qui n'est ordinairement accordé qu'au zèle, à la vigilance, & à un mérite distingué.

Pendant son Décanat il a soutenu avec fermeté les droits de la Faculté toujours combattus : heureux s'il n'avoit eu à se roidir que contre des adversaires ordinaires ; mais il lui a fallu lutter contre le premier Médecin du Roi, qui, se faisant appuyer par l'autorité, vouloit établir une Académie, qui, formée hors l'enceinte de la Faculté, n'étoit pas légale, & pouvoit produire une rivalité dangereuse : l'exemple de M. Renaudot & de sa Chambre Royale étoit encore récent : deux Docteurs, MM. Martinénq & la Leu, qui, dans ce temps-là même, étoient Professeurs, ayant plus souffert que les autres de ces conflits Académiques ; la Faculté a eu l'équité de les dédommager en partie, en accordant à chacun d'eux trois cens livres : la mort presque subite de M. le premier Médecin, les a bientôt rappellés dans la patrie dont ils avoient été éloignés.

Le ſecond Décanat de M. Baron a été célebre par une nombreuſe Licence, telle qu'on n'en avoit pas vu avant la Chambre Royale, lorſqu'après ſa ſuppreſſion, elle vint ſe réfugier, en grande partie, ſous les ailes de la Faculté : le nom, la confiance, & les qualités perſonnelles du Doyen contribuent quelquefois à aſſembler autour de lui plus de candidats : le nombre des Bacheliers augmente cependant le travail, en multipliant les Thèſes auxquelles ils ſont tous obligés d'aſſiſter & d'y répondre. M. Baron ne fut point effrayé de cette multiplicité d'actes qui l'aſſujettiſſoient lui-même de ſe trouver le premier aux Ecoles dès ſix heures du matin en hiver; il encouragea au contraire les nouveaux athletes à ſubir un examen d'Anatomie & de Chirurgie manuelle qui n'avoit point encore été établi, & dont il a donné à la Faculté le projet & la forme, qui ont été acceptés avec empreſſement : j'étois de cette Licence laborieuſe; & ceux qui exiſtent encore, ſe reſſouviennent de ſes bontés : pluſieurs Bacheliers demeuroient loin des Ecoles; mais, ſous un tel Doyen, l'éloignement n'étoit point une excuſe du retard; ſa préſence, qui anticipoit les veilles de la nuit, étoit toujours une critique muette, un reproche tacite du défaut de vigilance.

Sous ſon Décanat, notre Bibliotheque a été commencée par le legs qui a été fait par M. Picoté de Belêtre, & enrichie par M. Hecquet & Madame la Préſidente Amelot : M. Baron a commencé les Réglemens de police qui devoient rendre cette Bibliotheque utile au public & à la Faculté : les Décanats ſuivans en ont vu augmenter la collection.

Notre Doyen, attentif au bien de l'humanité, a revu les Réglemens pour la viſite & conſultations qui ſe font, pour les pauvres, le Samedi de chaque Semaine, & les a perfectionné.

Par le même motif, il a contribué à terminer la compoſition & l'édidition du Codex Pharmaceutique, auquel MM. les Commiſſaires travailloient depuis long-temps : ſous ſa Magiſtrature, ce précieux Codex a été revu par la Faculté entiere, muni de ſon approbation, & ſcellé de l'autorité du Parlement.

Par l'influence que M. Baron ſçavoit avoir dans les affaires, M. Chycoineau, premier Médecin du Roi, s'eſt rapproché de la Faculté, dont M. Chirac, ſon beau-pere, s'étoit éloigné : M. le Thieullier, pere de notre illuſtre ex-Doyen, avoit dédié une Thèſe à M. le premier Médecin, qui vint dans nos Ecoles, y prononça un Diſcours éloquent ; & la ſéance finit par un repas ſomptueux, dont il fut régalé par M. le Thieullier, & quelques jours après par la Faculté.

M. Baron ayant ſurvécu à ſon Décanat près de 25 ans, eſt mort regretté, le 28 Juillet 1758; mais il a laiſſé deux fils, héritiers de ſes vertus, de ſon mérite & de ſon amour pour la Compagnie, dont l'aîné a été Doyen en charge quatre ans, avec la même célébrité que ſon pere; & le ſecond, auſſi Docteur-Régent, a été Membre de l'Académie Royale des Sciences, pour la partie Chymique, & en particulier pour la Métallurgie, avec penſion.

THOMAS-BERNARD BERTRAND, 1710.

Dans l'Avertiſſement que nous avons placé à la tête de cette Notice, nous avons prévenu nos Lecteurs que les Sçavans qui ont écrit, & ceux qui ont rendu des ſervices importans à la Faculté, paroîtroient ſur la ſcène de nos Hommes illuſtres: c'eſt à ce double titre que nous ferons encore ici, en ſon rang, une mention plus détaillée de l'illuſtre Auteur dont nous avons tiré la plus grande partie de nos Mémoires.

Tel eſt, en effet, le mérite de M. Bertrand; mérite d'autant plus grand, qu'il fut plus caché, & qu'il travailla toute ſa vie, ſans que ſon travail fût connu que d'un très-petit nombre d'amis : nous l'aurions ignoré nous-mêmes, ſi en entrant dans la même carriere, pour la même fin, nous n'euſſions trouvé un indice de ſes recherches, dans la Préface de la Tradition de la Doctrine de la Faculté, ſous le titre de *Quæſtionum Medicarum Campus*, par M. Baron. Nous ſçavions ſeulement que M. Bertrand avoit fait un relevé de nos vingt-deux volumes *in-folio* de nos Regiſtres & Commentaires, ſous le nom de *Annales Facultatis*, *&c.*

Il eſt des hommes qui travaillent pour l'honneur de leur Compagnie, dans l'obſcurité de leur cabinet, & dans les ténebres de la nuit, qui ne jouiſſent pas, de leur vivant, du fruit de leurs travaux; & dont les manuſcrits reſſuſcitent la mémoire, & les font renaître après leurs cendres, s'ils trouvent quelqu'un qui faſſe valoir ces manuſcrits, reſtes précieux; tel eſt auſſi le ſort de notre zélé Collegue. Il étoit donc juſte de placer au rang des Hommes illuſtres celui qui, par des travaux opiniâtres & déſintéreſſés, avoit célébré les autres.

Nous apprenons de lui-même, qu'il étoit de Paris, qu'il y eſt né d'une bonne famille, le 22 Octobre 1682.

Avec de l'eſprit & du talent, il pouvoit choiſir entre les profeſſions qui exigent du jugement & un certain brillant: il étoit éloquent; s'étant appliqué d'abord à la Juriſprudence, il auroit fait honneur au Barreau; ſon goût l'entraîna enſuite dans la Médecine, où il pouvoit être plus utile à l'humanité & à la Compagnie qu'il avoit préférée.

Dès ſon Baccalauréat il voulut s'inſtruire de l'Hiſtoire de ſa Compagnie : c'étoit embraſſer l'Hiſtoire de toute la Médecine. Pour un ſi grand projet, il falloit qu'il eût un génie vaſte, & déjà beaucoup d'avance; en effet, quand un Etudiant ſe préſente en Licence, il a aſſez à s'inſtruire de toutes les parties de l'art ſur leſquelles il doit répondre pendant le cours de deux ans : dans le même temps il s'enfonça dans la lecture de Regiſtres immenſes dont il fit un relevé, & dans la compilation des vies & des écrits des Sçavans de notre Ordre qui l'avoient précédé de ſix ſiecles.

Déjà tout formé, il entra dans la Licence de 1708, avec d'habiles collegues; & indépendamment des exercices multipliés des Ecoles, il faiſoit des conférences aſſidues avec MM. de la Hire, Baron, Pouſſe, Falconet & Adam.

La Licence finie avec honneur, il fut proclamé Docteur, sous la présidence de M. Mattot.

Il ne faut pas croire que M. Bertrand, pour satisfaire son goût décidé pour l'Histoire de sa Compagnie, ait négligé l'étude de la Médecine Théorique; il a professé toutes les parties de cette science.

Professeur de Chirurgie en 1724 ... du Cours, en 1732 ... de Pharmacie, en 1738 ... de Matiere Médicinale, en 1741 ...

Estimé & aimé de la Faculté, il fut élu Doyen en 1740 : mais redoutant ou dédaignant les honneurs attachés à cette place éminente, après des actions de graces dignes de la Faculté & de lui, il abdiqua sur le champ le Décanat : il pensa qu'il seroit plus utile à la Compagnie par des recherches approfondies sur son Histoire, & celles des progrès de l'art, par son moyen.

Il n'étoit pas seulement adonné à la Théorie; il pratiqua; il vit les malades qui l'honoroient de leur confiance.

Dès 1722, par la protection de M. le Camus, Premier-Président de la Cour des Aides, il fut nommé Médecin de l'Hôtel-Dieu; Hôpital qu'il visita pendant près de trente ans.

Il composa toutes les Thèses auxquelles il présida, & il choisit toujours des sujets intéressans :

En 1711, 23 Mai, *An Catamænia à Plethora ?*

En 1730, 21 Mars, *Utrùm in Ascite Paracenthesim tardare malum ?*

En 1739, 19 Février, *An Aquæ potus omnium saluberrimus ?*

En 1744, 7 Mai, *An Venæ sectio, operationum frequentior simulque periculosior ?*

En 1747, 10 Mai, *An alvis astrictioribus, Medicina in alimento & blandâ Catharsi ?*

Indépendamment de ses deux principaux ouvrages, *Annales de la Faculté .... Vies de ses Hommes Illustres, & Catalogue raisonné de tous les autres Docteurs.* Ouvrages considérables : il a écrit *la vie de Celse, en Latin, & un index ... la Vie de Gui-Patin ... des Remarques sur la Pathologie de Lommius ... une Pharmacie & une Chymie, avec un index des Maladies & des Remedes ...* beaucoup *de Remarques fugitives sur l'Anatomie, la Chymie, la Botanique, &c.* Il avoit aussi une collection de Thèses considérable.

Une vie si sérieuse & si habituellement appliquée, imprime ordinairement quelque chose de sombre dans le caractere, & même dans le maintien : son commerce aucontraire étoit doux, honnête, affable; aimant les jeunes gens, & leur donnant des louanges à proportion de leurs talens & de leur émulation : s'il paroissoit une bonne Thèse, il mettoit à la tête une note qui en marquoit le mérite : si la conversation tomboit sur la Littérature, c'est alors que la sérénité éclatoit sur son visage, & que son ame se développoit avec une agréable aménité.

Ce sçavant étoit sans ambition, sans prétention, & n'écrivoit que pour s'instruire lui-même.

Il avoit conduit ſes *Annales* juſqu'à la fin de 1734, fin du ſecond Décanat de M. Baron, premier du nom ; & *ſes Vies des Hommes Illuſtres de la Faculté*, juſqu'en 1750, incluſivement, lorſqu'après beaucoup d'infirmités, il fut ſurpris de la maladie dont il eſt décédé le 19 Avril 1751, âgé de 69 ans & quelques mois, au grand regret de la Faculté qu'il avoit célébrée par tant de travaux.

Il a laiſſé un fils, héritier de ſon zèle pour la Faculté, & qui plein de reſpect pour la mémoire de ſon pere, l'a fait graver, avec une inſcription qui le caractériſe parfaitement :

Doctrinâ & eruditione clarus, probitate clarior.

CAMILLE FALCONET, 1710.

Camille Falconet naquit à Lyon, le 29 Mars 1671, de Noël Falconet, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & de Marguerite Monin.

Sa famille jouiſſoit depuis long-temps de cette conſidération flatteuſe qui ne doit rien à la fortune : une grande réputation dans l'art de guérir, la confiance des Princes méritée ſans intrigue, un commerce établi avec les plus ſçavans perſonnages de l'Europe ; tel fut le principal héritage que notre Académicien recueillit de ſes ancêtres ; & c'eſt auſſi la ſeule portion de ſon patrimoine qu'il ait pris ſoin d'augmenter.

Charles Falconet ſon biſaïeul, ſorti d'une famille honorable de la ville d'Exilles, en Savoie, & André Falconet, ſon aïeul, ſont des noms illuſtres dans l'Hiſtoire de la Médecine : l'un (Charles, ſieur de Saint-Gervais), fut Médecin de la Reine Marguerite de Valois, premiere femme d'Henri IV : l'autre (André), honoré des bienfaits de l'auguſte Maiſon de Savoie, revêtu des premieres Charges Municipales de la ville de Lyon, où il fixa ſon ſéjour, eſt plus connu encore par ſa correſpondance avec le fameux Gui-Patin, dont la plupart des Lettres lui ſont adreſſées ; ce fut à cet ami fidele & éclairé qu'il confia le ſoin de veiller ſur la conduite & ſur les études de Noël, ſon fils aîné, qu'il avoit envoyé à Paris : ce fils inſtruit dans la Capitale, reçu Médecin à Montpellier, après avoir conſacré à la ville de Lyon, ſa patrie, les prémices de ſes talens, fut ramené à Paris, par le Grand-Ecuyer de France, auquel il étoit attaché : il dépoſa dans le ſein de ſon pere une famille naiſſante, dont l'aîné donnoit déjà les plus flatteuſes eſpérances : un grand-pere eſt preſque toujours le maître le plus tendre, mais il n'eſt pas toujours le meilleur ; l'enfance qui court en avant dans la carriere de la vie, & la vieilleſſe qui revient ſur ſes pas, ſe rencontrent, pour l'ordinaire, & s'embraſſent ſi étroitement, que d'un aïeul & d'un petit-fils, il eſt ſouvent aſſez difficile de diſtinguer lequel des deux gouverne l'autre : ce défaut ne ſe trouva pas dans l'éducation de M. Falconet ; l'eſprit d'André conſervoit ſa force & ſa

vigueur; & dans le jeune Camille, la raison étoit prématurée; vif & ardent, mais curieux & docile, les livres furent les jeux de son enfance; il se déroboit pour en lire; il les dévoroit avec avidité, il en remplissoit son lit; il forma dès-lors avec eux cette liaison qui s'est constamment soutenue. On étoit surpris de trouver au milieu de la gaieté & de l'aimable vivacité de l'enfance, le sérieux de l'étude, & l'application de l'âge avancé.

La nature même sembla s'y méprendre: elle lui fit payer d'avance le tribut qu'elle n'a coutume d'exiger qu'à la fin de la vie: cet enfant, qui devoit être affranchi de la plupart des infirmités de la vieillesse, fut, à l'âge de sept ans, attaqué d'une foiblesse dans les genoux, qui l'empêchoit de marcher & même de se soutenir; condamné à garder le lit, hors d'état de continuer ces larcins qu'il alloit faire dans la bibliotheque de son grand-pere, réduit à la compagnie des enfans de son âge, qui n'étoient pas des Livres, ni des Livres vivans; il pleuroit, il étoit inconsolable: dans un régime rigoureux, la privation des Livres étoit la seule qu'il ressentît: son grand-pere, après avoir épuisé tous les remedes ordinaires, eut recours aux Eaux d'Aix, en Savoie; elles lui devoient leur rétablissement: ces Eaux salutaires, depuis long-temps négligées, couloient en pure perte pour l'humanité, qui aime presque autant à se plaindre qu'à se guérir. Ce fut André Falconet, qui, sous les ordres & par les libéralités du Duc Emmanuel, en fit réparer les fontaines presque ruinées, & rouvrit, à la Savoie & aux contrées voisines, ces sources de soulagement: elles ne furent pas ingrates; elles rendirent au petit-fils de leur réparateur, la santé, la vigueur, & les Livres après lesquels il soupiroit.

Attentif à cultiver les dispositions de son Eleve, le sage instituteur se persuada qu'elles croîtroient plus librement, & qu'elles deviendroient plus fécondes, par l'éducation publique, que dans l'ombre de son cabinet. Il envoya Camille à Paris, pour y puiser dans le sein de l'Université, avec les maximes qui achevent le citoyen, les connoissances qui commencent l'homme de Lettres: Camille fit avec distinction ses Humanités dans le College du Cardinal-le-Moine; ayant fini sa Rhétorique à quatorze ans, il fut rappellé à Lyon; & après ses études de Philosophie, il fut envoyé à Montpellier pour y faire son cours de Médecine: le nom de ses peres y étoit en honneur, & reçut de ses talens un nouveau lustre: M. Chirac & M. Chycoineau, qui furent depuis successivement premiers Médecins du Roi, brilloient alors dans cette Université; l'un fut son Professeur, l'autre son compagnon d'études; & tous deux charmés de la bonté de son cœur autant que de la beauté de son esprit, se lierent avec lui d'une étroite amitié.

M. Falconet s'étoit distingué dans les Ecoles; il avoit, par une application assidue, acquis la science de son art; il ne lui en manquoit que le titre: on s'attendoit à le voir paroître avec éclat dans les examens rigoureux que les Candidats sont obligés de subir à Montpellier, lorf-

que son grand-pere, dont la santé s'affoiblissoit, l'envoya prendre le Bonnet dans l'Université d'Avignon, où les interstices sont plus courts & la marche plus rapide.

La ville de Lyon chérit ses citoyens; elle veut être assurée de la capacité de ceux à qui elle confie le soin de leur santé & de leur vie: pour être admis dans le College des Médecins de Lyon, il ne suffit pas de rapporter d'une Université le Bonnet de Docteur, il faut se soumettre à un nouvel examen, qui suppose des connoissances très-étendues; il faut, dans deux séances différentes, en présence des Magistrats, & du College des Médecins, répondre, sans préparation, sur une matiere qu'on tire au sort, dans l'Assemblée même, & la traiter à fond, sans s'écarter du sujet. M. Falconet ne mérita que des éloges, dans une épreuve où l'on compteroit pour beaucoup de mériter des excuses: il fut reçu avec un applaudissement général, comme le digne héritier du grand sçavoir de ses peres, qui avoient été agrégés au même College. Peu de temps après, il eut la douleur de recueillir les derniers soupirs de cet aïeul, dont la tendresse éclairée avoit si heureusement secondé les avances de la nature.

Dans une privation si sensible, l'étude seule pouvoit adoucir sa douleur; il s'y livra sans réserve; les Langues, l'Histoire, tous les trésors des Belles-Lettres, les mysteres les plus cachés de la nature, les sciences les plus abstraites venoient se réunir dans son esprit, sans se confondre: personne n'apperçut mieux que lui ces rapports secrets qui lient ensemble toutes les connoissances; personne n'en sçut mieux embrasser la vaste étendue, & son heureuse mémoire ne laissoit rien échapper.

Un grand Ministre venoit de mettre en mouvement, dans la ville de Lyon, ces Manufactures célebres dont les ouvrages vont au-delà des mers, faire admirer l'industrie Françoise: M. Falconet, uniquement occupé des richesses de l'esprit, y établissoit une autre sorte de commerce, qui s'étend de la terre au ciel, & embrasse tous les siecles. Le goût du sçavoir qu'il avoit d'abord inspiré à un petit nombre d'amis, se communiqua bientôt à ses citoyens: chacun s'empressoit d'apporter chez lui le fruit de ses études en tout genre; on s'assembloit deux fois la semaine; & son cabinet fut le berceau de l'Académie de Lyon, qui subsiste avec honneur, & qui mérite d'être soutenue dans une ville si grande, si peuplée, & si éloignée de la Capitale: sa réputation attiroit chez lui les étrangers; on le mettoit au rang des choses rares & singulieres qui faisoient l'ornement de la ville.

On vit alors arriver à Lyon cette femme si célebre du dernier siecle, qui avoit entrepris d'accréditer un systême de spiritualité, plus capable d'endormir que d'épurer la vertu: Madame Guion rechercha l'entretien de M. Falconet: étonnée de trouver dans la province un génie si cultivé, elle se proposa d'en faire un prosélyte: la dispute s'ouvrit, & peut-être un Médecin y étoit-il aussi propre qu'un Théologien; les assauts furent vifs & fréquens; d'un côté une imagination embrasée & rapide, qui

s'élançoit bien au-delà du vrai; de l'autre le bon ſens, la promptitude & la ſolidité dans les repliques : enfin l'Amazone fut vaincue ; mais elle ne ſe rendit pas : M. Falconet la laiſſa marcher ſur les nues, au milieu des vapeurs d'une dévotion hazardeuſe; pour lui il ſe tint content de ramper ſur la terre, dans la compagnie des hommes auxquels il travailloit à ſe rendre utile.

Quoiqu'une curioſité univerſelle lui fît embraſſer tous les genres d'érudition, il donnoit une application particuliere à la ſcience de ſon art. Les beſoins de ſes compatriotes l'occupoient par préférence ; il s'oublioit lui-même pour courir à leur ſecours; & ſes ſuccès dans la pratique, le dédommageoient de la violence qu'il ſe faiſoit pour s'arracher au plaiſir de l'étude : les malades ne cherchoient qu'un Médecin habile; ils y trouvoient encore un ami compatiſſant, empreſſé, généreux, qui partageoit leurs maux, qui ſympatiſoit avec toutes les conditions, qui par l'enchantement de ſon entretien, ſçavoit charmer la douleur avant que de la guérir. Une maladie épidémique fut une des premieres & des plus éclatantes épreuves de ſon habileté & de ſon zèle: combattue par un Médecin auſſi actif & infatigable que prudent & fécond en reſſources, elle perdit bientôt ſa malignité.

Aux yeux de Philoſtrate, notre Académicien auroit été un ſecond Apollonius de Thyane, il auroit fait des miracles : il voyoit un étranger, qui, en paſſant par Lyon, avoit été atttaqué d'une fievre violente; un matin il le trouva enſeveli, & la garde lui raconta comment ſon malade avoit rendu les derniers ſoupirs, à deux heures après minuit: le Médecin ſe rappellant la ſuite de la maladie, en comparant ce qu'il avoit vu la veille au ſoir, jugea que c'étoit une de ces mépriſes trop ſouvent funeſtes; il le fait remettre dans ſon lit, & par un remede ſpiritueux, il le rappelle à la vie; celui qu'on avoit compté au nombre des morts, recouvra bientôt la ſanté.

Noël Falconet, devenu célebre entre les Médecins de Paris, ſouhaitoit ardemment d'attirer ſon fils auprès de lui; mais une épouſe chérie, qui ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſon pays natal, des enfans dont l'éducation commençoit à occuper ſa penſée, les ſervices qu'il rendoit à ſes citoyens, ſes ſuccès, ſes amis, ſa bibliotheque étoient des liens qui le retenoient : ce ne fut qu'après des inſtances réitérées, qu'il conſentit, en 1707, à faire un voyage à Paris.

Il y fut bientôt auſſi connu que dans ſa patrie : les Sçavans & les grands Seigneurs recherchoient également ſon commerce : à la plus vaſte érudition s'allioit un caractere doux, poli, complaiſant, ſans baſſeſſe, qui ſçavoit prendre toutes ſortes de tons, ſans quitter celui de la bienſéance. Les maiſons illuſtres auxquelles ſon pere étoit attaché, celles de Lorraine, de Bouillon, de Villeroi, de Pont-chartrain s'empreſſoient, à l'envi, de profiter de ſes conſeils : M. le Grand-Ecuyer lui aſſura la ſurvivance de la Charge de Médecin des grandes & petites Ecuries, dont il avoit pourvu le pere : M. le Chancelier le nomma

Médecin de la Chancellerie. Madame la Ducheſſe de Bouillon lui préſenta un appas encore plus flatteur & plus conforme à ſon goût, ce fut de l'admettre dans une ſociété choiſie, qu'elle avoit formée chez elle, & qui réuniſſoit le ſang le plus illuſtre de la France avec la plus éclatante Littérature; M. Falconet y tint une place honorable: l'étendue de ſes connoiſſances, jointe aux ſaillies d'une imagination vive, mais tempérée par la modeſtie & par la douceur des mœurs, ne déparoît pas cette brillante aſſemblée. Il ſoutenoit en même temps la ſanté chancelante de M. le Duc de Bouillon: Mademoiſelle de Bouillon qui aimoit tendrement le Duc ſon pere, & qui étoit elle-même d'une très-foible complexion, ſentoit tout l'avantage de conſerver un Médecin auſſi propre à ménager la délicateſſe de ſon tempérament, qu'à ſatisfaire celle de ſon eſprit: elle l'honora de toute ſa confiance pendant ſa vie; & pour lui laiſſer, après ſa mort, des marques ſenſibles de ſa reconnoiſſance, elle lui aſſura une penſion, & lui légua ſa bibliotheque qu'un goût exquis avoit formée.

Tant de faveurs l'attachoient, malgré lui, à la Capitale: Lyon en fut alarmée: un Phyſicien du premier ordre, nommé M. Villemot, Curé d'une Paroiſſe de Lyon, étoit lié avec M. Falconet de l'amitié la plus intime; il lui avoit procuré celle du P. Mallebranche, qui trouvant dans le jeune Médecin un eſprit capable des plus hautes ſpéculations, ſe plaiſoit à l'entretenir. M. Villemot vint à Paris à deſſein d'en retirer M. Falconet; c'étoit en quelque ſorte le député de la patrie: mais lorſqu'il vit, par ſes yeux, les obſtacles qui s'oppoſoient au retour de ſon ami, il ne put s'empêcher de trahir ſes propres deſirs & ceux de ſes compatriotes; il fut le premier à exhorter M. Falconet à ſe fixer à Paris. M. Villemot eſt l'Auteur d'un ouvrage intitulé, *Nouveau Syſtême, ou Nouvelle Explication du Mouvement des Planetes*, que M. Falconet à traduit en Latin, & qu'il a orné d'une courte mais judicieuſe Préface.

La ſociété d'une ſœur qu'il chériſſoit, acheva de vaincre la réſolution qu'il avoit priſe de retourner à Lyon: ce fut pour lui un charme plus fort que toutes les places & toute la conſidération dont il étoit honoré; ſa ſœur lui tint lieu de ſa patrie toute entiere: elle méritoit par ſa tendreſſe l'affection de ſon frere; bientôt, par les qualités les plus aimables, elle partagea l'attachement de tous ſes amis: cette union formée par la nature, & entretenue par une conformité d'humeurs & de ſentimens, a fait trouver à M. Falconet dans ſon domeſtique un calme délicieux pour l'étude, & des jours ſereins juſque dans la derniere ſaiſon de ſa vie; il céda enfin à tant d'efforts réunis pour le retenir.

Mais auſſi exact dans ſes procédés, que modeſte & ennemi des difficultés, il ne crut pas que la ſurvivance de la charge de ſon pere, fût un titre qui le mît en droit d'exercer à Paris la Médecine, & il ne voulut pas abuſer du privilege que ſembloit lui donner ſa réputation: il aimoit la regle; il s'y ſoumit, ſans ſoupçonner même qu'il méritât aucune diſtinction; il ne conſerva que celle que lui donnoit la ſupériorité de ſon ſçavoir. Le Candidat parut un

maître dans toutes les épreuves de capacité ; & depuis ſon entrée dans la Faculté, juſqu'au moment qu'il eſt mort le plus ancien de réception, pendant l'eſpace de cinquante-trois ans, il n'a ceſſé de faire honneur à ce Corps célebre, il en a augmenté le luſtre par ſa ſcience.

Ses Theſes ſont un extrait précieux d'une étude très-étendue ; elles ſont encore recherchées comme autant de chefs-d'œuvre : on y trouve les principes les plus ſûrs & les plus lumineux, revêtus d'une latinité pure, naturelle, élégante, ſans prétention, ſemblable en un mot à celle de Celſe.

Il avoit un tact ſûr pour apprécier la valeur de tant de Remedes & de Médecins étrangers, qui viennent tour à tour ſe produire ſur le théatre de la Capitale ; ſans jalouſie, ſans prévention, il n'étoit guidé que par l'intérêt de l'humanité.

Il avoit étudié la Pratique dans les ſources ; perſuadé que l'Hiſtoire de l'Homme & de ſes Maladies ne conſiſtant qu'en faits, tous les ſyſtêmes n'y peuvent rien changer ; & que pour ſe conduire dans la Médecine, avec toute la certitude dont elle eſt ſuſceptible, il n'eſt rien de mieux à faire que de recueillir avec ſoin tous les phénomenes ; étude importante dans laquelle il penſoit que les anciens ont ſurpaſſé les modernes : il s'étoit d'ailleurs fort appliqué à la connoiſſance des remedes ; c'eſt lui qui le premier a mis en uſage dans Paris, le *caryocoſtin*, électuaire utile, qui depuis eſt entré dans le Code de la Faculté : il a ſçu tirer de l'Ipécacuanha toutes les reſſources qu'un grand Médecin peut s'en procurer ; & il a employé cette racine comme un excellent antidote dans différentes éruptions & dans une ſueur de ſang.

L'envie qui cherche à ſe dédommager des éloges que le mérite lui arrache, forcée d'admirer ſon érudition, a prétendu qu'il étoit moins Praticien que Sçavant : c'eſt aux enfans dont il a guéri les peres, à le défendre contre un préjugé qui n'a pas épargné Hippocrate & Boërhaave ; la France même, j'oſe le dire, ne pourroit adopter cette critique ſans une extrême ingratitude : pour ne point parler de pluſieurs familles illuſtres qui lui doivent ce qu'elles ont de plus cher, combien de fois a-t-il ſervi l'Etat entier, en ſervant la Maiſon Royale ! Sur la fin du Regne de Louis XIV, il eut part, avec ſon pere, à toutes les conſultations qui furent faites pour prolonger la vie de ce grand Roi : il a contribué, par ſes conſeils, à diſſiper nos alarmes dans l'enfance du Prince qui vient de nous être enlevé ; & lorſque les jours de ce Monarque chéri furent obſcurcis dès leur aurore, par cette maladie meurtriere qui exige un redoutable tribut des Souverains ainſi que de leurs ſujets ; M. Falconet fut un de plus utiles inſtrumens dont la Providence ſe ſervit pour exaucer nos vœux : ſes ſoins ne furent pas moins heureux à écarter le danger qui menaçoit tout le Royaume dans la perſonne de notre auguſte Reine : nous n'oublierons jamais le péril auquel fut expoſé M. le Dauphin, il y a pluſieurs années, ni ce que nous devons au zèle & aux lumieres de M. Falconet ; âgé pour lors de plus de quatre-vingts ans

il se sentit rajeunir; son corps & son esprit retrouverent une nouvelle vigueur dans son amour pour un Prince si précieux à la France; il le veilla, il présida à toutes les consultations; & si c'est le glorieux privilege de la Nation Françoise de vivre & de respirer dans ses Rois; quel François ne doit pas chérir la mémoire de M. Falconet, comme celle de son conservateur? M. le Duc d'Orléans, ce juge si éclairé en tout genre de sçavoir, lui avoit donné une preuve éclatante de son estime, en le choisissant pour Médecin Consultant du Roi: mais on peut dire qu'il fut, tant qu'il vécut, celui du public, par le choix de ses confreres: son cabinet leur fut toujours ouvert; il les aidoit avec empressement de ses recherches, de ses conseils, de ses Livres; leurs malades devenoient les siens: combien de Citoyens lui sont, sans le sçavoir, redevables de la santé qu'ils ont recouvrée.

La plupart des grands Médecins ont eu du goût pour les Lettres; elles ont fait leurs délassemens dans les travaux de leur profession; l'école d'Hippocrate a fourni des noms fameux aux fastes de la Littérature: M. Falconet fut admis dans cette Académie en 1716: M. l'Abbé Bignon fit violence à sa modestie, pour l'engager à demander cet honneur; il s'en est contenté, & malgré l'universalité de ses talens, il n'a jamais cherché à joindre à ce titre que ceux que donne la vertu: il n'a enrichi nos Mémoires que d'un petit nombre de Dissertations; mais elles sont curieuses, intéressantes, & supposent une longue suite d'études, & en particulier celle sur *l'Aiguille aimantée*; matiere importante pour la Navigation & *l'Aiman*, dont il donna l'Histoire depuis les premieres connoissances que l'on en eut, c'est-à-dire, depuis le treizieme siecle jusqu'à son temps; recherches pour lesquelles il feuilleta les plus anciens manuscrits.

Nous avons encore de lui une belle *Préface*, à la tête du dernier Ouvrage de M. de Fontenelle, *sur le Système Cartésien*: ce sont deux vieillards aguéris & encore pleins de vigueur, qui, s'enfermant dans les tourbillons de Descartes, comme dans une place assiégée, la défendent avec courage & intelligence, contre les assauts d'une jeunesse impétueuse.

En fait de science & de la Littérature, ainsi que dans la Pratique de la Médecine, M. Falconet travailloit à seconder les autres plus qu'à paroître lui-même; il préféroit l'utilité de la société à sa gloire personnelle: que de lumieres n'avons-nous pas puisées dans son intarissable érudition! nulle matiere, quelque détournée, quelque épineuse qu'elle fût, n'étoit pour lui nouvelle ni embarrassée; il en indiquoit les sources, il en possédoit l'analyse; & par cette vue supérieure qui embrasse les objets les plus éloignés, il présentoit de nouveaux aspects qui avoient échappé à tous les tractateurs. On alloit consulter ses Livres; il en tenoit lieu lui-même; & l'on ne pouvoit décider laquelle étoit plus richement meublée de sa bibliotheque ou de sa mémoire; l'une & l'autre étoient également ouvertes à ses amis; & pour avoir ce titre il suffisoit d'être homme de Lettres.

De toutes les Bibliotheques particulieres, celle de M. le Maréchal d'Estrées a été la seule qu'on pût mettre en parallele avec la sienne: quarante-cinq mille volumes forment un assortiment des matieres les plus rares & les plus curieuses : les Belles-Lettres, l'Histoire Naturelle, la Médecine y sont plus completes que dans aucun autre recueil : plongé dans cet océan de Littérature, il en connoissoit parfaitement toutes les parties : sa Mémoire étoit le catalogue le plus sûr; & jamais on ne le vit embarrassé à démêler un ouvrage dans la foule de tant d'autres : les Livres avoient enchanté sa jeunesse; il ne cessa pendant toute sa vie de les rassembler de toutes les contrées de l'Europe : ils reçurent ses derniers soupirs. Mais quelqu'amour qu'il eût pour eux, il aimoit encore plus les hommes : loin d'être avare de ses trésors, son plus grand plaisir étoit de les répandre : il prêtoit ses livres avec plus d'empressement qu'on ne les demandoit, sans être rebuté de l'abus que bien des gens avoient fait de sa facilité; n'en pas emprunter, ce n'étoit guere moins le désobliger que de ne les pas rendre; c'est un reproche qu'il a fait plusieurs fois à quelques-uns de ses amis.

Mais ce qui fait sensiblement connoître que dans cette riche collection, il envisageoit principalement le bien des citoyens, c'est que dès 1742, il supplia Sa Majesté de permettre que tous les Livres de sa bibliotheque qui ne se trouveroient pas dans la Bibliotheque Royale, y fussent transportés après sa mort; & par cette disposition si noble, si magnifique, plus de onze mille volumes sont entrés dans ce vaste dépôt des connoissances humaines : donation immortelle, comparable à ces grands ouvrages dont l'utilité se prolonge dans la derniere postérité, & qui éleve M. Falconet au rang de ces hommes rares & bienfaisans qui ont un monument durable dans le temple de Mémoire.

Une multitude prodigieuse d'extraits, d'indications, d'anecdotes, de critiques sçavantes, qui sont le fruit de ses lectures & de ses réflexions, pourroit, comme une semence féconde, fertiliser quantité d'ouvrages : ce recueil composé de plus de cinquante mille Cartes, est divisé en vingt-quatre classes, dont chacune se subdivise en plusieurs branches; c'est un précieux répertoire d'excellens matériaux; c'est une sorte d'opération, par laquelle il a, pour ainsi dire, décomposé sa bibliotheque, en réduisant ses Livres à leurs premiers élémens.

M. Falconet ne travailloit pas seulement comme Académicien, ni comme un sçavant d'un Ordre supérieur; averti par la Faculté qu'il falloit présider; respectant cette autorité, tout autre ouvrage cessant, il se mettoit à composer : de-là cette premiere Thèse de présidence, du 12 Février 1711, *An Fœtui Sanguis maternus alimento?* Thèse négative, soutenue par M. Antoine de Jussieu; Thèse qui anima la plume de M. Méry, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, qui avoit une opinion contraire : mais M. Falconet lui fit voir, par la structure éclairée, & par la Physique, & par les principes de l'économie animale, que le scalpel seul ne suffit pas dans les questions Physiologiques.

En

En 1730 (le 11 Mai, il lui fallut présider en Chirurgie : alors il prit un sujet intéressant, & donna, en Médecin érudit, toute l'Histoire de l'Appareil Latéral, *An educendo Calculo, cæteris anteferendus Apparatus Lateralis ?*

Sa Thèse Pathologique (du 19 Mai 1740) *An Variolis cujuscumque generis, una medendi Methodus ?* fit bien voir que M. Falconet, Académicien, homme de cabinet, étoit Praticien au besoin.

Pendant que cette érudition si profonde, si universelle, lui concilioit l'estime de tous les sçavans de l'Europe, les qualités de son cœur le faisoient aimer : bon citoyen, bon ami, parent tendre & généreux, les actions les plus louables ne lui coûtoient aucun effort ; elles couloient d'une heureuse nature : les biens & les maux de l'Etat devenoient les siens : pénétré de respect & d'amour pour son Prince, il ressentoit vivement tout ce qui intéressoit sa personne sacrée : ses amis trouvoient dans son zèle, dans ses lumieres, dans sa fortune, quelque médiocre qu'elle fût, toutes les ressources de l'humanité ; il aimoit à les rassembler : ses conversations étoient gaies, instructives, sans cesser d'être amusantes, pleines de sel, d'enjouement, de franchise ; détaché de tout esprit de domination, il faisoit valoir les réflexions des autres plus que les siennes propres ; abandonnant, sans regret, ses sentimens, dès qu'ils lui paroissoient moins conformes à la vérité. Il étoit jaloux d'obliger secretement ; & ce secret est toujours le plus fidelement gardé ; il est peu d'ames capables de trahir la modestie de leur bienfaiteur : cependant, malgré ses précautions, on sçait que plusieurs jeunes gens, dénués des secours de la fortune, & dont les talens avoient besoin d'aide pour éclorre, ont rencontré en lui une générosité paternelle. Il avoit eu quatre enfans, qui sont morts long-temps avant lui ; après avoir reçu de ses soins la meilleure éducation, sa tendresse leur a substitué ses neveux, auxquels il a tenu lieu de pere.

Sa santé s'étoit toujours soutenue dans sa vigueur ; ce ne fut que deux ans avant sa mort qu'il commença à sentir quelque décadence : cependant son esprit ne perdit rien de son ressort ; on ne vit aucun dépérissement dans son imagination ni dans sa mémoire ; & vers ce temps-là le public admira encore, dans une de nos assemblées, l'étendue de ses recherches, ainsi que la vivacité de sa prononciation, & la force de sa voix : on ne s'apperçut de son affoiblissement, que parce qu'il devint plus sédentaire, & qu'il se rendit plus rarement dans une société chérie qui faisoit ses délices, & dont il faisoit lui-même un des principaux ornemens.

Il étoit destiné à mourir martyr de l'érudition : le 29 Janvier 1762, la visite d'un sçavant Etranger ayant rassemblé chez lui plusieurs amis, il oublia les accidens auxquels il étoit sujet depuis quelque temps, pour donner carriere à son activité naturelle ; il parla beaucoup, il s'agita, il mit en mouvement une partie de sa bibliotheque ; il fit admirer son grand sçavoir, sa présence d'esprit, la fidélité de sa mémoire, dans un âge si avancé : mais la nuit suivante lui fit payer bien cher les ap-

plaudissemens qu'il avoit reçus de cette sçavante compagnie. Les douleurs de vessie augmenterent, & terminerent enfin sa glorieuse carriere, le 8 Février, après dix jours de maladie.

La longueur de la vie est un privilege de sa famille : André son aïeul; mourut âgé de soixante-dix neuf ans; la femme de cet André, en vécut quatre-vingt-dix-neuf; Noël son pere à vu sa quatre-vingt-neuvieme année; notre Académicien a presque achevé sa quatre-vingt-onzieme.

Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres; Eloge lu à l'Assemblée publique de la Saint-Martin 1762.

FRANÇOIS POUSSE, 1711.

Il étoit du Mans; il entra dans la Licence de 1706; mais il ne reçut le Bonnet qu'en 1711, 17 Octobre, sous la présidence de M. Bompart.

Protégé par M. Téret, premier Médecin de S. A. R. M. le Duc d'Orléans, Régent, il parvint à une grande réputation : il étoit appellé dans les consultations avec les plus grands Praticiens; il fut mandé pour la derniere maladie de la feue Reine; il fut aussi Médecin de l'Oratoire, & de la Chancellerie.

Il étoit d'un caractere droit & franc; s'il avoit pu façonner ce caractere sur les manieres des Grands, peut-être eût-il été encore plus répandu, & eût-il avancé sa fortune.

Il a laissé un fils, Docteur de notre Faculté, qui a bien profité de l'Ecole paternelle pour la Science pratique, & qui a porté dans la Province la lumiere qu'il a puisée dans la Compagnie; lumiere dont la ville qu'il habite & les environs sçavent bien faire la distinction qu'elle mérite.

M. Pousse le pere est mort il y a plusieurs années, & a été inhumé dans l'Eglise de Saint Eustache.

JEAN-BAPTISTE SILVA, 1711.

Il naquit en 1684, dans l'un de ces pays dont l'idiôme & le caractere sont goûtés dans cette Capitale : il étoit originaire de Bordeaux, fils d'un Médecin de la même ville : après avoir obtenu le Bonnet à Montpellier, à l'âge de dix-neuf ans, & étudié encore quelques années, il se crut en état de se montrer à Paris, & de percer à la Cour; il se présenta à la Faculté avec de l'esprit & des talens, courut la Licence avec distinction, mérita le troisieme lieu, & fut couronné par M. Cressé, fils, le 21 Novembre 1711.

Si-tôt reçu Docteur (même auparavant), il fréquenta les Médecins de la Cour, & s'attacha principalement à MM. Helvétius pere & fils : quelques cures brillantes qu'ils lui procurerent, l'ayant fait connoître, il devint Médecin de la Maison de Condé : alors la renommée le porta sur ses ailes rapides; mais il se chargea de sonner lui-même la trompette.

En Mars 1738, le Roi lui fit présent de Lettres de noblesse, &

l'admit dans son Conseil de santé, en qualité de Médecin Consultant.

Un bon ouvrage, quand il seroit seul, peut donner encore de l'éclat, sur-tout si l'opinion choque d'illustres adversaires : M. Silva publia donc son *Traité de l'Usage des différentes especes de Saignées, principalement celle du pied*, à Paris, aux dépens d'Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale (1727).

Le Journal des Sçavans, des mois d'Avril & de Mai 1728, dit que « cet ouvrage est très-utile, & nouveau par ses Recherches Ana- » tomiques, Géométriques & Médicinales pratiques ». MM. Hecquet & Chevalier, Médecins, & M. Quesnay, Chirurgien de la Cour, se déclarerent, par leurs Ecrits, contre sa doctrine : notre Auteur, d'une santé délicate, accablé d'affaires, content de ses démonstrations, ne répondit point.

Après la mort de M. Chirac, premier Médecin du Roi, en 1732, M. Silva avoit quelques prétentions à une confiance si précieuse, du vivant même de M. Helvétius, premier Médecin de la Reine, & son bienfaiteur ; mais les sollicitations & la faveur étant partagées, la place lui échappa. Son nom ne se bornoit pas à la France ; le Duc de Baviere l'envoya chercher, en poste, dans une maladie.

La Czarine (Catherine) lui fit proposer la place de son premier Médecin avec des avantages considérables ; mais M. Silva ne voulut pas abandonner le pays auquel il devoit sa naissance, sa réputation & sa fortune.

Dans un état si brillant, la poésie & la gravure s'empresserent de le célébrer : il fut gravé deux fois, en grand & en petit : sous l'une de ces gravures, on lit ces vers de M. Jean Boudin (Doyen depuis 1696, jusqu'à la fin de 1699) :

> Il charmoit les esprits par ses traits éloquens :
> Il portoit dans ses mains les trésors de la vie :
> Admiré du public & recherché des Grands,
> Il se rendit célebre, & terrassa l'envie.

M. Silva étoit Médecin de M. de Voltaire, & l'avoit tiré d'affaire dans une grande occasion, en 1733 : la Poésie, animée par la reconnoissance, lui adressa cette Epigramme :

> Au Temple d'Epidaure on offroit les images
> Des humains conservés, ou guéris par les Dieux :
> Silva, qui de la mort est le maître comme eux,
> Mérite comme eux nos hommages.
> Esculape nouveau, nos jours sont tes bienfaits,
> Et tu vois ton ouvrage en revoyant mes traits.

Esculape François, recevez cet hommage
De votre frere en Apollon ;
Ce Dieu vous a laissé son plus bel héritage ;
Tous les dons de l'esprit & ceux de la raison ;
Mais je n'ai que des vers, hélas ! pour mon partage.

Le même Poëte, dans son quatrieme Discours *sur la Modération*. p. 50, 1741, à Londres, ajoute :

Malade & dans un lit de douleurs accablé,
Par l'éloquent Silva vous êtes consolé :
Il sçait l'art de guérir autant que l'art de plaire ;
Demandez à Silva, par quel secret mystere,
Ce pain, cet aliment, dans mon corps digéré,
Se transforme en un lait doucement préparé ?
Comment toujours filtré dans ses routes certaines,
En longs ruisseaux de pourpre, il court enfler mes veines ;
A mon corps languissant rend un pouvoir nouveau,
Fait palpiter mon cœur, & penser mon cerveau ?
Il leve au ciel les yeux, il s'incline, il s'écrie :
Demandez-le à ce Dieu qui vous donna la vie.

Après tant de gloire, M. Silva mourut d'esquinancie, le 19 Août 1744, âgé d'environ 62 ans, & fut inhumé, avec pompe, à Saint Sulpice.

Il a laissé un fils, Conseiller au Grand-Conseil, & depuis Maître des Requêtes, & une fille mariée à M. le Directeur de la Monnoie.

ANTOINE DE JUSSIEU, 1712.

Ecuyer, Conseiller, Secretaire du Roi, Maison Couronne de France, & de ses Finances, Docteur en Médecine des Facultés de Paris (le 9 Décembre 1712, sous la présidence de M. le Comte), & de Montpellier ; Professeur & Démonstrateur au Jardin Royal ; de la Société Royale de Londres, & de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, naquit à Lyon, le 8 Juillet 1686, de Laurent Jussieu, Docteur en Médecine, puis Maître Apothicaire en la même Ville, & de Lucie Cousin.

C'est encore ici une de ces familles illustres en Médecine, dont le nom seul est un éloge.

Il étoit le second de seize enfans, desquels il ne reste aujourd'hui que les deux MM. de Jussieu, Membres de cette Académie, & un autre qui a suivi une profession différente.

La multitude d'enfans dont étoit chargé Laurent de Jussieu, ne l'empêcha pas de veiller, en pere attentif, à leur éducation, & de leur procurer tous les secours qui pouvoient contribuer à développer leurs talens : on peut dire que ceux de M. Antoine de Jussieu, de même

que son amour pour les Plantes & la Botanique, avoient presque sa naissance pour époque, si même ils ne tenoient pas à une cause antérieure : sa mere eut, pendant tout le temps de sa grossesse, une forte envie de connoître les plantes, & travailla même avec l'assiduité la plus laborieuse à se composer un Herbier ; présage, si l'on veut, de ce que devoit être un jour l'enfant qu'elle portoit : en adoptant l'opinion vulgaire, c'est dommage que les envies de cette espece ne soient pas plus communes, on ne prendroit pas probablement de grandes précautions pour empêcher les enfans d'en être marqués.

Il fit ses premieres études au grand College des Jésuites de Lyon. Les principes de religion dont il a été toute sa vie pénétré, & la régularité de mœurs qui lui étoit comme naturelle, lui firent croire qu'il étoit appellé à l'état ecclésiastique, & il fut tonsuré à l'âge de quatorze ans : il se trompoit cependant ; l'amour de la Botanique né avec lui, avoit prévenu cet âge ; & ce fut le seul sacrifice qu'il ne put faire à l'état qu'il vouloit embrasser : il passoit à la recherche des plantes tout le temps que ses devoirs lui laissoient libre, & peut-être aussi un peu de celui qu'ils auroient pu réclamer : la découverte d'une plante qu'il ne connoissoit pas encore, étoit pour lui un plaisir plus vif que tout ce qu'à son âge on appelle ordinairement des plaisirs ; aussi ne négligeoit-il rien pour se le procurer : ces herborisations si souvent répétées, produisirent l'effet qu'on en devoit attendre ; elles mirent M. de Jussieu à portée de satisfaire son goût par les connoissances qu'elles lui donnerent : mais elles en produisirent encore un autre qu'on n'eût peut-être pas si facilement deviné ; les peines & les fatigues qu'il essuya dans ces sçavantes courses, le guérirent sans retour de plusieurs infirmités auxquelles il étoit sujet ; jamais les plantes prises comme remedes, n'ont été aussi utiles qu'elles le furent à celui qui ne faisoit que les observer ; on eût presque cru qu'elles sentoient l'amour qu'il avoit pour elles, & qu'elles s'efforçoient d'y répondre.

Ce succès inopiné fit que ses parens le retinrent moins sur une passion louable par elle-même, & dont ils espéroient que les devoirs attachés à l'état qu'il avoit embrassé, modéreroient la violence : ils ne sçavoient pas combien la nature est jalouse de ses droits. Bientôt les environs de Lyon ne purent plus suffire à la curiosité du jeune Botaniste ; il y fallut joindre les Provinces voisines ; la Bresse, le Bugey, le Valromey, le Forez, le Baujolois, & même une partie du Dauphiné, furent parcourues avec autant d'avidité que l'avoit été le Lyonnois ; & il en revint avec une nombreuse collection de plantes.

Mais il s'apperçut aisément que sans le secours d'une méthode qui pût mettre dans cette immense récolte un ordre propre à soulager sa mémoire, elle succomberoit bientôt sous le poids du nombre & du détail : ce fut dans cette vue qu'il crut devoir s'attacher à M. Goiffon, Médecin célebre, agrégé au College de Lyon, sous lequel il étudia les *Eléments de Botanique*, & sur-tout ceux que venoit de publier M. de

Tournefort : M. Goiffon ne fut pas long-temps à connoître les talens & le mérite de son disciple, & se livra, sans réserve, à seconder son ardeur; il se rencontra même, par une circonstance heureuse, que l'activité de M. de Jussieu lui devint comme nécessaire ; il travailloit alors à la description des plantes qui croissent aux environs de Lyon; & les courses du jeune Botaniste lui en fournirent un grand nombre.

Pendant que M. de Jussieu se livroit à son inclination pour la Botanique, il faisoit, par devoir, son cours de Philosophie ; cette étude convenoit également à son goût pour la Physique, & à la Théologie nécessaire à l'état qu'il avoit embrassé : mais quand le cours de Philosophie fut fini, & qu'il se vit dans le cas d'opter, il commença à se défier de sa vocation; & après bien des incertitudes, il fit part de son état à un prêtre éclairé auquel il avoit donné sa confiance, & à son Professeur de Botanique; tous deux, comme s'ils s'étoient concertés, lui conseillerent de renoncer à l'état ecclésiastique, dans lequel son inclination pour la Botanique seroit toujours un obstacle à vaincre, & de se livrer à la Médecine, dans laquelle cette même inclination lui seroit extrêmement utile : il n'eut pas de peine à se rendre à leurs raisons, ni à faire approuver par ses parens le changement d'état qu'on lui proposoit : c'étoit obéir à la voix de la nature; & lorsque ce qu'elle demande n'intéresse ni la religion ni les mœurs, il vaut toujours mieux avoir à la suivre qu'à la dompter. Dès que le changement d'état de M. de Jussieu fut arrêté, on l'envoya faire ses études de Médecine à Montpellier; il partit de Lyon, dans les derniers jours de 1704; &, malgré les rigueurs de la saison, il fit le voyage à pied en herborisant; une place qu'on avoit arrêtée pour lui dans la voiture publique, ne servit qu'à mettre la collection des plantes qu'il trouva moyen de recueillir dans sa route; & il arriva à Montpellier sans se ressentir ni du froid, ni de la fatigue qu'il avoit essuyés : les passions qui sçavent faire disparoître les difficultés, auroient-elles donc aussi le pouvoir d'écarter les inconvéniens auxquels elles exposent ?

L'Université de Montpellier comptoit alors au nombre de ses Professeurs, M. Chirac & M. Chycoineau, tous deux depuis successivement premiers Médecins du Roi; & M. Magnol, célebre Botaniste, tous trois aussi depuis Académiciens : de tels Professeurs ne devoient certainement pas négliger un disciple semblable à M. de Jussieu; aussi se livrerent-ils sans réserve à seconder ses heureuses dispositions ; & lui, de son côté, n'omit rien de ce qui pouvoit contribuer à assurer le succès de leurs soins : non content d'assister avec la plus grande assiduité à leurs leçons, son unique délassement étoit de parcourir les environs de Montpellier, & d'y chercher des plantes qui lui fussent inconnues; il est vrai que ces secours lui manquoient l'hiver ; mais il avoit trouvé moyen de se procurer d'autres études : l'Anatomie & la Chymie remplissoient le vuide que laissoit alors la Botanique ; M. de la Peyronie l'eut bientôt distingué de tous ceux qui fréquentoient son Amphithéatre, & lui accorda pleine

liberté chez lui : il ſuivit en même temps les cours de MM. Didier & la Faveur : mais pour mieux s'inſtruire, il entreprit avec quelques amis auſſi zélés que lui, d'établir un petit laboratoire, dans lequel ils répétoient les principales opérations du cours de Chymie de M. Lémery, ſeul guide qu'on pût avoir dans ce temps-là ; & pour nous donner une idée de ceux avec leſquels il s'étoit lié, il nous ſuffira de dire que le célebre M. Fize fut du nombre, & que le temps & l'éloignement n'ont jamais altéré cette liaiſon.

Ce fut de cette maniere que M. de Juſſieu paſſa le temps de ſes études à Montpellier ; il les termina par une Thèſe ſur *la Nature & le Traitement des Plaies :* cette Thèſe étoit, ſelon l'uſage, compoſée par M. Chirac, ſon Préſident ; mais celui-ci touché de la reconnoiſſance que M. de Juſſieu fit paroître pour M. Goiffon, ſon premier Maître, lorſqu'à ſon retour d'Eſpagne, il paſſa par Montpellier, n'héſita pas à permettre à ſon candidat de lui en faire hommage & de la lui dédier : ce trait, qui peint parfaitement le bon cœur de M. de Juſſieu, ne pouvoit pas être ſupprimé dans ſon éloge ; les autres exercices néceſſaires ſuivirent ſans interruption celui-ci, & il prit avec applaudiſſement le Bonnet de Docteur, le 15 Décembre 1707.

Dans les fréquentes herboriſations que faiſoit M. de Juſſieu, il étoit impoſſible qu'il ne s'offrît à ſes yeux pluſieurs faits & pluſieurs morceaux d'Hiſtoire Naturelle capables de piquer ſa curioſité : il ne leur refuſa pas ſon attention ; il en fit différentes collections ; il s'attacha ſurtout aux Foſſiles, dont quelques-uns peuvent être regardés comme des preuves ſubſiſtantes du Déluge, & les autres comme les monumens d'étranges révolutions que pluſieurs parties de notre globe doivent avoir éprouvées.

Malgré le charme de toutes ces occupations, M. de Juſſieu ne perdoit pas de vue les devoirs qu'il s'étoit impoſés ; il ſçavoit que ſi la théorie de la Médecine ſe peut acquérir par des études ſédentaires ; ce n'eſt qu'auprès des malades qu'on peut prendre ce coup-d'œil ſi néceſſaire à leur guériſon, apprendre à reconnoître ſûrement la marche de la nature, & à la débarraſſer des obſtacles qui la gênent, ſans troubler mal-à-propos ſes opérations ; en un mot, il ſçavoit que la pratique ſeule pouvoit faire d'un ſçavant Phyſicien, un bon Médecin.

Dans cette vue, non ſeulement il ſe rendit extrêmement aſſidu aux Hôpitaux, pour y examiner les ſymptomes, les accidens & les traitemens des maladies ; mais de plus il ſe mit en penſion chez un Médecin qu'on appelloit fréquemment pour viſiter des malades à la campagne, & le ſuivit conſtamment dans toutes ſes viſites. L'envie de s'inſtruire dans la pratique, étoit ſans doute le motif qui l'avoit déterminé à ſe loger chez ce Médecin, & à l'accompagner ; mais il en avoit encore un autre qu'il ne diſoit pas, & dont peut-être il ne s'appercevoit pas lui-même : les viſites des autres Médecins ne lui avoient fait voir que les rues de Montpellier ; celles-ci lui offroient ſur la route mille occa-

ſions d'herboriſer, dont il profitoit: c'étoit ſatisfaire à la fois ſon goût & ſon devoir.

Il ne reſtoit plus à M. de Juſſieu que de conſacrer à l'utilité de ſes concitoyens, des talens qui lui avoient tant coûté à cultiver; mais pour être agrégé au college des Médecins de Lyon, il falloit avoir pratiqué la Médecine dans quelques-unes des villes voiſines : il choiſit celle de Trévoux, capitale de l'Etat de Dombes : ſon ſéjour cependant n'y fut pas long. La méthode de M. de Tournefort, qu'il avoit ſoigneuſement étudiée, l'avoit fait paſſer de l'admiration qu'elle lui avoit donnée pour ſon auteur, au deſir le plus vif de le connoître perſonnellement.

Le temps de ſes études l'avoit empêché juſque-là de ſe ſatisfaire : maître de lui-même, il réſolut de le venir joindre à Paris, & partit dans ce deſſein, en 1708 : il s'étoit ſi bien arrangé qu'il devoit arriver aſſez tôt pour profiter du cours que ce ſçavant Botaniſte faiſoit tous les ans au Jardin du Roi : mais les meſures les mieux concertées ne ſont pas toujours ſuivies du ſuccès : il trouva en arrivant, celui qu'il étoit venu chercher avec tant de peine, attaqué de la maladie dont il mourut.

Ne pouvant tirer de ſon voyage le fruit qu'il en attendoit, il réſolut de ſe le rendre utile d'une autre maniere; il partit pour aller herboriſer dans la Normandie & la Bretagne, & ſur-tout ſur les côtes maritimes de ces Provinces.

Ce fut au retour de ce voyage, que M. Fagon lui donna la place de Profeſſeur au Jardin Royal qu'avoit poſſédé M. de Tournefort, & qui étoit devenue une ſeconde fois vacante par la retraite de M. Diſnard, depuis Membre de l'Académie.

M. de Juſſieu en fut extrêmement ſurpris ; ſa modeſtie ne lui permettoit pas de connoître ſa ſupériorité, que l'habile Surintendant du Jardin avoit bien reconnue dans quelques converſations qu'il avoit eues avec le jeune Médecin: c'en fut aſſez pour lui faire donner, ſans qu'il la demandât, ni qu'il oſât même y penſer, une place que pluſieurs ſollicitoient vivement. Valoir beaucoup, & ſe faire beaucoup valoir, ſont deux choſes très-différentes ; & lorſque les perſonnes en place veulent favoriſer le mérite, ce n'eſt pas toujours parmi ceux qui ſont les plus aſſidus à leur faire la cour, qu'ils doivent le chercher.

Dès que M. de Juſſieu ſe vit fixé à Paris par cette place, il n'héſita pas à ſe lier à la Faculté de Médecine de cette Capitale, & y entra au commencement de 1710. Nous ſommes obligés de rapporter cette date; car on auroit peine à croire que cet homme à qui ſon ſeul mérite avoit fait remporter la préférence la plus marquée ſur les ſollicitations de ſes rivaux, avoit à peine vingt-quatre ans, lorſqu'il devint le ſucceſſeur de celui dont il avoit voulu être le diſciple : la même année il commença les démonſtrations des plantes avec une ſi grande ardeur & une ſi grande facilité, qu'il étonna tous ſes auditeurs, au nombre deſquels il eut le plaiſir de compter Madame ſa Mere, que l'amour mater-

nel avoit conduite à l'amphithéatre, pour y être témoin des succès & si je l'ose dire, du triomphe de son fils.

Aussi-tôt après son cours, l'envie de procurer au Jardin du Roi plusieurs plantes qui lui manquoient, lui fit entreprendre un nouveau voyage : il parcourut le Languedoc, la Provence, le Mont-Vantoux & la Sainte-Baume, la Vallée de Nice, & les Isles d'Hieres, & en rapporta une nouvelle collection de plantes, dont il enrichit le Jardin du Roi : il étoit déjà Membre de l'Académie des Sciences, où il avoit obtenu, le 3 Août 1712, la place d'éleve de M. Marchant, vacante par la retraite de M. Vieussens fils.

Au retour de cette sçavante expédition, il entreprit un ouvrage d'un autre genre : le P. Barrelier, Religieux Dominicain du Fauxbourg S. Honoré, & Bachelier de la Faculté de Médecine de Paris, avoit ramassé dans les voyages qu'il avoit faits en France, en Italie & en Espagne, un grand nombre de plantes dont la plupart n'avoient encore été ni décrites ni figurées : le public desiroit depuis long-temps cet ouvrage : M. de Jussieu entreprit de le satisfaire : il rangea avec un travail immense, selon la méthode de M. de Tournefort, environ quatorze cens plantes que contenoit l'ouvrage de ce Religieux, ayant eu à lutter non seulement contre le nombre, mais encore contre la confusion & l'obscurité qui naissoient de la différente façon de les décrire : il profita de cette occasion pour donner à M. Fagon une marque publique de sa reconnoissance, en lui dédiant cet ouvrage : ce sçavant Médecin l'avoit déjà honoré d'une approbation d'autant plus flatteuse pour l'Editeur, que personne n'étoit plus en état d'en bien juger.

Il étoit bien difficile que la description de tant de plantes étrangeres n'inspirât pas à un Botaniste aussi zélé que M. de Jussieu, le plaisir de les voir, & de les naturaliser, pour ainsi dire, dans sa patrie ; il n'y put résister, & forma dès-lors le projet d'un voyage en Espagne & en Portugal, pour y voir les plantes singulieres mentionnées dans l'ouvrage du P. Barrelier, & celles que M. de Tournefort désigne par l'épithete d'*Hispanica* & de *Lusitanica*.

Il communiqua ses idées à feu M. l'Abbé Bignon, qui, frappé de l'utilité qui en pouvoit résulter, fit agréer ce projet à M. le Duc d'Orléans, Régent : les fonds nécessaires furent assignés ; & on nomma pour accompagner M. de Jussieu, M. son frere, Membre de l'Académie, & M. Simonneau, Dessinateur & Graveur de l'Académie, auxquels se joignit Dom Juan-Salvador, Médecin à Barcelone, intime ami de MM. de Jussieu : ils prirent leur route par Lyon ; visiterent la mine de cuivre de Saint-Bel, où M. de Jussieu fit sur la nature du Gyps, des Observations qu'il communiqua depuis à l'Académie : ils allerent de-là à Saint-Chaumond, où M. de Jussieu trouva des plantes qu'il envoya au Jardin du Roi : de-là il traversa le Languedoc, passa en Catalogne ; & ayant visité les principales Montagnes du voisinage, il parcourut, toujours herborisant, toute l'Espagne & tout le Portugal, & reprit la route

de France, après avoir eu l'honneur de ſaluer le Prince des Aſturies ; qui le retint pluſieurs jours à Madrid & à l'Eſcurial, & voulut qu'il lui rendît compte de ſon voyage ; trait également à la gloire du Prince & du Philoſophe voyageur.

A voir la quantité de pays parcouru par M. de Juſſieu dans ce voyage ; on ſeroit tenté de croire qu'il y avoit employé pluſieurs années ; on en auroit encore été bien plus perſuadé, en voyant la quantité immenſe de plantes, de pieces d'Hiſtoire Naturelle, & d'Obſervations qu'il en rapportoit ; cependant il n'y avoit employé qu'environ dix mois ; & il fut de retour aſſez tôt pour reprendre au Jardin du Roi ſes Leçons de Botanique, dont M. Vaillant n'avoit preſque fait que l'ouverture, quand il arriva.

Ce devoir étoit à peine rempli, qu'il repartit précipitamment pour retourner à Lyon, joindre M. ſon frere, avec lequel il alla herboriſer dans les endroits les plus impraticables de la grande Chartreuſe & de l'Os-Dupont : ce fut près de cette derniere qu'ils trouverent une mine de fer ſinguliere, dont ils examinerent avec ſoin la nature & l'exploitation, & revinrent enfin à Paris, chargés de pluſieurs pieces curieuſes d'Hiſtoire Naturelle, & d'une grande quantité de plantes qui manquoient au Jardin du Roi.

Ce voyage fut le dernier auquel l'amour de la Botanique engagea M. de Juſſieu : il eſt temps de le conſidérer ſous une autre forme, relativement aux exercices Académiques, & aux ouvrages dont il a enrichi nos Mémoires.

Indépendamment de pluſieurs deſcriptions de plantes que nous ſupprimons, on a de lui une Hiſtoire du Café, dans laquelle il fait voir que cette graine eſt le fruit d'un arbre dont il donne la deſcription la plus détaillée, & non, comme on le croyoit alors, celui d'une plante.

Celle du Kali d'Alicante, qu'il avoit eu lieu d'obſerver dans ſon voyage d'Eſpagne.

Celle du Cachou, qu'il démontre être purement l'extrait de l'Arec ; & ne contenir aucune autre drogue, & ſur-tout aucune chaux, ni aucune terre, comme quelques Phyſiciens le penſoient.

La recherche d'un ſpécifique contre les dévoiemens, connu des anciens ſous le nom de *Macer*, & qu'il retrouve dans l'écorce d'un arbre de Cayenne, nommé *Simarouba*.

Des expériences ſur une eſpece de *Chryſanthemum*, fort commun aux environs de Paris, & dont la fleur peut fournir pluſieurs teintures ſolides de différentes couleurs.

L'examen des cauſes qui avoient altéré l'eau de la Seine, en 1731, qu'il trouve dans une multiplication extraordinaire d'une plante aquatique, à laquelle la ſéchereſſe & le peu de hauteur de l'eau avoient donné lieu.

La Deſcription des mines d'Almaden, & la maniere d'en tirer le Mercure.

L'Histoire de ce qui a occasionné la naissance & la perfection du magnifique Recueil de Plantes & d'Animaux, peint sur vélin, que l'on conserve à la Bibliotheque du Roi.

L'Observation qu'il eut lieu de faire dans son voyage d'Espagne, d'une fille à qui la langue manquoit absolument, quoiquelle s'acquittât très-bien des fonctions auxquelles cet organe semble le plus nécessaire, & sur-tout de la parole.

Une Dissertation sur diverses parties de Plantes & d'Animaux pétrifiés qui se trouvent en France.

Une autre sur l'origine de Pierre figurées qu'on nomme *Cornes d'Ammon*.

Une sur celles des prétendues Pierres de Tonnere, qu'il fait voir n'être que les haches de pierre à fusil, toutes semblables à celles dont se servoient les Américains, avant que les Européens leur eussent appris l'usage du fer, & qui étoient probablement les armes ou les outils des premiers habitans de nos contrées.

Ces ouvrages & quantité d'autres, que les bornes qui nous sont prescrites nous forcent à supprimer, font également voir le choix judicieux qu'il sçavoit faire des Matieres intéressantes, & la maniere dont il les traitoit.

Malgré la pratique de la Médecine dans laquelle il étoit très-employé, à cause d'une connoissance plus particuliere des plantes & de leurs vertus, que le public lui attribuoit avec raison, personne n'étoit plus assidu aux assemblées de l'Académie, ni ne s'intéressoit plus vivement à sa gloire : ses occupations multipliées ne l'empêchoient pas même de produire quelquefois des ouvrages détachés : nous avons rapporté le travail qu'il avoit fait sur les *Observations* du P. Barrelier; on y peut joindre une Addition qu'il fit aux *Institutions Botaniques* de M. de Tournefort, dans l'édition de 1719.

Un Ecrit sur les propriétés & l'usage du *Simarouba*.

Un Discours sur les *Progrès de la Botanique*, prononcé à l'ouverture de son cours en 1718, & suivi d'une *Introduction à la Connoissance des Plantes*.

Et plusieurs Thèses de Médecine soutenues sous sa présidence, & qui doivent être moins regardées comme des Thèses simples, que comme de sçavantes Dissertations, comme sont un grand nombre de celles de la Faculté.

On sera peut-être surpris de ne pas trouver dans l'énumération de ses Ecrits, la relation de son voyage en Espagne & en Portugal; mais ses occupations trop multipliées ne lui ont pas permis de la publier.

L'Académie, le Jardin Royal & la pratique de la Médecine partagerent entierement M. de Jussieu, depuis son retour d'Espagne : mais nous croirions manquer à ce que nous devons à sa mémoire, si nous négligions de dire ici que dans l'exercice de sa profession, c'étoit les pauvres qu'il voyoit de préférence; qu'il les aidoit de ses soins, & souvent même d'autres secours, avec l'assiduité la plus exacte & la générosité la plus étendue; & que sa mort a été honorée de leurs regrets & de leurs

larmes: si la charité chrétienne est au dessus des éloges, au moins sont-ils dûs au bon cœur & à l'humanité.

Ce fut de cette maniere qu'il vécut depuis son retour: une vie toujours uniforme & toujours réglée, l'avoit préservé d'infirmités, & rien ne paroissoit le menacer d'une fin prochaine: il assista comme à l'ordinaire, à la derniere assemblée publique de l'Académie; mais il s'y trouva mal, & fut obligé de se retirer: il fit peu de cas de cet accident, que son zèle lui fit regarder comme une foiblesse peu dangereuse, & n'en fut pas moins assidu auprès de ses malades: cependant la prétendue foiblesse étoit l'avant-coureur d'une apoplexie; il en ressentit encore plusieurs qui lui firent connoître quelle en étoit la nature: mais il n'étoit plus temps d'y remédier; & après avoir mis ordre aux affaires de sa conscience, il mourut, le 22 Avril 1762, âgé de 72 ans.

Ce que nous avons dit dans cet éloge, suffiroit seul pour peindre le caractere de M. de Jussieu; nous n'y ajouterons plus que deux traits qui le développent encore mieux.

Dès qu'il fut établi à Paris, il se crut chargé de l'éducation de ses freres qu'il fit venir auprès de lui, & auxquels il donna les soins les plus tendres & les plus assidus; c'est à ses soins que la Faculté, & l'Académie doivent MM. Bernard & Joseph de Jussieu, que l'une & l'autre Compagnie se font honneur de compter au nombre de ses plus dignes Membres.

De cette tige florissante est sorti un rejeton qui ne dégénere point dans la personne de M. Antoine-Laurent de Jussieu, nouveau Docteur de la Faculté, actuellement Professeur de Botanique au Jardin Royal, qui supplée M. le Monnier, Médecin perpétuel ordinaire du Roi, & Titulaire.

Celui dont nous faisons l'éloge, avoit perdu M. son pere de bonne heure; mais il conserva long-temps Madame sa mere: à la moindre maladie dont elle étoit, je ne dis pas attaquée, mais menacée, ce fils que tant d'occupations retenoient attaché dans la Capitale, abandonnoit tout pour voler à son secours; nous n'ajoutons presque rien à la vérité, en disant qu'il y voloit; car quoiqu'il ne fût nullement accoutumé à l'exercice du cheval, il aimoit souvent mieux s'exposer aux fatigues & aux inconvéniens d'un voyage de cent lieues, fait en poste & à franc-étrier, que d'être quelques heures plus tard à portée de la secourir: une sensibilité si honorable pour lui, devoit certainement faire partie de son éloge.

La place de pensionnaire Botaniste de M. de Jussieu, a été remplie par M. Guettard, Associé dans la même classe.

Histoire de l'Académie des Sciences, année 1762.

CLAUDE-ANTOINE RENARD, 1714.

Il fut présidé pour son Doctorat, par M. Urbain Léaulté, le 27 Novembre 1714 : dans le commencement de sa pratique, ayant trouvé de l'appui auprès des Médecins de la Cour, & de MM. Helvétius principalement, il se fit une réputation : MM. Léaulté, pere & fils, ayant cessé de vivre, M. Renard eut la confiance des plus grandes maisons du quartier Saint-Antoine, de la Place-Royale, & des Communautés du Fauxbourg; on l'appelloit le Médecin du Marais.

Il fut appellé dans la maladie de la feue Reine; & pour lors il se fit suppléer par M. Bertrand (celui qui m'a communiqué ces Mémoires), digne de lui succéder, en partie, dans sa nombreuse pratique : en effet M. Renard ne survécut pas beaucoup à la Reine : ce Médecin n'ayant point eu d'enfans de sa premiere femme, & un seul de la seconde, il aida la famille de son frere qui étoit nombreuse : affable & généreux, il possédoit les qualités d'un grand Médecin, & d'un bon citoyen, les qualités de l'esprit & du cœur; c'est pourquoi il donnoit tous les jours des consultations gratuites aux pauvres.

MICHEL-LOUIS VERNAGE, 1718.

Michel-Louis Vernage, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur Royal, naquit à Paris le 5 Mai 1697, de François Vernage, Docteur de la même Faculté, ancien Doyen (1702, 1703), & de Marie-Anne Hazon, fille d'un bon Négociant, Paroisse S. Laurent.

Il étudia au College Mazarin; il montra dans les Thèses de Philosophie, qu'il soutint avec applaudissement, les prémices de son esprit : on entrevit dès-lors ce qu'il seroit un jour. Ses études finies, son pere desiroit de lui voir embrasser sa profession; mais ne se croyant pas en droit de le décider, il lui laissa le temps nécessaire pour s'examiner soi-même; il fit plus, il le confia à des personnes pieuses & habiles, à dessein de faire sonder ses dispositions sur le choix d'un état : les souhaits du pere ne furent point trompés; la Médecine, cette science physique, qui renferme elle-même un si grand nombre de sciences, qui tient à presque toutes, qui met à contribution l'Univers entier, & toujours pour le soulagement de l'humanité; cette science, en un mot, qui fait jouer à un homme un si beau rôle au milieu de ses semblables, n'avoit pu s'offrir aux yeux du jeune Vernage, sans l'animer du desir d'être un jour du nombre de ceux qui la professent, & qu'elle illustre. On croit aisément qu'à tous les motifs qui le déterminoient, se joignit aussi l'espérance d'être formé dans son art par un pere flatté de le voir marcher sur ses traces, & plus capable que personne de lui procurer une excellente instruction.

En effet, M. Vernage le pere étoit un homme d'un vrai mérite, & excellent Médecin. Il ne fut peut-être pas compté parmi ceux à qui

le public fait une réputation brillante ; mais ce même public ignore que la Faculté de Médecine de Paris, toujours parfaitement composée, a toujours aussi possédé un nombre de sujets, qui, pour avoir auprès de lui moins de faveur, ne laissent pas de recevoir de leurs confreres une justice peut-être encore plus flatteuse : s'il leur manque des occasions d'éclat pour faire briller leur sçavoir & leur habileté ; en revanche, partagés entre l'étude & les fonctions de leur état, ils éprouvent la satisfaction pure de les remplir dignement. Les charmes de la Littérature viennent à leur secours, pour remplir les vuides que leur laissent des occupations moins multipliées, & pour leur faire goûter un bonheur que leur ont envié plus d'une fois ceux que le public accueille le plus. Le mérite de M. Vernage pere étoit donc bien connu de tous ceux qui pouvoient le plus sûrement l'apprécier ; il l'étoit sur-tout de M. Fagon, qui, chargé de choisir un Médecin au Duc d'Anjou, nouvellement Roi d'Espagne, jetta les yeux sur M. Vernage : celui-ci, au grand étonnement de M. Fagon, refusa une place à laquelle sont attachées plus de prérogatives que n'en a, en France, le premier Médecin du Roi : en faisant sa fortune, elle devoit assurer celle d'une famille nombreuse ; mais convaincu que le bonheur ne calcule point, qu'il est une chose d'opinion, & ne peut s'évaluer que par le sentiment, il jugea que rien ne le dédommageroit de la douceur qu'il trouveroit à partager son temps entre ses malades, son cabinet, & ses amis. Quelque temps après, par une suite de la considération dont il jouissoit parmi ses confreres, la Faculté le nomma son Doyen : il ne crut pas devoir se refuser au vœu de sa Compagnie ; mais il se montra tel qu'il étoit, en ne s'appropriant de cette place que le travail pénible qu'elle exige, & en se détachant de ce qu'elle a purement d'honorifique. C'est un usage ancien, que les Doyens de la Faculté de Médecine de Paris fassent graver leurs portraits sur des jetons qui s'y distribuent. M. Vernage se priva de son droit, pour faire tourner sa modestie au profit de sa reconnoissance. Ne mettant aucune différence entre un service offert & un bienfait accepté, il saisit l'occasion de consacrer d'une maniere publique & durable, le souvenir de ce qu'il devoit à M. Fagon, & voulut que les jetons fussent frappés à son coin : sacrifice bien délicat, & à la générosité duquel la malignité ne put donner atteinte, puisque l'intérêt en étant banni, il se faisoit aux dépens du seul amour propre.

Avec de tels sentimens, un pere devoit être un excellent instituteur. Il se fit un point de religion de former son fils, dont il se regardoit comme la caution envers le public, & il s'établit l'inspecteur de son travail. Le trait suivant peut donner une idée de la maniere dont il s'acquitta de ce devoir : dans un temps qu'on permet aux jeunes gens de regarder comme consacré aux amusemens, le jeune Vernage s'y étant livré plusieurs jours de suite, prenoit beaucoup sur ses nuits, pour remplir sa tâche journaliere. Son pere ne lui laissa pas ignorer qu'il en étoit instruit : « Vous ne pourriez pas, lui dit-il, conserver long-temps votre

» ſanté, en continuant de vous livrer le jour à la diſſipation, & la nuit » à l'étude; mais je ne me relâcherai point de ce que j'exige de vous, » & vous ne me verrez deſirer la conſervation de votre vie, qu'autant » que vous travaillerez pour la faire devenir utile à vos concitoyens, » & honorable à vous-même ». Un pareil diſcours porte-t-il l'empreinte d'une ſévérité outrée, ou n'eſt-il pas plutôt l'expreſſion la plus vraie de l'amour paternel bien ſenti? Si une pareille queſtion devenoit un problême, ce ſeroit en même temps la cenſure de nos mœurs.

M. Vernage juſtifia bientôt, par ſon application & ſes progrès, cette excellente éducation; & l'un des premiers fruits qu'il en recueillit, fut d'être reçu avec diſtinction, Docteur-Régent à l'âge de 21 ans.

Ce fut peu de temps après, qu'il perdit ſon pere: un pareil malheur auroit porté le découragement dans une ame qui n'eût été que ſenſible & foible; mais il eſt des ames d'une autre trempe, chez qui les plus fâcheux accidens ſont des aiguillons qui y développent plus promptement les talens & les vertus: ſemblables à ces fruits excellens, qui piqués par les inſectes, n'en parviennent que plutôt & plus facilement à leur maturité.

Le jeune Médecin, l'aîné de quatre enfans, n'héſita pas à ſe regarder comme étant devenu le pere des trois autres, un garçon & deux filles; & il oſa eſpérer qu'il ſeroit bientôt leur ſoutien: ſa probité, le fonds de ſçavoir qu'il s'étoit acquis, ſon application ſoutenue, telle étoit la baſe ſolide de ſes eſpérances: elles n'euſſent pas manqué d'être réaliſées un jour; mais il falloit quelque choſe de plus pour en accélérer l'accompliſſement: l'expérience, ſi néceſſaire au Médecin, paſſe pour incompatible avec la jeuneſſe; & cet âge qui donne tant d'éclat à tant d'autres talens, eſt un défaut, preſque un ridicule, qu'on a peine à pardonner aux jeunes Médecins, & que pluſieurs d'entr'eux ont cherché quelquefois à pallier d'une maniere plus ridicule encore.

M. Vernage eut le rare bonheur de n'avoir point à s'en juſtifier. La Providence lui avoit ménagé une reſſource qui étoit pour lui la portion la plus précieuſe de l'héritage de ſon pere: au nombre des amis qu'il lui avoit laiſſés étoit M. Helvétius, pere du premier Médecin de la feue Reine: leur liaiſon étoit fondée ſur la protection que M. Vernage le pere avoit accordée à M. Helvétius le fils, dans la Faculté, & ſur les attentions particulieres qu'il avoit eues pour lui lors de ſa Licence. Le jeune Vernage cultiva l'ami de ſon pere; & cet ami fut flatté de pouvoir acquitter ſa dette. M. Helvétius jouiſſoit d'une telle réputation, que, ſurchargé de la confiance d'une grande partie du public de cette Ville immenſe, pluſieurs malades le conſultoient ſur le choix d'un Médecin: le fils de ſon ami fut un de ceux qu'il produiſit avec le plus de zèle, & dont il eut le plus à ſe glorifier. M. Vernage, plein de reconnoiſſance, a toujours avoué les obligations qu'il lui avoit.

Avec ce ſecours, des occaſions brillantes ne tarderent pas à ſe préſenter. Il avoit à peine vingt-cinq ans, lorſqu'il fut envoyé auprès de

M. le Cardinal de Mailly, Archevêque de Rheims, attaqué d'une violente apoplexie : il arriva assez à temps pour donner un conseil utile, puisqu'il en résulta le retour de connoissance nécessaire pour faire recevoir au malade les Sacremens de l'Eglise. C'étoit tout ce qu'on pouvoit faire dans une maladie dont le genre & le degré ne laissoient aucun espoir de guérison. A cette occasion, M. Vernage en rencontra une autre qui le satisfit beaucoup ; il s'attira la bienveillance de deux Médecins considerés de la Ville de Rheims, qui soignoient le Cardinal, & qui, en rendant justice aux talens du jeune Docteur, ne purent lui refuser leur amitié. C'étoit encore un fruit de l'excellente éducation qu'il avoit reçue. Il avoit appris de bonne heure à respecter des confreres âgés, & la conduite que les loix de la Faculté prescrivent aux jeunes Docteurs à l'égard de leurs anciens, sembloit être en lui l'effet du sentiment.

Les occasions dans lesquelles M. Vernage donna des preuves d'habileté, venant à se multiplier, il fut compté de bonne heure au nombre des Médecins accrédités dans cette Capitale : une réputation si prématurée, lui fut très-utile pour se perfectionner dans son art. Il se trouvoit souvent avec ses confreres les plus expérimentés ; il étoit souvent dans le cas de les appeller en consultation ; souvent il étoit appellé avec les autres ; & l'ardeur dont il étoit animé, ne lui laissoit rien perdre de ces excellentes conférences dont on lui a souvent oui dire qu'il avoit tiré le plus grand profit. Il croyoit être avec ses Maîtres ; il se piquoit envers eux de la plus grande déférence ; ce qui ne l'empêchoit pas de former son avis, & d'oser quelquefois combattre le leur : ils ne rougissoient pas à leur tour d'adopter souvent le sien : d'autres fois ils convenoient qu'ils avoient eu tort de ne s'y être pas rendus. C'est ainsi que l'inspection Anatomique ayant justifié son opinion après la mort de M. le Maréchal d'Uxelles, M. Chirac, avec la franchise qui sied si bien à l'homme supérieur, convint que si l'on lui eût fait la ponction à la poitrine, comme M. Vernage l'avoit proposée, la vie eût été prolongée.

Le célebre M. Molin lui rendit pareillement justice, en plusieurs occasions & avec la même bonne foi ; nous en donnerons deux faits pour preuve : MM. Molin & Vernage voyoient ensemble une Dame attaquée d'une hydropysie ascite à la suite de ses couches ; ils déciderent la ponction : la couleur verdâtre des eaux, parut à M. Molin du plus mauvais augure ; M. Vernage en jugea différemment, fondé sur ce que l'hydropisie, dans le cas dont il s'agissoit, étant de nature laiteuse, la couleur des eaux dépendoit uniquement de celle qu'a naturellement le petit-lait. Ce diagnostique, qui renfermoit en même temps un prognostic heureux, se vérifia chez cette Dame, qui est aujourd'hui pleine de vie.

Une autre fois ils donnoient ensemble leurs soins à une femme qui à peine relevée d'une fievre maligne des plus longues & des plus orageuses, se trouvoit être prise de la petite-vérole ; l'éruption ne fut précédée

cédée d'aucun accident, mais elle se fit avec lenteur; les boutons resterent pâles, & du genre crystallin : M. Molin auguroit mal de ce caractere de petite-vérole; M. Vernage le rassura, en lui faisant observer que la position actuelle de la malade ne comportoit pas qu'elle eût une autre espece de petite-vérole; & cette observation fut justifiée par la guérison. M. Molin faisoit honneur de ces deux faits à M. Vernage; il les lui rappelloit quelquefois avec une sorte de complaisance; & par cet aveu aussi noble que modeste, il en tiroit lui-même une gloire presque égale.

Des succès répétés déciderent la réputation de M. Vernage : peu de Médecins furent aussi constamment & aussi prodigieusement employés. Quoique ses journées se passassent toutes entieres à l'exercice pénible de sa profession, on avoit peine à comprendre comment il y pouvoit suffire: il n'en venoit à bout que par un ordre exact, une économie parfaite de son temps, & une activité incroyable. Chargé d'une multitude de malades; obligé de parcourir plusieurs fois le jour les quartiers les plus éloignés; il avoit le talent de se reproduire avec une étonnante facilité; & dans le temps où il étoit le plus accablé d'affaires importantes, & de consultations par écrit qui lui étoient fréquemment demandées, il n'est jamais arrivé qu'aucun de ses malades, quelque peu inquiétant que fût leur état, aient eu à se plaindre de son défaut d'assiduité, ni qu'aucun de ses Confreres ait eu à lui reprocher le moindre retard aux heures indiquées; cinq heures du matin, par la grande rigueur de l'hiver, le voyoient seul dans les rues, en voiture.

Une confiance si générale dont le public honora M. Vernage, s'est constamment soutenue. Il avoit effectivement tout ce qui est nécessaire pour l'obtenir & la conserver: né avec une grande justesse d'esprit, & avec une sagacité peu commune, il ne cessa d'en faire usage dès sa plus grande jeunesse. La pratique de la Médecine, à laquelle il se vit livré de très-bonne heure, ne fut point pour lui une école tumultueuse, où il se contenta de puiser, en courant, quelques principes vagues & généraux, pour en faire au hazard des applications guidées par une routine aveugle. Il s'étoit fait une habitude de méditer sans cesse, sur des objets de sa profession : ses malades l'occupoient continuellement : les réflexions que lui suggéroit leur état, interrompoient souvent le repos de ses nuits. Il avoit sous les yeux la marche d'une maladie tout le temps de sa durée. Ses Confreres reconnoissoient en lui une facilité singuliere à faire ses exposés avec autant de clarté que de précision; ces sortes de tableaux se gravoient même si profondément dans son esprit, que lorsqu'il voyoit un malade à qui il avoit donné ses soins dans une autre occasion, il se rappelloit la maladie précédente, quelque ancienne qu'elle fût, & en faisoit, sur le champ, le journal le plus circonstancié.

Il est comme impossible que, dans le long cours d'une pratique étendue, un Médecin habile & attentif n'ait eu occasion de se signaler; soit par le diagnostic, qui consiste à démêler la nature d'une maladie,

à travers les accidens qui la masquent, soit par le prognostic qui sert à en prédire la terminaison. Les deux faits dont on a parlé plus haut, appartiennent à l'un & à l'autre. Nous nous contenterons d'en ajouter ici un troisieme qui ne regarde que le diagnostic; nous le ferons avec d'autant plus de plaisir, que ce fut pour M. Vernage une occasion de montrer également la justesse de son coup-d'œil, & son extrême honnêteté : un Médecin recommandable par ses connoissances & par une éloquence qui lui auroit assigné une place distinguée au Barreau, voyoit une jeune malade; des douleurs violentes de colique la tourmentoient sans relâche depuis plusieurs heures, lorsque les assistans, & le Médecin lui même, desirerent que M. Vernage se joignît à lui pour la secourir. Dans le peu de temps qui s'écoula pour aller le chercher, les douleurs cesserent complettement & subitement. Le Médecin ordinaire, rendant compte à M. Vernage dans une chambre voisine de celle de la malade, se hâte de lui dire que les accidens ont heureusement cessé, & qu'elle n'a plus aucune douleur. M. Vernage, du premier mot, lui demande s'il n'a rien observé à la peau, & ajoute qu'il est presque sûr qu'elle a la petite-vérole : on aborde la malade; elle commençoit déjà à en être couverte. M. Vernage s'apperçoit que d'une décision si lumineuse, il doit résulter dans l'esprit des assistans, une impression fâcheuse contre le Médecin ordinaire; il s'empresse de la dissiper, en rendant à la vérité un hommage que la seule élévation d'ame peut dicter : « Vous sçavez, dit-il à son confrere, combien l'analogie doit influer dans » notre art. Ce qui m'a fait porter ce jugement d'une maniere si pré» cise, c'est la parfaite ressemblance du cas actuel avec un autre, dont » j'ai été témoin il y a deux mois, pour la premiere fois de la vie. » J'ai employé pour lors les mêmes remedes que vous : des douleurs » du même genre subitement cessées, ont fait place à la petite-vérole, » dont l'éruption m'a surpris autant que vous l'êtes actuellement. La » parfaite conformité des deux cas vient de me faire juger qu'un pré» lude tout semblable devoit amener la même issue; & je n'ai dans ce » moment d'autre avantage sur vous, que celui d'avoir été plutôt ins» truit par le hazard ». En supprimant cette explication, M. Vernage auroit sans doute augmenté son triomphe; mais en la publiant, il remplissoit avec délicatesse le devoir de la justice. Ce sentiment fortement imprimé dans son cœur, fut en toute occasion la regle de sa conduite; & personne n'a été plus intimement persuadé que la définition du vrai Médecin, devoit commencer par la qualité d'homme de bien.

On nous permettra de citer encore un trait, qui fera connoître jusqu'à quel point il portoit le scrupule dans l'observation de ses devoirs auprès de ses malades : il donnoit ses soins à une malade qui avoit les accidens précurseurs de la petite-vérole dans toute leur violence, & qui étoit à un terme avancé de grossesse : il opina pour la saignée du pied. Son raisonnement étoit que le risque de l'avortement par cette

ſaignée, étoit médiocre & preſque nul; au lieu que ce riſque lui paroiſſoit beaucoup plus grand par la nature même de la maladie, ſi l'on omettoit la précaution bien indiquée de ſaigner au pied. La famille fut effrayée de la propoſition de M. Vernage; elle appella en conſultation un Médecin, qu'une grande réputation, des ſaillies ingénieuſes, & beaucoup d'éloquence rendoient également célebre: malheureuſement il étoit ſoupçonné parmi ſes confreres, & même dans le public, de ſe conduire quelquefois dans l'exercice de ſa profeſſion par des vues politiques. Il s'apperçut bientôt de la répugnance qu'avoient les aſſiſtans & la malade, pour le remede propoſé: il commença par écouter attentivement l'expoſé que lui fit M. Vernage de ſon opinion & de ſes motifs; enſuite, au moment de produire la ſienne, il eut l'air de beaucoup faire valoir le raiſonnement de M. Vernage, & de le mettre même dans le plus grand jour; puis inſenſiblement il s'occupa de l'affoiblir par des conſidérations contraires, très-inférieures par la force, mais colorées de l'éloquence & des graces du diſcours, qu'il ſçavoit employer au beſoin; il conclut enfin contre la ſaignée du pied: on juge aiſément combien les aſſiſtans applaudirent à ſon avis. M. Vernage auroit peut-être ſacrifié le ſien à celui d'un confrere habile, s'il eût été perſuadé de ſa bonne foi: mais vivement touché du danger que faiſoit courir à la malade une complaiſance répréhenſible, il ſe contenta de convenir d'un prochain rendez-vous; & auſſi-tôt il invite en ſon nom, MM. Chirac & Molin de ſe trouver, à l'heure indiquée, à la conſultation: en leur préſence il expoſe l'état de la maladie, & la différence des deux avis. M. Chirac s'éleve avec force contre celui du Médecin complaiſant; & ſe rappellant qu'il l'avoit eu pour diſciple à Montpellier, il prend le ton véhément d'un maître, en lui demandant ſi c'étoit ainſi qu'il avoit profité de ſes leçons? M. Molin ſe rangea hautement du même avis. Le Médecin qui reſtoit ſeul du ſien, l'abandonna ſans replique: pour M. Vernage, il fut bien moins ſenſible à l'avantage qu'il venoit de remporter ſur un homme célebre, qu'à la douce ſatisfaction d'avoir aſſuré la vie à la malade, qui, parvenue par la ſuite à ſon terme, accoucha très-heureuſement.

Ce que nous avons dit de la réputation de M. Vernage, qui s'étendoit de plus en plus, ne doit pas nous diſpenſer d'indiquer quelques époques qui lui furent très-glorieuſes. Il étoit encore fort jeune Médecin, lorſqu'il fut envoyé, par ordre du feu Roi, auprès du Roi de Pologne, Staniſſas, qui étoit pour lors malade à Chambord; & il eut le bonheur de conſerver des jours qui ont été marqués enſuite par tant de traits de bienfaiſance. En 1752, il fut l'un des quatre Médecins de Paris appellés à Verſailles pour ſe joindre aux Médecins de la Cour, & pour traiter de la petite-vérole, feu Monſeigneur le Dauphin, alors l'objet des alarmes de la France, comme il a été depuis celui de nos juſtes regrets. A la ſuite de ce brillant ſuccès, M. Vernage eut, ainſi que ſes Confreres, des Lettres de nobleſſe; & le public applaudit à la

légitimité de ce titre. On ſçait d'ailleurs qu'il a ſouvent été appellé auprès de la Famille Royale, dans des occaſions qui lui ont toujours mérité des témoignages de ſatisfaction & de bonté.

A la mort de M. Herment, Médecin de la Faculté de Paris, chargé du ſoin des malades de la Baſtille & de Vincennes, M. Berryer, pour lors Lieutenant-Général de Police, vint à bout, par toutes les inſtances de l'amitié, de déterminer M. Vernage à conſentir qu'il le propoſât au Miniſtre pour remplir ce poſte de confiance. Le choix fut auſſi-tôt approuvé.

Juſqu'ici nous avons conſidéré M. Vernage dans l'exercice de la Médecine : examiné ſous un autre point de vue, il n'avoit rien à perdre. Nous avons déjà rapporté quelques traits qui prouvent ſon extrême ſenſibilité. Ce ſentiment délicat de l'ame qui touche de ſi près à la bienfaiſance, & y mene ſi naturellement, cette ſenſibilité ne fut point chez lui concentrée dans la ſphere unique de ſes malades : c'eſt en ſuivant un goût qui lui étoit naturel, qu'il a eu l'ineſtimable bonheur de rendre à différentes perſonnes des ſervices de plus d'une eſpece. Sa plus douce ſatisfaction étoit d'obliger de jeunes Confreres, qu'il aimoit ſincerement. Dans une ſorte d'opulence, qu'il devoit uniquement à ſa profeſſion, il ne s'eſt jamais permis d'oublier les ſoins pénibles du commencement de ſa carriere ; & jamais il n'étoit plus flatté que quand des circonſtances heureuſes le mettoient à portée de faciliter aux jeunes Médecins les premiers pas. Pluſieurs ont éprouvé les effets de ſon zèle ; & celui qui paie ici un foible tribut à ſa mémoire, ſe glorifiera toujours de tout ce qu'il doit à ſa précieuſe amitié.

Le ſort des Gens de Lettres l'intéreſſoit auſſi beaucoup ; & n'uſant point de ſon crédit pour lui-même, il l'employa au profit de quelques-uns d'entre eux, en leur procurant des occaſions qui ſont devenues depuis très-utiles pour leur fortune.

La multitude de liaiſons que ſa profeſſion lui avoit procurées, l'avoit mis en état de connoître à fond les différens caracteres ; & ſes amis particuliers ſçavent combien il avoit le tact exercé dans le diſcernement des eſprits. L'habitude qu'ils ont de ſe fréquenter continuellement, donne naiſſance à ce qu'on appelle uſage du monde : on y a mis un grand prix dans la Société ; mais on a toujours obſervé, que les ames ne ſe poliſſent guere dans ce commerce, ſans une altération de leur caractere propre, ſans quelque déchet de leur valeur intrinſeque ; & qu'elles ont le ſort des pieces de monnoie, qui, en circulant, n'acquierent une ſurface plus unie qu'aux dépens de leur poids & de leur empreinte. L'ame de M. Vernage, franche & vraie, ne perdit, par ce frottement, aucun de ſes traits, qui demeurerent fortement prononcés. Il reſta toujours lui-même ; & naturellement ennemi de l'art de feindre, jamais il ne tenta de copier qui que ce fût : vanité puérile qui devient ſouvent le noviciat de la diſſimulation.

Touché de la reconnoiſſance qu'on lui témoignoit, il donnoit à ſes

ſentimens affectueux tout l'eſſor de ſa vivacité naturelle; une fois nés en lui, on étoit ſûr de ne les voir jamais ſe démentir. Un tel caractere étoit bien propre à lui faire des amis. Il a joui du bonheur d'en avoir toute ſa vie; & c'eſt ce qu'atteſte encore la multitude de ceux qui le regrettent.

Nous avons dit que M. Vernage, depuis la mort de ſon pere, avoit été le ſoutien de ſa famille: un frere & deux ſœurs, qui, tous trois ſont reſtés dans le célibat, la compoſoient originairement: le frere, après avoir paſſé trente années de ſa vie dans la terre de ſon aîné, qui lui avoit procuré une retraite honnête & dans ſon goût, lui a ſurvécu un peu moins de deux ans. De ſes deux ſœurs, il perdit l'aînée encore aſſez jeune, & la pleura long-temps. Il lui en reſtoit une, dont ſes amis particuliers ne ſe rappellent point le ſouvenir ſans attendriſſement: elle réuniſſoit toutes les qualités de ſon frere avec la douceur de ſon ſexe; il avoit ſçu l'apprécier. Sa ſociété étoit pour lui pleine d'agrémens & de délices. Il la perdit en 1756, & il en fut long-temps inconſolable.

Depuis quelques années, en ſuivant une coutume que le dérangement de ſa ſanté lui avoit rendue néceſſaire, il alloit paſſer les étés à ſa terre: une occaſion heureuſe lui donna lieu de connoître une jeune perſonne de condition, Mademoiſelle de Quinemont; il l'épouſa en 1761. La vertu de Madame Vernage, ſes ſoins pour ſon mari, inſpirés par l'attachement le plus tendre, la conſidération perſonnelle qu'elle s'eſt acquiſe dans le monde, ont été pour lui une ſource de bonheur pendant les dernieres années de ſa vie.

Il y avoit déjà quelque temps que M. Vernage dépériſſoit ſenſiblement; lui ſeul ne s'en appercevoit pas. Son activité toujours ſoutenue, ainſi que ſon goût conſtant pour ſa profeſſion, lui en impoſoient ſans doute. Il ne devoit être ſuſceptible de cette illuſion que pour lui-même. Enfin, excédé de fatigues qui ſurpaſſoient ſes forces, il a fini par y ſuccomber: ſa maladie, du genre inflammatoire, n'a pas duré cinq jours: il s'eſt ſervi de la connoiſſance qu'il avoit de ſon état, pour demander les ſacremens de l'Egliſe, qu'il a reçus avec une piété exemplaire.

Il eſt mort, ſans poſtérité, le 11 Avril 1773, dans ſa ſoixante & ſeizieme année, devenu depuis 1770, l'ancien de ſa Compagnie.

Il ne faut pas exiger des grands Praticiens, des ouvrages de longue haleine, la pratique abſorbe tout le temps: il a donné des Thèſes & des Diſſertations d'une excellente pratique, ſur la Fievre-Maligne, la Petite-Vérole & l'Inoculation.

Eloge Hiſtorique de M. Vernage, par M. Maloet, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, premier Médecin de Madame Victoire, & de Madame Sophie; à Paris, chez Didot le jeune, Libraire de la Faculté de Medecine, Quai des Auguſtins, 1776.

PIERRE MALOET, 1720.

Il étoit originaire de Clermont en Auvergne; Docteur de Montpellier, Membre de l'Académie des Sciences, & de la Faculté de Médecine de Paris : ayant épousé la fille de M. Guiart, Médecin de l'Hôtel Royal des Invalides, il lui succéda dans cette place importante. M. Maloet fut un Médecin en réputation, & malgré son éloignement, appellé dans les consultations avec les plus grands Praticiens.

J'ai appris, il n'y a pas plus de deux mois, par occasion, de la personne elle-même, une anecdote qui fait honneur à la mémoire de M. Maloet; ayant été consulté pour une très-pauvre fille, apprentisse au Fauxbourg Saint-Germain; il suivit la maladie : après la guérison, le maître envoya par la convalescente, à M. Maloet, 18 livres, que le Médecin charitable remit entre les mains de cette pauvre fille pour ses besoins. Cet exemple fait présumer que cette action de charité ne fut pas l'unique, car elle montre la disposition de son cœur.

Il mourut de fluxion de poitrine, à l'Hôtel des Invalides, le 14 Janvier 1742, âgé de soixante ans.

Il a laissé une veuve, & un fils, depuis Docteur de notre Faculté, qui est parvenu par des protections distinguées, & plus encore par son mérite, à être Médecin de Madame *Victoire*, & de Madame *Sophie*.

JEAN-BAPTISTE DUBOIS, 1726.

Il étoit de Saint-Lo, en Normandie, Diocèse de Coutance : il se fit d'abord admirer dans nos Ecoles, par son érudition, sa Littérature Grecque & Latine, & sa Poésie Françoise : étant encore sur les bancs, il donna une fort bonne Thèse sur le Cidre de Normandie, (*An gracilibus, Pomaceum vino salubrius ?* soutenue de nouveau en 1743) : après avoir obtenu le premier lieu de sa Licence, il fut reçu Docteur le 30 Septembre 1726, sous la présidence de M. Vergne. Sa Thèse de Présidence du 25 Février 1727, fut pleine de sçavantes Recherches, (*An Fœtus extra uterum genitus, salvâ Matre, possit excludi*)? Thèse qui mérita d'être traduite en François, par M. Buirette, son ami, & dont le Journal des Sçavans rendit compte, dans le mois de Mai suivant.

Estimé de la Faculté, il fut bientôt nommé Professeur du Cours, & il le commença par un Discours de rentrée, fort éloquent, dans lequel il montra que le Médecin, indépendamment de la science de sa profession, *doit avoir la piété du Prêtre, & l'éloquence de l'Avocat :* il le prouva par la confiance publique que le Médecin doit s'attirer par la pureté de ses mœurs, & le don de persuasion dont il a besoin, dans les circonstances difficiles & critiques où il se trouve tous les jours.

M. Préaux étant mort Professeur au College Royal, en 1731; M. Dubois fut nommé aussi-tôt pour le remplacer.

Quant à la pratique, M. Dubois, avec de l'acquit & un esprit orné, n'eut qu'à se montrer pour se faire rechercher : il fut choisi pour Médecin de l'Hôpital de la Charité.

MM. Dodart & Burlette, successivement Médecins de Madame la Princesse de Conti, Douairiere, ayant été nommés, l'un, premier Médecin du Roi, & l'autre premier Médecin du Roi d'Espagne; cette Princesse honora M. Dubois de sa confiance, si-tôt après son titre de Docteur, en 1727: de ce Palais, sa réputation se répandit dans le public; & il commença par où les autres finissent.

Les génies les plus sublimes n'ont pas toujours les organes du corps les mieux constitués; M. Dubois fut fatigué d'insomnie, & de douleurs de tête opiniâtres : en 1743, après le décès de Madame la Princesse de Conti, qui lui laissa une pension, M. Dubois pensa à la retraite & à reprendre son air natal; alors il fut obligé de faire le sacrifice de sa bibliotheque, objet aimé, & qui avoit pu être l'instrument de son malaise, ou pouvoit le perpétuer : il mourut dans sa patrie, dans un âge peu avancé, laissant à Paris & sa mémoire & le regret de sa personne.

FRANÇOIS-JOSEPH HUNAULD, 1730.

Il naquit à Château-Briant, en Bretagne, le 24 Février 1701, de René Hunauld, Médecin, de la Faculté de Caen, & de Léonarde Nepveu, sa seconde femme : le pere quitta la Ville d'Angers, sa patrie & sa demeure ordinaire, pour aller s'établir à Saint-Malo, où il a depuis exercé la Médecine avec plus d'honneur & de désintéressement, que de fortune : cette profession étoit comme héréditaire, depuis plus d'un siecle dans la famille des Hunaulds; mais celui de tous qui s'y distingua davantage, & par la pratique & par ses Ecrits, est un grand oncle paternel de notre Académicien.

M. Hunauld fut envoyé de bonne heure à Rennes, pour y faire ses Humanités & sa Philosophie, & de-là à Angers, où il étudia une année en Médecine, & se fit recevoir Maître-ès-Arts. Fils, petit-fils, neveu & cousin de Médecins, il étoit naturel qu'on le destinât à la même profession; mais la nature n'avoit pas attendu la destination des parens, & s'étoit déjà déclarée dans M. Hunauld, par le goût le plus vif & les dispositions les plus heureuses : à 18 ans, il vint à Paris; & âgé de 21 ans, il alla prendre le Bonnet de Docteur à Rheims : les Médecins de cette Université, à qui ses talens furent bientôt connus, le virent & l'entendirent avec plaisir.

De retour à Paris, il se livra tout entier à l'Anatomie & à la Chirurgie, qu'il étudia à fond; déjà en état de donner des leçons, il n'en étoit que plus assidu à celles de ses Maîtres : M. Winslow fut celui à qui il s'attacha plus particulierement; mais il voulut aussi recueillir les derniers enseignemens de M. Duverney, deux hommes célebres, & accoutumés à répandre leurs sçavoir, soit par leurs Ecrits, soit par ce

nombre infini d'Eleves qu'ils ont formés dans toute l'Europe, & dont plusieurs sont devenus à leur tour d'excellens Maîtres.

La réputation que M. Hunauld s'étoit acquise dans les Ecoles de Médecine, & le témoignage de MM. Duverney & Winslow, le firent recevoir à l'Académie des Sciences, dès l'année 1724 : il y entra en qualité de Chymiste adjoint, qui étoit alors la seule place vacante, quoique l'on sçût bien que la classe de Chymie n'étoit pas celle où il aspiroit, & où il convenoit de le mettre: c'est une sorte d'exception qui n'est pas nouvelle dans l'Académie, mais qui honore toujours le sujet dont la Compagnie veut ainsi s'assurer : ce ne fut qu'en 1728, qu'une pareille place d'Anatomiste étant venue à vaquer, on y fit passer M. Hunauld.

Ce n'est aussi que depuis 1728 qu'il vint assiduement aux Assemblées, qu'il y lut ses Mémoires, &, ce qui est à remarquer, qu'il se fit inscrire dans les Listes publiques des Académiciens.

Il passa une grande partie de cet intervalle en Allemagne : M. le Duc de Richelieu, aujourd'hui de cette Académie, & juste estimateur des connoissances qui lui en ont ouvert l'entrée, honoroit dès-lors M. Hunauld de sa bienveillance; il se l'étoit attaché, il l'avoit pris pour Médecin, & il voulut l'emmener à Vienne, lorsqu'il fut en Ambassade à la Cour de l'Empereur. M. Hunauld a joui jusqu'à sa mort de la même faveur, & rempli les mêmes fonctions auprès de M. le Duc de Richelieu; logé dans son Hôtel : la confiance qu'inspire le Médecin habile, fut toujours accompagnée à son égard, des sentimens réservés à l'ami fidele.

L'ardeur de M. Hunauld pour l'Anatomie étoit sans bornes, & il en embrassoit toutes les parties; il avoit fait cependant une étude particuliere de *l'Ostéologie & des Maladies des Os :* entre divers Mémoires qu'il a lus à l'Académie sur ce sujet, nous choisirons celui qui a pour titre, *Recherches Anatomiques sur les Os du Crâne de l'Homme.* Ces jointures dentelées qu'on nomme les sutures du crâne, & par où les parties qui le composent se trouvent étroitement unies, sont le principal objet du Mémoire.

A peu près dans le même temps, il écrivit une Dissertation, en forme de Lettres, au sujet des ouvrages de l'Auteur du Livre *sur les Maladies des Os*; chez Babuty.

Dans l'année 1730, mourut M. Duverney, à l'âge de 82 ans; il y en avoit plus de cinquante qu'il professoit l'Anatomie au Jardin du Roi: M. Hunauld, qui avoit obtenu, peu de temps auparavant, de la Cour, & de concert avec M. Duverney, l'agrément de cette place, lui succéda, âgé seulement de 28 ans. Malgré une disproportion d'âge si marquée, & la circonstance encore plus à craindre d'un prédécesseur si célebre, il se fit dans les mêmes fonctions, une réputation peu différente de celle que M. Duverney y avoit acquise : bientôt ses leçons & ses démonstrations Anatomiques lui attirerent un si grand concours d'Etudians, qu'ils

qu'ils ne pouvoient tenir dans l'Amphithéatre où elles se faisoient, tout spacieux qu'il est.

Aux leçons publiques se joignoient de petits cours particuliers pour des écoliers d'élite, ou pour des personnes de distinction, qui ne pouvoient se compromettre au Jardin du Roi : c'est-là que se faisoient les plus fines Démonstrations & les Dissections les plus délicates : on eût pu se rappeller ces jours brillans de la vie de M. Duverney, où la Ville, la Cour & les Etrangers venoient en foule de toutes parts pour l'entendre : aussi M. Hunauld rassembloit-il, avec les qualités essentielles à son Art, une grande facilité à s'énoncer, & ces qualités extérieures qui ne l'emportent que trop souvent sur les premieres, & qui n'avoient pas peu servi à concilier des suffrages à son prédécesseur.

Tous deux semblent avoir marché dans la même route; ils se sont particulierement appliqués à *l'Ostéologie*, & ils y ont fait des Recherches particulieres : l'un & l'autre ont montré une même ardeur pour s'instruire, & une même sensiblité pour l'objet de leur instruction, & de leurs découvertes.

Le nom de M. Hunauld avoit déjà passé chez les Nations sçavantes de l'Europe, encore plus dignes aujourd'hui d'être nos émules dans les sciences, que du temps de M. Duverney.

Il se remit sur les Bancs de l'Ecole de Médecine, pour se faire recevoir Docteur de la Faculté de Paris (le 15 Novembre 1730); titre indispensable pour exercer la Médecine, selon les premieres loix dans cette Capitale : c'est dans cette vue qu'il entra à l'Hôtel-Dieu, en qualité de Médecin expectant, & il se procura par-là un grand nombre de maladies à étudier.

Ses Consultations à Rambouillet, où il fut appellé pendant la maladie de M. le Comte de Toulouse, furent si généralement goûtées, que le Roi en parla à M. le Duc de Richelieu; & si la louange de ce Monarque étoit glorieuse pour M. Hunauld, elle ne fut guere moins flatteuse pour son protecteur.

Un voyage que M. Hunauld fit en Hollande, lui valut la connoissance & l'estime de l'illustre Boërhaave, avec qui il a entretenu commerce dans la suite : il intérpréta publiquement les Œuvres de cet Esculape de nos jours.

Il fut à Londres en 1735; & il en revint Membre de la Société Royale, après avoir lu, dans une assemblée de cette Compagnie, des *Réflexions sur l'Opération de la Fistule Lacrimale*, qui ont été insérées dans les Transactions Philosophiques.

Nous nous dispenserons de rapporter le titre & le précis de plusieurs autres Mémoires qu'il a donnés, & qui sont répandus dans les Volumes de l'Académie des Sciences, depuis l'année 1729, inclusivement, jusqu'au mois de Décembre 1742, où il mourut le dixieme jour, d'une fievre-maligne, à l'Hôtel de Richelieu; il étoit monté à la place d'Associé, dans le mois d'Août 1741.

L'Académie, qui sçavoit les précautions & l'exactitude scrupuleuse qu'il apportoit à ses Recherches, s'étoit souvent reposée sur lui du soin d'examiner certaines Questions & certains faits délicats dont elle vouloit prendre connoissance; telle est la fameuse Question de *l'Accourcissement ou de l'Allongement du cœur dans la Systole.*

Il s'étoit élevé une dispute à ce sujet, en 1731, entre deux prétendans à une Chaire de Médecine de Montpellier; & l'on s'en étoit rapporté à l'Académie des Sciences, pour en décider. M. Hunauld, chargé de cet examen, donna là-dessus un Mémoire, qui est le fruit d'un profond sçavoir qu'il avoit déjà sur la matiere, & d'un nombre infini de dissections & de nouvelles expériences qu'il fit à cette occasion: il paroît se déterminer pour l'accourcissement dans la Systole.

M. Hunauld s'étoit déjà formé une bibliotheque d'Anatomie, qui approchoit d'autant plus d'être complette, qu'il s'y étoit borné absolument à cette seule partie de la Médecine, quoiqu'il ne fût pas médiocrement habile dans les autres, dans la Physique, & même dans les Belles-Lettres.

Son Cabinet de curiosités assorti à ses Livres, étoit rempli d'une infinité de préparations de parties, dont il avoit été le conducteur & l'artisan; car outre qu'il disséquoit avec beaucoup d'adresse, il s'étoit mis au fait des Injections Anatomiques; invention nouvelle, de la plus grande utilité pour l'Anatomie fine: on voyoit sur-tout dans ce cabinet, une collection précieuse de tout ce qui concerne l'Ostéologie & les Maladies des Os: l'Académie l'a estimé au point d'en faire l'acquisition, pour la joindre au Recueil curieux qu'elle avoit sur cette matiere.

Ce qu'on ne se seroit pas attendu à trouver avec un goût si décidé pour l'Anatomie, c'est l'horreur que M. Hunauld avoit portée en naissant pour la dissection des cadavres, horreur qu'il eut bien de la peine à surmonter; mais qu'il fit céder enfin à la nécessité de vaincre, ou de renoncer à son étude la plus chérie; car il faut l'avouer, à la honte de la raison, le plus sûr moyen, & presque le seul que nous ayons pour nous guérir de nos foiblesses & de nos passions, est de leur opposer des passions contraires.

L'usage qu'a fait M. Hunauld de ce que lui valurent ses succès dans la pratique de la Médecine, & de ce qu'il retiroit du Jardin du Roi, est plus estimable que tout ce que nous venons de dire de lui dans cet éloge: il n'a jamais cessé de secourir son pere & sa famille qui étoient dans le besoin: il se seroit privé du nécessaire pour remplir ce devoir; & il sembloit ne le remplir que pour satisfaire à son inclination: c'est par ce pere infortuné & déjà avancé en âge que l'Académie en a été informée; & elle a pris de justes mesures pour lui procurer quelques secours, par la vente des livres & des autres effets de son fils, dont elle s'est chargée en partie: tout ce qui est vertu, obtiendra toujours la préférence qui lui est due, même dans une Compagnie uniquement consacrée aux Sciences & aux qualités de l'esprit: *Histoire de l'Académie Royale des Sciences, Eloge, année 1743.*

ANTOINE FERREIN, 1738.

Antoine Ferrein, Docteur en Médecine des Facultés de Paris & de Montpellier, ancien Médecin des armées du Roi, Lecteur & Professeur en Médecine au College-Royal, Professeur d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin du Roi, de l'Académie des Curieux de la Nature, & de celle d'Erfort, naquit à Fresquepeche, en Agenois, le 25 Octobre 1693, d'Antoine Ferrein & de Françoise d'Elprat, tous deux d'une ancienne famille, & vivant noblement.

Il fit ses premieres études au College des Jésuites d'Agen, & les fit avec distinction; son cours de Philosophie étant fini, il alla, en 1713, à Cahors, pour y faire celles qui pouvoient lui ouvrir l'entrée aux hautes sciences.

M. Ferrein étoit alors très-indécis sur le choix d'un état; ce choix devoit cependant beaucoup influer sur le genre d'études qu'il alloit entreprendre; son pere desiroit qu'il se livrât à celle de la Jurisprudence; mais il ne s'y sentoit aucun attrait. Dans cette perplexité, il imagina un excellent moyen de se tirer d'embarras; il suivit, par déférence pour son pere, les leçons des Professeurs en Droit; mais il y joignit celles des Professeurs en Médecine & en Théologie, sans cesser pour cela l'étude des Mathématiques, dont il s'étoit occupé tout le temps qui s'étoit écoulé depuis la fin de son cours de Philosophie jusqu'à son départ pour Cahors; & ce fut cette derniere étude qui le tira de son indécision.

Le Livre de Borelli *De Motu Animalium*, lui tomba entre les mains; on sçait que cet excellent ouvrage, placé, pour ainsi dire, sur les limites de la Méchanique & de l'Anatomie, ne peut être bien entendu que par un Méchanicien Anatomiste, qui sçache parler à la fois la langue des deux sciences : l'envie de l'entendre engagea M. Ferrein à étudier l'Anatomie, dans laquelle ses talens devoient le faire primer un jour; & bientôt il prit tant de goût pour cette science, qu'elle le détermina entierement de se livrer à la Médecine.

Dès qu'il eut pris cette résolution, il partit pour se rendre à Montpellier : MM. Vieussens & Didier y professoient alors la Médecine : ils connurent bientôt le mérite de leur Disciple, & s'appliquerent à le diriger dans ses études : non content de leurs leçons, il y joignoit une lecture assidue des meilleurs livres en ce genre, que ses Professeurs se faisoient un plaisir de lui prêter : avec ces secours & celui d'une heureuse mémoire, il fit les progrès les plus rapides dans l'étude de la Médecine, & sur-tout dans l'Economie Animale, à laquelle il s'étoit particulierement attaché : il joignit à cette étude celle des maladies, & des remedes propres à chacune; & pour se perfectionner dans cette derniere partie, il suivoit assiduement les Médecins dans les Hôpitaux, & examinoit avec soin le traitement des différentes maladies. Il ne cultivoit pas avec moins de soin l'Anatomie; il assistoit à presque toutes

les ouvertures de cadavres, & faisoit dans ces occasions sur le champ des Discours sur les causes & les effets des maladies, dont les plus habiles Maîtres se seroient fait honneur.

Après avoir passé deux années à Montpellier dans de pareilles occupations, il y prit, en *1716*, le grade de Bachelier ; mais des affaires domestiques qui l'appelloient en Provence, l'obligerent d'interrompre son cours, & il s'y rendit sans retardement.

Si le voyage de M. Ferrein interrompit le cours de sa Licence, il n'interrompit pas certainement celui de ses études ; à peine eut-il séjourné quelques jours à Marseille, où sa réputation naissante l'avoit devancé, que les Médecins & les Chirurgiens les plus fameux de cette ville vinrent le solliciter de faire, pour leur propre utilité, un cours suivi d'Anatomie, l'assurant qu'il auroit, pour ce sujet, autant de cadavres qu'il jugeroit à propos ; la même priere lui fut faite par M. le Baillif de Langeron, Commandant des Galeres, & par les principaux Officiers de ce Corps, dans la vue d'instruire & d'éclairer, par ce moyen, les Chirurgiens de l'Hôpital des Forçats : on peut bien juger que M. Ferrein déféra sans peine à leurs prieres ; c'étoit lui procurer de nouvelles satisfactions en faisant le bien.

Il fit donc à Marseille plusieurs cours d'Anatomie & d'Opérations Chirurgicales, auxquels il joignit des leçons sur l'Economie Animale & sur les maladies relatives aux opérations ; & il eut l'honneur d'y voir assister les Médecins & les Chirurgiens les plus habiles, & tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la noblesse & dans le service : ce fut à de si utiles & à de si brillantes occupations qu'il consacra le temps que les affaires qui l'avoient appellé en Provence pouvoient lui laisser ; & ce ne fut qu'après avoir satisfait à tout ce qu'on avoit exigé de lui, qu'il retourna à Montpellier reprendre le cours de sa Licence, & recevoir le grade de Docteur.

Ce grade dans l'Université de Montpellier, se confere avec beaucoup d'éclat ; le Professeur qui donne le Bonnet, prononce ordinairement un Discours sur quelque partie de la Médecine ; M. Chycoineau, alors Chancelier de l'Université, & qui fut chargé de cette fonction, crut pouvoir changer l'usage en cette occasion ; & au lieu de traiter, dans son Discours, un sujet de Médecine, il prit pour sujet, l'éloge même de M. Ferrein : cette circonstance pensa tout gâter ; la modestie du Récipiendaire, auquel on avoit soigneusement caché cette obligeante supercherie, souffrit de telle maniere, qu'il se troubla, & eut quelque peine à se remettre, & à prononcer le Discours qu'il devoit faire : nous n'avons eu garde de supprimer cette circonstance ; les fautes que sa modestie lui arracha en cette occasion, font une partie trop essentielle de son éloge.

Quelque temps après, il fut nommé, pour faire, à la place de M. Astruc, alors absent, des leçons que ce dernier devoit en qualité de Professeur ; ministere qu'on n'eût sûrement pas osé confier à un homme médiocre. i I

Jusque-là M. Ferrein n'avoit éprouvé que des succès ; mais le mérite le plus distingué n'est pas à l'abri des revers ; & il en éprouva.

En 1731 & 1732, il vaqua une Chaire de Médecine, & une de Chymie dans l'Université de Montpellier ; sept concurrens se présenterent, & M. Ferrein fut du nombre : il fut le premier des trois que les Juges du concours présenterent au Roi ; & cependant il ne fut pas choisi : il arrive souvent qu'en pareille circonstance, des raisons particulieres font pancher la balance, sur-tout quand il s'agit de décider entre le mérite à peu près égal ; & les noms de MM. Fizes & Marcot, qui obtinrent les places, ne laissent aucun lieu de douter que le Ministere ne fût dans ce cas.

M. Ferrein fut extrêmement sensible à cette préférence ; & il quitta sur le champ Montpellier pour se rendre à Paris, où ses talens lui avoient préparé d'illustres protecteurs : feu M. le Cardinal de Fleuri voulut le voir : ce Ministre lui témoigna combien il étoit fâché de ce qu'il n'avoit pas obtenu l'une des deux Chaires ; & pour le consoler plus efficacement, il lui promit de le recommander à M. Chycoineau, premier Médecin, qui connoissoit certainement mieux que personne le mérite de M. Ferrein ; il lui fit même offrir par M. le Garde des Sceaux (Chauvelin) d'engager le Roi à créer pour lui, à Montpellier, une nouvelle Chaire, s'il vouloit y retourner ; des offres si flatteuses étoient peut-être plus glorieuses à M. Ferrein qu'il ne lui eut été d'obtenir une des deux Chaires ; mais il ne crut pas devoir les accepter : il avoit conçu le dessein d'augmenter ses connoissances ; & ce fût dans cette vue qu'il sollicita, en 1733, la place de Médecin en chef de l'armée que le Roi envoyoit en Italie : sa présence n'y fut pas inutile ; & ses nombreuses observations lui eurent bientôt fait reconnoître qu'il étoit facile d'établir dans les Hôpitaux Militaires un ordre qui diminueroit le nombre des morts des deux tiers, la durée des maladies de moitié, & par conséquent très-considérablement la dépense : le Ministre n'eut sûrement pas lieu de se repentir de lui avoir confié cette place, qu'il occupa jusqu'en 1735.

A peine étoit-il de retour à Paris, qu'il se présenta une nouvelle occasion d'exercer ses talens & son humanité ; une espece de fievre pestilentielle, connue sous le nom de *Suette* désoloit alors le Vexin, & emportoit au moins les deux tiers de ceux qu'elle attaquoit, & cela malgré tous les secours qu'on pouvoit leur donner : M. Ferrein y fut envoyé ; bientôt son extrême sagacité lui eut fait reconnoître les causes du mal ; la méthode qu'il donna pour y remédier fut si efficace, que non seulement il ne perdit pas un seul de ceux qu'il traita, mais que la même méthode envoyée dans plusieurs autres Provinces où le même fléau se fit sentir, eut tout le même succès.

M. Ferrein avoit enfin pris le parti de se fixer dans la Capitale ; & pour se procurer le droit d'y exercer la Médecine, il se présenta à la Licence, dont il obtint le premier lieu, parce qu'il l'avoit passée avec

distinction, & fut couronné le 2 Octobre 1738, par les mains de M. Séron.

La réputation que M. Ferrein s'étoit acquise si justement, tant comme Médecin que comme Anatomiste, avoit porté son nom à l'Académie, & l'y avoit fait desirer; il fut nommé le 12 Février 1741, à la place d'Adjoint Anatomiste, vacante par la promotion de M. Senac à celle d'Associé; & l'année suivante à celle d'Associé, qu'avoit eue feu M. Maloet : un avancement si rapide est une preuve certaine de la façon de penser de l'Académie à son égard.

Il n'avoit pas attendu jusque-là à justifier la bonne opinion que l'Académie avoit conçue de lui, il s'y étoit fait connoître par un Mémoire sur la *Structure & les Vaisseaux du Foie :* il distingue dans chaque lobule de ce viscere deux substances, l'une corticale, & l'autre médullaire, qui est recouverte par la premiere; il y démontre plusieurs particularités dans les vaisseaux sanguins & lymphatiques, & dans les conduits biliaires; des insertions de ces vaisseaux, & même des canaux biliaires dans les vaisseaux sanguins; des expansions des canaux biliaires sur le diaphragme: toutes découvertes nouvelles qui jettent un grand jour sur le cours de la bile & sur la sécrétion de la lymphe dans ces vaisseaux : il joint à ces découvertes celle du rézeau lymphatique qui enveloppe le poumon; il finit par prouver que les vaisseaux lymphatiques du foie ont une origine en partie commune avec les tuyaux biliaires, & indique à cette occasion un moyen facile de faire paroître ceux de rein, en poussant de l'air par l'uretere dans le bassinet.

Deux ans après il donna de nouvelles recherches sur les vaisseaux de l'œil, nommés par Vieussens névro-lymphatiques : le sang que l'on y voit dans quelques inflammations avoit fait imaginer que ces vaisseaux communiquoient avec les vaisseaux sanguins, recevoient d'eux la partie séreuse du sang, & servoient à la faire circuler dans l'organe : ce systême étoit très-vraisemblable; mais il n'étoit pas prouvé par le fait : M. Ferrein parvint, à force de recherches, à voir ces vaisseaux de l'œil dans leur état naturel, & il les démontra à l'Académie : cette recherche étoit cependant si difficile que la plupart des Anatomistes regardoient comme impossible de démontrer anatomiquement ces vaisseaux.

Il revint encore sur cette matiere, en 1741, & il constata l'existence des arteres lymphatiques : on n'avoit jusque-là connu que les veines de cette espece : il apperçut dans l'œil d'un chien des tuyaux lymphatiques, qui lui parurent différens des veines, & qu'on reconnut pour les arteres qu'on soupçonnoit : cette découverte lui rappella celle qu'il avoit précédemment faite de vaisseaux semblables dans la matrice; il reprit ses observations sur l'un & l'autre organe, & parvint à suivre les ramifications de ces vaisseaux lymphatiques, & à les reconnoître bien certainement pour ce qu'ils étoient réellement.

Cette année fut marquée par un travail Anatomique d'un autre genre, & qui fit le plus grand bruit dans tout le monde physicien; ce fut son

ouvrage sur *l'Organe immédiat de la Voix, & sur ses différens Tons.*

Tous ceux qui avoient travaillé sur cette matiere, avoient regardé l'organe de la voix comme un instrument à vent seulement; quelques-uns regardoient l'ouverture de la glotte comme la bouche d'un tuyau de flûte, tandis que d'autres la comparoient à l'anche d'un haut-bois: M. Ferrein fit voir que ni l'une ni l'autre de ces assertions n'étoit exactement vraie, & que l'organe en question étoit un instrument mixte & d'une espece toute différente de celle que nous connoissons.

Les deux levres de la glotte sont, selon lui, deux véritables cordes, qui, comme celle d'un violon, rendent un son d'autant plus grave qu'elles sont plus lâches, & d'autant plus aigu qu'elles sont plus tendues; le vent chassé par le poumon, est l'archet qui met ces cordes en jeu, & c'est par leurs vibrations plus ou moins promptes qu'elles rendent les différens tons: les organes destinés à tendre ces cordes sont les muscles qui les font agir: rien, en un mot de ce qui peut constater cette hypothese n'est échappé aux recherches de M. Ferrein.

Les ouvrages dont nous venons de parler, étoient des preuves certaines du sçavoir & de la capacité de M. Ferrein en Anatomie; & la place qu'il occupoit à l'Académie le mettoit à portée de rendre ce talent utile au public; mais indépendamment de celui-là, il en avoit encore un autre aussi précieux, c'étoit celui d'enseigner avec netteté: pour mettre celui-ci à profit, il fut nommé, en 1742, à la place de Professeur en Médecine & en Chirurgie au College-Royal, vacante par la mort de M. Andry; & non content de s'acquitter avec le plus grand succès de ce ministere, il faisoit encore des cours particuliers, d'où sont sortis un grand nombre d'excellens sujets, qui, devenus eux-mêmes de grands Maîtres, ont porté la réputation de M. Ferrein dans toute l'Europe.

M. Ferrein méritoit d'autant mieux cette célebrité, que ses leçons n'étoient pas bornées à la seule Anatomie, mais accompagnées de tout ce qui pouvoit instruire ses auditeurs dans la bonne pratique de la Médecine: combien de gens doivent, sans le sçavoir, la santé, & peut-être la vie à un Professeur de cette espece!

Ces occupations multipliées & la pratique de la Médecine à laquelle se livroit M. Ferrein, ne l'empêchoient pas de satisfaire au devoir d'Académicien, & de payer, en quelque sorte, au public le tribut que cette illustre Compagnie se fait honneur de lui devoir.

Il donna, en 1744, deux Mémoires sur *le Mouvement des Mâchoires.*

En 1749, il donna un Mémoire très-étendu, sur *la Structure des Visceres Glanduleux;* il avoit déjà entamé, en 1733, cette matiere, comme nous l'avons dit, en parlant de son travail sur les vaisseaux du foie; il reprend ses mêmes idées, en les appliquant non seulement au foie, mais encore aux autres visceres de même nature, & sur-tout aux reins; il prétend que ces visceres ne sont composés ni de grains glanduleux, ni de vaisseaux sanguins, mais pour la grande partie, de tuyaux blancs,

qu'il a distinctement reconnus dans les reins, & qu'il croit avoir aussi retrouvés dans le foie, & les capsules atrabilaires ; & ces tuyaux sont différens des vaisseaux sanguins.

Depuis 1749 jusqu'en 1766, on ne trouve plus aucun Mémoire de M. Ferrein dans les Recueils de l'Académie ; ce n'étoit pas certainement qu'il se fût ralenti sur son travail ni sur l'assiduité aux assemblées ; il faisoit part à l'Académie très-soigneusement des Observations qu'il faisoit ou qui lui étoient communiquées : il en avoit, entr'autres, donné une bien singuliere, d'un homme qui avoit vécu & fait un voyage de quatre-vingts lieues, ayant le bout d'un lame d'épée qui perçoit une des vertebres, & traversoit toute la moëlle dorsale.

La raison de l'inaction apparente de M. Ferrein, étoit le surcroît d'occupations qui lui étoit survenu en 1751 : feu M. Winslow, accablé du poids de ses années, avoit, comme nous l'avons dit dans son Eloge, demandé un coadjuteur à sa place de Professeur au Jardin du Roi ; & M. Ferrein avoit été chargé de ce ministere : cette nouvelle place acheva d'occuper le temps que les fonctions de Professeur au College-Royal, sa pratique de Médecine & les cours particuliers qu'il faisoit, lui laissoient libre.

Il travailloit cependant, quoique plus lentement, malgré ses occupations ; & il donna, en 1766, le commencement d'un grand travail sur *les Inflammations du Foie ;* ce Mémoire est imprimé dans le volume de 1766 : celui de 1767 en contient encore un, dans lequel il fait voir *qu'il est très-douteux qu'il y ait eu de véritables Hermaphrodites*, c'est-à-dire, des individus qui aient réuni les deux sexes ; & que tous ceux de cette espece qui ont été examinés, n'avoient que le sexe féminin joint à une apparence trompeuse des parties qui caractérisent le sexe masculin. Le volume de 1768 contient encore une Observation importante du même Auteur sur une difficulté d'avaler, dont il trouva la cause dans de mauvaises matieres contenues dans l'estomac, & dont la présence occasionnoit une affection spasmodique des parties qui servent à la déglutition, & qu'il guérit, selon ce principe, avec la plus grande facilité : cette observation a été la derniere que M. Ferrein ait donnée à l'Académie : il commençoit dès-lors à se ressentir de son âge & de ses longs travaux ; il avoit même été obligé de se désigner un successeur à la Chaire de Médecine du College-Royal ; & l'Académie a confirmé, pour ainsi dire, le choix qu'il avoit fait, en admettant au nombre de ses Membres, M. Portal, qu'il avoit présenté au Roi pour lui succéder.

La santé de M. Ferrein ne paroissoit cependant pas se démentir, & il ne s'étoit, en aucune façon, ralenti sur l'assiduité aux assemblées de l'Académie, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, étant actuellement en consultation près d'un malade pour lequel il avoit été appellé : on tenta vainement toutes les ressources que l'art peut offrir en pareil cas :

cas, le coup mortel étoit porté, & il mourut le 28 Février 1769, âgé de ſoixante & quinze ans, & un peu plus de quatre mois.

M. Ferrein paroiſſoit ſérieux & concentré dans ſes études; cependant lorſqu'il étoit avec ſes amis il s'égayoit, racontoit plaiſamment, & ſe livroit à une raillerie aſſez fine : on lui a reproché de l'avoir quelquefois rendue amere, & de n'avoir pas toujours eu aſſez d'égards pour ceux qui couroient la même carriere que lui, ou dont il croyoit avoir quelque lieu de ſe plaindre; ſa vivacité, ſon amour pour l'Anatomie, & l'eſpece d'impatience que lui cauſoient les fautes qu'il remarquoit, peuvent lui ſervir d'excuſe.

Dans les cours publics & particuliers qu'il a faits ſur toutes les parties de la Médecine, il ne s'eſt jamais une ſeule fois démenti ni ſur la netteté ni ſur la préciſion : il mettoit un ordre admirable dans ſes leçons, ne perdoit jamais ſon objet de vue, & épargnoit à ſes auditeurs toute digreſſion qui auroit pu les écarter du ſujet principal : auſſi a-t-il compté parmi ſes diſciples preſque tous ceux qui occupent les principales chaires, & les poſtes les plus brillans de l'Europe en ce genre; & mérite d'être mis par un conſentement unanime, au rang des premiers Anatomiſtes de notre ſiecle.

Il étoit très-aſſidu auprès de ſes malades; les obſervations continuelles qu'il faiſoit ſur leurs maladies, lui avoient acquis le talent précieux de les reconnoître, quelque compliquées qu'elles puſſent être; & ſa réputation en ce genre, lui attiroit une infinité de conſultations qui lui emportoient une partie conſidérable de ſon temps.

On ne doit donc pas être étonné qu'il ne nous reſte que très-peu d'Ecrits de lui : on a cependant (indépendamment de ſes Mémoires Académiques) quelques Thèſes de Médecine, qu'on peut regarder comme des Diſſertations achevées.

An actio mechanica Pulmonum in fluida, tempore Expirationis ? Affirmativè ? 13 Novembre 1738.

An Febri Malignæ Veſicantia ? Décembre 1741.

Et un petit Ecrit, contenant les queſtions qu'il avoit traitées dans le temps qu'il concourut à la Chaire vacante à Montpellier, & qu'il avoit fait imprimer dans le temps. Mais ſi la poſtérité ne jouit pas de beaucoup d'Ecrits de M. Ferrein, elle jouira des Anatomiſtes qu'il a formés; & la gloire qu'ils acquerront par leurs ouvrages, rejaillira toujours ſur celui qui les a mis en état de les produire.

La place de penſionnaire Anatomiſte de M. Ferrein a été remplie par M. Heriſſant, Aſſocié dans la même claſſe.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1769, p. 151.

JEAN ASTRUC; rang de Catalogue, 1728; rang d'Agrégation & de Doctorat, 1743.

Jean Astruc, Médecin Consultant du Roi, Professeur au College-Royal de France, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & ancien Professeur de celle de Montpellier, naquit à Saulve, ville considérable du bas-Languedoc, le 19 Mars 1684, d'une famille honnête & alliée à la meilleure maison de la province. Son pere étoit Ministre du Saint Evangile dans sa patrie, remplie alors de Protestans; M. Astruc ne s'est jamais connu que Catholique Romain: l'abjuration de son pere précéda de peu de temps la révocation de l'Edit de Nantes: déchargé des soins du ministere, possédant la plus grande Littérature, il se livra tout entier à l'éducation de ses deux fils: il a eu le plaisir de jouir du succès de ses soins: tous les deux lui ont fait honneur dans des professions différentes.

Anne-Louis Astruc, frere puis-né du nôtre, ayant suivi le Barreau à Toulouse, a été d'abord un très-grand Orateur; & lorsqu'il a cessé de plaider, il a mérité d'être regardé comme un sçavant Jurisconsulte: il est mort Professeur en Droit François, & l'oracle du Barreau du Parlement de Toulouse.

Jean Astruc, à l'exemple d'Horace, bénissoit tous les jours la mémoire de son pere, & convenoit qu'il avoit puisé à son école l'ordre & la méthode, sans lesquels la science est souvent inutile, toujours fatigante.

Avec la plus belle Littérature Grecque & Latine qu'il ne devoit qu'à son pere, il alla faire son cours de Philosophie à Montpellier, pour y acquérir la maîtrise des Arts; il s'y livra ensuite à l'étude de la Médecine; il donna, en 1702, pour son acte de Baccalauréat, une Dissertation qui fit concevoir les plus grandes espérances du jeune candidat: reçu Docteur, en 1703, il ne crut pas qu'alors il n'eût plus à travailler, ni qu'il fût l'égal de ceux dont il devenoit le collegue: les Hôpitaux, le commerce avec les plus sçavans Médecins de Montpellier, des correspondances avec les étrangers, les dissections, l'étude de tous les Livres anciens & modernes relatifs à sa profession, voilà les exercices qui l'ont occupé à Montpellier pendant les sept années qui suivirent son Doctorat.

Après une retraite aussi longue, il se crut en droit de rompre le silence; il donna, en 1710, une Dissertation Physico-Mathématique *sur le Mouvement Musculaire*; elle est toute entiere écrite dans les principes de *Borelli*, & dans l'ordre des Mathématiques que notre Auteur introduisoit dans les Ecoles de Médecine.

La même année, il lut à la Société Royale de Montpellier une Dissertation *sur la Digestion*, dont il fut depuis beaucoup question.

Il se crut enfin appellé à professer, & il obtint au concours une Chaire d'Anatomie & de Médecine dans l'Université de Toulouse; il alla la remplir & la remplit supérieurement: la réputation qu'il s'ac-

quéroit par sa maniere d'enseigner, par le nombre d'Etudians qui couroient à ses leçons, & par ses correspondances littéraires, le firent connoître bientôt de M. Vieussens & de M. Chirac; celui-ci, Professeur de Montpellier, étant fixé à la Cour, obtint pour M. Astruc l'exercice & la survivance de sa Chaire : alors sur un théatre plus brillant, & dans une ville où il y avoit tant de personnes capables d'apprécier ses talens, il perfectionna en quelque sorte les dispositions naturelles qu'il avoit pour enseigner.

Son nom passa chez l'étranger; &, en 1729 il fut appellé auprès du Roi de Pologne Auguste II, Électeur de Saxe, pour être son premier Médecin. Les conditions étoient utiles & honorables; il s'y rendit; mais M. Astruc étoit déplacé à la Cour : sa façon de penser libre, hardie, toute de lui, le rendoit peu propre au commerce des Grands : il s'ennuya bientôt de ce séjour; &, sous prétexte de quelques affaires de famille, il obtint un congé passager, rempli d'éloges & d'invitations à un prompt retour; mais il renonça absolument à la Saxe.

Dans le même temps, la Ville de Toulouse le nomma Capitoul : la Noblesse héréditaire qui est attachée au Capitoulat fait rechercher cette dignité : la noblesse d'un Sçavant consiste dans l'étendue d'un sçavoir inaccessible au vulgaire, & dans l'usage précieux qu'il en sçait faire pour la société; mais les suffrages libres de la Patrie qui récompense un Citoyen utile, n'en sont pas moins chers à son cœur. On offrit cette dignité à M. Astruc, qui l'accepta comme un témoignage honorable rendu à ses services. Cette offre étoit d'autant plus flatteuse pour lui, que la Province, en le nommant, ne pouvoit ignorer qu'il étoit absolument perdu pour elle; mais elle voulut que ce témoignage de son estime allât le trouver à Paris; & en l'honorant, s'honorer elle-même.

De retour à Montpellier, il reprit ses leçons & ses études, & se mit en état de faire paroître plusieurs Ouvrages considérables auxquels il travailloit depuis plusieurs années : celui qui l'occupoit le plus, & pour lequel il avoit amassé le plus de matériaux, étoit son *Traité des Maladies Vénériennes ;* il se trouvoit arrêté, & manquoit de bien des secours qu'il ne pouvoit guere trouver que dans la Capitale.

Il y fut enfin fixé en 1730, & suivant son goût, c'est-à-dire, pour y enseigner. Le Roi le nomma Professeur au College-Royal, à la place de M. Geoffroy, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; & on crut ne réparer cette perte immense que faisoient la Physique & la Médecine dans la personne de M. Geoffroy, qu'en lui donnant pour successeur M. Astruc. Personne n'a enseigné avec plus d'exactitude que lui jusqu'à sa mort. En six ans il expliquoit en latin, à ses auditeurs, toutes les maladies, & la maniere de les traiter dans le plus grand détail. Toujours le premier à l'heure indiquée, il parloit pendant une heure entiere avec une facilité & une méthode dont il est peu d'exemples, & qu'on croiroit à peine possible. Rien n'étoit préparé : lui faisoit-on une objection, il y répondoit sur le champ; & c'étoit souvent une occasion de développer de nouvelles vérités, ou de donner à ses auditeurs, & sans réserve, des traits d'é-

rudition & de critique qui n'étoient connus que de lui. Nous avons vu des étrangers, après avoir entendu les plus grands Professeurs des écoles de Hollande & d'Allemagne, rester étonnés de la justesse des raisonnemens de M. Astruc, des graces de son style; & bien des gens auxquels la Médecine étoit indifférente, suivoient ses leçons comme des modeles de belle latinité.

Il ne manquoit à M. Astruc que d'être du Corps des Médecins de Paris: il le souhaitoit ardemment; & les Médecins de Paris desiroient l'avoir pour collegue. La cooptation est une des portes légitimes par lesquelles un Médecin étranger peut entrer dans la Faculté; mais elle exige tant de conditions nécessaires à celui qui y aspire; elle a été si rare; la Faculté a résisté avec tant de fermeté & tant de fois à des Princes qui vouloient lui faire enfreindre ses Statuts, que cet honneur, semblable au droit de Bourgeoisie, que certaines villes de la Grece n'accordoient qu'à des Grecs ou à des demi-Dieux, devenoit très-flatteur pour M. Astruc: il fut adopté unanimement par la Faculté, en 1743, sans scrutin, après avoir disserté devant elle & des Commissaires nommés, sur la théorie & la pratique, les 30 Septembre & 20 Octobre, suivant les regles de l'agrégation, & avoir soutenu une Thèse: sans Président, il monta en Chaire, & fut couronné par les mains de M. Coldevillars, pour lors Doyen; l'intitulé de la Thèse étoit, *An Sympathia partium, à certâ nervorum positurâ in interno sensorio? Die Jovis, 17 Octob. 1743, ab octavâ, ad meridiem, pro solemni cooptationis laureâ.*

Au sortir de l'acte, il régala splendidement le Président du Doctorat & les Argumentans de la Thèse qui avoient été nommés *extra ordinem.*

M. Astruc regarda cette époque de sa vie comme celle qui lui avoit fait le plaisir le plus sensible, & une des plus honorables: ce suffrage unanime de gens éclairés n'est-il pas plus précieux pour un sçavant que toutes les faveurs que la fortune jette quelquefois indifféremment sur le mérite & sur l'ignorance? aussi jamais Médecin n'a eu un plus tendre attachement pour sa Compagnie, que M. Astruc n'en a eu pour la Faculté; c'est pourquoi, quelques années après, il fut nommé un des Commissaires pour la réforme des Statuts.

Depuis la publication de son *Traité des Maladies Vénériennes*, qui est le livre qui lui a donné le plus de gloire, mais aussi le plus de contestations, M. Astruc avoit fait paroître ses *Conjectures sur les Mémoires Originaux dont Moyse* a pu se servir pour composer la Genese: il étoit bien sûr de ses intentions; mais il avoit peur que quelques esprits-forts ne crussent pouvoir, de ces conjectures, tirer quelques inductions contre la divinité des Livres saints. Il eut besoin d'être rassuré long-temps par des personnes pieuses & instruites, avant de donner cet ouvrage, qui n'est que curieux sans être dangereux, ce que M. l'Abbé Fleury avoit déjà regardé comme possible; mais en même temps il se hâta de publier deux Dissertations, l'une sur *l'Immortalité*, l'autre sur *l'Immatérialité de l'Ame* comme un garant de sa foi.

Il y a quelques années qu'il se détermina à faire imprimer ses leçons; il le crut d'autant plus nécessaire qu'on les imprimoit à son insçu & toutes défigurées : il commença par le *Traité des Tumeurs ;* il donna ensuite celui *des Maladies des Femmes*, dont le Journal des Sçavans a rendu compte dans le temps ; *un Manuel d'Accouchemens destiné pour les Sages-femmes*, a été son dernier ouvrage ; il l'a publié peu de temps avant sa mort : il espéroit donner incessamment son *Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, que M. Lorry vient de publier après l'avoir revue.

Après avoir peint M. Astruc par ses ouvrages, dit M. Lorry, il nous reste fort peu de chose à dire de sa vie privée. Toujours occupé à des études sérieuses & utiles, toute sa vie étoit renfermée dans l'enceinte de son cabinet : pere heureux, ami fidele & zélé, il ne donnoit cependant que peu de momens à ses enfans & à ses amis : ce même pere, qui, dans le temps où son fils avoit besoin de ses soins, étoit, au milieu de toutes ses occupations, son répétiteur, & sembloit se multiplier pour son éducation, ne donnoit à la tendresse de ce fils que quelques instans, les regardant comme dérobés à l'étude : aussi disoit-il, qu'un honnête homme, que son état & son sçavoir rendoient dépositaire d'une partie de la vérité, devoit mener une vie militante, c'étoit son expression, se tenir toujours prêt à la défendre, quand elle est attaquée, aller même au devant des attaques, dût-il en être le martyr. Cependant son courage n'avoit rien de cette férocité rustique qui rendroit la vérité même odieuse & insupportable, si son éclat ne se soutenoit pas par lui-même, malgré les dehors qui la défigurent quelquefois. Il aimoit les jeunes Médecins, les instruisoit sans affectation, leur donnoit son avis sans vanité, & corrigeoit leurs erreurs avec bonté, quoiqu'en général il se livrât peu.

C'est au milieu de l'exercice constant de ces vertus, que la mort l'a enlevé au public, le 5 du mois de Mai 1766, à l'âge de quatre-vingts deux ans, deux mois, seize jours.

M. Astruc s'étoit marié à demoiselle Jeanne Chaunet, fille d'une très-bonne famille de sa province : de son mariage il a eu deux enfans, un fils & une fille : sa fille a été mariée à M. de Silhouete, Ministre d'État : sa mort, qui a précédé celle de son pere d'environ une année, a, par la vive douleur qu'elle lui a causée, augmenté beaucoup ses infirmités, sans qu'elle ait pu le forcer à lui faire abandonner un seul moment ses travaux : son fils, sur lequel toute sa tendresse s'étoit justement réunie, est M. Astruc, Président Honoraire de la Cour des Aides de Paris, & Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi.

Liste des Ouvrages de M. Astruc.

Tractatus de Motûs Fermentativi causâ, 1702, *in-12*.

Mémoires sur les Pétrifications de Boutonnet, petit Village près de Montpellier, 1708.

Conjectures sur le redressement des Plantes inclinées à l'horison; *Mémoires de l'Académie*, 1708.

Dissertatio Physica de Motu Musculari, 1710 *in*-12.

Mémoire sur la cause de la Digestion des alimens, 1711, *in*-4°.

Traité de la Cause de la Digestion, où l'on réfute le nouveau systême de la trituration & du broiement, & où l'on prouve que les alimens sont digérés & convertis en chyle par une véritable fermentation, 1714, *in*-8°.

Epistolæ Joannis Astruc quibus respondetur Epistolari Dissertationi Thomæ Boeri de concoctione, 1715.

Dissertatio de ani Fistulâ, 1720.

Dissertatio Medica de Hydrophobiâ, 1718.

Quæstio Medica de Naturali & præternaturali judicii exercitio .... An judicii exercitium, sive rectum, sive depravatum, à cerebri Mechanismo, & qua râtione pendeat? 1720.

Dissertation sur la Peste de Provence, 1722.

Dissertation sur la Contagion de la Peste; où l'on prouve que cette maladie est véritablement contagieuse, & où l'on répond aux Difficultés que l'on oppose à ce sentiment, *in*-8°, 1725.

Tractatus Therapeuticus, *Genevæ*, 1743.

De Morbis Venereis Libri VI, in quibus disseritur tum de origine, propagatione, & contagione horumce affectuum in genere, tum de singulorum naturâ, Æthiologiâ & Therapeiâ, cum brevi Analysi, & Epicrisi operum plerorumque quæ de eodem argumento scripta sunt, *in*-4°, 1735; revue, augmentée, 1740 2 vol. *in*-4°.

Traduction Françoise de cet ouvrage, 4 vol. *in*-12, 1755, derniere édition.

Mémoires pour servir à l'Histoire Naturelle du Languedoc, divisés en trois parties, ornés de figures & de cartes en taille-douce, 1737, *in*-4°: dans cet ouvrage se trouve une Dissertation sur la cause des intercalations de la Fontaine de Fontestorbe.

Tractatus Pathologicus, *in*-8°, *Genevæ*, 1753, *in*-12, *Parisiis*, 1766.

Cinq Lettres dans le Procès des Médecins contre les Chirurgiens, 1737 & 1738, *in*-4°.

Conjectures sur les Mémoires Originaux, dont il paroît que Moyse s'est servi pour composer le Livre de la Genese, avec des Remarques qui appuient ou qui éclaircissent ces conjectures. *Bruxelles*, *Paris*, 1753, *in*-12.

Dissertation sur l'Immatérialité & l'Immortalité de l'Ame, *Paris*, 1755.

Doutes sur l'Inoculation de la Petite-Vérole, proposés à la Faculté de Paris, *in*-12, 1756.

Traités des Tumeurs & des Ulceres, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide la pratique la plus sûre & la mieux éprouvée, avec deux Lettres : 1°. sur la composition de quelques Remedes dont on vante

l'utilité, dont on cache la préparation ; 2°. sur la nature & le succès des nouveaux Remedes qu'on propose pour la guérison des Maladies Vénériennes, 2 vol. *in*-12, 1759.

Traité des Maladies des Femmes, avec un Catalogue Chronologique des Médecins qui ont écrit sur ces Maladies ; 7 vol. *in*-12, 1765. Le septieme volume a pour titre, l'Art d'accoucher, réduit à ses principes, avec l'Histoire sommaire de cet art ; & une Lettre sur la conduite qu'Adam & Eve dûrent tenir à la naissance de leurs premiers enfans, 1766.

Lettre sur l'espece de mal de gorge gangreneux, qui a régné parmi les enfans l'année 1748.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier ; ouvrage posthume de M. Astruc, revu & publié par M. Lorry, avec un Eloge Historique de l'Auteur. vol. *in*-4°. 1767, chez Cavelier.

L'Eloge que nous venons de transcrire, n'est que l'extrait de celui de M. Lorry, donné dans le Journal des Sçavans du mois d'Août 1767 ; mais celui de M. Lorry mérite aussi d'être lu, & nous avons regretté de n'avoir pu le donner entier à cause de sa longueur.

CONCLUSION.

TELLE est la Notice des Hommes les plus Célebres de notre Faculté, pour laquelle feu M. Bertrand avoit amassé des Matériaux pendant quarante ans, non compris un Catalogue-raisonné de tous les Docteurs connus depuis 1110 : nous disons des Hommes les plus célebres ; car il ne nous a pas été possible d'insérer les vies & les ouvrages de tous ceux qui ont mérité d'avoir place dans cette Notice.

Il seroit inutile d'insister sur l'utilité dont pourroit être un pareil Ouvrage, s'il étoit bien exécuté : on y voit l'émulation du Corps & des Membres pour les progrès & la perfection de l'art, & ses degrés successifs ; on y voit sur-tout l'amour patriotique de la Compagnie, par les grandes dépenses qu'elle a faites depuis son institution, en faveur de ce même Art, & cela, sans revenus, sans aide, sans protection ; on y voit aussi des exemples de vertu, tous objets d'imitation pour les jeunes gens de la profession, présens & à venir.

Tel a été le but principal de M. Bertrand, tel a été aussi le nôtre, de faire connoître à la Patrie, en trois Tableaux, & en détail, ce qu'elle doit à la Faculté de Médecine de Paris, comme M. Astruc l'a fait connoître relativement à la Faculté de Médecine de Montpellier, qui a été plus favorisée du Gouvernement, quoique bien éloignée de la Capitale.

Les Lecteurs, & sur-tout les jeunes gens, observeront sans doute, en passant, les effets de la Providence sur un grand nombre de nos Docteurs, qui, sans autre bien que leur talent & leur travail, sont

parvenus ; & la générosité de la Faculté à l'égard des plus méritans de ces Docteurs.

Le public sentira aussi l'obligation qu'il a à M. Bertrand fils, de n'avoir pas mis en réserve (comme il n'arrive que trop souvent), les précieux manuscrits de M. son pere ; mais de les avoir communiqués généreusement, n'ayant pu les publier lui-même à cause de ses occupations, & d'avoir aidé le Rédacteur de ses conseils & de ses lumieres.

Nous ne pouvons non plus assez témoigner notre reconnoissance envers MM. nos derniers Doyens & MM. les Commissaires nommés par la Faculté pour la révision & l'examen de cet Ouvrage, à cause du travail, du temps, & de la critique éclairée qu'ils ont bien voulu lui accorder.

FIN.

POST-SCRIPTUM à ajouter à la fin du troisieme Tableau, page 95.

ON a osé avancer dans des Mémoires & des Libelles répandus contre la Faculté, la derniere année, à l'occasion d'un procès, que cette Compagnie s'étoit opposée au *Quinquina* & à l'*Hypecacuanha*, lorsque, par un bienfait de la providence, le commerce apporta du nouveau monde en Europe, ces médicamens précieux.

Nous avons déjà justifié, dans le troisieme Tableau, notre Compagnie célebre, au sujet de l'*Antimoine* & de l'*Émétique ;* il faut repousser aussi l'imputation au sujet de l'Ecorce du Pérou, & de la Racine du Brézil.

La Faculté ne s'opposa point aux nouveaux Médicamens; elle ne s'opposa qu'à la mauvaise administration qui en fut faite d'abord; ceux qui les apporterent & les donnerent les premiers, ne connoissoient pas bien ni la nature des maladies particulieres pour lesquelles ils les conseilloient, ni d'une maniere distincte, la propriété des médicamens qu'ils prescrivoient : ils ne distinguoient pas assez les tempéramens Européens, d'avec les Américains : après peu de préparations, ils donnoient le Quinquina tout de suite, & dans le vin; il arrivoit qu'ils fixoient l'humeur en fermentation, & faisoient dégénérer la maladie en une cachexie insurmontable, d'où suivoient des obstructions, des hydropisies, des asthmes, des ulceres, &c.

La Faculté au contraire, déjà bien au fait de la nature des fievres intermittentes, s'appliqua à bien connoître aussi la vertu intrinseque des nouveaux médicamens : elle découvrit par l'analyse & l'observation, que dans le Quinquina dominoit une vertu tonique & même styptique; elle jugea en conséquence, que ce médicament spécifique, bien employé, ne devoit pas cependant être donné brusquement, promptement, ni sans de grandes préparations; qu'il falloit, après les délayans & la saignée, évacuer les humeurs des premieres & secondes voies, lever les obstructions, calmer ce que le frisson a de convulsif, observer la marche, le période & la crise des accès; laisser dompter par la nature même, une partie de l'humeur fébrile; après quoi le vrai Médecin venoit au spécifique, s'il étoit nécessaire.

Quant à l'Hypecacuanha, la Faculté crut que l'on devoit observer attentivement la nature de l'épidémie dyssentérique, sur-tout celle des armées; elle remarqua, en général, que cette maladie étoit partie inflammatoire, partie humorale âcre; qu'il ne falloit pas en venir d'abord au spécifique, mais résoudre l'inflammation, adoucir l'âcreté, tempérer le spasme par la saignée, les calmans, & finir par employer l'Hypecacuanha, en petite dose, comme vulnéraire; c'est que sa partie tonique & résineuse, mais beaucoup moins styptique que l'écorce du Pérou, ne vouloit point, non plus que le Quinquina, être employée dès le commencement, comme le donnoient ceux qui l'apporterent les premiers de l'Amérique, qui, ne connoissant que le mot de spécifique, n'en connoissoient pas les conditions.

La Faculté ne s'est donc pas plus opposée au Quinquina, & à l'Hypecacuanha, qu'à l'Antimoine & à l'Émétique, mais à l'abus qu'on en faisoit : & elle a appris aux humains (avec le temps), l'emploi légitime qu'on en devoit faire, selon l'analogie de l'observation.

BACHELIERS DE LA FACULTÉ

RECTEURS DE L'UNIVERSITÉ;

Liste plus ample que celle qui est dans L'ELOGE HISTORIQUE, p. 37, *communiquée par M.* LANDRY, *l'un de nos Docteurs; extraite de l'Histoire de l'Université par Duboulai.*

MM.	ANN.
PIERRE d'Auvergne,	1275
Jacques Voignon,	1383
Roland l'Ecrivain,	1406
Jean Varini,	1408
Henri Scatten,	1409
Jean de Camera,	1411
Gilles Canivet,	1417
Henri Thiboust,	1419
Jean Joannis,	1421
Berthe, vers	1430
Geoffroi Lami,	1436
Odon de Creil,	1442
Enguerand de Parenti,	1445
Pierre Pilaste,	1446
Tilmand de Gonda,	1449
Regner Hennegreve,	1472
Pierre Fabri,	1474
Jean Avis ou Loysel,	1496
Michel du Monceau,	1515
Orontines Finé,	1518
Claude le Maître,	1521
Natalis Bellier,	1528
Pierre Avril,	1529
Vincent Mustel,	1535
Jean de Bomont,	1540
Jean le Vasseur,	1542
Antoine Dufour,	1545
Jacques Charpentier,	1550
Nicolas Audouart,	1556
Claude Charlet,	1558
Pierre Ravin,	1558
Jacques Heusté,	1558
Antoine Prunier,	1559
Pierre de la Mer,	1559
Michel Marescot,	1564
Jean le Fevre,	1565
Guillaume de Boissi,	1566
Jacques Marant,	1567
Henri Blacuod,	1568
Gabriel de Beronne,	1571
Nicolas Lambert,	1572
Thomas de Scourjon,	1578
Jacques d'Amboise,	1594
Jean le Mercier,	1599
Romain du Feu,	1601
Jacques Laétus,	1604
François Placet,	1607
Jean Tournier,	1609
Jean Dossier,	1619

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES HOMMES LES PLUS CÉLEBRES DE LA FACULTÉ

ÉNONCÉS DANS CETTE NOTICE.

Le nombre des Docteurs mentionnés ci-dessus, est de 121.

AVERTISSEMENT ULTÉRIEUR.

AYANT communiqué à MM. Baron & Andry, Docteurs-Régens de notre Faculté, très-sçavans dans l'Histoire, notre Imprimé, avant la distribution de l'Ouvrage ; ces Messieurs nous ont fait remarquer, obligeamment, quelques fautes, qu'il est nécessaire de corriger, & quelques articles qu'il est essentiel de réformer.

Article d'ARNAUD DE VILLENEUVE.

Page 13, *ligne* 40, revenant d'Italie pour passer en France, il mourut à Genêve ; *lisez*, sur les côtes de Gênes.
Page 17, *ligne* 16, en place de Jean XIII ; *lisez*, Jean XXIII.
Page 32, *ligne* 9, il (Fernel) épousa la fille de M. Barjots, Conseiller au Parlement ; *lisez*, Madeleine Tournebut. (Ce fut son fils ainé qui épousa la fille de M. Barjots).
Page 35, *ligne* 13, Gui-Patin dit dans ses Lettres, avoir appris de Fernel lui-même ; il faut effacer cette ligne, puisque Fernel étoit mort avant la naissance de Gui-Patin : par la même raison, *ligne* 9, il faut effacer Gui-Patin, ami de Fernel.
Page 44, *ligne* 31, Michel Servot ; *lisez*, Servet.
Page 49, *ligne* 10, Huernius ; *lisez*, Heurnius.

Article de BELON.

Page 61, *ligne premiere*, il a fait imprimer à Paris deux volumes *in-folio* de ses Consultations ; *effacez cette premiere ligne*.

Article de CHARPENTIER.

Même Page, *ligne* 27, par la démission de Dampierre Cosel ; *lisez*, Dampestre-Cosel.
Page 68, *ligne* 9, Rochon Bailli ; *lisez*, Roch le Baillif.

Article de MARESCOT.

Même Page, *ligne* 24, & fut nommé Premier Médecin d'Henri IV ; *ôtez*, Premier.

Article de DUVAL.

Page 105, *ligne* 12, il paroît qu'il est le premier Doyen ; *lisez*, il paroît qu'il est le troisieme Doyen.
Page 108, *ligne* 17, Daquin le pere ; *lisez*, l'ainé.

Article de GUI-PATIN.

Page 116, *ligne* 5 ; Je nommerois, indépendamment des Médecins de Paris, André du Laurens, Gassendi, Salmazius, Heinsius, Grotius, Muret, Buchanam, Scaliger, Lypsius, de Thou, Crassot, Passerat,

Michel de Montaigne, l'Auteur François, autrement nommé Rabelais, le Chancelier de l'Hôpital, Erasme .... *Effacez* de cette Liste, Muret, Buchanam, Scaliger, Lypsius, Passerat, Michel de Montaigne, Rabelais, Erasme; parce que ces Hommes célebres étoient trop antérieurs à Gui-Patin, pour avoir pu être en relation avec lui.

Page 134, *ligne* 13, Bertin Dieuxevoye; *lisez*, Dieuxivoye.

Article de NICOLAS ANDRY DE BOISREGARD.

Page 194, *ligne* 42, il a traduit en François la Thèse dont il étoit Auteur; *lisez*, dont M. Geoffroy étoit Auteur.

Page 213, *ligne* 21, Hyacinthe-Théodore Baron. Il naquit au mois d'Avril 1686, dans le centre de la Pharmacie de l'Arsenal .... *lisez*, fils & petit-fils d'Apothicaires, pourvus successivement d'une Charge d'Apothicaire du Roi dans son Artillerie, naquit à Paris, &c.

Article de FRANÇOIS POUSSE.

Page 226, *ligne* 21, il a laissé un fils, qui a porté dans la Province.... *lisez*, qui a porté à Bruxelles, Capitale des Pays-Bas Autrichiens, la lumiere qu'il a puisée dans la Compagnie.

Le Jardin des Plantes de Montpellier, 1698; *lisez*, 1598.

Bacheliers de la Faculté, Recteurs de l'Université, Liste plus ample communiquée par M. Landry; *lisez*, M. Andry.

Lindenius renovatus de Merchlin, *in*-8°. *lisez*, un gros *in*-4°.

RAPPORT

DE MM. LES COMMISSAIRES NOMMÉS PAR LA FACULTÉ,

Pour l'Examen d'un Manuscrit, intitulé : NOTICE DES HOMMES LES PLUS CÉLEBRES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS, &c.

M. LE DOYEN.... MESSIEURS,

L'Auteur déjà connu par l'Histoire Abrégé de l'Université & de la Faculté de Médecine de Paris, sous le titre *d'Eloges Historiques*, avec des Remarques étendues, vient de compléter cette derniere, par la *Notice des Hommes les plus Célebres de la Faculté de Médecine :* cet ouvrage ne peut donner qu'une idée juste de l'émulation vive de la Faculté, de siecle en siecle, depuis son institution jusqu'à présent, pour les progrès & la perfection de son art; il doit exciter aussi & animer l'étude des jeunes gens qui se destinent à une profession si importante, & les porter à l'imitation, par le récit des travaux & des vertus des grands Hommes qui s'y sont illustrés.

C'est pourquoi nous avons jugés que la lecture de cet ouvrage ne peut être qu'agréable à la Faculté, & utile aux Etudians.

LE CLERC, GUENET,
NOUGUEZ, NICOLAS-JEAN ROI.

Aux Ecoles de Médecine, ce 18 Juillet 1777.

DECRET DE LA FACULTÉ.

LA Faculté de Médecine ayant entendu le rapport de MM. les Commissaires qu'elle avoit nommés pour examiner un ouvrage intulé : *Notice des Hommes les plus Célebres de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, &c.* a consenti à l'impression dudit ouvrage : à Paris, le 18 Juillet 1777.

Typis mandetur. JOANNES-CAROLUS DES-ESSARTZ, *Decanus.*

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE; à Nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT : notre amé le Sieur HAZON, Docteur de la Faculté, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public, un Ouvrage intitulé, *Notice des Hommes les plus Célebres de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris ;* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission, pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de cinq années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & Féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMENIL; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & Féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMENIL : le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le trente-unieme jour du mois de Décembre, l'an mil sept cent soixante dix-sept, & de notre Regne le quatrieme. Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 1253. fol. 467, conformément aux dispositions énoncées dans la présente Permission, & à la charge de remettre à ladite Chambre, huit exemplaires prescrits par l'article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 23 Janvier 1778.

A. M. LOTTIN l'ainé, Syndic.

ERRATA.

PAGE 7, *ligne* 32, inſignes pietate rivos, *liſez* viros.

Page 8, *ligne* 36, Jacques Montel, *liſez* Mentel.

Page 10, *ligne* 30, & bonorum omnium ſuper abundantium affluentia, *liſez* affluentiam.

Page 34, *ligne* 21, lorſque l'on l'eut ouvert avec le ſcalpet, *liſez* ſcalpel.

Page 111, *ligne* 42, une édition de celle, *liſez* Celſe,

Page 160, *ligne* 28, falcem geſtari, *liſez* geſtare.

ELOGE HISTORIQUE DE *L'UNIVERSITÉ DE PARIS*, AVEC DES REMARQUES.

DISCOURS DE VESPÉRIE,

TRADUIT DU LATIN,

Prononcé aux Ecoles de Médecine, le XI *Octobre* 1770, *en présence de Monseigneur le Recteur.*

(*Nota*) Comme un grand nombre de Lecteurs, qui ne sont pas de notre Faculté, pourroient ne pas sçavoir ce que signifie, dans nos usages, le mot de Vespérie; je crois devoir avertir que la Vespérie est un Acte qui précede de quelques jours celui du Doctorat : un Docteur qui est de tour, préside, pourvu qu'il ait dix ans de réception, & prononce, au nom de la Faculté, au nouveau Récipiendaire un Discours latin, destiné à lui faire connoître la dignité & l'importance de la profession qu'il va exercer, & la meilleure maniere d'en remplir les devoirs.

Ce sujet étant presque épuisé par les excellens Discours qui ont été prononcés dans nos Ecoles depuis près de trois cens ans, j'ai cru ne pouvoir en choisir un plus utile, que de présenter au nouveau Licencié un tableau raccourci de cette Université célebre, dont nous faisons partie, & qui a toujours été si fertile en grands hommes : les exemples sont plus frappans que les préceptes.

QUESTIONS

Proposées et agitées avant le Discours.

Est-il très-utile au Médecin de Paris de connoître

l'Histoire { *de l'Université ?*
de la Faculté de Medecine ?

ÉLOGE HISTORIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

DISCOURS DE VESPERIE, TRADUIT DU LATIN,

Prononcé aux Ecoles de Médecine, le XI Octobre 1770,

EN PRÉSENCE DE MONSEIGNEUR LE RECTEUR (1),

PResque tous les Docteurs décennaires qui sont montés dans cette Chaire avant moi, pour la solemnité des Vespéries, ont parlé dignement de l'excellence de l'Art; ils ont donné les préceptes les plus lumineux pour en remplir les devoirs.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Dans la crainte de vous causer quelque ennui, j'écarte ces détails dont ces Ecoles ont retenti tant de fois; je me propose seulement de confirmer ces préceptes par d'illustres exemples; & où pourrois-je trouver des exemples plus frappans & plus illustres, que dans l'Université de Paris & dans la Faculté de Médecine?

Ma reconnoissance, ma profonde vénération m'engageroient à entreprendre un Eloge complet de ces deux Compagnies célebres; mais mes forces ne le permettent pas, & la briéveté du temps s'oppose à un si vaste projet.

Je me contenterai de répandre sur leurs autels quelques fleurs légeres; je me contenterai d'attacher aux antiques poteaux de ces Temples vénérables, quelques présens, monumens éternels de ma reconnoissance.

Vous, Monsieur (2), vous recueillerez précieusement ces fleurs & ces présens, s'ils peuvent contribuer à votre instruction, à la formation de vos mœurs & à l'ornement de toute votre vie.

Combien l'Université de Paris a été animée de l'amour du bien public : combien elle a rendu de services à la Littérature, à l'Etat & à l'Eglise, dès sa premiere institution : quel a été son éclat dans tous les

(1) *Messire Etienne Jacquin, Principal du College de la Marche & Winville, du Duché de Bar, fondé l'an 1401; plus anciennement de Constantinople.*
(2) *La parole s'adresse au Licencié.*

temps : combien la Faculté de Médecine a été utile à la Patrie, en perfectionnant la Médecine, cet art si difficile ; c'est tout le sujet de cet Ouvrage.

Je vois combien cette carriere est vaste, Monseigneur & Messieurs ; votre bienveillance soutiendra mes efforts.

L'étendue & l'abondance de la matiere me font craindre la longueur, & d'abuser de votre patience.

Je tenterai, selon mon pouvoir, de célébrer aujourd'hui l'Université de Paris ; je le ferai en trois Parties, & je remettrai à l'Acte du Doctorat, l'Eloge que je consacre à la Faculté.

En vous faisant connoître, Monsieur, les deux Compagnies célebres auxquelles vous aurez l'honneur d'appartenir, vous serez plus en état d'imiter les grands exemples que vous y rencontrerez à chaque pas.

PREMIERE PARTIE.

Dans le dessein que j'ai formé d'avoir l'honneur de parler de la Fille aînée de nos Rois, l'Université de Paris, en présence d'une Compagnie sçavante & illustre, je crains d'affoiblir, faute de talens, la grandeur de mon sujet : mais la simplicité suffit à la vérité, & la sublimité des choses est telle qu'elle n'a pas besoin de l'éloquence de l'Orateur.

Vous daignez, Monseigneur, honorer aujourd'hui de votre présence la Faculté de Médecine ; vous portez dans toutes les Etudes l'émulation & l'activité ; votre présence m'encouragera aussi : écoutez favorablement un Docteur d'une Faculté qui a toujours été liée si étroitement à l'illustre Faculté des Arts : je n'insisterai pas sur vos louanges ; car, outre que les Recteurs de l'Université ont toujours eu une grande part à ses belles actions ; présider à une Compagnie la plus ancienne & la plus florissante de l'Univers, est le plus grand des Eloges.

Sous de tels auspices, je dis que l'Université de Paris a rendu à la Littérature, à l'Eglise & à l'Etat, des services signalés, & que c'est en conséquence de ses mérites, qu'elle a été revêtue des titres les plus qualifiés & des privileges les plus distingués, tant par nos Rois que par les souverains Pontifes.

De puis l'année 1200.

Pour vous en convaincre, Messieurs, jettez, je vous prie, avec moi un coup d'œil rapide sur les Fastes de cette grande Académie & les Annales de son Histoire ; vous verrez combien cette Compagnie sçavante a toujours été animée de l'amour du bien public ; vous admirerez le zele & la vertu antique de nos ancêtres ; vous reconnoîtrez que la science & le conseil sont souvent plus utiles à un Etat, que la force & l'opulence sans lumiere ; vous reconnoîtrez enfin que l'Histoire de l'Université, intéressante par elle-même, & la Littérature qu'elle possede, est liée à l'Histoire de notre France & à celle de l'Eglise, & qu'elle leur est, pour ainsi dire, mitoyenne.

Et vous, Monsieur, qui allez être de plus en plus incorporé à une Compagnie si fertile en grands hommes, vous apprendrez ce que l'Université & la Patrie attendent de vous. ANNÉES.

Il n'est pas nécessaire d'avertir ici que ce que je dirai en l'honneur de l'Université, est commun à toutes les Facultés qui la composent; le travail est commun, la gloire doit l'être aussi; ainsi l'Eloge du Corps sera celui de tous les Membres.

Mais avant que d'entreprendre la narration des hauts faits de l'Université, d'où tire-t-elle son origine? quelle est son antiquité? quelle est la cause de cette grande célébrité dont elle a joui dès sa naissance? Telles sont les questions que l'on agite, lorsque l'on fait l'éloge des têtes couronnées ou des maisons illustres.

Vers le milieu du neuvieme siecle, les courses fréquentes des Normands, vous le sçavez, Messieurs, avoient fatigué la France & sur-tout la Capitale: pendant tout ce temps, la science, qui avoit été en honneur sous Charlemagne, Prince éclairé, puissant, & ami des Muses, & sous la direction d'Alcuin & de Théodulphe, les Mécènes de ce temps, la science, ennemie des armes, du trouble & du tumulte, s'étoit cachée comme ensevelie dans les Cloîtres des Eglises Cathédrales & Monastiques. 840 885 780

La tranquillité ayant été rendue à la France par la cession faite aux Normands de cette partie occidentale des Gaules nommée Neustrie, la science se montra de nouveau, les études refleurirent. Au commencement de la troisieme Race, les Ecoles Monastiques & les Episcopales devinrent très-célebres, & celle de Paris principalement. La multitude des Maîtres & des Disciples, qui auroient dû faire naître la confusion, amena peu à peu, & comme naturellement, une Police, des Réglemens, des Loix, des Statuts, une Licence, ou permission d'enseigner; elle indiqua la nécessité des Magistrats, & enfin d'un Chef suprême: les Sçavans en un mot qui enseignoient, se formerent en Compagnie réglée, & abandonnerent les Cloîtres devenus trop étroits: joignez à tous ces avantages le nom de la Capitale, qui réunit ce qu'il y a de plus grand dans un Royaume, & à qui l'Université, à son tour, a rendu tant de célébrité, que cette Ville a été obligée d'étendre son enceinte & de reculer ses limites. 912 987 Vers 1150 1164 1200

Ainsi l'Université est née d'elle-même, de son étude & de son émulation; elle ne doit son origine ni à l'autorité, ni aux richesses, ni à aucune fondation royale; aussi n'est-elle riche qu'en vertu & en lumiere: cette Compagnie sçavante fut nommée d'abord l'Etude de Paris; elle ne fut nommée que depuis Université, à cause de l'universalité de ses connoissances. Vers 1250

Cette réunion d'Ecoles & de Sçavans forma bientôt une Société nombreuse; & la premiere distinction que j'y apperçois, vient de la sympathie des mœurs, des coutumes du pays & du langage: delà l'association ou la distinction des Nations & des Tributs; distinction honorable par son étendue, & qui subsiste encore.

ANNÉES. Cette Compagnie ſcientifique jetta d'abord un éclat d'autant plus vif, que les ténebres de l'ignorance couvroient la ſurface de la terre; elle fut accueillie avec d'autant plus d'empreſſement, que l'on avoit plus beſoin de la ſcience dans ces temps ténebreux & reculés, où les guerres civiles & nationales, la chevalerie, les tournois, les mœurs de la Nobleſſe, avoient entretenu une eſpece de barbarie générale.

Telle eſt, Monſieur, l'origine & l'antiquité de l'Univerſité de Paris, dans laquelle vous avez pris une naiſſance académique, où vous avez reçu des degrés honorables, & où vous allez être couronné; elle eſt noble par l'adoption de nos Rois, & plus encore par ſa ſcience & ſa vertu.

1200

L'Univerſité eſt la mere & la maîtreſſe des ſciences & des études, formée à l'école de la vérité même : en cette qualité, elle a rendu tous les ſervices que la lumiere & l'inſtruction peuvent rendre aux hommes, ſur-tout dans des ſiecles ignorans : ſi la Religion Chrétienne, ſi le bon exemple ſont capables de former le cœur, d'inſpirer la vertu, de maîtriſer les paſſions, l'Univerſité a toujours profeſſé la Religion dans ſa pureté; elle a joint les exemples aux préceptes.

S'il eſt de l'intérêt de l'Etat que les ſujets ſoient élevés dès leur enfance, dans les principes de reſpect, de fidélité & de ſoumiſſion qu'ils doivent au Prince, aux Loix & aux Magiſtrats, l'Etat a cette obligation eſſentielle à l'Univerſité de Paris.

Cette Compagnie, toute ſéculiere dès ſon origine, libre par conſéquent & indépendante de toute ſociété, ſans vœux, ſans engagemens qui diſtraient de l'objet principal, attachée par amour, par reconnoiſſance, au Prince, à la Patrie & au Gouvernement qui la protégent, n'a jamais eu d'autres vues, d'autres fins, d'autres projets que le bien public.

Ces principes, ces enſeignemens étoient d'autant plus précieux dans les ſiecles précédens, que l'abus de la ſcience & de la religion, joint à l'orgueil, autoriſoit certains perſonnages, & en grand nombre, qui occupoient les premieres places de l'Egliſe, à un deſpotiſme univerſel & à une domination arbitraire : il étoit donc néceſſaire qu'il y eût, ſelon l'intention de l'auguſte Sénat de la France, une Compagnie éclairée, qui apprît à la jeuneſſe françoiſe, commiſe à ſa vigilance, les vrais principes du Royaume, les Libertés de l'Egliſe Gallicane, & la prémunît contre les prétentions ultramontaines. France! ſi tu n'as pas été la victime de l'abus de l'autorité eccléſiaſtique, comme les Nations voiſines, tu le dois à l'auguſte Sénat de la Nation & aux lumieres de notre Académie : la ſcience & la vertu des ſujets ſont le principal appui du trône.

Il faut ordinairement de grandes victimes pour la défenſe des grandes vérités. Edmond Richer, très-digne Syndic de Sorbone, vous fûtes la victime de ces vérités, contre les prétentions d'un Cardinal fameux, qui, quoique premier Miniſtre de la France, avoit cependant l'eſprit ultramontain!

1630

Faut-il encore d'autres victimes? La vérité n'est pas toujours d'accord avec les passions & les intérêts des Grands. Illustre Standonc! Grand-Maître & Restaurateur du College de Montaigu, vous n'approuvâtes pas les secondes noces de Louis XII du vivant de la premiere femme, quoique le Roi fût autorisé par le Pape, qui avoit prononcé la nullité du premier mariage : vous en parlâtes avec une liberté généreuse, qui fut punie par l'exil ; vous en revîntes plus illustre.

1499

1500

Ainsi l'Université a toujours été dévouée à la patrie par sa fidélité & ses bons principes; & la Nation l'a trouvée au besoin.

Elle a rendu aussi service à l'Etat, je dirai plus, à l'Europe, en éclairant presque seule l'esprit, & en cultivant les Lettres : je sçais que sur cet article, ses progrès ont été lents jusqu'à la renaissance des Lettres sous François I, ce Prince ami des sciences : mais telle est la marche de l'esprit humain, la rareté des bons Auteurs, faute de l'art de l'Imprimerie, un trop grand respect pour les anciens, en étoient les premieres causes : elle a toujours fait ce qui étoit en son pouvoir; elle a remonté aux sources, elle s'y est maintenue, & elle a eu soin que ses Facultés ne s'en écartassent point; car voici ses enseignemens, & l'ordre des études qu'elle leur a prescrit dès les premiers temps.

1215

L'Université a dit anciennement à la sacrée Faculté de Théologie : L'Université vous regarde comme un Concile toujours assemblé, toujours prêt à repousser l'erreur & à établir le dogme de la religion révélée : vous serez notre principal ornement, la lumiere des Conciles, l'aréopage de l'Eglise, les défenseurs de la vérité, les hérauts de la vertu; mais prenez garde d'introduire dans la Théologie les sophismes de l'Ecole, les subtilités d'Aristote; craignez de vous écarter de la simplicité de la Foi : tenez-vous attachés aux Saintes-Ecritures, à la Tradition des Peres, & au Livre de Pierre Lombard, le Maître des Sentences, un de vos Docteurs, & ensuite Evêque de Paris. L'Université a dit à la sacrée Faculté de Théologie dans ces derniers temps, & notamment depuis un peu plus d'un demi-siecle : Méfiez-vous de la Doctrine nouvelle & des opinions d'une nouvelle Société d'hommes puissans & accrédités, qui flattent les passions; une molle complaisance tourneroit à votre honte, & répandroit sur toute la Compagnie une tache ineffaçable.

1159

L'Université a dit anciennement à la prudente Faculté des Decrets, avec les souverains Pontifes : Ne vous écartez point du Droit Canon; suivez les Decrets de Gratien, avec la précaution cependant de ne pas admettre ce qui s'y trouve conforme aux fausses Décrétales : ne vous appliquez pas avec trop d'ardeur aux Pandectes de Justinien; le Droit Civil, en vous mêlant dans les affaires du Barreau avec l'appas du gain, vous distrairoit de l'étude des Canons de l'Eglise, & vous éloigneroit de votre premiere & plus noble institution : le temps viendra, & il n'est pas éloigné, l'Eglise s'assemblera en Concile; elle vous redemandera ses anciens Canons, les regles vénérales de sa Discipline, les formalités de droit pour la tenue des Conciles : alors vous serez

1220

1535

ANNÉES. honneur à l'Université, & votre érudition brillera dans tou sont éclat. L'Université a toléré cependant l'enseignement du Droit Civil, depuis

1679 que Louis-le-Grand en a fondé des Chaires, établi des Leçons de Droit François, & rendu, par aggrégation, la Faculté des Decrets plus nombreuse.

L'Université a dit anciennement, Monsieur, à la Faculté Physique, & depuis de Médecine : Vous faites bien d'étudier la nature; vous éclairerez la Théologie & la Jurisprudence dans certains cas relatifs au for intérieur & au for extérieur : ne vous laissez point entraîner à la variété des systêmes; car, comme a dit un Ancien, l'opinion n'a qu'un temps; la nature est durable : tenez-vous à la Médecine Grecque, à l'étude d'Hippocrate, de son sectateur Galien, & à l'observation : l'humanité se met entre vos mains; qu'une tendresse compatissante anime vos cœurs; ne négligez pas dans le danger les secours consolans que présente la Religion; vous faites partie d'un Corps ecclésiastique; combien est grande la dignité de votre profession! elle est expressément recommandée dans les divines Ecritures; que vos mœurs répondent à une telle dignité & à la confiance publique.

L'Université a dit anciennement à l'illustre Faculté des Arts : Vous êtes le berceau de la science; vous nous avez donné une naissance illustre; il n'est pas permis d'oublier sa mere : vous vous appliquez à orner l'esprit de la jeunesse; appliquez-vous plus encore à former les

1250 vertus du cœur : enseignez la grande & petite méthode de Priscien; joignez-y le Doctrinal d'Alexandre de Ville-Dieu : appliquez-vous à la Doctrine d'Aristote, mais de maniere qu'il n'en résulte aucun inconvénient contre l'auguste simplicité de nos mysteres : prenez garde de vous laisser séduire par une vaine Philosophie, uniquement fondée sur les élémens de ce bas monde; évitez l'antique barbarie du style &

1378 du discours; imitez l'éloquence & les ornemens de l'illustre Clemangis: que l'émulation la plus vive anime vos études; car c'est parmi vous uniquement que l'on choisit les Recteurs, & les Recteurs du premier mérite : votre Faculté, aussi nombreuse qu'elle est illustre, est composée des Nations; que les Nations apprennent de vous, ce que c'est que l'Université de Paris.

Après vous avoir représenté, Monsieur, l'esprit général de l'Université, & ce qu'elle avoit le plus à cœur que ses Facultés observassent, par rapport à l'enseignement & aux sources où elles devoient puiser, il faut vous dire qu'elle a veillé avec le plus grand soin à la discipline de ses Ecoles. Lorsque les troubles de l'Etat y donnoient les plus mortelles atteintes & en relâchoient tous les ressorts; relevée de l'oppression, elle remettoit tout dans l'ordre, elle réformoit tous les abus.

1397 Vous êtes témoins de ce que j'avance, temps désastreux des factions orléanoises & bourguignones, sous le regne de Charles VI; temps

1420 funestes de la domination angloise, sous le regne de Charles VII; temps

1465 malheureux de la guerre du bien public, sous Louis XI; temps déplorables de la Ligue, sous les derniers Rois de la race des Valois, & le

commencement de celle des Bourbons ! mais lorsque ses efforts ont été impuissans, elle s'est munie de l'autorité : delà tant de réformes par les Légats Apostoliques seuls, ou conjointement avec les Commissaires Royaux, ou par les Commissaires Royaux seuls, lorsque l'autorité royale a prévalu : delà les célebres réformes du Cardinal d'Etoutteville & celle de Henri IV, lorsque les troubles de son regne furent pacifiés : derniere réforme à laquelle le célebre Richer, Syndic de Sorbone, Jacques d'Amboise & Jean le Mercier, Bacheliers formés en Médecine, pour lors Recteurs de l'Université, eurent tant de part.

ANNÉES. 1589. 1215. 1366. 1575. 1452. 1600. 1598. 1599.

Avec quel zele n'a-t-elle pas réprimé dans les anciens temps, la licence des Fêtes scholastiques, & principalement celles des deux Landis ?

Ab. An. 1275. Ad. An.

Avec quelle diligence ne donnoit-elle pas ses Leçons dans ces Ecoles antiques de la rue du Fouarre, au clos Mauvoisin, près le clos Bruneau ? Aristote, & vous anciens Philosophes, en étiez les oracles : elle donnoit ses Leçons, de grand matin, à cinq heures, au premier coup de la premiere Messe des Carmes. Ces Ecoles vénérables étoient jonchées de paille, de foin & d'herbe : là, des Etudians de toute nation, déjà avancés en âge, même de grande condition, de famille royale, destinés à régner, des neveux de souverains Pontifes, étoient assis en ordre sur le fouarre : ils écoutoient les maîtres ; ils prenoient des dictées. O vigilance ! ô simplicité admirable de nos peres !

1600. 1300. 1167.

Avec quelle exactitude n'observoit-elle pas les interstices des grades & le long-temps des études, avant que l'on parvînt à la maîtrise ? On exigeoit, Monsieur, sept années d'études dans les Ecoles de Médecine, quatorze dans celles de Théologie.

L'Université se vit forcée, par toute l'autorité des souverains Pontifes, d'admettre dans son Corps plusieurs Ordres Monastiques ; mais elle fixa le nombre de ces hommes nouveaux, dans la crainte d'être inondée & dominée par la multitude, & de contrevenir à l'esprit de son institut : elle se tint rigoureusement attachée au nombre qu'elle s'étoit prescrite à elle-même.

1229. 1257.

En vain un Chancelier de France, un Duc d'Orléans, second fils de François I, en vain Alphonse, Roi de Portugal, en vain plusieurs Rois de France demanderent à l'Université que certains Religieux attachés à leurs personnes, fussent admis au Doctorat par-delà le nombre fixé, ou que le temps des insterstices fût abrégé en leur faveur ; la discipline scholastique n'a jamais pu ployer sous des Princes formidables à l'Europe : on s'en tenoit à des représentations respectueuses, qui n'étoient pas désapprouvées de ces Princes équitables, de ces Maîtres de la terre.

1476. 1537. 1544. 1501. 1564. 1587.

Si je pouvois entrer dans quelques détails sur les obligations dont la Littérature est redevable à l'Université, je dirois qu'elle a favorisé l'art de l'Imprimerie sitôt qu'elle a paru, qu'elle a appellé les premiers ouvriers à Paris, qu'elle en a procuré le premier établissement dans le College même de Sorbone & dans le voisinage, que les pre-

1450. 1470.

Années.

mieres Presses ont roulé par ses ordres, pour les éditions de la Bible, des Pseaumes, & des Auteurs Classiques. Si vous viviez encore, premiers & célebres Imprimeurs, Ulric Géring, de Constance, Martin Krants & Michel Friburger, de Colmars, vous célébreriez vous-mêmes les Recteurs de ce temps fortuné pour la Littérature! Mais qu'ai-je besoin de ranimer vos cendres? vos éditions subsistent: & vous Ulric Gering, votre testament est un monument durable de votre reconnoissance envers l'Université, où vous aviez puisé l'amour des Lettres qui vous furent si utiles.

1510

1439, 1455, 1530, 1572, 1240, 1248, 1431

Si j'avois besoin de prouver le zele de l'Université pour l'avancement des beaux Arts, je dirois qu'en différens temps, elle a fondé des Chaires de Professeurs des Langues grecques & orientales, suivant l'intention des Conciles de Vienne, de Constance & de Basle, & selon les différens besoins de l'Eglise, & principalement lorsqu'il s'est agi de combattre le *Judaïsme*, & de procurer la réunion des Grecs & des Bohémiens à l'Eglise Romaine.

1575, 1596, 1612, 1751, 1751

C'est pour favoriser une émulation si louable, que Henri III, les Rois ses successeurs & d'autres Princes, ont fondé dans l'Université des Chaires de la plus grande utilité, pour la Théologie, le Droit, l'Histoire Naturelle & l'intelligence des Langues orientales : la Physique expérimentale en particulier, instituée au College de Navarre, publiera ce qu'elle doit à Louis XV.

1753

Une Compagnie habile comme la nôtre, sçait profiter des événemens & des circonstances.

1453

La prise de Constantinople & la destruction de l'Empire Grec, avoient donné occasion à l'émigration d'un grand nombre de Sçavans; l'Université les recueillit; elle profita de la dépouille de la Grece : elle en nomma quelques-uns Professeurs pour l'avancement de cette précieuse Littérature; vous auriez dit qu'Athenes avoit été transportée à Paris.

1458

Pour donner une idée un peu juste des grandes obligations que toutes les sciences & la littérature en particulier ont à l'Université, il faudroit pouvoir rapporter en détail, ce que chaque Faculté & les grands hommes qu'elles ont produit, ont écrit ou enseigné de meilleur, chacun sur son objet respectif; les Tournebes, les Vatables, par exemple, sur les Langues orientales; les Arnauds, les Petit-Pied, les d'Asfeld, les Boursiers, les Bezogne, sur la Théologie; les Ferrieres, les Lorry, sur la Jurisprudence; les Fernel, les Duret, les Houlliers, les Baillou, les Astruc, sur la Médecine; les Pourchot, les Lemonnier, sur la Philosophie; les Rollins, les Gibert, les Coffin, sur la Littérature & ses différentes branches; les Gaullier sur la Grammaire : mais ce détail seroit plutôt la matiere d'une Dissertation littéraire, que d'un Discours rapide ou Eloge historique.

Il ne faut point d'autres preuves de ce que les Lettres doivent à l'Université, que sa célébrité; elle a été telle, que non seulement les Dioceses & les Provinces du Royaume y ont fondé à l'envi des Colleges de

de leur nom ; les Nations, même les plus éloignées y ont accouru de toutes parts ; en un mot, Conſtantinople a eu ſon College au centre de Paris. Les Rois de Portugal entretenoient au College de Sainte Barbe, cinquante jeunes gens, leurs ſujets, pour être inſtruits par notre Académie.

Années. 1286

L'affluence des Etudians étrangers en cette Capitale, étoit telle que l'Univerſité, à l'exemple de l'Empereur Frédéric, établit en leur faveur des grands & petits Meſſagers : les petits Meſſagers parcouroient les Dioceſes, les Provinces du Royaume & les Régions les plus éloignées, pour y porter les Lettres & en rapporter de l'argent & des paquets; les grands Meſſagers étoient des Citoyens, eſpece de Banquiers, chargés de leurs affaires, à qui les petits Meſſagers devoient répondre; les uns & les autres jouiſſoient de certains Privileges académiques, comme Suppôts de l'Univerſité : ils étoient Officiers des Nations, & dépendoient uniquement de la Faculté des Arts.

1158
1296
1440

Mais, Meſſieurs, inſtruits comme vous êtes dans l'Hiſtoire, vous ſçavez que l'Univerſité n'a pas rendu ſervice à l'Etat ſeulement par la Littérature en tout genre, l'enſeignement & l'éducation de la jeuneſſe, dans les meilleurs principes ; mais même qu'elle lui en a encore rendu bien d'autres très-importans, ſelon les circonſtances critiques où s'eſt trouvé le Royaume.

Quels autres ſervices, me direz-vous, Monſieur, l'Univerſité a-t-elle pu rendre à l'Etat ? Quel pouvoir ſi grand réſide dans une Compagnie qui n'a ni armes, ni ſoldats, ni richeſſes, ni autorité en main ? Mais n'y a-t-il de force que la corporelle ? La Littérature poſſede les richeſſes de l'eſprit ; elle donne l'application & la capacité propres aux grandes affaires : l'Univerſité a toujours été inſtruite à l'école céleſte de la vérité : or, la vérité n'a-t-elle aucune force par elle-même ? elle porte la lumiere dans l'eſprit, la perſuaſion dans le cœur ; elle diſſipe les ténebres de l'ignorance, du préjugé, de la ſuperſtition ; elle donne conſeils aux Rois, qui ont la force en main pour l'exécution.

Le récit des ſervices ſignalés que l'Académie a rendus à l'Etat, ſeroit plus agréable & peut-être moins flatteur, s'il ne ſuppoſoit pas des calamités, des fléaux, les horreurs des factions orléanoiſes & bourguignones, la domination angloiſe, la guerre du bien public, les fureurs de la Ligue, des guerres civiles, des révoltes, des pertes de batailles, les journées de Crécy, de Poitiers, d'Azincour, de Pavie, les priſons du Roi Jean, de François I, où tout fut perdu, hormis l'honneur.

1356
1396
1415
1420
1525

Je vous épargnerai, Meſſieurs, ces récits tragiques ; vos cœurs en ſeroient trop attendris : c'eſt cependant dans ces triſtes conjonctures, dans ces occaſions critiques, où l'Univerſité ſignaloit ſon zele avec plus d'éclat & d'utilité : elle étoit appellée aux Conſeils d'Etat, au Parlement, à l'Hôtel municipal ; ſon crédit, ſes lumieres la faiſoient écouter ; elle donnoit des conſeils ; elle fourniſſoit des reſſources ; elle ordonnoit des prieres publiques : dans les diſſenſions inteſtines, elle fai-

1403
& ſuiv.
1465
1482

ANNÉES. soit des propositions; elle entamoit des négociations; elle étoit médiatrice; elle exhortoit à la paix; en un mot, elle étoit consultée partout; elle entroit dans toutes les grandes affaires, tant étoit grande son autorité, & plus encore l'idée que l'on avoit de sa sagesse & de sa haute prudence.

1515

1414 Son influence dans les affaires politiques, étoit telle que l'on craignoit jusqu'aux divisions qui pouvoient naître dans son Corps; alors les Grands du Royaume, les Princes du Sang s'entremettoient; ils se rendoient médiateurs & arbitres; ils craignoient d'être privés d'un Conseil d'un si grand poids, & que les affaires publiques n'en souffrissent, principalement au milieu des troubles du Royaume.

Combien grand étoit son crédit à la Cour!

1353 Le Duc d'Evreux, Prince du Sang, & Roi de Navarre, dans l'inquiétude où il étoit d'avoir irrité le Roi Jean par un grand crime, s'adressa à l'Université; il la supplia d'intercéder en sa faveur.

1382 1383 Deux fois le peuple de Paris, sous le nom de *Maillotins*, se révolta, irrité par les impôts dont on l'accabloit; impôts qui servoient plutôt à l'intérêt de quelques Princes ou de quelques Financiers, qu'à celui du Roi ou de l'Etat; deux fois il implora la protection & la médiation de l'Université, contre la colere du Roi Charles VI, qui revenoit de la Flandre avec une armée victorieuse.

1418 Ce fut par la même estime & par la même confiance dans son crédit, que la Ville de Rouen, assiégée par les Anglois, écrivit à l'Université, pour qu'elle obtînt du Roi un secours nécessaire dans un cas si pressant.

1436 Avec quel empressement ne se rangea-t-elle pas sous les étendards de Charles VII, lorsque la domination angloise commença à s'affoiblir!

1594 22 Avril. Avec quel empressement de même ne reconnut-elle pas Henri IV, lorsque le bon parti prit enfin le dessus!

1595 17 Septem. Combien ses décisions & ses decrets ne furent-ils point utiles à ce Roi, lorsqu'un respect mal entendu pour la Religion & le souverain Pontife retenoit encore un monde prévenu & religieusement impie dans le parti de la Ligue, avant l'absolution de ce Prince!

1356 Quel fut le zele de l'Université pour les intérêts de la patrie & du Roi Jean, lors prisonnier à Londres, après la défaite de son armée, lorsqu'elle s'opposa avec vigueur aux factions d'un Roi de Navarre & d'un Marcel Prévôt de Paris, qui fomentoient les révoltes, profitoient des malheurs de l'Etat, & étoient prêts de livrer la Capitale aux ennemis, pour éviter la juste punition de leurs crimes! Le Roi, rendu à ses Etats, reconnut le zele & la fidélité de l'Université par une exemption plus étendue des subsides.

1360

1320 Quel fut son amour pour la Justice, lorsqu'elle se rendit partie publique & poursuivit criminellement un Tapperel, Prévôt de Paris, qui avoit fait mourir un innocent pauvre, & l'avoit substitué, pour de l'argent, à un criminel riche!

1381 Son zele pour la religion & les bonnes mœurs parut aussi, lorsqu'elle

dénonça à l'Evêque un Aubriot, Prévôt de Paris, qui joignoit à des sentimens pervers sur la religion, des mœurs scandaleuses. | ANNÉES.

Mais, Messieurs, vous attendez pour l'Etat de plus grands services encore de notre Académie.

Philippe-le-Bel, dans son fameux différend avec le Pape Boniface VIII, Louis XII, dans son démêlé avec Jules II, les éprouverent heureusement. Ces Princes, excommuniés pour des intérêts purement politiques & temporels, eurent recours à l'Université; car dans un temps où l'ignorance, le préjugé & le respect mal entendu pour la religion, concentroient toute l'autorité dans l'Eglise, ou plutôt dans la personne du souverain Pontife, à qui s'adresser? à cette Compagnie, où résidoit, & où réside encore aujourd'hui la science & la vérité: avec de telles armes, l'Université repousse les foudres trop respectés du Vatican; elle dénonce les souverains Pontifes eux-mêmes au tribunal de l'Eglise universelle, & notre Académie est suivie généralement de tous les premiers Ordres de l'Etat. | 1301 1303 1510. 1511

L'Université, ce Corps accrédité & lettré, a bien servi l'Etat par sa Littérature, ses bons principes, l'éducation de la jeunesse, & dans toutes les occasions critiques où il s'est trouvé.

En qualité d'un Corps Ecclésiastique, elle a rendu de plus grands services encore à l'Eglise.

Les malheurs du Royaume ont donné lieu de faire briller sa prudence dans les Conseils.

Les maux de l'Eglise ont été de même une occasion malheureuse de faire éclater son zele, sa science & sa piété.

C'est ce que je vais avoir l'honneur de vous exposer, Messieurs, dans la Seconde Partie de ce Discours.

SECONDE PARTIE.

Anciennement toute la science étoit concentrée dans le Clergé, & l'Université étoit toute Ecclésiastique: en cette qualité, elle a toujours possédé & exercé un jugement doctrinal en matiere de foi.

Depuis sa formation, elle a condamné juridiquement toutes les erreurs; elle a établi toutes les vérités opposées: elle n'a cessé d'être consultée par les Peuples, par les Magistrats, par les Rois, par les Evêques, par les souverains Pontifes, par les Conciles. | Ab. An. 1107

Elle fut consultée sur l'opinion du Pape Jean XXII, au sujet de la Vision Béatifique; elle jugea cette opinion erronée, & la condamna. | 1332

Les Evêques de Paris principalement l'ont associée à presque toutes leurs décisions: le siecle dernier en particulier lui a fourni bien des occasions de signaler son zele contre les nouveautés, & de venger les Droits de la Royauté, les Libertés de l'Eglise Gallicane & les Maximes du Royaume, contre une Société qui s'étoit dévouée dès sa naissance au Pape & à la Cour de Rome, & en avoit reçu à son tour les Privileges les plus exhorbitans. | Ab. An. 1209 Ab. An. 1610 1550

ANNÉES. 1717 L'Université a montré la chaîne de sa doctrine, & la tradition de ses jugemens doctrinaux, (dans un Ecrit public, présenté à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume), en réponse à un Mémoire de quelques Prélats, qui prétendoient lui enlever son jugement doctrinal en matiere de Foi.

1626 1631 En vain l'envie & la jalousie lui éleverent la même contestation, sous Louis XIII; un Arrêt solemnel émané du Conseil d'Etat la rétablit dans tous ses droits; l'énumération de ses jugemens doctrinaux seroit ici trop longue.

1398 1466 1494 Les siecles de l'ignorance ont été les siecles de la Magie & de l'Astrologie judiciaire: l'Université a porté le flambeau dans ces ténébreux mysteres; elle a dévoilé l'esprit d'intérêt & de cupidité qui abusoit de la simplicité & de la crédulité des peuples.

Ab. An. 1245 Si l'Université a été opposée à toutes les erreurs, elle n'a cessé d'être favorable aux Evêques & à la Hiérarchie: combien n'a-t-elle pas soutenu de combats contre plusieurs Ordres de Religieux mendians, qui entreprenoient continuellement sur l'autorité des Evêques & les droits des Curés, troubloient l'Ordre hiérarchique, & surprenoient aux Papes des privileges excessifs & contraires à cet Ordre? Dans ces circonstances très-critiques, les Evêques s'adressoient à l'Université; ils s'appuyoient de toute son autorité, qui étoit grande.

Ce n'est pas contre les seuls Religieux mendians que le Clergé de France imploroit le secours de l'Université, il en avoit souvent besoin contre la Cour de Rome elle-même & les Papes, qui imposoient arbitrairement au Clergé des décimes onéreuses; alors l'Université dénonçoit au tribuual de l'Eglise, des exactions que son esprit n'approuvoit pas. Ab. An. 1446 Ad. An. 1502

1585 Notre Académie ne respectoit pas moins les droits du saint Siége & l'autorité légitime des souverains Pontifes; elle en prit hautement la défense, lorsque des Auteurs téméraires & peu religieux voulurent l'infirmer, elle les dénonça aux Légats.

Mais, Messieurs, l'Université n'a pas été seulement utile à la Religion; elle n'a pas servi l'Eglise seulement par ses jugemens particuliers; elle leur a été d'une utilité plus grande encore, par la lumiere de sa doctrine & la force de son éloquence, lorsque l'Eglise se réunissoit, pour de grandes raisons, dans ses Conciles généraux.

Alors l'Université s'assembloit souvent pour délibérer sur les grands objets qui y devoient être traités; ses Ambassadeurs y portoient l'esprit & la doctrine qu'ils avoient puisés dans ses sçavantes délibérations; ils y étoient écoutés comme des oracles; ses Théologiens occupoient la premiere place après ceux des souverains Pontifes.

1378 Son zele ne se signala jamais d'une maniere plus éclatante que dans l'affaire du grand Schisme d'Occident, occasionné par la rivalité, la contrainte de l'élection, & sur-tout par l'imprudente sévérité d'Urbain VI, élu après la translation du saint Siége d'Avignon à Rome; Schisme qui déchira l'Eglise si long-temps.

Dans des circonstances si critiques pour l'Eglise, dans un si grand danger pour la Foi, les yeux de toute la Catholicité sont ouverts sur l'Université de Paris : le sçavant & élégant Clémangis est chargé de faire au Roi Charles VI la triste peinture des maux de l'Eglise. 1394

L'Université envoyoit ses Ambassadeurs dans toutes les Cours des Princes de la Chrétienté, pour les réunir : elle en recevoit des réponses; car elle étoit alors la ressource, le centre des affaires de la religion, & comme le point de réunion de tous les bien intentionnés pour la paix dans les deux obédiences.

Je dis que l'Université envoyoit ses Ambassadeurs; car ses Députés avoient le titre d'Ambassadeurs, comme ceux des têtes couronnées : en qualité de Fille adoptive des Rois de France, elle étoit réputée de la Famille Royale, & avoit le rang d'une grande Princesse.

Elle assiste, par ses Députés, à tous les Conciles Nationaux & Généraux, à toutes les Assemblées de l'Eglise Gallicane; elle est l'ame de tous ces grands Corps ecclésiastiques; elle en dirige en grande partie les opérations : on la voit, elle représente, on l'entend par-tout.

Habile & versée dans les affaires, elle propose trois moyens de remédier au grand Schisme qui désoloit l'Eglise, la Cession, l'Arbitrage ou le Concile Œcuménique : elle procure, par ses conseils & ses démarches, le Concile Général qui se tint à Pise : Henri Doigny, Docteur de cette Faculté & ancien Doyen, & Jean Pierre, y furent, Messieurs, vos Députés. 1394 1409

Les Ambassadeurs de l'Université partirent munis de Lettres de créance : on leur avoit nommé un Recteur, pour représenter non seulement toute la Compagnie, mais encore la forme de son gouvernement. Dominique le Petit & Pierre Plaoul, sçavans Théologiens, parlerent l'un après l'autre; ils exposerent les sentimens & la doctrine de l'Université; ils occuperent chacun une session entiere. Gerson, Chancelier de l'Eglise de Paris, associé à vos Députés, y fit aussi un personnage considérable; prêchant, en plein Concile, en présence du Pape Alexandre V, il y fit valoir l'autorité du Concile Général sur le Pape; il y développa avec éloquence les cas où l'Eglise peut s'assembler sans l'autorité du souverain Pontife : il les réduit à quatre; l'hérésie, le scandale, le refus opiniâtre d'assembler le Concile, & la concurrence, qui étoit le cas présent : on y déposa les deux Anti-Papes, Benoît XIII & Grégoire XII; on y élut Alexandre V, qui fut reconnu de presque toute la Chrétienté : Alexandre étoit Membre de l'Université de Paris.

Le Concile de Pise, après avoir rempli l'objet de l'extinction du Schisme, & avoir fait cesser le scandale qui en résultoit dans toute la Chrétienté, objet le plus important alors, se sépara, remettant à un autre Concile prochain, l'objet critique de la réformation de l'Eglise, dans son Chef & dans ses Membres; ce fut le Concile de Constance qui s'assembla quelques années après.

Le célebre Jacques Desparts, Chanoine de Tournai & Docteur de

ANNÉES. cette Faculté, fût, Messieurs, votre Député au Concile de Constance.
1414 Gerson, le Chef des Ambassadeurs de l'Université, décoré aussi du titre d'Ambassadeur du Roi, y parut comme un astre brillant; il y parla long-temps & fortement, en présence de l'Empereur Sigismond, sur la nécessité de la Réforme générale; il y établit sur l'Ecriture & la Tradition, les principes de la Hiérarchie; il prouva par les mêmes principes, la supériorité du Concile sur le Pape; le droit qu'il a de le corriger, & de le déposer même, si ses mœurs ne sont pas canoniques, ou si sa doctrine n'est pas orthodoxe: une session entiere y fut employée; il fut chargé par préférence d'examiner les erreurs de Wiclef, de Jean Hus & de Jerôme de Prague, & d'en faire son rapport au Concile. Soutenu par Pierre Dailly, Evêque de Cambrai, un de vos Ambassadeurs, & par toute l'autorité de l'Université, il obtint la condamnation
1415 de la doctrine de Jean Petit sur le tyrannicide, contre toute la puissance du Duc de Bourgogne, qui dominoit alors la France; mais il fut inconsolable de ce que, par les intrigues, la faveur & le crédit de ce Prince, les Ecrits & la personne de Jean Petit furent épargnés.

Il seroit trop long de rapporter ici les correspondances mutuelles du Concile Général de Constance avec l'Université, les dépêches réciproques, les lumieres que ces augustes assemblées ecclésiastiques se communiquerent par Lettres: »De vos Excellentes Parternités, les zélés & humbles imitateurs, les Recteur & Université de l'étude de Paris»; c'est ainsi que l'Université souscrivoit ses Lettres au Concile.

Je ne puis m'empêcher de remarquer en passant, que Gerson, cette lumiere des Conciles, & l'honneur de l'Université, termina, au grand
1429 regret de tous les gens de bien, sa vie honorable à Lyon, dans la fonction de Catéchiste des petits enfans: il n'avoit osé reparoître dans la Capitale, par la crainte du Duc de Bourgogne, dont il avoit fait condamner à Constance la doctrine sur le tyrannicide.

Le Concile de Constance n'avoit pas encore remédié aux exactions de la Cour de Rome; il n'avoit pas encore entamé la grande affaire de la réunion des Grecs & des Bohémiens à l'Eglise Romaine; il falloit pourvoir à une meilleure dispensation des Bénéfices: ce fut l'ouvrage du Concile Général assemblé à Basle peu d'années après.

1431 Ce Concile entreprit d'abord quelque réforme de la Cour de Rome; il anéantit les excommunications *ipso facto*, ou non signifiées, les annates, les expectatives, les réserves, les spoliations à la mort des Prélats; exactions qu'il traita d'avarice & de simonie; il réunit, par sa douceur & ses instructions, les Bohémiens à l'Eglise Romaine; car pour
1453 l'Empire Grec, il n'existoit plus depuis la prise de Constantinople par Mahomet II.

Les Ambassadeurs de l'Université, toujours composés des Députés des quatre Facultés, contribuerent beaucoup, par les lumieres de notre Académie, aux opérations de ce Concile Œcuménique; opérations d'autant plus épineuses, que la puissance de Rome ecclésiastique étoit plus anciennement fortifiée par l'ignorance, le préjugé, le respect mal

entendu pour la Religion, & principalement par les fausses Décrétales des Papes, & que l'Eglise avoit besoin d'une réforme générale, tant dans son Chef que dans ses Membres. Nos Ambassadeurs s'opposerent avec succès à la translation du Concile de Basle à Bologne & à Ferrare, villes d'Italie, où le Pape auroit eu trop d'autorité. Thomas de Courcelles, le Chef de vos Ambassadeurs, soutint à Basle la gloire de l'Université, comme Gerson l'avoit soutenue à Pise & à Constance : l'estime pour notre Académie étoit telle; Thomas de Courcelles avoit un mérite si relevé, qu'il fut choisi par le Concile pour être un des Electeurs du Pape qui devoit être substitué à Eugêne IV. Jacques Desparts, Chanoine de l'Eglise de Tournai, & Docteur de cette Faculté, fut encore, Messieurs, votre Député au Concile de Basle.

ANNÉES. 1432

Mais le Concile n'entreprit pas seulement de remédier à l'abus énorme des exactions de la Cour de Rome, de réunir à l'Eglise Romaine ceux qui en étoient séparés; par des vues supérieures & dignes d'un Concile Général, il voulut pourvoir à un meilleur emploi des Bénéfices; il voulut favoriser le progrès des Lettres si utile à l'Eglise, donner de l'émulation à la science, & récompenser le mérite : il ordonna que le tiers des Bénéfices seroit affecté aux Gradués de l'Université de Paris; il voulut que les Pasteurs des villes murées fussent tirés de la Faculté des Arts : il ordonna l'établissement d'un Théologal gradué dans chaque Eglise Cathédrale. Depuis long-temps, les plus grands Evêques, les souverains Pontifes les mieux intentionnés desiroient que les Gradués de l'Université de Paris fussent pourvus de Bénéfices, & employés dans les fonctions les plus importantes du saint Ministere; ils exhortoient les Prélats à les mettre en place par préférence : l'Eglise universelle assemblée à Basle, parvint enfin à en faire une loi.

Il seroit trop long de rapporter ici les Consultations, les Correspondances mutuelles du Concile Général de Basle avec l'Université.

Il ne suffisoit pas cependant que trois Conciles Généraux consécutifs eussent éteint, en plus grande partie, le Schisme qui déchiroit l'Eglise d'Occident, réprimé les exactions de la Cour de Rome, ordonné une meilleure dispensation des Bénéfices, récompensé le mérite des Gradués, restitué le droit des Ordinaires, remis tout dans l'ordre; il falloit encore que ces utiles Decrets fussent reconnus & vérifiés en France, & que l'exécution en fût ordonnée dans tout le Royaume.

L'Assemblée de Bourges, ce Concile vraiment national, composé des Députés de l'Université, qui y tinrent un rang distingué, & de ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, s'est immortalisé par la Pragmatique Sanction qui y fut dressée. Charles VII y présidoit en personne : il y ratifia les Decrets du Concile de Basle; il les scella de son autorité & en ordonna l'exécution.

1438 7 Juillet.

Cette Pragmatique étoit semblable, pour le fond des principes, à celle que Saint Louis avoit dressé en six Articles, pour soutenir les droits de son Royaume, avant son départ pour la Terre Sainte : mais

1269

ANNÉES. la Pragmatique de Charles VII fut plus ſolemnelle, mieux cimentée & mieux exécutée.

Cette Pragmatique, ſi conforme au Droit naturel, à nos Maximes, aux Libertés de l'Egliſe Gallicane, ſi chere à la Nation, ſouffrit cependant quelque ébranlement ſous le regne de Louis XI, qui la maintenoit, l'infirmoit ou la révoquoit, ſelon ſes vues politiques & intéreſſées avec la Cour de Rome : mais la mémoire en étoit trop récente ; & le Parlement & l'Univerſité réunis ſoutinrent avec fermeté les aſſauts que ce Prince lui livra : elle ſe maintint avec vigueur juſqu'à François I.

1461

1464

Ce Prince éclairé, mais bon & facile, fatigué de la guerre continuelle que les Papes livroient à la Pragmatique de Charles VII, ſe prêta à un accommodement favorable à ſes propres intérêts & à ceux du Pape Leon X, mais contraire au Clergé, à la Nation & au droit commun. Le Pape & le Roi ſe donnoient mutuellement ce qui ne leur appartenoit pas. Le Pape donnoit au Roi la nomination des Bénéfices majeurs, qui appartenoit au Clergé, & anciennement au Peuple ; & le Roi, par la ſuppreſſion de la Pragmatique, accordoit tacitement au Pape les Annates ſur les Bénéfices, dont le néceſſaire à la vie appartient au Clergé, & le ſurplus eſt le patrimoine des pauvres.

1515

Le Chancelier Duprat fut le médiateur & l'inſtrument de cette nouvelle Loi : l'intérêt particulier, ce grand mobile des affaires, donna ſans doute au Chancelier de l'activité ; car peu après, il ajouta à l'honneur de la robe l'ornement & l'éclat de la pourpre romaine.

1527

Ce fut alors que pour l'intérêt commun & le reſpect dû au Concile de Baſſe, à la Pragmatique de Charles VII & au Concile National de Bourges, l'Univerſité s'oppoſa de toutes ſes forces à cette innovation ; elle ſe plaignit à l'Egliſe & à la Nation du violement de la Pragmatique Sanction : elle interjetta ſes appels au Primat des Gaules, au Parlement & au Roi lui-même ; elle les fit notifier, publier & afficher par-tout : ſes oppoſitions, ſes appels furent relevés au Parlement. Elle défendit expreſſément aux Imprimeurs & Libraires, qui pour lors étoient ſous ſa juriſdiction, d'imprimer ni diſtribuer le Concordat de Leon X & de François I ; c'eſt que l'Univerſité, inſtruite des Canons de l'Egliſe & animée de ſon eſprit, ſçavoit de quelle conſéquence il étoit, pour une judicieuſe diſtribution du patrimoine des pauvres & pour le ſalut des ames, que les Bénéfices & les fonctions paſtorales ne fuſſent point donnés à la faveur. Mais il fallut céder à la force : ſon oppoſition au Concordat étoit d'autant plus louable, que ſes intérêts particuliers n'y étoient point compromis ; ils y étoient au contraire réſervés & ſpécifiés d'une maniere particuliere.

1518
27 Mars.

Mais voici, Meſſieurs, un autre objet de ſollicitude pour l'Univerſité ; le fanatiſme de Luther & de Calvin prit naiſſance quelque temps après, de la jalouſie & de l'eſprit d'intérêt de deux Ordres rivaux, les Auguſtins & les Dominicains, auſſi-bien que de l'eſprit intéreſſé de la Cour de Rome, dans la publication des Indulgences : de l'abus des Indulgences,

Indulgences, Luther, qui étoit Augustin, prit occasion d'attaquer les Indulgences en elles-mêmes, & de sapper les principaux dogmes de la Religion.

ANNÉES.

L'Université, par la force de sa doctrine & par le ministere de la Faculté de Théologie, opposa à ces nouvelles erreurs, une Exposition de Foi, claire, distincte, en vingt-neuf Articles, avec des qualifications applicables à chaque erreur, & dressées avec beaucoup de lumiere. Cette Exposition de Foi, ces Articles furent signés par les Magistrats, par le Clergé, l'Université, ses Suppôts & les Maîtres principalement destinés à enseigner. Dans ces temps critiques, l'Université avoit demandé à la Faculté de Théologie, un petit Traité de la Doctrine Chrétienne, à l'usage des Ecoles, ou Cathéchisme destiné à prémunir la jeunesse scholastique, spécialement contre les erreurs du temps. L'Université agit avec toute la vigilance possible, afin qu'il ne se glissât dans son domaine aucun levain d'hérésie. L'Eglise avoit sollicité long-temps dans ses Conciles une réforme générale, qu'elle ne put obtenir : l'erreur au contraire en proposa une, qui étoit la destruction de toute religion & le renversement de tout bien.

1521
1543
1562
1588

Lorsque les erreurs favorisent le relâchement & l'indépendance, elles se répandent comme un torrent : l'Université s'opposa, comme une digue inébranlable, à ce torrent d'erreurs : elle put conserver à peine purs tous ses Membres; elle ne put conserver tout le reste de l'Etat. Les Rois Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII furent obligés de tolérer le Protestantisme & l'exercice de la Religion Luthérienne : l'Université, attachée à la vérité seule, s'opposa à une tolérance si dangereuse.

1562
1576
1598
1622

Les erreurs de Luther & de sa Secte, qui avoient pris naissance en Allemagne, firent un progrès si rapide & si étendu, que l'Eglise fut encore obligée de s'assembler à Trente, sous la Présidence du Pape Pie IV. L'Université y envoya ses Ambassadeurs : Martin Akakia fut, Messieurs, votre Député, dans ce dernier Concile général. L'Exposition & la Formule de Foi, dressée par la Faculté de Théologie, & adoptée par toute l'Université, servit de bâse à la Doctrine qui fut opposée par le Concile aux nouvelles erreurs : de plus, nos Ambassadeurs, Messieurs, y soutinrent avec vigueur les Maximes du Royaume & les Libertés de l'Eglise Gallicane; car la Cour de Rome n'étoit pas encore guérie de ses anciens préjugés; elle n'avoit pas encore pleinement adopté les décisions & les decrets des Conciles généraux de Pise, de Constance & de Basle; & la Doctrine de ces Conciles étoit encore odieuse à des esprits prévenus depuis si long-temps : la plaie étoit profonde, & la main du souverain Médecin n'y avoit pas encore apporté le remede. Nos Ambassadeurs eurent grande part à toutes les décisions sur le dogme, & à tous les réglemens de discipline qui furent formés dans le Concile. L'Université cependant jouissoit d'une estime si générale, qu'elle fut consultée sur la Doctrine de Luther, non seulement par les Parlemens & par la Cour de France, mais encore par les Princes étrangers, qui

1545
1543

ANNÉES. recouroient à elle comme à un des principaux oracles & à une des plus brillantes lumieres de l'Eglise.

Après la célébration du Concile de Trente, le tribunal de l'Eglise universelle n'a plus tenu ses augustes séances, si utiles, si nécessaires à l'Eglise, parce que les prétentions des Papes y étoient opposées, & que la Cour de Rome craignoit souverainement la réforme, que l'on ne cessoit de proposer dans les Conciles.

Lorsque l'Eglise suspend long-temps la tenue de ses Conciles, la morale relâchée, la doctrine perverse ne manquent pas d'en profiter pour accréditer leurs erreurs & répandre leurs venins. L'Hérésie du seizieme siecle avoit retranché de l'Eglise un grand nombre de ses principaux Membres; les erreurs du dix-septieme firent tous leurs efforts pour corrompre ce qui restoit.

L'Université y a opposé, dans le dernier siecle & dans celui-ci, une réclamation authentique; elle y a opposé des Docteurs pleins de zele & de lumiere, les Arnauds, les Petit-Pied, les d'Asfeld, les Boursier, les Delan, les Besogne, & un grand nombre d'autres d'une doctrine irréprochable.

1682 Tout le monde sçait la part qu'a eu l'Université à la célebre Déclaration du Clergé de France sur la fin du dernier siecle, & aux quatre Articles qui y furent rédigés, pour le maintien des Maximes du Royaume & des Libertés de l'Eglise Gallicane.

Tels sont, Monseigneur & Messieurs, les services principaux que l'Université a rendus à la Littérature, par ses études, ses bons principes, sa vigilance & la discipline de ses Ecoles.

A l'Etat, par ses conseils, soit qu'il fût ébranlé au dehors par des guerres formidables, soit qu'il fût déchiré au dedans par des divisions, ou qu'il souffrît par des fléaux & des calamités de toute espece.

Tels sont les services principaux que l'Université a rendus à l'Eglise, par la condamnation de toutes les erreurs & l'établissement de toutes les vérités; en un mot, par ses jugemens doctrinaux, lorsque l'Eglise étoit dispersée, & par ses lumieres & son éloquence au milieu des Conciles, lorsqu'elle étoit assemblée : (j'ai dit les services principaux); car les bornes d'un Discours ne m'ont pas permis de les rapporter tous.

N'ai-je pas eu raison de vous dire, Monsieur, qu'une Compagnie sçavante, animée de l'amour du bien public, étoit souvent plus utile à la Patrie que la force qui n'est pas secondée par le conseil & la prudence?

Avec tant de mérite, qu'est-il étonnant si l'Université de Paris est devenue le modele de toutes celles qui ont été créées depuis? si elle est devenue comme une pépiniere qui a fourni non seulement à l'Eglise de France, mais encore à toutes les autres, des Prélats & des Docteurs éminens en science & en piété.

Une Compagnie si zélée pour le bien public, n'auroit sans doute jamais dû avoir que des amis & des protecteurs : tous les hommes de

l'Etat auroient dû la porter dans le cœur : mais un grand mérite est souvent en bute à de grandes jalousies. | ANNÉES.

Je vais donc, Monsieur, dans la derniere Partie de ce Discours, vous exposer, en très-peu de mots, les combats de notre Académie, pour la défense de ses droits, joints à l'utilité publique ; & je finirai ce Panégyrique, déjà long, à cause de la grandeur du sujet, par quelques-unes de ses illustrations les plus distinguées.

TROISIEME PARTIE.

Les Prévôts de Paris, nommés Conservateurs royaux des Privileges de l'Université, avec la religion du serment entre ses mains, l'ont persécutée long-temps, parce qu'elle avoit été soustraite à leur jurisdiction, en qualité de Corps ecclésiastique, & adoptée par les Rois de France. (Ab. An. 1200 Ad. An. 1529 1366)

Des hommes riches & puissans ont entrepris sur ses droits & ses domaines : mais tel étoit le crédit & la puissance de l'Université, que lorsque ces hommes téméraires, abusant de leur autorité, maltraitoient notre Académie ou ses Suppôts, elle en tiroit toujours une réparation éclatante : les Chapelles du Châtelet, de S. Martin-des-Prés, du Val-des-Ecoliers, de Cholet, de Jumel, de Savoisi, fondées en réparation de l'outrage fait à sa dignité ; des monumens de marbre & d'airain, attestent encore aujourd'hui l'existence de ces réparations & en perpétuent le souvenir. (Ab. An. 1278 Ad. An. 1454)

Les gens de finance étoient jaloux que des Maîtres & des Ecoliers studieux, & pour la plupart pauvres, fussent exempts des impôts publics ; ensorte que l'Université étoit quelquefois obligée d'interrompre ses études, & d'avoir recours à l'autorité royale, qui la protégeoit toujours. (Ab. An. 1361 Ad. An. 1557)

Le Clergé, qui éprouvoit tant de secours & de protection de notre part, pour le soutien de ses droits, contre les Ordres religieux & contre les décimes onéreuses levées par la Cour de Rome, avoit peu d'égard aux Gradués dans la nomination aux Bénéfices, contre l'intention & les decrets des Conciles généraux. (Ab. An. 1227 Ad. An. 1502)

Dans les premiers temps, les Religieux mendians, vils adulateurs de la Cour de Rome, trop favorisés par quelques Papes, lui ont disputé & enlevé l'enseignement qui lui appartenoit de droit ; ils ont voulu inonder ce Corps séculier & forcer ses barrieres. Guillaume de Saint-Amour, vous fûtes le bouclier de l'Université, & la victime de l'opiniâtreté de ces Religieux trop protégés. (1227 Ad. An. 1255 1257)

Les Chanceliers de l'Eglise de Paris & ceux du Mont Sainte Genevieve, étendoient leur jurisdiction au-delà du degré de la Licence qu'ils avoient droit de conférer, comme Légats du saint Siége en cette partie. (Ab. An. 1208 Ad. An. 1568)

Jean d'Orléans, Chancelier de Notre-Dame, trop complaisant, avoit osé accorder des Lettres de Licencié & de Maître, à Ferdinand, fils du Roi d'Arragon, sans que l'illustre Candidat eût subi les examens académiques préalables : l'Université intenta procès au Chancelier ; (1271)

Années. c'eſt que peu touchée des richeſſes & des dignités, elle n'a en recommandation que la ſcience & la vertu.

1522 1553 Les Légats des ſouverains Pontifes avoient autrefois des pouvoirs ſans bornes, également contraires aux Libertés de l'Egliſe Gallicane & aux Privileges académiques : l'Univerſité avoit ſoin de ſe pourvoir au Parlement, & de faire reſtreindre ces pouvoirs arbitraires.

1540 1564 1594 1643 1611 Depuis deux ſiecles & un peu plus, une Société nouvelle, rivale & trop puiſſante, a lutté ſourdement, & même à force ouverte, contre notre ancienne Univerſité; elle s'étoit promiſe de nous aſſervir: vains projets de l'ambition! Mer ſuperbe, tu viendras juſqu'ici; ici tu briſeras tes flots orgueilleux! Sénat auguſte de la France, vous nous avez rendu juſtice! après tant de procès, après tant de combats, vous nous avez donné enfin une victoire complette & aſſurée! la reconnoiſſance d'un ſi grand bienfait, gravé dans nos cœurs, ſera un monument plus durable que l'airain.

Decret de l'Univerſité.

1554 6 Août. 1762 1763 6 Novemb. 1764 4 Décemb. Mais je paſſe ces odieux combats inévitables au mérite; j'aime mieux finir en peu de mots par quelques-unes des illuſtrations de notre Académie.

Quoique preſque tout ſoit grand dans l'Hiſtoire de l'Univerſité, il y a cependant dans ſes faſtes quelques anecdotes plus glorieuſes, quelques traits marqués qui caractériſent ſa grandeur, & la mettent au nombre des Corps les plus illuſtres de l'Etat.

1200 Philippe-Auguſte, ce Prince éclairé pour ſon temps, connoiſſoit tout le prix du mérite de la ſcience & de la vertu : lorſqu'il vit l'Etude de Paris, car c'eſt ainſi que l'on nomma d'abord l'Univerſité, formée de lui-même & par ſa propre émulation, il en conçut d'abord l'utilité; il réſolut de l'encourager, & d'en tirer le meilleur parti pour le bien des Lettres, de l'Egliſe & de l'Etat: il ſçavoit que les hommes ſe prennent par les récompenſes, & que les honneurs en tiennent lieu. Il donna à cette Société, déjà floriſſante, les titres les plus glorieux; il la qualifia de Fille aînée des Rois de France; titre qui n'avoit jamais été donné à aucun Ordre, & qui ne devoit jamais être communiqué par la ſuite. Il lui donna les Privileges les plus diſtingués & les plus utiles; le droit de *Committimus*, les exemptions de toutes les Charges de l'Etat, toutes les immunités de l'Egliſe. Dans la crainte que cette Académie utile & honorable ne fût troublée dans la poſſeſſion de ces rares prérogatives, il prit les précautions les plus ſcrupuleuſes pour lui en aſſurer la jouiſſance: il lui donna des Conſervateurs royaux pour l'exemption des Charges de l'Etat; il lui fit nommer par le Pape des Conſervateurs apoſtoliques, pour les immunités de l'Egliſe. 1206 1237

En ſa qualité de Fille aînée des Rois de France, l'Univerſité s'adreſſoit dans ſes propres affaires, dans ſes procès, au Roi en perſonne; ce ne fut que ſous Charles VII, que le Parlement lui fut donné pour juge, parce que les conteſtations au ſujet des impôts & de la finance, ſe renouvelloient tous les jours. 1446

En ſa qualité de Fille aînée de nos Rois, elle marchoit, dans les

cérémonies publiques, à côté du Clergé, après le Parlement, & avant toutes les autres Cours Souveraines; dans les cérémonies particulieres, son Recteur précédoit les Evêques & les Chefs d'Ordre. | ANNÉES.

Ainsi que les Rois, dont l'Université imitoit la grandeur, le Recteur avoit son Orateur, qui représentoit le Chancelier; mais depuis plus de deux siecles, les Recteurs ont revendiqué le droit & l'honneur de porter eux-mêmes la parole dans les grandes occasions. 1527 1549

Si le temps me permettoit d'entrer encore dans quelques détails sur ses illustrations, je dirois que dès sa premiere origine, sa célébrité étoit telle, qu'elle fut choisie par Henri II, Roi d'Angleterre, pour arbitre & juge de son fameux différend avec Thomas Béquet, son Chancelier & Archevêque de Cantorbery : elle fut mise, dans cette illustre circonstance, à côté & en parallele avec la Cour des Pairs & le Clergé de France. 1169

Henri VIII, aussi Roi d'Angleterre, consulta lui-même la Faculté de Théologie de Paris, au sujet de son divorce avec Catherine d'Arragon, Princesse vertueuse : Henri, d'intelligence avec François I, auroit bien voulu que toute l'Université, par une décision authentique, eût favorisé son dessein & connivé à sa passion. 1531 1534

L'Université fut aussi souvent consultée par les autres Princes de l'Europe, dans des affaires de la plus grande importance : telle étoit la haute considération de l'Ordre académique chez les Princes étrangers.

Si, dans le nombre de faits glorieux qui illustrent l'Université, il m'étoit permis d'en choisir encore quelques-uns,

Je dirois que sous le regne de Charles VI, les Princes du Sang, par une marque de considération singuliere, assisterent plusieurs fois aux Messes célébrées en l'honneur de Saint Guillaume, Patron de la Nation de France, & que le Roi y assista lui-même; 1414 1416

Que ce Prince, étant encore Dauphin, se présenta en personne à l'Université assemblée aux Mathurins, pour la remercier de ses bons offices, pendant les troubles qui venoient d'agiter le Royaume; remercîmens, unique & glorieuse récompense de ses travaux. 1412

Je dirois que Charles VIII, Alphonse, Roi de Portugal, dans le voyage qu'il fit à Paris, Louis XIII (1) lui-même, honorerent plusieurs fois de leur présence les Theses & les Actes du Doctorat de la Faculté de Théologie. 1476 1485 1612

Lorsque les Cardinaux, les Princes & le Roi honoroient ainsi les Actes de l'Université, ils recevoient des mains du Recteur un bonnet d'écarlate, un bonnet violet & des gants de même couleur; tels étoient les présens de l'Université.

Assise au milieu des Grands du Royaume, elle signa le contract de mariage du Dauphin, fils de Louis XI, avec la fille de Maximilien I, Duc d'Autriche, & ratifia, avec les premiers Ordres de l'Etat, le Traité 1483

(1) *Cette These, que Louis XIII honora de sa présence, fut soutenue par le Cardinal* Gonzaque, *& présidée par M.* de Chanvalon, *Abbé de S. Victor, & depuis Archevêque* de Rouen.

ANNÉES. & les conditions de paix qui y étoient stipulés : de tels garants en assuroient la confiance.

1525 François I, à l'issue de la Procession solemnelle, où il assista en personne, en réparation de l'outrage fait à l'Image de la Sainte Vierge par les Hérétiques, dans la rue des Rosiers, au coin de la rue des Juifs, invita à dîner les Députés de l'Université.

1573 Enfin, elle assista, comme Partie nécessaire, à la lecture du Decret solemnel, par lequel le Sénat & la Nation Polonoise proclamoient le Duc d'Anjou, Roi de Pologne & Duc de Lithuanie.

Nos Rois notifioient à l'Université, par des Lettres honorables, les événemens importans de leur Regne, leurs Mariages, les Naissances des Princes, les Victoires, les Siéges mémorables, &c.

Les Papes lui notifioient de même leur Exaltation.

1447 1492 Quelques Evêques de Paris, nouvellement élus par le Chapitre, demanderent avec empressement à l'Université des Lettres de recommandation, pour appuyer leur élection, tant auprès du Roi qu'auprès de la Cour de Rome.

1494 Elle assistoit à la Descente des Châsses des Martyrs & de la Patrone de Paris; elle ordonnoit alors des Prieres ou des Processions : sa Marche auguste imposoit silence à tous les Prédicateurs, comme elle l'impose encore aujourd'hui; car elle avoit une certaine étendue de jurisdiction ecclésiastique.

1409 Son Agent en Cour de Rome faisoit porter devant lui la Masse académique, soit qu'il marchât dans la ville, soit qu'il parût dans les cérémonies publiques.

Je passe sous silence les Eleves illustres qui sont sortis de son sein; je nommerois ce qu'il y a eu de plus grand & de plus distingué dans l'Eglise & dans l'Etat; je nommerois plusieurs souverains Pontifes: Alexandre V, dans les temps les plus orageux du grand Schisme d'Occident, fut proclamé, comme je l'ai déjà dit, souverain Pontife, par le Concile Général de Pise, & reconnu par presque toute la Chrétienté:

1568 Alexandre étoit Membre de l'Université de Paris : Henri III, Henri IV furent Pensionnaires du College de Navarre, avec le Duc de Guise, 1257 leur futur rival : je nommerois un S. Bonaventure, un S. Thomas d'A- 1258 quin, l'Ange de l'Ecole, & principalement les fideles Historiens de 1761 l'Université, Messieurs du Boulai & Crévier, qui, à ce titre & à bien d'autres, ont si bien mérité. Il suffisoit d'être Gradué de l'Université, pour prétendre aux premieres dignités de l'Eglise.

Je passe aussi légérement sur ce fameux Pré-aux-Clercs, dont la possession immémoriale, exempte de toute redevance, atteste une donation royale.

Mais, Messieurs, voici le comble à l'Eloge de l'Université, revêtue des plus grands honneurs, qualifiée des titres les plus distingués, décorée des Privileges les plus rares. Après avoir rendu les services les plus signalés à la Littérature, à l'Eglise & à l'Etat, l'Université fut toujours désintéressée, vertueuse & pauvre, au point qu'elle avoit

peine à fournir aux frais modestes de la dignité de ses Recteurs, de ses Ambassadeurs aux Cours des Princes, aux Congrès, aux Conciles Généraux de ses Députés, aux Etats du Royaume & aux Assemblées de l'Eglise Gallicane, & qu'elle étoit obligée de se cotiser, d'emprunter & d'imposer de légeres taxes sur ses Suppôts: elle ne profita jamais pour elle-même, ni de son crédit, ni de son élévation; en un mot, sa vertu fut plus que romaine; sa piété fut chrétienne.

ANNÉES. 1409 & suiv.

Ce n'est que dans les derniers temps que Louis XV, par une protection digne d'un grand Roi, a accordé à tous les Etudians une institution gratuite, & aux Maîtres une pension honorable; car la science ne doit ni manquer ni être vendue; le Monarque, aimé des peuples, a commencé un Regne glorieux par de glorieux bienfaits.

1719

C'est dans le même esprit d'émulation, que le Parlement honore tous les ans de sa présence la Distribution solemnelle des Prix qui récompensent le mérite.

Pendant le cours de ce Panégyrique, ô France! ô ma Patrie! tu as approuvé mes foibles efforts; tu as accédé à ma reconnoissance! J'ai payé aujourd'hui le tribut de louanges que tu dois à une Compagnie qui a si bien mérité. Porrois-tu l'oublier? C'est par la gloire des Lettres & des Sciences, aussi-bien que celle de l'Empire, que tu es devenue supérieure aux Nations étrangeres!

La place éminente que vous occupez, Monseigneur, exige un mérite supérieur : vous êtes le digne Successeur des Recteurs très-célebres : la paix rendue à l'Europe par la sagesse du Roi, les guerres civiles éteintes, les troubles de l'Eglise assoupis, la Littérature florissante, ne vous fourniront pas, il faut le présumer ainsi, les occasions critiques, qui, à cause de leur grande prudence, ont illustré vos ancêtres : mais le mérite subsiste; il précéde les occasions; il existe sans elles : tel que tout l'Ordre académique le reconnoît en vous, l'admire, le révere.

Je viens de vous exposer, Monsieur, le tableau raccourci de l'Université de Paris, cette Académie également ancienne & florissante: je vous ai décrit combien elle a été animée dans tous les temps de l'amour du bien public; je vous ai raconté son origine & son antiquité, les services importans qu'elle a rendu aux Sciences, à l'Etat & à l'Eglise; les combats qu'elle a soutenu pour leur défense & celle de ses propres droits; vous avez vu en même temps son désintéressement, son ancienne & vénérable pauvreté, sa vertu antique, ses titres de noblesse, avec une partie de ses illustrations.

Vous comprenez maintenant, Monsieur, à quelles conditions vous entrez dans un Corps académique, si illustre & si respectable à tous égards, les grands exemples que vous avez à imiter, & ce que l'Université & la Patrie ont droit d'attendre de vous.

REMARQUES
SUR LE DISCOURS
DE L'ÉLOGE DE L'UNIVERSITÉ,

Pour suppléer au Texte, l'éclaircir, & servir de Pieces justificatives.

REMARQUES GÉNÉRALES.

LE Discours de Vesperie est, comme j'en ai déjà prévenu, un Discours de Morale adressé au Récipiendaire au nom de la Faculté, & destiné à lui représenter la dignité & l'importance de la Profession qu'il va exercer, & la meilleure maniere d'en remplir les devoirs.

Ce sujet étant presque épuisé par les excellens Discours qui ont été prononcés dans nos Ecoles depuis plus de trois cens ans; j'ai cru ne pouvoir en choisir un plus utile, que de présenter au Licencié un tableau raccourci de cette Université célebre, dont nous faisons partie, & qui a toujours été si fertile en grands hommes; les exemples sont plus frappans que les préceptes.

Ce siecle est le siecle des Eloges; on en a conçu l'utilité: ils donnent de l'émulation, l'ame des actions: on a commencé par les grands Hommes particuliers; celui des Compagnies célebres, plus difficile sans doute, viendra peut-être ensuite.

Le P. Labaune Jésuite, en 1685, prononça le Panégyrique du Parlement de Paris; je serai plus excusable d'entreprendre celui d'une Compagnie dont j'ai l'honneur d'être Membre: ce qui doit effrayer, c'est que l'Eloge des Particuliers est celui d'une vie de plusieurs années; celui des Compagnies célebres comprend ordinairement plusieurs siecles, il faut plusieurs volumes.

Si j'ai eu la présomption d'entreprendre un si grand sujet & de le renfermer dans un seul Discours, je n'ai pas eu celle de croire avoir réussi; il peut être traité plus élégamment, d'une maniere plus philosophique, mieux amené par les temps, mieux distingué par les époques, mieux lié avec les circonstances & les événemens qui ont accompagné ce Corps Académique pendant le cours de plusieurs siecles.

Ce Discours & les Notes qui le suivent, ne sont donc point, à proprement parler, pour les Sçavans ni pour les Maîtres, mais pour les jeunes gens de toutes les Facultés, qui voudroient avoir une connoissance superficielle de cette Académie célebre dans laquelle ils puisent la science. Les excellens Mémoires qui sont sortis de la plume de l'Université, pour la défense de ses droits en différentes occasions importantes, prouvent combien plusieurs Maîtres sont instruits de son Histoire.

M. Crévier, d'après M. Duboulai, Greffier de l'Université, & son premier Historien sur la fin du dernier siecle, décrit sçavamment l'Histoire de notre Académie, comme Ecole & comme Université, ou Compagnie réglée: comme Ecole, il la fait remonter à Charlemagne, par une suite non interrompue de Maîtres & de Disciples, descendant de l'Ecole Palatine, fondée dans le Palais de ce grand Prince, sous la direction d'Alcuin & ensuite de Théodulphe, qui en étoient les Chefs: comme Université, ou Compagnie réglée, il la fait remonter avant le milieu du douzieme siecle, plus de cinquante ans avant le fameux Diplôme de Philippe-Auguste. Il montre aussi sa descendance des meilleures Ecoles Monastiques, & principalement de l'Ecole Episcopale de Paris.

Je me contente d'essayer un foible Eloge de cette Ecole, comme Université ou Compagnie réglée.

M. Crévier finit son Histoire en 1600, après la derniere Réforme ; j'ai tâché d'y suppléer en extrait, par les Mémoires que j'ai pu recueillir.

Les Notes donnent l'éclaircissement de quelques endroits dont les jeunes gens n'auroient point encore de notions ; elles suppléent aussi à quelques faits qui n'ont pu être insérés dans le texte ; elles tiennent lieu de Pieces justificatives.

Ce Discours est beaucoup plus long que les Discours Académiques ordinaires, la matiere en est aussi beaucoup plus étendue ; & je n'ai pas eu le talent de l'abréger sans retrancher une portion essentielle de notre Histoire.

Je dois faire remarquer, d'après M. Crévier, que les dates qui sont marquées à côté des origines, ne sont point toujours précisément celles de l'origine & du commencement des choses, mais des premiers monumens qui les supposent antérieurement existantes.

Je donnerai à la fin une note suivie & récapitulée de ces origines répandues dans le Discours. Ces faits constans & connus, ont leurs dates marquées à la marge avec le plus d'exactitude qu'il a été possible ; quant à ceux qui sont moins importans & qui se répetent souvent dans l'Histoire pendant le cours de plusieurs siecles, je n'ai marqué que la premiere date & la derniere, afin de ne point multiplier les chiffres, qui auroient trop chargé les marges & auroient intercepté d'autres dates plus essentielles.

Pour une plus grande intelligence de l'Histoire Politique & Ecclésiastique de l'Université, j'ai été obligé de consulter l'Histoire de France & l'Histoire Ecclésiastique, & d'en faire la comparaison avec celle de M. Crévier : cette derniere en devient plus claire, quoique l'Auteur fût parfaitement instruit de l'une & de l'autre. C'est en cela qu'a consisté mon plus grand travail, & je ne doute point que ceux qui voudront entreprendre le même sujet, ne soient obligés d'avoir recours au même moyen.

J'ai donné la traduction de cet Eloge, afin qu'il fût à la portée d'un plus grand nombre de Lecteurs ; d'ailleurs une Langue vivante est plus intelligible qu'une morte. Ces Notes sont tirées des mêmes sources que le Discours ; elles peuvent intéresser en ce qu'elles rapportent des traits d'histoire, & expliquent des usages anciens & curieux. Cet Avertissement tiendra lieu des guillemets que j'aurois dû mettre, selon l'usage, à côté des endroits copiés, & qui sont en grand nombre ; je n'ai le mérite que de l'extrait, de l'arrangement & de la compilation.

Si quelqu'un trouve que ces Notes sont trop longues, & que quelques-unes dégénerent en dissertation, je les ai données un peu étendues, à dessein que le Discours & les Notes tinssent lieu d'une Histoire abrégée ; d'ailleurs il sera commode aux jeunes gens, à qui je destine ce travail, de trouver réuni dans chaque article important, ce qui est épars dans un grand nombre de volumes.

Nous n'avons pas obmis de donner quelques traits distingués de la vie des grands hommes dont il est fait mention dans le Discours.

REMARQUES PARTICULIERES.

PREMIERE PARTIE.

La premiere Partie du Discours est en abrégé l'Histoire Littéraire & Politique de l'Université, les Notes y sont relatives.

(*Page 2.*) Ecoutez favorablement un Docteur d'une Faculté qui a toujours été liée si étroitement à l'illustre Faculté des Arts.

Les grands changemens jettent presque toujours de la confusion dans l'ordre politique ; les Facultés de Théologie, de Droit Canon & de Médecine étant sorties, vers la fin du treizieme siecle, du centre des Nations Académiques, avec lesquelles elles ne faisoient qu'un seul & unique Corps, la Faculté des Arts fut fort affoiblie par cette séparation, & le suffrage de ses Nations presque méconnu : la Faculté de Théologie devenue la premiere, & par sa célébrité & l'objet de sa science, ne voulut plus reconnoître dans le Recteur que le Chef de la Faculté des Arts ; elle ne le regardoit plus que comme un Syndic honorable destiné à gérer les affaires de toute la Compagnie ; elle travestissoit, quant à sa signification, le mot *Rector*, en celui de

rerum Actor : le Doyen de Théologie disputoit au Recteur toute prééminence, soit dans les Cérémonies publiques, soit qu'il fût question de présider aux Assemblées, soit qu'il s'agît d'intituler ou de signer les Actes émanés de toute la Compagnie. Lorsqu'il falloit indiquer des Assemblées, il exigeoit du Recteur des prévenances & des soumissions qui n'étoient pas dues & qui dégradoient le Chef : cependant la Faculté des Arts soutenoit la dignité & la prééminence du Recteur avec fermeté. Dans ces circonstances critiques, la Faculté de Médecine, qui n'avoit pas oublié son origine, se rangeoit toujours du côté de la Faculté des Arts, son amie, & entraînant avec elle, par voie de persuasion, la Faculté des Decrets, emportoit la pluralité des suffrages : elle contribua beaucoup avec les Légats du Pape au désistement de la Faculté de Théologie & de son Doyen, & à la transaction qui fut passée en 1362, en faveur de la Faculté des Arts & la prééminence du Recteur. *Histoire de l'Université, tom.* 1, *pag.* 481.

(*Page 3.*) La Science, qui avoit été en honneur sous Charlemagne, Prince éclairé, puissant & ami des Muses, & sous la direction d'Alcuin & de Théodulphe, les Mécènes de ce temps-là ; la Science, ennemie des armes, du trouble & du tumulte, s'étoit cachée & comme ensevelie dans les Cloîtres des Eglises Cathédrales & Monastiques.

Origine de l'Université comme École.

Dessein de Charlemagne dans l'établissement des Ecoles Palatines.

Il est des Princes nés dans les vues de la Providence pour opérer des révolutions favorables aux Sciences & en conséquence aux Etats ; tel avoit été Charlemagne, trois siecles & demi avant l'Université, comme Compagnie ; tel fut Philippe-Auguste ; tels furent depuis François I, Louis XIV, & le Prince qui nous gouverne dans le siecle lumineux où nous vivons : il n'y eut de différence entre ces Princes, que le premier commença l'établissement des Sciences, les suivans furent des Protecteurs, mais des Protecteurs zélés.

Charlemagne, Prince au dessus de son siecle, par la vaste étendue de son génie, & qui n'étoit pas seulement guerrier, mais qui avoit encore l'esprit & le goût des Sciences, eut plus d'un motif lorsqu'il établit le berceau des Sciences à Aix-la-Chaplle, dans son propre Palais, ou tout près dans le voisinage.

Il jetta d'abord un coup d'œil sur les Écoles Episcopales & Monastiques, qui étoient les seules où l'on enseignoit alors ; il n'eut pas de peine à appercevoir combien ces Sciences étoient bornées ; mais il ne vit pas sans inquiétude le despotisme de l'état ecclésiastique fortifié par les fausses Décrétales des Papes, qui prenoient déjà racine ; il jugea combien ce despotisme prendroit d'accroissement sous le gouvernement de ses enfans, ses successeurs ; gouvernement qu'il prévoyoit devoir être foible : il résolut donc de faire un établissement scientifique dans de meilleurs principes, & de former des Ecoles pour la Patrie ; il choisit des Sçavans dans toute l'Europe, qu'il fit venir & rassembla à grands frais.

Heureux commencemens, heureux enseignemens, qui eussent fructifié plus utilement, si les Princes qui succéderent eussent été des Charlemagne ! Cette Ecole dégénerée est descendue dans les Cloîtres Episcopaux & Monastiques ; mais avec plus de célébrité dans le Cloître Episcopal de Paris, d'où elle a été le germe de notre célebre Université.

Origine de l'Université comme Compagnie.

Au commencement de la troisieme Race, le Royaume devenu plus tranquille par la cession qui avoit été faite aux Normands de la Province de Neustrie, pays occidental de la France, maintenant la Normandie, les Sciences refleurirent, les Maîtres & les Etudians se multiplierent ; le Cloître Episcopal de la Capitale devint par la suite trop étroit.

En 1117, les Chanoines commencerent à se plaindre du tumulte des Ecoliers, suite ordinaire de la multitude.

En 1128, il fut convenu entre l'Evêque & le Chapitre, que le Cloître resteroit Ecole des Commensaux de l'Evêque & du Chapitre, & que les Ecoles, pour les externes, seroient transférées dans des maisons voisines, entre l'Evêché & l'Hôtel-Dieu. Ces maisons étoient des étuves publiques, fort fréquentes alors : ces nouvelles Ecoles furent nommées Parvis, parce qu'elles étoient près du parvis de la Cathédrale.

N'étant point encore assez spacieuses ni commodes, les Maîtres firent diverses émigrations. Guillaume de Champeaux, Maître très-célebre, ouvrit Ecole à Saint Victor ; Abaillard, non moins fameux, au mont Sainte Genevieve ; d'autres, dans la Cité, & même hors de Paris.

Pour enseigner, on n'avoit pas encore besoin de licence, ou permission. Quiconque se croyoit en état de professer une Science, & sur-tout d'argumenter, se disoit Maître, & ouvroit Ecole. On sentit l'abus de cette tolérance, & par rapport à la capacité & par rapport à la Doctrine. Les Conciles Provinciaux tenus à Rouen en 1074, celui de Londres en 1138, celui de Latran, sous le Pape Alexandre III, réclamerent contre cet abus. Les souverains Pontifes réunirent leur autorité à celle des Conciles : les Chanceliers, Ecolâtres, ou Chefs des Ecoles de l'Evêque & de l'Abbé de Sainte Genevieve, furent chargés de conférer la licence ou permission d'enseigner, après un examen suffisant, chacun sur leurs territoires respectifs : ce droit étoit accordé gratuitement. Pierre le Mangeur, Chancelier de Notre-Dame en 1164, obtint le premier un petit droit ou émolument attaché à sa fonction. Ces Maîtres, en titre d'office, se réunirent ; l'intérêt fortifia ces nœuds scholastiques, pour exclure ceux qui n'avoient pas le même droit : telle est l'origine de l'Université comme Compagnie.

Une Compagnie libre ne peut subsister sans une Police, des Réglemens, des Loix, des Statuts, des Magistrats : le temps amena & perfectionna tout. Alexandre III, en 1181, donna commission au Cardinal de Saint-Chrysogone, & aux Archevêques de Sens & de Rheims de dresser des Réglemens pour l'Ecole de Paris : elle avoit déjà ses Statuts & ses Usages.

Pour détruire une bonne fois le préjugé ancien qui a voulu long-temps que Charlemagne fût le Fondateur de l'Université, & comme Ecole & comme Compagnie, & l'opinion des modernes qui a prétendue que l'Université n'a commencé qu'avec Philippe-Auguste ; il suffit de comparer Charlemagne & Philippe-Auguste relativement à l'étude de Paris. Charlemagne fut, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le créateur de la Science dans de bons principes : Philippe-Auguste en fut, quatre siecles après, le protecteur zélé. Le premier ne forma pas une Compagnie scientifique avec des Loix, des Réglemens & des Statuts, il ne forma qu'un College, de simples Ecoles isolées, avec des Maîtres, mais sans correspondance ni association ; c'étoit beaucoup pour le temps. Le second (Philippe) ne forma pas non plus une étude réguliere & générale : il la trouva toute faite, ou bien commencée. Charlemagne vivoit dans un temps éloigné de l'étude de Paris : Philippe II vint après elle ; il ne fit que l'aggrandir, l'ennoblir, l'encourager & la perfectionner, parce qu'il en vit la grande utilité pour l'Eglise, pour l'Etat, & pour sa Capitale en particulier. Les souverains Pontifes, dans la même vue d'utilité générale, vinrent à l'apui.

L'étude de Paris s'est donc formée d'elle-même par le concours des événemens ci-dessus ; elle est sortie des débris des Ecoles Monastiques, & principalement des Ecoles du Cloître Episcopal.

Et comment voudroit-on que Philippe-Auguste fût l'Instituteur de notre Compagnie ? un demi-siecle avant Philippe, elle tenoit déjà un rang dans l'Etat, elle avoit un grand nom. Richard II, Roi d'Angleterre, en 1169, onze ans avant que Philippe montât sur le Trône, avoit choisi notre Compagnie pour arbitre & juge de son fameux différend avec Thomas Béquet, son Chancelier, & Archevêque de Cantorbery : ce Roi avoit mis notre Université, dans cette illustre circonstance, à côté & en parallele avec la Cour des Pairs & le Clergé de France ; le Diplôme portoit : *Magistris & Scholaribus diversarum Provinciarum, negotium æquâ lance examinantibus* : par ces

termes, *diversarum Provinciarum*, la distinction des Nations qui composoient déjà l'Université, n'est-elle pas clairement établie ?

Cette réfutation de l'opinion qui établit Philippe-Auguste Instituteur de l'Université, n'exclut pas la reconnoissance pour cet illustre Bienfaicteur, à qui elle doit l'éclat & l'autorité dont elle a joui depuis.

(*Page 3.*) Joignez à tous ces avantages le nom de la Capitale, qui réunit ce qu'il y a de plus grand dans un Royaume, & à qui l'Université à son tour a rendu tant de célébrité, que cette Ville a été obligée d'étendre son enceinte & de reculer ses limites.

Charles VII, dans sa Déclaration du mois de Novembre 1441, s'exprime ainsi : « En la ville de Paris, où la Cour de Parlement, qui est Cour souveraine & capitale de la Justice de notre Royaume.... & notre très-chere & très-amée Fille l'Université de Paris sont établies, à l'occasion desquelles choses notre bonne Ville de Paris a été, par ci-devant moult grandement renommée, garnie & habitée de grand & notable peuple & aussi de très-nobles édifices & habitations ».

(*Ibid.*) Cette Compagnie scientifique jetta d'abord un éclat d'autant plus vif, que les ténebres de l'ignorance couvroient la surface de la terre; elle fut accueillie avec d'autant plus d'empressement que l'on avoit plus besoin de la science, dans ces temps ténébreux & reculés, où les guerres civiles & nationales, la chevalerie, les tournois, les mœurs de la noblesse avoient entretenu une espece de barbarie générale.

Idée de l'ancienne Chevalerie.

L'ancienne Chevalerie étoit composée de la fleur de la noblesse de France; elle ne se donnoit pas seulement aux titres & à la dignité, elle s'acquéroit par de hauts faits d'armes; les Princes mêmes étoient créés Chevaliers lorsqu'ils avoient mérité : le Roi François I voulut être fait Chevalier par la main du Chevalier Bayard, après la célebre victoire de Marignan (1515) contre les Suisses. Ce Prince avoit commandé & combattu pendant deux jours entiers & de suite; alors il se crut digne d'être armé Chevalier. La cérémonie consistoit à ceindre l'épée, chausser les éperons dorés, revêtir du baudrier & de l'habit de l'Ordre, & à donner un petit coup d'épée sur l'épaule.

Cette premiere Chevalerie fut suivie (vers 1150) de la Chevalerie réguliere, c'est-à-dire de l'Ordre militaire, dans lequel on faisoit profession de porter les armes contre les Infideles, de favoriser les Pélerins allant à la Terre Sainte, & de servir leurs Hôpitaux. Cet Ordre étoit célibataire & assujetti à des exercices de Religion. La Chevalerie de France étoit fort estimée; c'est pourquoi avant l'élection de Charles-Quint, plusieurs Princes de l'Empire desiroient avoir pour Empereur François I, par rapport à son mérite personnel & à la force de notre Chevalerie, capable de les défendre contre les Turcs. L'honneur épuré, la valeur, les sentimens étoient l'ame de tous les Chevaliers.

En temps de paix, cette jeunesse bouillante, ce courage héroïque ne pouvoient être oisifs. Vers l'an 1066, Geoffroi, Seigneur de Preuilli, institua les tournois, les luttes & les combats, auxquels se joignirent les duels en public, si l'honneur particulier croyoit avoir reçu quelque affront. Dans les luttes & les combats les champions ne se servoient que d'armes émoussées, afin qu'elles fussent moins funestes. Ces spectacles, images de l'ancienne barbarie, jouissoient d'un grand concours, & avoient une célébrité qui répondoit à celle des Jeux Olympiques, où toute la Grece étoit assemblée.

Mais l'esprit de courtoisie & de galanterie pouvoit-il, devoit-il entrer dans l'ame de ces guerriers ? Les tournois, les luttes & les combats étoient annoncés pour

servir, en partie, au divertissement des Dames & des Demoiselles; elles avoient les premieres places dans l'arene, dont elles étoient les arbitres : chacun faisoit les plus grands efforts & vouloit emporter les suffrages de ces héroïnes : la sensibilité naturelle à ce sexe n'étoit pas effrayée à la vue de ces mouvemens terribles, de ces chocs redoublés, qui n'étoient pas sans danger; l'on ne doit pas juger les mœurs d'un siecle par ceux d'un autre : la coutume, l'habitude, l'enthousiasme décident tout : ce qui est certain, c'est que ces exercices militaires nourrissoient le courage, entretenoient la force du corps, & étoient utiles à la nation.

Ces spectacles si célébrés en France, depuis près de cinq cens ans, furent abolis en 1559, parce que Henri II fut blessé à mort dans un tournois par Montgomeri. La fureur des duels ne cessa pas sitôt; l'Ordonnance qui devoit les proscrire entiérement étoit réservé au regne de Louis-le-Grand.

(*Page 4.*) Il étoit donc nécessaire qu'il y eût, selon l'intention de l'auguste Sénat de la France, une Compagnie éclairée, qui apprît à la Jeunesse françoise commise à sa vigilance, les vrais Principes du Royaume, les Libertés de l'Eglise Gallicane, & la prémunît contre les prétentions ultramontaines.

Lors du Procès-verbal qui termina la Réforme de l'Université, les 18 & 25 Septembre 1600, Me Louis Servin, Avocat-Général, recommanda aux Décrétistes d'avoir attention, en enseignant le Droit Canonique, à n'avancer rien de contraire aux Loix & Libertés de l'Eglise Gallicane, qui sont, ajouta-t-il, les droits communs de l'Eglise Catholique.

(*Ibid.*) Il faut ordinairement de grandes victimes pour la défense des grandes vérités; Edmond Richer, très-digne Syndic de Sorbone, vous fûtes la victime de ces vérités, contre les prétentions d'un Cardinal fameux, qui, quoique premier Ministre de la France, avoit cependant l'esprit ultramontain.

Edmond Richer naquit à Chource, petite ville du diocese de Langres, en Champagne, de parens très-pauvres : son amour pour l'étude, cet attrait invincible aux grandes ames, malgré les obstacles de la pauvreté, l'entraîna à Paris, comme bien d'autres : un Docteur, nommé Etienne Rose, Chapelain de S. Yves, l'accueillit & lui fournit tout ce qui lui étoit nécessaire : il fut nommé Grand-Maître du College du Cardinal-le-Moine, qui avoit souffert plus que tous les autres des fureurs de la Ligue : il y rétablit les bâtimens, &, ce qui est plus difficile, la discipline; il recouvra les revenus dissipés; il fit faire des travaux utiles, non seulement au College, mais même à tout le Quartier de S. Victor, qui en devint plus peuplé : il vint à bout de détourner un égout qui infectoit tout le voisinage.

Richer, Syndic de Sorbone, contribua beaucoup aux Decrets de l'Université en faveur de Henri IV.

Pour éclairer son siecle, appuyer l'autorité du Prince légitime, & dissiper les funestes préjugés que les fureurs de la Ligue avoient répandus avant l'absolution de ce Prince, & qui subsisterent encore long-temps après, Richer composa, en 1605, l'Apologie de la Doctrine de Gerson; & en 1612, son Traité de la Puissance ecclésiastique & politique, qui furent suivis de plusieurs autres Ecrits aussi lumineux, à dessein de constater la tradition de l'Ecole de Paris sur cet objet important

Les partisans outrés de la Cour de Rome, ennemis de la puissance royale, voyoient avec chagrin ces ouvrages trop conformes aux Libertés de l'Eglise Gallicane & aux droits des Souverains; telle fut la cause de la violente persécution qu'il souffrit jusqu'à sa mort, qui arriva en 1631. Il fut un des Chefs nommés avec les Commissaires Royaux, pour la Réforme de l'Université; travail qui dura depuis 1595 jusqu'en 1600, inclusivement.

1611, Richer, en vertu de ses Grades, avoit droit à une Prébende de la Cathé-

drale de Paris : mais M. le Cardinal de Gondi, Evêque de cette ville (car Paris ne fut érigé en Archevêché qu'en 1622) autorisé par son Indult, avoit disposé de ce Bénéfice en faveur de Me Louis Boutillier, Docteur en Théologie. Le Cardinal vouloit ignorer que les Privileges de l'Université la maintiennent contre l'Indult. Notre Académie intervint en faveur de son Gradué : l'affaire portée par M. de Gondi au Grand-Conseil, selon l'attribution qui avoit été faite à ce Tribunal pour tout autre que nos Suppôts, fut renvoyée par Arrêt du Conseil d'Etat, du 12 Février 1612, au Prévôt de Paris, Conservateur des Privileges académiques, en confimation des Lettres-Patentes du 9 Décembre 1543, en faveur de l'Université, par le Roi François I.

Le Grand-Conseil, lors de l'Indult obtenu par les Cardinaux, étoit ambulant : ç'eût été pour nos Suppôts un grand inconvénient, s'il avoit fallu quitter les études, l'enseignement & la prédication, pour suivre des procès à un tribunal qui n'étoit pas résident : c'est ce motif qui engagea le Roi, qui aimoit les Lettres & l'Université, à donner ses Lettres-Patentes ; elle avoit été aussi aidée de la protection de M. Errault, Garde des Sceaux.

Ainsi les Privileges de l'Université l'emporterent sur toutes les prérogatives de l'Indult des Cardinaux françois, qui lors des Lettres-Patentes, étoient en grand nombre.

Après le gain du Procès, on fit les députations & les remercîmens convenables. (Histoire de l'Université, tom. 5, page 317 & suiv. Registres de la Faculté de Médecine, année 1612).

(*Page 5.*) Illustre Standonc, Grand-Maître & Restaurateur du College de Montaigu, vous n'approuvâtes pas les secondes Noces de Louis XII du vivant de la premiere femme, quoique ce Prince fût autorisé par le Pape, qui avoit prononcé la nullité du premier Mariage ; vous en parlâtes avec une liberté généreuse, qui fut punie par l'exil ; vous en revîntes plus illustre.

Standonc n'entroit pas dans les intérêts de l'Etat, qui demandoient que Louis épousât l'Héritiere de Bretagne ; il ne considéroit pas non plus la contrainte que Louis avoit éprouvé de la part de son pere, lors de son premier mariage ; cet homme académique ne connoissoit que la sévérité des regles.

Né en Brabant d'une famille obscure & pauvre, il vint à Paris, le centre de la science ; réduit, à raison de sa pauvreté, à servir dans un College à des ministeres bas, il n'avoit pas le loisir pendant le jour de vacquer à l'étude ; il se déroboit pendant la nuit à la vigilance des maîtres, & se retiroit au clocher, pour y étudier au clair de la Lune ou à la lueur d'une lanterne : tel est le zele de l'étude.

Il établit dans sa patrie un College sur le modele de celui qu'il avoit réformé à Paris. Le College de Montaigu avoit été fondé, en 1314, par la famille de MM. Aicelin de Montaigu, famille illustre dans l'Eglise & dans l'Etat. Ce College étoit réduit à seize sols de rente, lorsque Jean Standonc, très pauvre, entreprit, en 1483, de le rétablir avec splendeur : il y rassembla quatre-vingt-quatre Boursiers artiens & théologiens, avec une Regle très austere ; il fut aidé par les libéralités de Louis Malet, Sire de Graville, Amiral de France, & par celles d'Ulric Géring, célebre & riche Imprimeur. Standonc est inhumé dans la Chapelle du College, étant décédé en 1501. Il avoit été Recteur en 1485. On peut donc parvenir à cette haute dignité, sans fortune, sans naissance ; mais on n'y peut parvenir sans mérite. Nous avons la Lettre que Louis XII écrivit au Parlement pour le rappel de cet illustre exilé ; elle est remplie d'éloges de sa piété & de son zele pour les bonnes œuvres.

(*Ibid.*) Ainsi l'Université a toujours été dévouée à la Patrie par sa fidélité & ses bons principes.

En 1484, le Duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, mécontent de n'avoir

pas la principale part au Gouvernement, ſous la minorité de Charles VIII, dont la perſonne avoit été confiée par le feu Roi à Anne de France, Dame de Beaujeu, préſenta au Parlement un Mémoire de griefs ſigné de ſa main : il en préſenta un ſemblable à l'Univerſité aſſemblée aux Bernardins. Il auroit voulu engager dans ſes intérêts ces deux Compagnies, qui avoient tant d'autorité. Le Parlement ne répondit point aux vues du Prince ; l'Univerſité demanda du temps, pendant lequel elle remit le Mémoire entre les mains du Roi, qui lui en témoigna ſa reconnoiſſance. Peut-être Louis, malgré ſa généroſité naturelle, reſta-t-il indiſpoſé contre l'Univerſité ; car lorſqu'il fut monté ſur le Trône, il examina de près ſes Privileges, dont il ne réforma cependant que les abus qu'il crut y rencontrer.

Selon les Regiſtres de la Faculté de Médecine (année 1498) la grande querelle qui ſurvint entre Louis XII & l'Univerſité, fut occaſionnée par la Reine, qui avoit diſpoſé d'un Office de Parcheminier en faveur de quelqu'un qui lui étoit recommandé. Cette entrepriſe n'étoit pas contraire ſeulement aux Privileges de l'Univerſité, elle entamoit directement ſes domaines, qui s'étendoient ſur tout ce qui étoit objet ou inſtrument de littérature, & le Recteur y étoit particuliérement intéreſſé : delà vint ce grand différent qui eut des ſuites conſidérables.

Je ne trouve point cette cauſe ſpécifiée dans l'Hiſtoire de M. Crévier ; une circonſtance, même eſſentielle, peut être omiſe par un Hiſtorien, & écrite par un autre : elle eſt vraiſemblable ; car Louis XII, dès ſon avénement à la Couronne, avoit confirmé les Privileges de l'Univerſité ſans aucune difficulté ; & peu de mois après, il donne une Déclaration qui les reſtreint beaucoup : il ne faut qu'une cauſe légere en ſoi pour exciter une grande commotion.

Il eſt remarquable dans cette occaſion, comme dans pluſieurs autres, que l'Univerſité étoit ſi reſpectée, que M. l'Avocat-Général s'excuſe en quelque façon de plaider contre elle. Il commence ſon Plaidoyer par dire « qu'il a été nourri dès ſon » jeune âge dans l'Univerſité ; qu'il a régenté deux Cours ; pour ce ne ſe voudroit » trouver en lieu où fut attenté contre les droits & privileges d'icelle ; mais de » préſent n'eſt queſtion que de remédier aux abus ». Le Roi vouloit reſtreindre le droit de *Committimus*.

Le Parlement fut favorable autant qu'il put, à notre Académie, par les clauſes qu'il appoſa à la Déclaration. Elle céda pour la premiere fois à la force majeure : c'eſt que ſon autorité commençoit à diminuer.

(*Page 5.*) Et la Nation l'a trouvée au beſoin.

La Nation, par les bons conſeils de l'Univerſité dans les calamités ; les Rois, contre les prétentions des Papes, par ſes appels ; le Clergé, contre les Décimes onéreuſes impoſées par la Cour de Rome, & contre les uſurpations des Ordres Religieux par ſes adjonctions & ſon autorité.

(*Ibid.*) L'Univerſité a dit anciennement à la ſacrée Faculté de Théologie : l'Univerſité vous regarde comme un Concile toujours aſſemblé, toujours prêt à repouſſer l'erreur & à établir le dogme de la Religion révélée : vous ſerez notre principal ornement, la lumiere des Conciles, l'aréopage de l'Egliſe, les défenſeurs de la vérité, les hérauts de la vertu.

M. de Harlay, depuis Premier-Préſident du Parlement, dans un Diſcours qu'il fit dans une Aſſemblée de la Faculté de Théologie, en qualité de Subſtitut de M. le Procureur-Général ſon pere, fit honneur à cette Aſſemblée du terme de Concile de la Foi, *Concilium Fidei* ; terme dont s'étoit ſervi le Roi Charles VI à ſon ſujet, dans les Lettres-Patentes pour autoriſer la Cenſure que M. l'Evêque de Paris avoit faite, par l'avis de cette Faculté, de la doctrine de Jean Petit ſur le Tyrannicide. *Mémoire de l'Univerſité, année* 1717, *pag.* 17.

(*Page 5.*) Mais prenez garde d'introduire dans la Théologie les sophismes de l'Ecole, les subtilités d'Aristote : craignez de vous écarter de la simplicité de la Foi.

Les Livres d'Aristote, & inconveniens de sa Doctrine.

Les Livres de Physique & de Métaphysique d'Aristote, dans leur Langue originale, avoient été apportés vers l'an 1167 de Constantinople à Paris, & traduits en Latin, pour être à portée de tous ceux qui s'appliquoient aux Sciences. Avant ce temps, on n'en connoissoit que quelques Traités enseignés & commentés par quelques Maîtres; mais en général il n'avoit pas grande réputation, & son nom ne brilloit pas : mais depuis qu'ils furent tous traduits, & qu'ils eurent aussi pénétrés en France par la voie de l'Espagne, où les Arabes en faisoient un cas singulier, on les étudia, on s'en remplit.

Bientôt se fit sentir l'inconvénient de cette doctrine d'un Philosophe Payen reçue dans des Ecoles Chrétiennes. On se prévenoit de mauvais principes dans les études philosophiques, & on les portoit dans la Théologie; quelques-uns même allerent jusqu'à une incrédulité marquée; témoin Simon de Tournai, Maître célebre, sur la fin du douzieme siecle & le commencement du treizieme; témoins les erreurs d'Amauri de Bene, en 1204, que l'Université poursuivit, & dont elle obtint du Pape Clement III la condamnation. Amauri donna naissance à la secte des Albigeois, qui se forma en 1209.

On remonta à la source, & on pensa que les Livres d'Aristote touchant la Métaphysique avoient contribué à inspirer le mépris de la Religion Chrétienne, & pouvoient encore produire le même effet par la suite. L'Université défendit de les lire, de les copier, & on brûla les Exemplaires que l'on put trouver : c'est conséquemment à ce Decret que Robert de Courçon, Légat du Pape Innocent III, en 1215, interdit la lecture dans les Ecoles des Livres de Physique & de Métaphysique d'Aristote. En 1231, le Pape Gregoire IX se contenta d'en suspendre la lecture jusqu'à ce qu'ils fussent corrigés.

On voit dans ces condamnations, une diminution successive de sévérité : la premiere est la plus rigoureuse; les autres vont s'adoucissant. Il paroîtra par les faits, que la plus sévere étoit la plus sage.

Avant la fin du siecle, il fallut revenir à proscrire un systême entier d'erreurs, qui étoit enseigné par plusieurs Maîtres; c'est ce qui attira depuis aux Théologiens de Paris, de la part de Gregoire IX, une Bulle fulminante, qui blâmoit fortement & interdisoit, par toute son autorité, le mêlange des opinions philosophiques avec la doctrine céleste que nous avons apprise par la Révélation : j'ai dit plusieurs Maîtres; car, comme le remarque M. l'Abbé de Fleury, le Corps des Théologiens de Paris conservoit la tradition de la Doctrine dans toute sa pureté; c'est cette pureté de Doctrine, jointe à un sçavoir éminent, qui rendoit la Théologie de Paris si chere aux souverains Pontifes.

Indépendamment des inconvéniens de la Doctrine d'Aristote, cet ancien Maître est resté en possession des Ecoles jusqu'à la fin du dernier siecle, qu'il fut éclipsé par Descartes, comme Descartes l'a été par les Philosophes modernes.

(*Ibid.*) Tenez-vous attachés aux saintes Ecritures, à la tradition des Peres, & au Livre de Pierre Lombard, le Maître des Sentences, l'un de vos Docteurs, depuis Evêque de Paris.

Théologie de Pierre Lombard, le Maître des Sentences.

Dessein de son Ouvrage.

Pierre Lombard étoit de Navarre en Lombardie, Province dont il tira son nom. Il étoit ordinaire dans ces temps, de se nommer du nom de la Province, de la Ville, du

du Village ou même du Hameau dont on étoit originaire. Il étoit peu accommodé des biens de la fortune : nous avons encore la Lettre que Saint Bernard, Abbé de Clairvaux, écrivit à Guildin, Abbé de Saint Victor, pour lui procurer des secours pécuniaires.

Il intitula son Livre, des Sentences, parce qu'il est une collection des sentences ou sentimens des Peres sur chaque article de la Théologie : c'est une espece de Somme Théologique, plus parfaite que celles qui avoient paru avant lui. Ce Livre eut un succès prodigieux; il fut adopté dans les Ecoles, & il servit de texte aux Leçons & aux Commentaires des Professeurs; ensorte que Pierre Lombard peut être regardé comme le Pere de la Théologie Scholastique. Il joignit le raisonnement à l'autorité.

Sa Théologie est cependant plus positive encore que scholastique : celle du milieu du douzieme *siecle étoit traitée* avec trop de raisonnemens & de subtilités. Pierre Lombard composa son Livre des Sentences, pour réprimer la curiosité inquiete des Théologiens de son temps. Il accumula sur chaque matiere les textes des Peres, pour faire valoir l'autorité & fixer les bornes que l'on devoit poser à la raison dans les matieres relatives aux Mysteres. On pense bien que je ne dis pas ces choses de moi-même; c'est l'idée que nous donne de cet Ouvrage Dom Chardon, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Vannes. *Histoire des Sacremens, tom.* 1, *du Baptême, pag.* 278, chez Desprez.

On garde le Livre de Pierre Lombard en original, en quatre petits volumes, dans la Bibliotheque du Chapitre de Notre-Dame. Il est couvert d'une peau de veau usée, arrêtée avec des clous de cuivre à tête ronde, enfoncés dans la couverture, qui est de bois.

La réputation de Pierre Lombard brilla tellement, qu'en 1159, le Siege Episcopal de Paris ayant vacqué, il fut élevé à cette grande dignité, sur la seule recommandation de son rare sçavoir : il n'occupa pas long-temps cette place éminente, il mourut l'année suivante; il est inhumé à Saint Marcel, suivant l'usage de ces temps, auxquels on n'enterroit point dans les villes : on y célebre tous les ans pour lui un Service, auquel la Licence de Sorbone est obligée d'assister.

(*Page* 5.) L'Université à dit anciennement à la prudente Faculté des Decrets, avec les souverains Pontifes : Ne vous écartez point du Droit Canonique; suivez les Decrets de Gratien, avec la précaution cependant de ne pas admettre ce qui s'y trouve conforme aux fausses Décrétales : ne vous appliquez pas avec trop d'ardeur aux Pandectes de Justinien; le Droit Civil, en vous mêlant dans les affaires du Barreau, avec l'appas du gain, vous distrairoit de l'étude des Canons de l'Eglise, & vous éloigneroit de votre premiere & plus noble institution.

Decret de Gratien.

Avant le Decret de Gratien, l'étude des Canons de l'Eglise & de la Théologie, objets d'une même science, n'étoit point séparée; avant ce Decret, le Droit canonique ne paroît point avoir eu ses Ecoles à part, ni ses Professeurs propres.

Gratien étoit un simple Moine de saint Felix, à Bologne en Italie. Il fit une compilation des Canons des Conciles, des Décrétales des Papes & d'autres Auteurs Ecclésiastiques; le tout, non pas entassé confusément, mais distribué avec méthode, selon l'ordre des matieres. Cette collection fut plus goûtée que celles qui avoient paru jusqu'alors, plus même que celle d'Yves de Chartres, qui étoit cependant d'une grande autorité; en un mot, cet Ouvrage devint aussi fameux & aussi respecté en son genre que le Livre du Maître des Sentences en fait de Théologie scholastique.

Cet Ouvrage, bon en lui-même, est cependant répréhensible, en ce que les fausses Décrétales y sont citées par-tout avec complaisance; Gratien avoit même enchéri

ſur les Décrétales ; en ſoutenant que le Pape ne peut pas être ſoumis aux Canons.

Le Decret de Gratien parut en 1151 ; pluſieurs ont cru que les Papes l'autoriſerent : il fut enſeigné premiérement à Bologne en Italie, delà il paſſa en France, d'où il ſe répandit dans le reſte de l'Europe : au reſte, les Decrets de Gratien ne tirent pas leur autorité de leur collection ; cités dans les Tribunaux, ils n'ont pas force de Loi.

Fauſſes Décrétales des Papes.

La ſuppoſition & falſification des titres fut le vice des huitieme & neuvieme ſiecles : de toutes ces pieces fauſſes, les plus pernicieuſes furent les Décrétales des Papes & la fameuſe Donation de Conſtantin.

La collection des fauſſes Décrétales porte le nom d'Iſidor-Mercator, qui paroît avoir été Eſpagnol ; il étendit à l'infini les appellations au Pape. Ces Epîtres décrétales furent fabriquées au huitieme ſiecle ; on commença à les publier en 783 : elles portent ſur le front leur preuve de falſification, en ce qu'elles ſont attribuées par le fauſſaire, aux ſouverains Pontifes des quatres premiers ſiecles : elles contiennent en effet une doctrine ſi oppoſée à l'eſprit de l'Egliſe de ces ſiecles évangéliques, qu'il n'y a que l'ignorance du ſiecle où elles ont paru qui ait pu s'y tromper.

Ainſi il ſe forma une idée confuſe que la puiſſance des Papes étoit ſans bornes ; l'ambition ne manqua pas de profiter de l'opinion jettée en avant par les Epîtres décrétales ; le Decret de Gratien vint à l'appui ; les Papes s'en prévalurent, comme étant la Doctrine de l'Egliſe, pour étendre leur domination ſur l'autorité temporelle : delà les interdits des Royaumes *à divinis*, les excommunications lancées ſur des têtes couronnées, les ſujets déliés de leurs ſermens de fidélité, les Etats donnés à ceux qui pourrroient s'en emparer ; delà les terribles révolutions qui agiterent les Empires & ébranlerent les Trônes pendant le cours des ſiecles ſuivans.

Il s'eſt fait pluſieurs collections des Décrétales ; mais la ſeule qui ſoit reſtée en autorité, eſt celle qui a été rédigée par Frere Raimond de Pégnafort, Dominicain Catalan, par les ordres de Gregoire IX, dont il étoit ou avoit été Chapelain. Ce Pape la publia en 1234, & en ordonna l'enſeignement par un Bulle adreſſée à toutes les Univerſités : c'étoit un moyen d'accréditer de plus en plus une Doctrine favorable aux prétentions de la Cour de Rome.

Pandectes de Juſtinien.

Après le ſiege & la priſe d'Amalphi, ville d'Italie, dans le Royaume de Naples, par l'Empereur Lothaire II, en 1133, on trouva parmi le butin les Pandectes de Juſtinien : les Piſans firent tant de cas de ce précieux tréſor, qu'ils le demanderent, pour toute récompenſe du ſecours qu'ils avoient donné à l'Empereur : mais ce tréſor n'étoit pas dans un état à pouvoir être utile. Irnérius, Allemand de naiſſance, ſçavant & laborieux Juriſconſulte, ſe chargea de ce travail : il réuſſit ſi bien à mettre en ordre & interpréter les Pandectes, qu'il a été appellé le flambeau du Droit, *lucerna Juris* : il fut chargé par l'Empereur Lothaire de l'enſeigner à Bologne : de cette époque part la grande célébrité de cette Ecole. Nos François allerent y puiſer la ſcience du Droit de Juſtinien, & la rapporterent à Angers, à Orléans, à Bourges & à Paris : juſques-là on ne connoiſſoit en France que les Loix barbares & le Code Théodoſien ; dès ce moment ceux qui enſeignoient à Paris le Droit Canonique, y joignirent le Droit Civil.

Cette étude s'accrédita au point d'allarmer les ſouverains Pontifes, les Evêques & l'Univerſité même, qui étoit toute Eccléſiaſtique ; & de leur faire craindre que les études qui avoient un rapport direct à la Religion, aux Canons de l'Egliſe & à la Théologie, ne fuſſent abandonnées : l'éclat du Barreau, le tumulte des affaires, le gain qui en revenoit, étoient les motifs de leurs craintes : c'étoit par les ſciences eccléſiaſtiques que l'Univerſité s'étoit illuſtrée d'abord ; la Littérature dans les premiers temps, étoit comptée preſque pour rien ; la Rhéthorique n'avoit point ſes Profeſ-

ſeurs : le premier objet de l'Univerſité réſidoit tout entier dans la Philoſophie & la Théologie.

Ainſi l'étude du Droit Civil fut proſcrite à Paris ; il n'y eut d'exception que pendant les premiers temps de la Ligue : les troubles du Royaume, les Partis qui couroient les campagnes, rendoient difficiles les voyages des jeunes gens de Paris aux autres villes du Royaume, où on enſeignoit le Droit Civil. Sur les repréſentations de la Ville & de la Faculté des Decrets, intervint, en 1568, un Arrêt du Parlement, qui permettoit, pour un temps ſeulement, l'enſeignement du Droit Civil, concurremment avec le Droit Canonique, encore cette permiſſion fut-elle bientôt révoquée, lorſqu'elle ne fut plus ſi néceſſaire, tant on reſpectoit alors les uſages établis : le Droit Civil étoit cultivé cependant & enſeigné par la Faculté des Decrets, mais moins librement & moins publiquement, juſqu'à ce qu'en *1679*, Louis-le-Grand réunît ces deux études, & rendît la Faculté de Droit plus nombreuſe, en y aſſociant des Aggrégés ; juſqu'à ce temps, l'Ecole de Droit étoit appellée l'Ecole des Decrets.

(*Page 6.*) L'Univerſité a dit anciennement à l'illuſtre Faculté des Arts ..... que l'émulation la plus vive anime vos études ; car c'eſt parmi vous, uniquement, que l'on choiſit les Recteurs, & les Recteurs du premier mérite.

Il eſt vrai qu'il y a nombre d'exemples de Recteurs choiſis auſſi des trois autres Facultés ; & cependant ces Recteurs ne forment point des exceptions à la regle, qui fut toujours uniforme, parce que ces Recteurs furent tirés du nombre des Bacheliers & des Licenciés.

C'eſt que les Bacheliers & Licenciés des autres Facultés que celles des Arts, n'appartiennent pas ſeulement à leurs Facultés, ils appartiennent auſſi aux Nations Académiques ; ils n'en ſortent que lorſqu'ils entrent entiérement dans leurs Compagnies par l'Acte du Doctorat, qui eſt le dernier qui acheve de les y incorporer ; pour lors ils ne peuvent plus prétendre au Rectorat qui reſte dans l'ancienne ſouche.

(*Page 7.*) Temps déplorables de la Ligue, ſous les dernieres Rois de la Race des Valois, & le commencement de celle des Bourbons.

Cette Ligue funeſte que l'on appelloit la ſainte Ligue, avoit deux prétextes ; la tolérance de la Religion Luthérienne par l'Edit de pacification de Henri III, en 1576, & l'Hérérodoxie du Roi de Navarre, le plus proche héritier de la Couronne, après la mort du Duc d'Anjou, arrivée en 1584 ; les Guiſes en étoient les Chefs.

(*Page 7.*) Delà les célebres Réformes du Cardinal d'Etoutteville.

Le Cardinal d'Etoutteville, Légat du Pape Nicolas V, remarque, dans la Préface de ſa Réforme, qu'il a acquis dans l'Univerſité de Paris l'honneur du titre de Maître-ès-Arts.

(*Ibid.*) Avec quel zele n'a-t-elle pas réprimé dans les anciens temps, la licence des Fêtes Scholaſtiques, & principalement celles des deux Lendits ?

Origine de ces Fêtes.

Les Ecoliers célébroient pluſieurs Fêtes avec beaucoup de licence, qui donnoit lieu à bien des déſordres ; la Fête des Fous, pour laquelle ils éliſoient le Roi des fous, la Fête des Rois, la Fête du premier Mai, celles du grand & petit Lendit, indépendamment de celles de S. Martin, de S. Nicolas & de Sainte Catherine. Je trouve paſſé en compte, dans les Regiſtres de la Faculté de Médecine (année 1562), ſous le Décanat de Me Nicolas Jacquart, les tapiſſeries dont on paroit les Ecoles de Médecine ce jour-là.

L'Université fut obligée d'abolir successivement les Fêtes les plus licencieuses; mais ce ne fut pas sans peine : telle est la force de la coutume, principalement lorsqu'il s'agit du plaisir : elle fut obligée d'insister à plusieurs reprises par des Decrets séveres; le Parlement intervint aussi par ses Arrêts. La plus grande autorité n'étoit pas trop forte contre la licence des Ecoliers des anciens temps; emportés par l'enthousiasme de la dignité de Suppôts de l'Université, ils se croyoient au dessus de toutes les regles & presque indépendans du Gouvernement & de la Police. Toutes ces Fêtes ont été abolies, plutôt par le laps du temps, le changement des mœurs & de la discipline, que par l'autorité.

La Fête du grand Lendit.

Cette Fête se célébroit au mois de Juin : l'Université, comme Compagnie, formée entiérement au commencement du treizieme siecle & même sur la fin du douzieme, commença à prendre part, en Corps, à la Foire du Lendit, par rapport au parchemin, qui étoit la seule matiere sur laquelle on écrivoit alors communément, & dont il se faisoit un commerce considérable dans les grandes Foires : le Recteur alloit à cette Foire afin d'y choisir le parchemin nécessaire pour l'Université : il étoit défendu aux Forins d'ouvrir la vente, avant que les Pourvoyeurs du Roi, du Parlement, de l'Evêque de Paris, & que les Maîtres & Suppôts de l'Université eussent fait leurs provisions : le Recteur s'y transportoit en personne, accompagné de tout son Tribunal, parce qu'il avoit, comme encore aujourd'hui, un droit sur le parchemin, & l'Université une jurisdiction sur les Parcheminiers, & droit de visites dans les maisons, pour obvier aux fraudes.

Le grand Lendit, qui pour le Recteur & les Chefs avoit un objet sérieux, étoit en même temps pour les Régens & les Ecoliers un jour de fête & de réjouissance : le jour même de ce Lendit, les Suppôts de l'Université, en très-grand nombre, Maîtres & Ecoliers, s'assembloient le matin & se rangeoient autour de leur Chef, dans la place de Sainte Genevieve, les Gradués en habit de cérémonie, & delà, tous à cheval, marchant sur deux lignes, enseignes déployées, tambours battans, ils traversoient toute la ville, & se rendoient à celle de S. Denis, terme de leur voyage, & où commençoient leurs excès; on en jugera par la permission que Menandus, Chanoine & Pénitencier de S. Victor, demanda au Pénitencier d'Honorius III, en 1218, d'absoudre les Ecoliers Clercs qui se battoient dans ces occasions.

Pour rendre la fête du grand Lendit moins tumultueuse, Le Parlement, en 1550, avoit diminué le cortege du Recteur; il avoit fixé, non compris le Tribunal, le nombre des Maîtres & Ecoliers qui pouvoient l'acccompagner, à douze par chaque Nation : les Maîtres & Ecoliers qui alloient séparément à S. Denis, furent appellés petits Lendits.

La Foire du Lendit, qui avoit été très-long-temps interrompue à cause des troubles du Royaume, fut rétablie en 1444, mais avec quelques changemens : elle s'étoit toujours tenue en pleine campagne, entre la ville de S. Denis & le village de la Chapelle; lors du rétablissement, elle se tint dans la ville même de S. Denis : il y eut cependant encore quelques variations, jusqu'à ce qu'en 1556, elle fut fixée pour toujours dans la ville, à cause des vivres & de la commodité du commerce.

L'Abbé de S. Denis avoit une jurisdiction seigneuriale dans toute la ville, depuis la fondation de l'Abbaye, dans le commencement du septieme siecle, par Dagobert, & au dehors depuis 1294 : ce fut une source de procès entre l'Abbé & l'Université, qui gagna toujours, mais par provision seulement. On conçoit que ces procès étoient occasionnés par le Droit de Visites, d'Inspection & de Jurisdiction que le Recteur & l'Université exerçoient sur un terrein étranger & seigneurial : cependant l'Abbé & les Religieux, par honnêteté, montroient le Trésor séparément aux Ecoliers, & présentoient un rafraîchissement au Recteur & au Tribunal, & se conduisoient plus ou moins bien, selon qu'ils étoient plus ou moins contens des Maîtres & des Disciples.

Après la Foire, les Parcheminiers offroient au Recteur un présent, & par honneur & pour le récompenser de la peine qu'il s'étoit donnée.

Depuis 1609, le papier étant devenu plus commun & l'usage du parchemin moins nécessaire, le Tribunal a cessé d'aller à S. Denis.

La Fête du petit Lendit.

La fête du petit Lendit, célébrée au mois d'Août, étoit celle où les Ecoliers témoignoient leur reconnoiſſance à leurs Maîtres, par un honoraire d'uſage, qui conſiſtoit en cinq ou ſix écus d'or, qu'ils enfermoient ou dans une bourſe, ou dans un gobelet de cryſtal, ou dans un citron qu'ils perçoient, & qu'ils préſentoint en grande pompe, au bruit des fifres & des tambours.

La cérémonie du petit Lendit a ceſſé en 1600 ; la derniere Réforme contribua beaucoup à l'abolition de ces Fêtes tumultueuſes, & les nouveaux Cenſeurs, à la tête deſquels étoit le célebre Richer, Syndic de Sorbone, y tinrent la main.

Origine la plus ancienne de la Foire du Lendit, & étymologie de ce mot (1).

L'Impératrice Helene, mere du grand Conſtantin, avoit fait, comme l'on ſçait, la découverte du Bois de la vraie Croix ; la Fête de ſon Exaltation fut célébrée ſous l'Empire d'Heraclius : les Royaumes Chrétiens, toutes les grandes Egliſes avoient deſiré ardemment & demandé des morceaux de cette précieuſe Relique : l'Egliſe de Paris en obtint ; la réception ſolemnelle en fut faite à Paris un Dimanche, premier jour d'Août 1109, dans l'Egliſe Cathédrale, par les Evêques de Paris, de Meaux & de Senlis. Les peuples avoient couru en foule, par dévotion, au devant de la précieuſe Relique ; mais leur dévotion n'étoit pas ſatisfaite : il fallut donc indiquer un lieu, un jour, où la portion de la vraie Croix ſeroit expoſée à la vénération des Fideles, pour en recevoir la bénédiction. Paris n'avoit pas un lieu aſſez ſpacieux ; on indiqua une pleine campagne, où l'Evêque, le Clergé, le Parlement, & les Maîtres de l'Etude de Paris, devoient ſe rendre avec le Peuple : cette campagne fut indiquée entre le village de la Chapelle & la ville de S. Denis : la cérémonie de l'Expoſition & de la Bénédiction vers les quatre parties du monde, en commençant par l'Orient, d'où la Relique étoit venue, fut par la ſuite accompagnée d'une Meſſe, ſur un autel portatif, & d'un Sermon ſur le ſujet de la Fête.

Le lieu déſigné, forma *campus indictus*, *locus indicatus*, *indictum*, & par corruption *lendit*.

Une grande multitude occaſionne toujours le beſoin des vivres, & par cupidité le commerce : delà le *forum*, ou foire, aſſemblée & l'apport des marchandiſes, qui en eſt la ſuite.

La cérémonie de faire la bénédiction avec le morceau de la vraie Croix, fut répétée tous les ans, au même lieu, juſqu'à la fin du treizieme ſiecle ; Louis de Beaumont, Evêque de Paris, fit la derniere Expoſition ; car les Moines de S. Denis étant devenus, en 1294, maîtres, par échange, de ce terrein, qui appartenoit auparavant à S. Marcel de S. Denis, & du reſſort de l'Evêque, la nouvelle Juriſdiction occaſionna tant de difficultés, que l'Evêque ceſſa de renouveller cette pieuſe cérémonie ; une Neuvaine établie dans la Cathédrale, à pareil temps, y ſuppléa.

Pour preuve de ce récit hiſtorique, d'une antiquité reculée, voyez *Hiſtoire du Lendit de la plaine de S. Denis*, appellé primitivement *Lindict* & enſuite *Lendit*, Tome III de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique du Dioceſe de Paris*, p. 26 & ſuivantes, par M. l'Abbé *le Bœuf*, Chanoine d'Auxerre ; voyez auſſi le *Pontifical de l'Egliſe de Paris*, dont ce récit a été extrait.

(*Page* 7.) Avec quelle diligence ne donnoit-elle pas ſes leçons dans ces Ecoles antiques de la rue du Fouarre, au clos Mauvoiſin, près le clos Bruneau, &c?

Ecoles anciennes de l'Univerſité avant les Colleges de plein Exercice.

Après que Philippe-Auguſte, qui avoit tant de zele pour l'embelliſſement de ſa

(1) *On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici cette origine ancienne, qui ſort d'un grand trait d'hiſtoire.*

Capitale, en eut reculé les limites, & eut fait construire ces hautes & fortes murailles, dont on voit encore quelques vestiges rue des Fossés S. Victor, la Faculté des Arts & les Nations Académiques, qui n'avoient pas moins d'ardeur pour les Etudes, que ce Prince pour les combler d'honneur, firent bâtir, dans l'enceinte des murs dont je viens de parler, leurs Ecoles au clos Mauvoisin, qui étoit peu habité, de l'autre côté de la riviere, vis-à-vis la Cathédrale.

La simplicicité étoit grande dans ces temps vraiment académiques; on s'inquiétoit peu de la commodité; aulieu de bancs & de pupitres, les Ecoliers, même de grande condition, un Archidiacre de Liege prétendant à l'Evêché, un Duc de Baviere, un fils du Roi d'Arragon, un fils du Roi de Chypre, étoient comme les autres, assis sur la paille; ces illustres Etudians n'avoient guere d'autres distinctions que celle que donne le mérite: la rue des Ecoles de l'Université a reçue son nom de la paille ou fouarre sur laquelle étoient assis ses Etudians, *vicus straminis*.

L'Université avoit fait fermer cette rue aux deux extrêmités, par des barrieres en forme de portes, pour que les études ne fussent point interrompues par le bruit des passans & des voitures: telle étoit son autorité; elle n'avoit pas besoin, dans ces temps reculés, de la permission de la Police.

Les Ecoles de la rue du Fouarre & du clos Bruneau, ont été moins fréquentées, à proportion que les Colleges se sont multipliés, & sont devenus de plein exercice, vers le milieu du quinzieme siecle & le suivant, temps où Ramus, Professeur de Philosophie au College de Navarre, devint célebre.

Il faut distinguer deux especes de Leçons; celles des Maîtres Bacheliers (car sitôt que l'on avoit le nom de Maître, il falloit enseigner), & celles des Maîtres Régens. Il y a apparence que les Maîtres Bacheliers enseignoient les élémens pour les commençans, & que l'on montoit ensuite à celles des Régens.

Les Leçons des Maîtres Bacheliers commençoient à cinq heures du matin, sous la dénomination de *Legentes de mane*, & celles des Maîtres Régens commençoient à six: hiver, été, point de différence.

Il n'y avoit point encore d'horloges; on se régloit sur les cloches des Eglises voisines, & plus encore sur celles de la Cathédrale. La premiere Messe des Carmes sonnoit à cinq heures; c'étoit le signal des Leçons des Maîtres Bacheliers: Prime de la Cathédrale sonnoit à six; c'étoit celui des Leçons des Régens. Le nombre des Etudians devenu plus considérable, la Faculté des Arts étendit ses Ecoles au clos Bruneau, où la Faculté des Decrets avoit aussi les siennes, maintenant la rue Saint Jean-de-Beauvais.

Avant ces établissemens, c'est-à-dire avant 1300, les Nations louoient des salles chez des particuliers dans la Cité, aux dépens des Ecoliers, treize sols quatre deniers, par an & par tête.

Assemblée des Nations conjointement ou séparément.

Chacune des Nations s'assembloit ou dans ses Ecoles, ou dans son Eglise patronale. La Nation de France à Navarre: dans les occasions les plus importantes, cette Nation, la premiere & la plus nombreuse, s'assembloit dans le Chapitre de Notre-Dame, pour délibérer, disoient-ils, sous la protection & direction de la Sainte Vierge. Les Chanoines tenoient à honneur de la recevoir; pour lors, elle mandoit tous ses Suppôts, de quelque état qu'ils fussent & en quelque dignité qu'ils fussent constitués, & ils obéissoient au Mandat du Procureur de la Nation; les autres Compagnies avoient le même droit.

L'Université tenoit ses Assemblées générales aux Mathurins; c'étoit son chef-lieu. Cependant on la voyoit quelquefois assemblée aux Jacobins, aux Bernardins & à Saint Julien-le-Pauvre, lorsque le Chapitre des Mathurins étoit occupé. Le Procureur présidoit à sa Nation, le Recteur à l'Université, comme aujourd'hui. Avant la séparation des Facultés, elles étoient comprises dans les Compagnies primitives, c'est-à-dire dans les Nations; ce qui n'empêchoit pas lorsqu'elles commencerent à être plus nombreuses, qu'elles ne s'assemblassent pour leur objet particulier, & qu'elles ne formassent même des Decrets. Nous avons dit que l'Univer-

ſité tenoit ſes Aſſemblées générales aux Mathurins ; c'étoit ſon chef-lieu. On pourroit demander pourquoi l'étude de Paris avoit affecté ce lieu par préférence à d'autres.

Ces Religieux étoient des Trinitaires fondés par Jean de Matha, Docteur en Théologie, & par Felix de Valois, Hermite. Ils furent nommés Mathurins, du nom de l'Egliſe ſous l'invocation de Saint Mathurin, qui leur fut donnée, en 1209, par l'Evêque & le Chapitre de Paris : c'étoit dans ces premiers temps, le plus ancien College & l'unique du Quartier de l'Univerſité ; il étoit naturel que l'on s'adreſsât à eux. Il paroît que par contract fait à certaines conditions, ils étoient aſtreints à donner hoſpice à notre Académie pour ſes Aſſemblées. Ils nous en fourniſſent eux-mêmes la preuve dans la Requête d'intervention qu'ils demanderent à l'Univerſité, en 1568, pour l'exemption du droit d'entrée de vin exigé par les Fermiers-Généraux. *Ils donnoient pour moyen*, que la maiſon des Mathurins avoit toujours ſervi aux Aſſemblées de l'Univerſité, & que par d'anciens titres qui ſe trouvoient dans leurs Archives, ils y étoient tenus ; qu'en conſéquence, ils devoient jouir des privileges académiques, comme premiers aſſociés : on prit une nouvelle note de ces monumens, & on intervint. (Regiſtres de la Faculté de Médecine, année 1568).

(*Page 7.*) En vain un Chancelier de France, un Duc d'Orléans, ſecond fils de François I, en vain Alphonſe, Roi de Portugal, pluſieurs Rois de France demanderent à l'Univerſité que certains Religieux attachés à leurs perſonnes, fuſſent admis au Doctorat par-delà le nombre fixé, ou que le temps des interſtices fût abrégé en leur faveur ; la diſcipline ſcholaſtique n'a jamais pu ployer ſous des Princes formidables à l'Europe.

Un Piémontois du Dioceſe d'Aſti, entre autres exemples, ayant été reçu Maître-ès Arts par ſa Nation avant le temps fixé par les Statuts, à la recommandation de Louis XII, en 1501, la Faculté des Arts prit des précautions contre les diſpenſes & les puiſſantes ſollicitations.

La Nation admettoit le Maître dont il étoit Suppôt, la Faculté des Arts le recevoit ; la cérémonie étoit pompeuſe. Le Procureur de la Nation donnoit le Bonnet à la fin d'un Acte public & très-ſolemnel, ſoutenu par le Récipiendaire ; cet acte n'étoit point probatoire : dans les occaſions d'un plus grand éclat, le Recteur le donnoit.

Ce titre étoit ſi généralement eſtimé, que le Prince de Condé demanda, en 1644, à l'Univerſité que ſon jeune fils, le Prince de Conti, fût examiné & reçu Maître-ès-Arts, s'il étoit capable. Le Bonnet magiſtral lui fut donné par M. le Recteur en grande pompe, & en préſence d'une nombreuſe & illuſtre aſſemblée.

Ce même Prince, en 1646, ſoutint en Sorbone ſa premiere Theſe, nommée Tentative. M. le Recteur donna un congé en cette conſidération, & fit l'éloge du Prince, encore jeune, dans le Mandement qu'il fit à cette occaſion.

1694, un Philoſophe du College de Navarre, nommé Collot, fils du célebre Lithotomiſte, qui avoit intérêt de ſe rendre la Faculté de Médecine favorable, lui ayant demandé la permiſſion de lui dédier ſa derniere Theſe de Philoſophie, qui eſt l'acte le plus ſolemnel, la Faculté lui fit l'honneur d'y aſſiſter, repréſentée par ſon Doyen & douze Députés, en robes rouges & fourrures, ſix des anciens, ſix des jeunes. A la fin de l'acte, M. le Recteur monta en chaire ; après avoir fait un compliment au Doyen & aux Députés, & en peu de mots l'éloge de la Faculté de Médecine, il donna le Bonnet de Maître-ès-Arts.

Le nouveau Maître préſenta ſa Theſe bien encadrée à M. le Recteur, à la Faculté & aux Députés, à qui il donna au ſortir de l'acte un ſplendide repas.

Le nom de Maître étoit autrefois un grand nom, & celui de Maître-ès-Arts très-diſtingué. Les perſonnages les plus qualifiés dans l'Egliſe & dans l'Etat s'honoroient de ce titre ; tout étoit en proportion de la haute idée que l'on avoit de la ſcience, dans le temps où elle étoit moins commune. De la grande opinion que l'on avoit du

nom de Maître, est resté celui de Maître-des-Requêtes, Maître-des-Comptes, Grand-Maître de la Maison du Roi, &c.

Il falloit que le titre de Maître-ès-Arts fût grand, & les interstices pour l'obtenir, longs; puisqu'un Roi de France s'intéressoit pour le faire accorder avec quelque dispense de temps.

(*Page 8.*) Si vous viviez encore, premiers & célebres Imprimeurs, Ulric Géring, de Constance, Martin Krants, & Michel Friburger, de Colmars, vous célébreriez vous-mêmes les Recteurs de ces temps fortunés pour la Littérature.

Ces Recteurs étoient Guillaume Fichet & Jean de la Pierre; le premier Recteur en 1467, le second en 1469.

Pierre Schoëffer, qui donna à cet art admirable le dernier degré de perfection, par l'invention de la fonte des caracteres, étudioit, en 1419, dans la très-glorieuse Université de Paris, ainsi qu'il s'exprime lui-même.

Histoire abrégée de l'Art de l'Imprimerie.

Trois époques de l'Art de l'Imprimerie, qui sont autant de degrés par lesquels elle a passé & est parvenue à la perfection où nous la voyons.

Ce petit morceau historique est en faveur des jeunes gens; car il n'est point ignoré des Gens de Lettres.

La premiere époque date de 1442; c'est la Xylographie, qui consistoit à graver ou sculpter des lettres sur des planches de bois, à l'imitation des Chinois, qui depuis nombre de siecles impriment de cette maniere. La sculpture & la gravure avoient sans doute donné l'idée de cette invention: mais elle étoit très-imparfaite; parce qu'il falloit autant de nouvelles planches que de pages, ce qui auroit rendu l'impression fort longue & fort coûteuse. Haërlem, ville considérable de la Hollande, s'attribue l'honneur de cette invention; elle est due à Laurent Coster, qui l'y pratiqua le premier.

La seconde époque, ou le premier degré de perfection, date de 1450; elle est due à Jean de Guttemberg, gentilhomme de Mayence; c'est la Typographie, qui a consisté à fixer sur des planches des lettres de bois mobiles, c'est-à-dire qu'on pouvoit placer, déplacer & faire servir plusieurs fois. La ville de Strasbourg réclame l'honneur de cette premiere perfection.

La troisieme époque, ou le second degré essentiel de perfection, date de 1460. Pierre Schoëffer en est l'Auteur: au lieu de lettres de bois mobiles, il fit jetter en moule des lettres de métal mobiles, plus solides, plus nettes & plus durables. La ville de Mayence prétend qu'elle a vu naître dans son sein ce dernier degré essentiel de perfection: je dis ce dernier degré essentiel de perfection; car il y avoit encore de l'imperfection. La Typographie manquoit de lettres initiales, que l'on suppléoit à la main: ce défaut a occasionné ces belles lettres majuscules d'or ou d'azur, qui relevent & ornent si bien les anciens Livres, les anciens Antiphoniers des Paroisses, & des Monasteres principalement, & qui étoient accompagnées de ces vignettes si élégantes.

MM. Etienne, célebres Imprimeurs, qui sont venus après Schoëffer, ont beaucoup ajouté à la beauté des caracteres.

La premiere épreuve de la Xylographie, ou gravure en bois, se fit sur un Vocabulaire, 1442.

Pour épreuve de la Typographie, ou gravure en lettres de bois mobiles, on imprima la Bible, 1450.

Et pour celle de la fonte des caracteres, on choisit la Cité de Dieu & les Offices de Ciceron, 1462.

Les Rois & les Princes souverains accorderent d'abord de grands privileges à l'Art de l'Imprimerie, qui n'a point été mise au rang des Arts méchaniques.

Par Arrêt du 3 Juillet 1604, il est défendu d'établir Imprimerie ailleurs que dans

dans le Quartier de l'Université, au dessus de Saint Yves, en lieux publics & ouverts.

Ulric Géring, Martin Krants & Michel Friburger, appellés à Paris par l'Université, vinrent s'y établir les premiers ; elle les accueillit, & les plaça dans le College de Sorbone & les environs.

Voyez Mentel, *de Origine Thypographiæ.... Danielis Scoëpflini Vindiciæ Typographicæ....* Origine & production de l'Imprimerie en taille de bois, par M. Fournier le jeune. Suite de l'Origine de la Gravure en bois.

(*Page 9.*) L'affluence des Etrangers en cette Capitale étoit telle, que l'Université, à l'exemple de l'Empereur Fréderic, établit en leur faveur, des grands & petits Messagers.

Etablissement des Messagers de l'Université.

L'Authentique ou Ordonnance de l'Empereur Frederic Barberousse, en faveur des Etudians de son Empire, se nommoit *Habita*, parce qu'elle commençoit par ce mot : il la publia en 1158. Ce fut à son exemple que l'Université institua les grands & petits Messagers, pour établir une correspondance utile & consolante entre des Ecoliers qui s'étoient expatriés, & leur famille éloignée.

Les petits Messagers, ou Messagers volans, comme on les appelloit, parcouroient les Dioceses, les Provinces du Royaume & les régions les plus éloignées, pour y porter les Lettres des Ecoliers, & en rapporter de l'argent & des paquets.

Les grands Messagers étoient des Citoyens, espece de Banquiers, à qui les petits Messagers devoient répondre. Les uns & les autres jouissoient de certains privileges académiques, comme Suppôts de l'Université. Ils étoient Officiers des Nations, & dépendoient uniquement de la Faculté des Arts.

Henri III, par un Edit donné en 1576, créa des Messagers Royaux, sur le modele & avec les mêmes privileges que ceux de l'Université. Le prétexte de cette création étoit de porter dans les Provinces les papiers de la Justice relatifs aux procès ; mais cet Edit n'eut pas lieu, parce que l'objet étoit trop borné.

En 1582, le même Roi voulut, par une seconde Ordonnance, astreindre tous les Messagers actuellement en exercice, à prendre des Lettres de Messagers Royaux, & à en payer la finance. Cette Ordonnance consolida l'établissement des Messagers Royaux : mais elle étoit contraire à l'Université & à ses privileges : sur ses représentations, Henri IV, par ses Lettres du 9 Août 1597, déclara que l'Université ne devoit pas être assujettie à payer la finance exigée par l'Edit de son Prédécesseur ; & si quelques Suppôts l'avoient payé, il voulut que les deniers leur fussent rendus.

Les Messageries du Royaume ont depuis été exploitées concurremment, par les Messagers Royaux & ceux de l'Université : mais il s'en falloit bien que le partage & le profit fussent égaux, & il falloit lutter continuellement pour des intérêts de Compagnies. Ces derniers venus furent utiles à notre Académie : plus habiles qu'elle, parce qu'ils étoient beaucoup plus intéressés & plus avides, ils lui apprirent, par la maniere dont ils faisoient valoir leurs Messageries, qu'elle avoit entre ses mains, depuis plusieurs siecles, un fonds riche, dont elle ne sçavoit pas profiter.

En 1630, dès qu'elle sçut de quelle maniere il falloit s'y prendre pour en tirer avantage, elle en fit un très-bon usage en faveur de ses Professeurs : les Principaux des Colleges s'étoient affranchis, pour la plupart, de l'obligation de les nourrir ; il ne restoit donc aux Régens d'autres émolumens que le casuel pénible qu'ils recevoient de leurs Ecoliers.

En 1641, une portion du revenu des Messageries fut appliquée à fournir aux Maîtres des appointemens peu considérables, mais fixes ; un Arrêt du Conseil du 14 Décembre de la même année, confirma cet arrangement : mais ce n'est qu'en 1719, que l'établissement a eu sa perfection, & que le Roi, par une protection digne d'un grand Prince, en faisant jouir les Régens ès-Arts d'une portion plus considérable de leur ancien patrimoine, les a mis en état de ne plus exiger de leurs disciples que la docilité & le progrès dans la vertu & dans les Lettres.

(*Page 10.*) En un mot, elle étoit consultée par-tout, elle entroit dans toutes les grandes affaires; tant étoit grande son autorité, & plus encore l'idée que l'on avoit de sa sagesse & de sa haute prudence.

L'Université eut une grande part dans les affaires publiques, principalement pendant les regnes des Charles VI & VII, temps de calamités & de troubles.

En 1403, l'Université, conjointement avec les Magistrats de l'Hôtel-de-Ville, présenta un Mémoire au Roi Charles VI, sur le Gouvernement & le mauvais état des affaires du Royaume : Jean de Courtecuisse, célebre Docteur en Théologie, portoit la parole.

1465, sous le regne de Louis XI, lors de la guerre du bien public, deux jours après la Bataille de Montl'héri, le Roi vint à sa Capitale. Sur les représentations de Guillaume Chartier, Evêque de Paris, Louis appella à son Conseil six Membres du Parlement, six Maîtres de l'Université, & six Bourgeois de la ville.

1482, cette année fut une année de calamités, par le froid excessif & la disette : l'Evêque de Marseille, chargé du gouvernement de Paris, tint au Palais un Conseil auquel il appella plusieurs Députés de l'Université.

1525, après la nouvelle de la perte de la Bataille de Pavie, où le Roi François I fut fait prisonnier, le Cardinal Louis de Bourbon, alors Evêque de Laon, qui avoit été Eleve du College de Navarre, se rendit en cette maison, & exhorta l'Université à faire des prieres dans un si grand désastre. Le besoin des circonstances ayant demandé que l'on formât un Conseil extraordinaire pour les affaires de l'Etat, l'Université y assista par ses Députés, avec l'Evêque de Paris, un Député du Chapitre, le Prévôt des Marchands, & autres Notables.

1565, M. Jean-Baptiste Dumesnil, Avocat-Général, parlant dans le Procès entre l'Université & les Jésuites, atteste que l'Université a droit d'être ouie ès Causes concernant l'état public du Royaume; auquel cas, ajoutoit-il, elle avoit tenu & tenoit de tout temps, grand lieu, degré & prérogative d'honneur, non seulement en ce Royaume, mais aussi envers l'étranger.

1649, lors de la Guerre de Paris, M. le Recteur se transporta au Parlement, pour parler de la paix & entrer dans des négociations : il fut reçu d'abord au Parquet de MM. les Gens du Roi, d'où il fut introduit à l'Assemblée des Chambres par MM. les Procureurs & Avocats-Généraux. Là, assis & couvert, il ouvrit le sentiment de l'Université, & parla avec dignité.

1688, (8 Octobre) M. de Harlai, Procureur-Général, envoyé par le Roi & le Parlement à l'Université assemblée au sujet des Franchises, lui tint un Discours aussi honorable & dans le même esprit qu'avoit tenu, en 1565, M. Dumesnil, Avocat-Général.

(*Page 10.*) Son influence dans les affaires politiques étoit telle, que l'on craignoit jusqu'aux divisions qui pouvoient naître dans son Corps : alors les Grands du Royaume, les Princes du Sang s'entremettoient; ils se rendoient médiateurs & arbitres; ils craignoient d'être privés d'un Conseil d'un si grand poids, & que les affaires publiques n'en souffrissent, principalement au milieu des troubles du Royaume.

En 1414, un Recteur, qui étoit de la Nation de France, ayant été insulté dans une Assemblée de l'Université, par un Docteur en Théologie de la Nation de Normandie, parce que le Recteur avoit refusé de conclure en faveur de ce Docteur, à la pluralité des suffrages, il en résulta un grand trouble dans toute la Compagnie.

Par une suite des occasions fréquentes que l'Université avoit alors de délibérer sur des affaires d'Etat, le bien général du Royaume pouvoit souffrir de ces querelles entre les Membres d'un Corps si important; les Princes furent frappés de cette

confidération, & ils crurent que l'intérêt public demandoit qu'ils travaillassent à appaiser la discorde. Le Cardinal de Bar, Cousin du Roi Charles VI, de concert avec le Duc de Berri, voulut se rendre médiateur : il se présenta à l'Université assemblée aux Mathurins, le 23 Août de la même année ; il étoit accompagné de l'Evêque de Paris, de deux autres Prélats, du Confesseur du Duc de Berri, & d'un grand cortege d'Ecclésiastiques & de Séculiers. Ces grands personnages, pour parvenir à une prompte conciliation, dans les circonstances critiques où étoit le Royaume, demanderent, en termes pleins d'affection & d'instance la grace des coupables, & l'obtinrent. (Hist. de l'Université, tome 3, p. 283).

(*Page 10.*) Son zele pour la religion & les bonnes mœurs, parut aussi, lorsqu'elle dénonça à l'Evêque un Aubriot, Prévôt de Paris, qui joignoit à des sentimens pervers sur la religion, des mœurs scandaleuses.

Indépendamment du motif de la Religion & des mœurs, l'Université avoit un intérêt personnel de dénoncer Aubriot : ce Prévôt, poussé de jalousie contre l'Université & ses Privileges, avoit dans le grand Châtelet un cachot, qu'il nommoit la rue du Fouarre, où il enfermoit, sur le moindre prétexte, les Maîtres & les Ecoliers : elle le dénonca à l'Evêque, le poursuivit au Parlement ; & il fut condamné, pour crimes d'impiété, de violences & de rapines, & jetté lui-même dans la prison qu'il nommoit par dérision la rue du Fouarre.

(*Page 11.*) Mais, Messieurs, vous attendez pour l'Etat de plus grands services encore de notre Université. Philippe-le-Bel, dans son fameux différend avec le Pape Boniface VIII ; Louis XII, dans son démêlé avec Jules II, les éprouverent heureusement.

En 1303, Philippe IV, dit le Bel, ayant à soutenir des guerres formidables contre les Flamands révoltés, imposa une taxe générale, dont il n'exempta pas les Ecclésiastiques : cette imposition étoit contraire aux prétentions des Papes, qui soutenoient l'immunité de l'Eglise de toutes charges de l'Etat ; comme si les Ecclésiastiques n'en étoient pas Sujets : delà ce fameux différend qui fut poussé jusqu'à l'excommunication du Roi & l'interdit du Royaume *à divinis*. On peut voir dans l'Histoire, les autres sujets de mécontentement entre le Pape & le Roi, & le récit de l'Appel des trois Etats, entre lesquels l'Université tint un rang distingué. (Histoire de l'Université, tome 2, page *169*).

L'excommunication lancée par le Pape Jules II contre Louis XII, avoit pour motif les guerres d'Italie, dans lesquelles ce Pape avoit des intérêts personnels ; le Roi, de concert avec l'Empereur Maximilien I, fit assembler le second Concile de Pise, pour faire déposer le Pape : mais ce Concile, composé d'Evêques presque tous de la nation de France, n'eut pas de suite & vint s'éteindre à Lyon.

Thomas de Vio, surnommé Cajétan, publia un Livre favorable à toutes les prétentions des Papes. Cet Ecrit envoyé à Paris par le Concile & le Roi, fut réfuté au nom de l'Université, par Almain, jeune Docteur en Théologie, mais sçavant, sous le titre *de l'Autorité de l'Eglise & des Conciles*, *contre Thomas Cajétan.* Nous avons la Lettre que Louis XII écrivit à l'Université, en 1512, à ce sujet. (Histoire de l'Université, tome 5, page 81).

SECONDE PARTIE.

Cette seconde Partie est, dans le Discours, l'Histoire Ecclésiastique de l'Université ; les Notes y sont relatives.

(*Page 11*). Anciennement toute la science étoit concentrée dans

le Clergé, & l'Université étoit toute Ecclésiastique; en cette qualité, elle a toujours possédé & éxercé un jugement doctrinal en matiere de Foi, &c.

Voyez le Mémoire présenté en 1717, à Monseigneur le Duc d'Orleans, Régent du Royaume, pour la défense de l'Université, en réponse à un Mémoire de quelques Prélats de France. (Suite pag. 18) Pouvoir de l'Université de donner son jugement doctrinal, & usage qu'elle a fait de ce pouvoir.

Ce Mémoire contient la tradition de ses jugemens doctrinaux, depuis son origine jusqu'au temps où il fut présenté. (Chez Thibouft, Place Cambray).

(*Page 12.*) En vain l'envie & la jalousie lui éleverent la même contestation, sous le regne de Louis XIII; un Arrêt solemnel émané du Conseil d'Etat la rétablit dans tous ses droits.

En 1574, l'Evêque de Paris, par une Sentence émanée de l'Officialité, menaça le Recteur & l'Université de l'excommunication, s'ils osoient, sans sa participation, prononcer sur l'erreur de Maldonat Jésuite. L'Université appella au Conservateur Apostolique, & au Parlement, qui infirma cette Sentence: elle fut appointée au Conseil. Maldonat prétendoit fixer le temps que chaque ame devoit souffrir dans le Purgatoire pour l'expiation de ses péchés.

1626, le 26 Novembre, l'Université assemblée aux Mathurins, condamna une These de Frere Jean Testefort, Dominicain, qui mettoit au même rang & nommoit également du nom d'Ecriture-Sainte, la Bible & les Epîtres décrétales des Papes, où se trouvent des maximes contraires aux droits des Couronnes.

Plusieurs Prélats du Royaume assemblés alors à Paris, firent des plaintes au Roi de ce Decret, comme d'une entreprise qui passoit le pouvoir de l'Université: ils obtinrent des Lettres-Patentes du 14 Décembre de la même année, très-contraires aux droits de l'Université en matiere de Doctrine. Quoique ces Lettres ne fussent pas vérifiées au Parlement, l'Université ne laissa pas de faire ses représentations au Roi: elle obtint la révocation entiere de ces Lettres-Patentes, par un Arrêt du Conseil, le Roi y étant, le 8 Juillet 1631: cet Arrêt imprimé se trouve à la fin du Mémoire indiqué ci-dessus.

(*Ibid.*) Son zele ne se signala jamais d'une maniere plus éclatante que dans l'affaire du grand Schisme d'Occident, occasionné par la rivalité des Cardinaux, la contrainte de l'élection, & sur-tout par l'imprudente sévérité d'Urbain VI, élu après la translation du Saint Siége d'Avignon à Rome; Schisme qui déchira l'Eglise si long-temps.

GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

Services importans que l'Université rendit à l'Eglise pendant le temps qu'il dura, combien elle contribua à l'éteindre.

En l'année 1305, Bertrand Got, Archevêque de Bordeaux, fut élu Pape, sous le nom de Clement V, par la protection & l'habileté du Roi Philippe-le-Bel comme l'on sçait: ce Pontife est l'auteur de la translation du S. Siége de Rome à Avignon: Gregoire XI transféra de nouveau le S. Siége d'Avignon à Rome, son lieu primordial, au commencement de l'année 1377. Il y mourut peu de mois après; premiere cause éloignée du Schisme d'Occident. Charles V, Roi de France, surnommé le Sage, avoit prévu les suites funestes de cette translation; il avoit envoyé à Gregoire une Ambassade solemnelle pour l'en détourner: l'amour pour la régularité, des intérêts politiques relatifs à l'Italie & à la ville de Rome principalement, ne lui permirent pas d'écouter des conseils si salutaires. Lorsque Charles, frere du Roi,

le Chef de l'Ambaſſade, le vit inflexible, il lui dit en le quittant : « Saint Pere, » vous allez dans un pays où vous n'êtes guere aimé : ſi vous y mourez bientôt, ce » qui eſt vraiſemblable, à raiſon de votre mauvaiſe ſanté, les Romains ſeront maî- » tres de tous les Cardinaux, & feront par force, un Pape à leur gré ». Ces paroles ne firent aucune impreſſion ſur Gregoire ; mais peu de mois après il en reconnut la ſageſſe ; prêt à mourir, il vit l'orage ſe former ; il apperçut la préparation au Schiſme, il en témoigna ſa douleur.

Les Cardinaux entrés au Conclave avec des intérêts politiques bien oppoſés, ne furent pas libres du choix ; les Romains les contraignirent à main armée d'élire un Romain, ou du moins un Italien ; ils élurent donc Barthélemi Prignano, Napolitain de naiſſance, Archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Ce Pape peu politique, contre l'eſprit Italien, avoit auſſi un caractere dur ; il n'écouta pas les circonſtances, il ne ménagea en aucune maniere les Cardinaux, à qui il étoit redevable, quoique forcément, de ſa haute dignité.

Les Cardinaux mécontens de n'avoir pas été entiérement maîtres de l'élection ; plus mécontens encore de la ſévérité de Barthélemi Prignano, ſe retirerent en ſûreté à Agnani, ville qui obéiſſoit à Honorat, Comte de Fondi, Gouverneur de la Campagne de Rome, & qui étoit auſſi mécontent du Pape. Là, les Cardinaux fortifiés de troupes & de gens de guerre, qu'ils prirent à leur ſolde, procéderent à une nouvelle élection ; ils nommerent Antipape le Cardinal Robert, de Genêve, homme intrépide, de grande naiſſance, jeune, riche, puiſſant, & qui avoit les qualités néceſſaires pour ſoutenir une haute dignité dans des circonſtances ſi critiques. Le nouveau Pape prit le nom de Clement VII.

Charles V, après avoir aſſemblé pluſieurs fois des Evêques & des Docteurs en grand nombre, ſe déclara pour Clement. L'Univerſité, qui avoit d'abord adhéré à Urbain, eut plus de peine à prendre parti pour Clement ; l'unanimité ne fut jamais entiere ; la Nation de Picardie reſta attachée à Urbain. Gervais Chrétien, Médecin de la Faculté, & premier Médecin de Charles V, étoit toujours à la tête des Députés de l'Univerſité auprès du Roi, lorſqu'il étoit queſtion de traiter de cette grande affaire. Nous avons encore les Actes d'adhéſion de la Faculté de Médecine à Clement VII. Les autres Princes Chrétiens ſe rangerent du côté d'Urbain, ou de Clement, ſelon qu'ils étoient affectés.

Ce Schiſme dura quarante ans ; il produiſit des maux infinis ; mais il donna auſſi occaſion à de grands biens.

Depuis la fin du ſixieme ſiecle & le Pontificat de Saint Gregoire-le-Grand, l'eſprit de l'Egliſe s'étoit fort affoibli, ſa diſcipline énervée, ſes Canons avoient été oubliés ou négligés, un grand nombre de vérités s'étoient obſcurcies, celles ſur-tout qui appartiennent à la Hierarchie : à l'aide de l'ignorance, les Papes avoient formé des prétentions qui troubloient l'Egliſe & les Royaumes.

Le Schiſme produiſit la néceſſité d'aſſembler des Conciles Généraux, & les Conciles reſſuſciterent les vérités enſevelies dans l'oubli.

La lumiere s'étoit conſervée dans l'Univerſité de Paris : elle fut le principal inſtrument dont la Providence ſe ſervit pour conſerver ſon Egliſe ; car un Schiſme ſi obſtiné & ſi perſévérant, paroiſſoit, en diviſant ſon unité, devoir la détruire, ſi on mettoit à l'écart la fidélité des promeſſes.

Le ſiecle du Schiſme eſt l'époque de la plus brillante ſituation de l'Univerſité ; elle fut l'ame des Conciles, par ſes Députés & ſes correſpondances, & le centre des négociations avec les Princes Chrétiens ſur ce grand objet : elle avoit ſes Ambaſſadeurs, comme on parloit alors, dans toutes les Cours : à la mort de chaque Antipape, elle ne manquoit pas d'envoyer ſes Ambaſſadeurs aux Cardinaux de l'Obédience du défunt, pour les engager d'adhérer au Compétiteur, ce qui auroit bientôt terminé le Schiſme ; ou de ſuſpendre au moins une nouvelle Election, & de prendre des arrangemens avec les Cardinaux de la faction oppoſée, pour parvenir à la paix & à l'unité.

Ce fut alors que notre Académie produiſit de ſes quatre Facultés & de ſes Nations, de plus grands hommes que l'on en eut encore vu ſortir de ſon ſein ; un Dominique le petit, un Pierre Plaoul, un Pierre d'Ailli, un Thomas de Courcel-

les, un Jacques Desparts, un Henri Thibouſt, l'incomparable Gerſon, &c. Elle contribua plus que perſonne à la condamnation des erreurs du temps, & ſur-tout de celle de Jean Petit ſur le Tyrannicide : elle eut la plus grande part aux Decrets qui furent formés pour le rétabliſſement de la diſcipline & du droit des Ordinaires, pour la promotion des Gradués aux Bénéfices ; promotion qui fut depuis appellée Expectative, & qui fut ſi utile à l'Egliſe : elle vint à l'appui des Evêques, pour établir les grands principes de la Hiérarchie & de la ſupériorité des Conciles Généraux ſur les Papes, principes qui font la bâſe de nos Libertés : elle parvint enfin, par ſes travaux & ſes démarches, à éteindre le Schiſme qui déſoloit l'Egliſe.

(*Page 14.*) Je ne puis m'empêcher de remarquer, en paſſant, que Gerſon, cette lumiere des Conciles, & l'honneur de l'Univerſité, termina, au grand regret de tous les gens de bien, ſa vie honorable à Lyon, dans la fonction de Catéchiſte des petits enfans.

Son véritable nom étoit Jean Charlier ; Gerſon ou Jarſon étoit le nom du petit Hameau dont il étoit originaire, au Dioceſe de Rhetel en Champagne.

Il fit ſes études au College de Navarre, fut reçu Docteur en 1392 ; Chancelier de l'Egliſe de Paris, en 1395 ; Aſſocié aux Ambaſſadeurs de l'Univerſité, au Concile général de Piſe, en 1409 ; Ambaſſadeur du Roi Charles VII & de l'Univerſité, au Concile général de Conſtance, en 1414 ; il prononça dans l'Egliſe de Paris, en 1415, l'Oraiſon funebre du Duc d'Orléans, aſſaſſiné par le Duc de Bourgogne : il eſt qualifié par le ſecond Concile de Piſe, d'excellent Défenſeur de l'Egliſe.

(*Page 15.*) Thomas de Courcelles, le chef de vos Ambaſſadeurs, ſoutint à Baſle la gloire de l'Univerſité, comme Gerſon l'avoit ſoutenue à Piſe & à Conſtance.

Thomas de Courcelles, Théologien de Paris, Chanoine d'Amiens, devint dans la ſuite Doyen & Proviſeur de Sorbone : il eut grande part aux opérations du Concile de Baſle ; il porta la parole, au nom du Concile, devant l'Egliſe Gallicane aſſemblée à Bourges, en 1440 : il fut du nombre des Ambaſſadeurs envoyés par Charles VII à l'Aſſemblée de Mantoue, au ſujet de la Ligue que Pie II vouloit former contre les Turcs : il prononça l'Eloge funebre de Charles VII, en 1461. Thomas de Courcelles mourut en 1468 : on peut voir ſon éloge dans *Mezeray*, qui l'avoit tiré d'*Æneas Sylvius*, Secrétaire du Concile de Baſle, & qui l'y avoit bien connu.

(*Ibid.*) Depuis long-temps, les plus grands Evêques, les ſouverains Pontifes les mieux intentionnés deſiroient que les Gradués de l'Univerſité de Paris fuſſent pourvus de Bénéfices & employés dans les fonctions les plus importantes du ſaint miniſtere ; ils exhortoient les Prélats à les mettre en place : l'Egliſe aſſemblée à Baſle parvint enfin à en faire une loi.

Hiſtoire abrégée de l'Expectative des Gradués.

C'eſt ici l'occaſion de donner aux jeunes gens une idée de l'Expectative des Gradués, dont ils ont ſouvent entendu parler, & dont ils ne connoiſſent pas l'origine; Privilege ajouté depuis à ceux dont Philippe-Auguſte avoit comblé l'Univerſité, & auquel il n'avoit pas penſé, Privilege cependant ſi utile à l'Egliſe.

Le deſir, le vœu, les exhortations des ſouverains Pontifes & des Evêques, pour que les Gradués de l'Univerſité de Paris fuſſent employés par préférence, & qu'une partie des Bénéfices à charge d'ames leur fuſſent conférés, telle eſt la premiere

origine de la faveur accordée aux Gradués de Paris, ou de leur Expectative ; l'intérêt de l'Eglise, l'émulation des études, le progrès de la science, la récompense de la vertu, étoient les motifs de leurs exhortations : Guillaume Durandi, Evêque de Mende, & un autre dont on ne sçait pas le nom, parlerent fortement en leur faveur, au Concile de Vienne en Dauphiné, assemblé en 1311.

Ce n'étoit encore que des exhortations qui se firent entendre, depuis la fin du douzieme siecle jusqu'au milieu du quatorzieme ; mais les Evêques & les Collateurs préféroient les Ecclésiastiques de leurs Dioceses, quoiqu'inférieurs en mérite ; c'est ce qui engagea les souverains Pontifes à s'emparer d'un grand nombre de Bénéfices de la France, & d'inviter l'Université de lui envoyer les rôles de ses Gradués, pour leur en assurer la distribution ; premiere époque de l'Expectative assurée aux Gradués par les Papes, en 1348.

Le Schisme ayant jetté de la confusion dans l'Eglise, il y eut pendant quelque temps, soustraction d'Obédience aux deux Contendans, en reconnoissant toujours la Chaire de S. Pierre le centre de l'unité. L'Eglise Gallicane, assemblée à Paris, en 1408, pour décider au fonds la soustraction d'Obédience, prit des arrangemens indépendans de la Cour de Rome ; elle fit un Réglement général pour la nomination & distribution des Bénéfices, qu'elle renvoya aux Collateurs & aux Ordinaires, & dont elle assura une portion aux Gradués : elle eut aussi la précaution de nommer des Evêques Commissaires, pour présider à ce grand objet ; seconde époque de l'Expectative assurée aux Gradués, & ce fut par l'Eglise Gallicane, en 1408.

Cette destination fut reconnue si utile, que l'Eglise Universelle assemblée à Basle, en 1431, crut devoir en faire une loi générale.

Cette loi fut confirmée par l'Assemblée ou Concile National de Bourges, auquel le Roi Charles VII présidoit en personne, en 1438, & scellée par la Pragmatique Sanction qui y fut dressée ; troisieme époque de l'Expectative assurée aux Gradués.

Enfin les deux Puissances se réunirent en faveur de l'Expectative des Gradués, par le Concordat entre le Pape Leon X & le Roi François I, en 1515. Le Pape, qui avoit un intérêt personnel au Concordat, le fit approuver & confirmer par le Concile de Latran, en 1516 : c'est la quatrieme & derniere époque qui assura une portion des Bénéfices aux Gradués.

On distinguoit deux sortes de Gradués, les Gradués simples, & les Gradués nommés ; le Gradué simple étoit celui qui n'avoit que ses Lettres du temps d'études & du degré qu'il avoit acquis ; le Gradué nommé, ajoutoit à ces titres l'avantage d'être présenté par son Université au Collateur, ou inscrit sur le Rôle. Les Gradués nommés avoient un droit exclusif pour les deux tiers des Bénéfices, & ils concouroient avec les Gradués simples pour le tiers restant. Le Concordat n'apporta qu'un léger changement à cet égard : des quatre mois qu'il attribua aux Universités pour leurs portions aux Bénéfices, il en assigna deux aux Gradués nommés, Janvier & Juillet, appellés mois de rigueur ; permettant aux Collateurs le choix entre tous les Gradués, tant simples que nommés, lorsque les Bénéfices viendroient à vacquer dans les mois d'Avril & d'Octobre, appellés mois de faveur. Les Gradués des Facultés de Droit & de Médecine avoient aussi part à l'Expectative ; car avant la Réforme de 1452, ils étoient tous ou presque tous Ecclésiastiques : c'est dans cet esprit que, dans quelques Cathédrales, il y a encore quelques Canonicats ou Bénéfices annexés à des Médecins.

Si l'on veut avoir un plus grand éclaircissement sur ces grands objets du Concordat & de l'Expectative des Gradués, il faut consulter l'excellent Mémoire de l'Université, *sous le titre de Très-humbles & très-respectueuses Représentations de l'Université de Paris, au sujet de la Déclaration du 27 Avril* 1745 ; il ne laisse rien à desirer.

(*Page 15*) Cette Pragmatique étoit semblable, pour le fonds des principes, à celle que Saint Louis avoit dressé en six Articles, pour soutenir les droits de son Royaume, avant son départ pour la Terre Sainte.

Saint Louis, plus éclairé que son siecle, car la piété donne quelquefois des lumieres

au dessus du commun, craignoit les principes des fausses Décrétales, & le préjugé de son temps en faveur de la puissance ecclésiastique, pendant son absence & ses voyages d'outre-Mer; c'est pourquoi il donna sa Pragmatique avant son départ.

Je dirai aussi, à la gloire de ce Prince, qu'avant de partir pour la Terre Sainte, il avoit fait des legs pieux en faveur des pauvres Ecoliers de S. Thomas du Louvre, de S. Honoré & des Bons-Enfans.

(*Page 16*) Ce fut alors que, pour l'intérêt commun & le respect dû au Concile Œcuménique de Basle, à la Pragmatique de Charles VII, & au Concile National de Bourges, l'Université s'opposa de toutes ses forces à cette innovation, &c.

Si le Parlement & l'Université s'opposerent fortement au Concordat de Leon X & de François I, ce n'est pas en ce qu'il contenoit de favorable aux Gradués; c'est en ce qu'il accordoit au Prince la nomination aux Bénéfices majeurs, contre le droit des Collateurs anciens & légitimes, sçavoir les Chapitres des Cathédrales & des Abbayes; c'est que par l'abolition de la Pragmatique de Charles VII, qui n'étoit que la confirmation des Decrets du Concile de Basle, les Papes rentroient, tacitement, car la clause n'étoit pas exprimée, dans les annates, ou perception du revenu de la premiere année des Bénéfices Consistoriaux vacans, ce qui dépouilloit le Royaume, l'Eglise & les pauvres d'une somme d'argent considérable; c'est que ce Concordat étoit contraire à l'esprit de l'Eglise & à l'intention du Concile de Basle, que l'Université respectoit souverainement.

(*Ibid.*) Elle défendit expressément aux Imprimeurs & Libraires, qui pour lors étoient sous sa jurisdiction, d'imprimer ni distribuer le Concordat de Leon X & de François I.

Les Libraires étoient, dans les premiers temps, appellés Sationnaires, parce qu'ils n'étoient qu'un entrepôt de Manuscrits qu'on leur apportoit à vendre, & pour lequel on leur donnoit un petit droit; les Suppôts de l'Université avoient la préférence sur les autres acquéreurs: ces Libraires & tout ce qui avoit rapport à la Littérature, étoient sous la dépendance de l'Université; c'étoit des Offices auxquels elle nommoit & dont elle pouvoit destituer.

TROISIEME PARTIE.

Cette Troisieme Partie contient dans le texte, en abrégé, les combats que l'Université a eu à soutenir pour le soutien de ses droits & de sa dignité; on a ajouté quelques-unes de ses illustrations, c'est-à-dire ses Privileges & les occasions où elle a paru avec le plus d'éclat; les Notes y sont relatives.

(*Page 19*) Les Prévôts de Paris, nommés Conservateurs Royaux des Privileges de l'Université, avec la religion du serment entre ses mains, l'ont persécuté long-temps, parce qu'elle avoit été soustraite à leur jurisdiction.

Par le Diplôme de Philippe-Auguste, l'Université ne relevoit que du Pape & du Roi: du Roi, pour l'autorité temporelle & la jurisdiction séculiere; du Pape, pour la spirituelle & ecclésiastique.

Pour empêcher les Prévôts de Paris de rien entreprendre au préjudice de notre Académie & de ses Suppôts, le Prince voulut que ce premier Magistrat de la Police fût lui-même le protecteur de l'Université; il l'obligea de jurer, entre les mains du Recteur,

Recteur, dans une assemblée générale, l'observation de ses Privileges, sous le titre de Conservateur Royal.

Mais malheureusement ce Conservateur étoit souvent partie contre ces mêmes Privileges qu'il devoit soutenir, parce qu'ils entamoient sa jurisdiction : il y a plusieurs exemples de Prévôts de Paris punis très-sévérement, pour avoir exercé leurs jurisdiction, quant au criminel, contre quelques Suppôts de l'Université.

Le 13 Juin 1535, Charles de Neuville d'Alincourt, fils de l'illustre Nicolas de Villeroi, Secrétaire & Ministre d'Etat, vint, dans l'assemblée de l'Université aux Mathurins, se faire reconnoître Conservateur des Privileges royaux de notre Académie, avec la religion du serment entre ses mains : il est le dernier qui ait subi cette cérémonie; depuis lui, elle est tombée en désuétude : avec le temps, les mœurs changent, les privileges les mieux cimentés s'affoiblissent, l'autorité prend le dessus: les Compagnies sont cependant plus rigoureuses sur le fait du cérémonial, plus jalouses de leurs droits que les particuliers.

(Page 19.) Dans les premiers temps, les Religieux mendians, vils adulateurs de la Cour de Rome, trop favorisés par quelques Papes, ont disputé à l'Université & enlevé l'enseignement, qui lui appartenoit de droit; ils ont voulu inonder ce Corps séculier & forcer ses barrieres.

S. François fut la gloire de l'Italie, comme S. Dominique fut celle de l'Espagne. Le commencement du treizieme siecle vit naître ces deux Ordres célebres, & aussi-tôt rivaux de notre Académie : l'humilité étoit la bâse de leur institut; mais cette bâse manqua bientôt; ils n'ambitionnoient rien tant que le titre de Docteur : ils furent extrêmement chéris des Papes, qui leur sacrifierent les Curés, les Evêques, l'Université & tous leurs droits : ils s'introduisirent dans les Palais des Rois & du Roi Saint Louis en particulier, dont ils gagnerent la confiance.

Ils voulurent entrer dans l'Université malgré elle : à l'aide de l'autorité des souverains Pontifes & à force de Bulles qui allerent jusqu'à l'excommunication, ils forcerent ses barrieres : delà tant de troubles dans l'Eglise & dans notre Académie naissante; ils la mirent à deux doigts de sa perte : elle fut obligée de déserter Paris en 1229; & pendant son absence, ils usurperent l'enseignement : ils formoient des Corps nombreux. L'Université, qui étoit une Compagnie séculiere & libre, craignoit d'être absorbée par le grand nombre; elle les admit enfin en 1257, à condition que leur admission seroit limitée à un petit nombre pour chaque Ordre.

(Ibid.) Guillaume de Saint-Amour, vous fûtes le bouclier de l'Université, & la victime de l'opiniâtreté de ces Religieux trop protégés.

Guillaume de Saint-Amour, Chanoine de Beauvais, un des premiers Professeurs du College de Sorbone, célebre Docteur, & défenseur intrépide de nos Privileges, avoit été envoyé à Rome avec trois autres Docteurs, pour plaider la cause de l'Université contre les Religieux mendians : après bien des vexations, il eut une défense expresse du Pape Alexandre IV de revenir en France, avec priere au Roi de ne l'y laisser pas rentrer. Guillaume se retira à Saint-Amour sa ville natale, en Franche-Comté, qui pour lors n'étoit pas du Royaume de France : il avoit composé contre les Religieux, son Livre du péril des derniers temps : il mourut dans sa Patrie, en 1272, très-regretté de l'Université & de tous les gens de bien : un Poëte contemporain parle de la persécution qu'il souffrit, comme d'une persécution inique :

Etre banni de ce Royaume
A tort, com fut Maître Guillaume
De Saint-Amour, qu'hypocrisie
Fit exiler par envie.

(*Page 19.*) Les Chanceliers de l'Eglise de Paris & ceux du Mont Sainte Genevieve, étendoient leurs pouvoirs au-delà de la Licence qu'ils avoient droit de conférer, comme Légats du saint Siége en cette partie.

Les Chanceliers de l'Eglise de Paris & ceux du Mont Sainte Genevieve, Ecolâtres ou Chefs des Etudes de leurs Cloîtres ou de leurs Territoires, le premier sous l'autorité de l'Evêque, le second sous celle de l'Abbé, prétendoient avoir la même jurisdiction sur tous les Maîtres & Ecoliers de l'Université, depuis sa formation en Compagnie réglée; ils ne reconnoissoient pas ses Privileges, Privileges émanés de nos Rois & des souverains Pontifes; exactions pécuniaires, distribution des lieux, subordination, tout leur étoit dû: ce fut une source de procès qui durerent près de quatre cens ans: mais l'Université sortoit toujours victorieuse, par la protection des Papes, de leurs Légats & du Parlement. Nous avons encore dans nos Archives les Pieces originales de ces procès, année 1331.

Les Chanceliers de l'Eglise de Paris exerçoient le droit d'excommunication sous l'autorité de l'Evêque, peine commune alors; ils s'en servoient souvent contre nos Suppôts. Honorius III, au commencement du treizieme siecle, par une Bulle, défend à qui que ce soit d'excommunier l'Université en Corps, sans une Commission expresse du saint Siége; & le Cardinal Galon, Légat en 1208, en restreint beaucoup l'usage contre les Ecoliers: le Conservateur Apostolique fut créé depuis pour l'affranchir entiérement.

Honorius III, ainsi que les autres souverains Pontifes, avoit une si grande idée de l'Université de Paris, que dans sa Bulle de 1219, contre le Chancelier Philippe de Grêve, il appelle l'Université, une Compagnie qui, répandant par-tout les eaux salutaires de sa doctrine, arrose & rend féconde la terre de l'Eglise universelle.

Le Jeudi-Saint, le Recteur bien accompagné, entroit dans le Chœur de Notre-Dame; il y prenoit une séance honorable; c'étoit pour entendre le Sermon Latin que le Chancelier faisoit ce jour-là sur la Cêne; les Chanoines laissoient à l'Université le côté droit par honneur.

(*Page 20.*) Depuis deux siecles & un peu plus, une Société nouvelle, rivale & trop puissante, a lutté sourdemenr & même à force ouverte, contre notre ancienne Université, &c.

Saint Ignace de Loyola, âgé de plus de trente ans, commença ses études de Grammaire & de Philosophie, dans les Colleges de Montaigu & de Sainte Barbe, sous les illustres grands Maîtres Standonc & Govea: c'est dans ce Cours d'étude qu'il s'associa ses premiers compagnons, dont le plus renommé est S. François Xavier, qui professoit alors la Philosophie au College de Beauvais.

Ils sont nommés dix, y compris Ignace, leur Chef, dans la Bulle par laquelle Paul III, en 1540, approuva leur Institut, & tous sont qualifiés Maître-ès-Arts de l'Université de Paris. Elle ne sçavoit pas alors qu'elle étoit le berceau des Jésuites, ni qu'ils seroient ses rivaux les plus formidables.

Je n'entrerai pas dans la discussion des grands procès que notre Académie a eu à soutenir contre ces rivaux en 1564 & 1594; on peut consulter l'*Histoire de l'Université*, *tom. VI*, *p.* 180 & 448: je dirai seulement, ce qui est peut-être moins connu, que ces Peres, voulant forcer l'Université à les admettre dans son Corps, présenterent une Requête à Louis XIII, en 1643. Elle leur opposa un célebre Docteur, nommé Herman, de la Maison & Société de Sorbone, & Chanoine de Beauvais, qui composa plusieurs Apologies de la conduite de l'Université à leur égard, sous le titre de *Vérités Académiques*, & qui furent publiées par Mandement de M. de Saint-Amour, pour lors Recteur. Les Vérités Académiques furent accueillies du public; & M. Herman fut depuis promu au Doctorat.

Je ne puis finir l'article des Jésuites, par rapport à l'Université, sans rapporter une anecdote très-honorable à notre Académie.

Lors du procès de 1565, Versoris, Avocat des Jésuites, s'étoit placé au Barreau des Pairs, qui est du côté des Conseillers Laïques : Pasquier, Avocat de l'Université, prétendit que son Confrere usurpoit une place qui ne lui convenoit pas, & il la revendiqua pour lui-même au nom de sa Partie. Versoris ne voulant point céder, la contestation fut jugée par Arrêt rendu sur le champ, qui ordonna que l'Avocat des Jésuites désemparroit le Barreau des Pairs & le céderoit à l'Université. *Histoire de l'Université, tom. VI, p. 192.*

(*Page 20.*) Philippe-Auguste, ce Prince éclairé pour son temps, connoissoit tout le prix du mérite de la science & de la vertu : lorsqu'il vit l'Etude de Paris, &c.

Philippe II, surnommé Auguste, montant sur le trône en 1180, trouva l'Université toute formée : il comprit d'abord de quel prix étoit pour l'Eglise & pour son Royaume une Compagnie éclairée dans ces temps ténebreux; il apperçut qu'elle donnoit du relief à sa Capitale en particulier.

Il arriva une émeute violente & sanglante entre les Bourgeois & les Ecoliers, dans laquelle Thomas, Prévôt de Paris, prit parti pour la populace : le Prince en craignit les suites; il commença par venger l'Université d'une maniere éclatante; ensuite pour la rassurer contre pareil événement, il lui donna toutes les marques possibles d'estime, de bienveillance & de protection : delà ce fameux Diplôme qui lui accorde l'exemption de toutes les charges de l'Etat, le droit précieux de *Committimus*, toutes les immunités de l'Eglise, avec toutes les garanties confiées aux Conservateurs Apostoliques & Royaux; & comme si la science ne pouvoit être trop illustrée, ce même Diplôme l'honore du titre glorieux & unique de Fille ainée des Rois de France; titre qui l'a fait figurer long-temps avec les têtes couronnées.

Mais, ô changement de l'esprit ! ô instabilité des grandeurs humaines ! ces Privileges glorieux que l'on avoit cru utiles & même nécessaires, pour le progrès de la science & l'émulation des études; ces mêmes Privileges, si fortement cimentés par le concours des deux puissances, sont devenus, par la jalousie & la rivalité, une source de procès, une cause de guerres continuelles que l'Université a soutenu avec autant de vigueur que de dignité, pendant la durée de plusieurs siecles; & ce n'est que depuis qu'elle les a presque oublié, & que pour le bien de la paix, elle est rentrée d'elle-même dans l'ordre commun dont on l'avoit fait sortir, qu'elle a joui de cette tranquillité si nécessaire aux Gens de Lettres.

(*Ibid.*) Il lui fit nommer par le Pape des Conservateurs Apostoliques, pour les immunités de l'Eglise.

Ce fut pour maintenir ces immunités, ce fut pour garantir l'Université contre toute entreprise & toute usurpation ecclésiastique, que fut créé le Conservateur Apostolique.

Il prêtoit serment entre les mains du Recteur, l'Université assemblée, comme le Conservateur Royal pour les droits royaux. Cette qualité étoit recherchée & sollicitée par les plus grands Evêques : le tribunal du Conservateur Apostolique étoit si important, que ses emplois ou offices étoient exercés par des personnes d'un état & d'un rang distingué. En 1530, Jacques Boucher, Maître-des-Comptes, & Guillaume Briçonnet, Seigneur de Glatigni, se disputoient l'emploi de Greffier de ce tribunal : il en résulta un procès en forme, que Me Boucher perdit, parce qu'il se fondoit sur le titre de la résignation du dernier titulaire admise en Cour de Rome; mais cette charge amovible étoit à la nomination du Conservateur, qui présentoit le sujet à l'Université, qui le confirmoit.

Le changement des mœurs de l'usage & de la discipline académique, affoiblit le tribunal du Conservateur Apostolique, qui s'éteignit vers le commencement de ce siecle, entre les mains de Messire Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, après avoir duré cinq cens ans.

(*Page 20*) Le Droit de *Committimus*.

L'Université étoit jalouse de tous ses privileges, mais principalement de son droit de *Committimus*, comme plus utile à ses Etudians : deux fois pour le soutenir, elle plaida contre deux Reines de France.

En 1393, un Etudiant avoit un procès, pour lequel il fut traduit devant le Juge de la Châtellenie de Neuf-Châtel, en Normandie, dans le pays de Brai, appartenant à la Reine Blanche, veuve de Philippe de Valois. L'Ecolier demanda son renvoi devant le Prévôt de Paris, & l'obtint : la Reine prit l'intérêt de son Juge; & l'Université intervint pour son Ecolier. La question en réglement de Juge fut débattue au Parlement, & le Privilege d'une Reine de France étoit balancé par celui de l'Université; cette Princesse ne croyoit pas même au dessous d'elle d'en faire la comparaison: son Avocat disoit au nom de son illustre Partie : Si l'Université est d'ancienneté, aussi sont les Rois de France. L'Université repliquoit sur le même ton, & se prétendoit plus privilégiée que la Reine, vu que ses Suppôts tenoient leurs Privileges d'une longue suite de Rois, au lieu que Blanche ne tenoit le sien que du Roi son mari. L'Université gagna; la cause fut renvoyée aux Requêtes de l'Hôtel du Palais, par Arrêt du 4 Mars 1393. *Histoire de l'Université, tome III, page* 105.

Voici le second exemple.

Marie, veuve de Louis I, Duc d'Anjou, Reine titulaire de Sicile & de Jerusalem, avoit fait saisir, par un simple ordre signé de sa main, tous les effets de Matthieu du Vasser, Bachelier en Droit, & pour lors Etudiant en cette Faculté. Du Vasser, appuyé de l'Université & du Procureur-Général, porta ses plaintes au Parlement. Par Arrêt du 17 Juin 1400, la Reine & ceux qui avoient agi par ses ordres, furent condamnés à indemniser du Vasser, & payer tous les frais. *Histoire de l'Université, tome III, page* 197.

En 1451, même événement à l'occasion d'un procès entre un Ecolier de Paris & un Ecolier de Louvain.

En 1609, l'Université intervint dans la cause de Henri Brasset, Angevin, Ecolier de Paris, contre un Ecolier de l'Université de Caën, qui vouloit traduire l'affaire au Parlement de Rouen.

(*Ibid.*) En sa qualité de Fille aînée des Rois de France, l'Université s'adressoit dans ses propres affaires, dans ses procès, au Roi en personne; ce ne fut que sous Charles VII, que le Parlement lui fut donné pour Juge, parce que les contestations au sujet des impôts & de la finance, se renouvelloient tous les jours.

Dans le procès criminel de l'Université contre Charles de Savoisi, Chambellan du Roi, (que je rapporterai lorsqu'il sera question des monumens érigés en réparation des outrages faits à sa dignité), l'Université ayant été renvoyée au Parlement, parce que le Roi malade n'étoit pas en état de lui donner audience, Gerson, l'Orateur de l'Université, s'exprime ainsi:

» La Fille ainée du Roi ne peut de présent avoir accès à sa royale personne....
» Il faut qu'elle preigne son recours, sa défense & refuge à son haut Trône de Justice,
» où sied & se repose son autorité royale. Et qui est ce Trône de Justice ? N'est jà
» besoin que je le die ; chacun le sent ; c'est par excellence, cette Cour très-hono-
» rable de Parlement, ce Sénat des Peres conscripts.... Elle vient ici non pas
» comme devant Juge ordinaire, mais comme devant ceux qui représentent le Roi,
» & ce non quant à personne, au moins quant à autorité ».

En 1682, M. l'Archevêque de Paris ayant fait demander à l'Université, au nom du Roi, qu'elle donnât par écrit, sous huit jours, les raisons qu'elle pouvoit avoir de s'opposer à ce que les Jésuites achetassent le College du Mans, qui tomboit en ruine, pour qu'il en rendît compte au Roi;

Le 19 Février, les huit jours accomplis, le Recteur fut trouver M. l'Archevêque, pour le prier de ne pas trouver mauvais que l'Université, selon le droit qu'elle en a,

ſe rendit au premier jour devant le Roi, pour lui expoſer ſes raiſons concernant le College du Mans; parce qu'il eſt naturel qu'une Fille ainée s'adreſſe immédiatement & avec confiance à ſon Pere, & non pas par l'entremiſe d'un autre.

Le 27 du même mois, l'Univerſité en grand cortege, ſe rendit à S. Germain-en-Laye, voiturée par quatorze carroſſes. Arrivée au lever du Roi, elle fit avertir Sa Majeſté qu'elle demandoit audience : le Roi auſſi-tôt envoya au devant d'elle l'Introducteur des Ambaſſadeurs, M. Deſaintot, Grand-Maître des cérémonies, qui vint la recevoir aux premieres portes du Château & au premier pont-levi, & la conduiſit juſqu'à la porte de la Chambre du Roi. Elle y fut reçue par M. Colbert de Seignelai, Secrétaire d'Etat, qui l'introduiſit juſqu'à la ſalle du Trône, ſur lequel le Roi aſſis & couvert, écouta avec bonté le Recteur, qui parla en peu de mots ſur les droits de l'Univerſité, expoſa les motifs qui la conduiſoient aux pieds du Trône, ſupplia Sa Majeſté de vouloir bien lui conſerver ſon College du Mans, & ne pas ſouffrir que des nouveaux venus s'en emparaſſent; qu'il eſpéroit de ſa bonté que leurs efforts n'auroient pas plus de réuſſite qu'ils n'en avoient eu en 1625 & 1631, ſous le regne de Louis le Juſte, d'heureuſe mémoire, ſon Pere.

Le Diſcours fini, le Roi dit au Recteur de remettre entre les mains de M. de Seignelai, tous les titres concernant cette affaire, ce qu'il fit. Il remit auſſi à Sa Majeſté une Requête ſur cet objet, dreſſée par les plus habiles Avocats; après quoi le Roi s'étant levé de ſon Trône, la tête découverte, congédia l'Univerſité, en promettant de s'occuper, autant qu'il pourroit, de ſes intérêts; qu'il conſerveroit tous ſes droits, & qu'en tout il ſe montreroit envers elle, un bon & équitable Pere. Le Roi ne quitta point ſon Trône juſqu'à ce que le dernier des Députés fût ſorti.

Le Grand-Maître des cérémonies reconduiſit l'Univerſité juſqu'au premier pont-levi où il l'avoit priſe. Le Recteur étoit précédé des quatorze Maſſiers, avec leurs Maſſes qu'ils porterent élevées juſqu'à la porte de la chambre du Roi, où ils reſterent juſqu'à la ſortie du Recteur & des Députés qu'ils accompagnerent dans le même ordre. Le cortege arriva à Paris à quatre heures au College de Navarre, où les Députés dînerent aux dépens de l'Académie.

(*Page 20.*) En ſa qualité de Fille ainée de nos Rois, dans les cérémonies publiques, elle marchoit après le Parlement, à côté du Clergé, & avant toutes les autres Cours Souveraines.

En 1516, à la pompe funebre de Claude, Reine de France, fille de Louis XII, femme de François I, le cérémonial avoit été réglé par autorité ſouveraine. Ce cérémonial donnoit le pas à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides ſur l'Univerſité, & il fut ſignifié, le matin du jour même, au Recteur, Jean-Prothais Bourſier, Théologien du College de Cholet. L'Univerſité aſſemblée avant la cérémonie, avoit encouragé le Recteur à ſoutenir le droit & l'honneur de la Compagnie : elle voulut conſerver le même rang qu'elle avoit tenu aux Obſeques de Louis XII. Le Recteur oppoſa au nouveau cérémonial tant de fermeté & de dignité, qu'il l'emporta ſur toutes autres conſidérations : il déclara que l'Univerſité ne s'abſenteroit pas non plus; car la fille doit rendre les derniers devoirs à ſa mere. Sur la réſiſtance du Grand-Maître des cérémonies : Quoi! prétendez-vous, lui dit le Recteur, détruire les prérogatives de l'Univerſité, qui eſt la gloire de la France & le boullevard de la Religion? Le Maître des cérémonies ordonna à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides de marcher. *Hiſtoire de l'Univerſité, tome V, page 222.*

En 1702, à la pompe funebre du Duc d'Orléans, frere unique du Roi, qui ſe fit à Saint Denis, l'Univerſité tint encore le premier rang après le Parlement.

(*Page 21.*) Dans les cérémonies particulieres, ſon Recteur précédoit les Evêques & les Chefs d'Ordre.

En 1382, après la ſédition du peuple de Paris ſous le nom de Maillotins, le peuple revenu de ſa fureur, fut obligé de demander grace; & pour l'obtenir, il

implora la médiation de l'Université & du Clergé. L'Evêque & l'Université se trouverent ensemble à Vincennes : malgré les difficultés que fit l'Evêque, le Recteur eut la droite, & parla le premier, par l'organe de son Orateur, qui étoit un Carme, Docteur en Théologie. Dans la Réponse du Roi, dans l'Edit d'absolution & de grace accordé au peuple, l'Université eut toujours la prééminence sur l'Evêque & son Clergé. *Histoire de l'Université, tome III, page 46.*

Il faut avouer cependant, & nous l'avouons volontiers avec les Historiens de l'Université, que ce n'est pas en qualité de Société littéraire que l'Université possédoit cette prééminence & cette préseance ; c'est en conséquence du Diplôme de Philippe-Auguste, qui avoit donné à notre Académie le titre de Fille ainée des Rois de France.

(*Page 21.*) Ainsi que les Rois, dont l'Université imitoit la grandeur, le Recteur avoit son Orateur, qui représentoit le Chancelier.

C'étoit la Faculté de Théologie qui fournissoit l'Orateur : dans les temps de trouble, cette commission étoit délicate ; la Faculté avoit de la peine à trouver quelqu'un qui voulût porter la parole ; c'est ce qui détermina les Recteurs, depuis 1527, & définitivement depuis 1549, à se charger eux-mêmes de cette fonction, quelquefois pénible, toujours honorable.

Le Recteur ne se sert plus du ministere d'un Orateur, que dans un seul cas : l'usage veut qu'après la Messe qui se célebre à chaque Procession de l'Université, il se fasse, au coin de l'Autel même, un remercîment à l'Officiant : c'est un Maître de la Faculté des Arts, qui, placé à côté & au dessous du Recteur, s'acquitte de cette fonction, reste de l'ancien usage de la dignité du Recteur, lorsqu'il est question de porter la parole. La profession d'Avocat est si libre & en même temps si honorable, que les Recteurs, avec toute leur dignité, ne dédaignoient pas d'en faire la fonction, dans les Causes majeures qui intéressoient l'Université ou quelqu'une des Facultés. Les Magistrats écoutoient volontiers nos Recteurs & nos Doyens, parlant en un latin clair & élégant ; ils croyoient entendre Ciceron haranguant au milieu des Sénateurs Romains. Nous avons déjà vu dans l'Article de Gerson, (un peu plus haut), que ce grand homme porta la parole en présence des Pairs, (pendant l'absence du Roi), dans l'affaire criminelle contre Savoisi.

1646, l'Université plaidant contre les Bénédictins, qui avoient des prétentions sur le College de Laon, M. Dumonstier, Bachelier en Médecine, Recteur, porta la parole & gagna.

1649, M. le Recteur plaida devant MM. du Grand-Conseil, à l'occasion de la Cure de Nanterre, dont MM. de Sainte Genevieve son restés en possession.

1660, plusieurs Chirurgiens des deux Communautés, des Chirurgiens de robe longue & des Chirurgiens non lettrés, s'étant réunis pour former opposirion aux Arrêts & enregistremens des Lettres-Patentes & des Articles pour la réunion, adoptés par la Faculté & homologués en 1658, M. Pierre Lenglet, Recteur, parla en latin dans cette cause, pour la conservation des droits de l'Université & de la Faculté de Médecine.

1720, M. Gibert, Recteur, plaida au Conseil en présence du Roi, dans une affaire importante pour l'Université : il parla ganté, assis & couvert.

(*Ibid.*) Si dans le grand nombre de faits glorieux qui illustrent notre Académie, il m'étoit permis d'en choisir encore quelques-uns, je dirois que sous Charles VI, les Princes du Sang & le Roi lui-même, par une marque de considération singuliere, assisterent plusieurs fois aux Messes célébrées en l'honneur de Saint Guillaume, Patron de la Nation de France.

La Nation de France ayant invité les Princes de se trouver le 10 Janvier 1414, à la Messe de Saint Guillaume son Patron, le Comte de Vertus, frere du Duc

d'Orléans, & les Comtes de Dol & de Richemond, de la Maison de Bretagne, honorerent l'Assemblée de leur présence, & ils firent les excuses du Roi de Sicile & des Ducs de Berri & d'Orléans, qui n'avoient pu répondre à l'invitation, parce que des affaires qui intéressoient de très-près le Dauphin, les avoient retenu.

Le Roi, invité par la Nation de France, vint lui-même à la Messe de la Fête de Saint Guillaume, trois ans après. La Nation donna un grand déjeûné aux Chevaliers & aux Ecuyers de la suite du Roi, & ce déjeûné étoit aussi pour les Suppôts de cette Nation. La dépense totale de la cérémonie, pour les droits d'assistance, pour le droit de l'Officiant, qui fut l'Archevêque d'Alby, pour la musique, pour le déjeûné, se monta à onze livres, quatre sols, quatre deniers. *Histoire de l'Université, tome III, page* 382.

En 1289, Simon Matifas de Buci, Evêque de Paris, célébra la Messe de la Fête patronale de la Nation de France.

(*Page* 22.) Quelques Evêques de Paris, nouvellement élus par le Chapitre, demanderent avec empressement à l'Université, des Lettres de recommandation, pour appuyer leur élection, tant auprès du Roi qu'auprès de la Cour de Rome.

En 1447, Guillaume Chartier, Chanoine de la Cathédrale, fut élu Evêque de Paris. Le Chapitre, pour obtenir la confirmation de son élection, s'adressa à l'Université, & lui demanda des Lettres de recommandation auprès du Pape, du Roi, des Cardinaux, du Confesseur du Roi, de l'Archevêque de Sens, & autres Seigneurs qui pouvoient contribuer au succès de l'affaire. Ces Lettres furent accordées, & l'élection confirmée. Guillaume Chartier se montra reconnoissant : dans son repas de prise de possession, il donna au Recteur la préséance sur tous les Prélats qui y étoient invités : le Recteur étoit accompagné des Doyens & Procureurs des Nations; l'Evêque nouvellement élu, étoit un Suppôt de la Nation de France.

En 1492, le Roi Charles VIII & le Chapitre demanderent à l'Université des Lettres de recommandation en faveur de Gérard, élu Evêque de Paris, pour que son élection ne souffrît point de difficulté en Cour de Rome.

1669, l'Université de Cracovie, affiliée à celle de Paris, écrivit à notre Académie, pour obtenir des Lettres de recommandation auprès de la Cour de Rome, pour appuyer la Canonisation de Jean Cantin, ancien Docteur & Professeur en Théologie de l'Université de Cracovie : cette Lettre est pleine d'éloges & de sentimens d'estime & de vénération.

(*Ibid.*) Mais, Messieurs, voici le comble à l'Eloge de l'Université; revêtue des plus grands honneurs, qualifiée des titres les plus distingués, décorée des privileges les plus rares, après avoir rendu les services les plus signalés aux Sciences, à l'Eglise & à l'Etat, l'Université fut toujours désintéressée, vertueuse & pauvre.

L'esprit de pauvreté & de désintéressement, cette bâse des grandes vertus, fut toujours celui de l'Université; elle n'eut point l'esprit d'intrigue & d'intérêt pour son Corps, comme tant de Communautés religieuses; elle ne sçut point faire valoir son Pré-aux-Clercs, qui étoit fort étendu, ni tirer parti de ses Messageries; dont le Gouvernement a bien sçu profiter par la suite : elle ne profita pas non plus des circonstances où tant de personnes riches, & de la premiere considération, eurent besoin de son crédit. Un Recteur pauvre étoit-il élu? sa Nation fournissoit au besoin de sa dignité : le titre de pauvre fut celui de la premiere Maison de Sorbone.

L'Université rendit bien des services à l'Eglise & à l'Etat, & toujours à ses dépens. Que ne lui en coûta t-il point pour envoyer & entretenir ses Ambassadeurs dans toutes les Cours, ses Députés aux Conciles nationaux & généraux, principalement pendant le temps du grand Schisme d'Occident, qui dura quarante ans! Sa ressource

étoit de se cotiser, d'emprunter, de lever des légeres taxes sur ses Suppôts, Ecoliers & autres. Dans les occasions les plus urgentes, ses Facultés engageoient jusqu'à leurs Manuscrits. Elle a subsisté sans fortune, mais avec honneur ; & des colosses de grandeur & de fortune, sont tombés avec ignominie : c'est que la vertu seule a des fondemens durables.

(*Page 22.*) Je passe légérement sur ce fameux Pré-aux-Clercs, dont la possession immémoriale, exempte de toute redevance, atteste une donation royale.

Le Pré-aux-Clercs.

Le Pré-aux-Clercs est très-fameux dans l'Histoire de l'Université.

L'Acte de cette donation royale fut bientôt perdu : il ne subsistoit plus en 1215 ; aussi le Pré fut il contesté dans les commencemens par les Moines de l'Abbaye de Saint Germain, trop voisins. Il paroît qu'il intervint un jugement ; il fut adjugé à l'Université. Le Cardinal de Courçon, Légat du Pape Honoré III, envoyé pour confirmer le réglement & la forme de nos Etudes en 1215, se fonde sur cette adjudication, pour lui en assurer la possession, qui ne fut plus contestée ; car une reconnoissance par écrit d'un Légat, en fait de biens ecclésiastiques, valoit un titre incontestable ; on n'eut plus à se défendre que contre les usurpations.

Il étoit le seul bien de l'Université en commun ; mais elle étoit si désintéressée, & elle avoit une telle affection pour ses Etudians, qu'elle sacrifia à leurs jeux, à leurs promenades & à leurs divertissemens, ce bien unique qu'elle auroit pu faire valoir & tourner à son profit pendant le cours de plusieurs siecles.

Il lui fut au contraire très-préjudiciable ; ce fut une source de procès pendant près de quatre cens ans : les usurpations continuelles des Religieux de l'Abbaye de Saint Germain-des-Près, obligeoient de faire de temps en temps des toisés, & on plaidoit.

Il est remarquable que dans ces causes, les Avocats s'excusoient de plaider contre Madame l'Université, ainsi qu'ils s'exprimoient ; ils donnoient à entendre que s'ils parloient, c'étoit plutôt pour éclaircir l'affaire & parvenir à un accommodement, que pour contrarier un Ordre académique si respectable.

Dans une de ses Plaidoieries, M. l'Avocat-Général de Marillac dit des choses fort honorables pour notre Compagnie, qu'il ne pouvoit, disoit-il, faire entrer en comparaison avec une Abbaye.

L'attroupement des Ecoliers indisciplinés occasionnoit de fréquentes hostilités entre eux & les Domestiques de l'Abbaye ; le repos public en souffroit, & l'Université étoit compromise avec les Magistrats.

En 1278, les violences furent poussées à un tel excès de la part des Religieux, qui sonnerent le tocsin & soutinrent leurs Domestiques, que plusieurs Ecoliers furent tués & d'autres blessés. Les Moines furent condamnés à des dommages & intérêts considérables, & à la fondation de deux Chapelles ; l'une dans l'Eglise de S. Martin, qui étoit à la tête du Pré, & l'autre dans celle du Val-des-Ecoliers, fondée par plusieurs Maîtres-ès-Arts, maintenant Sainte Genevieve-la-Culture.

Le Recteur, avec le Tribunal, faisoit la visite du Pré-aux-Clercs tous les ans, le jour de Pâque ou le lendemain, comme pour en assurer la possession, & y posoit un gardien.

En 1558, le Pré fut regardé comme profané, parce que l'on fut averti que les Hérétiques s'y assembloient la nuit, pour réciter les *Pseaumes* de Marot en langue vulgaire : ce Pré étoit voisin d'une maison où ils s'assembloient, pour commencer un nouveau ministere & leur réforme irreligieuse.

L'Université très-orthodoxe, ne pensoit pas que son terrein seroit le berceau de l'Hérésie, sur-tout depuis que le Roi de Navarre & la Reine sa femme n'avoient ni dédaignés, ni craints de fréquenter ces assemblées nocturnes : l'Université, dans la vue d'expier cette profanation, ordonna une Procession extraordinaire.

La Faculté des Arts prétendit long-temps que ce Pré devoit appartenir à elle seule ; parce

parce qu'il avoit été donné plus d'un siecle avant la séparation des Facultés, & qu'elle étoit, dans les premiers-temps, avec ses Nations, toute l'Université, & la mere des Facultés. En effet, tous les actes, toutes les transactions passées au sujet de ce territoire, étoient faits en son nom, & les Doyens n'y signoient que comme témoins: soit oubli de ce droit, soit équité naturelle, le Pré & sa valeur sont rentrés dans le bien commun à tout le Corps.

En 1531, l'Université commença enfin à ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts: il y avoit deux Prés-aux-Clercs, le grand & le petit; le grand étoit sur la gauche de l'Abbaye, & le petit sur la droite. A la requisition du Syndic Monart, homme intelligent, on parla de vendre & aliéner le petit Pré. Dans les années suivantes & de loin en loin, on vendit aussi le grand Pré successivement & par partie, ou on l'afferma; mais ce fut toujours avec répugnance & réclamation de la part de plusieurs Maîtres, & sur-tout de Ramus, cet homme si fameux par sa célebre dispute contre Aristote: il opposa tant de clameurs à l'aliénation du Pré, qu'il occasionna une émeute violente de la part des Ecoliers, qui regrettoient leur promenade; c'étoit dommage en effet.

La fermentation des esprits à ce sujet, & le regret de l'abandon d'un Pré si chéri, furent si forts, qu'il fallut, en dédommageant bien cherement les adjudicataires, rentrer dans le petit Pré en 1552.

En 1564, le Roi Charles IX & la Reine sa mere avoient quelque dessein sur le Pré-aux-Clercs; ils firent des propositions à l'Université: on nomma des Députés de chaque Faculté.

Cependant le Fauxbourg S. Germain se peuploit & s'aggrandissoit; la Ville prenoit des alignemens: on bâtissoit, & le Pré faisoit obstacle aux nouveaux arrangemens: l'intérêt que l'on avoit pris pour le plaisir des Ecoliers, ne faisoit plus la même impression. L'Université avoit des arrangemens à prendre avec un Syndic, qui étoit en avance pour elle pour des sommes assez fortes; toutes ces considérations déterminerent enfin à se détacher de cet ancien patrimoine, qui n'avoit été qu'à charge jusqu'alors, & à en tirer un meilleur parti.

En 1335, l'Abbaye de S. Germain-des-Prés céda à l'Université le patronage & la présentation des Cures de S. André-des-Arcs & de S. Côme. L'acte porte: » pour » mieux conserver cette paix, & pour avoir mieux l'amour & la faveur de l'Uni» versité »; car on ne pouvoit pas exprimer des intérêts temporels ni des dédommagemens, relativement à des biens spirituels.

La Chapelle de S. Martin, appartenante à l'Université, & qui étoit enclavée dans son Pré, a été démolie en 1368; elle a reçu en compensation, le droit de nomination à la Cure de S. Germain-le-Vieux.

Telle est l'origine de ces droits de patronage, qui remontent, comme l'on voit, dans l'antiquité.

(*Page 22.*) Je passe sous silence les Eleves illustres qui sont sortis de son sein...... je nommerois un Saint Bonaventure, un Saint Thomas d'Aquin; l'Ange de l'Ecole.

L'Université ayant enfin cédé à la persécution des deux Ordres religieux, les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs, deux grands personnages de ces deux Ordres, S. Bonaventure & S. Thomas d'Aquin, l'Ange de l'Ecole, furent reçus Docteurs en 1257 & 1258. Ils semblerent, par leur mérite éminent, dédommager l'Université des vexations qu'ils lui avoient causé: elle conserva pour ces grands hommes toute l'estime & la vénération qu'ils méritoient. S. Thomas d'Aquin étant mort dans le voyage qu'il fit de Naples, pour se rendre au Concile de Lyon assemblé par le Pape Gregoire X, pour travailler à la réunion des Grecs avec l'Eglise Romaine, la Faculté des Arts fit quelques démarches & quelques instances auprès du Chapitre général des Dominicains, qui se tenoit à Lyon en 1274, pour qu'on lui envoyât le corps comme une précieuse Relique.

(*Page 22.*) Et les fideles Historiens de l'Université, MM. Duboulai & Crevier, qui, à ce titre & à bien d'autres, ont si bien mérité.

M. Duboulai avoit été Professeur d'Eloquence & Recteur. Etant Greffier de l'Université, il recueillit tous les titres, les parchemins & papiers, dont il composa son Histoire, en six volumes in-folio, & la fit imprimer en 1665: tous les vieux parchemins & papiers, devenus inutiles en apparence, furent jettés au feu; on auroit mieux fait sans doute de les conserver précieusement; qu'y a-t-il de plus nécessaire, à une Compagnie sur-tout, que des titres originaux?

M. Crevier travailla d'après M. Duboulai; il fit imprimer en 1761, son Histoire, mieux rédigée, en sept volumes in-douze, avec des Sommaires & une Table Alphabétique des Matieres très-étendue & très-commode; c'est un travail plein d'érudition: son Histoire finit après la derniere Réforme, en 1600.

M. Crevier a professé long-temps & avec distinction, au College de Beauvais, dont il avoit été Boursier; il fut célebre Disciple du célebre Rollin, dont il completta l'Histoire Romaine: il est mort, il y a quelques années, considéré, regretté, Doyen de sa Tribu.

(*Page 19.*) Des hommes riches & puissans ont entrepris sur ses droits & ses domaines: mais tel étoit le crédit & la puissance de l'Université, lorsque les Prévôts de Paris ou d'autres personnes, abusant de leur autorité, maltraitoient notre Académie ou ses Suppôts, elle en tiroit toujours une réparation éclatante: des Chapelles, fondées en réparation des outrages faits à sa dignité, des Monumens de marbre & d'airain, attestent encore aujourd'hui l'existence de ces réparations, & en perpétuent le souvenir.

Monumens

En réparation des tors faits à l'Université, ou des outrages faits à sa dignité.

Chapelles ou Chapellenies fondées à sa nomination & en sa faveur.

Ces fondations étoient des dédommagemens d'usage dans les anciens temps; vingt ou vingt-cinq livres au plus de rente, bien constituées, suffisoient pour l'entretien d'un Chapelain.

En 1278, deux Chapelles fondées par les Religieux de l'Abbaye de Saint Germain-des-Prés; l'une dans la Chapelle de Saint Martin-des-Orges, appartenante à l'Université, & l'autre dans l'Eglise du Val-des-Ecoliers. Nous avons vu, dans l'article du Pré-aux-Clercs, le tumulte sanglant qui donna lieu à ces fondations.

1289, une Chapelle fondée par le Cardinal Cholet, Légat en France, à l'occasion des violences exercées par ses gens, contre des Ecoliers, entre le Fauxbourg Saint Germain & Vaugirard.

1295, trois Chapelles fondées par les meurtriers de Simon Messeni, Régent ès-Arts; elles sont appellées du Châtelet, parce que le Roi Philippe-le-Bel s'étant approprié le fonds, constitua la rente sur le Châtelet.

1304, deux Chapelles fondées par Jumel, Prévôt de Paris, appellées du Trésor; parce que le même Roi en établit le revenu sur le Trésor-Royal.

1404, cinq Chapelles fondées par Savoisi, Chambellan du Roi Charles VII (c'est le même dont nous parlerons plus bas, lorsqu'il sera question des Monumens en bas-relief & Inscription). De toutes ces Chapelles, il n'existe plus guere que les titres.

La réparation qui fut exigée de Jumel, Prévôt de Paris, est accompagnée de circonstances si singulieres; elle caractérise si bien la simplicité de nos peres, du commencement du quatorzieme siecle, & l'enthousiasme des Tribunaux Ecclésiasti-

ques pour ce qu'ils appelloient les Immunités de l'Eglise, que nous ne pouvons nous dispenser de la rapporter.

En 1304, Pierre Jumel, Prévôt de Paris, fit pendre un Ecolier Clerc, au préjudice de l'appel interjetté par l'accusé, qui réclamoit son privilege, & demandoit d'être renvoyé au Juge d'Eglise : les Prévôts de Paris voyoient avec chagrin les Privileges de l'Université, qui l'exemptoient de leur Jurisdiction, & ne les observoient pas volontiers : il en fut bien puni : l'Université ayant cessé ses leçons en toute Faculté, dicta elle-même les loix de la satisfaction qu'elle prétendoit lui être due. Le Prévôt fut déposé, & condamné de plus à constituer une rente annuelle & perpétuelle de quarante livres tournois, pour la fondation des deux Chapelles dont nous avons fait mention ci-dessus.

Les Privileges du Clergé, tels qu'ils étoient reconnus alors, avoient été lézés par la condamnation de mort émanée d'un Tribunal Laïque contre un Clerc. L'Official de Paris rendit à ce sujet l'Ordonnance suivante :

« L'Official de Paris, le Siege vacant, à tous les Archiprêtres, Prêtres, Curés, » Chapelains, & à tous autres Supérieurs d'Eglise qui les présentes Lettres verront; » Salut en notre Seigneur.

» Nous vous ordonnons à tous & à chacun de vous, en vertu de la sainte obéissance, » & sous peine de suspense & d'excommunication, qui sera encourue par vous si » vous n'obéissez à notre présent ordre, que demain vous finissiez le Service Divin à » l'heure de *Prime*, & qu'à l'heure précise de *Tierce*, vous étant rendus procession- » nellement à l'Eglise de S. Barthélemi de Paris, avec vos peuples, portant la Croix, » l'Eau bénite & les Etoles, vous alliez delà à la maison qu'occupe ou a coutume » d'occuper le Prévôt, & qu'avec tous ceux qui vous accompagneront, vous jettiez » des pierres contre la maison dudit Prévôt, en criant à haute voix : Retire-toi, » maudit Satan ; reconnois ta méchanceté, & rends honneur à notre Mere Sainte » Eglise que tu as déshonoré, autant qu'il est en toi, & offensé dans ses franchises : » si tu ne le fais, puisses-tu être associé avec Dathan & Abiron, que la terre en- » gloutit tout vivans.

» Donné l'an de Jesus-Christ 1304, le Lundi avant la Nativité de la Sainte Vierge, » c'est-à-dire le 7 Septembre ».

L'Université n'eut aucune part à un tel acte. *Histoire de l'Université*, tom. II, pag. 147 *& suiv.*

Monumens en Bas-reliefs, ou avec Inscriptions.

Premier Monument.

Le 14 Juillet 1404, l'Université marchoit en Procession à l'Eglise de Sainte Catherine du Val-des-Ecoliers (Sainte Catherine-la-Culture) : en approchant de cette Eglise, les Ecoliers, qui marchoient à la tête, se trouverent sur le chemin des gens de Charles de Savoisi, Chambellan du Roi Charles VII, qui menoient leurs chevaux boire à la riviere. Ces gens se mirent en devoir de traverser la Procession ; & comme les Ecoliers leurs firent résistance, ils piquent des deux, & courent à bride abattue ; ils en renversent & blessent quelques-uns, & ils reçurent eux-mêmes quelques coups de pierres. Ils rentrent dans l'Hôtel ; & s'étant armés d'arcs & de fleches, & renforcés d'une troupe de valets, ils retournent à la charge, tirent sur les Ecoliers : ceux-ci quoique sans armes & quelques-uns blessés, se mettent en défense, & par leur grand nombre viennent à bout de repousser les assaillans.

Jusques-là Savoisi n'étoit pour rien dans cette affaire ; mais sur les plaintes qui lui furent portées par ses gens, il leur permit de se venger : furieux, ils courent en armes à l'Eglise, où se célébroit le Sacrifice, ils y commettent mille violences : le Service cesse, les Chantres fuient ; le Diacre & le Sous-Diacre ayant leurs tuniques percées, en font autant, & le Prêtre eut bien de la peine à achever la Messe à voix basse. Savoisi eut l'indiscrétion de louer la vengeance des gens de sa maison, & de leur promettre l'impunité : il promettoit plus qu'il ne pouvoit tenir ; il ne réussit pas à s'exempter lui-même de la punition qu'il méritoit.

L'Université commença par ordonner un cessation générale de Leçons & de Sermons : elle recourut ensuite au Roi lui-même pour demander justice ; mais il étoit pour lors dans un accès de son mal, & le Conseil la renvoya pardevant le Parlement. Sur sa Requête, fut rendu le 19 Juillet un Arrêt, qui défendoit à Savoisi de sortir de Paris, sous peine de confiscation de tous ses biens, & d'être déclaré atteint & convaincu de toutes les violences dont l'Université se plaignoit. Gerson fut l'Orateur de l'Université ; il ne prit point de conclusion contre personne, parce que la rigueur ne convenoit point à son caractere ecclésiastique ; il demandoit que le Parlement informât & agît par lui-même, ce qui n'étoit pas d'usage ; il falloit qu'il y eût dans les causes, demandeur & défendeur. L'Université, qui ne pouvoit pas se présenter devant le Roi en personne, parce qu'il étoit malade, ne vouloit pas non plus agir comme partie devant le Parlement : il fallut attendre que le Roi fût revenu en santé.

Alors le Premier-Président se transporta auprès de Sa Majesté, en la salle de l'Hôtel de Saint-Paul, où étoient présens le Roi de Navarre, les Ducs de Berri & de Bourgogne, l'Université, plusieurs Comtes, Chevaliers, Ecuyers, plusieurs du Conseil & de la Cour de Parlement ; & là il prononça le Jugement au nom du Roi.

Ce Jugement portoit que la maison de Savoisi seroit démolie ; qu'il fourniroit le fonds de cent livres de rentes perpétuelles, pour fonder cinq Chapelles ; qu'il paieroit mille livres de dommages & intérêts envers les blessés, mille livres envers l'Université. Ces peines paroissent sans doute assez séveres, à l'égard d'un Seigneur qui avoit une grande Charge à la Cour ; cependant Jean Juvenal des Ursins témoigne que Savoisi n'en fut quitte à ce prix & exempt de peine corporelle, que parce qu'il étoit Clerc.

Pour ce qui est de ses gens, on renvoya le Jugement au Parlement. Ils furent traités plus rigoureusement ; l'ordre avoit été donné au Parlement, au Prévôt de Paris, & à tous autres Justiciers d'arrêter les coupables en quelque endroit qu'on pût les trouver : trois furent pris & condamnés à faire Amende honorable devant l'Eglise de Sainte Genevieve, au carrefour de Saint Severin, quartier de l'Université, & devant l'Eglise de Sainte Catherine du Val-des-Ecoliers ; à être fouettés par la main du Bourreau, & bannis.

Le jour de la démolition de l'Hôtel de Savoisi, étoit déterminé par l'Arrêt qui fut prononcé dans la Chambre du Roi ; ce devoit être le mardi, 26 Août : l'impatience des Ecoliers ne put attendre ce délai, & dès qu'ils furent informés du Jugement, ils se mirent en devoir de l'exécuter : il est à croire que l'on arrêta cette fougue, puisqu'au jour marqué, la démolition fut commencée solemnellement, au son des trompettes.

Savoisi, après quelques années, étant rentré en grace avec l'Université, voulut rebâtir son Hôtel : mais elle s'y opposa ; & ce ne fut que cent douze ans après qu'elle donna enfin son consentement à la reconstruction ; encore exigea-t-elle que dessus la principale porte, on mît une pierre chargée d'une Inscription qui contînt en abrégé l'histoire du fait. Voici l'Inscription :

» Cette maison de Savoisi, en l'an 1404, fut démolie & abattue par Arrêt, » pour certains forfaits & excès commis par Messire Charles de Savoisi, Chevalier, » pour lors Seigneur & Propriétaire d'icelle maison, & ses serviteurs, à aucuns » Ecoliers & Suppôts de l'Université de Paris, en faisant la Procession de ladite » Université à Sainte Catherine du Val-des-Ecoliers, près dudit lieu ; avec autres » réparations, fondations de Chapelles & charges déclarées audit Arrêt ; & a de- » meurée démolie & abattue l'espace de cent douze ans, jusqu'à ce que ladite » Université, de grace spéciale, & pour certaines causes, a permis la réédifica- » tion d'icelle, aux charges contenues ès Lettres sur ce faites & passées à ladite » Université, en l'an 1517 ».

Cette Inscription subsiste encore, enclavée dans la muraille du jardin de M. Foucaut, Conseiller d'Etat, qui l'a recueillie des démolitions de l'Hôtel de Savoisi, lorsqu'on rebâtit une seconde fois la maison, pour en faire l'Hôtel de Lorraine, aujourd'hui d'Hérouville.

Les cinq Chapelles fondées subsistent ; mais, malgré de bons titres & plusieurs

Arrêts que l'on peut voir dans Duboulai, ſur les Bénéfices de l'Univerſité ; elles ont été long-temps ſans aucun revenu.

De nos jours, la Maiſon de Villeroi, à laquelle appartiennent maintenant les biens chargés de cette ancienne rente, s'eſt portée d'elle-même, pour témoigner ſa conſidération à l'Univerſité, à faire revivre les modiques émolumens de ces Chapelles ; elle en a paſſé titre nouvel devant Bronod, Notaire, le 13 Septembre 1735. *Hiſt. de l'Univerſité, tome 3, p. 222 & ſuiv.*

Second Monument.

Ce ſecond Monument atteſte de même que le premier, la réparation éclatante que l'Univerſité tira de l'atteinte portée à ſes privileges, par le ſupplice de deux de ſes Ecoliers ; ils ſe nommoient Légier Dumouſſel & Olivier Bourgeois ; l'un Normand, l'autre Breton, tous deux Clercs & coupables des plus grands crimes : le Prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville les ayant fait arrêter, l'Evêque de Paris & l'Univerſité les réclamerent : le Prévôt paſſa outre, condamna les Criminels & les fit exécuter : ils furent pendus, le 26 Octobre 1407 ; le temporel du Prévôt ayant été ſaiſi, l'Evêque ne pouſſa pas les choſes plus loin.

L'Univerſité inſiſta perſévéramment ; elle fit ceſſer tous les exercices qui dépendoient d'elle ; il n'y eut ni Leçons, ni Sermons, pendant l'Avent 1407, ni pendant le Carême de l'année ſuivante ; on ne prêcha pas même le jour de Noël & de Pâque. Le Roi & les Magiſtrats ne voyoient pas de bon œil ces actes d'autorité & ces manieres d'exiger trop marquées & peut-être trop ſouvent répétées, & ils vouloient qu'avant de lui rendre juſtice, l'Univerſité reprît ſes exercices & n'interrompît point les Prédications ; l'Univerſité au contraire croyoit devoir prendre le parti le plus ſûr.

Comme le Conſeil du Roi ne ſe laiſſoit point ébranler, elle proteſta qu'elle abandonneroit le Royaume, & iroit s'établir dans quelque ville du pays étranger, où l'on reſpecteroit ſes Privileges : cette menace fit impreſſion, & on lui donna ſatisfaction.

Il fallut que le Prévôt allât détacher du gibet les deux cadavres ; il les fit mettre ſur un chariot couvert de drap noir, & il marcha à la ſuite en grande pompe, accompagné des Archers & Sergens ; les Religieux mendians & les Curés formant le convoi : il conduiſit ainſi les corps, premiérement au Parvis de Notre-Dame, pour les préſenter à l'Evêque, & delà aux Mathurins, où le Recteur & les Députés de l'Univerſité les ayant reçus de ſes mains, ils les firent inhumer honorablement, le 17 Mai 1408. Le Prévôt de Paris & ſon Lieutenant furent enſuite deſtitués de leurs Charges ; & après avoir demandé pardon à l'Univerſité aſſemblée, elle ne pouſſa pas plus loin le reſſentiment ; car ce même Prévôt, ainſi avili & dégradé, ayant été nommé Premier-Préſident de la Chambre des Comptes, il obtint de l'Univerſité qu'elle ne s'oppoſeroit point à ſon inſtallation.

On voit encore aujourd'hui dans le Cloître des Mathurins, l'Epitaphe de Légier Dumouſſel & d'Olivier Bourgeois, avec le récit abrégé de leur ſupplice, & de la réparation qui en fut ordonnée. *Hiſt. de l'Univerſité, tome 3, p. 296.*

Troiſieme Monument.

Le 16 Septembre 1440, l'Univerſité aſſemblée prit fait & cauſe pour les Auguſtins, ſes ſuppôts, cruellement maltraités par une troupe d'Huiſſiers, qui s'étant introduits dans leurs maiſons, à l'occaſion d'un Exploit à ſignifier, tirerent du Cloître, par violence, le Maître de Théologie, nommé Nicolas Emeri, & dans la diſpute qui s'éleva, tuerent même un Religieux de la maiſon.

A la pourſuite de l'Univerſité, les coupables furent condamnés à faire Amende honorable en trois endroits, au Châtelet, au Couvent ou College des Auguſtins, & dans la Place Maubert, ou tel autre lieu que l'Univerſité voudroit indiquer : ils furent de plus bannis à perpétuité, & ſur leurs biens confiſqués au profit du Roi, on accorda des dommages & intérêts aux Auguſtins & à l'Univerſité.

Il exiſte un Monument de cet événement au coin de l'Egliſe & de la rue des Au-

gustins, du côté du Quai; on voit un Bas-relief qui représente l'Amende honorable des Huissiers. *Hist. de l'Université*, *tome*, 4, *p.* 118.

Quatrieme Monument.

En 1453, le Recteur revenant de chez le Prévôt de Paris, pour redemander plusieurs Maîtres & Ecoliers qui avoient été emprisonnés, & dont le plus grand nombre étoit innocent, son Cortege prit querelle avec un Commissaire escorté de huit ou dix Archers. Si nous en croyons nos Registres, il ne se passa rien que de très-modeste de la part de ceux qui accompagnoient le Recteur; ce qui est certain, c'est que la querelle fut sanglante; un Maître-ès-Arts, nommé Raimond de Mauregard, fut tué sur la place; deux Prêtres & quinze jeunes gens de distinction furent blessés, & le Recteur lui-même courut risque de la vie; il alloit être percé par un nommé Charpentier, si un Bourgeois n'eût paré le coup.

L'Université assemblée ordonna une cessation générale de Leçons & de Sermons; elle arrêta même que l'Evêque seroit prié de jetter un Interdit sur la ville, ou du moins sur les trois Paroisses, de S. Jean, de S. Gervais & de S. Paul, qui avoient été le théatre de cette violence.

Huit Huissiers ou Archers, furent condamnés à faire Amende honorable à l'Université, devant la porte des Bernardins; six nuds en chemise, portant des torches ardentes, & deux, qui apparemment étoient moins coupables, vêtus, mais sans chaperon & sans ceinture. Charpentier, qui avoit voulu tuer le Recteur, eut le poing coupé: trois autres coupables furent condamnés au bannissement.

Plusieurs incidens empêcherent l'Université de lever les défenses d'enseigner & de prêcher: le Parlement, pour la rendre plus flexible, rendit un Arrêt qui portoit qu'au même lieu où avoit été commise la violence meurtriere, seroit élevé un Monument avec une Inscription contenant le récit du fait, & qui exprimeroit la juste indignation que méritoit un si grand crime, & l'éloge de la Compagnie indignement outragée. *Hist. de l'Université*, *tome* 4, *p.* 197 *& suiv.*

On voit, par ces Monumens & par toute la suite de notre Histoire, dont je n'ai donné qu'un léger extrait en faveur des Etudians, en quelle considération étoit la science, & quelle haute idée on avoit de la Compagnie qui en étoit la dépositaire, quels étoient son crédit & son autorité: si sa splendeur apparente a diminué, ce n'est pas qu'elle ait moins de mérite: au contraire, depuis la renaissance des Lettres, sous François I, la Littérature en tout genre a fait des progrès rapides; c'est que la science, par ses soins, est devenue plus commune; c'est que les troubles du Royaume étant pacifiés, l'autorité du Prince entiérement rétablie ayant absorbé toutes les puissances seigneuriales, l'autorité politique de l'Université a dû diminuer en proportion.

Il est aisé d'appercevoir dans tout ce qui a été énoncé, soit dans le Discours, soit dans les Notes, que notre Académie, autrefois plus répandue au dehors qu'elle ne l'est actuellement, ayant eu beaucoup d'intérêts à discuter, soit contre les Ordres Religieux, que nous respectons, soit contre des Compagnies séculieres, soit contre beaucoup de particuliers; personne, du temps présent, n'a droit de s'irriter de ce qui a été rapporté, selon la vérité de l'Histoire, au sujet des choses passées il y a plusieurs siecles, & que certainement l'on n'a eu en vue, non plus que les deux Historiens de l'Université, de nuire à personne.

Nous avons promis dans nos Remarques Générales, de donner les dates les plus anciennes, des origines encore plus anciennes, des choses dont il est fait mention dans le Discours, & qui sont à la marge.

Récapitulation de ces Dates.

L'Université, comme Ecole, remonte à Charlemagne, vers l'an 800. M. Crevier, dans son premier volume, donne la tradition des Maîtres, depuis Alcuin, Chef des Ecoles Palatines, jusqu'à Anselme de Laon, Guillaume de Champeaux & Jean de Salisburi, qui enseignoient à Paris avec célébrité, vers 1150, & plutôt par rapport à Anselme.

Comme Université ou Compagnie réglée, on la voit indiquée & prenant forme, vers le milieu du douzieme siecle.

Le Chef de l'Université, qui est le Recteur, est nommé dans le Diplôme de Philippe-Auguste, de l'an 1200.

Les Procureurs des Nations se trouvent nommés en 1218.

L'Université se donne un Sceau entre les années 1221 & 1223.

Les Nations prennent chacune le leur en 1250.

La Faculté de Théologie existoit en un Corps distinct & séparé, en 1267.

Les Facultés de Droit Canon & de Médecine, en 1280. Quelques temps avant leurs séparations, elles avoient leurs Doyens. Dans les premiers temps, les Maîtres des différentes sciences existoient confusément dans les Nations académiques : sitôt après la séparation des trois Facultés, pour qu'elles ne parussent point séparées, ni d'amitié, ni d'intérêt, ni entr'elles, ni avec la Faculté des Arts dont elles sortoient, & qu'elles parussent toujours faire un seul Corps; elles furent associées, par un Decret solemnel, porté à S. Julien-le-Pauvre, à tous les droits & privileges académiques.

Le droit de conférer la Licence, ou droit d'enseigner, remonte au milieu du douzieme siecle. Pierre le Mangeur, Chancelier de l'Eglise de Paris, en 1164, est le premier qui ait obtenu un droit ou petit émolument attaché à sa fonction.

Les degrés de Bachelier & de Licencié sont indiqués assez clairement dans le Statut de Robert de Courçon, Légat Apostolique, envoyé exprès en 1215, par Innocent III, pour donner une forme plus solide aux études. Ce Statut est le premier Réglement autorisé par les souverains Pontifes : Robert de Courçon avoit été envoyé par préférence, parce qu'il connoissoit déjà bien notre discipline, ayant été Chanoine & Chancelier de l'Eglise de Paris.

Le nom de Bachelier est exprimé dans la Bulle de Gregoire IX, de l'an 1231.

Les premieres Ecoles de l'Université furent des salles par bas, dans la Cité.

Les secondes, celles de la rue du Fouarre, datent de 1300; elles subsisterent jusque vers le milieu du quinzieme siecle, que les Colleges, anciens hospices, devinrent peu à peu de plein exercice.

La possession du Pré-aux-Clercs, marquée dès l'an 1163, est clairement établie dans le Statut de 1215.

La premiere date, inscrite dans les Registres du Droit du Recteur, sur le parchemin, & de la Jurisdiction de l'Université sur les Parcheminiers & les Libraires, est de 1275; cependant l'origine est bien plus ancienne, puisque le Recteur & l'Université exerçoient ce droit & cette jurisdiction dès les premieres Foires du Lendit, vers le milieu du douzieme siecle. En vain on objecteroit que le premier Lendit date de 1109; car il ne fut d'abord qu'une cérémonie religieuse, telle que je l'ai exposé dans l'Article du Lendit : tout ce qui étoit objet ou instrument de Littérature, étoit sous la dépendance de cette premiere Académie.

(*Page 23.*) Ce n'est que dans les derniers temps, que Louis XV, par une protection digne d'un grand Roi, a accordé à tous les Etudians une institution gratuite, & aux Maîtres une pension honorable; car la science ne doit ni manquer, ni être vendue. Le Monarque, aimé des peuples, a commencé un regne glorieux par de glorieux bienfaits.

Le Roi ayant accordé l'institution gratuite aux Etudians, & une pension honorable aux Maîtres, tant pour illustrer son regne, que pour dédommager l'Université des Messageries, son ancien patrimoine. Notre Académie, pleine de reconnoissance, ordonna un Procession générale & extraordinaire.

Le Roi étoit parvenu à la dixieme année de son âge, placé sur un grand balcon, à l'aîle du Palais des Tuileries qui donne sur le Pont-Royal; toute la Procession passa en sa présence. Ce jeune Prince déjà accoutumé à de grands spectables, ne fut point insensible à celui-ci; il fut charmé de voir une longue & majestueuse Procession, composée de différensOrdres, distingués par des habits diversifiés. Cette pompe

confirma l'idée qu'il avoit déjà de la ſcience : du Palais des Tuileries, la Proceſſion ſe rendit au Palais-Royal, où l'Univerſité eut l'honneur de ſaluer Monſeigneur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, qui avoit le plus contribué au nouveau bienfait. La Meſſe fut célébrée Pontificalement par S. E. M. le Cardinal de Noaille, en l'Egliſe de Saint Roch. Un Diſcours public prononcé en Sorbone, par le célebre Rollin, Principal du College de Beauvais, termina les témoignages extérieurs, mais toujours intérieurement ſubſiſtans de la reconnoiſſance de l'Univerſité.

Article dernier.

L'Univerſité s'occupe de la gloire du Roi.

En 1682, l'Univerſité réſolut de prononcer tous les ans l'Eloge du Roi, & de célébrer par un Diſcours public la gloire de ſon regne : elle ſtatua que ce ſeroit le 15 Mai, jour auquel le Roi étoit monté ſur le Trône.

La Ville & le Prévôt-des-Marchands voulurent entrer dans un Projet ſi honorable. On convint par acte, ſigné d'une part au College de Navarre, & de l'autre au Bureau de la Ville, que cet Eloge ſeroit prononcé, tous les ans, par un Membre de l'Univerſité, à tour de rôle des Facultés & des Nations, dans un lieu commode & décent, & que la Ville donneroit chaque année quarante louis, qui ſeroient employés à la décoration de la ſalle de l'Auditoire, & que M. le Recteur ſeroit tenu d'envoyer inviter MM. les Prévôt-des-Marchands & les Echevins trois jours auparavant.

Ce Panégyrique a toujours été prononcé par les Recteurs, à cauſe de quelques difficultés ſurvenues entre les Compagnies.

Il le fut cependant auſſi aux Ecoles de Médecine, en 1694, ſelon le vœu de la Faculté, en préſence d'une nombreuſe & illuſtre aſſemblée, par M. François Picoté de Beleſtre.

En 1684, l'Univerſité dédia au Roi une Theſe, qui fut préſidée en Sorbone par M. l'Archevêque de Paris, & ſoutenue par M. Thibouſt, fils du Libraire de l'Univerſité. La Theſe ornée d'un cadre magnifiquement ſculpté & doré, fut préſentée au Roi & à Monſeigneur le Dauphin, & reçue avec diſtinction.

Conclusion de cet Ouvrage.

Telles ſont les Notes que j'avois à ajouter au texte du Diſcours, tant pour éclaircir ce que je n'avois pu qu'indiquer, que pour y ſuppléer & donner une idée de notre origine, de nos mœurs, de nos uſages, de nos coutumes, de nos privileges & de notre ancienne ſplendeur.

Cette Hiſtoire eſt la plus attrayante de toutes les Hiſtoires ; elle a pluſieurs branches ; elle eſt littéraire, eccléſiaſtique & politique en même temps ; & ce qui eſt plus important, elle fait connoître le zele dont l'Univerſité a toujours été animée pour le bien public, en tout genre.

Les jeunes gens de ce Royaume, & de Paris principalement, ſeront, ſans doute, portés à reconnoître & admirer une Providence, qui a placé au milieu d'eux une ſource de ſcience, qu'une infinité de jeunes gens, même de grande condition, ſont venus pendant le cours de pluſieurs ſiecles, en s'expatriant, chercher de bien loin, & à grands frais.

Si ce petit Ouvrage peut piquer l'émulation pour la connoiſſance d'une Hiſtoire ſi intéreſſante & ſi utile ; s'il peut prouver mon zele, ma reconnoiſſance & ma vénération pour toutes les Compagnies qui la compoſent, car j'ai étudié dans toutes, excepté dans celle de Droit, ce ſera la plus grande récompenſe que je retirerai de mon travail.

En finiſſant, la juſtice m'oblige à payer le tribut de reconnoiſſance que je dois à quelques Docteurs de la Faculté, qui ont bien voulu s'intéreſſer à mon entrepriſe & m'aider de leurs lumieres, & en particulier à Monſieur notre illuſtre Doyen & à Meſſieurs les Commiſſaires nommés par la Faculté pour l'examen de ce Diſcours.

M. de l'Epine, ancien Doyen, dont on connoît le zele pour toute l'Académie ; M. de Jean,

Jean, mon collegue de Licence, aussi Lettré que Praticien, ont porté à la correction de cet Ouvrage tout le temps, l'attention & le travail dont il avoit besoin.

Si l'on veut être instruit en détail des révolutions heureuses qui sont arrivées à l'Université, depuis & en conséquence de l'expulsion des Jésuites, il faut consulter :

Les Lettres-Patentes données en sa faveur, des 21 Novembre 1763, 7 Avril, 16 Août 1764; 20 Août 1766; premier Février, 25 Juin, premier Juillet 1769.

Arrêts du Parlement d'enregistrement, & autres, des 21 Novembre 1763; 11, 24 Janvier, 10 Mars, 21 Août 1764; 17 Mai 1768.

Procès-Verbal dressé au College de Louis-le-Grand, par Messieurs les Commissaires de la Cour, premier Décembre 1763.

Réglement pour le College de Louis-le-Grand, 4 Décembre 1769.

Représentations, Mémoires & Avis des Facultés 1767 & 1769.

Réglement pour les Bourses, 4 Septembre 1770.

FIN.

RAPPORT

De MM. les Commissaires nommés par la Faculté pour l'examen du Discours d'Eloge de l'Université, Latin & François, avec des Remarques.

NOus avons lu l'Eloge que M. Hazon notre Confrere a fait de l'Université, dans le Discours des Vespéries, qu'il a prononcé en notre présence dans vos Ecoles, le XI Octobre 1770.

Il nous a paru digne des applaudissemens qu'il a reçus, applaudissemens dont vous avez été témoins, & nous avons cru qu'il pouvoit être de nouveau communiqué au Public par la voie de l'Impression. Nous pensons qu'il en sera d'autant plus agréablement reçu, que l'Auteur l'a enrichi d'un Commentaire, qui ne laisse, pour l'intelligence du Discours, rien à desirer aux personnes les moins versées dans notre Histoire, & l'a accompagné d'Anecdotes si intéressantes, qu'elles sont capables d'inspirer la curiosité de s'instruire par soi-même dans les sources où l'Auteur a puisé ses recherches. On reconnoît aisément à ce travail, le zele qui anime ce digne Confrere pour la gloire de la Compagnie dont il est Membre. C'est pourquoi nous estimons que la Faculté, en donnant son consentement à l'Impression de cet Ouvrage, satisfera les personnes qui n'ont pas entendu l'Orateur lorsqu'il a prononcé son Discours.

Aux Ecoles de Médecine,

ce deuxieme Mai mil sept cent soixante & onze.

G. J. DE L'ÉPINE, *ancien Professeur & ancien Doyen de la Faculté*,
MISSA,
BOURRU,

BELLETESTE, *ancien Professeur & ancien Doyen de la Faculté.*
BERTRAND,
LEZURIER.

DECRET DE LA FACULTÉ.

LE deux Mai mil ſept cent ſoixante & onze, la Faculté de Médecine a entendu le Rapport de MM. de l'Epine, Belleteſte, Bertrand, Miſſa, Lezurier & Bourru, qu'elle avoit nommés pour prendre lecture du Diſcours prononcé dans nos Ecoles, le onze Octobre mil ſept cent ſoixante-dix, par M. Hazon notre Confrere. Le Jugement de la Compagnie a été unanimement conforme à celui de MM. les Commiſſaires. L'Eloge d'un Corps auſſi ancien & auſſi célebre que l'Univerſité, eſt une entrepriſe digne d'un de ſes Membres; & comme la Faculté de Médecine a toujours été très-étroitement attachée à l'Univerſité, elle a été flattée que cet objet ait été rempli par un de ſes Docteurs, d'après le travail de MM. Duboulai, & Crévier, anciens Hiſtoriens de l'Univerſité & Maîtres de la Faculté des Arts. Si le zele de l'Auteur eſt louable à cet égard, on ne doit pas moins lui tenir compte du travail qu'ont exigé la néceſſité de rapporter les faits principaux dont l'enchaînement eſt néceſſaire à l'Hiſtoire, & la difficulté de les renfermer dans les bornes d'un Diſcours. C'eſt ce qui a engagé M. Hazon à ajouter des Notes auſſi inſtructives qu'intéreſſantes, qui ſervent également à éclaircir différens traits de ſon Ouvrage, & à prouver l'exactitude de ſes recherches. C'eſt pourquoi la Faculté ne peut voir qu'avec plaiſir imprimer un Diſcours qu'elle eſt perſuadée que le Public lira avec la plus grande ſatisfaction.

Typis mandetur. L. P. F. R. LE THIEULLIER, *Decanus.*

COPIE

DE LA BULLE DU PAPE *NICOLAS V*,

En faveur de l'Université de Paris ;

Qui donne droit à ses Licenciés & à ses Docteurs, en vertu de leurs titres, d'enseigner & d'exercer par-tout, sans subir aucun examen préalable, dans les Universités où ils voudront s'établir : elle veut aussi qu'ils soient réputés Docteurs de ces mêmes Universités.

NICOLAUS Episcopus, servus servorum Dei, dilectis Filiis Universitatis Magistrorum & Scholarium Parisiensium Salutem & Apostolicam Benedictionem.

Dum attentæ considerationis indagine perscrutamur quod per Litterarum studia, cooperante illo à quo omme datum optimum omneque donum confluit & perfectum, viri efficiuntur scientiis eruditi, per quos Litterarum veritas explicatur, erudiuntur rudes, provecti ad altiora crescunt, & Fides Catholica invalescit, libenter loco ubi pollent hujusmodi studia & studentes in eis munimus immunitatibus & libertatibus honoramus. Cupientes itaque ut studentes in agro Lutetiæ, apud Civitatem Parisiensem, ad Magisterii bravium animantur, & in Facultatibus in quibus Cathedrâ decorari meruerint Magistrali, cunctos valeant erudire, præsentium tenore Litterarum decernimus, ut quicumque ex Universitate vestrâ, apud civitatem prædictam ab illis per quos consuevit Licentiandis in dictis Facultatibus, auctoritate apostolicâ regendi licentia elargiri, prout est tibi hactenus observatum, examinatus & approbatus fuerit, & ab eis hujusmodi licentiam obtinuerit in Theologiæ, vel Juris Canonici, aut Medicinæ, seu Liberalium Artium Facultatibus, ex tunc absque examinatione & approbatione publicâ vel privatâ, vel aliquo alio novo principio, regendi atque docendi ubique locorum, extra civitatem prædictam, liberam habeat facultatem, nec à quoquam valeat prohiberi, non obstantibus aliquibus contrariis consuetudinibus vel Statutis; & sive velit regere, sive non, in Facultatibus prælibatis, pro Doctore nihilominus habeatur. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ Constitutionis infringere, vel ei actu temerario contraire. Si quis autem attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, & Beatorum Petri, Pauli, Apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Romæ, apud sanctam Mariam Majorem, x calendas Aprilis, Pontificatûs nostri, anno quinto, 1460.

Cette Bulle, copiée sur l'original, par M. Jacques Mentel, Médecin de la Faculté, a été communiquée à M. Jean Riolan, aussi Médecin de la Faculté, qui l'a transcrite dans son Livre (des Curieuses Recherches des Ecoles en Médecine de Paris & de Montpellier, page 113). Le même Auteur cite (dans le même endroit) une autre Bulle du même Pape, qui donne la préséance aux Docteurs de Paris sur ceux de toutes les autres Universités; ensorte qu'un sçavant Docteur & Professeur de Sorbone, nommé M. Hallier, s'étant trouvé à Rome, au temps d'une dispute célebre, il demanda d'ouvrir la dispute & disputer le premier; ce qui lui fut accordé en vertu de la Bulle.

La célébrité que l'Université de Paris s'étoit acquise dans les Conciles Généraux, qui venoient d'être tenus, lui mérita cette Bulle honorable & bien d'autres, que lui accorderent les Papes à l'envi les uns des autres.

ELOGE HISTORIQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

DISCOURS POUR LES LAURIERS ACADÉMIQUES,

TRADUIT DU LATIN,

Prononcé aux Ecoles de Médecine, le XVI *Octobre* 1770.

A PARIS,

De l'Imprimerie de BUTARD, rue S. Jacques, à la Vérité.

M. DCC. LXIII.

ERRATA.

PAGE *65*, *ligne* 14; Rhasis, Médecin Arabe du deuxieme siecle; *lisez*, du dixieme siecle.

Page 77, *ligne 39*; 1729, Jacques Mentel; *lisez*, 1629.

ELOGE HISTORIQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,

DISCOURS POUR LES LAURIERS ACADÉMIQUES,

TRADUIT DU LATIN,

Prononcé aux Ecoles de Médecine le XVI Octobre 1770;

Maître JACQUES-ALBERT HAZON, Docteur Médecin, Président de l'Acte.

DAns le Discours de Vespéries, que je vous ai adressé, Monsieur, au nom de la Faculté, en présence d'une Compagnie nombreuse & illustre, je vous ai dépeint l'Université de Paris, cette Fille aînée de nos Rois. Vous avez vu, par le récit des services signalés qu'elle a rendus à la Littérature, à l'Etat & à l'Eglise, combien elle a toujours été animée de l'amour du bien public. Je vous ai dit que la Faculté de Médecine, comme partie intégrante de ce Corps célebre, avoit contribué à ses mérites & à sa gloire. Vous en avez conclu, avec moi, ce que l'Université & la Patrie ont droit d'attendre de vous, comme Membre de cette grande Académie.

Aujourd'hui, je dois vous dépeindre spécialement la Faculté, dont vous allez recevoir les Lauriers; je vous exposerai de même en peu

de mots son origine, son antiquité, ses combats, ses illustrations; les services qu'elle a rendus à l'Etat, en perfectionnant son art, cet art si difficile & si important. Copiant ainsi un si beau modele, vous connoîtrez aussi la perfection à laquelle vous devez tendre, comme Docteur de cette Faculté : vous perpétuerez, pour votre part, cette vertu sublime qui l'a toujours animé; je veux dire l'amour du bien public, pour lequel chaque citoyen est né.

Je ne m'arrêterai pas long-temps, Monsieur, à vous faire connoître l'origine d'une Compagnie si respectable, qui s'est dévouée, dès son berceau, au bien de l'humanité; je vous l'ai indiqué, dans le discours de Vespéries, en parcourant l'Histoire de l'Université : il suffit de sçavoir qu'elle est née dans les Nations Académiques, incorporée, & pour ainsi dire, enclavée avec elles; qu'elle est par conséquent aussi ancienne que cette premiere Académie, & qu'elle a la même origine; qu'elle n'en est sortie, pour faire corps à part, que vers la fin du treizieme siecle. La forme de son gouvernement, la distinction des Nations dans la Faculté même, l'Intrance pour l'élection du Doyen; toutes ces formalités prises de l'Université, & qui avoient lieu autrefois dans la Faculté, prouvent bien son identité avec cette Compagnie primitive. Avant la Faculté, la Médecine, en France, n'étoit qu'un empirisme aveugle que la Nation avoit reçu des Celtes & des Gaulois.

1280

Jusqu'en 1565

Notre Compagnie fut d'abord, comme l'Université, toute Ecclésiastique; car toute la science étoit autrefois concentrée dans le Clergé : ce fut par conséquent un avantage considérable pour notre Faculté. Car qui composa d'abord l'étude réguliere de la Médecine? Des hommes vertueux, sçavans & titrés : c'étoit un Sénat d'hommes illustres constitués en dignités, Prêtres, Pasteurs, Chanoines, Grands-Chantres, Grands-Pénitenciers, Chancelliers, Evêques, dont quelques-uns furent Evêques de Paris, d'autres en Angleterre; d'autres enfin parvinrent au Cardinalat & au souverain Pontificat *.

* Papes, Gerbert, Pierre d'Espagne, Sylvestre II, Jean XXI. Evêques, Guillaume d'Aurillac, Nicolas Ferveham, P. Bêchebien.

Jacques Desparts, Chanoine & Trésorier de l'Eglise de Tournai, & Henri Thibousт, Chanoine & Grand-Pénitencier de l'Eglise de Paris, députés de notre Faculté au Concile général de Constance, l'ayant informé de quelques difficultés qui s'étoient élevées dans le Concile au sujet des promotions de ses Docteurs aux grandes dignités de l'Eglise, la Faculté demanda l'adjonction de toute l'Université assemblée aux Mathurins; elle écrivit à ses Ambassadeurs qu'ils veillassent avec le plus grand soin à ce que ses prérogatives ne fussent point lésées, & qu'ils maintinssent le droit ancien où étoit la Faculté physique (car c'est ainsi qu'elle étoit nommée) de posséder les grands Bénéfices.

1417

De tels hommes honorerent la profession, l'éclairerent & la tirerent de l'empirisme qui l'avoit couvert & déshonoré jusqu'alors : ils donnerent de l'existence à une science qui n'en avoit que le nom; ils la communiquerent, ils eurent des disciples.

Nos premiers Maîtres en Médecine, Monsieur, inspirés par l'amour

du bien public, après avoir réglé le temps des Etudes & des Degrés, s'appliquerent à former un corps de doctrine & d'enseignement : ils statuerent sur les Traités & les Auteurs que les Maîtres devoient lire ou interpréter, & ceux que les Etudians devoient apprendre.

A la tête des Auteurs approuvés par la Faculté, dès le milieu du douzieme siecle, on voit Hippocrate, car le bon goût a commencé en France avec la Faculté; on voit, dis-je, Hippocrate & ceux de ses Traités qui lui ont acquis le plus de réputation; ses Aphorismes, les Maladies Aigues, ses Prognostics, ses Epidémies : suivent l'Introduction à l'art abrégé de Galien, par Joannitius : un Traité Anatomique de Théophile, observateur exact & fidele imitateur de Galien : un Livre des Urines par le même : une Dissertation de Philaréte sur le Pouls : un Traité en vers, de Gille de Corbeil, Médecin de Paris, Chanoine de la Cathédrale, & Médecin de Philippe-Auguste. On lisoit encore dans les Ecoles, plusieurs Traités théoriques & pratiques d'Isaac, Médecin Arabe, du septieme siecle, & en particulier celui du Viatique : les Auteurs avoient aussi leurs Commentateurs, & la Faculté n'adoptoit pas indifféremment tous ceux qui portoient ce nom.

1150

1180

Les Candidats, Monsieur, admis au Baccalauréat, & déjà regardés comme possédant un degré de maîtrise, choisissoient parmi les Régens un conducteur d'études. Ils étoient obligés de lire dans les Ecoles, c'est-à dire d'enseigner pendant deux ans : les Etudians étoient obligés de se faire inscrire par eux, & d'en rapporter des Attestations en bonne forme. Mais les Bacheliers, maîtres des études, ne pouvoient lire ou adopter pour Commentateurs que des Auteurs approuvés & cotés par la Faculté, & ils y étoient astreints par la religion du serment. La Compagnie poussoit l'exactitude jusqu'à fixer le nombre des Leçons pour chaque Auteur : les Aphorismes d'Hippocrate devoient remplir cinquante Leçons; le Livre de la Diete quarante; le Traité des Maladies Aigues trente-huit; le Livre des Prognostics vingt-six : & ainsi des autres, à proportion de leur importance & de leur étendue. A ces Traités, par la suite, on ajouta les meilleurs Auteurs Arabes, Avicenne, Rhases, Averrhoës, Albukasis; les Traités d'Hippocrate & de Galien, à mesure qu'on a pu en avoir de fidelles copies; & ces Livres ont servis aux enseignemens des Ecoles, jusqu'à Fernel, qui a eu le rare honneur de voir ses Traités enseignés de son vivant.

La discipline des Ecoles, Monsieur, étoit sévere; on enseignoit de grand matin, cinq heures, à l'exemple de l'Université; en hiver à la lumiere. Le temps des études, qui étoit de six années jusqu'à la Régence inclusivement, l'interstice des Grades, tout étoit rigoureusement observé : voici trois exemples remarquables, entre les autres, qui serviront de preuves.

Le Duc de Bethfort, Régent de la partie du Royaume qui étoit sous la domination angloise, demanda à la Faculté, pour un sujet de

1428

cette Nation, que les trois années d'études qu'il avoit faites en Médecine dans l'Université de Cantorbéry, fussent comptées pour autant d'années dans celle de Paris. La Faculté connoissant sa dignité & sa prééminence, car la science, sous le joug même, n'est jamais asservie, voulut que ses trois années dans une Université étrangere, ne fussent comptées & réputées que pour la moitié du même temps.

1544 A la priere d'un nommé Guillaume Zolinc, le Roi François I avoit bien voulu s'intéresser en faveur du fils de ce Médecin, pour lui faire accorder la dispense de quelques mois d'étude. Mais la Faculté avoit une loi, ses Statuts homologués : après de très-humbles représentations, le Candidat fut renvoyé à la S. Remi suivante.

1566 Le Roi Charles IX, le Cardinal de Bourbon & le Prince de Montpensier écrivirent à la Faculté en faveur d'un nommé Abelius, Bachelier, pour qu'il fût promu promptement au Doctorat, sans avoir préalablement fait presque aucun exercice sur les bancs; (il avoit suivi le Cardinal dans ses voyages). Par respect pour le Roi, par égard pour le Cardinal & le Prince de Montpensier, on compulsa les Registres, on consulta les Annales; on n'y trouva point d'exceptions si contraires aux Statuts. Ni l'autorité ni la dignité ne purent jamais faire enfreindre entiérement la discipline des Ecoles : en faveur de si hautes recommandations, on donna seulement quelques adoucissemens à la rigueur de la loi.

Les Exercices ainsi réglés, les Etudes, les Grades & la Maîtrise bien ordonnés par des Statuts sages, que l'on peut consulter en détail dans le Livre bleu du Recteur, & qui sont la bâse de ceux que l'on observe encore aujourd'hui, la Faculté, Monsieur, toujours animée de l'amour du bien public, & sentant déjà toute sa supériorité, quoiqu'encore enveloppée dans les Nations Académiques, tourna ses vues au dehors, c'est-à-dire pour la pratique & le bien des malades, dans une ville aussi importante & aussi peuplée que Paris : elle vit des abus, elle s'appliqua à les réformer.

Elle fit un Decret très-détaillé & sévere contre ceux qui pratiquoient illicitement, & notamment contre les Juifs & contre les Juives. Elle va plus loin, Messieurs, elle arrête les entreprises des Ministres inférieurs de la santé; elle leur défend absolument de passer les bornes étroites du manuel, d'empiéter sur le conseil, & d'agir sans l'ordonnance du Médecin; & même aux Etudians en Médecine de visiter aucun malade sans la présence d'un Maître de la Faculté. Ce Decret si vigoureux, porté sous le Décanat de M. Pierre de Limoge, Doyen d'âge & de charge, selon l'usage des premiers temps, vers le milieu du treizieme siecle & un peu plus, rappelle des Decrets déjà anciens : il invoque les Loix du Royaume, les Decrets des Conciles; & parce que ce Decret en substance, avoit déjà été homologué dans toutes les Jurisdictions, il énonce les peines portées par l'une & l'autre Justice, laïque & ecclésiastique : la Faculté rappelle aussi la peine du parjure, *perjurium incurrentes;* c'est

1268

qu'elle étoit déjà en poſſeſſion & dans un uſage ancien, comme partie publique, ſupérieure & magiſtrale, de recevoir le ſerment de ſes Suppôts & de tous les Miniſtres inférieurs de la ſanté. 1230

Cette ſupériorité naturelle, ces droits établis par les Légiſlateurs, ont depuis été confirmés par nos Rois, & notamment par les Rois Philippe de Valois, Jean, & Charles VI; les deux premiers par un diplôme latin, & le dernier par un diplôme en langue vulgaire, avec cette différence que l'Ordonnance des deux premiers Rois ne regardoit l'exercice de la Médecine que dans Paris & ſes environs; celle de Charles VI s'étendoit dans tout le Royaume. 1340 1352 1353 1390

Sur la fin du treizieme ſiecle, ſous le Décanat de M. Jean de Chérolles, la Faculté ſortie enfin des Nations Académiques, faiſant corps à part & prenant de jour en jour une conſiſtance plus ſolide, prit des Sceaux d'argent, une Verge ſurmontée d'une maſſe d'argent, marque d'autorité, & des Regiſtres particuliers: elle ceſſa d'écrire dans le Livre du Recteur; elle créa un Doyen d'élection, plus en état de régir ſes affaires, que le Doyen d'un âge quelquefois trop avancé. 1280 1338

Elle en agit ainſi, malgré l'oppoſition du Légat; car telle étoit, dans ces temps reculés, la puiſſance des ſouverains Pontifes, que les Compagnies Eccléſiaſtiques Académiques ne pouvoient rien innover ſans leur permiſſion. 1281

La Faculté, zélée pour le bien public, ne voulut pas ſeulement, Monſieur, former des Médecins, veiller à ſa police, réformer les abus dans la pratique; elle prit auſſi en conſidération l'état de la Chirurgie, que Hermondaville, premier Médecin de Philippe-le-Bel, & enſuite Tagaut, Gourmelin, Riolan, Charpentier & pluſieurs autres avoient perfectionné. Elle en conçut l'importance: elle ſçavoit qu'une littérature fine & ornée eſt plutôt un obſtacle à cet art, qu'elle n'en procure l'avancement; c'eſt ce qui la porta à prendre ſous ſa protection les Chirurgiens non lettrés, dont elle connoiſſoit l'émulation, la docilité & la dextérité. 1300

Elle fit au commencement du ſeizieme ſiecle, ſous le Décanat de M. Jean Avis, un Contract avec eux, par lequel elle s'engageoit à leur apprendre la Chirurgie, à leur nommer un Profeſſeur, à établir des Cours d'Opérations; le tout ſous la condition du ſerment, de l'obéiſſance, à titre d'Etudiant, & de la dépendance de leur part. Cette protection, cet enſeignement d'un côté, cette dépendance de l'autre, réuſſirent ſi bien, & furent ſi utiles au Public & au progrès de la Chirurgie, que la Faculté voulut bien, cent cinquante ans après la tranſaction de ce Contract, conſentir à la réunion des deux Compagnies, les Chirurgiens de robe longue & les Chirurgiens non lettrés, avec les mêmes conventions & les mêmes engagemens d'obéiſſance & de ſcholarité acceptés par ces derniers; ou plutôt qu'elle parvint à élever les Chirurgiens non lettrés, devenus habiles, & qui étoient ſon ouvrage, ſur les ruines des Chirurgiens dont la littérature avoit nui au manuel ou à l'art de la Chirurgie. 1505 1644 1660

1743 Depuis, il en a été autrement ordonné par le Gouvernement, & nous ſouhaitons que ce ſoit pour le bien public.

Mais, Meſſieurs, la Faculté n'a pas eu des combats à ſoutenir ſeulement contre les Miniſtres inférieurs de la ſanté, pour remettre tout dans l'ordre; il lui a fallu auſſi lutter très-long temps contre les Médecins des Univerſités Provinciales, qui faiſoient des incurſions continuelles ſur ſon terrein, y jettoient une faux étrangere, & élevoient autel contre autel.

Rappellez-vous, Meſſieurs, l'aſſociation des Médecins des autres Univerſités du Royaume, ſous le nom de Chambre Royale. Cette aſſociation étrangere, ſans l'attache de la Faculté, étoit contraire à l'Ordonnance de Blois, aux Statuts de la Faculté, rédigés lors de la derniere réforme de l'Univerſité : cette aſſociation étoit contraire à la juriſprudence des Arrêts : elle étoit principalement oppoſée au bien public, en ce qu'elle introduiſoit dans la Capitale un grand nombre de Médecins dont la capacité n'étoit pas connue, & qu'elle s'oppoſoit indirectement à l'étude de la Médecine, dans la meilleure Ecole, à ſes exercices & à ſes épreuves. La Faculté, après de longues conteſtations, dont le récit ſeroit ſuperflu, vint enfin à bout de la faire ſupprimer entiérement. Elle obtint cet avantage par ſes ſollicitations & par le crédit de M. Fagon, un de ſes Membres, premier Médecin de Sa Majeſté; Fagon, dont le nom ſeul eſt un éloge. Louis XIV, également ſage & puiſſant, donna un Edit définitif de ſuppreſſion de la Chambre Royale.

1673 — 1576 — 1588 Art. 87. — 1556 Réforme. — 1600 Statuts, art. 59. — 1694 — 1696

La Faculté étoit bien éloignée, Meſſieurs, d'avoir pour motif dans cette pourſuite une baſſe jalouſie ou un vil intérêt : au contraire, l'eſtime qu'elle avoit pour quelques-uns de ces Médecins qui lui étoient étrangers, & qui n'étoient pas ſans mérite, la porta à les adopter & à ſe les incorporer, pour en faire une ſeule & même Compagnie. Elle leur ouvrit une porte honorable, une nouvelle Licence, ſous le nom de *Jubilé*.

1695

Dans le même temps que les Médecins des Univerſités méditoient leur aſſociation dans la Capitale, M. Théophraſte Renaudot, Médecin de Montpellier, formoit de grands projets : ſous l'apparence de charité, & avec le titre pompeux de Commiſſaire général des Pauvres, il s'arrogeoit le droit de faire publiquement la Médecine à Paris; & ſous prétexte de ſoulager la miſere, il exerçoit des prêts qui furent jugés uſuraires & ruineux : or ce trafic ſe nommoit le Mont-de-Piété, à l'inſtar du Mont-de-Piété de l'Italie. La Faculté s'oppoſa avec vigueur à une conduite & à des prétentions ſi contraires aux Loix : elle s'abſtint cependant de juger avec rigueur de l'intention & du motif.

1643 — 1650

La Magie & l'Aſtrologie judiciaire furent les arts des ſiecles d'ignorance : des hommes hardis & intéreſſés voulurent mêler ces arts frauduleux avec l'art de guérir, cet art ſi humain; afin de mieux tromper & abuſer plus facilement de la crédulité des peuples. La

Faculté les cita au Tribunal de l'Université ; elle les poursuivit au Parlement. Ils furent contraints de paroître devant vos Prédécesseurs, de faire preuve de science. Il leur fut défendu de rien imprimer sans l'approbation expresse de la Faculté.

1536

Je n'entrerai pas, Monsieur, dans un plus long détail des combats que son amour du bien public a fait livrer à notre Compagnie pour soutenir sa dignité & le bon ordre ; j'aime mieux vous entretenir de ses illustrations & de ce qu'elle a fait pour le progrès de son art.

Quelle émulation, dans le siecle dernier, pour l'honneur de nos Ecoles ! Plusieurs fois elles retentirent des éloges de Louis-le-Grand : plusieurs fois elles publierent le mérite & les vertus de ses hommes illustres.

1625
1631
1650
1677
1681
1686

Louis XV ayant été attaqué de la petite-vérole dans sa jeunesse *, la Faculté fut assemblée souvent pour délibérer sur la maladie du Roi, & sur la constitution épidémique dominante à Paris & à Versailles.

1674
*1715
1716

Les Bacheliers & les Licenciés de la Faculté ont fourni, Messieurs, à l'Université des Recteurs d'un grand nom & d'un mérite distingué ; & entre autres, un Jacques d'Amboise, ce fidele & zélé sujet du Roi Henri IV. Il s'étoit fortement opposé à la Ligue.

1594

Gabriel de Béronne, Bachelier en Médecine, & Recteur de l'Université, harangua Charles IX, lorsqu'il fit son entrée à Paris avec la Reine Elisabeth d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II.

1571

Du sein de la Faculté sont sortis presque tous les Médecins de nos Rois & de la Famille Royale. Son désintéressement seul, cette vertu des grandes ames l'a empêché de profiter du crédit de ces premiers Médecins, ces hommes puissans & favoris.

La police étoit moins habile autrefois & moins parfaite qu'elle ne l'est aujourd'hui : la peste infestoit souvent Paris. Soit donc qu'elle y exerçât ses fureurs, soit que la contagion ou que quelque épidémie ravageât les Provinces ; toutes les fois qu'il s'agissoit de la conservation des Citoyens, le Conseil général de Police réclamoit aussi-tôt le secours de la Faculté. Il lui demandoit des receptes d'aromates, des remedes curatifs & prophilactiques : elle se dévouoit au bien de l'humanité.

Depuis 1500

Depuis La Ville d'Amiens. 1666

Je rappellerai à la connoissance que vous avez, Messieurs, de l'Histoire, que Philippe-Auguste, cet illustre Bienfaicteur de l'Université, fit assembler les Médecins de Paris, pour les consulter sur la maladie de Geoffroi, Comte de Bretagne, fils de Henri II, Roi d'Angleterre.

1185

Richard, aussi Roi d'Angleterre, blessé au siege de Chalus en Limosin, fit appeller des Médecins de Paris, conjointement avec quelques Chirurgiens, pour traiter ses plaies.

1199

L'acte de nos Paranymphes fut honoré de la présence de l'Empereur Sigismond, qui sortit très-content des discours éloquens qu'il y avoit entendus.

1416

Sous le regne de Louis XI, la Faculté avoit pour Bibliotheque,

en commun, une collection de Livres, nombreuse pour le temps, elle y possédoit un Exemplaire de Rhases, Médecin Arabe, du dixieme siecle. Louis, Prince lettré, voulant le faire transcrire, pour l'insérer dans la sienne, envoya à la Faculté un Président de la Chambre des Comptes, nommé Ladriesse, homme illustre, pour emprunter le Livre. Vous pensez sans doute, Messieurs, que la Faculté, honorée de cette démarche, prêta ce Livre au Roi sans condition & sans aucune difficulté. Il n'en est pas ainsi, Messieurs; les mœurs sont aussi différentes que les temps. Avant que l'art de l'Imprimerie fût d'un usage commun, la science & les Livres qui la transmettent, étoient si rares & si précieux, que pour le prêt d'un seul Livre, on prenoit les précautions les plus scrupuleuses. La Faculté, après plusieurs assemblées, convoquées exprès, tant au Bénitier de Notre-Dame, qu'aux Mathurins, remit le Livre de Rhases entre les mains du Président, chargé par le Roi de cette commission, à condition que ce Magistrat donneroit caution, & que pour gages, le Roi donneroit cent écus d'or, avec douze marcs de vaisselle d'argent. La Faculté écrivit ensuite une Lettre au Roi, dans laquelle, après avoir bien fait valoir son service & son obéissance, elle souhaitoit à Sa Majesté longues années & toutes sortes de prospérités. Elle profita de l'occasion pour lui représenter le projet qu'elle avoit de faire bâtir des Ecoles, d'établir une Bibliotheque, d'instituer des Professeurs publics, & les grandes dépenses où elle s'engageoit avec de modiques revenus; riche seulement en science, comme sont ordinairement les Académiciens & les Sçavans; en un mot, combien elle auroit besoin des libéralités d'un si grand Prince.

1471 Novembre.

Si le temps me permettoit, & si je voulois montrer la haute considération où la Faculté a toujours été dans l'esprit des Princes, des souverains Pontifes, des Compagnies sçavantes, je rapporterois les Lettres honorables qui lui ont été écrites par ces Potentats & ces Académies, & qu'elle conserve encore dans ses Registres.

Je rapporterois en particulier celle que lui écrivit, dans le dernier siecle, la Reine de Suede. Elle se félicitoit d'abord elle-même d'avoir recouvré la vie & la santé par la science de M. Pierre Bourdelot, Médecin de Paris; elle félicitoit aussi la Faculté d'avoir produit un si grand homme pour le bien de l'humanité: elle ajoutoit les choses les plus obligeantes, & faisoit les vœux les plus ardens pour la Compagnie.

1653

1535 Maguerite, Reine de Navarre, écrivit aussi à la Faculté en faveur de l'un de ses sujets, pour lui obtenir le premier lieu de la Licence, ce lieu autrefois si recommandable chez l'Etranger même.

Si je voulois relever la Compagnie autant qu'elle le mérite, je dirois qu'à la mort de nos Rois, ses deux Doyens d'âge & d'élection, sont invités par le Grand Maître des Cérémonies d'assister à l'ouverture du corps, pour constater la cause de la mort du Prince, de signer l'Acte Mortuaire avec les principaux Officiers de la Couronne, en présence

présence des Ambassadeurs des Cours étrangeres, & qu'ils sont amenés & reconduits dans les carrosses du Roi avec une pompe funebre.

Si je considere les établissemens & les fondations les plus utiles aux sciences, les Médecins de la Faculté y ont eu la plus grande part.

Sous le regne de Saint Louis, Robert de Douai, Médecin de la Reine & Médecin de Paris, contribua par ses largesses à la fondation du College des Théologiens par Robert de Sorbon, ou Sorbone; & ce fut à la considération de ce Médecin, que le Prince en augmenta la fondation.

Jean de Guisco, Médecin de Charles V & Chanoine de Nantes, fut un des Fondateurs du College de Quimper. 1364

Gervais Christiani, Médecin de Paris, & Médecin de Charles V, fut Fondateur d'un College de son nom, dans l'Université. 1370

Louis de Bourges & Guillaume Cop, Médecins de François I, & Médecins de la Faculté, donnerent la premiere idée de la fondation du College Royal. A l'occasion du nom de Burgensis ou de Bourges, je ne peux m'empêcher de remarquer en passant, que Louis de Bourges, Médecin de François I, contribua beaucoup à la délivrance de ce Prince, prisonnier à Madrid, après son désastre a la bataille de Pavie. Il fit entrer adroitement les Médecins de Charles-Quint dans son sentiment apparent sur l'état dangereux du Roi de France, s'il n'étoit délivré incessamment. 1530

Ce même Louis de Bourges étoit surnommé Louis, parce que le Roi Charles VIII l'avoit tenu sur les Fonds Baptismaux. Telle étoit la haute considération que l'on avoit pour les Médecins de la Faculté. Vers 1484

Charles Bouvart, premier Médecin de Louis XIII, eut une grande part à l'établissement du Jardin Royal, ce jardin si riche en Plantes, tant indigenes qu'exotiques. 1634

C'est sur la grande estime que les Evêques avoient de toutes les Ecoles de l'Université, qu'ils fonderent dans plusieurs de leurs Colleges à Paris, des Bourses pour des Clercs étudiants en Médecine, & en particulier dans les Colleges de Bayeux & de Laon. On peut consulter les Statuts de ces Colleges. L'intention des Evêques étoit que les Clercs devenus sçavans, reportassent dans leurs Diocese la lumiere qu'ils avoient puisé dans la Faculté. 1309 1314

La célébrité de nos Ecoles, Messieurs, étoit telle dès le commencement du quinzieme siecle, que la Faculté compte sur ses Registres, un grand nombre d'Etrangers qui y affluoient de toutes les parties de l'Europe.

Dès le commencement du treizieme siecle, Rigord, Médecin & Historiographe de Philippe-Auguste, s'exprime ainsi au sujet de notre Compagnie : « On trouve à Paris une Faculté qui a une connoissance » parfaite de tout ce qui est nécessaire, tant pour la guérison des mala- » dies, que pour la conservation de la santé ». 1209

Si vous souhaitez, Messieurs, un éloge plus flatteur & plus récent; il n'y a qu'à ouvrir les derniers Statuts de l'Université; vous y 1598

lirez que le College de Médecine eſt digne de la plus grande louange, puiſque le Cardinal d'Eſtoutteville, dans la réforme qu'il fit de l'Univerſité, témoigne lui-même que notre Faculté avoit conſervé une diſcipline & une regle ſi exactes, qu'il y trouva peu de choſes à réformer.

1452

Les Médecins de Paris, autrefois Eccléſiaſtiques, comme membres d'une Compagnie qui étoit du Clergé, étoient par conſéquent dévoués au célibat. Dans le deſſein de multiplier des hommes ſi utiles à la patrie, le Cardinal abrogea cette loi : cependant les Médecins affectionnoient cet état plus parfait. La loi du célibat reſta donc en vigueur pour les Bacheliers & les Licenciés ſeulement, juſqu'à la derniere réforme établie par Henri IV. Plus anciennement, les Médecins, qui après le Doctorat, entroient dans le mariage, étoient exclus de la Régence, & par conſéquent des fonctions & des émolumens des Ecoles.

1600

1452

Le Cardinal d'Eſtoutteville avoit une telle conſidération pour la Faculté, qu'il voulut la revêtir & la décorer de la pourpre romaine.

1480

Par reconnoiſſance d'un bienfait ſi diſtingué, la Faculté lui dédia à perpétuité une Theſe, nommée Cardinale

Trois exemples ſuffiront maintenant pour prouver quelle étoit la dignité de notre Ecole, l'eſtime que l'on faiſoit de ſon érudition, & juſqu'à quel point on recherchoit ſon appui.

1571

La Faculté de Médecine de Valence en Dauphiné, avoit fait de nouveaux Statuts & réformé les anciens ; il falloit leur donner force de loi, & les faire autoriſer par le Roi : dans ce deſſein elle envoya à la Faculté de Paris des Députés. Lorſque notre Faculté, après une réception honorable, eut examiné, approuvé & ſigné ces Statuts, celle de Valence fut très-bien reçue du Roi Charles IX, qui lui accorda ſa demande : les Députés s'en retournerent avec cette haute opinion qu'ils avoient conçue de la Faculté de Paris.

1525

Le College des Médecins de la ville de Grenoble en Dauphiné, avoit envoyé une députation ſolemnelle pour demander à notre Compagnie une réviſion des Receptes des Auteurs grecs, arabes & latins recueillies par Nicolas Myrepſe, dans ſon Code Pharmacien, ou Pharmacopée univerſelle, & les confronter avec le Code du même Auteur, dont ils étoient en poſſeſſion. La Faculté nomma des Commiſſaires : elle avoit un grand nombre de ſes Docteurs très-verſés dans la langue grecque. Après avoir comparé les verſions & les interpretes, ils s'acquitterent de leur commiſſion avec une ſatisfaction réciproque des deux Compagnies.

1300

1656

Vers le milieu du dernier ſiecle, les Médecins de la ville d'Amiens s'appuyerent des conſeils & du ſuffrage de notre Faculté, lorſqu'ils voulurent ſe former en College & rédiger des Statuts, dans leſquels ils donnerent des priviléges honorables aux Médecins de Paris.

C'eſt par une ſuite de cette rare conſidération que l'on avoit eue de tout temps pour les Compagnies qui compoſent l'Univerſité, que

1281

l'insulte faite à un Etudiant en Médecine, imposa silence à tous les Prédicateurs, suspendit toutes les Leçons de l'Université, & occasionna une députation solemnelle de ce Corps célebre & redouté, au Roi Philippe le Hardy, qui ordonna une réparation éclatante & proportionnée. Telle étoit autrefois l'importance de nos Académies, & tant étoit grand le danger de les offenser.

Si je voulois donner à la Faculté une gloire & un lustre dont elle n'a pas besoin, je rapporterois les témoignages non suspects des Médecins & des Chirurgiens de la plus grande réputation; Anuce, Foës, Lanfranc de Milan, Gui de Chauliac, Ambroise Paré, Jean Tourtier, & autres hommes célebres, étrangers principalement, dont les témoignages rapportés au long, sont consignés dans le Livre des Recherches sur les Ecoles de Médecine de Paris & de Montpellier, par Jean Riolan. 1651

Foës, dans sa Préface, dédie sa traduction d'Hippocrate aux Médecins de Paris : il cite avec éloge plusieurs Médecins de la Faculté, & en particulier MM. Duruel & Goupyl, dont les Notes sçavantes & multipliées sur les Ouvrages du Prince de la Médecine, avoient beaucoup facilité & enrichi sa traduction. 1594

Gui de Chauliac, Médecin de Montpellier, dédie son Livre de sa grande Chirurgie aux Médecins de Paris & des autres grandes Universités, en reconnoissance des lumieres qu'il a acquises par la lecture de leurs Ecrits. 1373 1572 Edition de Lyon.

Ambroise Paré reconnoît qu'il tient des Médecins de Paris, beaucoup de choses excellentes sur la Chirurgie. 1578

Lanfranc de Milan, ainsi qu'il s'exprime dans ses Ouvrages, émerveillé de ce que l'on publie de cette Capitale, l'appelle le temple de la science & de la paix, aussi-bien que le séjour de la Majesté Royale; séjour recommandable principalement par le sçavoir des Médecins : il témoigne avoir un grand desir de venir dans cette Capitale, qu'il appelle, par rapport à la science, un Paradis terrestre. Arrivé dans ce séjour si desiré, il s'adresse aussi-tôt aux Médecins de cette ville, dont il étoit bien éloigné de mépriser ou craindre les lumieres; il s'en fait estimer. M. Passavant, pour lors Doyen, & les autres Maîtres l'invitent à exécuter en leur présence les grandes Opérations de la Chirurgie, dont ils expliquoient la théorie si sçavamment. Par-tout il est accompagné d'un grand concours de Maîtres, de Bacheliers & d'Etudians; & il a la modestie de dire qu'il n'est pas digne de la centieme partie des marques d'estime & d'amitié qu'on lui donnoit.

Ces grands Chirurgiens ne dissimuloient pas alors la grande part que la Faculté avoit à l'avancement & à la perfection de la Chirurgie.

Voici un exemple qui prouve le zele de la Faculté pour cette partie ministrante de la Médecine.

Sous les regnes de Louis XI & d'Henri IV, des Criminels étoient détenus dans les prisons & condamnés à mort : ils étoient attaqués de la pierre. La Faculté intervint; elle destina ces victimes de la vengeance publique, comme des sujets sur lesquels on perfectionneroit

l'Opération de la Lithotomie : elle demanda au Roi la grace des Criminels, à cette condition bienfaisante : elle leur fit faire l'Opération au grand appareil; ils furent guéris. Ainsi, par le bienfait de la Faculté, & par un contraste étonnant, le crime destructeur servit au bien de l'humanité.

Mais ce qui forme, Monsieur, le plus grand éloge de la Faculté, c'est le progrès de son art salutaire depuis qu'elle en est en possession. Nous avons vu plus haut, comment elle a formé nos Ecoles, les Auteurs, les Traités qu'elle a mis entre les mains des Maîtres & des Etudians, & sur-tout le choix qu'elle en a sçu faire. C'est la premiere époque de son établissement & de sa gloire.

Depuis le renouvellement des Lettres sous François I, elle s'appliqua à rétablir l'ancienne Médecine, fondée sur l'observation de la nature. Elle travailla à la traduction & à l'édition des meilleurs Auteurs Grecs. Anuce, Foës, Chartier, Cop, Ruel, Gonthier, Dandernach, Hortensius, Guérin, Martin, & beaucoup d'autres Médecins de la Faculté, rendirent en différens temps ce service important à la Médecine & à la Littérature.

Fernel, Hollier, Duret, Baillou, commenterent les premieres traductions, & les enrichirent de leurs observations. Ceux qui les suivirent, adopterent utilement les Ouvrages de Foës & de Huernius.

Ce renouvellement de la Médecine Grecque, Hippocratique & Galénique en France, par les soins & les travaux des Médecins de Paris, est une seconde époque aussi importante en elle-même qu'elle elle glorieuse à la Faculté.

J'avoue cependant, Monsieur, que l'Anatomie, la bâse de la Médecine théorique & pratique, avoit besoin d'être perfectionnée. Le scrupule religieux de nos ancêtres pour les morts, avoit retardé les progrès de cette science. Sylvius, Gontier, Vassé, les deux Riolans s'éleverent au dessus du préjugé, cultiverent cette science, l'enseignerent, & formerent la troisieme époque si honorable à la Faculté.

Ces premiers Anatomistes furent suivis de MM. Littre, Duverney, Winslow, Hunaud, Ferrin, Petit, & plusieurs autres jusqu'à nos jours. Ces derniers profiterent des découvertes des Anatomistes étrangers, & allerent plus loin.

La Faculté faisoit en deux ans deux Cours d'Anatomie, un Physiologique, l'autre Pathologique. Ce fut à l'occasion de ce dernier, que Riolan publia son Traité Anatomique & Pathologique.

L'Anatomie parvint à un tel degré de célébrité dans le dernier siecle, que M. le Président Séguier, peu après Vice-Chancelier, daigna honorer de sa présence une Leçon d'Anatomie à laquelle présidoit M. Antoine Charpentier, Professeur du Cours. (1633)

Le flambeau de la Physique qui s'alluma dans ce temps-là, éclaira toutes les parties de la Médecine.

(1690) La Chymie fut cultivée avec soin dès la fin du dernier siecle, par plusieurs Docteurs de la Faculté. Cette science eut d'abord à combattre

le préjugé reçu qui la confondoit avec la Magie. Débrouillée & rectifiée par M. Lémeri, mise dans un plus grand jour par M. Geoffroy, elle est parvenue à ce haut degré de perfection où vous la voyez : elle a fourni un grand nombre de médicamens très-salutaires, & plus efficaces encore que la Botanique. Quelques Médecins de Paris, trop en garde contre la nouveauté, ont peut-être retardé dans les temps antérieurs les progrès de la Chymie, & la découverte des remedes qu'on en pouvoit tirer. 1566

Depuis près de trois siecles, la Faculté enseignoit une Botanique abrégée dans un Jardin enfermé dans son enclos. Tout le monde sçait ce que cette science doit à MM. Fagon, Tournefort, Jussieu, le Monnier, Médecins de cette Faculté : on sçait aussi qu'elle a enseigné avec zele cette science dans les derniers temps. 1506

Brissot & Bélon, Membres de notre Compagnie, s'étoient beaucoup appliqués à l'Histoire Naturelle, qui, de leur temps, étoit peu connue ; mais ils cultiverent principalement celle qui avoit rapport à la matiere médicinale : c'est à ce dessein qu'ils entreprirent de longs voyages, & qu'ils parcoururent l'Asie & l'Afrique : Fernel, premier Médecin de Henri II, avoit obtenu de ce Prince des secours pour ces voyages de long cours. 1550

La Faculté possédoit aussi autrefois un riche Droguier & une Pharmacie, également utiles aux pauvres & aux Etudians. 1620 1647

La Physique même rationnelle & expérimentale eurent quelque obligation à la Compagnie ; car les Médecins de Paris, bons Observateurs, furent des premiers à secouer le joug du péripatétisme & de l'aristotélisme, qui asservissoit depuis long-temps & aveugloit les Maîtres de l'Université, trop idolâtres de la doctrine des Anciens. Je dis que les Médecins de Paris furent des premiers à secouer le joug de l'antiquité : car Roger Bacon, Moine Anglois, au treizieme siecle, avoit commencé à pressentir le vuide de cette philosophie ; & Ramus, Eleve de l'Université, homme d'un rare mérite, Professeur de Philosophie au College de Navarre, vers le milieu du seizieme siecle, l'avoit ouvertement combattu ; & ce qui fait le plus d'honneur à notre Faculté, Jean de Bomont, un de nos Docteurs, fut choisi par Ramus pour un de ses défenseurs dans le grand procès qu'il eut à soutenir contre Aristote, contre toute l'antiquité & contre la plus grande partie de l'Université même. Bacon, Vanhelmont, Ramus, & Galilée, ce célebre Astronome, eurent le sort des génies nés dans les siecles d'ignorance ; ils furent persécutés comme impies & magiciens, parce qu'ils suivirent la raison, & la préférerent à tout dans des matieres qui sont uniquement de son ressort. 1676 1250 1543

L'éloquence enfin, la littérature, le beau style, sont dûs à Messieurs Fagon, Fernel & Hamon, qui en ont communiqués le goût à la Faculté, qui l'a conservé & le transmet à ses Eleves, pour servir d'ornement à la science. 1525 1530 1645

C'est la quatrieme époque honorable à notre Compagnie, qui la

distingue d'une maniere avantageuse, & la fait marcher de pair, en cette partie, avec l'illustre Faculté des Arts.

Les Theses de la Faculté, célebres dans notre pays, & recherchées par les Etrangers, ne font point une époque particuliere; mais elles les renferment toutes, parce qu'elles forment comme une chaîne & une tradition de sa doctrine, depuis l'invention de l'Imprimerie, ou plutôt depuis le renouvellement des Lettres, sous François I. Elles contiennent ce que l'observation d'Hippocrate a de plus solide, & ce que la théorie & la physique des Modernes a de plus lumineux. Le style est tel, qu'il présente la précision de Térence, & l'élégance de Celse.

Nos Theses étoient autrefois si célebres, qu'on y invitoit avec appareil les premiers Ordres de l'Etat. M. Séguier, Président au Parlement, avoit honoré de sa présence, comme je l'ai déjà dit, une Leçon d'Anatomie faite par M. Antoine Charpentier. Le même Magistrat devenu Chancelier de France, assista deux fois, pendant plusieurs heures, à des Theses, à l'une desquelles présidoit M. François Guenaut, & l'autre M. Jean de Bourges; Bacheliers, M. François Cureau de la Chambre, & M. Pierre Cressé.

1633

1654

1657

Les Médicamens, leur choix, leurs préparations étoient autrefois presque abandonnés à la discrétion des Apothicaires. Il pouvoit en résulter de grands inconvéniens. La Faculté jugea à propos de fixer cette incertitude: elle résolut, au commencement du dernier siecle, de composer un Codex, qui servît de regle constante & uniforme aux Artistes, & assurât la confiance des Médecins & des malades. Elle a eu soin depuis de renouveller ce Codex précieux, & de le perfectionner à mesure que les éditions manquoient, à proportion que la Physique, l'Histoire Naturelle, l'expérience & la manipulation faisoient du progrès.

1636
1651
1676
1699
1714
1722
1732
1748
1758

Le Prima mensis, ou Consultations sur les maladies épidémiques qui regnent à Paris & dans les environs, sont un témoignage toujours renaissant de la vigilance de la Faculté pour la conservation des Citoyens.

1675
1702

Les Paranymphes qui terminent la Licence, sont comme un heureux mariage, qui associe à la Faculté un nombre d'hommes de mœurs éprouvées, de science reconnue, qui multiplie & assure sa postérité.

1991
1164
1281

Le Journal de Médecine, redigé par un Sçavant de notre Compagnie, est une production nouvelle remarquable dans les fastes de la Médecine. Ce Journal est comme le centre où viennent se réunir les observations & les découvertes qui doivent le plus contribuer au progrès de l'art.

1754
MM. Vandermonde, Roux.

Le zele de la Faculté pour le bien public ne s'est jamais ralenti: c'est ce zele qui l'a porté, après s'être assemblée long-temps dans des endroits publics & empruntés, tels que les Mathurins, la Cathédrale, près le grand Portail, Sainte Genevieve-la-Petite, Saint Yves, Saint

Jusqu'en 1500

Eloi, Saint Julien-le-Pauvre, & dans les Maiſons Canoniales & Magiſtrales, pour les aſſemblées moins générales, d'entreprendre enfin la conſtruction de ſes Ecoles publiques, ſous le regne de Louis XI, & ſous le décanat de M. Guillaume Bazin, en plus grande partie à ſes dépens, en partie par les bienfaits de ſes Docteurs, & principalement de Jacques Deſparts, Chanoine de Tournai & premier Médecin de Charles VII. 1472

Le temps viendra, & il n'eſt peut-être pas éloigné, que de nouveaux Bâtimens, de nouvelles Ecoles, plus magnifiques que les premieres, dignes de la Faculté & de ſes mérites, s'éléveront comme un monument à la gloire d'un Roi ami des ſciences & de l'humanité.

C'eſt par cette émulation vive pour les études, & l'Anatomie en particulier, que la Faculté a fait conſtruire auſſi ſon premier amphithéatre, ſous la direction de Riolan, ce célebre Anatomiſte; & le ſecond, beaucoup plus beau, ſous le décanat de M. Elie Col de Villars, au milieu du ſiecle préſent. 1568 1618 1744

Au commencement du ſeizieme ſiecle, l'enſeignement eſt devenu plus régulier avec les nouvelles Ecoles, & le nombre des Profeſſeurs a augmenté. 1501

J'ai dit que la Faculté a entrepris tous ces grands établiſſemens à ſes dépens; car l'amour du bien public eſt toujours accompagné d'un certain déſintéreſſement qui fait le caractere des grandes ames.

Je ne m'arrêterai pas long-temps, Monſieur, à vous expoſer ſon attachement inviolable pour la Religion Catholique; elle eſt entrée dans tous les travaux de l'Univerſité ſur ce grand objet; travaux ſi utiles à la Religion dans tous les temps, & principalement dans celui du grand ſchiſme d'Occident. Gervais Chrétien, Membre de cette Compagnie & premier Médecin de Charles V, à ſi juſte titre ſurnommé le Sage, fut le principal Député de l'Univerſité auprès de ce Roi dans cette grande affaire. Notre Compagnie a eu autrefois ſes Députés aux Conciles généraux; & ſi on en convoquoit, elle en auroit encore. 1378 1408 1415

La Faculté, quoique devenue laïque, depuis la réforme de l'Univerſité par le Cardinal d'Eſtoutteville, a eu encore depuis des hommes habiles & verſés dans la ſcience eccléſiaſtique; MM. Martin, Pallu, Hamon, Hecquet, Dodart, & beaucoup d'autres.

Rappellez-vous, Meſſieurs, la célebre Conférence tenue à Fontainebleau en préſence d'Henri IV, à l'occaſion du Livre de Dupleſſis Mornai, ſur l'Euchariſtie. Le Cardinal du Perron aſſocia Jean Martin, un de nos Docteurs, à pluſieurs Théologiens, parce qu'il le jugea capable d'être oppoſé à Caſaubon. 1600

L'attachement à la Religion Catholique fit faire de grands ſacrifices à la Faculté. Elle retrancha de ſon Corps, non ſans regret, pluſieurs Docteurs & pluſieurs Bacheliers ſuſpects de la Religion prétendue Réformée. 1549 1564 1571 & ſuivantes.

Cet attachement ſi pur, ſi ſincere, ſi éloigné de toute politique,

l'a empêché de tourner à tout vent de doctrine & de varier avec les temps.

1637 En vain Louis XIII & son Frere unique le Duc d'Orléans, demanderent que l'on admît sur les bancs le fils du premier Médecin du Duc d'Orléans; ce Candidat en faveur, ne put être reçu, à cause de son attachement à l'hérésie. La Religion l'emporta sur toute autre

1638 considération : l'Université s'étoit jointe à la Faculté.

1639 1644 La Religion & l'humanité nous ont engagés à pourvoir aux besoins des malades pauvres, par des conseils gratuits donnés dans l'intérieur des Ecoles tous les Samedis de chaque semaine.

Ce seroit ici le lieu de faire l'éloge des grands hommes auxquels la Faculté a donné naissance & qui l'ont illustré : cet éloge répandroit sur la Compagnie un lustre, & sur son histoire une lumiere éclatante. Mais ce tribut de louanges détaillées nous meneroit trop

1766 loin. Je célébrerois d'abord la libéralité posthume de M. Jean Dediest, cet homme, à double titre, ami de l'humanité. Il faudroit nommer presque tous les Médecins de nos Rois, tous les Doyens d'élection, jusqu'à celui inclusivement qui préside aujourd'hui à la Faculté avec tant de vigilance & de capacité; j'y joindrois beaucoup de Professeurs & de Praticiens célebres.

M. L. P. F. R. le Thieullier, Doyen, pour son troisieme Décanat de suite.

Je ne vous oublirois pas, vénérable Ancien, illustre Parent, ornement de nos Ecoles, qui avez blanchi sous les travaux les plus utiles à la Patrie ; votre présence nous est d'autant plus agréable, qu'elle nous annonce par une vigueur de santé non commune & une excellente constitution, que le titre que vous possédez dans nos Ecoles, se prolongera à une longue suite d'années.

Michel-Louis Vernage.

J'ai voulu tracer un tableau fidele, mais raccourci, de la Faculté, & non faire l'éloge de ses grands hommes ; quelqu'un, sans doute, entreprendra ce travail si desiré, & plusieurs fois commencé. J'ai voulu seulement prouver de siecle en siecle son zele pour le bien public, conjointement avec l'Université, & relativement à la profession qu'elle a perfectionné avec de grands travaux.

C'en est assez, Monsieur, pour vous engager à suivre des modeles qui ont été si utiles à la Patrie.

Il me reste à présent, en vous félicitant, de vous couronner, par ordre de la Faculté, des Lauriers dont elle récompense le mérite.

Au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit.

QUESTIONS

Proposées après les Lauriers Académiques.

La Faculté de Paris a-t-elle toujours bien mérité de la Patrie, en perfectionnant avec de grands travaux,

l'Art { de la Médecine ? de la Chirurgie ?

REMARQUES

REMARQUES

QUI ÉCLAIRCISSENT LE TEXTE DU DISCOURS, ET Y SUPPLÉENT.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Pour bien connoître chaque Faculté, il faut d'abord connoître la Compagnie dont elle s'est séparée, sans cesser d'en être Membre ; parce qu'en faisant Corps à part, elle en a retenu l'esprit, le goût, les loix & les usages : c'est pourquoi j'ai commencé par l'éloge de l'Université.

Il m'a été beaucoup plus facile de rapprocher les grands traits du tableau de la Compagnie générale, quoique plus multipliés, parce que l'Université avoit déjà deux Histoires écrites, sans compter les Mémoires particuliers ; histoire qui nous manque pour la Faculté. Nous n'avons pour cette derniere que des Registres moins anciens quelle, avec des morceaux historiques épars, imparfaits, qu'il a fallu recueillir avec peine, encore n'ai-je pu avoir communication de quelques pieces importantes ; il semble qu'elles soient captives entre les mains du petit nombre de ceux qui les possedent. J'ai cependant encore été aidé par des Archives inconnues à nos peres, qui ont été heureusement découvertes, dans les derniers temps, par un de nos Docteurs, zélé pour la Faculté, & dont je parlerai en son lieu.

D'ailleurs l'histoire de l'Université est soutenue & éclairée par l'histoire de notre France & par celle de l'Eglise avec lesquelles elle a beaucoup de rapport & de connexité : la nôtre est plus isolée.

Je remarquerai pour l'histoire de la Faculté de Médecine, ce que M. Crévier a déjà indiqué pour celle de l'Université, que souvent les dates les plus anciennes ne sont point celles des choses & des événemens, mais celles des monumens les plus anciennement existans.

Je n'ai substitué des vraisemblances & des conjectures que lorsque les titres m'ont manqué ; mais ces conjectures sont fondées sur des raisons : les traits rapprochés, l'esprit du temps, les mœurs du siecle suppléent ou peuvent suppléer quelquefois aux monumens.

Plusieurs de ceux qui ont écrit quelque chose de notre histoire, se sont attachés à donner des notices de plusieurs hommes illustres de la Compagnie. Je me suis plus appliqué à faire connoître la Compagnie elle-même, mere de ces hommes célebres.

Pour suppléer à ce qui manque à ce Discours & à ces Remarques, qui ne peuvent avoir que des bornes étroites, je proposerai à la fin un projet d'histoire aussi complette que l'on pourroit l'avoir, avec un moyen court, & point trop difficile, d'en venir à bout.

REMARQUES PARTICULIERES.

Page 2. Il suffit de sçavoir qu'elle est née dans les nations Académiques, incorporée, &, pour ainsi dire, enclavée avec elle ; qu'elle est par conséquent aussi ancienne que cette premiere Académie, & qu'elle a la même origine.

Origine de la Faculté de Médecine.

L'Université, comme Ecole, tire ſon origine de l'Ecole Palatine, fondée par Charles-Magne dans ſon Palais ou dans le voiſinage, à Aix-la-Chapelle, & enſuite du Cloître épiſcopal, par une deſcendance directe & non interrompue.

Il n'en eſt pas de même de l'étude réguliere de la Médecine : il eſt bien vrai qu'elle avoit, comme les autres ſciences, ſon habitation dans le Palais du Protecteur du mérite, *ad Hippocratica tecta accurrunt Medici*, dit Alcuin, chef de l'Ecole Impériale, & que Charles-Magne, dans une de ſes Capitulaires, exhorte les parens d'y envoyer leurs enfans pour y puiſer des connoiſſances ſi ſalutaires, *infantes mittantur diſcere Medicinam.*

Il eſt vrai auſſi qu'après les Ecoles Palatines, qui ne ſubſiſterent pas long-temps à cauſe des guerres des Normands & des troubles de l'Etat, la Médecine eut ſes Profeſſeurs au Cloître, ſelon Hémerée, Docteur de Sorbone (dans ſon Livre *de Academiâ Pariſienſi*, in-4°. 1637) : mais dans l'une & l'autre Ecole, nous ne voyons, par rapport à cette ſcience, ni célébrité d'enſeignement, ni corps de Doctrine, ni aſſociation, ni Statuts, ni tradition de Maîtres & de Diſciples.

Les premiers Médecins de nos Rois du commencement de la troiſieme Race, contemporains des Anſelme, des Champeaux, des Abaillard, des Saliſbury, ſortoient des Cloîtres ſans épreuve, ſans Degré, ſans Licence, ſans autre titre que celui qu'ils ſe donnoient à eux-mêmes ; leur réputation ou la recommandation du Chef de l'Ecole épiſcopale, ou de celui des Ecoles abbatiales, les faiſoit monter à la Cour.

Pluſieurs Hiſtoriens de notre Faculté, Jacques Mentel, Gabriel Naudé, Fauſte Alliot, & d'autres encore, font remonter l'origine de la Faculté de Médecine de Paris au dixieme ou onzieme ſiecle ; c'eſt que ces Panégyriſtes, emportés par un enthouſiaſme louable pour leur Corps, eſtimoient avec raiſon la nobleſſe par la durée de la bienfaiſance. Mais la ſcience n'a point d'âge, elle eſt noble ſitôt qu'elle paroît, ſitôt qu'elle ſe montre avec de la maturité ; différente de l'arbre généalogique qui porte la nobleſſe la plus antique, elle conſidere plutôt la force de ſes racines & la bonté de ſa ſéve, que la hauteur de ſes branches.

Notre Compagnie, qui ne date le commencement de ſon heureuſe aſſociation que depuis environ ſix cent vingt ou trente ans, ſe conſolera, par la poſtérité qu'elle ſervira, de ce qui lui manque dans les ſiecles antérieurs.

Il faut donc chercher la Faculté de Médecine dans l'Univerſité ou étude de Paris, comme Compagnie, après l'émigration des Sçavans du Cloître épiſcopal : notre ſcience y fut d'abord, comme les autres, cultivée par des Maîtres iſolés, qui enſeignoient à leur gré une ſcience ou une autre, & quelquefois pluſieurs différentes.

Peu à peu les objets ſe rapprocherent ſous des loix générales, & les Maîtres s'aſſocierent. Ils formerent des Réglemens entre eux, un corps de Doctrine ; ils exciterent l'émulation de leurs Diſciples en inſtituant des degrés, ſelon la capacité des ſujets ; & ces degrés furent des titres d'honneurs, qui ajoutoient encore à l'émulation. Dès-lors il ne fut plus permis de ſe donner ſoi-même pour Maîtres, il fallut obtenir la licence ou permiſſion d'enſeigner.

Nos premiers Statuts datent de ces premiers temps, & ceux qui nous gouvernent reconnoiſſent encore l'empreinte de ceux-là : ce premier âge s'écoula depuis le milieu du douzieme ſiecle juſqu'à la fin du même ſiecle, temps où Philippe-Auguſte monta ſur le trône.

Quoique notre filiation depuis cette premiere inſtitution ne ſoit pas encore bien directe, parce que la premiere aſſociation étoit peu nombreuſe, & que l'on ſe perd un peu dans l'éloignement, nous y reconnoiſſons cependant nos peres à leurs traits & aux nôtres.

D'ailleurs, ſelon le goût de ces premiers ſiecles, la Philoſophie & la Théologie emportoient toute la célébrité ; l'étude du Droit Canonique, comme ayant plus de rapport à la Théologie ; ſitôt après le Decret de Gratien en 1151, vint ſe placer avec gloire dans l'Univerſité à côté de la Théologie. Ces Facultés étoient des

degrés pour monter aux plus hautes dignités de l'Eglise ; la Médecine & la Littérature se rencontrerent avec les autres sciences, & mériterent à l'étude de Paris le nom d'Université, & l'honneur d'être consultée par toute l'Europe dans toutes les especes de science qu'il importe le plus à l'homme de connoître.

Aussi l'Université, mere des Etudes, associa-t-elle toutes les Facultés à tous ses priviléges, par un Decret solemnel porté en 1277 & 1280, à S. Julien-le-Pauvre, peu après la séparation des Facultés en Compagnie distinctes. Alors l'Ecole de Salerne, qui avoit eu quelque célébrité, s'éclipsa ; & la Faculté de Paris, après en avoir recueilli les débris, parut dans tout son jour.

C'est de ce même temps que notre filiation est plus connue ; chacune des sociétés émanées & restées membres de l'Université, prit des marques caractéristiques, des habitations, des sçeaux, des masses portatives, des habits différens, des Registres, des Officiers, des Chefs particuliers, sous un Chef commun : en un mot, le gouvernement fut républicain, comme il est encore aujourd'hui.

Page 2. La forme de son gouvernement, la distinction des Nations dans la Faculté même, l'Intrance pour l'élection du Doyen & des Professeurs ; toutes ces formalités, & beaucoup d'autres prises dans l'Université & qui avoient lieu dans la Faculté, prouvent bien son indentité avec cette Compagnie primitive.

Les élections se faisoient par les Intrans des quatre Nations, *in conclavi, viâ Spiritûs sancti.* Cette forme religieuse a subsisté fort long-temps, & est encore supposée. En 1471, pour la premiere fois, la Faculté n'ayant pas trouvé dans son Corps des Docteurs de toutes les Nations académiques, pour l'élection des Examinateurs des Bacheliers (la Nation Allemande manquoit), elle prit ceux des Nations qu'elle avoit, & en substitua un autre pour la Nation qu'elle n'avoit pas. Ainsi il falloit nommer deux Examinateurs d'une même Nation, ce qui ôtoit l'égalité.

1566, à la seconde année du Décanat de M. Simon Piétre, la même difficulté s'étant rencontrée, on nomma huit Commissaires pour aviser à des moyens qui levassent cet inconvénient ; ils proposerent la forme d'élection qui subsiste aujourd'hui, qui fut adoptée & confirmée par trois Assemblées consécutives.

Les Censeurs sont de nouvelle institution ; ils furent créés en 1600, lors de la réforme de l'Université, pour veiller à la discipline des Ecoles : ils furent d'abord choisis & nommés par les Electeurs dans la forme des autres Magistratures : dans la suite, on en laissa le choix au Doyen, comme celui qui devoit le seconder dans ses fonctions ; & enfin en 1675, il fut statué que l'ex-Doyen seroit de droit Censeur, & proclamé par les Electeurs.

Dans les anciens temps, les Doyens absens ou trop surchargés d'affaires, avoient la liberté de choisir un Substitut, qui agissoit en leur nom & avoit la même autorité. Cette substitution ne pouvoit durer que six semaines, après lesquelles elle devoit être prolongée & autorisée par la Faculté assemblée, si le Doyen avoit besoin d'un aide pour un plus long-temps : le Substitut rendoit compte en son propre & privé nom de sa magistrature passagere.

Je trouve quatorze Substituts depuis 1324 jusqu'en 1500 inclusivement. Depuis ce temps, l'ex-Doyen remplace le Doyen, si pour des causes très-légitimes ce dernier ne pouvoit présider. Si on étoit curieux de connoître les noms & surnoms des Doyens commettans & de leurs Substituts, on peut consulter le Calendrier de la Faculté (1773), revu par M. Pajon de Moncets.

Page 3. Les Candidats admis au Baccalauréat, & déjà regardés comme possédant un degré de Maîtrise, choisissoient parmi les Régens un Conducteur d'Etude, &c.

Dans le milieu du quinzieme siecle, le degré du Baccalauréat, institué & admis dans la Faculté, n'étoit pas un degré bien reconnu ni bien décidé dans l'Université.

M. Guillaume de Longueil, Doyen en 1447, en demanda à l'Université assemblée le 6 Avril, la pleine & entiere confirmation, & il l'obtint. Il falloit cependant que ce degré fût au moins tacitement reconnu, puisque l'on voit plusieurs de nos Bacheliers Recteurs de l'Université, même avant cette epoque, & dès les premiers temps de notre séparation des Nations.

Selon les Statuts, avant la réforme établie par le Cardinal d'Estoutteville, en 1452, on nommoit de nouveaux Examinateurs des Candidats tous les trois mois. Les Bacheliers ne couroient point ensemble une même Licence; ils étoient examinés lorsqu'ils se présentoient, à la maniere des Candidats des autres Facultés du Royaume, & recevoient quelquefois séparément la Bénédiction Apostolique: on les renvoyoit cependant volontiers, pour le degré de Licence & le Doctorat, au mois de Mars.

1456, au lieu de nommer des Examinateurs tous les trois mois, on n'en nomma plus que tous les ans; ce qui amena par degré le Cours de la Licence de deux ans en deux ans, qui commença à être suivie réguliérement, en 1483, depuis le Bâtiment des nouvelles Ecoles.

1449, on exigeoit des Bacheliers qu'ils suivissent les Hôpitaux, ou la pratique de quelque Maître pendant le Cours de la Licence, faute de quoi ils n'étoient point admis à ce degré.

Ils avoient la liberté de choisir le Président de l'acte de Vespérie & du Doctorat: on statua, en 1462, que ces actes seroient présidés par tous les Docteurs, à tour de rôle; il n'étoit pas nécessaire pour lors d'avoir dix ans de réception. Les Licenciés étoient obligés de donner au Président tous les ornemens du Doctorat, soutane de soie de couleur violette, robe rouge, fourrure, bonnet-quarré &c.; depuis long-temps ils ne sont plus astreints qu'à donner le bonnet & les gants.

Par Decret du 10 Mars 1441, sous le Décanat de M. Robert Julienne, il fut ordonné que les nouveaux Récipiendaires rendroient visite à tous les Docteurs dans leurs maisons, entre l'acte de Vespérie & le Doctorat.

1562, M. Claude Roger, l'ancien des Ecoles, requit que les Bacheliers fissent tous leurs discours & résomptes, *memoriter*: on dit qu'on les avertiroit.

Ils donnoient aux Examinateurs & aux Maîtres, pour le droit de présence & les examens, des épices qui étoient rares & fort estimées: mais lorsque les épices, devenues par le commerce plus communes, furent moins prisées, vers la fin du seizieme siecle & le commencement du dernier, ils donnerent des bourses: les pastilles de sucre applaties, qu'ils présentoient au Doyen, étoient, par distinction, empreintes de son portrait, *imago saccharina*. Il n'est pas surprenant que le portrait des Doyens fût gravé sur une pastille de sucre, puisqu'ils avoient le droit de faire frapper leur Médailles sur des pieces de cuivre & d'argent. Indépendamment des épices, les Bacheliers donnoient aussi des repas, qui pour lors étoient d'obligation.

Repas d'usage.

Les Repas anciennement étoient fréquens dans toutes les Compagnies: nos peres étoient plus gens de société que nous; aussi leur restoit-ils moins de temps pour l'étude du cabinet; il y avoit aussi moins de Livres.

Il ne se passoit aucun acte public des Ecoles, aucun examen, aucune These, aucune réception, aucune reddition de comptes, qu'ils ne fussent suivis d'un dîner. Plusieurs Licenciés riches, qui obtinrent le premier lieu, régalerent splendidement toute la Faculté.

Les Licenciés invitoient à dîner le Chancelier de Notre-Dame, & tous les Chanoines, le jour de la Licence & de la Bénédiction Apostolique; & les Chanoines accompagnoient toute la cérémonie. Mais la Faculté supprima, au milieu du dernier siecle, ce repas onéreux; ce qui occasionna quelques contestations & quelques procédures: car anciennement un repas d'usage donné par une Compagnie, étoit une espece de dette. Depuis la suppression de ce repas, les Chanoines, de leur côté, cesserent d'assister à la cérémonie.

Au commencement du seizieme siecle, & encore plusieurs années après, les premiers Magistrats de la Police étoient invités au Doctorat des Récipiendaires:

on donnoit à ces Magiſtrats, pour leur aſſiſtance, un honoraire & un bonnet, qui coûtoit ſeize ſols *pariſis*; ils aſſiſtoient auſſi au feſtin qui ſuivoit la cérémonie. C'eſt ainſi qu'en 1567, les premiers Magiſtrats du Châtelet honorerent de leur préſence le Doctorat & le repas de MM. Pierre Eſchart & Jean le Gendre; d'autres ſuivirent leurs exemples.

Les repas qui ſe faiſoient au ſortir des Theſes ou des Examens, ſe donnoient aux dépens du Soutenant ou des Bacheliers, chez l'ancien des Ecoles, ou l'ancien des Examinateurs, ou chez le Préſident de l'Acte. Lorſqu'il y a eu quelques légeres conteſtations à ce ſujet, la Faculté a décidé tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre; & enfin que le Bachelier aſſembleroit où il voudroit, pourvu que ce fût dans un lieu honnête. Il paroît que plus anciennement le repas ſe donnoit chez le Doyen d'âge, qui l'étoit en même temps de charge.

Je ne parlerai pas de l'uſage où on étoit dans les temps les plus reculés de nommer d'office un ou même deux Députés, pour goûter le vin & les mets avant que l'on s'aſſemblât. Cet uſage, éloigné de la politeſſe de nos mœurs, caractériſe la ſimplicité de nos peres.

Tout étoit régulier dans ces feſtins d'uſage; le plus ancien Prêtre béniſſoit la table, & finiſſoit par l'action de grace: peut-être cependant quelques-unes de ces fêtes ſcholaſtiques furent-elles un peu tumultueuſes. Dès 1535 & 1565, de concert avec les Magiſtrats, la Faculté ſupprima un grand nombre de ces repas, que l'on convertit en argent (*aureos ſolares*) au profit de la Compagnie; & ce qui étoit exigible, ne fut plus que volontaire: l'uſage des Jettons à la place des repas, s'eſt introduit dans preſque toutes les Compagnies depuis bien des années.

Le jour de Saint Luc, fête patronale, étoit célébré après l'Office du matin par un grand feſtin, où aſſiſtoient tous les Docteurs, les Licenciés & Bacheliers, au dépens de la Compagnie.

1407, comme ce repas étoit onéreux à la Faculté, chacun ſe cotiſa.

1531, à cauſe du malheur des temps, il fut ſuſpendu, & vers le milieu du même ſiecle entiérement ſupprimé.

Je me ſuis un peu étendu ſur ces anciens uſages, parce qu'ils appartiennent aux mœurs, & que quelques-uns ſe plaiſent à en entendre parler.

Page 3. Les Bacheliers étoient obligés de lire dans les Ecoles, c'eſt-à-dire d'enſeigner; les Etudians devoient ſe faire inſcrire par eux, & en rapporter des Atteſtations en bonne forme.

Mais quelles étoient ces anciennes Ecoles? ou étoient-elles ſituées? car les nôtres ſont modernes; c'eſt ce que nous allons examiner dans l'article ſuivant.

Anciennes Ecoles de Médecine avant celles de la rue de la Bucherie.

La Faculté n'avoit pas d'habitation en commun, puiſqu'elle ne commença à bâtir ſes Ecoles publiques qu'en 1472, qui ne furent finies, quant au Bâtiment principal, qu'en 1477. Dans quel endroit donc enſeignoit-elle? Les Bacheliers Profeſſeurs n'étoient pas obligés d'être logés ſpacieuſement pour deux ans; & nos Regiſtres témoignent que le concours des Etudians fut grand pendant tout le quinzieme ſiecle, & même avant, depuis la chûte de l'Ecole de Salerne.

M. Crévier, qui aſſigne le lieu des Ecoles académiques, même avant celles de la rue du Fouarre, qui s'établirent en 1300, dit qu'il ne peut pas indiquer au juſte où la Faculté de Médecine tenoit les ſiennes: nos Regiſtres les plus anciens n'en parlent pas non plus; & cependant il eſt certain qu'elle enſeignoit publiquement.

Pour lever cette difficulté, il faut avoir recours à l'hiſtoire de l'Univerſité. La Faculté des Arts, qui, dans les premiers temps, avec ſes Nations compoſoit toute l'Académie, loüoit des ſalles par bas dans la Cité, pour l'enſeignement public, aux dépens des Etudians, treize ſols quatre deniers par an & par tête. Il n'y a pas de doute que la Faculté de Médecine, qui ſe conduiſoit en tout ſur le modele de la

Faculté des Arts, dans laquelle elle étoit comprise, n'en fit de même, & qu'elle ne vînt se loger plus au large aux dépens de l'Université & avec elle, depuis 1300, rue du Fouarre, dans le clos Mauvoisin, tandis que la Faculté des Decrets occupoit le clos Bruneau, qui étoit limitrophe, & la Faculté de Théologie, l'ancien College de Sorbon ou Sorbone, en 1250.

C'est précisément parce que l'histoire ne fait pas mention des anciennes Ecoles de Médecine, que nous les fixons dans la rue du Fouarre, où étoient celles des Nations; parce que la Faculté de Médecine fit sa séparation plus tard. Si notre Compagnie s'étoit séparée dans le même temps que les deux autres, l'histoire auroit fait mention de sa nouvelle habitation.

Et ce qui fortifie notre opinion & lui donne une espece de conviction, c'est que lorsque la Faculté des Arts quitta la rue du Fouarre, vers le milieu du quinzieme siecle, pour enseigner dans les Colleges qui devinrent de plein exercice, nos Licenciés & nos Bacheliers la suivirent, & y porterent l'enseignement. Il est marqué dans nos Registres, qu'ils donnerent dans ce temps-là leurs Leçons dans les Colleges de Bayeux, de Justinien, de Presle & de Boncourt, & que nos Licenciés y donnerent des signatures au Chancelier de l'Université, pour lesquelles ils payoient, à ce qui paroît, un certain droit; car en 1525 le Chancelier ayant exigé un droit plus fort, apparemment à cause de l'augmentation des monnoies, on résolut de se pourvoir.

Il est bien vrai que tous les Colleges ne devinrent pas de plein exercice; c'est pourquoi nos Professeurs choisirent ceux qui n'étoient pas encore publics, afin d'être moins resserrés, & n'être pas distraits par la multitude des autres Ecoliers.

Ce fut dans ces mêmes circonstances (1454) que la Compagnie médita de se mettre au niveau des autres Facultés, qu'elle fit des efforts généreux, & qu'elle exécuta enfin son projet dans un temps malheureux (Regne de Charles VII), où elle n'avoit presque ni argent, ni Bacheliers.

Si l'on est surpris que nos Registres les plus anciens ne fassent pas mention de nos Ecoles antiques; c'est premiérement, parce que le premier siecle de nos Registres nous manque, même depuis notre séparation; c'est en second lieu, que ces Ecoles anciennes étoient aussi connues dans ce temps-là que l'ont été depuis les modernes.

Mais, dira-t-on, si la Faculté de Médecine enseignoit dans la rue du Fouarre, centre des Ecoles Académiques, elle auroit dû tenir ses Assemblées générales dans ces mêmes Ecoles; & cependant on ne la voit jamais assemblée, par occasion, qu'au bas de l'Eglise Cathédrale, ou à sainte Genevieve-la-Petite (des Ardens), ou à saint Yves, ou à saint Eloi, ou à saint Julien-le-Pauvre, quelquefois aux Bernardins, & toujours aux Mathurins, lorsque le Chapitre n'étoit pas occupé par les Religieux.

Mais ces Ecoles antiques de la rue du Fouarre, où nos Maîtres Régens & nos Bacheliers donnoient leurs Leçons assidues, n'étoient ni planchéiées, ni même pavées: le sol étoit de la terre couverte de paille & de foin en hiver, ou de jonc & d'herbe verte en été, où les Etudians étoient assis comme dans des écuries, à la maniere des autres Ecoliers de l'Université: telle étoit la simplicité laborieuse de nos peres. Or ces especes de souterreins n'étoient ni propres, ni commodes pour des Maîtres avancés en âge, assemblés pour délibérer long-temps sur des affaires importantes; c'est pourquoi ils choisissoient des endroits publics où ils trouvoient quelques bancs, une table ou un pupitre à l'usage du Clergé: je dis quelques bancs; car l'usage des bancs mêmes n'étoit pas commun. On faisoit asseoir le peuple des Paroisses, pendant l'Office divin, sur la paille, que l'on renouvelloit la veille des grandes Fêtes; en été, c'étoit de l'herbe. (Voyez l'Histoire de la Paroisse de saint Jacques-la-Boucherie, p. 137, chez *Prault*, Quai de Gêvres, année 1430). L'Université ne manquoit pas d'Ecoles spacieuses, puisqu'elle occupoit toute la rue du Fouarre, fermée par ses ordres aux deux extrêmités, dans le temps de ses Leçons; & cependant on ne la voit jamais assemblée, pour les mêmes raisons, que dans des lieux empruntés, tels que je les ai indiqué ci-dessus, ou dans son chef lieu, les Mathurins.

J'ai marqué dans le Discours, les Traités qui étoient lus & interprétés par les Bacheliers, sous la direction de la Faculté, & dont ils ne pouvoient s'écarter sans violer la loi du serment.

Page 3. La discipline des Ecoles étoit sévere, &c.

En 1267, la Faculté assemblée à sainte Genevieve-la-Petite, sous le Décanat de M. Pierre de Limoges, porta deux Decrets, avec amende, contre deux Bacheliers qui avoient employés la fraude pour parvenir à la Licence. La fraude, dans ces anciens temps, étoit plus facile à pratiquer qu'elle ne l'a été depuis; parce que la police des Ecoles n'étoit pas encore bien établie. Les inscriptions sous les Maîtres particuliers, ne commencerent qu'en 1450, & dans nos Registres en 1658, sous le Décanat de M. François Blondel. Les Attestations n'étoient pas encore en bon ordre; plusieurs ne couroient point ensemble une même Licence : les loix se forment à l'occasion des abus. Lorsqu'un Bachelier entroit tard aux Actes, il étoit renvoyé pour un an. On a vu dans le texte du Discours, qu'en plusieurs circonstances les puissantes sollicitations des Princes, des Cardinaux, de plusieurs Rois mêmes, eurent de la peine à vaincre la résistance de notre Académie, lorsqu'elles étoient en opposition avec nos Statuts.

Page 4. Sous le même Décanat, elle fit un Decret très-détaillé & très-sévere contre ceux qui pratiquoient illicitement.

Nous avons dans nos Archives un acte de 1322, qui atteste un Decret de l'Officialité de même date, qui défend à toutes personnes de quelque qualité & conditions qu'elles soient, de pratiquer la Médecine, si elles ne sont approuvées par les Maîtres en cet art; & ce Decret en rappelle un porté cent deux ans auparavant par le même Tribunal.

Nous y trouvons aussi, en date de 1311, les Pieces originales des procès intentés à l'Officialité contre plusieurs Charlatans, Charlatanes, Epiciers, Droguistes, Herboristes, & autres. Nous avons le détail de ces procédures, qui furent poussées jusqu'à Sentence d'excommunication contre les contumaces. (Voyez le nouveau Recueil de nos Archives, redigé par M. Pajon, & remis à la Bibliotheque).

1422, Denis Remi, Charlatan, fut dénoncé aux Prônes de toutes les Paroisses, par Monitoire & Sentence de l'Officialité, avec défense de le consulter, sous peine d'excommunication. La Faculté avoit porté contre lui un Decret, qui le privoit de tout droit de scholarité.

1537, M. Jean Tagaut, Doyen, fit conduire par des Archers devant M. le Lieutenant-Criminel Morin, deux Moines Italiens, qui avoient prescrits une masse de pilules mercurieles, & l'avoient fait exécuter par un autre Moine du même Ordre. La circonstance étoit favorable pour nous; deux ans auparavant la Compagnie avoit gagné un procès contre un fameux Charlatan, nommé Thibaud : de plus, l'Arrêt défendoit d'imprimer, vendre, ou distribuer aucun Livre de Médecine, sans l'attache du Doyen. Cette défense étoit relative à la Requête présentée par la Compagnie, tendante à ce qu'il plût à la Cour empêcher le débit de quantité de Livres & Almanachs Astrologiques, remplis d'inepties & de remedes superstitieux, capables d'induire le peuple en erreur.

1695, la Faculté fit présenter à l'Assemblée du Clergé une Requête, conjointement avec les Gardes Apothicaires; elle y avoit inséré une liste d'un grand nombre de Moines & Ecclésiastiques qui exerçoient la Médecine à Paris.

Page 5. Cette supériorité naturelle, ces droits établis par les Législateurs, ont depuis été confirmés par nos Rois.

Il seroit trop long de citer ici les Loix Romaines & fondamentales : on peut consulter ce qu'en a rapporté M. Chomel, au commencement de son Livre : (*Essai historique sur la Médecine en France*); il suffit de sçavoir que la Faculté, depuis son origine, étoit en possession de recevoir le serment des Ministres inférieurs de la santé, & même des Herboristes, lorsque ces derniers commencerent à s'associer en 1422.

M. Thomas Blanche-Cappe, Doyen en 1390, obtint du Roi Charles VI confirmation des Edits & Déclarations accordés à la Faculté par les Rois Philippe de Valois & Jean, en 1340, 1352 & 1353.

1438, les Lettres de confirmation de nos Priviléges, obtenues à la Chancellerie, furent enregiſtrées au Châtelet. L'Edit du Roi Jean, perdu en original, fut extrait du Livre rouge de cette Juriſdiction, par M. Michel de Colonia, en 1491, & inſéré dans nos Regiſtres. En 1508, on découvrit dans les Regiſtres de la Chambre des Comptes, & 1621 & 1658 dans ceux du Parlement, pluſieurs Priviléges importans pour la Compagnie. Les Magiſtrats ne voulurent rien recevoir pour la levée de ces Extraits : on leur porta par reconnoiſſance un Cierge à la Chandeleur.

Dans l'Edit du Roi Jean de 1352, il eſt dit: *Nullus audeat practicare Pariſiis, vel ſuburbio . . . niſi ſit approbatus per Magiſtros Medicinæ Pariſienſis.* La police que le Roi Jean avoit établi pour l'exercice de la Médecine à Paris, fut étendue dans tout le Royaume en 1390, par le Roi Charles VI, par rapport aux Médecins des Provinces.

Page 5. Sur la fin du treizieme ſiecle, ſous le Décanat de M. Jean de Chérolles (1281), la Faculté ſortie enfin des Nations Académiques, faiſant Corps à part, & prenant de jour en jour une conſiſtance plus ſolide, prit des Officiers, des Sçeaux d'argent, une Maſſe portative, marque d'autorité.

Séparation de la Faculté des Nations Académiques.

Il y avoit déjà quatorze ou quinze ans que les Facultés de Théologie & de Droit s'étoient ſéparées des Nations, pour vivre ſous des loix particulieres relatives à leur objet, mais ſubordonnées aux loix générales de l'Académie entiere. La Faculté de Médecine plus attachée aux Nations que les deux autres, ſe ſépara la derniere. Les Maîtres ſe multiplioient par la grande eſtime que l'Univerſité s'acquéroit dans l'Europe, & par les beaux Priviléges qui lui étoient accordés par les deux Puiſſances. Or lorſque les aſſociations deviennent trop nombreuſes, elles font craindre la confuſion ; c'eſt ce qui occaſionna leur ſéparation.

L'Univerſité étoit ſi honorée, ſes Priviléges ſi eſtimés, ſes Suppôts ſi conſiderés, que l'on ambitionnoit les moindres fonctions dans ce Corps Académique.

La Faculté a eu pour Bedeau, en titre d'office, dans les anciens temps, pluſieurs Bourgeois notables, Avocats, Notaires, Procureurs, Apothicaires, Marchands des ſix Corps, &c.

Je trouve dans nos Archives un Acte important paſſé en 1331, entre M. le Chancelier de l'Univerſité & la Faculté : après les perſonnes les plus qualifiées, cet Acte a pour témoin Philippe de Lai, Maître Apothicaire, premier Bedeau.

1562, Simon Hémon, Maître Apothicaire, ſollicita la place de ſecond Bedeau, ſur la démiſſion de Louis de Moni.

La Faculté formée en Compagnie, donna à ſon premier Officier une Maſſe d'argent; le ſecond en portoit une de bois. Selon quelques Hiſtoriens (extrait des Regiſtres par M. Bertrand) M. Jacques Deſparts, lors de ſa réception dans notre Compagnie en 1410, fit préſent d'une Maſſe d'argent qui coûtoit 36 liv. Soit que cette Maſſe ait été briſée ou perdue, il eſt certain qu'en 1448 le ſecond Officier en portoit une qui n'étoit que de bois.

A la réquiſition de M. Jean Langrenois, M. Guillaume de Caméra, Doyen, expoſa qu'il n'étoit pas honorable pour une Compagnie telle que la nôtre, que le ſecond Appariteur portât une Maſſe de bois, comme un Bedeau de Confrairie. Il propoſa d'y faire contribuer chaque Docteur de la ſomme de 16 ſols *Pariſis* ; & que ſi elle ne ſuffiſoit pas, il fourniroit le reſte de ſes propres deniers, *pro ſalute animæ ſuæ.* Il fut autoriſé à faire contribuer. Les Compagnies propoſent ; l'exécution eſt preſque toujours lente ; la diverſité des opinions, la multiplicité des affaires, un ſeul chargé de tout, ſont cauſe de ce retard.

1455,

1455, la Faculté étant assemblée aux Mathurins avec l'Université, M. Thémanus-Degonda remit de la part de M. Jacques Desparts, une Verge, dorée au milieu & aux extrêmités, surmontée d'une masse d'argent, estimée par les Experts soixante écus d'or, pour être portée par le nommé Jean Petit, Sous-Bedeau, avec caution.

La Faculté fit un Decret honorable, par lequel elle reconnoissoit un si beau présent. Nous parlerons de ce Decret dans l'Article de la Reconnoissance.

Mais pour comprendre l'importance & le prix du don que fit le Docteur généreux, il faut sçavoir que la Masse d'argent, pour le Bedeau, estimée soixante écus d'or, valoit six cent moins cinq livres de notre monnoie; en voici la preuve.

L'an 1436, le 3 Avril, Paris ayant été réduit sous l'obéissance de Charles VII, dès le 2 Mai, on fabriqua les écus d'or à la couronne, qui avoient deux fleurs de lys, couronnées à côté de l'écu; ils étoient d'or fin, à 23 karats & demi, & il y en avoit 70 au marc; ils valoient 25 s. pieces, & le marc 86 liv. 5 s.

L'an 1450, 3 Février, ces mêmes écus valoient 27 s. 6 d. & le marc 99 liv. 5 s.

1772, l'écu d'or pesant 2 deniers 15 grains, se paie aux Hôtels des Monnoies 11 liv. 9 s. 10 d. & le marc 735 liv. 11 s. 2 d. Arrêt du Conseil & Lettres-Patentes, du 7 Septembre 1771, registrés en la Cour des Monnoies. (Le Blanc, Traité historique des Monnoies de France, page 247). M. Blavet, préposé au Change de l'Hôtel des Monnoies de Paris, que j'ai consulté exprès, par considération pour la Faculté, a bien voulu m'éclairer dans cette recherche.

1581, on raccommoda les Masses qui étoient bosselées.

Page 5. Elle cessa d'écrire dans le Livre du Recteur; elle tint des Registres particuliers.

Registres de la Faculté.

Tant que les Facultés furent enfermées dans les Nations Académiques, ne formant qu'une seule & même Compagnie, elles n'eurent que des Archives & des Registres en commun; on écrivoit de suite sur un seul Livre, qui étoit le Livre bleu du Recteur. C'est pourquoi ce Livre ancien contient nos premiers Statuts, parce qu'ils étoient antérieurs à notre séparation.

Les Registres particuliers ne commencerent qu'après la distinction des Facultés. C'étoit fort peu de chose d'abord; on enfiloit les titres, les contracts, les decrets, les nouveaux statuts, les réglemens, les comptes: on y ajouta ensuite les commentaires, ou l'histoire des choses & des événemens.

Nos Registres particuliers commencerent vraisemblablement en 1280, époque de notre formation en Compagnie distincte: cependant ceux dont nous sommes en possession, ne datent que du 6 Novembre 1395, sous le Décanat de M. Pierre Desvallées (*Petri de Vallibus*): la raison en est simple; la Faculté n'avoit pas de maison en commun; les Registres restoient entre les mains du Doyen d'âge, ou plutôt de réception, & ensuite du Doyen d'élection: en, 1338; le premier élu fut Huge Dusage (*Hugo Sapientis*). Les Registres changeoint donc souvent de place: les troubles du Royaume, les courses des Anglois sous Charles V; les guerres civiles sous Charles VI; la domination angloise sous Charles VII survinrent. Les Maîtres prenoient la fuite; les Doyens mouroient; les Registres passoient en des mains étrangeres, qui ne sçavoient à qui les remettre, ou ne s'en informoient pas; les Registres négligés & qui n'étoient pas revendiqués, parce que chacun ne pensoit qu'à sa sûreté, ces Registres, dis-je, pleins de poussiere, se dissipoient. Les premiers qui nous restent, de la date de 1395 jusqu'en 1472, sont une preuve de ce que j'avance; nous ne les possédons que par la grace du Jubilé demi-séculaire de 1650. Au rapport de Gui-Patin, ces précieux Registres étoient cachés chez les descendans de l'un de nos Doyens, du temps de Louis XII, dont le regne dura dix-sept ans. Quelqu'un de ces descendans, qui les avoit entre les mains, se fit conscience de les retenir, & les restitua en 1651, à M. Gui-Patin, pour lors Doyen. Ainsi ces Registres si nécessaires à une Compagnie, ont été égarés pendant près d'un siecle & demi; & il a fallu un grand Jubilé pour qu'une partie rentrât dans la possession de leurs maîtres.

On avoit grand besoin de ces Commentaires, qui nous manquoient, faute de recherches, lors du grand Procès (1644) contre le Gazetier Renaudot, Médecin de Montpellier.

Ces mêmes Registres retrouvés, font mention de cinq Commentaires, en un gros volume in-folio, qui les précédoient, avant Jean de Marles, Doyen en 1396; lesquels commencés à peu près de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans, remontent précisément à l'époque de la formation de la Faculté en Compagnie séparée, ou même plus haut; car il est vraisemblable que M. Jean Chérolles, notre premier Doyen, depuis notre séparation en 1280, copia du Livre bleu du Recteur ce qui concernoit particuliérement notre Compagnie, ou en fit un extrait.

Une fausse tradition a été long-temps répandue dans la Faculté; on disoit que les Registres qui nous manquoient, avoient été enlevés par les Anglois, maîtres de Paris en 1430, en même temps que les Registres du Parlement & le trésor des Chartres du Royaume; qu'ils avoient été emportés & mis en réserve à la Tour de Londres (Extrait des Registres par M. Bertrand). Mais ces ennemis, qui avoient intérêt d'enlever le trésor des Chartres & les Registres du Parlement, n'en avoient aucun d'enlever les nôtres, qui étoient dans des maisons particulieres : les raisons énoncées ci-dessus sont bien plus naturelles, & les seules vraies.

Mais indépendamment des Registres, nous possédons des Archives.

Archives de la Faculté, depuis 1311, sous le Décanat de Jean de Miciélis, jusqu'en 1395; Supplément des Commentaires qui nous manquent, antérieurs à cette derniere date.

M. Nicolas Ellain, Doyen, pour son second Décanat, en 1597, parle dans les Registres de son année, de vieux Manuscrits en parchemin qu'il avoit trouvé; mais il n'en donne point de notice : il ne paroît pas qu'il y ait travaillé pour les mettre en ordre; il ne désigne pas même le lieu où il les a trouvé.

M. Pajon, qui travaille depuis plusieurs années, avec zele, à un Journal étendu de nos Commentaires, & qui avoit une notion ainsi que moi, de ces Papiers qui pouvoient être de conséquence, les a cherché : il a découvert dans notre Sacristie un vieux coffre, dont M. notre Doyen avoit la clef, de cuivre, jointe avec quatre autres clefs de même métal, qui étoient celles des Anciens des Nations. M. Pajon a ouvert, non sans peine, ce coffre antique, avec la permission de la Faculté, & y a trouvé ces précieux Manuscrits dont parle l'ancien Doyen; il en a fait un inventaire exact, en a déchiffré l'écriture gothique avec beaucoup de travail, les a rangés par ordre chronologique, & ensuite fait transcrire sur un Registre à part, après les avoir lui-même copié; car l'Ecrivain n'en auroit pu venir à bout sur l'original.

Ce trésor contient des Titres, des Statuts, des Réglemens, des Procès-Verbaux, des pieces originales & complettes de Procès, depuis 1311 jusqu'en 1395, année des premiers Registres dont nous sommes en possession; & ces Pieces originales sont fort importantes en elles-mêmes, & plus encore en ce qu'elles citent de plus anciennes de cent années : on y lit aussi des Lettres actives & passives relatives à nos affaires en Cour d'Avignon, capables d'éclairer l'Histoire, avec les noms de nos Députés.

Nous avions donc anciennement des Registres & des Mémoires. Privés par le malheur des temps, des Commentaires qui changeoient de place, les Pieces justificatives, enfermées dans un coffre sous la clef, nous sont restées : elles sont un supplément pour notre histoire ancienne de près de quatre-vingt-dix années antérieures à nos Registres. L'intervalle qui reste de 1311 à 1280, époque de notre séparation, n'est plus qu'une lacune, qui peut être suppléée par les Mémoires du temps. Nos anciennes Archives, mises en bon ordre, tiennent le premier rang d'ancienneté, & sont à présent le premier de nos Registres.

Voici l'intitulé que M. Pajon a placé à la tête de ce nouveau Recueil : *Instrumenta tum publica, tum privata, in arcâ Facultatis servata, in hoc Codice ordine chronologico inscripta, ad rei memoriam & antiquorum Facultatis Medicinæ ævorum notitiam inservienda, ab anno 1311 ad annum 1395*, avec une Table des Matieres.

Ce nouveau Recueil, nos Registres, nos anciens Statuts, sont donc la bâse sur laquelle

notre histoire propre doit être fondée, indépendamment des morceaux historiques particuliers; remontant ensuite dans celle de L'Université, dans laquelle notre Faculté étoit enclavée, on peut en avoir le fil jusqu'à son origine.

Pour ce qui est de l'Histoire Ecclésiastique & Politique, dans laquelle notre Compagnie est entrée pour sa part, nous l'avons dans l'Histoire générale de l'Université; & nos titres originaux depuis 1311, & nos Registres depuis 1395, n'ont point omis d'en faire mention : on y voit par exemple que M. Gervais Chrétien, premier Médecin de Charles V, fut, après le Recteur, le premier & le principal député de l'Université auprès de ce grand Prince, dans le commencement de la grande affaire du grand Schisme d'Occident : nous avons aussi les pieces originales qui attestent la part qu'elle prit à cet événement très-critique.

Page 5. Elle en agit ainsi, malgré l'opposition du Légat; car telle étoit dans ces anciens temps la puissance des souverains Pontifes, que les Compagnies Ecclésiastiques Académiques ne pouvoient rien innover sans leur permission.

Il fut cependant convenu avec le Légat (du Pape Nicolas III), que si du moment de ces innovations en un an, le Pape ne s'opposoit pas à ce que la Faculté de Médecine prît les marques & les caracteres d'une Compagnie particuliere, elle conserveroit toutes les prérogatives qu'elle s'attribuoit à l'exemple des autres Facultés. Mais la Compagnie étoit disposée à passer outre, ne s'agissant ni de la foi ni des mœurs : soit que le Pape ne fût point informé de ces changemens, soit qu'il ne s'en occupât point, les choses subsisterent.

Mais la Faculté avoit bien d'autres prétentions à combattre, & des usurpations d'une plus grande conséquence à réprimer.

Grand Procès de la Faculté contre le Chancelier de l'Université, 1330 1331.

Tout l'état ecclésiastique participoit en proportion à cette haute puissance de la Cour de Rome. Les Chanceliers de l'Eglise de Paris, anciens Chefs des Etudes du Cloître Episcopal & de son Territoire, prétendoient avoir un droit de Justice ecclésiastique sur tous les Suppôts de l'Université, concernant les affaires de scholarité & la Bénédiction de Licence. Ils se croyoient en ce point supérieurs aux Statuts : c'est pourquoi en 1330 & 1331, M. Guillaume Bernard, dit de Narbonne, se crut autorisé à conférer le degré de Licence à Alphonse de Portugal, à Simon de Lantagiis & à Gui de Navarre, sans avoir assez considéré si ces Bacheliers avoient gardé les interstices des grades, fait les lectures ordonnées, sans même attendre la présentation du Doyen au nom de la Faculté, ni le Rotule arrêté par la Compagnie. Ce fut la matiere de vives contestations, de longues & minutieuses procédures, qui furent poussées jusqu'à sentence d'excommunication fulminée contre toute la Faculté, par M. André, Official du Chancelier. La Faculté aussi-tôt requit l'*Apostolos*, ou, ce qui est la même chose, son recours au Pape : elle forma & poursuivit son appel de la maniere suivante.

Hors les murs de Paris, près S. Etienne-des-Grès (*ab Egressibus*), étoit situé un Hôtel, espece de Bureau où l'on portoit les Causes d'appel au Pape. Cet Hôtel représentoit le Palais d'Avignon, résidence ordinaire des Papes, depuis 1305. Le Doyen, ou un fondé de procuration, accompagné de plusieurs témoins, frappoit à la premiere porte; le Portier (Clerc) ouvroit : là d'un air grave, sérieux & affairé, on demandoit à parler au Pape; le Portier avec la même contenance, répondoit que Sa Sainteté étoit occupée des affaires de la plus grande importance, & qu'il ne pouvoit pour le présent donner audience. Alors on déposoit l'Acte d'appel, & les témoins signoient, afin de constater les temps & les momens; lesquels passés, l'Acte étoit nul & de nulle valeur. Notre appel reçu en Cour d'Avignon, le Pape commit l'Evêque de Paris Juge de cette affaire en dernier ressort. Le Prélat, sur le vue des pieces, tout considéré, & après avoir consulté la Faculté des Decrets, prononça que la Faculté

de Médecine, quant à présent, seroit tenue de reconnoître pour Licenciés ceux à qui son Chancelier avoit conféré ce degré & donné la Bénédiction Apostolique, & qu'à l'avenir, le Chancelier se conformeroit en tout aux Statuts de l'Université. Ce premier Officier de la Jurisdiction épiscopale & l'Official se soumirent au jugement; ils en passerent acte : l'excommunication fut levée de droit. Notre Acte d'appel, fait à Paris, étoit signé d'Avignon, Juillet 1330, devant la premiere porte du Palais pontifical, sous le Pontificat de Jean XXII, & sous le Décanat de M. Jean de Cornemare.

1568 & 1572. La querelle du Rotule se renouvella avec M. le Chancelier Antoine Duvivier. Trois Bacheliers Emérites, Jean de Launai, Robert Plater & le Madre, mécontens de n'avoir obtenu qu'un lieu inférieur à leur mérite, à ce qu'ils prétendoient, supplierent M. le Chancelier de changer le Rotule, & de leur accorder un lieu supérieur. Il se laissa aller à ces flatteuses insinuations : on s'opposa à cette entreprise; nouvelle procédure. Le procès fut accommodé par arbitrage : mais les Licenciés en furent la victime; ils furent obligés de demander pardon, & condamnés chacun à une amende de douze écus, qui fut modérée à six, à la priere de MM. Halé & Vaudeter. (Six écus d'or valoient soixante & neuf livres de notre monnoie) : nous avons encore dans nos Archives les pieces originales du grand procès de 1330 & 1331.

Depuis 1572, nos droits de Présentation & de Rotule une fois bien établis, la Faculté n'a plus eu rien a discuter avec MM. les Chanceliers de l'Université : elle n'a plus eu qu'à admirer les Discours éloquens qu'ils ont prononcé lors de cette cérémonie religieuse, & à recueillir les Questions ingénieuses qu'ils ont proposé selon l'usage & leur droit, au premier des Licenciés, après la Bénédiction Apostolique : nous en allons rapporter quelques-unes.

1586, 19 Mai, M. le Chancelier, Jean Duvivier, proposa à M. Simon Piétre, premier Licencié, cette question :

An per incantationes fiat curatio ?

1612, 4 Juillet, M. Sylvius de Pierre-vive, proposa celle-ci :

An vita sine cibo, ultra dies septem, possit produci ?

1614, 12 Mai, le même à M. Jean Tournier :

An amuletis & periaptis vis insit morbos curandi ?

1627, 11 Juillet, M. Jean-Baptiste des Comptes demanda à M. Nicolas Brayer :

An ictericus aspectu avis icteri, curetur & intermoriatur avis, & quâ ratione id fiat ?

1634, 19 Juin, le même à M. Jean Piétre :

An in extasi, omnes facultates otientur ?

1638, 7 Juin, le même à M. Martin Akakia :

Unde natorum similitudo cum parentibus ?

1646, 18 Juin, à M. Jacques Duval :

An Balneum aquæ, insolatu calefactæ, salubrius ?

1654, 6 Juillet, M. Pierre Loisel demanda à M. Claude Quartier :

Potest ne ex usu esse ægris vivendi ratio quæ legibus Ecclesiæ teneri debet, totâ Quadragesimâ ?

1658, 25 Juin, à M. Michel Déniau :

An Quartanæ curandæ conveniat Ebrietas ?

1660, 5 Juillet, M. Nicolas Coquelin fit cette question à M. Denis Puylon :

Utrum extasis sit à naturâ, an à Deo, utrum sanitatis sit indicium, an furoris ? Quidnam distinguat extasim naturalem à supernaturali ?

1668, 16 Juillet, le même à M. Claude Guerin :

Utrum Tobiæ ex piscis felle curatio naturalis ?

1670, 2 Juillet, à M. Pierre Yvelin :

An qui mel & butirum comedit, sciat reprobare malum & eligere bonum ?

1680, 8 Juillet, M. Edmond Pirot, fit ce dices à M. Philippe Tourbier :

An dogmatica Medicina præstantior empyrica ?

1690, 11 Août, le même à M. Louis Devaux :

An pulvis sympaticus conferat ad vulnerum curationem ?

1692, 30 Juin, à M. Claude Bourdelin :

Ex quâ parte manaverit aqua quæ profluxit è mortui Christi latere, perforato lanceæ acuto mucrone ?

1740, Messire Nicolas-Bonaventure Thierri, nommé à l'Evêché de Tulle en 1761,

actuellement Chancelier de l'Université, demanda à M. Jean-Louis de la Croix :
An pestis sit morbus contagiosus, & posito quòd sit morbus contagiosus, cur omnes æqualiter non afficiat?

1742, 23 Juillet, à M. André Cantwel :
Cur ab infectis inficiantur sani, sanis nemo curetur?

1750, 11 Août, à M. Louis-Jean-Baptiste Cosnier :
An & quomodo crises possunt morbos solvere?

1762, 9 Août, M. Thierri demanda à M. Augustin le Roux :
An Medicus eò felicior in praxi, quò parcior in præscribendis remediis?

1772, à M. Antoine-Laurent de Jussieu :
An perspiratio, æstate, quàm hieme, abundantior?

Page 5. La Faculté zélée pour le bien public, ne voulut pas seulement former des Médecins, veiller à sa police, réformer des abus dans la pratique, elle prit aussi en considération l'état de la Chirurgie que Hermondaville, premier Médecin de Philippe-le-Bel, & ensuite Tagaut, Gourmelin, Riolan, Charpentier & plusieurs autres Membres de la Faculté avoient perfectionné.

Nouveaux Chirurgiens formés & établis par la Faculté.

Il n'est pas absolument nécessaire, pour être bon Chirurgien & même Chirurgien célebre, d'être lettré; il suffit, avec un esprit ouvert, de l'aptitude & de la dextérité, d'avoir des connoissances anatomiques, avoir suivi les Hôpitaux ou les Armées, être guidé par un Praticien, & avoir le conseil du Médecin, dans les grandes Plaies, les Opérations importantes & les Maladies Chirurgiques sur lesquelles le vice des solides ou des fluides peut influer, ou même quelquefois pour éviter des opérations, lorsqu'on peut y suppléer par des moyens plus doux.

Telles étoient les idées justes des Chirurgiens, qui, vers le milieu du quinzieme siecle, demanderent à être instruits par la Faculté dans la théorie & la pratique de leur art. Peu curieux des Lettres, qui sont principalement destinées à orner l'esprit, demandent beaucoup d'études étrangeres, & ravissent le temps de la jeunesse nécessaire à l'émulation, à la pratique, & à former la main, ils présenterent plusieurs Requêtes que la Faculté admit pour le bien public.

Les Chirurgiens que je viens de caractériser, étoient bien aises de jouir des priviléges de l'Université; il fut décidé, dans une Assemblée générale tenue en 1456, qu'ils n'en jouiroient pas, s'ils n'étoient inscrits sur les Registres de la Faculté; ils profiterent pour lors du droit utile & honorable de scholarité.

1491, d'après leur Requête, elle leur nomma un de ses Docteurs, pour lire & interpréter Güi de Chauliac en françois; elle leur permit de faire Anatomie, pouvu qu'ils appellassent un Docteur qui présidât & expliquât.

1494, on nomma des Maîtres pour faire des Leçons publiques d'Anatomie, sçavoir MM. Saillembien, Berthoul & Mazurier.

1505, par le Contract passé avec les Chirurgiens, aux conditions énoncées dans le Discours, la Faculté s'astreignit de leur nommer un Professeur, & de leur faire des Cours d'Anatomie & d'Opérations.

1635, (27 Janvier, sous le Décanat de M. Charles Guillemeau) les Sage-Femmes présenterent Requête à la Compagnie pour être instruites par elle. Elles furent pour lors contraintes de demeurer sous la dépendance des Médecins & des Chirurgiens du Châtelet : mais par les Edits de 1664 & 1674, enregistrés, elles furent mises sous la jurisdiction de la Faculté & de la Communauté de S. Côme. En 1745, la Faculté accorda à leur Requête, des Leçons, auxquelles elles assistent seules, & relativement à l'anatomie, à la théorie & au manuel de leur art.

1576, on passa un nouveau Contract avec les Chirurgiens non lettrés : on leur nomma deux Professeurs; l'un de Chirurgie théorique, l'autre de pratique; on étendit les Leçons à tous les Auteurs tant anciens que modernes qui avoient traité de la Chirurgie, on les traduisit & on les leur expliqua.

Pour plus de commodités & à cause de l'étendue de la Ville de Paris, on établit deux Professeurs de Chirurgie en langue françoise ; l'un *citra*, l'autre *ultra pontes*.

Le zele passe quelquefois les bornes de la justesse & de la proportion.

M. Robert le Secq, un de ces Professeurs, entroit dans des discussions purement physiologiques, & faisoit soutenir dans son Ecole des Theses qui n'étoient pas du ressort de la Chirurgie, le jeu du thorax, le méchanisme de la respiration, l'action des muscles, les esprits animaux, &c. La Faculté l'avertit ; ce fut matiere à contestation. Le Parlement ordonna par son Arrêt de 1606, que la Faculté assemblée spécifieroit *quæ sint Chirurgica* : elle détermina, pour les Auteurs anciens, les Traités Chirurgicaux d'Hippocrate, Galien, Celse, Albukasis, Paul Æginette ; & pour les modernes, Gui de Chauliac, Tagaut, Gourmelin ; ces deux derniers étoient de la Faculté. Depuis ce temps-là, on a toujours pratiqué des Cours publics & particuliers d'Anatomie & d'Opérations : ces Cours s'étant multipliés, ils avoient supplées aux Leçons des Professeurs.

1721, les circonstances critiques demanderent qu'on rétablit dans nos Ecoles le Professeur de Chirurgie en langue françoise.

Jai dit qu'en 1745, la Faculté accorda aux Matrônes & Sage-femmes, sur leur Requête, deux Professeurs.

Requête des Matrônes & Sage-femmes, tirée des Registres;

A Messieurs les Doyens & Docteurs Régens de la Faculté de Médecine.

» Supplient humblement les Matrônes & Jurées Sage-femmes de la Ville & Fauxbourg de Paris, disant que la situation où elles se trouvent, ne leur permet pas de différer plus long-temps de vous demander des secours & des instructions, qu'elles ont lieu d'attendre d'une Faculté dont les connoissances, les veilles & les travaux n'ont pour principal objet que la conservation de la vie & de la santé des hommes.

» Depuis plus de deux ans, la réception des Aspirantes à la Maîtrise de Sage-femme de la Ville de Paris est suspendue ; ce n'est point aux Suppliantes à vous représenter les suites dangereuses d'une pareille cessation ; vous en sentirez, Messieurs, les conséquences mieux qu'elles, quand elles vous auront exposé ce qui s'est passé & ce qui se passe tous les jours sous leurs yeux depuis cette époque.

» Elles sont en état de justifier qu'un grand nombre d'Aspirantes se sont présentées & ont consigné les deniers nécessaires pour parvenir à l'examen qui doit précéder la réception des Maîtresses Sage-femmes de la Ville de Paris ; mais ces Aspirantes n'ayant pu y parvenir, plusieurs d'entre elles ont déjà retiré leur consignation, & un grand nombre se sont présentées au public comme assez instruites pour exercer la partie de la Chirurgie qui regarde les Accouchemens.

» En vain les Jurées Sage-femmes, préposées principalement pour faire observer les Réglemens & Statuts qui les concernent, ont fait ôter les Tableaux que plusieurs Aspirantes avoient fait mettre ; ces Tableaux ont été remis, & la réponse des Aspirantes sur les plaintes des Jurées a été qu'il ne dépendoit pas d'elles d'être reçues ; que s'étant fait instruire & ayant consigné les droits, il falloit qu'elles vécussent de l'état qu'elles avoient embrassé.

» Mais si ces contraventions aux Réglemens méritent attention, il est encore plus important d'observer qu'outre les Aspirantes qui ont consigné, & qu'on doit présumer avoir reçu quelque instruction, il se trouve un grand nombre de femmes (leurs noms sont ci-après) & des filles inconnues, qui, sur le fondement qu'on ne reçoit plus de Sage-femmes pour la ville de Paris, s'ingerent maintenant d'accoucher. Si on les en veut empêcher, elles offrent de consigner les frais de réception ; ensorte qu'il n'est pas permis de douter que la vie des femmes qui s'adressent aux Aspirantes, qui ont ou n'ont point consigné, ne soit souvent dans un danger évident.

» Un autre objet, Messieurs, qui n'est pas moins digne du bien public que vous vous proposez, donne encore lieu aux Suppliantes de vous exposer le besoin qu'elles ont d'être instruites sur la partie de la Chirurgie qu'elles exercent. Les accidens qui souvent précedent & accompagnent les accouchemens, leur font sentir non seu-

» lement la néceſſité où elles ſont d'avoir la connoiſſance des parties ſervant à la » génération, mais d'autres parties du corps qui influent ſur cette opération de la » nature. Les inſtructions qu'elles vous demandent, ſont moins l'effet d'une vaine » curioſité, que du deſir qu'elles ont d'être plus en état d'aider les femmes qui ont » recours à elles lors de leur accouchement. Il ne faut, pour être perſuadé (ſi vous » voulez leur accorder ce qu'elles vous demandent), du bien que vous leur procurerez, » & encore plus au public, que vous repréſenter l'embarras où les Sage-femmes ſe » trouvent lors des accouchemens difficiles : incertaines ſouvent, quand elles doivent » demander du ſecours, le trop de ſécurité ou d'inquiétude forme deux extrêmités » également préjudiciables : les unes ſe repoſant trop ſur l'expérience qu'elles croient » avoir acquiſe, attribuent les accidens qu'elles voient à la ſituation où une femme » peut être avant ou après être accouchée, tandis que les accidens ont ſouvent une » autre cauſe ; les autres trop défiantes, s'allarment des moindres événemens qui leur » ſont inconnus, & allarment avec plus de raiſon, les femmes auprès de qui elles ſont, » par le ſecours qu'elles demandent hors de néceſſité.

» Ce ſont, Meſſieurs, des raiſons ſi puiſſantes qui les font vous ſupplier de leur » accorder des Démonſtrations Anatomiques, tant pour elles que pour leurs Aſpirantes, » des parties du corps de la femme qui ont trait aux accouchemens, & qui peuvent » les rendre plus difficiles ; afin qu'elles puiſſent connoître avec quelque certitude » quand elles doivent demander les ſecours qu'elles ne peuvent donner. Elles ont » d'autant plus lieu d'eſpérer que vous écouterez favorablement leur demande, qu'elles » ne font en cela qu'imiter les Sage-femmes qui les ont précédées, qui dans le cours » du dernier ſiecle, s'adreſſerent à votre Faculté, pour puiſer dans des ſources ſi » abondantes, les connoiſſances dont elles ont beſoin.

» Ce conſidéré, Meſſieurs, il vous plaiſe, ſur le premier objet que les Sage-femmes » viennent d'avoir l'honneur de vous expoſer, prendre le parti que votre prudence » vous ſuggérera ; & ſur le ſecond, nommer quelques Docteurs de votre Faculté, » pour leur donner les inſtructions dont elles ont beſoin, & les admettre & leurs Eleves » aux Anatomies des femmes, dans le temps & aux heures qui leur ſeront indiqués »... *Signées*, Jonet, Capitaine, d'Hibout, de la Marre, Lafond, ſuivis de trente-cinq autres ... La minute de cette Requête a été dépoſée entre les mains de MM. Chomel & de la Manche, Notaires, avec paraphe, qui l'ont certifié véritable, conjointement avec M. Guillaume-Joſeph de Lépine, Doyen de la Faculté, 29 Juin 1745.

En conſéquence de cette Requête, lue à la Faculté aſſemblée en grand nombre, le 17 Mai 1745, *per Juramentum*, elle forma un Decret, par lequel,

Premiérement elle promit aux Sage-femmes adjonction auprès de M. le Chancelier d'Agueſſeau, les Miniſtres & les Magiſtrats, pour l'admiſſion des Aſpirantes à la Maîtriſe, interrompue depuis deux ans.

Secondement elle leur nomma deux Profeſſeurs ; ſçavoir MM. Exupere Bertin & Jean Aſtruc ; le premier pour l'oſtéologie & l'anatomie des parties molles, & l'autre pour la théorie pratique.

Troiſiémement elle ſtatua qu'à cauſe de la dignité & de la décence, les Matrônes ſeules, leurs Aſpirantes & leurs Eleves, ſeroient admiſes à ces Cours : elle ſtatua de plus que les Docteurs & Bacheliers pourroient y aſſiſter, pourvu qu'ils fuſſent vêtus des robes longues qu'ils portent dans les Ecoles, bonnet-quarré, rabat, &c.

Page 5. Cette protection, cet enſeignement d'un côté, cette dépendance de l'autre réuſſirent ſi bien, & furent ſi utiles au public & au progrès de la Chirurgie, que la Faculté voulut bien, cent quarante ans après la tranſaction de ce Contract, conſentir à la réunion des deux Compagnies, les Chirurgiens de robe longue & les Chirurgiens non lettrés, &c.

Réunion des deux Communautés.

Extrait des Registres, année 1644.

» Les Maîtres Chirurgiens, Jurés des deux Communautés, présenterent Requête » à la Faculté, pour avoir le consentement, conseil, protection, confort & aide de » ladite Faculté, sur l'union projettée entre les deux Communautés, pour entretenir » la paix, & éviter les procès qui les avoient consumé en frais, par leur distinction...

» Ce considéré, il plût à Messieurs avoir pour agréable ladite union; promettant » lesdites Communautés, de leur part, les reconnoître toujours comme Maîtres & » Supérieurs en la Médecine, suivre leurs conseils & ordonnances, comme étant » écoliers & disciples, & leur rendre les devoirs qui leurs sont dûs, ainsi qu'ils ont toujours » fait, & donner tout le contentement & satisfaction que les Docteurs peuvent rai- » sonnablement espérer desdites Communautés étant unies; & ont signés, J. Houlier, » Prévôt, David, Juré-Garde, Lefevre, Juré-Garde, Frémin, Juré-Garde, & » quatre autres Députés ».

La Faculté, après avoir nommé les anciens Doyens & le Censeur, pour examiner les Articles de Réunion des deux Communautés..., conclut ainsi:

» Nous ne trouvons rien à redire à l'union des deux Corps, pourvu que les chef- » d'œuvres se fassent selon la forme des derniers Maîtres Chirurgiens, sans y rien » augmenter ni diminuer; les droits & soumission ordinaires dûs à la Faculté » entiérement gardés ».

Alors les Chirurgiens des deux Communautés réunies éprouverent la vérité de la proposition que M. Louis Gallais, Professeur de Chirurgie, prit pour sujet de son Discours public, quelques années après: *Scholam Medicinæ Parisiensem optimam esse Chirurgorum parentem.* En vain plusieurs Chirurgiens des deux Corps, desirant demeurer chacun dans leur position, s'associérent pour s'opposer à la réunion; le Parlement, par son Arrêt définitif de 1660, eut plus d'égard au vœu commun & à l'utilité générale. Cette Cause fut plaidée avec célébrité: M. le Recteur intervint, pour les droits de l'Université par rapport à l'enseignement, & parla en latin en pleine Audience; M. Philibert Morisset, lors Doyen, plaida aussi en latin avec beaucoup de force & de dignité.

Page 6. Rappellez-vous, Messieurs, l'association des Médecins des autres Universités du Royaume, sous le nom de Chambre Royale.

Chambre Royale de Médecine.

Depuis long-temps, les Médecins des Universités provinciales ambitionnoient le séjour de Paris, ce grand théatre, & d'y exercer leur profession; mais ils craignoient le regard des Médecins de la Faculté, le long cours de la Licence, la rigueur des examens, la multitude des Theses & la fréquence des Actes; ils considéroient qu'il seroit plus facile de former entre eux une association, & d'y être admis après un court examen & une These soutenue rapidement. C'est dans ce dessein qu'ils solliciterent & obtinrent des Lettres-Patentes d'établissement, sous le nom de Chambre Royale. Ces Lettres, en date du 11 Avril 1673, sur l'opposition de la Faculté, ne furent pas enregistrées au Parlement; elles ne le furent qu'au Grand-Conseil, avec un Réglement de Compagnie qu'ils avoient formé entre eux. Lors de cette opposition, M. Jean-Baptiste Moreau & les autres Commissaires de la Faculté, furent très-bien reçus de M. d'Aligre, Garde des Sçeaux, de M. Colbert, Ministre, & de M. de la Reynie, Lieutenant-Général de Police. La Faculté sçavoit que les Lettres étoient subreptices, & qu'elles n'avoient pas été signées par le Ministre du département de Paris; que M. Colbert, par Arrêt du Conseil du 17 Juin, les avoit fait annuller, & en avoit obtenu le rapport. Elle ordonna une députation nombreuse pour des actions de grace à M. le Garde des Sçeaux. M. Colbert, à qui on en avoit destiné une aussi solemnelle, voulut par modestie que le Doyen ne fût accompagné que de deux Docteurs.

DISCOURS de Remercîment fait au nom de la Faculté, à M. de Colbert, Miniſtre d'Etat.

Extrait des Regiſtres.

MONSEIGNEUR,

» Le manque de reconnoiſſance pour un bienfait reçu, a toujours paſſé pour un » vice condamnable. La Faculté de Médecine, qui connoît cette vérité morale, » s'eſt bien donné de garde de tomber dans ce reproche. Depuis qu'elle a ſçu de » quelle maniere vous l'aviez obligé, elle n'a eu que de l'impatience pour vous » donner des marques de ſa reconnoiſſance. Elle n'a pas toutefois été ſurpriſe, » Monſeigneur, d'apprendre que vous ayez ſi volontiers terraſſé & retranché ce » monſtre & cet établiſſement d'une nouvelle Faculté dans Paris.

» Elle étoit perſuadée de la ſageſſe de vos vues & de votre conduite; & elle a » toujours bien penſé qu'un Miniſtre auſſi éclairé & auſſi prudent que vous, ne » pourroit donner ſon approbation à une nouveauté qui ſeroit un renverſement » entier d'un des plus beaux & des plus utiles établiſſemens des Rois prédéceſſeurs » de Sa Majeſté. Auſſi, pour ſurprendre des Lettres qui établiſſent cette Chambre » d'iniquité & ce tribunal d'ignorance, l'on s'étoit bien gardé de s'adreſſer à » vous, Monſeigneur, dont on connoiſſoit l'eſprit de juſtice, & incapable de ſe » ployer aux ſollicitations : c'étoit cependant à vous, Monſeigneur, à décider » de notre ſort dans une ſemblable rencontre : mais il falloit pour votre gloire » corriger, par la ſageſſe de vos conſeils, ce qui avoit été mal établi par le défaut » de réflexions de quelques autres.

» Quel déſordre ne pouvoit-il pas naître de cette nouvelle Faculté ! Combien » le public n'y étoit-il pas intéreſſé ! Ce public à qui on donnoit pour Médecins » des gens ſans nom, ſans mérite, ſans épreuve. Chaque Membre de la Faculté » avoit à ſe plaindre de ce que ſes veilles & ſes études devenoient inutiles, quand » le premier venu, par une ſimple Theſe, pouvoit obtenir ce qui lui avoit coûté » tant de travail. Combien l'ancienne Diſcipline auroit-elle été violée, elle qui » avoit réglé le long-temps des études pour les Médecins de Paris ? Que ſeroient » devenues les Facultés & les Univerſités avec leurs priviléges ? Votre ſageſſe, » Monſeigneur, a remédié à tout par un Arrêt qui annulle ces Lettres frauduleuſement » ſurpriſes, & qui en a ordonné le rapport.

» C'eſt donc la Faculté de Médecine qui étoit obſcurcie, & à qui vous avez » rendu la lumiere; c'eſt la Faculté de Médecine qui étoit terraſſée, que vous » avez relevé; c'eſt la Faculté de Médecine qui étoit comme morte, à qui vous » avez rendu la vie, qui vient vous faire, Monſeigneur, ſes très-humbles actions » de grace pour un ſervice ſi ſignalé, & vous aſſurer que ſes Regiſtres feront paſſer » à la poſtérité la mémoire de l'obligation qu'elle vous a ».

M. Colbert répondit avec bienveillance, & promit qu'il emploieroit tout ſon crédit pour ſoutenir les droits de la Faculté.

Nonobſtant l'Arrêt du Conſeil qui avoit annullé les Lettres-Patentes du 17 Avril précédent, & en avoit ordonné le rapport, la Chambre Royale avoit ſubſiſté, ſoutenue par le Grand-Conſeil & la protection de pluſieurs perſonnes en autorité; car la nouveauté a toujours des partiſans. Je ne la vois entiérement ſupprimée & abolie, que par les Déclarations du Roi du 3 Mai, & Arrêt du Conſeil du 29 Juin 1694, regiſtrés en la Cour, le premier Juillet de la même année, & les Arrêts ſubſéquens, obtenus par les ſollicitations de la Faculté & le crédit de M. Fagon. Au mois de Février précédent, M. le premier Médecin avoit préſenté un Mémoire qui fit une vive impreſſion. M. le Tellier, Chancelier de France, connoiſſoit les droits de notre Compagnie : auſſi cet illuſtre Chef de la juſtice, refuſa-t-il le cierge de la Chandeleur que MM. les Médecins de la Chambre Royale lui préſenterent en 1693. La Compagnie fit une députation de remercîment à ce premier Magiſtrat; elle étoit conduite par M. Bonnet Bourdelot, premier Médecin Ordinaire du Roi.

Après la suppression définitive de la Chambre Royale, la Faculté prouva aux Médecins de l'association & au public, que l'intérêt général & la conservation légitime de ses propres droits, avoient été l'unique motif de ses poursuites.

Par un acte de générosité digne d'elle, elle leur ouvrit, avec l'agrément du Roi, un Jubilé, dans lequel entrerent MM. Pitton de Tournefort, Honoré Michelet, Charles Thuillier, Pierre Jacquemier, Philippe Hecquet, Daniel Tauvry, Antoine Serin, Jean Bompart, Jacques Souhoit, André Chambon, ancien Médecin du Roi de Pologne, & quelques autres dont la Faculté connoissoit le mérite. Plusieurs se présenterent encore par la suite : ceux qui ne voulurent point s'associer à la Faculté & aimerent mieux pratiquer illicitement, furent cités, plaiderent, & perdirent avec dépens.

Alors on reconnut la vérité que M. Claude Puylon avoit annoncé dans le Discours public qu'il prononça en 1679 : *Legitimam medendi artem semper causam obtinere.*

Cette affaire terminée par la justice du Roi, à la satisfaction des deux Compagnies, la Faculté ne pensa plus qu'à faire éclater sa reconnoissance par des Discours éloquens, dans lesquels elle relevoit la sagesse du gouvernement, & faisoit même entrevoir le mérite des Médecins nouvellement initiés.

1696, deux ans après l'admission de Messieurs de la Chambre Royale dans notre Corps, M. Claude Burlet, Professeur du Cours, prit pour sujet de son Discours de rentrée : *Regis Senatûsque Decreta pro Medicis Parisiensibus nuper edita, & honorifica esse saluberrimæ Facultati, & populis salutaria.*

1702, M. Nicolas Bailly, Professeur du Cours, s'exprima ainsi : *Medicinam tum perutili & diligentiori rerum naturalium tractatione, tum illustri ac perhonorificâ Regis tutelâ, nostris quàm priscis temporibus, fortunatiorem.*

Messieurs de l'ancienne Chambre Royale, bientôt d'accord avec la Faculté sur la Doctrine, convinrent de la vérité que M. Henri Mahieu avoit avancé dans son Discours public en 1684 : *Nullam superesse medendi artem, rejectâ Medecinâ quam profitetur Medicorum ordo Parisiensium.*

Page 6. Dans le même temps que les Médecins des Universités provinciales méditoient leur association dans la Capitale, M. Théophraste Renaudot, Médecin de Montpellier, formoit de grands projets, &c.

Autre espece d'association & projet d'établissement contraire aux droits de la Faculté.

En 1631, M. le Cardinal de Richelieu établit la premiere Gazette de France avec un Bureau d'adresse, dont il donna la direction à M. Théophraste Renaudot, Médecin de Montpellier, qu'il honoroit de sa confiance & de sa protection.

M. Renaudot se servit de cette Gazette comme d'une trompette, pour publier dans tout le Royaume & chez l'Etranger, qu'il donneroit dans sa maison des Consultations gratuites en faveur des pauvres. Il s'associa en même temps beaucoup d'autres Médecins des Provinces : ainsi il devint le chef, le directeur & le mobile de l'association dont nous avons vu le plan & l'exécution dans l'article précédent. Sa maison étoit le rendez-vous, l'école & comme la pépiniere de ces hommes nouveaux. M. Renaudot avoit pour lui le suffrage d'un grand nombre de pauvres mendians, & la protection de quelques Grands, comme il arrive ordinairement.

La Faculté résolut d'attaquer la tête de cette hydre qui devoit renaître jusqu'à la fin du siecle; temps où l'illustre M. Fagon, élevé à un grand poste par son mérite, devoit la détruire entiérement : mais non, en cela différent d'Hercule, il ne devoit pas la détruire, mais la naturaliser, l'améliorer & se l'incorporer : c'est ainsi que les grands hommes sçavent tirer le bien du mal même.

M. Renaudot avoit l'esprit de ressource; il avoit engagé toute la Faculté de Montpellier dans ses intérêts; il s'étoit armé de Lettres-Patentes & d'Arrêts du Conseil pour son établissement qui avoit l'apparence de l'utilité publique; il étoit de plus

muni d'un Brevet de Médecin Consultant. Mais comme tous ces titres n'avoient pas une forme légale, ils ne l'autorisoient pas suffisamment. L'affaire fut portée successivement devant M. le Prévôt de Paris, MM. l.s Maîtres des Requêtes de l'Hôtel & au Parlement. Le Mont-de-Piété de M. Renaudot, prêt sous gage, usure palliée, avoit déjà été proscrit au Châtelet. M. Gui-Patin plaida en latin, devant MM. les Maîtres des Requêtes, & gagna. M. Jean Merlet, Doyen, plaida aussi en latin, en plein Parlement : il disposa & émut les esprits : mais il fut victorieusement appuyé par M. l'Avocat-Général Talon. Ce Magistrat d'une profonde érudition & d'une intégrité reconnue, fit l'éloge de la Médecine dogmatique, releva l'habileté des Médecins de Paris, établit leur droit, & fit connoître le danger de la nouveauté; il démontra l'injustice des Médecins étrangers, & particuliérement de ceux de Montpellier *intervenans* : il fit voir que les pieux offices de M. Renaudot, n'étoient qu'une démonstration feinte, & qui couvroit d'autres desseins; en un mot il parla avec tant de force & d'éloquence en faveur de la Faculté, qu'il enleva tous les suffrages.

Il fut fait défense à M. Renaudot, par les Sentences du Châtelet & Arrêts de la Cour, de tenir ses assemblées de Médecins & de Consultations publiques, d'entreprendre sur les droits de la Faculté & les fonctions des Médecins de Paris.

Le Doyen se transporta à la maison de M. Renaudot (Porte S. Antoine) avec des Officiers de Justice ; & l'ayant surpris dans les fonctions qui lui étoient interdites, il en dressa procès-verbal. La Faculté avoit fait opposition entre les mains du Procureur du Roi du Bureau des Trésoriers de France, aux Lettres qui lui avoient été accordées pour la construction de cette maison d'assemblée.

MM. Isaac & Eusebe Renaudot, fils de Théophraste, voulurent entrer dans la Faculté; mais ils éprouverent de la résistance; ils coururent cependant la Licence, soutinrent les Theses & subirent les examens, après lesquels le Parlemenr ordonna qu'ils seroient admis au Doctorat ; ce ne fut pas sans difficulté. M. le Premier-Président (Molé) s'employa en leur faveur ; & ce fut à cette occasion que ce premier Magistrat dit agréablement à notre Doyen : » Il est juste que les Arrêts de la Cour cedent aux Decrets de la Faculté ». ils furent reçus Docteurs sur la fin de 1645 ; mais ils furent obligés de désavouer la conduite de leur pere, de renoncer au Bureau d'adresse, & de se conduire en Médecins de la Faculté : ils devinrent Médecins de la Cour, & Eusebe Renaudot, premier Médecin de Monseigneur. M. le Cardinal de Richelieu les appuya toujours. L'apologie de la Faculté dans toute cette affaire, rédigée par M. René Moreau, Doyen en 1630, fut dédiée au Cardinal Ministre, leur protecteur.

Ce fut à l'occasion de ce grand procès, que M. Jean Riolan, pour répondre au Factum des Médecins de Montpellier, mit au jour, en 1651, son Livre intitulé : *Curieuses Recherches sur les Ecoles de Médecine de Paris & de Montpellier.*

L'établissement que M. Théophraste Renaudot projettoit, étoit aussi superflu qu'illégal : depuis long-temps la Faculté donnoit aux pauvres des Consultations gratuites, & distribuoit même des Médicamens tant simples que composés ; mais en 1639 elle en fit un Decret; & en 1644, elle prit des arrangemens avec le Parlement, pour leur donner des secours encore plus étendus, comme nous le dirons dans un Article à part.

Page 7. Quelle émulation dans le siecle dernier pour l'honneur de nos Ecoles! plusieurs fois elles retentirent des éloges de Louis-le-Grand.

1677, M. Louis Gallais, Professeur de Botanique, ouvrit ses Leçons par un Discours public : il publia la magnificence de Louis XIV dans l'établissement du Jardin Royal, dans lequel Sa Majesté faisoit apporter de toutes les parties du monde & à grands frais des Plantes curieuses & médicinales, pour augmenter & perfectionner la Botanique, en vue de l'utilité publique & la splendeur de son regne.

1681, le Roi ayant appellé à son service, en qualité de Médecins Consultans, MM. Petit & Moreau, Docteurs de la Faculté; M. Claude Puylon en prit occasion, à la pemiere These de rentrée, de faire l'éloge du Prince & de son goût décidé

pour les gens de lettres ; il insinua l'éloge des Médecins Consultans, & la confiance que méritoit la Compagnie.

1686, le Roi, par son Edit du 22 Octobre 1685, ayant révoqué l'Edit de Nantes de 1598, & celui de 1622, qui toléroient l'exercice de la Religion Protestante; M. Pierre Perreau, pour lors Doyen, ouvrit les Ecoles par un Discours, dans lequel il loüa la piété du Prince. Jamais Discours dans nos Ecoles ne fut si solemnel; j'aurai encore occasion d'en parler dans l'Article de la Religion.

1694, l'Université étant convenue, en 1682, avec MM. les Prévôt des Marchands & Echevins, de prononcer tous les ans l'Eloge du Roi, au même jour de son avénement à la Couronne (14 Mai), & de célébrer la gloire de son regne : la Faculté chargea, pour Discours de Rentrée, M. Picoté de Belestre de prendre le même sujet, & de s'acquitter, en son nom, de cette fonction honorable.

Page 7. Plusieurs fois ces Ecoles ont publié le mérite & les vertus des hommes célebres de cette Faculté.

Il étoit assez ordinaire, dans le dernier siecle, d'honorer les cendres de ceux de nos Docteurs qui étoient morts avec quelque célébrité, ou qui avoient mérité de la Compagnie.

Après leur avoir rendu le devoir prescrit par la Religion (& le Decret du 10 Mars 1441, sous le Décanat de M. Robert Julienne), un Orateur montoit en chaire & prononçoit leur éloge.

MM. Riolan, Claude Charles, Nicolas Ellain, Michel Séguin, Henri de Monantheuil, Jean de Monstræil & plusieurs autres eurent leurs Panégyristes; un Docteur ami du défunt, quelquefois un Bachelier se chargeoit de cette fonction honorable. Ce tribut de louanges étoit payé à la mémoire de nos Doyens principalement.

Les Recteurs de l'Université, à la fin de leur magistrature, faisoient quelquefois l'éloge de nos Doyens, lorsque pendant le Rectorat, ils avoient rendu des services importans à l'Académie. MM. Jean Merlet, 1644, & Claude Puylon, 1684, reçurent de M. le Recteur les témoignages qui leur étoient dûs.

Ibid. Louis XV ayant été attaqué de la petite-vérole dans sa jeunesse, la Faculté fut assemblée souvent, pour délibérer sur la maladie du Roi, & la constitution épidémique dominante à Paris & à Versailles.

La maladie du Roi commença en 1715, & continua au commencement de 1716: elle fut dangereuse & longue. La Faculté fut assemblée souvent : cette convocation ne fut pas faite à la maniere accoutumée, par Billets envoyés seulement aux Docteurs; elle fut affichée à leurs portes & dans les lieux publics. En 1638, Louis XIII nomma cinq Médecins de la Faculté, pour présider au choix de la Nourrice du Dauphin, & délibérer sur le régime qui devoit être observé; la Consultation fut faite en présence du Roi, de la Reine, & des personnes les plus considérables de la Cour : les Médecins furent MM. Bouvart, premier Médecin du Roi, Simon Bazin, Doyen de la Faculté, le Tellier, Guenaut, de la Vigne, Moreau, & Citois, Médecin de M. le Cardinal de Richelieu. Les Médecins Consultans parlerent assis; les autres étoient de bout. Le Roi parut très-satisfait : les Consultans reçurent chacun 150 liv. A la priere de M. Bazin Doyen, le Roi promit sa protection à la Faculté.

Ibid. Nos Bacheliers & nos Licenciés ont fourni à l'Université des Recteurs d'un grand nom & d'un mérite distingué.

Les Docteurs des Facultés, sortis, par le Doctorat, des Nations Académiques, ne purent plus prétendre au Rectorat; les Bacheliers & les Licenciés appartenans encore aux Nations, furent éligibles. On nommoit rarement des Licenciés; & il falloit avoir des raisons particulieres; ils avoisinoient trop le Doctorat; & pour lors les

Nations prenoient des précautions pour qu'ils éloignassent le Doctorat, ou qu'ils abdiquassent le Rectorat; telles furent celles qui furent prises pour la promotion de M. Jacques d'Amboise, Licencié en Médecine, qui avoit un mérite non commun, & dont on avoit besoin dans les circonstances critiques où il fut nommé Recteur, après la réduction de la Capitale sous l'obéissance d'Henri IV. M. Jacques d'Amboise avoit deux Freres, dont l'un fut Conseiller d'Etat, & l'autre Evêque de Tréguier. Notre Licencié Recteur, plaida en plein Parlement & en latin, dans le grand Procès que l'Université intenta à la nouvelle Société, en 1594.

Je vais donner une Liste de nos Bacheliers Recteurs, telle qu'elle a pu parvenir à ma connoissance, soit dans l'Histoire de l'Université, soit dans les Notices de M. Chomel, soit dans le *Series Chronologica* de M. Baron, ancien Doyen, soit enfin dans les Registres de la Faculté, dont les Extraits m'ont été communiqués par M. Pajon.

Bacheliers de la Faculté, Recteurs de l'Université.

MM.		MM.	
Pierre Dauvergne,	1275	Jacques Charpentier,	1550
Enguerand de Parenti,	1380	Antoine Prunier,	1559
Jacques Voignon,	1383	Michel Marescot,	1564
Roland l'Ecrivain (*Scriptoris*),	1406	Jean Faber (le Febvre),	1565
Jean Varini,	1408	Guillaume de Boissi,	1566
Henri Scatten,	1409	Gabriel de Beronne,	1571
Gille Canivet,	1417	Julien Berle,	1574
Henri Thiboust,	1419	Thomas de Scourjon,	1577
Jean Joannis,	1421	Jacques d'Amboise,	1594
Berthe, vers	1430	Jean le Mercier,	1599
Geoffroi Lami,	1436	Romain du Feu,	1601
Odon de Creil,	1442	Jacques Laëtus,	1604
Jean Avis, ou Loysel,	1496	François Placet,	1607
Michel du Monceau,	1515	Jean Tournier,	1609
Vincent Mustel,	1535	Jean Dossier,	1619
Antoine Dufour,	1545		

1668 & 1674, les Bacheliers des Facultés supérieures firent quelques tentatives, pour être admis à l'Intrance, & parvenir de nouveau au Rectorat qui avoit été interrompu dans leur ordre. Mais les Bacheliers de la Faculté de Médecine penserent, avec raison, que leurs études & leurs exercices ne leur permettroient pas de se livrer à des occupations multipliées.

MM. Jacques d'Amboise & Jean le Mercier travaillerent efficacement avec les Commissaires du Roi & ceux de l'Université à la derniere réforme, conjointement avec Messire Gigour, Recteur, lors du Procès-verbal qui termina cette affaire si solemnellement, les 18 & 25 Septembre 1600.

M. Romain du Feu, Bachelier en Médecine, décéda Recteur, le 15 Décembre 1601 : il avoit été quelques jours auparavant avec le Tribunal, féliciter le Roi sur la naissance du Dauphin; il avoit demandé à Sa Majesté la permission de dédier au Prince nouveau né sa premiere These de Présidence.

Cérémonial de la Pompe Funebre.

M. Leon du Feu, frere du défunt, prit soin des funérailles, par les ordres de M. de Croisette, Conseiller au Parlement, son cousin.

Pendant le temps que les RR. PP. Mathurins contestoient pour avoir le corps en leur Eglise, prétendans qu'elle étoit la sépulture des Recteurs qui décedent en charge, son frere le fit déposer dans la Chapelle du College de Navarre, où les Religieux de tous les Ordres furent mandés, pour réciter continuellement des prieres. On y avoit formé deux Chapelles ardentes, éclairées par vingt-quatre douzaines de torches.

Les Cours Souveraines aſſiſterent à ſes funérailles ; le Parlement, avec M. le Premier-Préſident, marchoit à la tête, conduit par Leon du Feu.

La marche ſe fit avec beaucoup d'ordre dans tout le circuit du Quartier de l'Univerſité. Les rues étoient tendues par-tout où le convoi paſſa, & (ſelon le récit) elles étoient tendues en noir. Le corps fut porté élevé ſur les épaules, le viſage découvert : les Officiers de l'Univerſité, au nombre de ſeize, avec leurs maſſes & leurs habits de cérémonie, environnoient le corps.

Il fut inhumé dans la nef de l'Egliſe de S. Etienne-du-mont, au pied du Crucifix. M. Cahié, Docteur de Sorbone, prononça l'Oraiſon funebre, qui ſe trouve dans la Bibliotheque des PP. Céleſtins de Paris. Les frais funéraires ſe monterent à ſoixante écus ſols, aux dépens de l'Univerſité.

Ce récit m'a été communiqué par M. Boſquillon, nouveau mais ſçavant Docteur de notre Faculté. Il a été tranſcrit d'un ancien manuſcrit de feu M. de la Morliere, qui l'avoit copié des Archives de la Ville de Montdidier, dont il avoit été pluſieurs fois Maire dans le ſiecle dernier, & dont M. Romain du Feu étoit natif. C'eſt ainſi que les petites Villes ſont quelquefois curieuſes de conſerver les anecdotes de leurs grands hommes.

Si les Maîtres & Docteurs ès Arts élus Recteurs, ſe deſtinoient à l'étude de la Médecine, leur dignité ne les empêchoit pas de ſe préſenter à la Faculté, & de ſe mettre ſur les bancs : avec tous les égards dûs à leur dignité, on ne les diſpenſoit pas des actes ni de tous les exercices.

En 1421, M. Jean Joannis, Recteur, qui avoit pris des inſcriptions, des cahiers & des atteſtations d'étude, ſe préſenta au Baccalauréat ; il demandoit des diſpenſes : on lui preſcrivit des conditions qu'il accepta ; on lui permit auſſi de s'abſenter lorſqu'il ſeroit diſtrait par les affaires de l'Univerſité.

Quelques années après, vers 1430, M. Berthe, Recteur, ſoutint ſa premiere Theſe dans nos Ecoles.

1496, M. Jean Avis ou Loyſel, auſſi Recteur, ſe mit ſur les bancs : on l'admit, à condition qu'il ne paroîtroit pas dans les diſputes avec les ornemens du Rectorat. *1599*, M. Jean le Mercier, Bachelier de la Faculté & Recteur, fut diſpenſé de ſubir l'examen particulier à la maniere accoutumée ; parce qu'il falloit aller chez tous les Docteurs par la Ville, pour y être examiné, & qu'il étoit occupé de la réforme qui devoit bientôt être terminée ; on y ſuppléa par un examen dans les Ecoles.

Page 7. La Police étoit moins habile autrefois & moins parfaite qu'elle ne l'eſt aujourd'hui ; la peſte infeſtoit ſouvent Paris. Soit donc qu'elle y exerçât ſes fureurs, ſoit que la contagion ravageât les Provinces ; toutes les fois qu'il s'agiſſoit de la conſervation des Citoyens, le Conſeil général de Police réclamoit auſſi-tôt le ſecours de la Faculté, &c.

La Faculté eſt conſultée par les Parlemens, par la Police, par les Villes du Royaume, par les Etrangers.

Dans les temps de peſte & de contagion, ſur les remontrances de notre Compagnie, on fermoit les ſpectacles ; on ne repréſentoit pas même le myſtere de la Paſſion au Cimetiere S. Jean & à l'Hôtel de la Paſſion, rue Françoiſe.

Sur la réquiſition de la Police, la Faculté nommoit exprès des Médecins, qui ſe dévoüoient au traitement des peſtiférés dans les Hôpitaux. Les fonds épuiſés par le grand nombre des malades, ſouvent ne permettoient pas de ſatisfaire aux honoraires de ces Médecins charitables ; leur fortune en ſouffroit. Après les repréſentations faites à la Police & même au Parlement, la Faculté prenoit ſur elle de les dédommager.

1510, Elle fut conſultée au ſujet du charbon minéral que l'on tiroit d'An-

gleterre, pour sçavoir si la fumée n'en étoit pas nuisible. Elle répondit que cette fumée ne seroit pas nuisible, pourvu que l'on prît la précaution de la faire exhaler par des manteaux de cheminée qui la reçussent.

1550, M. le Premier-Président (J. de Selve) demanda si les femmes grosses pouvoient être traitées & guéries de la vérole : on répondit qu'elles le pouvoient être, pourvu que le traitement fût confié à des Médecins.

1554, Nous fûmes consultés sur le choix d'un terrein propre pour un Cimetiere de l'Hôtel-Dieu. La Faculté conseilla de choisir l'emplacement à l'Isle-Maquerelle, Fauxbourg S. Germain, en grand air & isolé. L'éloignement fit que l'on préféra l'endroit où il est actuellement, Fauxbourg S. Marceau, par-delà la derniere barriere : car il étoit auparavant au milieu d'un Quartier peuplé, rue S. Denis, cul-de-sac Bas-four, vis-à-vis S. Sauveur. C'étoit aussi le Cimetiere de la Trinité, Hôpital voisin, destiné à des enfans gagnans-Maîtrise, fondé par Henri II. Mais du temps de Philippe-Auguste, en 1200, ce Cimetiere étoit par-delà les murs de Paris, dans la campagne.

1562, Le Parlement demanda une délibération & des recettes sur l'épidémie dominante : on nomma six Commissaires.

1566, On avoit déjà travaillé sur l'Antimoine pour l'usage interne : on avoit composé le Vin Emétique & autres préparations antimoniales. Comme ces préparations étoient entre les mains des Empiriques, & que l'on n'en voyoit que de mauvais effets; sur l'avis de la Faculté & son Decret du 3 Août, les préparations antimoniales, pour l'usage interne, furent proscrites par Arrêt de la Cour. Mais cent années après, les expériences s'étant multipliées entre les mains des Médecins, avec la méthode & les précautions requises, ces mêmes préparations, sur l'avis de la Faculté assemblée le 16 Avril 1666, & à la très-grande pluralité de quatre-vingt-douze voix contre dix, furent permises par un autre Arrêt. Il fut aussi permis d'en disputer. Les Apothicaires cependant ne pouvoient le débiter que sur l'Ordonnance datée & signée des Médecins qui avoient droit d'exercer. Le nouvel Arrêt fut transcrit sur nos Registres, à la marge de celui du 3 Août 1566. Deux Commissaires du Parlement (MM. Dutillet & du Refuge) assisterent à cette délibération, à cause de l'importance de l'objet. Le Vin Emétique avoit cependant été inséré dans le Codex de 1638, mais comme par fraude & contre l'intention de la Faculté, à ce que prétend Gui-Patin dans ses Lettres : ce médecin y étoit extrêmement opposé. (Lettres, Tome II, page 120).

1572, La Ville de Rouen, affligée & ravagée par la peste, demanda des Médecins de Paris, avec un honoraire de 300 liv. par an.

1578, le Parlement demanda si les Ecrouelles étoient contagieuses, & si les habits de ceux qui en étoient attaqués, pouvoient communiquer la même maladie. La Compagnie répondit que si les Ecrouelles étoient accompagnées d'ulceres malins & sordides, elles pouvoient communiquer leur virulence aux habits, & propager la contagion à ceux qui demeureroient dans la même chambre.

1583, la Faculté fut assemblée par ordre de la grande Police, pour délibérer sur la nature de l'Epidémie pestilentielle, qui régnoit depuis trois ans; sur sa cause, & les remedes qu'il falloit y opposer. On répondit que cette Epidémie devoit être attribuée au vent chaud, humide & épais qui souffloit du midi, depuis le même temps, avoit affecté les bleds, les vins & les autres productions de la terre, & avoit occasionné la pourriture dans les humeurs : on indiqua les remedes. Un de nos Docteurs, nommé Malmédi, s'enferma dans l'Hôpital des Pestiférés, & ne fut point récompensé. Ce défaut de reconnoissance décourageoit un peu les Particuliers. La Faculté eut la générosité d'admettre gratuitement au Doctorat & à la Résompte, un Licencié nommé Jean de Lestelle, qui s'étoit sacrifié au traitement des Pestiférés. Pour M. Malmédi, il fut dédommagé par la réputation qu'il s'acquit dans le Public.

1585, la Police demanda si on pouvoit permettre ou s'il falloit interdire l'usage des huîtres; car l'Epidémie pestilentielle n'étoit pas encore cessée. On répondit que bien-loin d'être nuisibles, elles seroient salutaires, si elles arrivoient par relais & assez fraiches.

1599, MM. les Prévôt des Marchands & Echevins demanderent l'avis de notre Compagnie ſur le rétabliſſement qu'ils projettoient des Fontaines publiques. Elle répondit que ce projet étoit digne de la Ville, & que les Citoyens en tireroient de grands avantages pour la propreté des Rues & des Egouts & la ſalubrité de l'air.

1657, un Médecin Romain, nommé Taurino, écrivit de Rome, pour conſulter la Compagnie ſur l'uſage de la ſaignée dans la petite-vérole. Ce Médecin faiſoit en même temps l'hiſtoire de la maladie qui avoit occaſionné la conſultation. Notre Doyen (Roland Merlet) fut chargé de la réponſe, pour laquelle il reçut, pour la Faculté, une Lettre de remercîment des plus honorables.

1666, la Peſte ravageoit la Ville d'Amiens. Elle conſulta & demanda s'il ne ſeroit pas utile d'allumer des feux dans les rues, pour corriger l'air, à l'exemple d'Hippocrate, & ſi on ne devoit pas y jetter des herbes aromatiques, dont la fumée pourroit contribuer à purifier l'athmoſphere; quelles herbes on devroit employer par préférence. Le Maire & les Echevins propoſoient auſſi des fumigations dont la recette étoit propoſée par des Empiriques. La Faculté les rejetta comme plus pernicieuſes que la peſte même, & conſeilla que l'on s'en tînt à celles qui avoient été preſcrites par notre Ordonnance, en 1626 & 1637, en y ajoutant l'encens, le benjoin, le ſtyrax, ou la vapeur du vinaigre, pour les endroits moins étendus, tels que les Priſons, les Hôpitaux, les Communautés.

1667, on crut en Angleterre avoir trouvé le ſecret de rajeunir les vieillards, & de fortifier les gens épuiſés de longues maladies ou par d'autres cauſes, en injectant dans les veines du ſang d'agneau encore tout fumant. On avoit déjà tenté quelques expériences en Angleterre, ce pays fertile en inventions. La méthode s'introduiſit à Paris, & la Faculté fut conſultée par le Parlement: mais la Compagnie ayant apperçu plus d'inconvéniens que d'utilité, la transfuſion du ſang fut défendue; car pluſieurs tomberent d'apoplexie peu de temps après avoir ſubi cette épreuve: un ſang ainſi tout formé, introduit par l'habitude du corps, devenoit dans les vaiſſeaux un corps étranger. La nature n'aſſimile à nos liqueurs que ce qu'elle a digéré elle-même par les premieres ou ſecondes voies: c'étoit une eſpece d'inoculation ſanguine.

1668, les Aubergiſtes ayant intenté procès aux Boulangers par rapport à la mauvaiſe qualité du pain, qu'ils attribuoient à la levure dont ils ſe ſervoient, quelques-uns penſoient que la levure étoit inutile pour faire le pain; la Faculté conſultée, approuva la levure, pourvu qu'elle fût pure & légere, & condamna une certaine écume de bierre trop groſſiere.

1676, un Médecin de l'Iſle de Malthe avoit écrit à un de nos Docteurs, pour le prier de conſulter la Compagnie ſur une Epidémie très-fâcheuſe qui régnoit dans l'Iſle depuis quatre mois. Elle renvoya la Conſultation à M. Dominique de Farci, porteur de la Lettre, parce qu'elle n'étoit écrite ni au nom du grand Maître, ni des Médecins du pays.

1699, la Police demanda notre avis ſur les liqueurs fermentées, & en particulier ſur les eaux-de-vie, de cidre, de bierre & de poirée, diſtillées & tirées avec le miel & le ſucre. Ces liqueurs étoient envoyées de Normandie: on nomma des Commiſſaires, qui découvrirent qu'aux ingrédiens fermentés, on avoit ajouté de la chaux, du poivre, du gingembre & autres matieres âcres, à deſſein de tirer une plus grande quantité d'eau-de-vie par la force de la fermentation. La Faculté réprouva ces eaux-de-vie comme trop fortes, trop âcres & trop ſpiritueuſes.

Dans le Siecle préſent.

1708, le Parlement nous renvoya différens moyens propoſés, comme moins coûteux, pour purifier le ſucre, & en particulier le ſang de bœuf, en place de blanc d'œuf: je ne trouve pas ce qui fut décidé.

1716, pluſieurs Marchands & Diſtillateurs voulurent ſe procurer l'huile de graine de pavot, par expreſſion. La Police conſulta; & on répondit que cette huile n'étoit pas abſolument narcotique par elle-même; que cependant eu égard à la quantité que l'on en retireroit, il falloit uſer de précaution, tant pour la manipulation que pour l'uſage.

1719,

1729, le Parlement nous consulta sur différentes Questions que l'on faisoit subir aux criminels, dans la crainte qu'elles ne procurassent la mort.

1734, un Particulier proposa, pour l'Hôpital de Bicêtre, des fumigations anti-vénériennes, qui auroient été plus commodes & moins coûteuses que le traitement ordinaire. Des Commissaires nommés suivirent les expériences : cette maniere d'administrer le mercure, ne fut pas jugée spécifique, & les guérisons apparentes, sans crainte de récidive.

1740, le College des Médecins du Tirol consulta la Faculté sur le Lithontriptique anglois, ou remede, sous le nom de Mademoiselle Stéphens. La Faculté répondit d'abord qu'il n'y avoit pas des expériences assez multipliées, pour en assurer l'efficacité; mais deux ans après, elle fit soutenir dans ses Ecoles une These, composée par le Président, & soutenue par M. Macquer, Bachelier, dont le nom est devenu depuis célebre; une These, dis-je, qui donnoit à connoître l'utilité du remede savonneux, lorsque les Pierres sont d'une certaine espece; celles par exemple dont le sable est friable, celles dont le grain est d'une couleur rouge ou jaune, (& c'est le plus grand nombre), peuvent être, selon l'Auteur de la These, dissoutes par un long usage du remede alkalin-savonneux : mais le grain noir, semblable au mache-fer & le crétacé, élude absolument l'action du remede. Si le malade est délivré par l'opération, de la présence de la Pierre, le remede savonneux devient d'une nécessité absolue, pour le préserver de nouvelles concrétions. Ce remede est donc très-précieux à la Médecine, tant pour préserver ceux dont le tempérament donne des indices de la disposition à cette maladie, que pour la dissolution des Pierres formées & dissolubles, & pour prévenir la rechûte de ceux qui ont été délivrés par l'opération. On y établissoit encore par la théorie & l'expérience, que l'âge plus avancé, où les humeurs tournent à l'alkalescence, favorise beaucoup l'action de ce remede. L'Auteur a tiré des inductions de la couleur même de la Pierre, & il a cru observer que ceux qui ont la bile naturellement exaltée, rendoient plus ordinairement avec les urines un sable d'un rouge vif.

Il y a eu deux éditions de suite de cette These (onze page in-4°.); la seconde est plus complette, en ce qu'elle contient deux faits ou observations de guérisons opérées à Paris sous ses yeux par ce dissolvant. Les malades avoient la Pierre dans la vessie, dont ils avoient tous les symptômes, & la sonde en assuroit l'existence : or, le remede savonneux avoit dissout ces Pierres, & les avoit fait sortir par gravier & même par écailles. Ces deux malades passoient soixante & dix ans; l'un d'eux avoit une jaunisse invétérée, dont il guérit en même temps par le même remede.

1763, régnoit à Paris une Epidémie très-funeste de la petite-vérole. L'inoculation s'introduisit, à dessein d'en prévenir le danger. L'Epidémie parut cependant aux Magistrats plus multipliée & plus dangereuse. La Police prit en considération la nouvelle méthode, & en fit son rapport au Parlement, qui ordonna, par son Arrêt du 8 Juin de la même année, que la Faculté s'assembleroit pour délibérer sur les avantages & les inconvéniens de cette méthode, & déterminer si elle devoit être permise, tolérée ou rejettée.

Cette question de grande conséquence, a été examinée long-temps, & discutée avec tout le soin & la lumiere possible, par MM. les Commissaires nommés par la Faculté, à qui ils en ont fait leur rapport. Ils avoient aussi reçu les Mémoires tant des Etrangers que des Régnicoles, qui tous avoient été invités à leur communiquer des observations sur ce sujet. Les Commissaires nommés furent MM. de Lespine, Astruc, Cochu, Bouvart, Belletête (Doyen), Baron le jeune, Verdélan, Petit, Geoffroy, Lorry, Thierri, Maloet, & Macquart. Après un examen long, deux fois la Faculté s'assembla, & jugea à la pluralité, que l'Inoculation pouvoit être tolérée; car elle ne vouloit pas d'abord être trop favorable à la nouvelle méthode, dans la crainte que l'expérience ne la démentît à Paris, où elle s'introduisoit depuis peu. Mais pour la troisieme assemblée, qui devoit mettre le sceau aux deux premieres, & former la décision & le decret, on crut devoir aussi consulter ceux qui ne s'étoient pas trouvé aux deux premieres assemblées, & ceux même qui étoient absens de Paris, pourvu qu'ils ne fussent pas trop éloignés, & prendre encore du temps, qui, en matiere de faits & d'expériences, donnent toujours des lumieres plus certaines,

1764, les Habitans de la Ville de Morlaix, incommodés de la fumée du tabac, que l'on brûloit à la Manufacture peu éloignée de cette Ville, le Parlement de Bretagne fit écrire à la Faculté sur cet objet. Elle fut d'avis que l'on éloignât des Villes les fourneaux assez loin pour que le vent ne pût rabattre sur les maisons la vapeur âcre de ce végétal.

1766, M. Deparcieux, de l'Académie des Sciences, qui a donné un projet pour conduire la petite riviere d'Yvette à Paris, a prié la Faculté de faire l'examen des eaux de cette riviere. On a comparé ses eaux avec celles de la Seine, d'Arcueil, de Brisson, de Ville-d'Avray & de Sainte-Reine : celles de la Seine & de l'Yvette ont été trouvées plus légeres, & conséquemment plus salutaires.

1771, une Feuille périodique, imprimée à Rouen (Société d'Agriculture), avoit jetté quelques soupçons sur la salubrité des pommes de terre, qui contribuent à la nourriture d'un grand nombre de pauvres de la campagne sur-tout. Elle se fondoit sur ce qu'un Auteur moderne, dans un Livre de Médecine, avoit écrit qu'elles étoient d'une digestion difficile.

Plusieurs Citoyens zélés, dans l'intention de faire du pain avec la pomme de terre, avoient aussi cherché les moyens de le rendre blanc. Ils avoient procuré cette blancheur en lavant à plusieurs eaux la farine de cette plante bulbeuse, desséchée au soleil. Les lotions rendoient une eau d'un verd sale ; & cette couleur se perdoit à la sixieme ou septieme lotion : or, on avoit pris cette couleur sale pour des impuretés dangereuses, ce qui avoit confirmé les soupçons ou plutôt les préjugés contre la salubrité des pommes de terre.

M. le Controleur-Général, animé de l'amour du bien public, consulta la Faculté sur ce sujet important. Ce Ministre s'y intéressoit d'autant plus, que depuis plusieurs années, l'inclémence de l'air & la rigueur des saisons, avoient occasionné la chereté du pain.

La Faculté nomma Commissaires, pour examiner cette question, MM. Bercher, Macquer, Gévigland, Roux, Darcet & Sallin, qui réfuterent l'opinion de l'Auteur de la Feuille périodique, & prouverent que ce qui avoit été avancé par l'Auteur du Livre de Médecine, n'avoit été dit que dans le cas de maladie & de convalescence. MM. Gévigland & Sallin, Médecins de la Paroisse de S. Roch, citerent l'expérience d'un aliment préparé pour les pauvres par les Sœurs de Charité de cette Paroisse, sur leur ordonnance, dans lequel la pomme de terre entre en grande partie, & dont les Médecins de la Charité de cette Paroisse ne voyoient que de bons effets, tant pour la nourriture des adultes & des enfans, que pour améliorer le lait des nourrices. (Cette Recette a été imprimée & distribuée dans le temps).

Quant à la couleur d'un verd sale, tirée par les lotions de la farine desséchée des pommes de terre, elle importe peu, parce que les végétaux & leur écorce surtout, donnent des teintures & des couleurs relatives à leurs principes, qui ne sont point nuisibles lorsque la plante n'a rien de mauvais.

Le goût des pommes de terre est analogue à celui de la meilleure châtaigne : si on mêle la farine de cette plante bulbeuse avec la farine de froment, on rend cet aliment d'une digestion d'autant plus facile.

Plusieurs fois la Compagnie fut consultée sur les vins des environs de Paris, qui occasionnoient de fortes coliques. L'analyse faite, on trouvoit qu'ils avoient été altérés & éclaircis par des mélanges nuisibles de litharge, d'alun & autres matieres hétérogenes.

Je passe sous silence les occasions où la Faculté a été consultée par des personnes de la plus haute dignité & de la plus grande considération, des contrées éloignées, même dans les derniers temps, sur les maladies les plus compliquées. La Compagnie en Corps ne prend guere en considération que la chose publique.

Page 8. Louis XI, Prince lettré, voulant faire transcrire le Livre de Rhases, Médecin Arabe ; dont la Faculté étoit en possession, pour le faire insérer dans sa Bibliotheque, lui envoya un Président de la Chambre des Comptes, nommé Ladriesse.

Lettre de la Faculté au Roi Louis XI.

» Notre souverain Seigneur, tant & si très-humblement que plus pour vous, » nous nous recommandons à votre bonne grace, & vous plaise sçavoir, notre » souverain Seigneur, que le Président des Comptes, M. Jean Ladriesse, nous » a dit que vous lui aviez rescrit qu'il vous envoyât, *totum continens Rhasis*, pour » le faire écrire & parce qu'il n'en a point; sçachant que nous en avons un, nous » a requis que lui voulussions bailler. Sire, combien que toujours avons gardé » très-précieusement ledit Livre; car c'est le plus beau & le plus singulier joyau » de notre Faculté, & ne trouve-t-on guere de tel; néanmoins nous, qui de tout » notre cœur, desirons de vous complaire & accomplir ce qui vous est agréable, » comme tenus sommes, avons délivré audit Président ledit Livre pour le faire » écrire, moyennant certains gages de vaisselle d'argent, & avec caution qu'il » nous a baillé, en sûreté de nous le rendre, ainsi que, selon les Statuts de notre » Faculté, faire se doit; lesquels nous avons très-jurés aux saints Evangiles de » Dieu, garder & observer, ne autrement ne les pouvons avoir pour nos propres » affaires.

» Sire, à l'honneur & louange de vous, & à l'accroissement de la Faculté de Mé- » decine, nous avons grands desirs de faire Ecole & une très-belle Librairie, pour » exhausser & élever la science de Médecine en cette votre Ville de Paris, plus que » oncques : mais comme par ledit Président, auquel nous avons dit que sur cette » matiere le vrai plaisir est, serez averti plus au long à quoi & pour les accom- » plir avons besoin & métier de votre très-humble grace; si vous suppliant, Sire, » que icelle vous plaise nous impartir : & à toujours nous prierons Dieu pour vous » & la Vierge Marie, afin qu'elle doint sainte, bonne vie & longue, avec vrai ac- » complissement de vos très-hauts & très-nobles desirs.

» Ecrit en cette bonne Ville de Paris, le 29 Novembre 1471.

» Vos très-humbles & très-obéissans Sujets les Doyen, Docteurs & maîtres Ré- » gens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris.... Jean Avis, Doyen ».

Les gages exigés du Roi & du Président, pour la sûreté de la restitution de deux petits Volumes, consistoient en douze marcs d'argent, avec quinze sterlings. Ces gages ne suffisoient pas, il falloit encore une caution; un riche particulier, nommé Malingre, fit son billet ou obligation pour le Roi, de cent écus d'or (plus de mille livres de notre monnoie) : telle étoit le prix des Manuscrits, même depuis le commencement de l'art de l'Imprimerie. Un an après, tout fut restitué de part & d'autre.

Page 8. Je rapporterois, en particulier, la Lettre qu'écrivit à la Faculté, dans le dernier siecle, la Reine de Suede.

Lettre de Très-Haute & Très-Puissante Dame Christine, *Reine de Suede.*

MESSIEURS,

» Je n'ai pas voulu manquer en cette occasion de vous témoigner l'estime que » je fais de votre illustre Faculté; & je n'ai pas voulu laisser partir mon premier » Médecin, sans l'accompagner du témoignage que je suis obligée de donner à la » satisfaction du signalé service qu'il m'a rendu : je crois devoir cette marque de » reconnoissance à son mérite & à votre gloire, puisque c'est celle-ci seulement » qui pourroit récompenser dignement l'obligation que je lui ai de m'avoir donné » la santé : ce sont les obligations que j'ai à une personne qui a l'honneur d'être » reçu parmi ceux qui composent votre Corps, qui depuis tant de siecles s'est » rendu si célebre. L'expérience m'a confirmé dans l'opinion que j'avois déjà conçu » de l'excellence de votre méthode; & mon propre exemple auroit persuadé un » esprit moins sceptique que le mien de l'infaillibilité de vos dogmes. Je les sui- » vrai toujours comme des oracles de la mort & de la vie; & la probabilité que

» j'y trouve, me fera toujours estimer infiniment vos decrets. Le sieur Bourdelot
» vous entretiendra plus au long sur ce sujet. Je vous prie de lui ajouter foi,
» lorsqu'il vous dira que je considere votre illustre Faculté comme celle à qui je
» dois le rétablissement de ma santé. Je confesserai cette vérité toujours, & je
» vous en demeurerai redevable toute ma vie. . . . . CHRISTINE. »

De Stockolm, *le 5 Juin* 1653.

Cette Lettre honorable fut remise par M. Pierre Bourdelot, à son retour de Suede, à M. Paul Courtois, Doyen, qui la lut à la Faculté assemblée.

Page 8. Marguerite, Reine de Navarre, écrivit aussi à la Compagnie, en faveur de l'un de ses Sujets, pour lui obtenir le premier lieu de la Licence, ce lieu autrefois si recommandable chez l'Etranger même.

A la Lettre écrite par l'un des premiers Officiers de la Couronne, la Reine avoit ajouté ces mots de sa propre main : » Je vous prie, pour ma premiere re» quête, la me accorder. . . . . La toute votre . . . . MARGUERITE ».

La Faculté répondit, qu'en considération d'une si haute recommandation, & plus encore du mérite du sujet, elle obéiroit à la Reine ; il se nommoit Pierre Roussel.

Page 9. Louis de Bourges, Médecin de François I, contribua beaucoup à la délivrance de ce Prince, après son désastre à la Bataille de Pavie, &c.

Louis de Bourges fit entrer adroitement les Médecins de Charles-Quint dans son sentiment apparent sur l'état dangereux du Roi, s'il n'étoit délivré incessamment. Charles-Quint craignit de perdre la rançon du Roi de France : le Traité de paix fut conclu, & le Roi délivré.

C'est ainsi & avec la même adresse que Marc Miron, Docteur de la Faculté, & premier Médecin de Henri III, facilita l'évasion de ce Prince, lorsqu'en 1574, il quitta secrétement la Pologne, pour venir prendre possession du Royaume de France, après la mort de Charles IX. Toutes les démonstrations de maladie observées, Marc Miron fit partir le Roi dans le milieu de la nuit, lui fit gagner une journée ou deux sur les Polonois, qui ne purent atteindre leur Roi fugitif, que lorsqu'il eut passé les frontieres de la République. Ainsi, deux Rois dûrent en partie, ou leur délivrance ou leur évasion à deux Médecins de Paris. Marc Miron n'avoit pas la confiance du Roi son maître seulement & uniquement pour sa santé ; ce Prince prenoit aussi ses conseils dans des circonstances très-importantes. Ce Médecin habile, également versé dans les affaires, fut chargé du Cahier de la Faculté, pour le présenter aux Etats de Blois, assemblés en 1576 & 1579. Par un de ces articles, la Faculté s'engageoit à composer un Codex Pharmaceutique.

Ibid. Ce même Louis de Bourges étoit surnommé Louis, parce que le Roi Charles VIII l'avoit tenu sur les fonts-baptismaux.

Louis de Bourges, étoit fils de Jean de Bourges (*Burgensis*, selon les Extraits de Baptême & de Mariage) Docteur de la Faculté, & Médecin des Rois Charles VIII & Louis XII.

Cette anecdote très-glorieuse, me donne occasion d'en rapporter deux autres très-glorieuses aussi à Fernel & à Duret.

Catherine de Medicis, femme de Henri II, après plusieurs années de mariage, faisoit craindre de ne pas donner au Roi une postérité desirée : Fernel, par des remedes appropriés, mit la Reine en état de donner à la France quatre Princes & deux Princesses. Le Roi honora son Médecin encore plus qu'il ne le récompensa, en lui faisant présent de quarante mille écus d'or. Gui-Patin, dit dans ses Lettres, avoir

appris de Fernel lui-même, qu'à chaque couche la Reine lui donnoit dix mille écus; somme considérable dans ce temps-là.

Louis Duret fut premier Médecin de Henri III; il en étoit si considéré que ce Roi voulut conduire la fille de Duret à l'Eglise le jour de son mariage; Sa Majesté tenoit la droite, & le pere la gauche : de plus le Roi voulut honorer les noces de sa présence, & il fit présent à la mariée de toute la vaisselle d'or & d'argent qui avoit servi au repas.

Des faits de cette nature, croyables en eux-mêmes, ont cependant besoin de garants.

Voyez, pour le fait de Louis de Bourges, Portesius, *in Paranymphicis Actionibus anni 1598, p. 48.*

Pour celui de Fernel, Louis d'Orléans, dans le Livre intitulé : *la Plante Humaine.*

Pour celui de Duret, Melchior Adamus, *in Vitâ Medicorum Germanorum, ubi de Huernio.*

Et pour les trois, Gabriel Naudé, *de Antiquitate & Dignitate Scholæ Medicæ Parisiensis, an. 1628, edita in Libro Satutorum anni 1696.*

Chomel (Essai historique sur la Médecine en France; premiers Médecins des Rois de France) *initio.*

J'ajouterai encore à cette occasion, que M. Jean Armand de Mauvillain, qui fut Doyen en 1666, fils du Bibliothécaire de M. le Cardinal de Richelieu, fut tenu sur les fonts par les mains de ce Cardinal Ministre.

Page 10. Les Médecins de Paris, autrefois Ecclésiastiques, comme Membres d'une Compagnie qui étoit du Clergé, étoient dévoués au célibat, &c.

La Faculté de Médecine, anciennement Ecclésiastique.

Si la Faculté tenoit à honneur de garder le célibat, parce qu'elle étoit membre d'un Corps Ecclésiastique & très-célebre; elle ne se soucioit pas non plus que les Bacheliers se présentassent avec l'Ordre de la Prêtrise; elle craignoit que ses Etudians n'eussent employés à l'étude de la Théologie un temps qu'elle croyoit destiné à l'étude de la Médecine. Voilà pourquoi Jean Clement, de Marle (1403), Jean de Gray (1408), Robert Poitevin (1416), Jean Langrenois (1429), Guillaume dé-Algia (1436), & Geoffroy Lami (1442), obtinrent des Dispenses & des Bulles de Rome, soit pour pouvoir obtenir la Licence, soit pour régenter, soit pour pouvoir exercer la Médecine, & allier cet art avec le sacerdoce. La Faculté mettoit à un plus haut prix le Doctorat pour ces Médecins admis avec Dispense : ces Etudians Prêtres avoient d'autant plus besoin d'être autorisés par le Pape, que Honorius III, prédécesseur immédiat de Benoît, & plusieurs Constitutions Apostoliques antérieures, défendoient aux Prêtres d'exercer cette profession, qui ne convenoit point à leur état. Si les simples Clercs pouvoient professer cette science & exercer cet art, c'est qu'il n'y avoit d'étude & de connoissance littéraire que dans le Clergé. Quelques-uns ont prétendu que ces Médecins pontificaux dont je viens de parler, avoient aussi le droit, en vertu de leurs Bulles, d'accorder des Dispenses à d'autres Etudians : mais la Faculté restreignoit ces pouvoirs. (Extrait des Registres par feu M. Bertrand).

Les Clercs une fois admis à la Licence & promus au Doctorat, pouvoient monter aux plus hautes dignités de l'Eglise, comme il paroît par les exemples de MM. Jacques Desparts, Henri Thiboust, Pierre Bechebien, Michel de Colonia, & plusieurs autres, qui devinrent Chanoines dans les Cathérales, Grands-Pénitenciers, Grands-Chantres, Prévôts & même Evêques.

En 1535, le Parlement, par un Arrêt, permit à la Faculté des Decrets, d'admettre dans son Corps des gens mariés. En 1452, lors de la réforme de l'Université par le Cardinal d'Estoutteville, la Faculté des Decrets étoit attachée à l'Eglise de trop près, par son objet & son unique étude; elle n'étoit pas assez éloignée du

temps de la tènue des Conciles généraux, auxquels elle avoit été d'une si grande utilité, pour que le Légat réformateur lui permît de s'écarter du célibat : d'ailleurs elle ne desiroit pas d'être affranchie de ce joug honorable.

Copie de la BULLE obtenue par M. Jean Clement, de Marle, qui servira d'exemple pour toutes les autres.

BENEDICTUS, Episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Joanni Clementis, de Marlâ, Præsbytero Laudunensis Diœcesis, in Artibus & in Medicina Magistro, Benedictionem Apostolicam.

Litterarum scientia, vitæ & morum honestas, aliaque probitatis & virtutum merita, super quibus, apud nos, fide digno commendaris testimonio, nos inducunt ut te favore speciali prosequamur : cùm itaque, sicut pro parte tuâ, nobis exhibita petitio continebat, tu artem Medicinæ in Studio Parisiensi legere, & ibidem in ea regere cupias & etiam practicare ; Nos tuis in hac parte supplicationibus inclinati ; ut artem ipsam in prædicto Studio legere, & ibidem in ea regere & practicare liberè & licitè valeas, non obstante felicis recordationis Honorii, Papæ tertii, prædecessoris nostri, & quibusdam aliis Constitutionibus & Ordinationibus in contrarium editis, tibi Autoritate Apostolicâ, de speciali gratiâ, indulgemus. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ indultionis infringere, vel usu contrario contraire : si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, & Beatorum Petri & Pauli Apostolorum se noverit incursurum..... Datum apud Pontem Sagiæ Avenionensis Diœcesis, 11 Idibus Julii, Pontificatûs nostri anno nono...., 1403.

Pour les raisons solides énoncées ci-dessus, la Faculté ne se soucioit pas d'admettre dans son Corps des Etudians Prêtres ; mais aussi elle ne pouvoit souffrir que la Compagnie fût mélangée d'Ecclésiastiques & de Laïques, toujours libres d'entrer dans l'état du mariage. C'est pourquoi Jean de Pois (*de pisis*) admis au Baccalauréat, en 1395, fut exclus de la Licence, parce qu'il s'étoit marié depuis : apparemment qu'il devint veuf, & reprit l'habit ecclésiastique, car je le vois Doyen en 1410 & 1411.

Avant la réforme de 1452, & même depuis, on s'assuroit, par le serment, du célibat des Bacheliers, avant que de les admettre au *principium* : mais par celle de 1600, ce serment a été entiérement aboli.

M. Charles de Mauregard, Doyen en 1443, s'étant marié en 1447, fut privé de tous ses droits ; il devint doublement irrégulier aux yeux de la Faculté, parce qu'il avoit épousé une veuve; espece de bigamie du côté de la femme. Ce fut la matiere d'un grand procès ; il se pourvut devant M. le Prévôt de Paris, dans ce cas de *nouvelleté* (terme ancien de Jurisprudence, dans les actions possessoires, pour y être maintenu). Il gagna au Châtelet : la Faculté lui rendit tous ses droits, excepté la Régence ; elle porta à cette occasion un Decret, par lequel elle déclara que quiconque, dans les difficultés qui pourroient survenir, se pourvoiroit hors du sein de la Faculté ou de l'Université, seroit privé des émolumens.

Page 11. Si je voulois donner à la Faculté une gloire & un lustre dont elle n'a pas besoin, je rapporterois les témoignages non suspects des Médecins & des Chirurgiens de la plus grande réputation, Lanfranc de Milan, Jean Tourtier, Gui de Chauliac, Ambroise Paré, & autres hommes célebres, étrangers principalement.

Ces témoignages son rapportés au long dans le Livre des Recherches sur les Ecoles de Médecine de Paris & de Montpellier, par M. Jean Riolan, 1651.

On en a recueilli aussi un assez grand nombre, à la fin du Livre des Statuts, imprimés en 1696 : ils font l'éloge de la pratique des Médecins de Paris, principalement dans les maladies aigues, & de l'application qu'ils ont donné à la Médecine grecque fondée sur l'observation.

Jean Tourtier.

Epilogue en forme de Supplique, de M. Jean Tourtier, Chirurgien de robe longue, à M. Roland Lécrivain, Doyen, pour l'approbation de ſon Livre.

Nous rapportons cet Epilogue, pour faire connoître le ſtyle des Ecrivains lettrés du commencement du quinzieme ſiecle.

» Ici finit le Livre des Aphoriſmes Ypocras en Médecine, avec les Commentaires » de Galien, tranſlatés de latin en françois, auquel ſe aucune faute eſt trouvée au » regard de l'Ecrivain ou autrement, je Jéhan Tourtier, Cyrurgien Licentié & » approuvé en l'Etude de Paris, & de Très Haut, Excellent & Puiſſant Prince » *M. Jean*, *Duc de Bedfort*, régent le Royaume de France, & protecteur du Royau- » me d'Angleterre,

» Supplie très-humblement, à tous Meſſieurs & Maîtres, Meſſire Raoul Palouin, » gradué en l'Etude à Paris, (Médecin de la Faculté), Confeſſeur & Phyſicien » de Très-Haute & Très-Excellente & Puiſſante Princeſſe Madame Anne, Ducheſſe » de Bedfort,

» Et à mon Maître, Meſſire Roulland, Lécrivain, Phyſicien & Aſtrologien, » gradué en la très-noble Etude de Paris;

» Il leur plaiſe corriger & amender amiablement ladite Ecriture & fautes, » s'aucunes y en a, ſelon l'entendement d'Ypocras & de ſon vrai Commentateur » Galien, & avertir en humblement & mouvoir le Très-Haut, Très-Excellent » & Puiſſant Prince deſſus-dit, à l'extirpation des ignorans, abuſans de la pratique » d'icelle, ſans aucune fondation de ſcience : priant Dieu pour les trépaſſés. Ainſi » finée à l'honneur de Dieu tout-puiſſant & comme deſſus eſt dit, le Mercredi pre- » mier jour de Février 1429 ».

Au rapport de Gui-Patin dans ſes Lettres, M. Jean Hautin (Altinus), Docteur de Paris, & fort ſçavant, avoit travaillé à la réviſion du Livre d'Ambroiſe Paré, ſur la Chirurgie.

Page 12. Depuis le renouvellement des Lettres ſous François I, elle s'appliqua à rétablir l'ancienne Médecine fondée ſur l'obſervation : elle travailla à la traduction & à l'édition des meilleurs Auteurs Grecs.

Renouvellement de la Médecine Grecque fondée ſur l'obſervation, par les travaux des Médecins de Paris.

Depuis cette époque, la Médecine en France, & ſur-tout à Paris, a fait des progrès rapides : c'eſt l'époque la plus glorieuſe à la Faculté, parce qu'elle a été la plus utile.

J'avois intention de donner la liſte des Auteurs anciens de la Faculté, telle que je l'ai trouvé dans l'Extrait des Regiſtres par M. Bertrand. Mais comme l'intitulé de tous leurs Livres n'y eſt pas, je me contenterai d'indiquer nos principaux Traducteurs & Commentateurs d'Hippocrate & Galien. D'ailleurs on peut conſulter le Catalogue qui a été rédigé avec beaucoup de ſoin par M. Bourru; car notre Bibliotheque eſt compoſée de celles de pluſieurs anciens Médecins, ſans les nouveaux Livres.

Les Auteurs Arabes, plus nouveaux que les Grecs, avoient auſſi beaucoup plus de Manuſcrits : ils partageoient l'enſeignement dans nos Ecoles; mais l'Art de l'Imprimerie ayant facilité les Editions, la Faculté a rappellé & renouvellé avec ſuccès la Médecine, d'après l'obſervation des Grecs, plus ſûre que celle des Arabes; qui cependant a eu ſon utilité, en ce que ce pays, fertile en plantes rares, aromatiques, gommeuſes & réſineuſes, a enrichi la matiere médicinale.

Dans les Statuts de la Réforme de 1600, il n'eſt plus fait mention pour les Etudes, des Auteurs Arabes; afin qu'après avoir profité des productions de l'Aſie, on s'en tînt à l'obſervation & à l'étude des Grecs, qui avoient copié la nature.

Anutius Foëſius, un de nos Bacheliers en 1556, dédia à la Faculté en 1594, la Traduction fidelle & complette des Œuvres d'Hippocrate.

M. René Chartier donna en 1637 une nouvelle Traduction latine d'Hippocrate & Galien, avec l'Approbation de la Faculté, & un ample Decret pour servir de Préface.

1677, la Compagnie nomma des Commissaires pour revoir l'édition de Chartier, & en faire une nouvelle.

Plusieurs Maîtres, avant Foësius, avoient donné des Traductions & des Commentaires de plusieurs Traités particuliers d'Hippocrate & Galien.

MM. Duruel & Goupyl sont cités avec éloge par Foësius. Il profita pour sa Traduction, des Annotations sçavantes & multipliées qu'ils avoient écrit sur les Ouvrages de ces Princes de la Médecine.

M. Guillaume Cop, Allemand, Docteur de Paris, & Médecin des Rois Louis XII & François I, avoit traduit, avant Foësius, les Aphorismes, le Livre des Prognostics, le Traité *de Aëre, Locis & Aquis & de Flatibus.* Il avoit aussi donné des Commentaires sur des Traités Pathologiques de Galien, *de Causis Morborum... de Differentiis Morborum... de Symptomatum Causis... de Symptomatum Differentiis... de Locis affectis.*

Gontier d'Andernach avoit commenté les Ouvrages anatomiques de Galien... *de Anatomicis Administrationibus...*: il y avoit joint des Traités Pathologiques du même, *de Placitis Hippocratis & Platonis... de Morborum Temporibus... de totius Morbi Temporibus... de Diebus decretoriis; de purgantium Medicamentorum Facultatibus... Quos purgare, quando & qualibus Medicamentis oporteat... de Compositione Medicamentorum secundùm genera... de Antidotis... de Theriacâ ad Pisonem...*

Ce même Docteur traduisit aussi la Chirurgie de Paul Eginette ou d'Egine, Ville de Grece, dans l'Isle d'Egine, située dans le Golfe Saronique, peu éloignée d'Athêne.

C'est en conséquence de ces travaux, qui faisoient honneur à la Faculté, qu'elle lui fit remise d'une partie des droits que l'on paie pour le Doctorat.

Adrien l'Allemand écrivit le premier des Commentaires sur les Livres d'Hippocrate, *de Aëre, Locis & Aquis & de Flatibus.*

Louis Duret, premier Médecin Ordinaire des Rois Charles IX & Henri III, mit au jour des Traductions & des Commentaires des Traités d'Hippocrate, sur les Purgatifs, sur les trois Livres de la Diete dans les Maladies aigues, du second Livre des Epidémies, premiere Constitution, & les six premieres Sections des Aphorismes... Mais l'Ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur & qu'il a le plus travaillé, est ses Commentaires sur les Coaques (*Prænotiones*): l'édition de Leyden de 1737, est la neuvieme, la meilleure & la derniere.

Jacques Vassé, qui fut Doyen en 1532, avoit traduit, avant Foësius, les deux Livres des Prédictions d'Hippocrate... les Epidémies du Commentaire de Galien... le Traité *de Victûs Ratione in acutis.*

Claude Tardy publia aussi en 1657 sa Traduction (en françois) des Livres de Galien, sur la Formation du Fœtus, & l'Accouchement au septieme mois. Mais la Faculté ne donna pas son Approbation à ce Livre: elle ne vouloit pas que la Traduction des Œuvres des Princes de la Médecine parût en langue vulgaire.

M. Tardi étoit pauvre; la Compagnie lui accorda une pension de 300 liv., à condition qu'il ne mettroit au jour aucun Ouvrage sans l'attache de la Faculté.

MM. Laffilé, de Gorrhis, Guerin, Fernel, Houlier, Hollier, Maurice de la Corde, Baillou, Cureau de la Chambre & plusieurs autres, furent, dans le siecle dernier & le précédent, d'habiles interpretes d'Hippocrate & Galien; & Jean Riolan, dans ses Recherches, leur rend le témoignage qui leur est dû.

C'est ainsi que dans les douzieme & treizieme siecles, la Faculté s'appliqua à recueillir à ses frais les meilleurs Manuscrits en Médecine, tant grecs qu'arabes, avec les Livres anatomiques de Théophile & de Galien. Elle y joignit les préceptes de l'Ecole de Salerne. En 1101, Robert de Normandie passant d'Italie en France, y apporta les Manuscrits de cette Ecole, qui passerent entre les mains de Pierre Molandin. Gille de Corbeil, Médecin de Philippe-Auguste, les recueillit & en composa son Traité en vers, au nombre de six mille. Voilà le premier corps de

doctrine.

doctrine. Jusques dans le dernier siecle, l'Ecole de Salerne a eu quelques interpretes. M. René Moreau donna en 1640 des Commentaires sur les préceptes de cette Ecole, & en 1651 il en donna une seconde édition.

Dans le quatorzieme siecle & le quinzieme, les Auteurs arabes eurent d'excellens interpretes, & entre autres le célebre Jacques Desparts.

Mais le seizieme, à l'aide de l'art de l'Imprimerie, vit renaître la Médecine grecque, fondée sur l'observation de la nature; & l'émulation des Docteurs de la Faculté contribua infiniment à cette heureuse révolution. Il faut avouer que réunis dans une grande Ville, où l'Université avoit appellé & favorisé les meilleurs *Imprimeurs, ils trouvoient* beaucoup plus de facilité que ceux des Provinces.

Les Médecins du dix-septieme & du dix-huitieme siecle, en profitant des travaux de leurs prédécesseurs, ont perfectionné l'observation, en l'appliquant aux climats, aux pays, aux villes, aux sols, aux situations, aux tempéramens, aux pouls relatifs aux différentes maladies & aux différentes parties; & l'observation générale en a acquis plus d'utilité.

Page 12. La Chymie fut cultivée avec soin, vers le milieu du dernier siecle, par plusieurs Docteurs de la Faculté : cette science eut d'abord à combattre le préjugé reçu qui la confondoit avec la Magie.

Progrès de la Chymie par les travaux des Médecins de Paris.

Le commencement du dix-septieme siecle fut assez éclairé pour concevoir de l'horreur de l'Astronomie judiciaire & de la Magie, qui prévaloient encore dans le siecle précédent ; mais il n'étoit pas assez instruit pour distinguer la Chymie de la Magie, parce que la Chymie, cette nouvelle science, opéroit des choses extraordinaires. Sur ce préjugé, trop accrédité, il étoit défendu par les Tribunaux, d'insérer dans les Theses, des Dissertations chymiques. (Extrait des Registres, par M. Bertrand). Mais l'aurore de la Physique croissant sur notre orison littéraire, & devenant de jour en jour plus lumineuse, cette défense fut levée : l'estime pour Aristote, qui dominoit encore sur la fin du dernier siecle, le préjugé contre la nouvelle Physique de Descartes, s'opposoit aussi à la Chymie, lorsquelle commença à tirer le rideau qui la couvroit. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de tout temps des Chymistes & des gens qui travailloient sur les métaux & les minéraux; mais la Chymie Médicinale faisoit peu de progrès, & ceux qui y travailloient pour l'appliquer au corps humain, n'en avoient pour eux-mêmes qu'une science confuse, qu'ils rendoient encore, par intérêt, plus mystérieuse pour les autres.

Dès le milieu du seizieme siecle, on avoit travaillé sur l'Antimoine pour l'utilité de la Médecine ; mais il n'étoit encore qu'entre les mains de gens à secret, qui en abusoient & l'appliquoient sans connoissance. Nous avons vu dans l'Article des Consultations & Avis demandés à la Faculté, le grand Procès intenté contre ce minéral, & qui fut jugé d'abord à son désavantage : mais le raisonnement, l'expérience & l'observation confirmerent ses vertus médicinales pour toujours; & le public eut cette obligation à la Faculté, sur la fin du dernier siecle. En vain M. François Blondel fit opposition à l'Arrêt qui entérinoit le Decret (du 16 Avril 1666); il fut débouté avec dépens. Ce fut aussi inutilement qu'en (1681), M. Philippe Douté voulut renouveller la querelle contre l'Antimoine, en faisant soutenir une These contre la vertu de ce minéral. L'affaire portée à l'Audience, M. Nicolas Liénard, Doyen, plaida & gagna. Vers le milieu du même siecle, le Roi établit, au Jardin Royal, un Professeur de Chymie, choisi entre les Médecins de la Faculté.

Au commencement de celui-ci, la Compagnie ouvrit dans ses Ecoles, des Cours de l'une & l'autre Pharmacie, qui n'ont point été interrompus. Elle avoit dès 1630, formé un Laboratoire, & fait l'acquisition des vaisseaux & autres instrumens de Chymie pour la composition du Codex Ce premier Dispensaire fut le premier effort de la Pharmacie chymique, qui s'est toujours perfectionnée depuis. Nos Cours pour cette partie sont devenus plus célebres & plus fréquentés depuis deux ans,

(14 Février 1771); que la Faculté a nommé pour Professeur de Chymie, M. Augustin Roux.

Dans le même temps que les Cours publics de l'une & l'autre Pharmacie ont été institués dans nos Ecoles, on a prononcé des Discours publics à la rentrée des Classes, en l'honneur de cette science & pour en recommander l'étude.

Jusques-là, on avoit porté le respect pour les Anciens, jusqu'à n'oser franchir les bornes où ils étoient restés, sans penser qu'après l'observation des maladies, la nature & l'art nous offrent des secours étendus. On n'avoit étudié jusqu'alors qu'Hippocrate & Galien, les Grecs & les Arabes; & quelques-uns encore ne pensoient que d'après eux.

Mais en 1676, M. Etienne Baclot, Professeur du Cours, dans son Discours de rentrée : *Antiquitatem elevans, sui sæculi felicitati gratulabatur.*

1678, M. Henri Mahieu prit pour sujet de son Discours public : *Sic auscultandum esse philiatris, ut ad vocem novitatis non usquequaque obsurdescant.*

1693, M. Gui-Erasme Emmerez, dans son Discours d'ouverture des Ecoles, s'exprima ainsi : *Antiquitatem, non spretâ novitate, venerandam; novitatem, non rejectâ antiquitate, audiendam.*

Dans le même temps & les mêmes circonstances, M. Amaud Douté fit l'éloge des Médecins de son temps, & il avoit pour objet les nouvelles découvertes en Médecine.

1696, M. Antoine de Saint-Yon alla plus loin, & prétendit démontrer dans son Discours public : *Solos Chymiæ cultores legitimos esse Medicos.*

1697, c'est en conséquence de ces principes, que M. Nicolas Brunel de la Carliere osa assurer dans son Discours : *Nullâ unquam ætate, quàm nostrâ, certiorem fuisse Medicinam.*

1698, M. Charles Contugi releva les connoissances chymiques de la Faculté de Paris, & réfuta l'opinion d'Etmuller, qui dans ses Ecrits n'en avoit pas parlé avec assez d'estime.

1703, M. Louis Lemeri, Professeur du Cours, dit : *Non minorem esse hypotheseon quàm observationum utilitatem.* Peut-être avoit-il en vue de réfuter l'opinion de M. Claude Guerin, qui l'année précédente avoit avancé : *Hippocratis & Galeni sectam, aliis hâc ætate grassantibus, anteponendam.*

Si sur la fin du dernier siecle & le commencement de celui-ci, la Chymie fut cultivée avec émulation par plusieurs Médecins de Paris, on sçait assez les progrès qu'elle a fait depuis, & combien ont contribué à son avancement MM. Lémeri, Géoffroi, Bourdelin, Macquer, Roux, Darcet & plusieurs autres.

Si la Faculté favorisa de tout son pouvoir la Chymie, si elle travailla à sa perfection, elle combattit les Alchymistes de son temps, parce qu'ils avançoient dans leurs Ecrits des principes opposés à la bonne Médecine. C'est pourquoi, après avoir condamné un Libelle sous le nom de *Mayenne Turquet*, 1603, elle chargea MM. Duret, & Riolan (premier du nom) d'examiner le Livre de Quercétan (Médecin Allemand) : *De priscorum Philosophorum laboribus, veræ Medicinæ materiâ, præparationis modo, atque in curandis morbis præstantiâ.*

1604, les mêmes Commissaires furent chargés d'examiner le second Ouvrage de Quercétan : (*Ad veritatem Medicinæ hermeticæ, ex Hippocratis veterumque decretis stabiliendam*). Sur le rapport détaillé des Commissaires, la Faculté porta des Censures motivées, qui furent soutenues par une Lettre Apologétique de Riolan. La Compagnie reconnut des travaux si utiles, comme nous le dirons en son lieu.

Mais la Compagnie fut plus sensible aux écarts de l'un de ses Membres nommé Pierre Paulmier, qui en 1608 mit au jour un Livre intitulé : *Lapis Philosophicus Dogmaticorum contra Hippocratis, Galeni & veterum Medicorum Doctrinam.* C'étoit, comme on voit, lever le bouclier. Ce Livre fut condamné comme contenant plusieurs erreurs capitales; & l'Auteur, obligé de les abjurer, sous peine d'être rayé du Tableau.

1613, on condamna encore un Ecrit (de l'Or potable), composé par un Apothicaire.

Page 13. Depuis près de trois ſiecles, la Faculté enſeignoit une Botanique abrégée, dans un Jardin enfermé dans ſon enclos.

Jardin Botanique de la Faculté.

On voit dès 1508, c'eſt-à-dire quelque temps après le bâtiment des Ecoles modernes, l'établiſſement d'un Jardin des Plantes uſuelles, dans un petit terrein, entre les Ecoles & l'Amphithéatre qui fut conſtruit depuis : les Bacheliers donnoient 18 livres chaque année pour la fourniture des plantes & l'entretien de ce Jardin. Ils étoient obligés de préſenter au Doyen, vers le commencement de l'été, un catalogue exact de ces plantes.

Dans le même temps, M. Nicolas Piétre requit qu'ils en fiſſent la démonſtration, & qu'ils répondiſſent ſur la nature du regne végétal & la vertu de chaque plante, *ante Botanicam Cœnam;* apparament que ce même jour au ſoir, ils s'aſſembloient pour un repas : on fit droit ſur la réquiſition de M. Piétre.

L'examen botanique n'étoit pas autrefois probatoire; mais depuis que par les Statuts de *1696*, le Profeſſeur des Plantes fut tenu d'enſeigner toute la matiere médicinale des trois regnes, les Bacheliers ont été obligés de répondre complettement ſur le même ſujet, & de ſubir le Scrutin.

Après l'établiſſement du Jardin Royal, & principalement celui de MM. Blondel, Jonquet, Tulloue & Chomel, le nôtre devenu moins néceſſaire, a été moins cultivé, & les plantes ont été apportées ſur le bureau pour l'examen, avec un Droguier bien garni & complet.

En même temps, les Profeſſeurs de Botanique, dans leurs Diſcours publics, encourageoient l'étude de la matiere médicinale, dont la botanique fait la plus grande partie.

C'eſt ainſi qu'en *1675*, M. François Gouel dit, dans ſon Diſcours de rentrée: *Quantum Medici, ex ſtirpium cultura & cognitione, jucunditatis fructum capere queant?*

1677, M. Louis Gallais, prit pour ſujet du ſien, l'Eloge de la Botanique, cultivée avec magnificence au Jardin Royal, au dépens du Roi.

Page 12. La Phyſique même rationnelle & expérimentale, eurent quelque obligation à la Faculté; car les Médecins de Paris, bons obſervateurs, furent des premiers à ſecouer le joug de l'antiquité.

En *1676*, M. le Francois, pour Diſcours de rentrée, releva la Philoſophie de Deſcartes, & lui donna la préférence ſur celle des Anciens.

Ibid. Et ce qui fait le plus d'honneur à notre Faculté, Jean de Bomont, un de nos Docteurs, fut choiſi par Ramus pour un de ſes Défenſeurs, dans le grand Procès qu'il eut à ſoutenir contre Ariſtote, contre toute l'antiquité, & contre la plus grande partie même de l'Univerſité.

Grand Procès de Ramus contre Ariſtote & ſes Sectateurs.

Pierre Ramus, né pauvre en Picardie, fut conduit par la providence au College de Navarre. Employé d'abord à des offices bas, il déroba plutôt la ſcience qu'il ne fut enſeigné. Il parvint, par ſon étude & la pénétration de ſon eſprit, à un grand degré de doctrine, & à ſe faire un nom dans l'Univerſité.

Il étoit d'un caractere intrépide; il ne fut point effrayé du projet qu'il avoit conçu de ſoutenir des opinions philoſophiques oppoſées à l'antiquité & généralement adoptées.

Etant tout jeune encore (1543), dans ſes Theſes pour être reçu Maître-ès-Arts,

il ſoutint le contre-pied d'Ariſtote dans tout ce qu'on lui propoſa. Une telle audace dans un Ecolier qui ne devoit pas avoir d'autres ſentimens que ceux de ſes Maîtres, ſouleva preſque toute l'Univerſité. Les Theſes furent jugées ſcandaleuſes, & le Soutenant déclaré novateur & perturbateur du repos de la république littéraire. Ramus voulut prouver qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre, & qu'il avoit eu raiſon de diſſiper tant de ténebres ariſtotéliciennes. Pour cet effet, il publia ſes Inſtitutions dialectiques & ſes Remarques critiques ſur Ariſtote (*Inſtitutiones dialecticæ*, *Ariſtotelicæ Animadverſiones*). Cette critique ſoutenue anima encore plus, & arma contre lui : l'affaire fit tant de bruit, qu'elle fut portée rapidement à tous les Tribunaux, & enfin au Conſeil du Roi, pour qu'elle fût jugée plus promptement. Le Roi François I, prévenu, & qui aimoit les ſciences & les ſçavans, vouloit d'abord ſévir contre Ramus. Un ſentiment plus équitable, dicté par le Cardinal de Lorraine, protecteur du nouveau Philoſophe, porta le Roi à ordonner une diſpute réglée & publique en Sorbone, avec des Arbitres nommés par le Prince.

Antoine Govéa, Portuguais, l'un des plus grands Philoſophes de ſon temps, fut le premier champion qui deſcendit dans l'arene. Il attaqua vivement l'anti-péripatéticien. Ramus, (ſelon le témoignage des comtemporains), ſe défendit avec une préſence d'eſprit & une force de raiſon admirable. Cependant, dans la crainte que ſa jeuneſſe ne ſuccombât ſous le poids & le nombre de ſes adverſaires, Ramus eut permiſſion de ſe choiſir deux Défenſeurs. Il n'eut garde de les choiſir dans la Faculté des Arts, qui étoit ſa partie, ni dans la Faculté de Théologie, imbue des mêmes principes ; il les trouva dans les Facultés de Droit & de Médecine, qui, plus Philoſophes (peut-être pour lors), commençoient à entrevoir le vuide de l'ancienne Philoſophie. Ces Athletes d'une nouvelle Doctrine, ces Héros de la Littérature, ſoutinrent long-temps avec avantage le choc de la diſpute. Jean Quintin, Docteur en Decrets, & Jean de Bomont, Docteur en Médecine, Défenſeurs de Ramus, étoient des hommes profonds en ſçavoir : mais l'autorité des Arbitres, ou prévenus ou gagnés, prévalut. Ramus eut défenſe d'enſeigner la Philoſophie, ſes Livres furent proſcrits, & lui-même taxé d'ignorance.

Ce nouveau Philoſophe avoit un terrible rival dans la perſonne de M. Jacques Charpentier, Médecin de la Faculté, contre qui il avoit oſé diſputer une Chaire de Mathématique au College Royal. Ce dernier, promu au Rectorat en 1550, plaida contre ſon antagoniſte en 1551, & obtint un Arrêt qui ordonnoit que le Diſciple obſerveroit, quant à la Doctrine, les Statuts de l'Univerſité.

Ramus, trop ſuſpect des nouvelles héréſies, & trop en butte à la jalouſie & à la haine de quelques ennemis implacables, eut le malheur d'être enveloppé dans le Maſſacre de la ſaint Barthélemi en 1572. Il fut découvert caché dans une cave : il demeuroit pour lors au College de Preſle ; il y fut aſſommé, ſon corps traîné par les rues & traité indignement.

Telle fut la fin de ce grand Philoſophe : ſa diſpute littéraire influa ſur ſon malheur ; tant il eſt dangereux d'offenſer des opinions reçues même en Phyſique. Si on veut être inſtruit plus à fond de l'hiſtoire de cet homme célebre & de ſon grand Procès Littéraire, il faut lire l'*Hiſtoire de l'Univerſité* in-12, Tome V, page 381, & l'*Hiſtoire des Querelles Littéraires*, Tome III, *initio* Ariſtoteliſme, chez *Durand*, rue du Foin.

Page 14. Les Theſes de la Faculté, célebres dans notre pays, & recherchées par les Etrangers, ne font point une époque particuliere ; mais elle les renferment toutes, parce qu'elles forment comme une chaîne & une tradition de ſa Doctrine, depuis l'invention de l'art de l'Imprimerie, ou plutôt depuis le renouvellement des Lettres, ſous François I. Elles contiennent ce que l'obſervation d'Hippocrate a de plus ſolide, & ce que la Théorie & la Phyſique des Modernes a de plus lumineux. Le ſtyle eſt tel qu'il préſente la préciſion de Terence, & l'élégance de Celſe.

Theſes de la Faculté.

Nos Theſes ſont fort antérieures à l'art de l'Imprimerie : la premiere notion que nous en ayons eſt de 1396, premiere date de nos Regiſtres ; on les diſtribuoit manuſcrites au Doyen & aux Argumentans.

Les Theſes Phyſiologiques & les Pathologiques ſont de premiere inſtitution : elles étoient d'abord écrites de ſuite & ſans partage ; la forme étoit in-folio.

1508, on les partagea en trois corollaires : elles ne tarderent pas à être diviſées en cinq paragraphes.

1640, on y mit une Epigraphe & une Conſécration religieuſe à la Trinité, à la Sainte Vierge & à S. Luc, Patron des Médecins hortodoxes. Cette Conſécration déplaiſoit à quelques Médecins hétérodoxes, & donna lieu de leur part à quelques conteſtations, ſous le Décanat de M. Guillaume Duval.

1662, elles prirent la forme in-quarto.

La Theſe Diætétique ou Cardinale eſt de 1453, en l'honneur du Cardinal d'Eſtoutteville, Légat du Pape Nicolas V, & Réformateur de l'Univerſité, qui l'ordonna, pour remplir un vuide conſidérable dans les exercices publics, entre les Actes de la premiere année & ceux de la ſeconde. Il paroît cependant qu'elle ne fut intitulée Cardinale qu'en 1481, lorſque l'on commença les exercices dans les nouvelles Ecoles. Cette Theſe, qui ſe ſoutient en hiver, commençoit à cinq heures préciſes du matin. Telle étoit la vigilance de nos peres : il y a quelques exemples de Theſes Cardinales, dont les ſujets n'étoient pas des choſes non naturelles, mais pathologiques, parce que le Cardinal, qui n'étoit pas Médecin, n'avoit pas ſpécifié les matieres que l'on y traiteroit.

Dans les premiers temps, on n'exigeoit pas ſix ans de réception, pour que l'on fût capable d'y préſider ; au contraire, on commença par les jeunes, le Catalogue, qui remonta aux anciens.

1561, Janvier, la Faculté ſtatua que les nouveaux Docteurs ne pourroient préſider à cette Theſe qu'après deux ans, depuis leur Régence.

1585, il fut décidé dans une Aſſemblée que l'on ne pourroit y préſider qu'après ſix ans de premiere Préſidence : je ne pourrois pas dire les raiſons de cette différence que l'on a mis entre les autres & celle-ci, qui eſt moins importante & moins difficile à traiter.

Les premieres Diſſertations renfermoient peu de Chirurgie : la Faculté jugea à propos en 1724, premier Avril, vu les circonſtances critiques, ſous le Décanat de M. Philippe Caron, de traiter cette matiere importante dans des Theſes ſoutenues exprès ſur cet objet.

Les intitulés des Theſes ſont inſcrits dans les Regiſtres depuis 1574, & les énoncés des Queſtions des Actes de Veſpéries, Doctorat & Paſtillaires depuis 1576. Ces intitulés & ces énoncés ſont rapportés exactement dans le *Quæſtionum Medicarum Series Chronologica*, rédigé par M. Baron, ancien Doyen : on y voit la chaîne & la tradition de la Doctrine de la Faculté avec ſes progrès ; mais les principes fondamentaux ſont les mêmes.

Le Recueil précieux de ces Diſſertations ſe trouve dans notre Bibliotheque, où on peut les conſulter : mais par Decret du 18 Octobre 1753, cette Collection eſt à la garde du Bibliothécaire, & ne peut ſortir de l'enceinte de la Bibliotheque.

Le nom de Theſe ne commença a être employé qu'en 1562.

Dans le temps que la ſcience étoit moins commune, nos Actes publics étoient ſi célebres qu'on y invitoit les premiers Ordres de l'Etat.

1654, M. le Chancelier Séguier honora de ſa préſence une Theſe à laquelle préſidoit M. François Guenaut, & qui étoit ſoutenue par M. François Cureau de la Chambre, qui fut depuis Médecin Ordinaire du Roi, & premier Médecin de la Reine. (L'intitulé de la Theſe étoit : *An cerebrum corde nobilius ? ... Affirmativè*). A la fin de la Licence, ce ſçavant Bachelier, ayant obtenu le premier lieu, régala ſplendidement toute la Faculté.

1657, le même Magiſtrat fit encore le même honneur à une Theſe qui fut

présidée par M. Jean de Bourges, & soutenue par M. Pierre Cressé. (Le sujet de la These étoit: *An Forgiensium Aquarum vices supplere possunt Passianæ ? ... Affirmativè*). Ce premier Magistrat y assista plusieurs heures, & parut très-satisfait de la dispute.

1655, M. Vallot, premier Médecin du Roi, accepta la dédicace d'une These, & vint aux Ecoles.

1693, M. Gui-Crescent Fagon, nouvellement nommé premier Médecin de Sa Majesté, accepta aussi celle que lui fit M. Jean-Baptiste-Gabriel Fressant. (L'intitulé de la These étoit : *An qui facilè lacrimantur, ingeniosi? ... Negativè*). M. Fagon promit dès-lors d'employer son crédit contre la Chambre Royale, & tint parole.

1697, M. Joseph Pitton de Tournefort dédia sa premiere These de Présidence à l'illustre premier Médecin : la circonstance étoit favorable; M. Fagon venoit d'obtenir l'Edit définitif de suppression de la Chambre Royale des Médecins Provinciaux; M. Tournefort étoit un de ces Médecins : il étoit entré dans la Licence qui leur fut ouverte avec l'agrément de Sa Majesté. Nous verrons dans un article à part la magnificence avec laquelle la Faculté, pleine de reconnoissance pour son bienfaicteur, célébra cette These, & la générosité avec laquelle M. Fagon se conduisit dans cette illustre circonstance. (Le sujet de la These étoit : *An Morborum curatio ad mechanicè leges referenda ? ... Affirmativè*). Le Bachelier, M. Louis Lémeri.

1735, M. Chycoineau, premier Médecin du Roi, assista à la These qui lui fut dédiée par M. Louis-Jean le Thieullier, Président de l'Acte, pere de notre Doyen. (Le titre de la These portoit : *An dubio Hepatis in abscessu, præmittenda incidendi loci perforatio ? ... Affirmativè*). Le Répondant, M. Olivier Bougourd. M. le premier Médecin reçu avec le cérémonial ordinaire, prit séance à la droite du Président, sur un fauteuil orné, placé sur une estrade un peu au dessous de la chaire, prononça en peu de mots un Discours latin plein de grace & de dignité, dans lequel il fit entrevoir le desir qu'il avoit d'être associé à une Compagnie si honorable. Au sortir de la These, un repas splendide, préparé par le Président, attendoit M. Chycoineau dans les Ecoles supérieures; & quelques jours après, il fut invité par la Faculté dans le même lieu.

1757, M. Jean-François-Clément Morand dédia sa These au Roi Stanislas, Roi de Pologne & Duc de Lorraine. Sa Majesté étoit représentée par un Tableau d'un grand prix, fixé dans le lieu le plus éminent des Ecoles. Un Officier principal, envoyé par le Roi, assista pendant tout le temps de la dispute. (Voici le titre de la These : *An ex Heroibus Heroes ? ... Affirmativè*). Le Répondant, M. Guillaume Fumée, Médecin de M. le Prince de Conty.

1772, M. de Sartine, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police, honore de sa présence une These qui lui est offerte par M. Claude-André Goubelly, sçavant Bachelier sous la Présidence de M. Florent-Charles Bellot, Professeur Royal. (L'intitulé de la These : *An capite Fœtûs incuneato, vectis forcipibus anteponendus ? ... Affirmativè*). Le Magistrat est reçu avec la distinction due à sa dignité & à son rare mérite, & la sensibilité qu'inspire la reconnoissance.

Page 14. Depuis l'invention de l'art de l'Imprimerie.

Histoire abrégée de l'art de l'Imprimerie (*).

Trois époques de l'art de l'Imprimerie, qui sont autant de degrés par lesquels elle a passé, & est parvenue à la perfection où nous la voyons.

La premiere époque, date de 1442; c'est la Xylographie, qui consistoit à graver ou sculpter des lettres sur des planches de bois, à l'imitation des Chinois, qui depuis nombre de siecles, impriment de cette maniere. La sculpture & la gravure avoient sans doute donné l'idée de cette invention : mais elle étoit très-imparfaite, parce qu'il falloit autant de nouvelles planches que de pages, ce qui auroit rendu l'impression fort longue & fort coûteuse. Haërlem, Ville considérable de la Hollande,

(*) Ce petit Morceau historique est en faveur des jeunes gens; car il n'est point ignoré des gens de Lettres.

s'attribue l'honneur de cette invention : elle eſt due à Laurent Coſter, qui l'y pratiqua le premier.

La ſeconde époque ou le premier degré de perfection, date de 1450, elle eſt due à Jean de Guttemberg, gentil-homme de Mayence ; c'eſt la Typographie, qui a conſiſté à fixer ſur des planches des lettres de bois mobiles, c'eſt-à-dire qu'on pouvoit placer, déplacer & faire ſervir pluſieurs fois. La Ville de Straſbourg réclame l'honneur de cette premiere perfection.

La troiſieme époque ou le ſecond degré eſſentiel de perfection, date de 1460, Pierre Schoëffer en eſt l'auteur. Au lieu de lettres de bois mobiles, il fit jetter en moule des lettres de métal mobiles plus ſolides, plus nettes & plus durables. La Ville de Mayence prétend qu'elle a vu naître dans ſon ſein ce dernier degré eſſentiel de perfection : je dis ce dernier degré eſſentiel de perfection; car il y avoit encore de l'imperfection : la Typographie manquoit de lettres initiales que l'on ſuppléoit à la main : ce défaut a occaſionné ces belles lettres majuſcules d'or ou d'azur, qui relevent & ornent ſi bien les anciens Livres, les anciens Antiphoniers des Paroiſſes & des Monaſteres principalement, & qui étoient accompagnées de ces vignettes ſi élégantes.

MM. Etienne, célebres Imprimeurs, qui ſont venus après Scoëffer, ont beaucoup ajouté à la beauté des caracteres.

La premiere épreuve de la Xylographie ou gravure en bois, ſe fit ſur un Vocabulaire, 1442.

Pour épreuve de la Typographie ou gravure en lettres de bois mobiles, on imprima la Bible, 1450 ; & pour celle de la fonte des caracteres, on choiſit la Cité de Dieu, & les Offices de Cicéron, 1462.

Les Rois & les Princes ſouverains accorderent d'abord de grands Priviléges à l'art de l'Imprimerie, qui n'a point été miſe au rang des arts méchaniques.

Par Arrêt du 3 Juillet 1604, il eſt défendu d'établir Imprimerie ailleurs que dans le Quartier de l'Univerſité, au deſſus de S. Yves, en lieux publics & ouverts.

Ulric Gering, Martin Krants & Michel Friburger, appellés à Paris par l'Univerſité, vinrent s'y établir les premiers ; elle les plaça dans le College de Sorbone & les environs.

Voyez Mentel, *de Origine Typographiæ .... Danielis Scoëpflini Vindiciæ Typographicæ. ... Origines & Productions de l'Imprimerie en taille de bois,* par M. Fournier, le jeune ; *Suite de l'Origine de la Gravure en bois.*

Page 14. Les Médicamens, leur choix, leur préparation étoient autrefois preſque abandonnés à la diſcrétion des Apothicaires : il en pouvoit réſulter de grands inconvéniens. La Faculté jugea à propos de fixer cette incertitude : elle réſolut, au commencement du dernier ſiecle, de compoſer un Codex, qui ſervît de regle conſtante & uniforme aux Artiſtes, & aſſurât la confiance des Médecins & des malades.

Code Pharmacien de Nicolas Myrepſe, *vers 1300.*

Premier Codex Pharmaceutique de la Faculté, 1637.

Rapport entre les deux.

Dans les ſiecles antérieurs au regne de François I & avant la renaiſſance des Lettres, les Sçavans étoient fort rares, & les ouvrages d'érudition en chaque genre l'étoient encore plus : c'eſt pourquoi lorſqu'un Sçavant écrivoit, lorſqu'un Traité tant ſoit peu érudit paroiſſoit, ou plutôt étoit dicté dans une Ecole, le ſçavant devenoit le flambeau de tout ſon ordre ; ſon Traité, dans ſon genre, étoit généralement adopté. C'eſt ainſi que dans le milieu du douzieme ſiecle, la Théologie de

Pierre Lombard, les Pandectes de Justinien par Irnerus, & les Livres d'Aristote devinrent l'objet unique de l'étude de ceux qui faisoient profession de la science dont ces Livres traitoient.

La Médecine eut aussi son Code pour la Pharmacie; Nicolas Myrepse, Médecin Grec, recueillit avec beaucoup de travail, toutes les Recettes des Médicamens composés, dispersés dans les Auteurs grecs, arabes & latins, & en forma une espece de Pharmacopée universelle, qu'il partagea en quarante-huit sections.

Il est certain que Myrepse fit sa compilation, au plus tard en 1300; car Sylvaticus & Pedemontanus, tous deux Médecins de Robert, Roi de Sicile, qui écrivirent au commencement de son regne, vers l'an 1310, rapportent mot pour mot, différentes Recettes de cet Auteur.

Leonard Fuxhsius a traduit ses ouvrages en latin, & y a ajouté des notes. Quoique cette traduction ne soit pas des plus correctes, on n'a pas laissé d'en faire plusieurs éditions dans les différens pays de la France & de l'Allemagne principalement, j'en compte cinq; la meilleure est celle de Nuremberg 1658, in-8°. avec une Préface, par Jean Hartman Beyérus. Il est bon de la connoître pour l'Histoire de la Pharmacie & de la matiere médicinale: peut-être aussi n'étoit-il pas inutile de faire revivre, dans cet article, la mémoire de cet ancien compilateur, qui, par son Antidotaire ou Pharmacopée universelle généralement répandue, avoit si bien mérité de l'humanité, & qui n'étoit tombé dans l'oubli que parce que des siecles plus éclairés l'avoient éclipsé.

L'Antidotaire de Nicolas Myrepse est adopté par la Faculté de Paris.

Je trouve dans nos Archives un projet de Réglement dressé en françois par la Faculté, en 1332, & qui a été traduit en latin, pour être présenté à Messieurs du Parlement, au sujet des Apothicaires (pour le pourfit commun) ainsi que s'exprime le début de ce Réglement (*Ordinationes de Apothecariis quæ debent ostendi Magistris de Parlemento*).

Selon ce projet, qui a eu son exécution, tous les Maîtres Apothicaires devoient avoir chez eux l'Antidotaire de Nicolas, corrigé par la Faculté, & s'y conformer uniformément. Le Dispensaire de Nicolas étoit la regle de toute l'Europe pour la Pharmacie.

C'étoit pour avoir un éclaircissement entier sur le Code Pharmacien, que le College des Médecins de Grenoble envoya en 1525, à la Faculté de Paris une députation solemnelle accompagnée d'un Commissaire du Châtelet, & appuyée de Lettres de recommandation du Parlement du Dauphiné. L'objet de la députation étoit de prier la Faculté de revoir le Code dont le College de Grenoble étoit en possession, de le comparer avec le texte grec & avec le Code Parisien tiré du même Auteur, mais réformé par la Compagnie. On nomma avec le Doyen (Jean de Hortis) cinq Commissaires, très-versés dans la langue grecque. M. Pierre Areodi étoit à la tête de la députation, & représentoit le Doyen du College de Grenoble. Les Commissaires nommés par la Faculté furent MM. Duruel, du Monceau, Guerin, Vassé & Tagaut. M. Duruel fut chargé de la traduction, qui fut vérifiée par les autres. Après avoir fait les révisions, corrections & additions nécessaires, les Députés de part & d'autre se séparerent avec une satisfaction réciproque.

Un certain nombre des anciennes Compositions de Nicolas ont été conservées dans les Dispensaires qui l'ont suivi, parce qu'elles ont paru consacrées par l'usage & l'expérience.

Premier Codex Pharmaceutique de la Faculté de Paris, 1637.

La vétusté du Dispensaire grec, qui avoit déjà trois cent trente-trois ans, le progrès de la matiere médicinale & de la Pharmacie Galénique & Chymique sembloient exiger un nouveau Code; parce qu'il étoit à croire que les Médecins & les Apothicaires ne s'en tiendroient plus à un Dispensaire si suranné, & que chacun ordonneroit & composeroit à sa façon.

Un nouveau Codex Pharmaceutique étoit donc d'une nécessité indispensable, &

en

en même temps une des plus grandes marques du zele de la Faculté pour le bien public.

Par les Arrêts & Réglemens de la grande Police, de 1456, & beaucoup plus anciennement encore, la Faculté avoit été autorisée à faire annuellement la visite des Boutiques des Apothicaires & Droguistes.

1633, Le Parlement avoit nommé MM. Pijart, Guerin, le Vignon & Riolan, conjointement avec les Gardes Apothicaires, pour faire la taxe des Compositions Médicinales & en fixer le prix. La vie des Citoyens n'étoit pas encore en sûreté.

Dès 1550, les Magistrats desiroient & demandoient un Code ou Recette uniforme de toutes les Compositions; la Faculté s'y étoit engagée par son Cahier présenté aux Etats de Blois en 1577; le Parlement avoit renouvellé depuis ses injonctions: c'est apparemment parce que les Commissaires nommés ne se mettoient pas en œuvre assez promptement, qu'en 1599, les premiers Magistrats nommerent d'office douze Docteurs pour y travailler. En cas d'absence de l'un d'eux, la Compagnie devoit y suppléer. Un premier Codex, dans le temps que la Chymie n'étoit pas si florissante qu'elle l'est aujourd'hui, n'étoit pas une petite entreprise.

1633, la Faculté commença à y travailler sérieusement; elle loua exprès à côté des Ecoles, une grande salle par bas; elle fit l'acquisition des fourneaux, alambics, vaisseaux & autres instrumens nécessaires; elle acheta toutes les Drogues simples, pour faire & essayer toutes les Compositions. Dix-huit Commissaires furent nommés, qui se partagerent l'ouvrage; un Maître Apothicaire, parent de l'un de nos Docteurs, fut chargé, avec des appointemens honnêtes, de travailler dans notre laboratoire, sous les ordres des Commissaires.

En vain les Maîtres Apothicaires voulurent s'opposer au travail de la Faculté, & troubler le laboratoire; ils ne réussirent point, parce que l'intention de la Faculté n'étoit pas de vendre les Compositions, mais seulement de les essayer, & distribuer celles qui étoient éprouvées, aux pauvres qui venoient consulter aux Ecoles.

Enfin ce premier Codex laissé sur le bureau, revu & corrigé par toute la Compagnie, fut imprimé en 1637: revêtu ensuite de l'autorité de la Cour, il fut distribué aux Maîtres Apothicaires, pour s'y conformer. On voit combien cette entreprise pour le bien des Citoyens dût coûter à la Compagnie. Depuis ce premier Codex, on a renouvellé & perfectionné les éditions. Je compte que la derniere, de 1758, est la neuvieme.

Page 14. Les Paranymphes qui terminent la Licence, sont comme un heureux mariage, qui associe à la Faculté un nombre d'hommes de mœurs éprouvées, de science reconnue, qui multiplient & assurent sa postérité.

Présentation, Paranymphes, Licence, &c.

L'Acte des Paranymphes est un exercice double, partagé entre le Doyen & les Bacheliers émérites.

Le Doyen est le vrai Paranymphe, selon l'étymologie du mot; il présente au Chancelier de l'Eglise de Paris les futurs Licenciés: cet acte se fait avec beaucoup de décence & de dignité; les Discours de part & d'autre sont éloquens; & il est juste que le Chef de la Compagnie rende compte au Chancelier, ancien Chef des Etudes, & en sa personne au Public, du mérite de ceux qui doivent remplir cet état de confiance, & si important; c'est pourquoi les Cours Souveraines & autres Compagnies principales y sont invitées.

L'Acte des Paranymphes, du côté des Bacheliers, n'étoit originairement qu'un Discours, par lequel l'Orateur, Bachelier ou autre, au nom & de la part du Chancelier de Notre-Dame, invitoit tous les Bacheliers qui avoient achevés leur Cours d'Etude, à se rendre dans la salle de l'Evêché, pour s'y entendre nommer selon l'ordre que leur auroient assigné les Docteurs, & pour y recevoir la Bénédiction Apostolique & le pouvoir d'enseigner.

Or ces cérémonies, vénérables par leur antiquité & l'appareil de Religion, sont destinées à donner aux Bacheliers d'abord, & ensuite au Public, une haute idée de la dignité du Médecin & de l'importance de son ministere. C'est dans la même intention que le Chancelier, au sortir de la salle de l'Archevêché, conduit les nouveaux Licenciés dans l'Eglise Cathédrale, pour remercier la sainte Vierge d'avoir fait conduire à bien des travaux commencés sous ses auspices : là, la main étendue sur l'Autel des Martyrs, le Chancelier, Légat du Pape en cette partie, prononçant à moyenne voix, une priere courte, mais touchante, fait souvenir aux nouveaux Maîtres, futurs Docteurs, qu'en cette qualité, appartenans à l'Eglise d'une maniere particuliere, ils doivent être dans la disposition de tout sacrifier pour la défense de la vérité, *usque ad effusionem sanguinis.*

1534, sous le Décanat de M. Jacques Vassé, on prit des précautions, pour que les éloges des Bacheliers ne dégénérassent point en ironies ; en 1748 on supprima les Réponses.

En 1416, nos Paranymphes furent célébrées en présence de l'Empereur Sigismond, dans le voyage qu'il fit à Paris, au sortir du Concile de Constance ; telle étoit l'idée que l'on avoit de la science, dans ces temps-là. Ce Prince parut très-satisfait des Discours éloquens qu'il y avoit entendu, & remporta dans l'Allemagne une grande idée des Compagnies de l'Université.

Page 14. C'est ce zele pour le bien public, qui l'a porté, après s'être assemblée long-temps dans des endroits publics & empruntés, d'entreprendre enfin la construction de ses Ecoles, en plus grande partie à ses dépens, en partie, par les bienfaits de ses Docteurs.

Ecoles Modernes, 1472.

Les Facultés de Théologie & de Droit possédoient depuis long-temps des Ecoles particulieres, & la Faculté des Arts enseignoit dans ses Colleges de plein exercice : celle de Médecine méditoit d'avoir aussi des Ecoles à elle appartenantes, tant pour ses assemblées que pour l'instruction de ses Eleves, parce que les anciennes Ecoles de la rue du Fouarre n'étoient plus fréquentées.

1454, sous le Décanat de M. Denis de Soubslefour, M. Jacques Desparts, Docteur, en 1410, Médecin de Charles VII, & de Philippe, Duc de Bourgogne, avoit du crédit à la Cour ; il espéroit obtenir du Roi un Hôtel, ou un lieu propre pour nos Ecoles ; il avoit fait des démarches à ce sujet : il proposa ses vues à la Faculté assemblée au Bénitier de Notre-Dame ; (*super cuppam Nostræ-Damæ*) on le remercia, & on nomma MM. Jean Levêque & Odon de Creil (la famille de ce dernier devint illustre) Commissaires, pour suivre cette affaire conjointement avec le Doyen : mais Charles VII, appliqué à affermir la conquête de son Royaume sur les Anglois, fut distrait sur cet objet particulier, & les troubles de l'Etat ne lui permirent pas de s'occuper de nos besoins.

M. Jacques Desparts, ce Docteur bien intentionné, riche & généreux, pour suppléer à ce que ne pouvoit faire le Gouvernement, donna, en pur don à la Compagnie trois cens écus d'or (trois mille quatre cent cinquante livres de notre monnoie), ses meubles & une bonne partie de ses Manuscrits, pour commencer un établissement.

1468, avec ce petit fonds, la Faculté assemblée dans la maison de l'ancien, M. Enguerand de Parenti, prit la résolution d'acheter une vieille maison, sise dans la rue de la Bucherie, près les premieres Ecoles de la rue du Fouarre, pour en faire un emplacement & y bâtir.

1471, elle consulta les Experts, prit des arrangemens, attendit l'année du decret, & enfin l'année révolue.

1472, elle commença à jetter les fondemens de nos Ecoles modernes, sous le Décanat de M. Guillaume Bazin. Ce Doyen fut continué trois ans, contre l'usage ; car le Décanat n'étoit pas souvent renouvellé dans la même personne, l'année académique finie.

Avec une telle entreprise, on avoit besoin de Licences nombreuses; on n'avoit pour lors que quatre Bacheliers; les temps étoient encore désastreux, par les mésintelligences du Roi Louis XI avec le Duc de Bourgogne.

Les fonds donnés généreusement par MM. Jacques Desparts, Michel de-Colonia, Robert Poitevin, Regnier Hennegreve & quelques autres, ne suffisant que pour l'achat des vieilles maisons qui devoient procurer l'emplacement, & pour jetter les fondations profondes & solides dans cet endroit voisin de la riviere, les Docteurs se cotiserent, & abandonnerent les émolumens des Ecoles jusqu'à exécution définitive du projet, & ce par forme d'emprunt; plusieurs Maîtres prêterent aussi des sommes assez fortes, tels que MM. Denis Desoubslefour, Rasso-Madidi, Guillaume *Bazin* & quelques autres. Ce bâtiment médiocre, faute de secours plus puissans, fut plusieurs années à s'élever, & ne fut fini qu'en 1477.

En vain, à l'occasion de l'emprunt que fit le Roi Louis XI de notre précieux Manuscrit, (*totum continens Rhasis*) la Faculté fit à ce Roi des représentations soumises, mais pressantes; la guerre du bien public survenue auparavant, en 1464, les besoins de l'Etat, furent un obstacle aux bienfaits de ce Prince.

1491, on fit élever un petit bâtiment sur le mur d'entrée des Ecoles, vraisemblablement pour loger les Bedeaux. Sous les différentes dénominations de censives, centieme denier, droits seigneuriaux, amortissemens, &c. ce bâtiment peu étendu, étoit chargé de redevances assez fortes, sçavoir 11 liv. envers l'Hôtel-Dieu, 8 liv. aux Chartreux, un écu à Sainte Genevieve, & 30 sols parisis aux Cordelieres du fauxbourg S. Marceau.

On paya, en 1473, pour l'amortissement, 30 liv. aux MM. Abbé & Religieux de Sainte Genevieve.... Voilà ce que nous avons coûté à nos Peres.

1519 & 1571, on fit l'acquisition de deux maisons voisines, tant pour être plus au large, que pour être débarrassé de voisins tumultueux & incommodes. Selon les titres, ces maisons avoient appartenu aux Chartreux, plus anciennement à un Evêque de Chartres, & plus anciennement encore au College de Karesbec.

1560, on avoit loüé à M. André Pedulcis, Docteur de la Faculté, une de ces maisons; on l'avertit de l'occuper par lui-même, ou que s'il y recevoit des locataires, qu'il prît soin que ce fût des gens honnêtes, Catholiques-Romains: c'étoit le temps des guerres civiles de Religion.

1638, la Faculté avoit quelque dessein de s'établir au College de Bourgogne; les Ecoliers en avoient été renvoyés à raison de la guerre contre les Impériaux; elle demanda ce College au Roi, qui renvoya à M. le Cardinal de Richelieu.

1639, on délibéra d'acquérir l'Hôtel de Némon (Quai des Miramiones). Tous ces projets échouerent, vraisemblablement faute de fonds: la Compagnie n'a jamais été riche qu'en science.

Appropriement des Ecoles.

Le bâtiment fini, on ne commença à s'y assembler qu'en 1483, pour les assemblées particulieres ou comités; car il n'étoit point encore approprié pour des Ecoles; ce n'étoit qu'une espece de Bureau: on étoit accoutumé à tenir les assemblées générales dans des endroits vastes, tels que les Chapitres, les Eglises, les Monasteres, & à faire les exercices des Ecoles chez le Doyen, ou l'Ancien, ou le Président de l'Acte. On continua ainsi jusqu'en 1505, que le nouveau bâtiment devint des Ecoles publiques, & servit aux grandes assemblées. On prépara une grande chaire pour les Professeurs & les Discours publics, deux chaires inférieures & latérales, d'où enseignoient les Bacheliers, des bancs pour les Ecoliers, un siége distingué pour le Doyen, & des vitrages où étoient peints le Christ, la Sainte Vierge, S. Luc, Patron des Médecins horthodoxes, avec des Etudians à genoux à leurs pieds.

Ce fut dans ce même temps que l'on plaça à la porte, en dedans des Ecoles, deux hautes pierres taillées en gradins, pour faciliter aux Docteurs de monter leurs mules & d'en descendre. Telle étoit la monture des gens d'une fortune aisée, lorsque les carosses furent moins communs; & cet usage dura presque jusqu'à la fin du dernier siecle.

1612, ils porterent cependant la dignité jusqu'à faire leurs visites en robe longue de Magistrat, chausse rouge & rabat. Ils se conformerent en cela aux exhortations de M. le Premier-Président (Christophe de Thou), qui en avoit écrit exprès à M. Pierre Pijart, Doyen : je ne vois pas combien cet appareil cérémonieux, mais incommode, a duré.

C'étoit aussi pour augmenter la dignité des Ecoles, que les Professeurs donnoient autrefois leurs Leçons, revêtus de la robe rouge & de la fourrure dont ils avoient été décorés par le Cardinal d'Estoutteville, lors de la réforme qu'il établit en 1452.

1670, M. Denis Puylon fit faire sous son Décanat les 105 petites armoires attachées à la muraille, pour serrer les robes, bonets & rabats.

1692, sous le Décanat de M. Claude Berger, M. Henri Mahieu, ex-Doyen, fit boiser, à ses dépens & proprement, la Salle des Assemblées, avec des bancs dans le milieu & le contour.

1702, M. François Vernage, Doyen, fit faire une armoire exprès pour serrer & mettre en sûreté les Registres de la Faculté, qui sont de gros & grands Volumes in-folio, arrêtés avec des bandes de cuir & des clous de cuivre, comme les Antiphoniers.

La boiserie qu'avoit faite M. Henri Mahieu, occasionna des ornemens, & d'y suspendre des portraits d'anciens Maîtres. Je vais faire mention des premiers qui y furent placés, parce qu'ils furent donnés en pur don, soit par plusieurs Docteurs, soit par plusieurs personnes des familles, soit parce qu'ils furent ordonnés par la Faculté, comme monument d'estime & de reconnoissance.

M. Claude Quartier, ancien Doyen, donna les portraits de MM. Ellain, Marescot & Duport. M. Marescot avoit été Recteur en 1564. On y voit le portrait de Riolan le fils, Docteur en 1603 : il a une main appuyée sur un crâne, soit comme signe de religion, soit comme apanage de la profession.

M. Perrault, Avocat, envoya celui de M. Claude Perrault son frere, Médecin de la Faculté, sçavant dans les sciences de Mathématiques, de Musique, de Peinture & d'Architecture, sur les desseins duquel a été construit ce magnifique Péristile du nouveau Louvre.

La famille envoya celui de M. Pierre Pijart, qui mourut en 1634, Doyen d'âge, dans la vieillesse la plus avancée & la plus florissante.

M. de Troye, Procureur du Roi du Châtelet, un des descendans de Fernel par sa mere, se fit un honneur d'envoyer celui de ce Médecin célebre par ses titres, sa pratique & ses écrits. Reçu Docteur en 1530, il mourut en 1558, âgé de 72 ans ; il fut inhumé à S. Jacques-la-Boucherie : on y voit encore son épitaphe ; il étoit de Mont-Didier : mais par des raisons particulieres, il ne marquoit que le nom de sa Province, *Ambianensis*. La Compagnie fit encadrer son tableau. Dans le même temps, M. Mathieu Thuillier fit présent du portrait de M. François Guénaut, premier Médecin de la Reine Marie-Thérese d'Autriche. Ce Médecin eut la plus grande réputation. Le Roi étant tombé malade en 1657, à Palais, dans un voyage qu'il fit en Picardie, M. Guénaut, en consultation avec un Médecin d'Abbeville, nommé Dusausay, tira le Roi du plus grand danger, en lui faisant prendre une prise de Vin émétique, peu en usage alors. Nos Registres remarquent que ce Médecin de la premiere réputation, étoit fort attaché à la Faculté ; que souvent il quittoit la Cour, venoit de S. Germain-en-Laye pendant l'hiver, pour assister aux Theses : il eut pour adversaires ceux qui étoient opposés à l'Antimoine.

Nous avons aussi les portraits de Martin Akakia, Médecin de François I, Pierre Légier, Fagon & Pierre-Bonnet Bourdelot. Nous parlerons de ces trois derniers dans un article à part, parce qu'ils furent faits par les ordres & aux dépens de la Faculté, pour reconnoître les services importans qu'ils lui avoient rendu.

Dans le même temps, on apporta celui de M. Jean Hamon, qui étoit mort en Mars 1687. On ne le voit pas revêtu des ornemens du Doctorat ; il est représenté habillé pauvrement, à la maniere des gens de la campagne, tel qu'il étoit lorsqu'il visitoit tous les pauvres des environs du Monastere des Religieuses de Port-Royal des Champs, dont il a été long-temps Médecin. Célebre par sa piété & ses écrits, il étoit aussi très-lettré. Il fut chargé en 1644, des Paranymphes, dont

Il s'acquitta, selon le témoignage de nos Registres, avec un applaudissement général. En 1645, il fut chargé par l'Université de prononcer l'Oraison funebre de M. Amelot, Premier-Président de la Chambre des Enquêtes, à qui notre Académie fit célébrer un Service, à cause de la protection qu'elle en avoit reçu dans l'affaire du Pré-aux-Clercs. En 1677, M. Hamon se trouva auprès de Messire Nicolas Pavillon, Evêque d'Aleth, qu'il guérit d'une affection iliaque très-dangereuse.

Tels sont les portraits dont il est fait mention dans nos Registres, lorsque l'on commença à orner la Salle d'Assemblée : on en a reçu beaucoup d'autres depuis, de Médecins célebres. Parmi ceux-ci, on doit distinguer celui de M. Hyacinthe-Théodore Baron, qui, pendant son Décanat double, qui finit en 1733, s'opposa avec vigueur à l'établissement d'une Académie de Médecine qui, formée hors l'enceinte de la Faculté, n'étoit pas légale, & auroit pu produire, comme dans les anciens temps, une rivalité dangereuse.

M. Pajon a travaillé utilement à un Catalogue numéroté de tous nos tableaux, tant anciens que modernes, pour les faire reconnoître ; il se trouve dans le Calendrier de la Faculté de l'année 1772.

Chapelle des Ecoles.

Les Offices divins étoient autrefois beaucoup plus fréquens dans notre Faculté, originairement Ecclésiastique, qu'ils ne l'ont été depuis qu'elle a cessé de l'être, par degré, c'est-à-dire depuis la réforme de 1600. Il paroît que les Maîtres s'assembloient tous les Samedis, pour l'assistance à la Messe, en l'honneur de la Sainte Vierge, sans compter les autres Offices. Il y avoit un honoraire annexé à chaque présence, de même qu'une amende infligée contre les absens. Pour plus de commodité, & pour ne pas donner chaque fois une légere piece de monnoie, on avoit fabriqué des méraux, petites pieces de plomb, avec une certaine empreinte de la valeur convenue. Tous les premiers Samedis de chaque mois, les Docteurs assemblés après la Messe, représentoient au Doyen leurs méraux, & en recevoient la valeur en argent ou monnoie courante. Les amendes, qui étoient moitié de la valeur des honoraires, étoient réparties sur les présens ; & c'est ce que l'on appelloit réfusion. Les Professeurs étoient toujours réputés présens, & participoient à la réfusion. Nos premiers Registres font mention de cette distribution en méraux : *Incæpit autem merellorum distributio, die Sabbati 21 Decembris, anni 1398*, sous le Décanat de M. Guillaume de Caméra.

La Faculté faisoit célébrer aux Mathurins, selon l'usage de l'Université, les Messes & les Services auxquels elle assistoit. Quelques difficultés d'intérêt survenues avec ces Religieux, la déterminerent en 1511, à faire servir de Chapelle le petit bâtiment qu'elle avoit fait construire sur le mur d'entrée de la principale porte. Les Docteurs, encore presque tous Ecclésiastiques, faisoient la fonction de Chantres : cependant l'Office de Saint Luc, comme plus solemnel, avoit continué d'être célébré aux Mathurins.

1599, les mêmes discussions d'intérêts firent qu'il fut célébré à S. Yves. La Messe de S. Luc, Fête patronale, étoit autrefois chantée en grande musique, & M. Henri Thiboust, un de nos Docteurs, Grand-Pénitencier de Notre Dame, avoit une fois donné une somme pour les frais de la musique ; depuis 1550, on a supprimé cette dépense onéreuse aux Bacheliers.

1511, la premiere Messe fut célébrée dans notre nouvelle Chapelle ; on en fit dire encore cinq autres, pour lesquelles on donna au Prêtre un honoraire de 23 s. 4 d. On fit ensuite les dépenses nécessaires pour les ornemens sacerdotaux, les tableaux, l'autel, l'argenterie & quelques embellissemens.

1519, un de nos Bacheliers Prêtres fut nommé Chapelain de nos Ecoles.

1626, M. Jean Ellain, Bachelier en Médecine, descendant de M. Nicolas Ellain, ancien Doyen, desservoit la Chapelle de S. Quentin-les-S. Denis. (Histoire du Diocese, par M. l'Abbé le Beuf, Tome III, page 235) ; ce que je fais remarquer, pour prouver que dans ce temps-là il y avoit encore quelques Ecclésiastiques dans la Compagnie.

1521, M. Michel dé-Colonia, un de nos Docteurs, Grand-Chantre de l'Eglise de Paris, après le repas de la S. Luc, donné dans sa maison, fit présent de cinq beaux ornemens de damas blanc à fleurs avec des franges d'or. Il y ajouta deux cent livres tournois pour un Obit & les Vigiles, dont on fit un honoraire de 8 livres, qui sont distribuées aux présens. Cet Obit tombe le 14 Avril : on y assiste en habit de cérémonie, robe rouge & fourrure.

1525, à peine notre Chapelle étoit un peu ornée & appropriée, les Commissaires du Roi en demanderent l'argenterie. Nous verrons dans l'Article suivant, comment la Faculté fut exempte de cette demande occasionnée par les besoins de l'Etat & les circonstances critiques où se trouvoit le Royaume.

1589 & 1590, temps des guerres civiles de Religion, sous le Décanat de M. Claude Rousselet, on délibéra de murer la porte de la Chapelle, dans la crainte qu'elle ne fût profanée par les Hérétiques.

1666, M. Antoine Charpentier légua en mourant 300 liv. tournois pour les ornemens.

Sur la fin du dernier siecle, vers 1695, la Chapelle a été transférée plus décemment où elle est aujourd'hui, éloignée du bruit de la rue; on y a fait ajouter une petite Sacristie. L'ancienne Chapelle a servi de logement aux Bedeaux; elle fut enfin supprimée en 1744 avec l'ancien Amphithéatre, sous le Décanat de M. Elie Col de Villars. La grille ornée, qui sépare notre Chapelle actuelle du vestibule, a été faite aux dépens de M. Fagon, qui abandonna à cette intention, ses honoraires des Ecoles.

Exemptions de la Faculté des Charges & Impôts publics.

C'est ici le moment de dire quelque chose des exemptions anciennes de la Faculté, parce que c'est à l'occasion de la Chapelle & des Bâtimens principalement, tant de celui qu'elle avoit élevé, que des collatéraux qu'elle avoit acquise, que les Gens de Finance voulurent l'imposer en 1512, 1522, 1525, 1580 & 1585.

Cette exemption étoit cependant une suite ou émanation des Priviléges de l'Université, reconnus par tous nos Rois à leur avénement à la Couronne : en voici la preuve la plus complette.

1512, la Ville de Paris ayant levé un octroi considérable pour subvenir aux besoins de l'Etat, & aider le Roi Louis XII dans les guerres d'Italie qu'il avoit à soutenir, à cause de ses prétentions sur le Milanois, voulut y comprendre la Faculté de Médecine. Elle envoya d'abord au Bureau de la Ville quelques Docteurs avec M. Jean Bertoul, ancien Doyen, qui porta la parole. Elle députa ensuite en Cour MM. le Cop & de Bourges, Médecins du Roi, qui rapporterent la confirmation de nos Priviléges, avec la Lettre du Roi, en bonne forme, que M. Pierre Rosée, pour lors Doyen, présenta au Bureau de la Ville, & dont voici la teneur.

De par le Roi.

» Très-chers & bien-amés, les Docteurs de la Faculté en Médecine de notre » bonne Ville & Cité de Paris, ont envoyés de vers nous, & nous ont fait dire & » remontrer comme eux & leurs prédécesseurs de ladite Faculté, ont accoutumé » de joyr de l'exemption de tous droits, & même des octrois & emprunts qui ont été » par ci-devant faits en notredite Ville, & que ce néanmoins vous les avez imposés & » cotisés en l'octroi qui nous a été derniérement fait en ladite Ville, ce que jamais » ne fut fait : & pour ce, voulons & entendons qu'ils joyssent de leurs Priviléges. Nous » vous prions très-fort que en suivans iceulx & la façon ancienne & accoutumée, vous » les souffrez & laissés joyr & user desdits Priviléges, ainsi & par la forme & maniere que » par ci-devant à été & coutume faire, sans y faire aucune nouvelleté ; & en ce fesant, » nous ferez plaisir & service très-agréable.... Donné à Blois, le vingt-huitieme » jour de Janvier 1512... *Signé*, LOYS... & *plus bas*... Cotereau ».

1525, notre nouvelle Chapelle étoit à peine un peu ornée & appropriée, les Commissaires du Roi survinrent, comme je l'ai dit dans l'Article précédent, & en

demanderent l'argenterie. La Faculté fit des démarches auprès des Ministres. La France gémissoit depuis le désastre & la perte de la bataille de Pavie ; & elle commençoit à se relever par la délivrance du Roi François I de sa prison de Madrid. Les premieres Compagnies du Royaume alloient à l'envie le complimenter. L'Université n'y fut pas des dernieres. Notre Doyen (Jean de Hortis) profita de l'occasion. Le Roi n'avoit pas oublié combien Louis de Bourges, son premier Médecin, avoit contribué à sa délivrance. Notre Doyen fit valoir les immunités de l'Université. Il présenta à Sa Majesté un double du *Vidimus* de nos Priviléges confirmés en 1515, par la Reine Mere, Régente. Cet exemplaire ayant été communiqué à M. de Saint-Blanchey, un des premiers employés dans les Finances, la Faculté obtint aisément l'exemption qu'elle demandoit : elle fit au Roi une députation de remercîment.

Quant aux taxes & impositions sur nos bâtimens, des années 1552, 1580 & 1585, elles furent de même repoussées en vertu de nos Priviléges.

Je ne parle point des Priviléges annexés aux particuliers, Membres de cette Faculté, tels que l'exemption de tailles, gros de vins, de tutelle, de marguilliage, commissariat des pauvres, & autres semblables ; ils sont assez connus. Je parlerai encore moins de l'exemption du logement des Soldats : des Médecins de la Faculté de Paris ne peuvent y être assujettis. MM. Blondel, Tulloue & Jonquet occupoient de beaux jardins botaniques, près ou hors des barrieres, pour la démonstration des Plantes usuelles. Les maisons des deux derniers furent cependant marquées. L'affaire portée au Bureau de la Ville, l'exemption fut aisément reconnue & signée MM. Leférou, Fournier, Héliot, Hachette Lescot.

Dans le siecle dernier, plusieurs Médecins furent élus Echevins ; c'étoit par honneur & distinction. Le Doyen étoit invité aux suffrages : cette magistrature donne la noblesse.

Amphithéatres.

Vers le milieu du seizieme siecle, sous le regne de François I, Sylvius, Médecin de Paris, ayant éclairé le préjugé de Religion qui défendoit d'ouvrir des cadavres humains, l'Anatomie commença à être cultivée plus librement, & enseignée publiquement. MM. Riolan pere & fils, Charles, Vassé, Gontier d'Andernach, Bertoul, Saillembier, le Mazurier, marcherent sur les mêmes traces, & contribuerent beaucoup au progrès de cette science.

1568, sous le Décanat de M. Jacques Charpentier, la Faculté avoit formé des Decrets au sujet de l'Anatomie & la maniere de l'enseigner. Mais il faut un lieu vaste, éclairé, élevé en gradins pour contenir un grand nombre d'Auditeurs, qui puissent fixer la vue sur l'objet de la démonstration : or, ce lieu & cette forme nécessairement commodes, manquoient.

Dans le même temps, le Roi Charles IX, par ses Lettres-Patentes, avoit accordé à la Faculté de lever sur chaque Licencié de la présente Licence & les suivantes, soixante écus d'or, à condition que les charges déduites, le reste seroit réservé & employé à des choses utiles à la Compagnie & au Public, telles que l'augmentation des honoraires des Professeurs, qui dans ce temps-là étoient encore modiques, un Amphithéatre anatomique, des distributions manuelles de Médicamens, des Laboratoires de Chymie, & autres emplois d'une utilité marquée. MM. Claude Charles, Professeur Royal, & les deux Riolan pere & fils, zélés pour l'Anatomie, crurent qu'il n'y avoit pas d'objet plus utile à remplir, dans les circonstances présentes, que la construction d'un Amphithéatre, selon les vues des Lettres-Patentes.

1604, on éleva un premier Amphithéatre anatomique, sous le Décanat de M. François Duport, & sous la direction de MM. de Monautheuil & Marescot, Commissaires nommés par la Faculté : il fut construit en quinze jours ; mais il ne fut jugé ni assez spacieux ni assez solide.

La Faculté présenta Requête au Parlement, à l'effet d'obtenir un emplacement plus étendu. Le seul qui put convenir, fut celui d'une maison attenante aux Ecoles, sur la droite en sortant, au coin de la rue : occupée pour lors par un nommé Evan, qui en étoit propriétaire, elle étoit contigue au petit jardin botanique.

Elle obtint le 20 Juin 1608, des Lettres-Patentes du Roi Henri IV, qui con-

traignoient Evan à céder sa maison à la Faculté, en le dédommageant à l'estimation des Experts. Le motif des Lettres-Patentes & de l'Arrêt d'enregistrement, étoit l'utilité & la nécessité publique. Evan fit opposition à l'Arrêt d'enregistrement : mais il fut débouté par les mêmes motifs qui l'avoient fait obtenir. La Compagnie, pour remplir ses obligations envers ce propriétaire, emprunta à rente de l'Université, six mille livres. La maison fut bientôt démolie, & l'emplacement en état.

Un premier Amphithéatre anatomique régulier étoit une affaire d'une grande importance pour le Public & pour la Faculté : elle fut traitée avec appareil.

MM. le Lieutenant-Civil, Morin, Dulaurens, Anatomiste, premier Médecin d'Henri IV, nos Commissaires, avec cinq Experts Architectes, se transporterent sur les lieux pour visiter l'emplacement, faire des toisées, lever des plans & délibérer sur la forme du Théatre anatomique.

1617, sous le Décanat de M. George Cornuti, après avoir délibéré long-temps sur un ouvrage de cette importance, l'Amphithéatre fut élevé sur les plans & devis qui avoient été dressés. Il manquoit cependant de solidité ; car douze ans après, on fut obligé de le réparer, & la Compagnie prétendoit des dommages & intérêts contre les Entrepreneurs. Construit à jour, c'est-à-dire sans être fermé de vitrages, il y faisoit un rude froid en 1730, lorsque j'assistois aux Leçons de MM. Martinenq & Léaulte ; le premier, Professeur du Cours, le second, Professeur de Chirurgie : c'étoit un reste de l'ancienne simplicité laborieuse de nos peres, qui s'occupoient peu des commodités.

Ce premier Amphithéatre devint bientôt célebre par les habiles Anatomistes qui y firent dès le commencement des Leçons & des Démonstrations. MM. Riolan, second du nom (car le premier étoit mort en 1606), Littre, Winslow, Duverney, Hunaud & beaucoup d'autres y enseignerent avec un grand concours. Il retint long-temps le nom de Riolan, parce que le second Riolan, le plus célebre Anatomiste de son temps, y démontra des premiers. Cet Amphithéatre, quoique peu solide en apparence, a duré plus de cent vingt ans, pour faire place en 1744 à un beaucoup plus beau, bâti en pierres de tailles, & fermé de vitrages, sous le Décanat de M. Elie Col de Villars. Ce nouvel Amphithéatre à été élevé comme le premier, aux dépens de la Compagnie, qui, à l'exemple de ses ancêtres, animée du zele pour le bien public, y a employé des sommes considérables.

Si le premier fut renommé à cause des Anatomistes & des Professeurs qui y enseignerent avec éclat, le second a retenti des noms de Winslow, Ferrein, Hunaud, Petit, Maloët, & de plusieurs autres qui ont beaucoup ajouté aux connoissances de leurs prédécesseurs.

Là, sous les ordres des Professeurs, étoit anciennement un Démonstrateur, aide d'Anatomie, chargé des détails, sous le nom d'Archidiacre des Ecoles.

L'Archidiacre des Ecoles.

En 1576, l'Anatomie ayant fait du progrès, & étant enseignée plus régulièrement, on créa un Archidiacre des Ecoles : sa fonction étoit d'avoir soin de l'Amphithéatre, de fournir des cadavres, disséquer, préparer & démontrer sous les Leçons du Professeur, si le Professeur ne démontroit pas lui-même, comme il arrivoit quelquefois. L'Archidiacre recevoit les droits d'Amphithéatre, dont il rendoit compte au Doyen ; c'étoit l'homme des Ecoliers. Pour qu'ils l'écoutassent plus volontiers, la Faculté permettoit qu'il fût choisi & nommé par eux. Il devoit être Etudiant en Médecine, inscrit sur les Registres : mais si un Bachelier vouloit être Archidiacre, il devoit être préféré. C'est ainsi qu'en 1601, Riolan le fils, ayant témoigné vouloir être Archidiacre, & les Ecoliers en ayant nommé un autre, l'élection fut cassée, & il fut installé.

1660, dans un Article de Réforme, il fut statué que l'Archidiacre seroit toujours choisi parmi les Bacheliers, pour s'assurer des deniers qu'il recevoit des Etudians ; 40 s. la premiere année, 20 s. la seconde, & 10 s. des vétérans.

Bibliotheque,

Bibliotheque.

Dix ou douze Volumes composoient dans les premiers temps toute la Bibliotheque de la Faculté : avant l'art de l'Imprimerie, les Livres étoient très-rares.

Voici l'énoncé de ceux dont il est fait mention au commencement du premier Volume de nos Registres, sous le Décanat de M. Pierre des Vaux : (*Petri de Vallibus*), élu en Novembre 1395. Les anciens Statuts & Priviléges de la Faculté, tirés du Livre bleu du Recteur, écrits sur un Livre en vélin, cette matiere fine & précieuse, marque bien leur importance & leur antiquité.

La Concorde de Jean de Saint-Amand, Chanoine de Tournai, & Médecin de la Faculté, en 1200.

La Concordance de Pierre de Saint-Flour, ou San-Floranus, aussi Médecin de la Faculté, en 1325. Il fut un des Députés de la Faculté Physique, au sujet de la collation des bénéfices. Le Livre de Galien, *de Usu Partium*, en un seul Volume. Le Traité de Mesue, des Médicamens simples, avec la pratique, du même.

Rhasis ou Rhases, Médecin Arabe, du deuxieme siecle, en deux Tomes, nommé ordinairement *totum continens Rhasis*.

Le Traité de la Thériaque.

L'Antidotaire d'Albukasis.

L'Antidotaire Clarifié, ou de Nicolas Myrepse, de l'an 1300 : nous en avons parlé dans l'Article du premier Codex de la Faculté.

M. Bourru, notre Bibliothécaire, a fait ajuster & relier proprement ces anciens Manuscrits, défigurés par la vétusté.

1439, M. Pierre Colombet étant mort sans avoir restitué quelques Livres qu'il tenoit de la Bibliotheque, ses Héritiers se prêterent à payer en argent la moitié de la valeur.

1446, M. Jean Lévêque donna un Manuscrit d'Avicenne, avec les Commentaires de Jacques Desparts.

1457, M. Jacques Desparts, Trésorier de l'Eglise de Tournai, premier Médecin de Charles VII, légua en mourant les Livres d'Avicenne, & les Commentaires étendus qu'il avoit composé sur cet Auteur. La Notice des premiers Médecins de nos Rois, marque sa mort en 1437 : c'est une faute d'impression dans le Livre de M. Chomel, (Essai Historique sur la Médecine en France) ; il faut lire 1457.

1471, avant l'art de l'Imprimerie & même depuis, avant que les Presses fussent communes, on prenoit les précautions les plus scrupuleuses, lorsque l'on prêtoit un Manuscrit. On a vu dans le Discours, les précautions qui nous étonnent, lorsque le Roi Louis XI envoya à la Faculté un député honorable, pour lui demander qu'elle lui communiquât deux petits Tomes de Rhases, à dessein d'en tirer copie, & de l'insérer dans sa Bibliotheque. Gages énormes, caution, Notaires, tout fut employé pous s'assurer la restitution du *continens Rhasis*. Ce qui seroit malhonnête & impraticable de notre temps, ne l'étoit pas apparemment il y a trois cens ans.

Les Manuscrits étoient si précieux, qu'au besoin, la Faculté les engageoit pour des sommes assez fortes. Les occasions les plus urgentes étoient lorsqu'il falloit envoyer des députés aux Cours des Princes, aux Etats-Généraux, aux Assemblées de l'Eglise Gallicane, aux Conciles généraux : cette ressource n'étoit pas la seule ; elle y entroit pour beaucoup.

1472, la Compagnie écrivit une Lettre de remercîment à la femme & aux Exécuteurs Testamentaires de M. Charles de Mauregard, qui avoit légué un Livre de Galien.

1473, dans l'Inventaire qui fut fait, sous le Décanat de M. Guillaume Bazin, il est mention de sept Sermons, prononcés par un célebre Prédicateur.

1491, M. Regnier Hennegreve fit présent de deux beaux Auteurs, intitulés, l'un *Alexander*, l'autre *Averrhoës*. Ces deux Livres étoient très-bien reliés, avec des enluminures. Il y ajouta six écus d'or, pour acheter une Patene d'argent, & vingt-cinq livres tournois de rente, pour un Obit.

1496, les Manuscrits étoient encore si estimés, même depuis l'invention de l'art

de l'Imprimerie ; que leur prix excitoit la tentation de les voler ; c'est ce qui arriva à nos Livres. Le voleur fut arrêté & mis en prison : on ferma la Bibliotheque, qui étoit publique.

1499, M. Guillaume Bazin donna le Livre d'Avenzoard, manuscrit, relié en parchemin. Il fonda en même temps trente-deux livres tournois de rentes, pour un Obit : il mourut en 1500. Il avoit commencé & avancé la bâtisse de nos Ecoles modernes sous son Décanat.

1509, dans le dessein de faciliter l'étude des Manuscrits, & empêcher le vol que l'on en pourroit faire, un Docteur donna deux écus d'or pour enchaîner les Livres, river les chaînes & les fixer au Bureau. La couverture, garnie de peau de veau ou de parchemin, étoit de bois, & permettoit de les tenir ainsi attachés : on remercia le Docteur. Nous avons encore dans nos armoires ces chaînes annoblies par cet usage littéraire. Cette précaution n'étoit pas sans exemple ; on voyoit dans plusieurs Eglises Paroissiales de Paris, le Bréviaire ainsi enchaîné à un pilier du Chœur, pour faciliter aux Ecclésiastiques pauvres de le réciter.

1691, M. Pierre-Bonnet Bourdelot, premier Médecin Ordinaire du Roi, ayant offert sa Bibliotheque à la Faculté, elle différa de l'accepter, à cause des dépenses qu'elle n'étoit pas en état de faire pour la placer : elle craignoit aussi que cette année étant onéreuse à l'Etat, par les guerres que le Roi étoit obligé de soutenir, elle ne fût taxée fortement, si elle paroissoit faire quelque mouvement. La générosité de M. Bourdelot suppléa à cet inconvénient. Il fit présent de deux mille francs pour les frais. Cette précieuse Bibliotheque a été dissipée : un sçavant de notre Faculté prétend que les Livres n'ont point été livrés. Quoi qu'il en soit, l'histoire est une instruction qui doit servir d'exemple aux siecles à venir. La Faculté en a profité pour la Bibliotheque qu'elle a acquise depuis.

1732, sous le Décanat de M. Hyacinthe-Théodore Baron, M. François Picoté de Bellestre légua ses Livres à la Compagnie, par le ministere de M. Prevôt, Avocat, qui y fit ajouter ceux de Madame Amelot.

1737, M. Philippe Hecquet légua aussi sa Bibliotheque, à laquelle succéderent les Livres que donnerent par Testament MM. Helvétius, Reneaume & Jacques : il faut y ajouter ceux que donnent journellement les Docteurs qui font imprimer.

Dans la même année, sous le Décanat de M. Louis-Claude Bourdelin, on nomma un Bibliothécaire annuel, & le premier Appariteur, gardes de la Bibliotheque, avec honoraire pour le Bibliothécaire, & gages pour le Sous-Bibliothécaire, aux dépens de la Compagnie.

1746, sous le Décanat de M. Joseph-Guillaume de l'Espine, elle devint publique, ouverte tous les Jeudis. Depuis, elle a passé entre les mains de M. Edme-Claude Bourru, Bibliothécaire actuel, qui en a dressé, avec tout le soin & le travail possible, un Catalogue raisonné, avec une belle Préface, & l'a rangé dans un très-bon ordre.

1772, la Compagnie a fait l'acquisition d'une Collection immense de Theses des pays étrangers, qui lui a été cédée par *Didot*, Libraire de la Faculté.

Mais indépendamment des Livres de Médecine les plus estimés, notre Bibliotheque contient des Livres rares de Théologie, Belles-Lettres, Antiquités, &c.

Il seroit donc à souhaiter que le Catalogue fût imprimé & distribué à tous les Docteurs, & au Public amateur qui connoîtroit mieux nos richesses littéraires.

Page 15. Au commencement du seizieme siecle, elle a établi aussi des Professeurs publics & annuels du nombre de ses Docteurs ; elle en a augmenté le nombre successivement.

Enseignement public dans les Ecoles modernes de 1500.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de voir la gradation par laquelle l'enseignement s'est établi, & la discipline de nos Ecoles perfectionnée.

Quoique je ne voie pas dans nos plus anciens Registres aucun Maître-Régent

marqué pour l'enſeignement des Ecoles de la rue du Fouarre, cependant l'uſage conſtant de toute l'Univerſité, de faire enſeigner tant par les Maîtres-Régens, que par les Bacheliers, ne permet pas de douter que la Faculté n'y ait conſtitué des Docteurs, ſoit qu'ils s'offriſſent d'eux-mêmes, ſoit qu'ils fuſſent nommés, en conſéquence de l'uſage ou certains Réglemens.

Mais en 1505, lorſque la Faculté eut ceſſé de faire ſes exercices publics, ſoit chez l'Ancien, ſoit chez le Doyen ou chez le Préſident de l'Acte, & qu'elle eut réſolu d'établir ſes Ecoles au nouveau bâtiment, pour lors elle déſigna des Maîtres-Régens, Profeſſeurs & annuels pour ſes nouvelles Ecoles.

Dès ce moment, l'enſeignement prit une nouvelle forme & un nouveau luſtre. Les Bacheliers Profeſſeurs ne faiſoient qu'interpréter les Auteurs anciens qui leurs étoient indiqués & preſcrits par la Compagnie. Les Docteurs interpréterent d'abord : ils donnerent bientôt des Traités de leur compoſition plus méthodiques & plus à la portée des Etudians. La Faculté n'exigea plus que les Bacheliers enſeignaſſent publiquement; ils en conſerverent ſeulement le droit, ſoit chez eux, ſoit dans les chaires inférieures des Ecoles.

Il eſt bien vrai que quelques Maîtres célebres, avant 1505 & depuis, enſeignerent chez eux : mais les Profeſſions ou Cours particuliers, n'empêcherent pas les Leçons publiques, puiſque les Bacheliers mêmes devoient recevoir des inſcriptions & donner des atteſtations d'études.

Les premiers Profeſſeurs de la nouvelle Ecole, furent MM. Jean Guichard & Jean du Ruel (*ordinavit Lectores*). Le premier enſeignoit la Phyſiologie, le matin; le ſecond, la Pathologie, l'après-midi. On ne leur aſſigna à chacun que douze livres d'honoraires, qui pouvoient valoir cinquante livres de notre monnoie : l'honneur tenoit lieu d'émolument. L'année ſuivante, on nomma ceux qui ſe préſenterent; & en cas de concurrence, la Faculté choiſiſſoit. Le Profeſſeur de Phyſiologie enſeignoit auſſi l'Hygieine; celui de l'après-midi ajoutoit à la Pathologie la Matiere Médicinale : on compte parmi ces premiers Profeſſeurs, des hommes célebres. Le Profeſſeur du matin entroit à ſix heures en été; à ſept en hiver. Si j'ai avancé dans le Diſcours, que les Leçons commençoient à cinq, c'étoit celles du Bachelier Profeſſeur, aux Ecoles de la rue du Fouarre, à la premiere époque, parce que le Profeſſeur Régent entroit à ſix, ſelon l'uſage de l'Univerſité.

1634, l'Anatomie ayant fait du progrès, la Chirurgie en langue françoiſe, ayant ſes Profeſſeurs pour les Chirurgiens, on penſa que les deux Profeſſeurs, l'un du matin, l'autre de l'après-midi, ne pouvoient pas enſeigner toutes les parties de la Médecine avec aſſez d'étendue : on jugea à propos de les partager, pour que l'enſeignement ſe fît avec plus de détail. C'eſt pourquoi, ſous le Décanat de M. Charles Guillemeau (4 Novembre), on établit, pour les Etudians en Médecine, un Profeſſeur de Chirurgie, en langue latine. M. Antoine Charpentier fut nommé de vive voix & par acclamation, pour exercer cette chaire pendant deux ans. La premiere année expirée, ſon ſucceſſeur fut choiſi par les Electeurs, & nommé par le ſort, afin qu'il eût une année pour s'y préparer. M. Antoine Charpentier propoſa à la Compagnie de faire un Cours d'Opérations, & d'opérer lui-même. Elle fit acquiſition d'inſtrumens de Chirurgie : il eut un grand concours. Dès 1626, les Etudians avoient demandé un Profeſſeur particulier de Matiere Médicinale.

1646, ce fut par la même raiſon d'un enſeignement plus détaillé & plus parfait, qu'au commencement de Juin de cette année, on établit auſſi un Profeſſeur de Botanique, ſous le Décanat de M. Jacques Perreau : M. François Blondel fut élu d'une voix unanime, & continué pendant dix ans; après leſquels, ſous le Décanat de M. Jean de Bourges, le Profeſſeur de Botanique fut élu à la maniere des autres. M. Denis Jonquet, Profeſſeur des Plantes au Jardin Royal, ſuccéda à M. Blondel; ils furent choiſis les premiers & nommés par préférence, parce qu'ils poſſédoient, près les barrieres, de beaux Jardins Botaniques, où ils enſeignoient déjà les Plantes uſuelles. La Botanique, qui s'étoit enrichie depuis l'établiſſement du Jardin Royal, en 1636, donna auſſi occaſion à la création de ce nouveau Profeſſeur : pendant la ſemaine il dictoit la vertu des Plantes; le dernier jour il les expoſoit ſous les yeux; écorce, bois, racine, feuilles, fleurs, fruit, graine, rien n'échappoit à ſa démonſtration.

Pour ce qui est de la Pharmacie ; dès 1456, le Parlement ayant ordonné que la visite des Boutiques des Apothicaires seroit faite par le Doyen & deux Docteurs adjoints, on avoit nommé deux Professeurs qui enseignoient cette partie, & faisoient la visite des Boutiques, l'un *citra*, l'autre *ultra pontes*. En 1623, ils demanderent d'être réunis aux Ecoles, parce qu'ils se trouvoient plus à portée des Compositions que la Faculté avoit en réserve pour la distribution aux pauvres, & on leur indiqua onze heures & trois heures.

1651, l'Université accorda à la Faculté de Médecine 800 livres tournois, pour stipendier quatre Professeurs.

1696, sous le Décanat de M. Claude Berger, la Compagnie fit de nouveaux Statuts qu'elle ajouta aux anciens ; elle en fit une nouvelle édition. Par ces nouveaux Statuts homologués, il fut ordonné que le Professeur de Botanique ajouteroit au regne végétal l'enseignement des deux autres regnes ; & que le Professeur de Pharmacie feroit, à la fin de son année, un Cours galénique & chymique, avec les principes de cet art : j'en ai parlé dans l'Article de la Chymie.

Les Examens des Bacheliers étoient aussi susceptibles d'être augmentés & perfectionnés : nous allons voir les degrés par lesquels ils le furent.

Examens des Bacheliers.

A mesure que l'enseignement public s'est multiplié, détaillé, perfectionné, la discipline des Ecoles est devenue plus sévere. Les Examens des Bacheliers se sont multipliés dans la même proportion & dans le même ordre.

Dans la premiere origine, ils étoient tous renfermés dans l'Examen de Physiologie, Pathologie, Hygieine, interprétation de l'Aphorisme d'Hippocrate, & l'Examen particulier ou de pratique, qui fermoit la Licence. On ajouta par la suite, & principalement depuis 1500, l'Examen botanique ; & depuis *1696*, celui des trois regnes, avec la démonstration du Droguier placé sur le bureau.

Il y avoit eu de tous temps des Examens sur la Chirurgie, contenus dans celui de Pratique.

1723, on le sépara ; on en fit un Examen distingué des autres : il devint probatoire à l'occasion des circonstances critiques.

1733, à la seconde année du second Décanat de M. Hyacinthe-Théodore Baron, on convertit les simples interrogations de l'Examen de Chirurgie, en Examen Pratique ou Manuel des Opérations chirurgiques, pour la seconde année de la Licence ; & on institua pour la premiere, l'Examen d'Anatomie manuelle.

Maintenant si on rappelle tous les Examens à la forme du premier, ou plutôt des quatre premiers, soumis à des Examinateurs particuliers ; si sans gêner les suffrages des particuliers, le rapport combiné des Examinateurs de la capacité des sujets, est à la fin de la Licence, la bâse du Rôle des Licenciandes pour la distribution des lieux, on aura, pour les Examens & la Discipline, le plus haut degré de perfection auquel on puisse parvenir. C'est l'objet de la délibération du comité nommé pour la réforme de quelques points de Discipline.

Les Theses entrent pour beaucoup dans les exercices des Ecoles ; elles se sont multipliées avec les Examens : nous en avons fait plus haut un Article à part.

Autrefois, on jugeoit de la capacité des Bacheliers & de la suffisance de leurs réponses, dans l'assemblée la plus prochaine de l'Acte qu'ils avoient subi ; on en jugeoit, dis-je, *vivâ voce* ; en 1714, 27 Mars, sous le Décanat de M. Philippe Hecquet, pour plus de liberté, on commença à porter les suffrages par voie de scrutin.

Conclusion de tout cet Article.

Si on réunit sous un seul point de vue tout l'enseignement des Ecoles inférieures ; & les Examens dans les supérieures, on trouvera que les Médecins de Paris, par des Réglemens sages & une émulation active, ont étendu leur vigilance sur toutes les branches de la Médecine, pour le progrès de l'art & l'utilité publique, sans

parler des Cours qui se font chez les particuliers, ni des sçavans Ecrits qui sont sortis de leur plume.

C'est ainsi & dans la même vue de l'utilité publique, que, sous le regne de Louis XI, & en 1600, sous le regne d'Henri IV, la Faculté obtint que l'on échangeroit le supplice de quelques criminels attaqués de la Pierre & condamnés à mort, contre l'opération de la Taille, pour la perfection de cette opération & la guérison des criminels. Elle donna aussi un encouragement utile aux Chirurgiens Lithotomistes, & en particulier à M. Colot. Ce Chirurgien célebre dédia, par reconnoissance, à la Faculté, la These que son fils devoit soutenir au College de Navarre, en 1694. Elle y assista par députés, qui, au sortir de l'Acte, furent régalés splendidement.

Page 16. La religion & l'humanité nous ont engagés à pourvoir aux besoins des malades pauvres, par des conseils gratuits donnés dans l'intérieur des Ecoles, tous les Samedis de chaque semaine.

Charité de la Compagnie envers les Malades pauvres, & dans quelques occasions des calamités publiques.

La Faculté n'avoit pas besoin que sa sollicitude pour les pauvres fût excitée par les Consultations que M. Théophraste Renaudot, Médecin de Montpellier, associé avec plusieurs autres Médecins des Universités provinciales, donnoit dans sa maison, dont ils prenoient prétexte de pratiquer en ville illicitement.

Dès le commencement du dernier siecle, elle donnoit non seulement des conseils gratuits, mais même des médicamens aux pauvres qui venoient consulter aux Ecoles. C'est dans ce dessein qu'elle entretenoit un beau Droguier bien fourni, & des Compositions pharmaceutiques de toute espece : nos Registres en font foi. On trouve passé dans le compte de M. Pierre Perreau, Doyen en 1647, une somme assez considérable, payée à M. Macé, Apothicaire, pour cette fourniture. M. Jean Riolan, témoin oculaire, atteste cette générosité, dans son Livre des Recherches sur les Facultés de Médecine de Paris & de Montpellier.

Il est vrai qu'elle n'avoit pas encore formé des Decrets particuliers sur cet objet; c'est qu'elle connoissoit la disposition de l'esprit de chacun de ses Membres, & que la charité s'exerce sans Decret & n'en a pas besoin. Celui qu'elle porta en 1639, 26 Mars, étoit destiné à notifier à la Capitale, qu'elle avoit dans la Faculté de Médecine, des citoyens zélés, éprouvés, autorisés par les Loix, seuls en droit de donner à ses pauvres les conseils nécessaires.

1644, 7 Mars, la Compagnie augmenta le nombre des Médecins qui devoient donner deux fois la semaine, des Consultations gratuites : elle s'engagea même d'aller visiter les pauvres dans la ville, & de leur porter des secours proportionnés. Le Parlement fut si satisfait de ces Decrets charitables, qu'il les homologua par son Arrêt du 13 Mai de la même année, pour leur donner plus d'autorité & d'authenticité.

Avant ce Decret, on célébroit la Messe des Samedis, à sept heures : depuis, on ne la célébra qu'à neuf, parce que au sortir, on se trouva assemblé pour ces Consultations.

1731, dans la crainte que quelque excuse légitime ne diminuât le nombre des Consultans, la Faculté pourvut à cet inconvénient par un Réglement sage, fait sous le Décanat de M. Hyacinthe-Théodore Baron.

Mais la charité de la Compagnie s'est étendue quelquefois sur les besoins généraux.

1623, 1649, les fonds de l'administration étant épuisés par la multitude des Pestiférés renfermés dans les Hôpitaux, le Conseil de Police proposa de mettre un impôt sur les Communautés : la Faculté offrit 100 liv. par mois.

1635, les Espagnols étant entrés en Picardie avec une armée formidable, la Faculté, malgré ses exemptions, offrit, conjointement avec l'Université, une somme de 3000 liv.

L'année 1693 ayant été une année de disette & de calamité, la Compagnie, de concert avec M. le Premier-Président, Chef de la Grande-Police, donna mille livres, quoi qu'elle eût elle-même très-peu de revenus.

Au rapport de Riolan, dans son Livre des Recherches, cité plusieurs fois, notre Corps contribuoit, avec quelques autres Compagnies, à la dépense du Service des Fêtes solemnelles célébrées à la Cathédrale.

Les Médecins, chargés de la visite des pauvres dans les Hôpitaux, ne suffisant pas dans les Epidémies pestilentielles, fréquentes autrefois, la Police demandoit des Médecins auxiliaires. Si l'administration ne satisfaisoit pas à leurs honoraires, comme il arrivoit souvent, la Compagnie les dédommageoit. M. Jean de Lestelle, Licencié, s'étant enfermé dans l'Hôpital des Pestiférés avec M. Malmédy, Docteur, la Faculté fit remise au Licencié des droits de sa Licence.

Page 15. L'attachement à la Religion Catholique fit faire à la Faculté de grands sacrifices : elle retrancha de son Corps, non sans regret, plusieurs Docteurs & plusieurs Bacheliers suspects de la Religion prétendue réformée.

Religion.

La nouvelle Religion présentée par Luther & Calvin, sous l'apparence séduisante de réforme, s'introduisit dans toute l'Europe, & infecta en partie presque toutes les Compagnies, même sçavantes. Quoique l'attachement de la Faculté à la Religion Catholique fut connu, elle ne put être entiérement à l'abri de la nouveauté : elle rejetta promptement de son sein les partisans de l'erreur.

1549, M. Jean Dégorris, l'Ancien des Ecoles, fut privé des émolumens, à cause de son attachement invincible à la religion nouvelle. Il plaida, & l'Université intervint pour la Faculté.

Dans le même temps, son parent, Doyen en charge, ne fut pas continué, par la même raison.

1571, son fils ne put être admis au Baccalauréat, parce qu'il refusa de dire, (selon les Statuts), qu'il professoit la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Un Maurice de la Corde, & plusieurs autres Docteurs & Bacheliers en petit nombre, furent à plusieurs reprises exclus ou rayés du Catalogue, à cause de leur obstination & de leur attachement à la nouvelle Religion. Mais ces Médecins religionnaires, rejettés du sein de la Compagnie, s'autorisant des Edits de pacification de 1563, 1571 & 1576, étoient chaque fois réintégrés dans la Compagnie & tous leurs droits, par l'autorité du Parlement, de la Chambre de l'Edit & du Gouverneur de Paris, & la Faculté les recevoit de nouveau forcément, sous la condition du silence en matiere de Religion.

1637, M. le Duc d'Orléans, frere unique du Roi, s'intéressa pour faire admettre sur nos bancs un nommé Brunier, fils de son premier Médecin. Le Candidat étoit de la secte Calviniste. Le Prince demandoit que la Faculté ne considérât point dans cette occasion la différence de Religion. Il manda dans son Palais M. Hardouin de Saint-Jacques, avec quelques Anciens, pour le leur recommander. Le Doyen exposa en peu de mots les obstacles qui paroissoient s'opposer aux desirs du Prince, l'âge du Candidat, ses Lettres d'étude, la Religion, les Statuts du Corps Académique.

L'Université, informée des puissantes sollicitations que l'on faisoit auprès de la Faculté, au détriment de la Religion, fit faire deux oppositions par le premier Officier de la Nation de France ; la premiere, entre les mains du Doyen ; la seconde fut signifiée à la Faculté elle-même assemblée. Le Prince écrivit une Lettre au Doyen, pour être lue à la Compagnie.

Lettre de Monſieur, *Frere unique du Roi.*

» Monſieur de Saint-Jacques, je vous écris cette Lettre, pour vous confirmer
» la priere que je vous ai faite en faveur du ſieur Brunier, fils de mon premier
» Médecin : je deſire que vous la voyiez autant affectionnée que je la ſçaurois
» faire, & que vous conſidériez que c'eſt pour une perſonne qui m'eſt en ſinguliere
» recommandation. Je ne doute point que votre Compagnie n'y ait tout l'égard
» que je puis ſouhaiter, lorſque vous lui ferez rapport de ce que je vous en mande,
» & comme je m'attends de recevoir en ce rencontre une preuve parfaite de leur
» affection envers moi. Je ſçais bien qu'il s'y peut offrir quelques difficultés; mais
» outre ma conſidération, le rang qu'il tient auprès de moi rendra cette affaire
» hors de toute conſéquence. Je la remets donc toute entiere à votre ſoin & au
» deſir que vous avez, je m'aſſure, de me plaire en toute occaſion; vous aſſurant
» que je ſerai bien aiſe qu'il s'en trouve quelqu'une où je puiſſe vous témoigner
» comme je vous eſtime, & que je ſuis véritablement, Monſieur de Saint-Jacques,
» votre bon ami... GASTON ».

Cette Lettre lue en pleine aſſemblée, les politiques, en petit nombre, furent d'avis que la Faculté acquieſçât à la demande du Prince. Le ſentiment de la grande pluralité fut que l'on députât au Roi; car le Roi avoit joint des ordres aux ſollicitations du Duc d'Orléans. Notre Doyen ſe fit accompagner de M. le Recteur, qui fit les très-humbles repréſentations de l'Univerſité, & fit valoir le Decret de 1636, qui excluoit les hétérodoxes. Le Roi ni le Duc d'Orléans n'inſiſterent plus : la Religion Catholique l'emporta ſur toute autre conſidération, & la Faculté eut la ſatisfaction d'avoir réclamé en ſa faveur.

1673, le College des Médecins de Rouen conſulta notre Compagnie ſur l'admiſſion des Candidats qui ne profeſſoient point la Religion Catholique : elle lui envoya le Decret de l'Univerſité, avec exhortation d'imiter un zele ſi pur.

1686, le Roi, par ſon Edit du 22 Octobre *1685*, avoit révoqué l'Edit de Nantes de *1598*, qui toléroit l'exercice de la Religion Proteſtante. M. Pierre Perreau, Doyen, prit l'occaſion du triomphe de la Religion, & en profita pour faire l'éloge de la Catholicité de la Faculté : (*Saluberrimæ Facultatis, pro conſervatâ jampridem apud ſe Religione, dixit panegyrim, & artis beneficæ ſanctitatem, à maledicorum calumniis vindicavit*). Il fit voir que dans un temps où preſque toutes les ſociétés avoient laiſſé introduire dans leurs Corps des hétérodoxes, la principale gloire de la Faculté conſiſtoit à n'avoir admis dans le ſien perſonne qui ne fît une profeſſion ouverte de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, ou de les avoir exclus s'ils avoient dégénéré de la foi de nos peres.

M. l'Archevêque de Paris (de Harlai) fut invité d'honorer ce Diſcours de ſa préſence. Quoiqu'indiſpoſé la veille & le matin de ce jour, il ſe tranſporta, à pied, en rochet, de ſon Palais aux Ecoles, à l'heure indiquée, précédé de ſon Porte-Croix, & environné de pluſieurs Archevêques & Evêques, de même en rochet. Pluſieurs Docteurs, choiſis parmi les anciens, furent députés pour aller au devant de lui & le recevoir. Le Diſcours fini, il retourna dans le même ordre dans ſon Palais, accompagné des mêmes Docteurs qui l'avoient reçu. Il ſe trouva de plus, un grand nombre de Magiſtrats & une multitude de Sçavans de tous les Ordres. Il n'y eut jamais dans nos Ecoles de Diſcours plus ſolemnel, ni d'aſſemblée plus honorable; il fut prononcé le 17 Février *1686* : la Salle étoit ſuperbement ornée, conformément au Decret du *9* du même mois. Le Doyen (M. Pierre Perreau), qui étoit en même temps l'Orateur, zélé pour l'honneur de la Faculté, remplit parfaitement ce qu'on attendoit de lui. Il remplaça par un ſeul Diſcours, tous ceux qui avoient manqué : car quoique tous les Profeſſeurs ouvriſſent ordinairement leurs Leçons par un Diſcours public, ils en furent diſpenſés cette année par des raiſons légitimes.

Mais non ſeulement la Compagnie ne vouloit admettre dans ſon Corps que des ſujets qui profeſſaſſent la Religion Catholique dans toute ſa pureté, elle avoit

ſoin auſſi (comme encore à préſent) d'inſpirer à ſes Eleves le goût de la vertu. C'eſt pourquoi de temps à autre, elle faiſoit prononcer par ſes Profeſſeurs des Diſcours publics, qui, ſans s'écarter de la profeſſion, avoient un objet moral.

1677, M. Charles Marteau démontra dans ſon Diſcours de rentrée : . . . *Artem medicam ad probitatem & Dei cognitionem cultumque ducere Philiatros, quos propterea ad illius ſtudium accendere conatus eſt.*

Même année, M. Antoine Lemoine, Doyen, prononça ſon Diſcours de préſentation des Bacheliers à M. le Chancelier de l'Univerſité : . . . *De conſenſu Medicinæ Pariſienſis, cum Pietate atque Religione Catholicâ, Apoſtolicâ & Romanâ.*

1679, M. Claude Quartier, dans ſon Diſcours de préſentation des Bacheliers émérites, fit connoître plus en détail l'eſprit de Religion dans lequel cette cérémonie étoit inſtituée; . . . il dit : *Veram & ſinceram Medicinam, qualem profitentur Medici Pariſienſes, cum pietate conſociari; illius eſſe adminiſtram comitemque virtutis, ac Benedictione in Chriſto quam impertitur Cancellarius, tamquam afflatu divino, gratiam & ſanitatem conciliari.*

1688, M. François Gouel, Profeſſeur de Phyſiologie, prit pour l'ouverture des Ecoles, ce ſujet : . . . *Quantùm in Arte Medicâ præſidii ſit & adjumenti ad piè honeſtèque vivendum?*

1689, M. Jean Duval prit un ſujet relatif au précédent : . . . *Ad Medicinam ediſcendam, plus valere ſæpius virtutis amorem, quàm fortunæ cupiditatem.*

1699, M. Nicolas-Ambroiſe Chemineau : . . . *Philiatros ad Medicinæ ſtudium incitavit, propoſitâ veri Medentis imagine.*

Après de telles moralités, qui ont été imitées par bien d'autres Profeſſeurs, il n'eſt pas étonnant que la Faculté ait écouté favorablement un Diſcours de Veſpéries, prononcé par un de ſes Docteurs en 1762, . . . *ſur la néceſſité de la vocation de Dieu à l'état de la Médecine* . . . Cette aſſertion, établie ſur des autorités reſpectables, avoit pour but d'épurer les motifs de l'entrée dans cet état, & d'en écarter les vues d'intérêt & d'ambition, pour n'y laiſſer que celles de l'utilité du prochain.

Il eſt remarquable que ces titres vertueux ſont conſignés dans nos Regiſtres, par préférence à bien d'autres.

La Compagnie, de tout temps, avoit été bien diſpoſée en faveur des bonnes regles & de la diſcipline eccléſiaſtique. (Et comment ne l'auroit-elle pas été, puiſqu'elle avoit été long-temps elle-même un corps eccléſiaſtique)? Pour l'autoriſer de plus en plus, l'Evêque & le Chapitre de Notre-Dame lui adreſſerent en 1558, un Reſcrit, par lequel ils avertiſſoient la Compagnie qu'il étoit de ſa religion de ne pas accorder facilement des diſpenſes du Carême.

Ce fut dans la même intention qu'en 1725, la Faculté eut l'honneur d'écrire à M. le Cardinal de Noailles, pour lui repréſenter qu'il ſeroit convenable que les Eccléſiaſtiques n'accordaſſent des diſpenſes de Carême plus ou moins étendues, que ſur les certificats & atteſtations des Médecins ſeuls qui ont le droit de pratiquer, tels que ceux de la Faculté & ceux de la Cour qui ſont enregiſtrés. C'eſt que ce Prélat exact & la Faculté, animés du même eſprit, craignoient l'abus des diſpenſes mercenaires obtenues trop facilement, capables d'énerver la diſcipline eccléſiaſtique.

Voici un exemple de régularité, qui fera mieux connoître l'eſprit de notre Corps, que tout ce que l'on pourroit dire.

1688, le 16 Avril, les Examens du Baccalauréat finis, les Bacheliers ayant fait leur *principium*, la Faculté aſſemblée, porta un Decret, par lequel elle leur défendoit expreſſément de s'aſſembler (ſelon l'uſage) & de manger enſemble, parce que ce repas tomboit le Samedi de la ſemaine de la Paſſion, veille du Dimanche des Rameaux; ce qui ne quadroit pas avec la ſainteté du temps & l'abſtinence du Carême.

Nous allons maintenant paſſer à des ſentimens analogues à la Religion, ceux de la reconnoiſſance, qui donneront lieu à pluſieurs traits hiſtoriques néceſſaires, que nous ne pouvons placer qu'ici.

Sentimens & Reconnoiſſance de la Faculté envers ſes Bienfaicteurs.

Les ſentimens & la reconnoiſſance ſont plus ordinaires & plus communément effectués dans les Compagnies que chez les particuliers : on y diſpoſe d'un bien en commun qui coûte moins ; d'ailleurs le même bien étant ſous la dépendance d'un grand nombre de perſonnes, celles qui ſont mieux affectées, ébranlent & entraînent les autres : mais auſſi ſi un certain enthouſiaſme ne prend pas dans le moment, perſonne ne ſe croyant chargé de la cauſe commune, le bienfait & le bienfaicteur reſtent ſans reconnoiſſance, ou du moins ſans en reſſentir les effets. Le Doyen, qui connoît mieux que tout autre le détail des affaires & des ſervices rendus, eſt celui qui ordinairement ſe charge de les repréſenter, & ſon témoignage peut beaucoup.

1410, M. Jacques Deſparts, Chanoine & Tréſorier de l'Egliſe de Tournai, ayant fait préſent, lors de ſon Doctorat, d'une Maſſe d'argent qui coûtoit 36 liv., (ſomme alors aſſez conſidérable) pour être portée par le Bedeau ; & en 1455, d'une autre Maſſe beaucoup plus riche, dorée au milieu & aux extrêmités, eſtimée par les Experts ſoixante écus d'or à la couronne, (ſix cent quatre-vingt-neuf livres dix-ſols de notre monnoie). La Faculté reconnoiſſante ſtatua que du vivant du Bienfaicteur, elle feroit célébrer tous les ans une Meſſe du Saint-Eſprit, pour la conſervation de ſes jours ; & après ſa mort, à perpétuité, un Obit, Vigile & Meſſe, qui tombent les 3 & 4 Janvier. Nous avons vu, dans l'Article du Bâtiment des Ecoles, que ce Docteur généreux, premier Médecin de Charles VII, & de Philippe, Duc de Bourgogne, contribua par ſes largeſſes à cette entrepriſe.

1578, 1601, 1644, la Faculté ſoutenoit des procès conſidérables, contre pluſieurs Charlatans fameux ; les droits de la profeſſion, l'honneur de la Compagnie y étoient intéreſſés. En 1644 principalement, elle plaidoit contre M. Renaudot, les Médecins des Univerſités Provinciales, & la Faculté de Montpellier intervenante. Nos Parties ne manquoient ni de fortes protections, ni de puiſſantes ſollicitations : la Faculté n'avoit de ſon côté que ſon bon droit & l'intégrité de ſes Juges. MM. les Avocats-Généraux, Barnabé Briſſon, Louis Servin & Omer Talon, dans ces circonſtances critiques, prirent en main notre défenſe. Ils montrerent la ſcience, l'antiquité, la vérité de la Médecine, dans les Obſervations d'Hippocrate, de Galien & de leurs premiers Sectateurs ; ſes prérogatives dans la protection, les exemptions & les diſtinctions que les Loix lui accordent, ſes progrès dans les travaux des Médecins de Paris principalement : ils joignirent la cauſe de la Faculté avec l'intérêt public : ils démaſquerent les vues intéreſſées de ſes adverſaires, & dévoilerent les dehors ſpécieux dont ils ſe couvroient.

La Compagnie reconnut le zele de ces intrépides Défenſeurs : elle porta dans les différens temps, pour chacun d'eux, un Decret, par lequel chacun de ſes Membres, s'il étoit appellé auprès de ces grands Magiſtrats, pour leur procurer les ſecours de leur miniſtere, les ſerviroit, eux, leurs femmes, leurs enfans & leurs domeſtiques, avec zele, aſſiduité & gratuité. Ces Decrets honorables étoient ſçellés du grand Sçeau, d'où pendoient des lacis bleu & verd, le tout enfermé dans une belle boîte d'argent, ſur laquelle leurs armes étoient gravées en or. Le Doyen, avec une députation choiſie, chargé de préſenter ce Decret, étoit toujours reçu avec diſtinction. Comme la cauſe que plaida M. Talon étoit encore plus importante que les autres, on lui préſenta avec le Decret, l'édition des Œuvres d'Hippocrate & de Galien, par René Chartier, en cinq Volumes in-folio, magnifiquement reliés & dorés ſur tranches.

1585, la Faculté ayant jugé à propos de faire une nouvelle édition de ſes Statuts, avec quelques corrections & additions, & de les faire homologuer, elle renouvella ſon Decret en l'honneur de M. Barnabé Briſſon, qui, d'Avocat-Général, étoit devenu Premier-Préſident : elle le fit graver en or ſur le marbre, afin qu'il demeurât inaltérable, & ſe perpétuât dans ſa famille : M. Nicolas Ellain, Doyen, le lui préſenta. Le Magiſtrat répondit qu'il en étoit auſſi honoré & qu'il en faiſoit autant de cas qu'en avoit dû faire Audebert, du Decret & des Lettres de Nobleſſe qui

lui avoient été données par le Sénat de Venise, à cause du Poëme Héroïque par lequel ce Poëte avoit célébré la République.

1603, 1604, dans le commencement du dernier siecle, l'Alchymie régnoit encore. Si elle n'avoit posé que des principes solides de Métallurgie, la Faculté ne se seroit pas opposée aux Ecrits des Alchymistes dont elle pouvoit tirer quelque utilité pour la Chymie : elle ne les auroit pas condamné. Mais l'Alchymie prétendoit se revendiquer l'art de guérir, appliquer ses principes au corps humain, & combattre les principes d'Hippocrate & ses Sectateurs, fondés sur l'observation de la nature, le méchanisme des fonctions & la marche des maladies. Les Alchymistes en un mot, publierent plusieurs Libelles pleins d'erreurs, opposés à la bonne Médecine; on en peut juger par le Livre de Pierre Paulmier, intitulé : *Lapis Philosophicus Dogmaticorum, contra Hippocratis, Galeni & veterum Medicorum Doctrinam*... MM. Duret & Riolan, avec les Doyens Gille Héron & François Duport, furent chargés de l'examen de ces Ecrits. Comme M. Riolan fut le rédacteur de ces Censures, & qu'il y employa plus de travail que les autres Commissaires, la Compagnie lui fit présent d'une saliere d'argent d'un bon poids, pleine de sel, symbole de la sagesse de ses Remarques, avec une inscription gravée sur l'endroit le plus apparent: *Facultas saluberrima hoc me munere donavit.* De plus, en considération des services du pere, elle fit remise au fils de 180 livres, qui devoient entrer dans ses coffres, pour son Doctorat. Elle l'établit Archidiacre des Ecoles, & cassa l'élection des Etudians qui en avoient nommé un autre, quoique ce fils de Maître & Bachelier eût requis la préférence.

Je dois dire à la louange de M. Pierre Paulmier, qu'il abjura ses erreurs, & rentra dans le giron de la Faculté ; car il avoit été menacé d'être rayé du tableau.

1621, M. Nicolas Ellain étant mort l'Ancien des Ecoles, après avoir géré cinq années de Décanat en deux temps différens, avec beaucoup de zele & de sollicitude, car pendant sa derniere magistrature (1597), il eut de grands procès à soutenir pour la Compagnie; elle témoigna son regret & son estime pour le défunt, en donnant à sa famille un honoraire de Licence. Les Compagnies récompensent beaucoup en donnant peu, parce que le témoignage d'une Compagnie célebre est quelque chose de grand.

1643, M. Lancelot de Frades, Docteur de cette Faculté, étoit zélé pour la Compagnie, & chercha l'occasion de l'obliger. Il étoit parent & cousin, par sa mere, de M. Michel le Masle, Conseiller d'Etat, Notaire Apostolique, Chanoine & Grand-Chantre de l'Eglise de Paris, Abbé des Roches, Notre-Dame-des-Champs, Long-Pont & autres lieux. Cet Abbé étoit fort riche, & favori de M. le Cardinal de Richelieu. M. de Frades insinua à l'illustre Abbé qu'il lui seroit infiniment honorable d'être pour ainsi dire l'Instituteur d'une Faculté de Médecine, ou du moins le Restaurateur, s'il faisoit bâtir de nouvelles Ecoles, monument glorieux pour lui & sa postérité. M. l'Abbé des Roches, ami des Sçavans, entra dans ses vues ; il fit à la Faculté une donation de trente mille livres, qui fut mise en dépôt, uniquement destinée pour la construction de nouvelles Ecoles. La Faculté fit une députation nombreuse & solemnelle pour remercier le généreux Abbé.

M. le Masle étoit ami de M. de Mauvillain, Bibliothécaire de M. le Cardinal de Richelieu, & le Bibliothécaire avoit un fils qui se disposoit à entrer en Licence; il lui manquoit quatre mois d'études. M. l'Abbé des Roches demanda que la Faculté voulût bien faire grace au Candidat de ces quatre mois détudes, en faveur de la donation qui venoit de lui être faite. Mais les Statuts y répugnoient; & la Compagnie étoit plus attachée à ses Statuts, qu'à tous les biens temporels, qu'aux faveurs les plus brillantes & aux protections les plus puissantes : elle ne voulut pas même lui accorder la grace d'un Jubilé (c'est cette sévérité qui soutient la Discipline). La Faculté ne fut pas moins sensible à la bonne volonté de M. Lancelot de Frades : elle renvoya à la définition de cette affaire, les effets de la reconnoissance qu'on lui témoigneroit.

1662, mourut l'illustre Bienfaicteur : sa bonne volonté pour la Faculté s'étoit conservée écrite sur son Testament, & il avoit fait l'Hôtel-Dieu son légataire universel. Les Administrateurs entrerent en composition avec notre Compagnie;

ils lui accorderent vingt mille livres. Ce fut alors qu'elle témoigna sa reconnoissance au Donataire, aux Légataires & à celui qui avoit sollicité le bienfait. Elle accorda d'abord cinq cent livres une fois payées à M. Lancelot de Frades, & elle inscrivit sur les Registres, selon le Decret de 1652, que lorsque son fils (Claude de Frades) seroit en état de se présenter sur les bancs, elle feroit remise au Bachelier de ce qui devroit entrer dans ses coffres, pour les droits de sa Licence : elle accorda encore au nouveau Docteur deux cent livres de pension, qui lui furent payées pendant vingt-quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

Les Légataires ne demandoient qu'un monument de reconnoissance envers le défunt. La Faculté alla plus loin; elle crut qu'elle devoit quelque chose aux Légataires, ou plutôt à l'Hôtel-Dieu, dont ils étoient les Représentans. Elle statua, par son Decret du 12 Juin 1660, que les douze Compagnons Chirurgiens de cet Hôpital seroient admis dans notre Amphithéatre, sans rien payer à l'Archidiacre, selon l'usage de ces temps-là; qu'ils jouiroient du droit de scholarité, & qu'ils seroient inscrits sans frais sur les Registres.

Pour ce qui est du Donataire, elle fonda un Annuel pour lui dans notre Chapelle, à perpétuité. Elle fit placer sur la porte intérieure des Ecoles un marbre, qui exprimoit, en lettres d'or, sa reconnoissance, avec deux figures de grandeur naturelle, qui joignoient les armes de la Faculté avec celles de l'illustre Abbé; monument qui subsiste encore aujourd'hui.

La somme léguée ne suffisoit pas, à beaucoup près, pour construire de nouvelles Ecoles : on la plaça sur les Bénédictins de l'Abbaye de S. Denis. Quelques années après, les Religieux rembourcerent, & la Faculté acquitta la somme de six mille livres qu'elle avoit empruntée à rente de l'Université, & plaça onze mille livres sur le Domaine.

1661, M. Doujat, Conseiller en la Cour, ayant été commis par elle pour assister au Rôle des Licenciandes, & s'étant employé avec zele à terminer les furieuses Contestations élevées par l'esprit processif de M. François Blondel, ex-Doyen, contre la Faculté réunie avec M. Philibert Morisset, successeur du premier, la Faculté porta un Decret honorable qu'elle présenta à M. Doujat, médiateur & arbitre de ces longues contestations.

1674, M. Guillaume Chénuot, notre Avocat, étant décédé, on lui fit célébrer un Service très-solemnel.

1690, M. Pierre Légier, Doyen, fit présent à la Faculté d'une somme de mille livres, au lieu du repas que le Doyen avoit coutume de donner à l'entrée de son Décanat. La Compagnie reconnut sa générosité, en lui donnant d'abord deux cent livres au lieu de cent cinquante que l'on octroie ordinairement aux Doyens à la fin du Décanat; secondement en faisant faire son portrait à son insçu, par M. Duvignon, Peintre du Roi; car le modeste ex-Doyen n'avoit pas voulu consentir à cette distinction : il fut placé dans la Salle d'assemblée.

1691, M. Pierre-Bonnet Bourdelot, premier Médecin Ordinaire du Roi, avoit fait présent à la Faculté de sa Bibliotheque, avec une somme de deux mille livres pour les frais des armoires & des tablettes. La Compagnie le fit peindre par un excellent Artiste, & plaça son portrait dans un lieu éminent des Ecoles supérieures.

1694, l'Edit de suppression de la Chambre Royale venoit enfin d'être publié; c'étoit l'ouvrage des sollicitations de la Faculté : mais le crédit de M. Fagon y avoit le plus contribué. La Compagnie voulut conserver la mémoire de ce grand homme, en faisant placer, l'année suivante, dans le lieu le plus distingué des Ecoles supérieures, son portrait tiré par un excellent Peintre : le portrait est de grandeur, & magnifiquement encadré.

Ce fut dans la même intention & de concert avec la Faculté, qu'en 1697, sous le Décanat de M. Jean Boudin, M. Joseph Pitton de Tournefort dédia sa premiere These de Présidence à M. Fagon. Cette These fut célébrée d'une maniere digne de celui à qui elle étoit dédiée : les Ecoles étoient superbement décorées; la These magnifiquement encadrée, ornée de sculpture & de dorures, étoit couverte d'un verre de Bohême. Au frontispice de la These paroissoit le portrait de l'illustre

Premier Médecin ; très-bien gravé ; & au bas de cette gravure, on lisoit les vers suivans, composés par le Poëte Santeuil :

Quem sibi Rex legit, Medicis ex omnibus, unum ;
Jam per vota, diu publica, lectus erat.
Quæ sortes, quæ fata viro concredita ! Regni
Dum venit, à salvo Principe, tuta salus.

M. Fagon répondit d'une maniere digne de lui, aux triomphes que lui avoit décerné la Faculté. Il invita toute la Compagnie, au sortir de l'Acte, à un repas splendide qui fut servi au Jardin Royal. Santeuil, qui avoit composé les vers en l'honneur de l'illustre Protecteur de la Médecine, y fut invité avec le Grand-Maître du College de Navarre : ce Poëte fut le second ornement de la table.

1702, le même M. Fagon étant tombé malade d'une maladie dangereuse, lors de sa convalescence, la Faculté fit célébrer une Messe d'action de grace. Sa mort, qui arriva en 1718, causa à toute la Compagnie un deuil général : il est inhumé à S. Médard. Dans les derniers temps, & après la mort du Roi, il s'étoit retiré au Jardin Royal (dont il étoit Surintendant), au milieu de la Botanique qu'il avoit aimé, & dont il avoit été un des premiers Professeurs. Il étoit né à Paris, & pouvoit être âgé de quatre-vingt-quatre ans, étant entré en Licence sous le Décanat de M. Antoine Morand, 1662.

Page 16. Il faudroit nommer presque tous les Médecins de nos Rois, tous les Doyens, jusqu'à celui inclusivement qui préside aujourd'hui à la Faculté, avec tant de vigilance & de capacité.

M. Louis-Pierre-Felix-René le Thieullier, élu en Novembre 1768, ... Sa vigilance, son activité, son intelligence dans les affaires, l'estime qu'il s'acquit dans l'esprit des Ministres, des Magistrats & de tous ceux qu'il approcha, le mirent à portée de rendre des services très-importans à la Faculté, pendant le cours de son Décanat double. Il éclaira sur-tout la conduite de ceux qui, avec des titres pompeux, prétendoient exercer publiquement la Médecine à Paris, mais ne l'exerçoient pas légalement. Si pendant le temps de son Décanat, il se montra habile dans les affaires, sa réputation dans la pratique de la Médecine n'étoit pas moins bien établie.

Selon nos usages, un Décanat n'est jamais continué plus de quatre ans : la reconnoissance pour ses grands services a porté les Electeurs à le nommer de nouveau comme Ancien ; & cet honneur lui a été confirmé par la Faculté, en Novembre 1772.

Page 16. Je ne vous oublierois pas, vénérable Ancien, illustre parent, ornement de nos Ecoles, qui avez blanchi sous les travaux les plus utiles à la patrie, *&c.*

Michel-Louis Vernage, fils de François Vernage, ancien Doyen (1702, 1703), & de Marie-Anne Hazon, naquit à Paris, le 5 Mai 1697, rue S. Martin, Paroisse de S. Laurent. Il étudia au College Mazarin : il montra dans les Theses de Philosophie qu'il soutint avec applaudissement, les prémices de son esprit ; on entrevit dès-lors ce qu'il seroit un jour : il brilla sur les bancs de Médecine. Il fut lié, pendant le cours de sa Licence (1716, 1717), avec quelques Médecins de la Cour, à qui son pere avoit eu occasion de rendre, dans la Faculté, des services importans. Un esprit solide, une excellente judiciaire, une éloquence naturelle, joints avec de l'étude, lui donnerent des succès brillans dans les premieres occasions qu'il eut de pratiquer. Bientôt connu à la Ville & à la Cour, il parvint rapidement à la premiere réputation. Il fut toujours appellé, lorsque les têtes les plus cheres

à la nation coururent quelque danger. La vigueur de son tempérament le mit en état de soutenir ses travaux ; il étoit d'une vigilance non commune.

Il a donné des Theses & des Dissertations d'une excellente pratique, sur la Fievre maligne, la Petite-vérole & l'Inoculation. Il ne faut pas exiger des grands Praticiens des Ouvrages de longue haleine ; la pratique absorbe tout le temps.

La bonté de son cœur égala la force de son esprit. Né sans bien, si on excepte ses talens naturels, il partagea bientôt avec son frere & ses sœurs, une fortune naissante. Lorsqu'il fut au dessus de ses affaires, il forma une maison brillante, ouverte à ses amis, à qui il fit du bien lorsqu'il connut leurs besoins, & il sçut percer les voiles qui les couvroient : il fut toujours désintéressé & ami de l'humanité.

Je ne prétends point faire connoître M. Vernage aux contemporains ; je parle à la postérité, toujours avide de connoître les grands hommes qui ont couru avant elle une carriere glorieuse.

Il est mort (le 11 Avril 1773). Pendant le peu de jours qu'a duré sa maladie, il en a prévu & prédit le danger, si tel ou tel remede ne réussissoit pas ; en conséquence, il a requis les Sacremens de l'Eglise. La science du prognostic, toujours utile & nécessaire au Médecin, est quelquefois terrible pour lui-même.

Page 16. Ce seroit ici le lieu de faire l'éloge des grands hommes auxquels la Faculté a donné naissance & qui l'ont illustré : quelqu'un sans doute entreprendra ce travail si desiré & plusieurs fois commencé.

Notice des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de la Faculté, de sa Doctrine & des Vies de ses Hommes illustres.

M. Nicolas Ellain, Doyen, pour son second Décanat, en 1597, avoit fait, avec beaucoup de travail, un extrait des Registres & Commentaires de la Faculté. Cet extrait, qui a passé entre les mains de M. Dieuxivoye, Doyen en 1682, a été continué par le même jusqu'en 1696. Transmis à MM. Leaulté & Vandenesse, il a eu sa suite jusqu'à la fin du Décanat de M. Baron, Doyen en 1730, par les travaux de M. Bertrand, pere de notre Collegue, fort zélés l'un & l'autre pour la Faculté. Ce même Docteur a recueilli autant qu'il a pu, tout ce qui avoit été écrit avant lui sur les Vies des hommes célebres de la Compagnie, & y a ajouté beaucoup par ses propres recherches. M. son fils est dépositaire de cette rare & précieuse collection ; il l'a communiqué depuis peu à M. Pajon, qui en fera un usage utile.

1628, M. Gabriel Naude entreprit l'éloge de la Faculté, sous le titre *de Antiquitate & Dignitate Scholæ Medicæ Parisiensis*, qu'il prononça pour le Discours des Paranymphes. Il y releve le mérite d'un grand nombre de ses Docteurs. Ce Discours est imprimé à la fin des Statuts de 1696.

1729, M. Jacques Mentel a composé un Ouvrage intitulé : *Adversaria de Medicis Parisiensibus.*

1630, M. René Moreau, Doyen, dans la Vie de M. Brissot, Médecin de la Faculté en 1513, parle d'une Histoire, de sa composition, des Médecins célebres, comme d'un Ouvrage prêt à voir le jour. Il donne pour essai, les Vies de MM. Brissot, Sylvius & Perdulcis. Il fait en particulier l'émunération de ceux qui ont écrit de la saignée dans la Pleurésie, pour mettre en opposition le vrai traitement des maladies inflammatoires, à celui de ceux qui n'employoient pas ce remede dans les mêmes maladies. L'Ecrit de M. Brissot, sur la saignée dans les Pleurésies, publié pour la premiere fois en 1525, donna occasion à la grande dispute sur le côté auquel la saignée devoit être pratiquée : M. Brissot prétendoit qu'elle devoit être faite du côté malade ; M. Denis, Médecin du Roi d'Espagne, prétendoit au contraire qu'elle devoit être pratiquée du côté opposé. Après bien des Ecrits de part & d'autre, la question fut déférée au Tribunal de l'Université de Salamanque, qui, après un

férieux examen, jugea que l'opinion de M. Briſſot étoit la pure doctrine d'Hippocrate & de Galien. Cependant M. Denis & ſes partiſans obtinrent un Arrêt de la Cour d'Eſpagne, qui défendoit de ſaigner les malades du côté affecté, c'eſt-à-dire du côté pleurétique. Les antagoniſtes de M. Briſſot étoient ſur le point de pouſſer les choſes plus loin, par autorité; lorſque Charles III, Duc de Savoye, mourut après avoir été ſaigné, ſelon la méthode de M. Denis. Cet accident ſuſpendit le procès, & ralentit la déciſion. (Eloge de M. Devaux, par M. Sue le jeune, Article de Briſſot).

1650, M. Gui-Patin, Doyen dans le même temps, a écrit des choſes remarquables, & des anecdotes ſur la Vie de pluſieurs Médecins. Il avoit écrit en particulier la Vie de M. Simon Piétre, Docteur en 1586, & Profeſſeur Royal, Médecin le plus eſtimé de ſon temps. M. Gui-Patin ayant recouvré ſous ſon Décanat nos Régiſtres égarés depuis plus d'un ſiecle & demi, en date de 1395, en a fait un extrait, qui a paſſé entre les mains de MM. Geoffroy. Gui-Patin avoit une érudition vaſte, une riche Bibliotheque; il étoit en relation avec tous les ſçavans de ſon temps.

1651, M. Jean Riolan publia ſon Livre intitulé : *Curieuſes Recherches ſur les Ecoles en Médecine de Paris & de Montpellier*, à l'occaſion du fameux procès entre la Faculté, d'une part, & M. Théophraſte Renaudot, Médecin de Montpellier, & ſa Faculté intervenante, de l'autre part.

1659, M. Denis Dodart, pere de celui qui a été premier Médecin du Roi, avoit fait auſſi des Collections utiles.

1675, M. Pierre-Bonnet Bourdelot, Médecin ordinaire & perpétuel du Roi, neveu de M. l'Abbé Bourdelot, Médecin de la célebre Chriſtine, Reine de Suede, avoit deſſein de donner une nouvelle édition de l'*Indenius renovatus* de Merchlin, *de Scriptis Medicorum.* Il y avoit ajouté quelque choſe des Médecins de Paris : ſon Manuſcrit eſt dans la Bibliotheque du Roi.

1690, M. François-Fauſte Alliot avoit projetté de donner la Vie d'un de nos Médecins célebres, par chaque ſiecle; celle de Rigord, Médecin de Philippe-Auguſte, ſur la fin du douzieme & le commencement du treizieme; celle de Gervais Chrétien, Médecin de Charles V, dans le quatorzieme; celle de Jacques Deſparts, Médecin de Charles VII, dans le quinzieme; celle de Fernel, Médecin de Henri II, dans le ſeizieme; celle de Duret, Médecin de Charles IX, auſſi dans le ſeizieme; celle de Gui-Patin, dans le dix-ſeptieme. Il eſt vraiſemblable qu'il avoit des matériaux pour tous ces objets, & qu'il les a laiſſé entre les mains de M. Bertrand, à qui il a communiqué ce deſſein, lorſqu'il partit pour l'Iſle de Saint-Domingue, en 1721.

Depuis vingt ans, il a paru trois Ouvrages fort intéreſſans, qui ont un rapport immédiat à l'Hiſtoire de la Faculté, & qui, quoique d'une eſpece toute différente, enrichiſſent ſa Collection, & contribueroient à ſon Hiſtoire générale.

Le premier a pour titre : *Quæſtionum Medicarum, quæ circà Medicinæ Theoriam & Praxim, ante duo ſæcula, in Scholis Facultatis Medicinæ Pariſienſis agitatæ ſunt & diſcuſſæ, Series Chronologica, cum Doctorum, Præſidum & Baccalaureorum propugnantium nominibus.*

Opus ad Medicinæ Medicorumque Pariſienſium Hiſtoriam maximè conferens.

Renovant incendia nidos.

Apud Joannem-Thomam Hériſſant, *viâ San-Jacobæâ*, 1752.

Onze ans après, la ſuite a paru ſous le même titre, & finit à la premiere année du Décanat de M. Belletête 1762... *Apud* Deſpilly, *viâ San-Jacobæâ*, 1763, redigée par M. Baron, Doyen en 1750.

Ce Livre m'a été d'une grande utilité pour fixer la chronologie de quelques faits, des Docteurs & des Doyens principalement; il m'a épargné la peine de feuilleter continuellement des Volumes d'une peſanteur énorme.

Il contient la Doctrine de la Faculté, dont il repréſente la chaîne ou la tradition, depuis deux cent trente ans; d'ailleurs il indique dans la Préface, des ſources où on peut puiſer des lumieres pour l'Hiſtoire.

En 1648, M. Touſſaint Foucault avoit compilé les titres de toutes les Theſes qui avoient été ſoutenues depuis que l'on commença à les imprimer.

Le second Ouvrage moderne, est intitulé : *Essai Historique sur la Médecine en France;* par M. Jean-Baptiste-Louis Chomel, Médecin Ordinaire du Roi, & Doyen en 1754. Chez *Lottin* l'ainé, rue S. Jacques, 1762.

Indépendamment des recherches pleines d'érudition sur la Médecine en France, ce Livre est précieux pour notre Histoire, en ce qu'il donne la liste des Chanceliers de l'Eglise de Paris, qui, depuis 1281, le sont aussi de l'Université; celle des premiers Médecins de nos Rois, dont la très-grande partie est de la Faculté, celle de nos Doyens jusqu'en 1761, avec des anecdotes & des particularités intéressantes sur plusieurs, & qu'il remonte à la premiere origine de nos usages & de nos Statuts principalement. Si M. Chomel, très-zélé pour la Compagnie, ne nous avoit pas été enlevé par une mort prématurée, il auroit poussé ses recherches plus loin, principalement sur l'Histoire propre de la Faculté, ainsi qu'il me l'a dit à moi-même: peut-être auroit-il mieux fait de commencer par ce qui nous concerne; car il faut toujours se méfier de la vie, & viser d'abord au but principal.

Le troisieme Ecrit est de M. Combalusier; il est énoncé : *Abrégé de l'Histoire de la Faculté de Médecine de Paris;* quarante pages, petit-in-octavo. Cet Abrégé, très-bien écrit, est renfermé dans la Défense de la Faculté, pour servir à l'instruction de la cause pendante à la Grand'Chambre du Parlement, au sujet de la place de Médecin de l'Hôpital Général. Chez la Veuve *Quillau*, 1762.

Mais on doit regarder comme les meilleurs Mémoires historiques, le Journal étendu de nos Registres & Commentaires, dont M. Pajon s'occupe depuis plusieurs années. Il sera très-commode pour y trouver promptement ce dont on aura besoin dans l'occasion, & qui se trouve comme noyé dans un grand nombre de Volumes in-folio. Son travail sera utile à nos Doyens, en ce qu'il entre dans quelques détails des affaires proposées dans les assemblées. La prudence se dirige pour l'avenir, sur l'expérience du passé. Son Ouvrage, qui est un gros in-quarto, mérite d'être imprimé. S'il ne l'est pas, il sera déposé dans la Bibliotheque comme un monument de son zele : la vétusté apprécie souvent les Manuscrits.

J'ai parlé plus haut, dans un Article à part, de nos anciennes Archives, qui étoient ensévelies dans un vieux coffre depuis quatre cent soixante ans, & que le même Docteur a ressuscité. C'est une obligation très-particuliere que lui a la Compagnie. Combien peu de gens auroient été en état de déchiffrer le gothique de quatre siecles & demi! combien moins auroient eu le courage d'entreprendre un tel travail!

Projet d'Histoire de la Faculté, aussi complette que l'on pourroit l'avoir.

Ce qui fait que plusieurs Médecins du dernier siecle, & même de celui-ci, qui ont eu dessein d'écrire sur ce qui nous concerne, ont échoué & n'ont donné que des morceaux imparfaits, & qui n'ont pas même vu le jour, c'est qu'ils ont travaillé seuls & sans correspondance : or, un tel projet surpasse la portée d'un seul homme; ou il faudroit qu'il fût jeune, laborieux, zélé, avec de la fortune; qu'il n'eût en vue que ce seul & unique objet, & qu'il y employât une partie de sa vie : ceux qui l'ont entrepris, ont commencé tard; ils étoient occupés & distraits d'ailleurs.

Si donc la Compagnie vouloit avoir une Histoire complette, & des faits qui la concernent, & de la tradition graduée de sa Doctrine & de ses hommes célebres, elle n'auroit qu'à nommer un certain nombre de ses Docteurs, gens de bonne volonté, qui, en recueillant à ses frais les Livres & les Manuscrits, feroient des extraits, qui, joints aux fastes consignés dans nos Archives & dans nos Registres, composeroient une Histoire complette : car je regarde la lacune des trente premieres années qui nous manquent, depuis notre séparation des Nations Académiques, comme peu de chose, & qui peut être en quelque façon, suppléé par l'Histoire littéraire du temps & celle de l'Université. Les Préfaces des Livres faciliteroient beaucoup cette entreprise : elles contiennent l'esprit du temps où on écrit.

Ces Commissaires honorables, après s'être partagé l'Ouvrage, se réuniroient tous les deux ou trois mois, pour se communiquer leurs travaux. Un seul Rédacteur

bien choisi, tel que notre Bibliothécaire, tiendroit la plume. Ceux qui ont déjà écrit quelque chose de notre Histoire, auroient été très-propres à ce dessein : il en est encore d'autres ; mais c'est un Ouvrage de Compagnie.

Notre Académie verroit par ce travail, & feroit connoître au public, combien elle a perfectionné son art, dont ce même public ne peut avoir assez d'idée. Notre dernier Codex seul, comparé avec le premier Antidotaire de Nicolas Myrepse, ou même avec celui de 1637, seroit une preuve abrégée, mais évidente du progrès qu'ont fait la Matiere Médicinale & la Pharmacie Galénique & Chymique. On pourroit dire la même chose des autres parties de la Médecine, à proportion de leur importance, l'Anatomie, la Chirurgie, l'Hygieine, l'Observation, &c.

Et pourquoi se décourageroit-on à la vue d'un projet qui, au premier coup d'œil, paroît immense? La partie historique de la Faculté & de ses hommes célebres (partie la plus épineuse), est déjà faite en grande partie, dans les Extraits de feu M. Bertrand & ceux de M. Pajon. La Doctrine? Notre Bibliotheque, composée de celles de quelques anciens Maîtres, contient vraisemblablement nos Livres tant anciens que modernes. Si quelques-uns manquent, on les acquerroit ; & l'on sçait assez qu'à l'occasion d'une recherche, une autre vérité se présente comme d'elle-même : tous ces objets seroient bientôt dévorés par un certain nombre de Commissaires laborieux. Dans les derniers temps, des Sociétés littéraires ont composé des corps d'ouvrages d'une plus grande étendue, & peut-être moins utiles que ne seroit celui-ci ; un petit nombre de Volumes rempliroient, je crois, notre dessein.

Conclusion.

En donnant un Projet d'Histoire de la Faculté, & une Notice des Auteurs qui ont écrit quelque chose sur ce sujet, j'ai indiqué les sources où j'ai puisé, & j'ai ouvert la voie à ceux qui voudroient mettre au jour un Ouvrage plus complet.

Plus une Compagnie importante, & qui tient un rang dans l'État, est ancienne, plus elle se croit noble, & plus aussi elle desire connoître & ses fastes & son orgine. C'est qu'en général, la noblesse vient des faits glorieux de nos Ancêtres, dont nous n'avons point dégénéré, & auxquels même nous avons ajouté. Si la noblesse revendique l'antiquité avec tant de jalousie ; c'est qu'elle suppose qu'un plus grand nombre de siecles compte un plus grand nombre de faits, ou de valeur, ou de vertu, ou de connoissances rares, approfondies & utiles à l'humanité : ces connoissances font la noblesse des Universités, des Facultés, des anciennes Académies, & même des modernes. C'est ainsi que l'homme, en supputant sa noblesse par ses beaux faits, ou par une science utile, rapporte tout à la vertu, sans s'en appercevoir ; parce qu'elle seule est digne de louange. Mais plus une origine noble est antique, plus elle est couverte de ténebres ; c'est un loingtain. . . . . .

Pour la prouver ou la faire connoître, il faut compulser des Registres immenses, quand encore on a le bonheur de les posséder ; fureter des Manuscrits, déchiffrer des Ecritures gothiques, consulter des Titres, déterrer des Monumens, s'assurer des Dates, confronter des Auteurs, concilier des contradictions, pâlir sur des Archives, souvent mal en ordre, pleines de poussiere ; lire des Procès, dévorer des Procédures minutieuses & fastidieuses, pour parvenir à un Jugement dont le prononcé peut être utile & même de conséquence pour les descendans ; s'instruire du caractere, des mœurs & de l'esprit des siecles que l'on parcourt ; étudier les Histoires collatérales & relatives, pour trouver ailleurs ce qui nous manque chez nous ; élaguer sur-tout les détails minutieux, pour ne conserver que ce qui est intéressant ou utile ; réunir sous chaque article ce qui lui est analogue, pour former des tableaux différens qui composent l'unité ; & enfin renfermer le tout dans un Ouvrage court, autant qu'il est possible, pour prévenir la fatigue du Lecteur. Or peu de personnes, quoiqu'avec du talent, sont à portée d'entreprendre un tel travail. Ce sont ces difficultés qui m'ont engagé de m'enfoncer dans ce cahos & de le débrouiller, pour en épargner la peine à ceux qui ne sont pas dans l'occasion.

Mon but est, comme je l'ai déjà dit, de faire connoître aux Etudians & au Pu-

blic ce qu'ils doivent à une Compagnie qui, depuis nombre de ſiecles, s'eſt dévouée au bien de l'humanité & au progrès de l'art, & d'exciter l'émulation par la vue des travaux paſſés.

D'ailleurs il a fallu ſatisfaire au deſir de pluſieurs Docteurs & Bacheliers, qui ont paru deſirer avoir en main le Diſcours d'Eloge de la Faculté, avec des Remarques étendues qui tinſſent lieu d'une Hiſtoire. Ce deſir a été pour moi un ordre : j'aurois ſouhaité pouvoir le ſatisfaire plutôt. L'Extrait des Regiſtres que M. Bertrand m'a communiqué obligeamment, a ſervi de bâſe au Diſcours. Depuis, M. Pajon a eu la généroſité de me fournir des matériaux ſi abondans pour les Notes, qu'il a fallu les refondre, les recommencer en entier, & opérer ſur nouveaux frais : c'eſt ce qui a prolongé ce travail, & retardé l'Impreſſion. Reconnoître publiquement ces ſervices importans que m'ont rendu des Collegues ſi zélés, c'eſt leur en témoigner ma reconnoiſſance. Les autres Mémoires imprimés & Manuſcrits que j'ai pu recueillir, ont été mis à contribution & ont fourni chacun leur contingent.

Tout l'avantage que cet Ouvrage peut avoir par deſſus les autres de cette nature, c'eſt qu'il remonte plus haut, c'eſt-à-dire à la premiere origine de la Faculté, plus d'un ſiecle & demi avant nos Archives, & deux ſiecles & demi avant les Regiſtres dont nous ſommes en poſſeſſion; qu'il finit dans les derniers temps; que les matieres ſont rangées ſous différens Articles relatifs au Diſcours; & qu'il emprunte des lumieres de l'Hiſtoire de l'Univerſité.

Mais il ne ſuffiſoit pas d'avoir un fonds abondant; il falloit donner de la correction à cet Ouvrage, y porter le flambeau de la critique. C'eſt ſur quoi M. de Leſpine, ancien Doyen, M. Dejean, mon Collegue de Licence, avec qui j'ai toujours été lié d'une étroite amitié, M. notre illuſtre Doyen, M. notre Bibliothécaire, & MM. les Commiſſaires nommés par la Faculté, ont bien voulu fixer leur attention, y donner le ſoin, le temps & le travail néceſſaires. Un Ouvrage de Recherches, qui paroît ſous le nom d'un ſeul Auteur, appartient en premier à bien des Sçavans.

FIN.

PRIX DE MÉDECINE.

» LA Faculté, chargée de la distribution d'un Prix fondé par le sieur *Cuvilliers de Champoyaux*, Médecin de Mesle, en Poitou, avoit proposé l'année derniere la Question suivante; sçavoir *s'il est possible de prévenir les Maladies Epidémiques, & quels seroient les moyens de les prévenir.*

» La Compagnie a trouvé, dans plusieurs des Mémoires qui lui ont été adressés, des vues sages, des réflexions utiles & des recherches précieuses; ce qui lui fait espérer que cet établissement deviendra de plus en plus avantageux au progrès de l'art & au bien de l'humanité.

» Le Prix a été adjugé au Mémoire qui porte pour devise cette sentence : *Spes incerta futuri.*

» L'Auteur de ce Mémoire est M. Lebrun, Docteur en Médecine, résident à Meaux en Brie.

» La Faculté n'ayant qu'un Prix à distribuer, a cru devoir donner publiquement des Eloges à l'Ouvrage qui porte la devise suivante :

» *Cùm quisque nostrûm ita vivit ut se ad voluptatum illecebras natum non existimet, tunc brutorum more, non negligit quid à tergo quid denique sequens dies sit allatura, sed prudenter temporum antecessiones animadvertit, & futuris, quoad potest, præsentia annectit.*

» Baillou, Avis au Lecteur, placé à la tête du *Livre des Epidémies.*

» On a donc adjugé l'*accessit* à ce Mémoire, dont l'Auteur a demandé, par une Lettre anonyme, que son nom ne fût point rendu public.

» Comme les Maladies Epidémiques sont le fléau le plus redoutable, celui qui pour l'ordinaire enleve un plus grand nombre de citoyens; la Faculté, toujours occupée du soin de leur conservation, pour augmenter les lumieres & multiplier les secours contre un mal si funeste, propose pour sujet, qui sera distribué en 1774, la Question suivante : *Si la Peste est une maladie particuliere, quel en est le caractere; quels sont les moyens de la prévenir & de la traiter?*

» Les Mémoires doivent être remis à M. le Doyen avant le premier Juillet 1774, selon les conditions énoncées dans le Programe. La valeur de ce Prix est de deux cent livres : il sera proclamé immédiatement avant le Discours public qui sera prononcé pour la rentrée des Ecoles, en Novembre 1774. »

ADDITION ET SUPPLÉMENT

POUR être inséré à la fin de l'Article du premier Codex Pharmaceutique de la Faculté de Paris, page 57.

SI un premier Codex Pharmaceutique, sollicité par les premiers Magistrats, a coûté tant de travail à une Compagnie entiere, éclairée de toutes les connoissances nécessaires; ce qui entre dans le corps humain pour la guérison des maladies, est donc d'une grande conséquence!

Cela posé, que penser d'un certain public aveugle, qui prend les conseils du premier venu, & qui confie sa santé & sa vie à des gens à secrets, sans étude, sans épreuve, qui n'ayant ordinairement qu'un seul Remede emprunté, ou copié dans nos Dispensaires, le distribuent à tous, dans des cas différens & même opposés?

On dira peut-être que les Médecins ne sont pas les inventeurs de tous les Remedes venus du nouveau monde : il est vrai; mais l'occasion étoit unique : il étoit naturel que les premiers Négocians qui apportoient les marchandises, l'or & l'argent de ces nouvelles régions, en apportassent aussi les Médicamens les plus salutaires & les plus spécifiques, qui manquoient aux trois autres parties du monde; ce fut une révolution, en partie, heureuse.

Mais cette richesse médicinale a été d'une utilité équivoque, pour ne rien dire de plus, dans les premiers temps. Parvenue à la connoissance des Médecins, ils en ont bien mieux apperçu que ceux qui l'ont apporté les premiers, la nature, la vertu, les propriétés, l'étendue, l'analogie ou les rapports avec l'économie animale, la maniere, la dose, & les précautions avec lesquelles cette riche collection devoit être employée. Ils ont décomposé ces substances par l'analyse chymique; ils ont observé les cas & les circonstances.

Ils ont appris aux hommes, & aux malades principalement, que dans les Fievres intermittentes (par exemple) il ne falloit pas donner d'abord le Quinquina en substance & dans le vin, comme faisoient les premiers possesseurs de ce Remede précieux; mais qu'il falloit préparer les malades par la saignée, les délayans, les Emétiques & les Purgatifs réitérés, selon la plénitude des humeurs, & cela dans les jours & les temps d'intermittence. Ils ont découvert que le Quinquina pouvoit être associé utilement aux Purgatifs & Apéritifs, pour entraîner & corriger l'humeur en même temps, & rendre ce Remede plus pénétrant; que dans la Fievre quarte, il falloit y joindre les amers les plus forts. Ils ont publié qu'il ne falloit pas se presser de donner ce fébrifuge (si les accès n'emportoient pas un certain danger); qu'il valoit mieux laisser travailler l'humeur fébrile en partie par la nature, en laissant passer quelques accès, dans la crainte que ce Remede si vanté, ne devînt plutôt palliatif que correctif ou curatif, comme l'expérience journaliere ne le prouve que trop Ils ont résisté, (autant qu'ils ont pu), a l'impatience des malades, qui veulent absolument que l'on coupe (pour me servir de leurs expressions) la Fievre, sans s'embarrasser de la récidive, ni des engorgemens qui peuvent se former sur les visceres en fixant l'humeur; enfin, les Médecins ont étendu la vertu de ce Remede tonique à la Gangrene interne & externe, dont il devient le spécifique, & à d'autres maladies qui affectent un période marqué.

La vertu de l'Hypécacuanha fut d'abord mieux connue des Médecins, que de celui qui le premier l'apporta du Brézil, ou le fit connoître & l'employa : le premier Distributeur ne réussit pas d'abord parfaitement, même dans les Epidémies dysentériques des Armées, parce qu'il le donna peut-être précipitamment & sans assez de préparations. Les Médecins firent remarquer qu'il ne falloit pas prendre cette racine dans le commencement de la dysenterie, lorsque l'irritation domine encore trop; qu'il falloit y préparer les malades par la saignée, les adoucissans & les calmans; qu'après les préparations nécessaires, (car souvent elles suffisent seules), si

la maladie perſévéroit ; on devoit employer la racine du Brézil, comme vomitive, & enſuite en petite doſe, comme vulnéraire, tonique & déterſive. Ils finirent, par la ſuite, par le Symarouba, ſi les fibres ne prenoient pas aſſez de reſſort. L'experience & l'analogie leur dicterent que la vertu de ce Remede devoit être étendue à combattre la toux convulſive des enfans, (vulgairement dite coqueluche), en plus grande doſe d'abord, comme vomitive, & après en petite doſe continuée & même mariée avec les préparations ſcillitiques, & encore à pluſieurs autres maladies qu'il ſeroit trop long de rapporter.

Il en eſt de même des autres Médicamens étrangers, du Thé, du Café, du Cacao, du Senné, de la Rhubarbe, du Jalap, du Mécoacan, de la Manne, du Cachou, de l'Opium, du Safran oriental, de la Squille, des Bois Sudorifiques, des Gommes, des Réſines, des Baumes naturels, des Petroles & des Aromates, apportés des extrêmités de l'Europe & des trois autres parties du monde.

Si on veut l'exemple d'un Remede compoſé, les Préparations Antimoniales émétiques ont été ſuſpendues pendant un ſiecle, par ordre des Magiſtrats, parce que les Chymiſtes, ou plutôt les Metallurgiſtes l'employoient ſans intelligence; elles n'ont réuſſi preſque qu'entre les mains des Médecins, qui ont fait lever la défenſe de les mettre en uſage, & dont l'emploi n'a été confié qu'à eux ſeuls.

On voit par cette eſquiſſe, combien il faut de ſagacité & de connoiſſances réunies pour adminiſtrer un Remede ſalutairement.

Si un particulier, tel qu'il ſoit, a découvert un Remede nouveau & utile ; qu'il ſoit récompenſé, (le bienfaicteur de l'humanité le doit être) : mais eſt-il de la prudence qu'il le diſtribue lui-même, s'il ne poſſede pas tous les préceptes & l'expérience de l'art ? Les Médecins l'ordonneront avec ſûreté; ils l'inſéreront dans leur Diſpenſaire : ils rendront juſtice à l'Auteur, en l'intitulant de ſon nom. Nos Maîtres Apothicaires le prépareront plus parfaitement ; car ils connoiſſent mieux le choix, le mêlange, le degré de fermentation des ingrédiens d'une compoſition ; aidés d'ailleurs de la recette de la Faculté. Mais ſi ce Remede prétendu, nouveau & ſpécifique, n'a pour mérite que le myſtere dont on l'enveloppe, de quelle utilité plus grande ſera-t-il entre les mains des Empiriques ? quel danger ne réſultera-t-il pas de la mauvaiſe application qu'ils en feront ?

Ces réflexions que je préſente au Public, ſont d'autant plus importantes, que l'expérience prouve que la plupart des Remedes de ces hommes qui ſe préconiſent eux-mêmes, ſont des mochliques, c'eſt-à-dire des compoſés des drogues les plus irritantes, le Jalap, la Scammonée, l'Aloës, la Coloquinte, le Turbith des deux Regnes, les Préparations mercurielles les plus fortes, la Gomme-Gutte, le Gratiola, &c. : le malade n'a pas plutôt avalé une priſe de ces compoſitions, déguiſées ſous les noms les plus emphatiques & les plus ſéduiſans, que l'on eſt obligé de courir au vrai Médecin, pour donner l'antidote d'un Remede trop actif, dont il ne connoît la nature que par ſes pernicieux effets.

On ne répliquera pas ſans doute que les particuliers ne ſont ordinairement autoriſés à diſtribuer un Remede que pour une ſeule maladie ; car outre que les tableaux qui ſont ſur les portes de pluſieurs particuliers, préſentent une liſte d'un nombre de maladies, (& les plus difficiles), qu'ils ſe prétendent en droit de traiter : on ſçait aſſez que la cupidité ne connoît point de bornes ; d'ailleurs les titres ſur leſquels ils ſe fondent, ne donnent point aux ignorans le diſcernement de telle ou telle maladie ; ils n'enſeignent pas les ſignes diagnoſtiques & patognomoniques qui la caractériſent ou la différencient ; en un mot, ils ne donnent pas la ſcience de l'application à propos à des gens qui n'ont pas la moindre teinture de l'Anatomie, de l'économie animale, de la maniere d'agir des Médicamens, & qui n'ont pas ſuivi les Hôpitaux. La Médecine, (quant à l'exercice & la pratique), eſt un total indiviſible : & qu'eſt-ce que la Médecine ? ſinon la connoiſſance de l'homme entier par rapport à lui-même, & de toute la nature, par rapport à l'homme.

Dira-t-on encore, que ſçait-on ſi ces gens à ſecrets, ne ſont pas munis de cette univerſalité de connoiſſances néceſſaires au vrai Médecin ? C'eſt préciſément parce que l'on ne le ſçait pas, & que l'on a tout lieu d'en douter, que l'on ne doit pas s'y fier ni en courir les riſques. Les arts les plus méchaniques ont leur apprentiſſage,

leur chef-d'œuvre, leur maîtrise : la science pratique de la plus grande importance, doit-elle se produire ou être exercée dans la moindre de ses parties, sans épreuve ? Les gens d'un esprit cultivé sont assujettis à des examens ; & ceux qui ont le moins d'éducation, doivent-ils en être exempts ?

On doit faire les mêmes réflexions (proportions gardées) sur les Maladies externes, soit qu'elles aient un rapport immédiat avec l'intérieur, ou non : un Topique appliqué mal à propos sur la Goutte, l'Erésipelle, le Phlegmon, les Dartres, les Tumeurs, les Ulceres, &c., peut faire répercuter l'humeur, & quelquefois déterminer la Gangrene ; on en a vu nombre d'exemples funestes.

RAPPORT

De MM. les Commiſſaires nommés par la Faculté, pour l'examen du Manuſcrit intitulé : Eloge Hiſtorique de la Faculté de Médecine, *traduit du Latin, prononcé aux Ecoles le 16 Octobre 1770.*

M. le Doyen..... Messieurs,

L'Ouvrage que vous nous avez chargé d'examiner pour vous en faire le rapport, contient l'Eloge Hiſtorique de notre Faculté. L'Auteur, après avoir montré l'Univerſité dans toute ſa ſplendeur, a encore voulu ſignaler ſon zele pour la Compagnie, en donnant au Public l'Hiſtoire abrégée de l'origine, des accroiſſemens de ce Corps illuſtre, & de ſon émulation pour les progrès de ſon art. Etant lui-même un des Membres les plus ſçavans qui la compoſent, il n'a rien négligé pour rendre ſon travail utile & intéreſſant. Les recherches immenſes qu'il a été obligé de faire, la quantité prodigieuſe de Volumes qu'il a fallu lire, ont été la bâſe des Notes critiques, exactes & ſçavantes dont il a enrichi ſon Ouvrage.

Après la lecture que nous en avons faite, nous eſtimons qu'il ne peut être que très-agréable à la Compagnie, & que M. Hazon, notre digne Collegue, méritera toujours de ſa part de la reconnoiſſance & des éloges.

De Gévigland, Géoffroy, Lorry, Pajon de Moncests, Morissot-Deslandes, Gauthier.

Aux Ecoles de Médecine.

Ce treizieme Février mil ſept cent ſoixante & treize.

DECRET DE LA FACULTÉ.

La Faculté de Médecine ayant entendu le Rapport de MM. les Commiſſaires qu'elle avoit nommés pour examiner un Ouvrage intitulé : *Eloge Hiſtorique de la Faculté de Médecine*, &c., a conſenti à l'impreſſion dudit Ouvrage. A Paris, le 13 Février 1773.

Typis mandetur. L.P.F.R. LE THIEULLIER, *Decanus.*